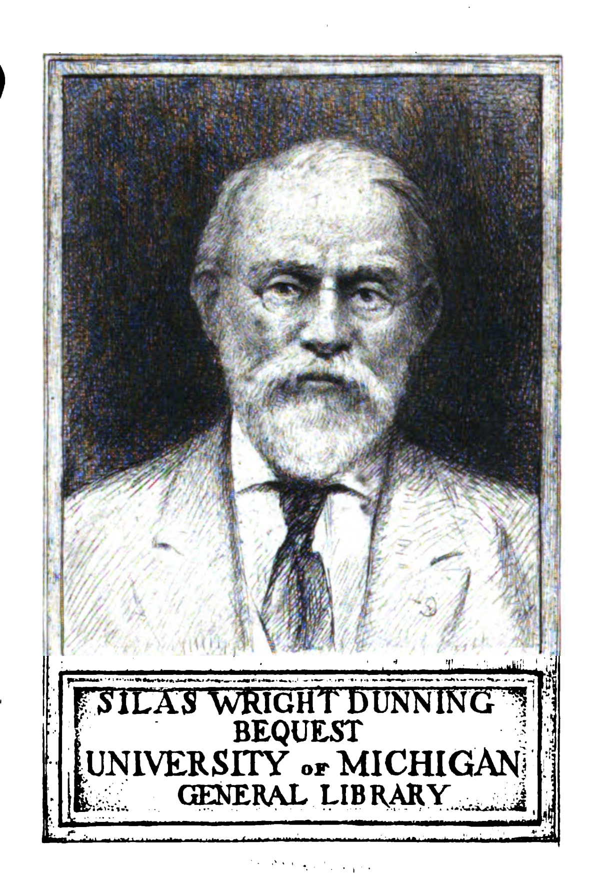

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE de Nimes.
mémoires

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

Par M.r Trélis, secrétaire perpétuel.

PREMIÈRE PARTIE.



A NISMES,

Chez Blachier-Belle, Imprimeur de l'Académie.

AN 1813.

STATUTS DE L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DU GARD.

TIT. 2, ART. 21.

Le procès-verbal de chaque séance publique comprenant le compte rendu par le secrétaire, sera imprimé et adressé à tous les membres de l'académie, aux sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations, aux principaux fonctionnaires du département, et aux rédacteurs des journaux scientifiques et littéraires les plus accrédités.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811. (1)

Introduction.

L'Académie du Gard a toujours prescrit à son secrétaire, comme un devoir qu'il s'est empressé de remplir avant tous les autres, l'expression de sa reconnaissance envers les magistrats, les corps savans et les gens de lettres qui ont excité de plus en plus son émulation en approuvant ses travaux. Elle a dû sur-tout considérer les suffrages qu'elle a ob-

(1) Des motifs qui sont entièrement personnels au rédacteur de cette Notice, en ont, jusqu'à ce jour, suspendu la publication. Nous désirons que l'on s'en soit aperçu et que l'on veuille bien nous en faire un reproche.

tenus, moins comme une récompense d'avoir bien fait, que comme un aiguillon pour mieux faire. Mais il est un genre d'approbations indirectes plus flatteuses pour elle que tous les éloges, et qui, si elles se multipliaient, satisferaient pleinement son amour-propre, et assureraient ses succès.

Plusieurs hommes qui, dans les arts de l'esprit, jouissent d'une renommée justement acquise, et qui n'ont pas dédaigné de joindre à leurs titres brillans le titre modeste d'associés de l'Académie, lui ont adressé des écrits inédits, destinés spécialement pour elle. Il est superflu de dire ici avec quel intérêt elle a accueilli de pareils présens qu'elle regarde comme des bienfaits : ces morceaux ont été le plus bel ornement de ses Notices. Les noms de M. le Baron de Zach dans les sciences, de M. Dupont de Nemours dans la philosophie, de MM. Victorin Fabre, Mollevaut dans les lettres (noms auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres), suffiront sans doute à prouver combien de tels coopérateurs ont dû ajouter au mérite de nos travaux.

L'Académie s'estimerait heureuse, si l'hommage de justice et de reconnaissance qu'elle

se plaît à rendre ici, pouvait engager ceux de ses associés qui déjà ont uni leurs travaux aux siens, à contribuer de nouveau à l'intérêt de ses séances et à l'ornement de ses recueils, et si de tels exemples inspiraient à d'autres le désir de les imiter.

Un nombre assez considérable d'écrivains étrangers à l'Académie lui ont également adressé les ouvrages qu'ils ont récemment publiés. L'examen scrupuleux qui en est fait, fournit habituellement à nos séances une intéressante matière. Sans donner à ses jugemens sur les ouvrages imprimés la même étendue et le même développement qu'à ceux qu'elle porte sur les productions inédites qui lui sont confiées, l'Académie cependant fait au moins connaître les résultats de ses examens. Si un pareil usage était plus généralement adopté, si les auteurs se faisaient une loi de consulter les principales sociétés littéraires en leur adressant les écrits qu'ils publient, si, de leur côté, ces corps savans s'imposaient le devoir de mûrir leurs jugemens et de les publier, l'ensemble de ces décisions formerait une opinion imposante qui pourrait, en bien de cas, être considérée comme le jugement du public,

et quelquefois le diriger ou le rectifier.

On se plaint qu'il n'existe point d'opinion publique en matière de goût, comme aussi sur d'autres objets plus importans. Il semble que ce que nous proposons serait, pour ce mal, le remède le plus sage et le plus prompt. Ainsi se trouverait atteint le but où aspirent les écrivains périodiques. Le jugement d'un journaliste, quelque éclairé qu'on le suppose, n'est jamais que celui d'un seul homme qui souvent n'a pas le temps de le former, quand même il en a les moyens. Ici la plupart des inconvéniens disparaîtraient; plus de personnalités, plus de basse envie, plus de dégoûtante adulation. Le nombre des juges neutraliserait ces passions et triompherait de l'esprit de parti; le manque de relations sociales entre eux et les écrivains qu'ils critiqueraient, écarterait nécessairement la faveur ou la haine; l'éloignement des lieux suppléerait, en quelque sorte, à celui des temps. Les décisions de ce tribunal pourraient, sous un certain aspect, être envisagées comme celles de la postérité qui ne manquerait guère de confirmer des arrêts rendus par la presque universalité des citoyens de la grande république des lettres.

En faisant des vœux pour voir s'effectuer un plan que nous croyons utile, continuons, d'après celui que nous suivons depuis six années, à soumettre au public l'exposé des travaux scientifiques et littéraires de l'Académie de Nismes.

Discours académiques.

L'usage des discours d'apparat dans les Académies a été souvent réprouvé et livré au ridicule. Il faut confesser en effet que, dans ces sortes d'ouvrages, les mêmes circonstances ramenant sans cesse les mêmes idées et les mêmes formes de style, il a dû naître nécessairement de là une monotonie fatigante. On sait dans quel oubli sont tombés, jusqu'au milieu du dernier siècle, les recueils de l'Académie Française : et quel corps pourrait aspirer à mieux faire que cette association des plus beaux génies qui aient illustré la littérature nationale ? Voltaire, le premier, osa, vers l'époque que nous venons de marquer, quitter des chemins trop battus et abréger les formules et les complimens d'usage, pour traiter un sujet qui pût offrir un véritable aliment à l'esprit de ses auditeurs. Depuis lui,

son exemple a été presque généralement suivi, et a produit plusieurs ouvrages durables. Tout le monde lit encore le discours de Buffon, sur le style : nous pourrions en citer beaucoup d'autres ; mais les auteurs de ces estimables écrits s'attachèrent, dans le choix de leurs sujets, à traiter des matières analogues aux occupations habituelles de la compagnie dont ils étaient membres ou qui les adoptait ; et ils crurent, avec raison, que, dans le sanctuaire des lettres, des sujets qui leur seraient étrangers, paraîtraient, pour ainsi dire, profanes.

M. *Bazille*, qui a présidé l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler, a senti ces convenances, et s'y est, selon nous, fort heureusement conformé, en traitant, dans le discours d'ouverture de notre séance publique annuelle, de l'avantage mutuel que ces réunions solennelles offrent au public qui vient y cultiver le goût des connaissances agréables ou utiles, et surtout à l'Académie qui trouve de nouveaux motifs d'encouragement et d'émulation dans l'approbation de ses concitoyens, et même dans une critique équitable. L'auteur s'attache à la caractériser et à la bien distinguer de l'aveugle détraction, compagne ordinaire de

l'ignorance. Ceux-là seuls qui ont cultivé les arts de l'esprit en connaissent toutes les difficultés. Ici le mérite et le talent des juges, sont la véritable mesure de leur indulgence. C'est dire assez que nous en avons beaucoup obtenu de nos auditeurs.

« Continuons donc, dit M. *Bazille* en terminant son discours, continuons à solliciter les lumières de nos concitoyens, afin d'éclairer nos travaux, et d'exciter de plus en plus nos efforts pour la prospérité de notre commune patrie ; que nos séances publiques, envisagées sous leur véritable aspect, soient considérées par tous, non comme un frivole spectacle inventé pour solliciter les applaudissemens de la multitude, mais comme des conférences où l'Académie, dévoilant toute sa pensée, cherche à l'étendre et à la rectifier par la manifestation de celle de ses juges.... Ainsi se développera, de plus en plus, ce goût inné des arts, des lettres et des sciences qui semble former un des caractères distinctifs des habitans de nos heureuses contrées. »

Dans un second discours prononcé devant le conseil général du département du Gard, auquel l'Académie se fait, tous les ans, un devoir de présenter l'exposé de ceux de ses

travaux qui ont plus particulièrement pour objet de contribuer à la prospérité de notre contrée, M. *Bazille* a détaillé ce qui avait été fait dans cet esprit et dans ce but. Nous ne saurions retracer ces détails, puisqu'ils font principalement le sujet de cette Notice, et nous engageraient ainsi dans des répétitions qu'il est de notre devoir d'éviter ; mais nous croyons que quelques-unes des considérations dont l'orateur les a fait précéder, trouvent ici naturellement leur place.

« L'Académie, dit M. *Bazille* au conseil départemental, a pensé qu'en mettant sous vos yeux tout ce qu'elle a médité dans ses séances particulières sur le perfectionnement des arts, de la culture, du commerce, elle s'associait en quelque sorte à vos fonctions, et vous intéressait à réaliser ce qu'il ne lui est donné que de concevoir et de désirer.

» Jamais, peut-être, Messieurs, l'état des arts et de l'agriculture ne réclama plus fortement qu'aujourd'hui les secours réunis des sociétés savantes et des autorités publiques.

» La France, l'Europe entière, placées dans une de ces situations singulières qui obligent

quelquefois les nations à se créer une nouvelle existence, de nouveaux arts, des habitudes nouvelles, ont dû donner à l'industrie de leurs habitans une nouvelle impulsion, de nouveaux alimens à l'art du cultivateur, et une direction plus nouvelle encore aux spéculations du commerce.

» Privée tout-à-coup, par le seul effet de sa volonté, des denrées du nouveau monde, dont l'ancien s'était fait un trop servile et trop ruineux besoin, la France a dû prendre la noble résolution de s'en passer à jamais et de satisfaire, par les produits indigènes de son sol et de ses manufactures, à ceux de ces besoins que l'état actuel de la civilisation ne permet pas de faire taire.

» Mais où trouver les élémens de cette salutaire réforme ? »

L'auteur les voit dans l'union des magistrats et des savans, union dont il a, plus haut, montré les avantages, et qui a eu des résultats si précieux.



Agriculture, Économie, Manufactures et Arts.

Nous nous trouvons conduits, par ce qui précède, à traiter ici de la partie des travaux académiques qui se lie aux efforts des agriculteurs et des chimistes français, pour remplacer, par des productions indigènes, les productions étrangères que la guerre éloigne de nos ports et de nos marchés.

M. *Fournier* a mis sous les yeux de l'Académie des échantillons de sucre concret, extrait du raisin. Nous avons déjà plus d'une fois entretenu le public des travaux chimiques de notre collègue sur cette substance. Contentons-nous d'ajouter ici qu'ils lui ont valu une éclatante approbation du gouvernement, plus précieuse pour lui que l'indemnité pécuniaire qui en a été la suite.

Si la fabrication des sirops et des sucres de raisin laisse encore des efforts à tenter et des succès à obtenir, nos savans et nos agronomes n'ont pas dû se décourager pour cela, et s'éloigner d'un genre de recherches qui promet tant d'avantages publics et particuliers. Aussi les a-t-on vu, de toutes parts,

répondre à l'intention manifestée par le gouvernement de substituer, dans nos teintures, la fécule extraite du pastel, à l'indigo d'Amérique. L'Académie se félicite de n'être point restée en arrière à cet égard, et d'avoir même, en quelque chose, dévancé le vœu de l'administration. Avant que M. le Préfet du Gard lui eût donné connaissance de l'instruction ministérielle relative au pastel, à sa culture et à ses usages, l'Académie en avait publié une sur le même objet, dans laquelle son redacteur, M. *Bazille*, avait tracé aux agriculteurs une méthode qui s'éloigne peu de celle qui depuis a été recommandée par le gouvernement. Nous en présentons ici un extrait rapide.

Sur la culture du pastel; par M. *Bazille*.

« Le pastel, cette plante bisannuelle, qui donne une fécule colorante propre à remplacer l'indigo, exige une terre de bonne qualité mêlée de gravier, profonde, exempte d'une trop grande humidité, et qui cependant ne soit pas dépourvue de fraîcheur.

» Le terrein où l'on sème le pastel doit être bien labouré, bien ameubli et bien fumé. Les champs qui ont porté du sainfoin ou de la luzerne, ou des prairies natu-

relles sur un fonds qui ne soit pas trop gras et compacte, soigneusement défrichés au mois de novembre, sont éminemment propres à la culture du pastel.

» Comme il a la racine pivotante, et qu'il aime un terrein bien météorisé, les labours ne sauraient être ni trop profonds, ni trop multipliés, et la herse doit perfectionner la préparation du sol, en achevant de déraciner les plantes parasites.

» Le moment le plus favorable pour y déposer l'engrais est immédiatement avant le dernier labour.

» La graine violette est préférable à la jaune qui ne produit qu'une qualité inférieure de pastel, dont les feuilles velues se chargent de terre et détériorent la pâte.

» Si le climat est généralement peu humide, et si la terre est sèche au moment des semailles, il convient de mettre la graine à tremper un jour avant de la semer.

» On sème, ou à la volée, ou par rangées; mais dans ce dernier cas à d'assez grandes distances, pour que les feuilles ne s'étiolent pas faute d'air. Le semis à la volée, quelque clair qu'on le suppose, expose toujours à un trop grand rapprochement des plantes.

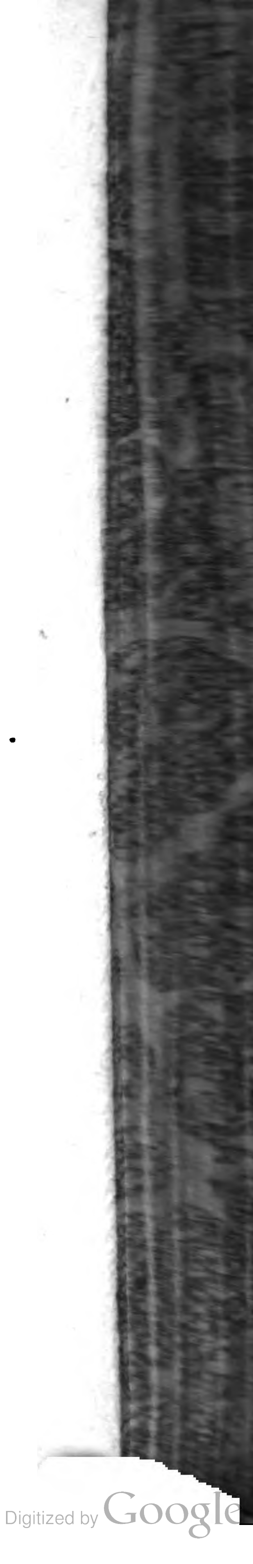
Le

Le semis par rayon est moins sujet à cet inconvénient. Pour cet effet on ouvre des sillons parallèles à trois décimètres de distance l'un de l'autre, et l'on y jette la graine qu'on recouvre au rouleau. Il résulte de cette méthode plus de facilité pour les diverses cultures dont la plante a besoin, depuis le premier moment de sa végétation jusqu'à sa maturité, et des produits plus parfaits.

» Comme, dans notre climat, l'atmosphère est généralement peu humide, on pourrait peut-être appliquer au pastel l'usage où l'on est à St-Domingue, de semer l'indigo dans des carreaux d'une certaine dimension dont on relève les bords, afin que l'eau de la pluie soit conservée dans chaque compartiment et en pénètre le sol.

» L'époque la plus convenable pour semer est à la fin de février ou au commencement de mars. Dans une terre bien préparée, la graine doit lever au bout de douze ou de quinze jours, et la plante avoir acquis, avant six semaines, assez de force pour supporter les cultures dont elle a besoin.

» Ces cultures ont essentiellement pour objet de faire tourner à son profit tous les sucs nourriciers du sol qui la porte. Le sar-



clage est donc l'opération la plus importante. Il doit être fait à la main pour ne pas risquer de blesser les plantes de pastel ; si elles sont plus rapprochées entre elles de deux décimètres, on arrache les plantes intermédiaires, et l'on extirpe soigneusement le pastel *bourdaigne*.

» Au sarclage succède un léger binage, de temps en temps répété jusqu'à la récolte ; et, à chaque labour de cette espèce, on chausse la plante avec de la terre soigneusement ameublie, afin que les racines puissent profiter des influences salutaires de l'atmosphère et particulièrement des rosées du mois de mai.

» C'est vers la fin de juin que mûrit le pastel ; les signes de la maturité sont l'affaissement des feuilles et l'altération de leur couleur dont le vert prend une nuance de violet.

» Alors on fauche la plante, procédé plus simple, moins dispendieux et plus avantageux que de cueillir à la main en empoignant la plante et en la tordant pour la séparer du collet de la racine.

» La cueillette ne doit avoir lieu que par un temps sec, et la plante doit rester exposée

à l'action du soleil, pour qu'elle lui fasse rendre une humidité nuisible à sa conservation et à la fécule colorante qu'on doit en extraire.

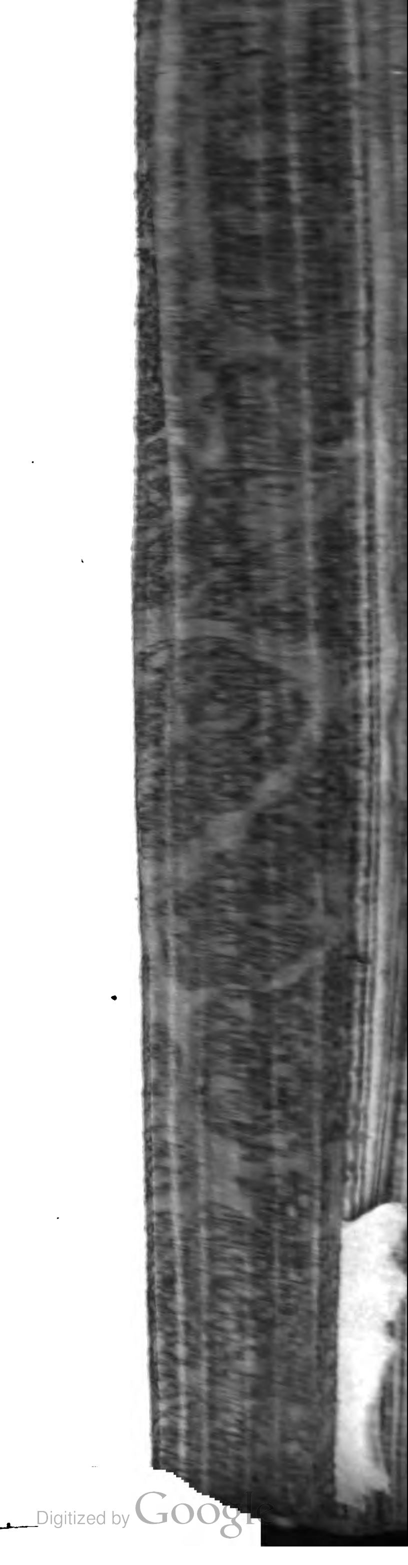
» Les coupes se succèdent de six semaines en six semaines, et on en fait jusqu'à quatre, quand la saison est favorable, et que la culture a été soignée.

» La première coupe est la meilleure, soit pour la quantité soit pour la qualité : il est bon de la mettre à part ; et, dans une récolte considérable, il faudrait peut-être faire une classe de chaque coupe, car elles vont en se détériorant.

» Un binage et un sarclage sont nécessaires entre chaque coupe ; après la dernière on jette sur la terre, pour assurer la récolte de l'année suivante, un engrais qu'enfouit le binage d'hiver. »

L'instruction est terminée par quelques considérations sur l'assolement des terres pour la culture du pastel.

« La racine de cette plante étant pivotante, elle demande d'être alternée avec des plantes à racines chevelues ou traçantes ; et, comme elle épuise bientôt la terre, il est important de rétablir la fécondité du sol, non seulement par les labours et les engrais, mais



encore par la culture des plantes améliorantes.

» La racine du pastel laissée en terre, y forme un engrais tout porté ; mais il est essentiel qu'un labour profond donné immédiatement après la quatrième et mieux encore après la troisième coupe, aille chercher cette racine jusqu'à son extrémité inférieure, et expose la plus grande surface possible de terre à l'action des météores de l'automne.

» Un labour au mois de décembre préparerait le sol au bienfait de ceux de l'hiver.

» Les plantes légumineuses à racines traçantes, à feuilles larges et à fleurs papillonnaires paraissent les plus convenables pour succéder au pastel; le chanvre, le lin, le maïs peuvent aussi le remplacer là où la nature du sol et du climat, et le genre de culture exigent qu'on préfère les graminées. »

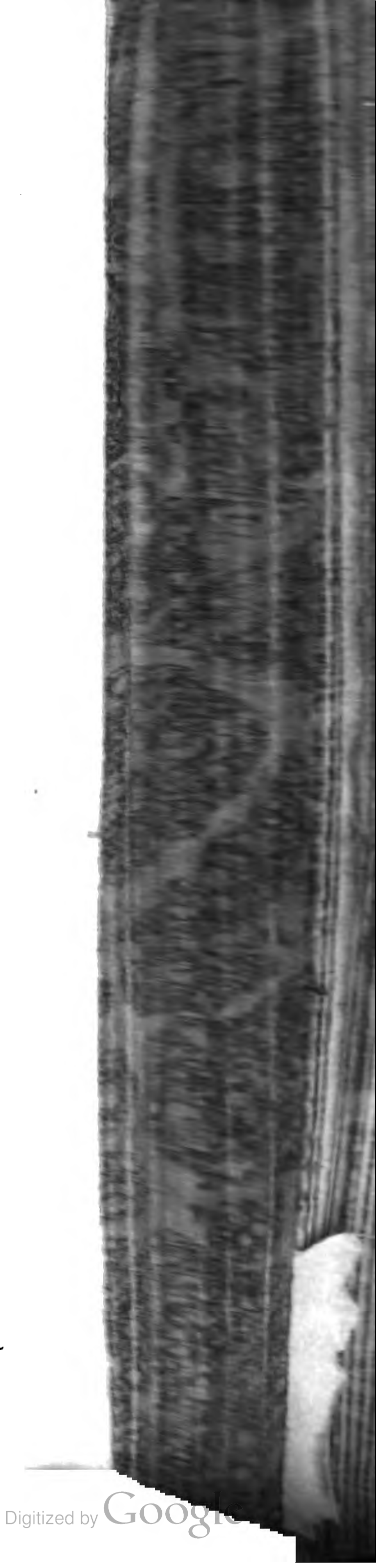
L'académie après avoir donné son approbation à l'instruction rédigée par M. *Bazille*, a arrêté qu'il en serait adressé une copie, avec une portion de la graine de pastel envoyée par M. Limouzin, à MM. d'Aramon, Maurin, de Vauvert, de Seynes, de Nismes, Goirand-Servesane, d'Uzés, et aux Sous-Préfets d'Alais et du Vigan, avec invitation à ces derniers de remettre cette graine à des

cultivateurs zélés et intelligens de leurs arrondissemens.

En faisant à des agriculteurs l'envoi de la graine, ils ont été prévenus que, s'ils veulent en céder le produit à l'Académie, elle se chargera d'en faire extraire la fécule.

Plusieurs d'entre ceux qui avaient reçu partie des graines qui nous avaient été confiées, nous ont fait part des produits de leur culture ; et la fécule colorante en a été extraite par une commission nommée à cet effet, qui encore prépare de nouvelles expériences.

Mais tout ce dont nous venons de rendre compte, peut n'être considéré que comme les préliminaires d'un travail plus étendu, plus méthodique et plus parfait. Un chimiste, vraiment digne de ce nom, qui a appris de l'expérience à solliciter la nature en grand, qui a fondé d'immenses ateliers, inventé des méthodes nouvelles et ouvert de nouveaux canaux à l'industrie, M. *Bérard*, membre ordinaire de l'Académie, lui a payé son tribut par un *mémoire sur l'extraction de l'indigo de la feuille de pastel*. Cet écrit, comme nous l'apprend l'auteur, est tiré d'un journal d'expériences faites pendant l'été de 1811.



L'importance de la matière, autant que la manière dont M. *Bérard* l'a traitée, nous engage à ne rien dérober de son ouvrage à la curiosité du lecteur.

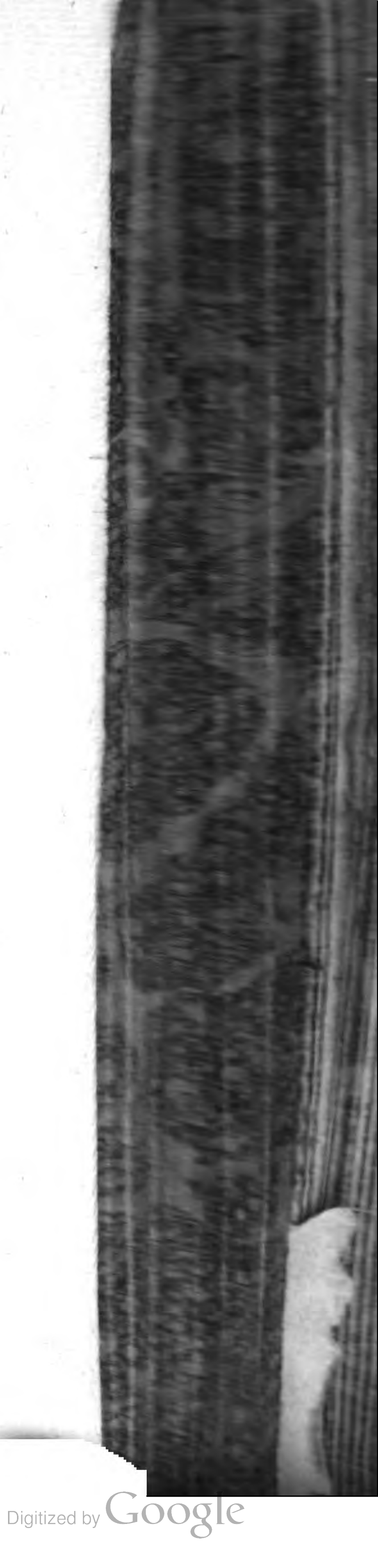
Mémoire sur l'extraction de l'indigo de la feuille de pastel, extrait d'un journal d'expériences, faites pendant l'été de 1811 ; par *Etienne Bérard*, fabricant de produits chimiques, membre de l'Académie du Gard, etc.

« La France s'est trouvée plusieurs fois, depuis la révolution de 1789, dans des circonstances qui l'ont portée à exciter le zèle et l'industrie de ses habitans, pour trouver, dans son propre sol, des matières qu'elle tirait de l'étranger. On se rappelle encore avec étonnement l'impulsion donnée à la fabrication des salpêtres et poudres, à l'extraction du cuivre du métal des cloches, à la fabrication de l'acier, et enfin à l'extraction de la soude du sel marin. Dans ce moment, les denrées coloniales étant devenues l'objet d'un monopole de nos ennemis, on a senti de quelle importance il serait de s'en affranchir; et en effet les avantages en sont incalculables pour l'agriculture, l'industrie manufacturière et la balance du commerce : en un mot l'intérêt général se trouverait concilié à l'intérêt particulier des citoyens. Dans de pareilles circonstances, si les personnes qui peuvent seconder les vues bienfaisantes du gouvernement, offraient le résultat de leurs travaux,

l'on obtiendrait une masse de lumières qui ne manquerait pas de faire atteindre promptement le but désiré.

» Pénétré de ces vérités, occupé, par état, de l'application de la chimie aux arts, et encouragé par un célèbre chimiste avec qui j'ai eu de longs rapports et que notre auguste Souverain honore de sa confiance, je me suis livré, en l'année 1811, à l'extraction du pastel, et je m'estimerai heureux si j'ai apporté quelque perfectionnement dans ce genre d'industrie naissante; j'ai été bien secondé, dans mon travail, par M. de Candolle, professeur à l'école de médecine et directeur du jardin de botanique, qui a bien voulu mettre à ma disposition tout le pastel qu'il a cultivé.

» Je vais commencer par donner un extrait de mon journal d'expériences dans lequel on trouvera une courte description des vases et ustensiles que j'ai préférés, les effets des diverses eaux employées à divers degrés de température, le choix de la plante dans ses divers états, le temps employé à la macération, l'usage de l'eau de chaux, la précipitation de la fécule par le battage, l'extraction de la partie jaune par le lavage, la séparation



des parties terreuses calcaires mêlées à la fécule à l'aide de l'acide muriatique, enfin la dessication de cette même fécule portée à l'état d'indigo, en absorbant l'eau qui y adhère fortement avec le plus de célérité possible, pour s'opposer à la putréfaction qui en résulterait, etc., etc.

» Cet extrait sera suivi de la description pratique du procédé que j'ai employé; je tâcherai de le mettre à la portée des personnes peu habituées à ce genre d'expériences; j'en garantis l'exactitude, puisque je ne fais que décrire ce que j'ai exécuté moi-même.

Première Partie.

§. I.

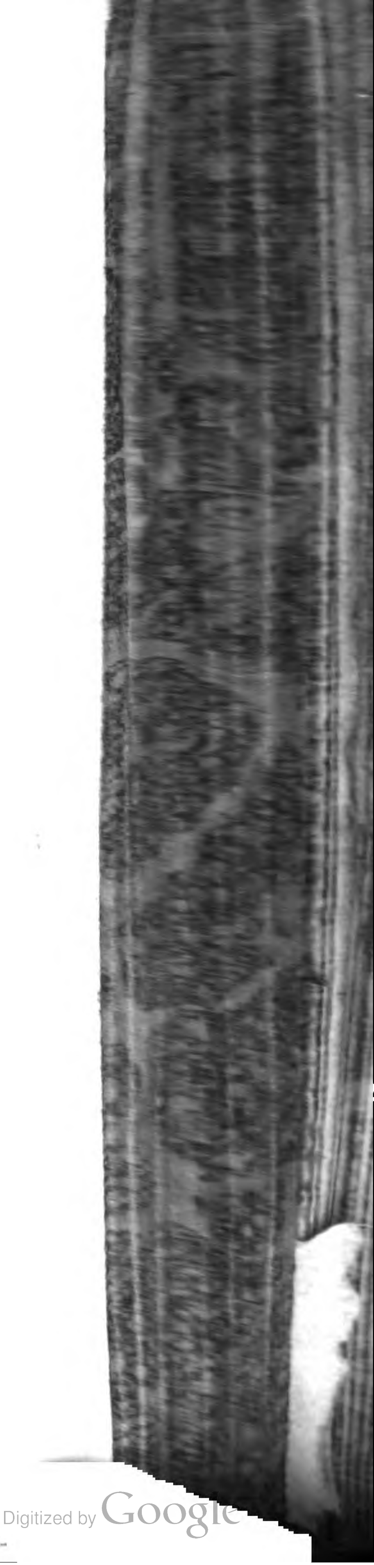
Des principaux vases et ustensiles propres à l'extraction de l'indigo du pastel.

» Ces vases sont, 1.° des paniers d'osier à deux anses dans lesquels on peut mettre vingt à vingt-cinq kilogrammes de feuilles de pastel et qu'on place dans un grand bassin rempli d'eau pour les laver promptement par l'agitation. Il faut que les tiges d'osier n'en soient pas trop serrées pour que la terre, adhérente aux feuilles, puisse, en se déta-

chant, passer facilement du panier au fond de l'eau du bassin. Les paniers après le lavage sont posés sur des barres de bois placées au-dessus du bassin pour faire écouler l'eau.

» 2.° Des cuviers en bois de sapin, cerclés en fer, et pouvant contenir cent kilogrammes de feuilles; lorsqu'ils sont plus grands, ils sont d'un maniement plus difficile. Chaque cuvier est muni d'un robinet placé à quelques millimètres au-dessus du niveau de son fond, pour faire écouler les eaux après la macération; il est encore muni d'une espèce de claie en bois qu'on place sur la plante et qu'on charge de poids pour la tenir sous l'eau. Ces cuviers forment une première série; on doit en établir une seconde: ceux de celle-ci doivent être munis, outre le robinet du fond, de deux autres robinets placés l'un à onze ou douze centimètres au-dessus du premier, et l'autre à huit centimètres au-dessus du second. Cette seconde série sert au battage, au dépôt et au lavage de la fécule. Le nombre ou la capacité doit en être double.

» 3.° Des baquets de même bois, portatifs, servant au transport des eaux et à d'autres opérations.



» 4.° Quelques petites bassines de cuivre emmanchées ou *casses* pour transporter les eaux et faciliter plusieurs autres manipulations.

» 5.° Des tamis de crin un peu serrés et des tamis de soie fins : les premiers pour être placés sous les robinets quand on vide les eaux de macération ; ils retiennent les particules de feuilles qui peuvent être entraînées : les seconds servent à passer la fécule, lorsqu'elle est déposée et portée à l'état d'indigo liquide ; ce dernier passe à travers le tamis, et les corps étrangers, entraînés par le vent ou quelqu'accident, restent par-dessus.

» 6.° Des filtres ou chausses en toile de coton pour faire égoutter l'indigo liquide.

» 7.° Des chassis en bois d'un carré long d'environ trois décimètres d'épaisseur, garnis d'un seul côté d'une toile médiocrement serrée, pour y déposer l'indigo resté sur les filtres, et continuer sa dessication.

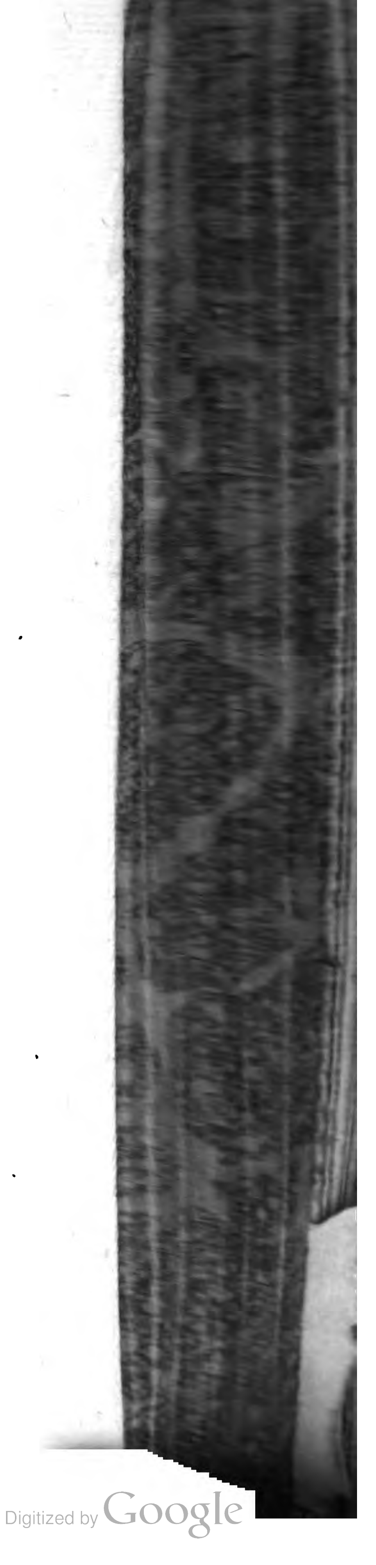
» 8.° Une petite presse pour hâter cette même dessication d'après l'usage qui en sera indiqué. On croit inutile de parler de plusieurs autres petits ustensiles, tels que cuillers, couteaux ou spatules en bois, lames de corne

minces, etc., pour cueillir, pétrir et ramasser l'indigo.

§. II.

Du choix des eaux.

» Comme je n'avais à ma portée que de l'eau de puits pour faire mes expériences, et qu'il m'en eût coûté beaucoup de frais de plus d'envoyer chercher de l'eau de source ou de rivière, j'ai dû commencer par essayer comparativement l'eau de puits, l'eau de source et l'eau de pluie. Je les ai essayées dans le même temps, avec les mêmes vases, avec la même température, enfin avec toutes les mêmes circonstances : les différences dans les produits ont été si peu sensibles, que je ne balançai pas à employer l'eau de puits, et que je crois pouvoir poser en principe que toute eau potable est propre à l'extraction de l'indigo du pastel ; mais il n'en est pas de même des eaux employées à diverses températures : celle de douze à quinze degrés de Réaumur m'a paru beaucoup trop inférieure. Je n'ai pu obtenir les signes d'une macération complète qu'au bout de trente-six ou quarante heures ; et, si je l'arrêtais au bout



de vingt-quatre, je n'obtenais qu'une très-petite quantité d'indigo. La température de l'eau du réservoir dont je me suis servi, qui est, pendant l'été, à 16, 18 et 20 degrés au plus, exige environ trente-six heures de macération. J'ai trouvé ce temps trop considérable; j'ai cherché à l'économiser en élevant la température de l'eau, et j'y ai réussi. Je l'ai employée d'abord à trente-cinq degrés: on l'a versée sur la feuille quand le cuvier a été chargé; ce qui a donné une température moyenne de trente-deux degrés. La macération a été complète en treize heures, mais l'eau est devenue très-foncée en couleur; la précipitation de la fécule est devenue plus difficile, et l'indigo a été noirâtre. La température de trente-cinq degrés est donc trop élevée. En conséquence, je l'employai dans les expériences suivantes à vingt-cinq degrés: la température moyenne, quand le cuvier fut chargé, était de vingt-trois à vingt-quatre degrés. J'obtins, par ce moyen, des résultats avantageux; la macération se fit constamment dans vingt ou vingt-quatre heures au plus, et elle se fit très-bien.

» La macération des jeunes plantes s'opère plus promptement.

» Pendant que je m'occupais de ces expériences, S. Exc. le Ministre de l'intérieur me fit remettre par M. le baron Nogaret, préfet de l'Hérault, une note de M. Giobert, professeur de chimie à l'académie impériale de Turin, sur l'emploi de l'eau bouillante. Je m'empressai de l'employer; je conduisis l'expérience avec soin et d'après la note; mais je n'ai pas eu le bonheur d'en obtenir les résultats que j'en espérais. La macération fut très-prompte, mais l'eau se colora fortement; la fécule se précipita avec beaucoup de difficulté, l'indigo obtenu fut en moindre quantité et d'un noir sale. D'après ces résultats, je crois la température de vingt-cinq degrés préférable à toute autre. Je termine ce paragraphe en observant que, dans un atelier d'extraction d'indigo, une distribution bien entendue des eaux, facilite les travaux et économise les dépenses.

§. III.

Choix de la plante.

» M. le professeur de Candolle, ayant fait semer la graine de pastel un peu trop épais, fut obligé de faire arracher de jeunes plantes,



et il m'en envoya pour s'assurer si elles contiendraient de l'indigo. Je les traitai d'après l'instruction publiée par le gouvernement, et j'en obtins un indigo de qualité un peu inférieure, mais en suffisante quantité pour engager le cultivateur et le fabricant à ne pas rejeter ces jeunes plantes. Cette expérience prouve que l'indigo est formé dans la plante du pastel, dès le commencement même de son développement. Dans toutes mes expériences j'ai employé les feuilles de pastel dans leur plus grande vigueur; j'ai eu soin de rejeter celles qui étaient jaunes et celles des plantes étrangères qui s'y trouvaient mêlées. Le pastel *glabre* est préférable au pastel velu ou *bourdaigne*; celui-ci donne moins de produit, et, quoiqu'il soit rebuté dans l'Albigeois pour préparer les coques de pastel, il n'est pas à rejeter pour l'extraction de l'indigo; mais il doit être payé à un prix plus bas que le premier. On doit cueillir le pastel après que la rosée a été dissipée; mais il ne faut pas croire, comme on l'a avancé, que la rosée nuise à l'opération, puisque le lavage l'emporte. Je me suis assuré que la rosée peut seulement, par son poids, nuire aux intérêts du fabricant qui ache-

terait la feuille humide de rosée au même prix que celle qui ne l'est pas ; à coup sûr son produit serait moindre en proportion de la quantité de rosée adhérente.

» L'on doit employer de préférence à toute autre, la plante qui n'a pas été arrosée ; celle qui a été cultivée au jardin de botanique de Montpellier, et qui a été fréquemment arrosée pendant tout l'été, ne m'a donné que quatre onces d'indigo par quintal de feuilles. J'en ai employé qui avait été cultivée par M. Teissedre, propriétaire d'une campagne située aux environs de Montpellier, *quartier des Près d'arène* : ce pastel avait été un peu arrosé dans le principe seulement, il était dans un terrein gras et assez frais. Celui-ci m'a donné un quart de produit de plus. Ces produits sont moindres que ceux qu'on a obtenus à Albi, d'après ce qui en a été publié ; mais l'arrosement de la plante et la nature du terrein peuvent en être la cause, car jai répété plusieurs fois mes expériences ; jai opéré chaque fois sur cent kilogrammes, et jai fait tout mon possible pour ne rien perdre. La différence peut encore provenir de ce qu'à Albi l'on n'employait pas, dans les premiers essais, de l'acide muriatique pour

dépouiller la fécule des corps terreux avec lesquels elle est unie après sa précipitation.

» M. le professeur Giobert qui s'est occupé, avec le plus grand zèle, de la fabrication de l'indigo de pastel, a proposé d'employer les jeunes pousses de feuilles de quinze à dix-sept jours, au plus, de végétation; il en a obtenu plus d'indigo que de celles qui sont parvenues à leur plus grande vigueur. Je n'ai pas eu le temps de répéter cette expérience; mais ne serait-il pas à craindre, en employant ces jeunes pousses, que les cueillettes, quoique plus nombreuses, ne rendissent moins de poids en feuilles, et par conséquent moins d'indigo réel au produit total d'une récolte entière? C'est ce que l'expérience apprendra.

» Pendant le cours de mes opérations je me suis aperçu qu'il serait très-préjudiciable à ce nouveau genre d'industrie, que les ateliers d'extraction fussent éloignés des lieux où se fait la culture. Dans ce cas, on sent combien il serait avantageux de pouvoir extraire l'indigo de la plante sèche. Celle-ci deviendrait alors d'un transport facile, et ne se gâterait pas en route. Je fis, en conséquence, sécher deux cens livres de feuilles de pastel qui furent

furent réduites à vingt-cinq livres ; elles se sont très-bien conservées dans un baril où je les ai laissées pendant six mois. Je les ai fait macérer au commencement de février de cette année, dans l'eau de vingt-cinq degrés de température, celle de l'atmosphère étant à dix; l'eau s'est promptement colorée en jaune rougeâtre ; il s'est formé une pellicule blanchâtre; et, après vingt-quatre heures, cette eau n'a produit, par son mélange avec de la bonne eau de chaux, qu'un précipité d'un blanc sale qui n'a donné aucun signe de bleu par les acides. Ce résultat donne peu d'espérance d'obtenir de l'indigo de la feuille sèche de pastel ; cependant, comme l'objet est très-important, je me propose de reprendre cette expérience, en employant les feuilles peu de jours après leur dessication.

» La macération a été regardée par quelques chimistes comme une fermentation; mais, dans le cas présent, il ne me paraît guère possible que celle-ci s'établisse aussi promptement. Les bulles qui se dégagent sont d'abord de l'air atmosphérique adhérant aux feuilles, et ensuite du gaz acide carbonique qui se dégage toujours des plantes placées sous l'eau et exposées à l'ombre. Cette opération me

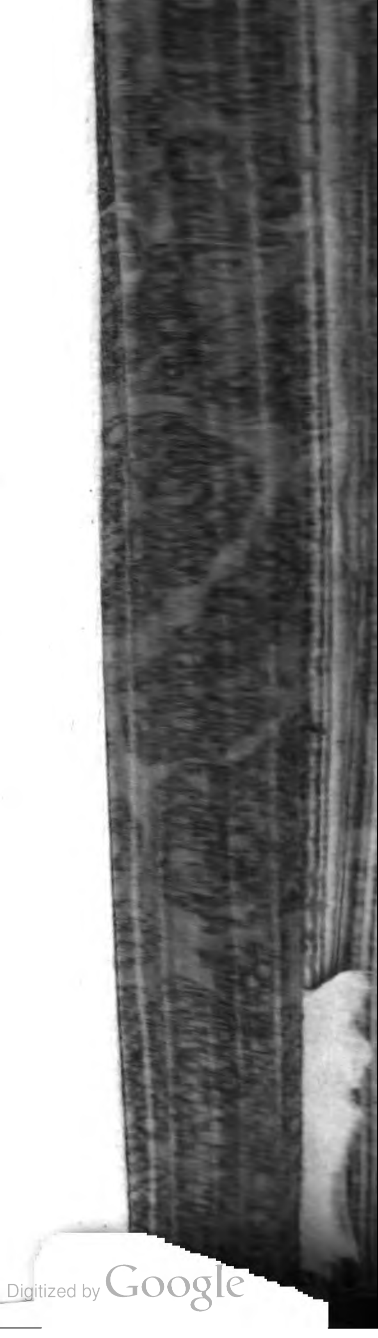
paraît une macération ou infusion à une température peu élevée : cette infusion est suffisante pour dissoudre la fécule ; la dissolution de cette dernière augmente la densité, et cette densité disparaît par la précipitation de la fécule. Une seconde macération ou infusion de la même feuille colore bien l'eau en jaune ; mais la densité n'en est pas sensiblement augmentée, et elle ne donne aucun précipité de fécule par l'eau de chaux.

§. IV.

De l'eau de chaux et du battage.

» Tout le monde connaît la préparation de l'eau de chaux ; elle doit être préparée au moment du besoin ; si elle était préparée à l'avance, elle attirerait l'acide carbonique de l'atmosphère, et ne produirait ensuite aucun effet. D'après ces principes, la chaux qu'on emploie à la préparer doit être récente ; si elle était effleurie à l'air, elle donnerait de la mauvaise eau de chaux. On doit se servir, pour la préparer, d'une pile ou bassin en pierre muni d'un robinet placé à un ou deux décimètres au-dessus du fond ; par cette disposition, la chaux excédante se dépose

au-dessous du robinet, et il est facile de la tirer claire par ce robinet. Ce bassin doit être d'une grandeur proportionnée aux besoins journaliers. Avant que d'employer l'eau de chaux, il est prudent de s'assurer de sa bonté ; il faut qu'elle se trouble en y faisant passer de l'acide carbonique, ou en y soufflant dedans avec un petit tube quelconque en se bouchant le nez : elle doit devenir laiteuse dans une minute, si elle est bonne. C'est avec l'eau de chaux qu'on s'assure, par de petits essais, que la macération est terminée : on en juge par le volume du précipité vert qui se forme en mélangeant et agitant parties égales d'eau de pastel et d'eau de chaux ; la pratique apprend bientôt à juger de l'opération par ces essais. Quand on s'est assuré, par l'essai dont nous parlons, que la macération est finie, on soutire et on transporte l'eau de pastel dans les cuviers de la deuxième série ; c'est dans ceux-ci qu'on la mêle avec l'eau de chaux, et qu'on l'agite fortement à l'aide de longues pelles, de grandes cuillers, de rables en bois, ou au moyen d'une roue en forme de moulinet, armée de plusieurs palettes persillées ; tous ces instrumens sont employés à opérer une forte agitation au



liquide. Cette agitation est appelée battage; je l'ai opéré au moyen d'un soufflet de forge, armé d'un tuyau qui, en plongeant jusqu'au fond du cuvier, se subdivise en plusieurs branches persillées, et dirige le vent vers les parties inférieures du liquide. Par ce moyen simple, un ouvrier peut, sans se fatiguer, produire une très-forte agitation et remplir la même indication.

» L'eau de chaux et le battage opèrent la séparation de la fécule verte : cette opération dure ordinairement une heure et demie ou deux heures ; elle est très-importante : elle devient difficile quelquefois si les eaux sont épaisses, comme lorsqu'on a employé l'eau bouillante ou trop chaude ; comme aussi, lorsqu'on a employé par méprise une proportion trop forte de pastel. M. de Puymaurin, auteur de plusieurs ouvrages précieux sur le pastel, directeur de l'école impériale d'instruction à Albi, est parvenu à terminer le battage plus promptement et d'une manière sure, en ajoutant au mélange une petite dose de colle de peau de gant et de muriate de soude. Par cette addition peu coûteuse, le battage est terminé en moins d'une heure, et la fécule se précipite promptement.

§. V.

De la précipitation de la fécule et de son lavage.

» Après le battage, on laisse les cuviers de la deuxième série en repos : l'écume volumineuse qui s'était formée prend une couleur bleue et s'affaisse ; la fécule gagne le fond du cuvier : on juge qu'elle est précipitée par la transparence du liquide qui la surnage ; ce liquide ne donne alors que zéro au *pèse-sel.* C'est par les deux robinets supérieurs qu'on le soutire ; et, quand le second ne donne plus d'écoulement, on les ferme tous les deux. On remplit de nouveau le cuvier d'eau pure, et on agite pendant quelques momens pour bien laver la fécule. Ce lavage, le dépôt de la fécule et le soutirage des eaux sont répétés plusieurs fois, comme je le dirai avec détail, en décrivant le procédé d'extraction. Le robinet inférieur sert à transvaser la fécule encore délayée. L'on voit, par ce qui précède, l'utilité des trois robinets placés aux cuviers de la deuxième série. La fécule est transportée dans des baquets ou tonneaux auxquels sont aussi adaptés plusieurs robinets

placés à divorses hauteurs, afin de pouvoir faire écouler tout le liquide clair qui la surnage. Ces vases doivent être très-propres, munis de couvercles qui empêchent que la poussière ne s'y introduise, et placés sur des supports assez élevés pour rendre le travail plus facile.

§. VI.

Emploi de l'acide muriatique et filtration.

» La fécule de pastel lavée et déposée est d'une couleur bleue un peu sale, mais qui devient plus belle par l'extraction de l'eau qu'elle contient encore, par son exposition à l'air et sa dessication ; en cet état, elle contient une certaine quantité de chaux carbonatée qui en affaiblit la couleur, et en augmente le poids. M. Chaptal, qui a fait tant d'heureuses applications de la chimie aux arts, a senti de quelle importance il était d'enlever à la fécule du pastel les corps terreux étrangers qu'elle contient, et il y a parfaitement réussi, par l'acide muriatique. Il suffit de mêler cet acide très-affaibli à cette fécule, pour qu'elle prenne tout de suite le bleu le plus intense et le plus bril-.

lant. On l'emploie en excès dont on dépouille ensuite la fécule par le lavage. On avait proposé l'acide sulfurique; mais le plâtre que celui-ci forme avec la chaux, doit augmenter le poids de la fécule et l'altérer au lieu de la purifier. Quand la fécule, qui est alors à l'état d'indigo, est bien déposée et séparée du liquide qui la surnage, on la passe au tamis de soie fin, et on la porte sur les filtres ou chausses de toile de coton, suspendus à des barreaux convenablement disposés. Cette filtration n'est qu'une opération préparatoire à la dessication.

§. VII.

Dessication de l'indigo.

» En suivant les procédés ordinaires, elle s'opère lentement et difficilement; il arrive même que les vers attaquent quelquefois l'indigo: il est sujet à se gâter et à se perdre. Pour éviter ces graves inconvéniens, on est obligé de le faire sécher à l'étuve; mais il s'y délite, et n'a pas ensuite les formes de l'indigo étranger (1).

J'ai cherché les moyens de perfectionner

(1) M. de Puymaurin, dont on ne saurait trop louer

cette partie du procédé, et voici comment j'y ai réussi. Lorsque les filtres ne coulent plus, et que l'indigo qui les remplit est assez épais, je porte cet indigo sur les chassis indiqués au §. 1, et ensuite, à l'aide de briques absorbantes et d'une pression graduée entre des feuilles de carton épais, je soutire l'humidité qui adhère fortement à la pâte d'indigo, comme je le détaillerai ci-après dans la description du procédé. Par ce moyen, j'abrège le temps, j'évite la moisissure de l'indigo; les vers ne peuvent l'attaquer, et je lui donne les qualités extérieures exigées par le commerce.

Deuxième Partie.

Description pratique du procédé.

» Lorsqu'on veut se livrer à l'extraction de l'indigo de la feuille de pastel, il faut com-

---

les utiles travaux, a senti ces inconvéniens, et il les a évités en faisant employer, dans la teinture, l'indigo tel qu'il sort de dessus les filtres. Cette expérience a été couronnée du plus heureux succès. Elle sera très-avantageuse aux ateliers de teinture situés près des lieux où l'on cultive le pastel. Le teinturier pourra même avoir son champ de pastel, comme il a quelquefois son champ de gaude, de garance, etc.

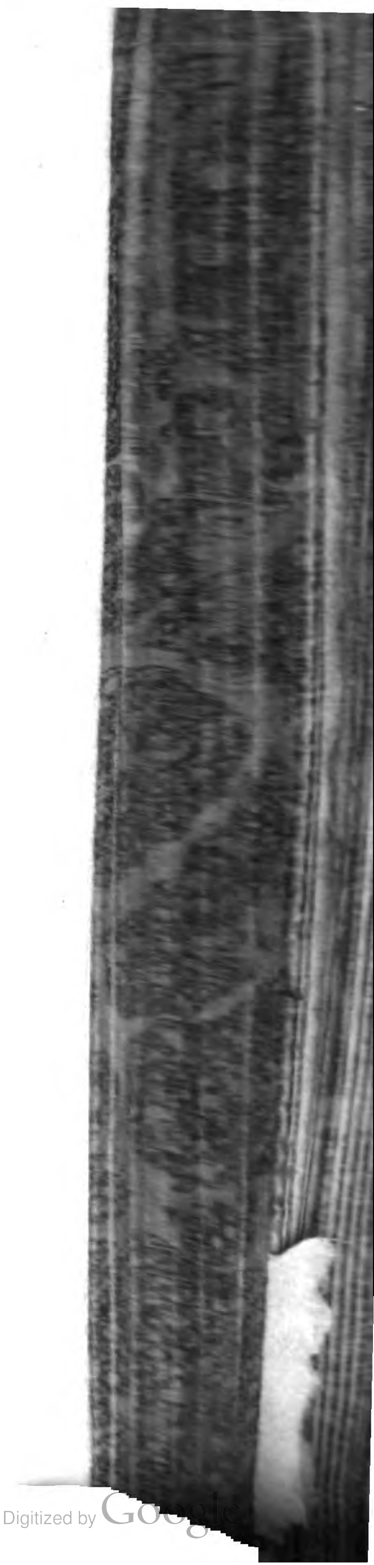
mencer par faire quelques dispositions préliminaires dans le local que l'on y destine ; 1.° établir les deux séries de grands cuviers, de manière à les remplir et à les vider commodément et avec économie ; 2.° s'assurer de la quantité d'eau nécessaire à tous les travaux, en préparer une distribution telle que la main d'œuvre soit économisée autant que possible, et prendre des moyens pour en avoir à la température de 25 degrés de Réaumur (1) ; 3.° traiter avec les propriétaires de la feuille de pastel pour que, chaque jour, ils en livrent la quantité qu'on peut en exploiter ; 4.° tenir tous les autres vaisseaux et ustensiles prêts et dans le plus grand état de propreté ; 5.° enfin, se procurer une petite provision d'acide muriatique, et avoir la certitude de ne pas manquer de chaux vive. Ces dispositions étant faites, on procède de la manière suivante.

» On lave les feuilles à mesure qu'elles arrivent à l'atelier (2), en les agitant dans les

---

(1) La manière de chauffer les liquides par la vapeur, proposée par M. le comte Rumfort, et adoptée dans un grand nombre de fabriques, serait ici très-convenable.

(2) Si l'on ne peut pas employer les feuilles tout de



paniers plongés dans un grand réservoir rempli d'eau. Dès que la terre qui pouvait y adhérer s'est précipitée, et qu'elles sont bien propres, on soulève les paniers, et on les pose sur des barreaux au-dessus du réservoir pour les faire égoutter. Ce lavage doit se faire par parties de cent kilogrammes ou plus fortes, mais toujours égales à la contenance de chaque cuvier, afin que chacun de ces vases soit également chargé.

» Les feuilles de pastel étant bien lavées et égouttées, on place au fond de chaque cuvier, près le trou du Robinet, une poignée de menu bois, pour empêcher que le trou ne s'obstrue, et l'on distribue dans chaque cuvier la charge de feuilles; on verse dans chacun une quantité d'eau de 25 degrés, égale à environ vingt-cinq fois le poids des feuilles. Le tout ne doit pas entièrement remplir le cuvier; il faut que les feuilles n'y soient pas trop pressées et qu'elles soient maintenues, à quelques centimètres au-dessous de la surface de l'eau, à l'aide d'une petite claie

---

suite, il faut les étendre sur des toiles, sans quoi elles s'échauffent promptement et se gâtent.

d'osier ou de liteaux en bois qu'on charge de quelques pierres.

» Il faut laisser ces cuviers en repos durant 20 ou 24 heures. Pendant ce temps, on observe s'ils ne perdent pas, et on y remédie, si cela arrive, en introduisant de la filasse, du papier mâché, de la terre glaise, du suif, etc., dans les fentes ou jointures qui laissent transsuder l'eau. Il faut avoir la précaution de finir la charge des cuviers dans la matinée, pour que le moment où la macération est terminée n'arrive jamais le soir ou de nuit, afin de pouvoir bien juger des signes qui annoncent que cette opération est terminée, ce qui arrive constamment après 20 ou 24 heures au plus. Ces signes sont, 1.° une pellicule irrisée à la surface du liquide; cette pellicule, ramassée avec une carte, prend une teinte de bleu pâle; 2.° des bulles qui se dégagent, restent quelque temps à la surface du liquide et sont également irrisées; 3.° la coloration de l'eau en vert bleuâtre un peu opale; 4.° l'augmentation de sa densité; elle doit marquer un degré et demi à deux degrés au pèse-sel de Baumé; 5.° la plus forte coloration de cette eau en vert émeraude, en en mêlant un peu, dans une fiole, avec une égale quan-



tité d'eau de chaux; 6.° la séparation d'une assez grande quantité de flocons de même couleur, par l'agitation de ce mélange et leur précipitation par le repos.

» Lorsque ces signes, très-aisés à saisir par un peu de pratique, se manifestent, on place un tamis de crin sous le robinet, on ouvre celui-ci et, à l'aide de baquets portatifs, on transvase les eaux de macération dans la seconde série des cuviers : elles ne doivent pas entièrement occuper la moité de leur contenance. Quand toute l'eau est égouttée, on ferme le robinet, on passe un peu d'eau fraîche sur les feuilles à l'aide d'un arrosoir, on piétine, on fait écouler cette eau qui contient encore quelques parties colorantes, et on la mêle avec la première. On peut, immédiatement après, faire jeter les feuilles (1), et préparer une nouvelle charge. Pendant que les ouvriers s'en occupent, d'autres doivent travailler au battage.

» Pour cet effet, on verse dans chaque cuvier, où l'on a transvasé l'eau de macération,

(1) On peut les utiliser en les faisant servir d'engrais.

une quantité pareille d'eau de chaux, et l'on agite fortement le mélange pendant une heure et demie ou deux heures, par les moyens indiqués au §. 4. On pourra, pour faciliter cette opération et abréger le temps, y mêler un peu de colle de peau de gant et de muriate de soude, proposés par M. de Puymaurin (un huitième de kilogramme de peau suffit pour chaque cuvier). On reconnaîtra que le battage est terminé, lorsqu'en prenant un peu du liquide dans une fiole, on s'apercevra que le dépôt de la fécule verte se fait aisément et que l'eau qui la surnage, devenue d'un jaune clair, ne donne plus de précipité par son mélange avec une nouvelle quantité d'eau de chaux. S'il se faisait, au contraire, un précipité vert par cette addition d'eau de chaux, ce serait une preuve qu'on n'en a pas assez employé ; il faudrait, pour lors, en ajouter un peu plus dans les cuviers et battre de nouveau pendant quelque temps.

» Le battage étant terminé, il faut laisser le liquide en repos jusqu'à ce que la fécule soit précipitée, et que le liquide surnageant soit d'un beau jaune et bien transparent. Alors on soutire par le plus haut robinet et ensuite par le second, on jette cette eau



jaune (1) et on verse de l'eau fraîche dans les cuviers; on la mêle avec le dépôt par une agitation de quelques momens, on laisse de nouveau déposer et on soutire l'eau surnageante qui est moins jaune que la première. On peut répéter ce lavage jusqu'à ce que l'eau ne se colore plus en jaune; il est très-avantageux, en ce qu'il dépouille la fécule de cette partie extractive, et qu'il la dispose à recevoir mieux l'effet de l'acide muriatique. Il est à noter que les derniers lavages se font assez promptement, en ce que les eaux devenant moins visqueuses, la fécule se précipite facilement. J'ai oublié de dire que, pendant le battage, il se forme une grande quantité d'écume qui est verte d'abord, et qui prend ensuite une couleur bleue; une partie de cette écume s'affaisse par le repos. On peut ramasser ce qui reste, et le faire sécher dans un lieu où l'air ne soit pas agité; sans cette précaution, le moindre vent l'emporterait. Quand on en a ramassé une certaine quantité, on peut l'incorporer avec la fécule restée au fond du cuvier.

» Après le lavage et la séparation des eaux

---

(1) J'ai essayé d'utiliser cette eau jaune, en l'employant comme engrais; tout annonce déjà de bons effets.

surnageantes, on ouvre le robinet inférieur et on fait passer, en l'agitant, la fécule qui forme un liquide épais d'un bleu sale, dans des baquets portatifs avec lesquels on la transporte dans de petits cuviers ou dans des barriques bien propres qu'on ne remplit qu'à moitié. Les cuviers de la deuxième série, étant alors vides, peuvent recevoir les eaux de macération et l'eau de chaux d'une nouvelle opération ; par ce moyen, l'on conduit tous les travaux à la fois.

C'est dans les vases où se trouve la fécule, qu'on verse l'acide muriatique affaibli au point de ne marquer que cinq à six degrés. On le verse peu à peu parce qu'il se produit une effervescence qui pourrait faire sortir le liquide du vase, si on l'employait tout à la fois. On agite et on laisse agir l'acide. Quand l'effervescence a entièrement cessé et qu'on s'est assuré, soit par la dégustation, soit par le papier bleu, qu'il y a un léger excès d'acidité, on achève de remplir le vase d'eau pure, on mêle, et on laisse déposer ; alors la fécule a pris le beau bleu d'indigo. Lorsque le dépôt en est fait, on soutire la liqueur surnageante par des robinets placés à différentes hauteurs. Il est bien de répéter une seconde fois ce la-



vage et de bien soutirer l'eau qui surnage l'indigo ; après quoi l'on agite le dépôt et on le passe par un tamis de soie fin, qui en sépare les corps étrangers qui peuvent y avoir été introduits accidentellement.

» L'indigo étant alors sous la forme d'un liquide épais d'un très-beau bleu, doit être porté sur des filtres ou chausses en toile de coton, pour être séparé de l'eau qui y est encore mêlée. Cette eau doit passer transparente, insipide et incolore ; si elle était encore colorée ou légèrement acide, il faudrait passer un peu d'eau sur les filtres.

» Lorsque les eaux provenant de ces diverses manipulations entraînent un peu d'indigo, on doit s'en servir pour rincer les divers vases dans lesquels on a opéré, afin d'emporter et de réunir, en un seul, tout l'indigo qui aurait pu échapper. On le trouve ensuite au fond après le dépôt; cette fécule est assez précieuse pour ne pas en laisser perdre.

» Quand les filtres sont bien égouttés, et que l'indigo est d'une consistance pâteuse, on prend cet indigo avec des cuillers ou spatules en bois ; on le porte sur des chassis d'un carré long garnis d'une simple toile ; on pose chaque chassis sur une brique épaisse, poreuse et bien

propre ;

propre ; celle-ci ne tarde pas à soutirer l'humidité adhérente à l'indigo qui prend de plus en plus de la consistance, et diminue de volume. On remet de l'indigo des filtres sur les chassis afin qu'ils soient bien pleins, on mêle et on agite avec la spatule. Si les briques s'humectent trop ou qu'elles ne prennent pas assez vite l'humidité, on les remplace par d'autres neuves ou séchées au four. Ensuite on place plusieurs chassis et plusieurs briques alternativement l'un sur l'autre, et on charge la plus haute brique d'un poids assez fort pour comprimer l'indigo et hâter sa dessication. On l'y dispose beaucoup par ces manipulations ; mais une presse fournit encore des moyens plus puissans.

» Quand les briques ont absorbé toute l'humidité qu'elles peuvent prendre, ce qui a lieu après vingt-quatre heures de contact, on détache les carrés d'indigo qui sont sur les chassis, on les enveloppe, chacun séparément, dans un carré de bonne toile, et ensuite dans trois ou quatre feuilles de papier fort, non collé. Plusieurs de ces paquets doivent être ensuite soumis à la presse, en ayant soin de placer cinq à six feuilles de carton épais entre chaque paquet, de manière que chacun d'eux

soît parfaitement isolé par les feuilles de carton. Tout étant ainsi disposé, on fait agir la presse lentement et graduellement, en observant de donner un intervalle de demi-heure à chaque demi-tour: sans ces précautions, les toiles se déchireraient, et l'indigo en sortirait. A mesure que la presse agit, l'humidité passe peu à peu de la toile au papier et de celui-ci aux feuilles de carton. Lorsque la presse n'agit plus, il faut la laisser en repos pendant quelques heures, après quoi on lâche les vis. Si l'on s'apercevait que les cartons et papiers fussent très-humides, on pourrait les remplacer par d'autres bien secs, et donner une seconde pression.

» Les carrés d'indigo, au sortir de la presse, sont très-fermes, et une simple exposition à l'air suffit pour les dessécher complètement en peu de temps: ils se délitent beaucoup moins que par la dessication à l'étuve, et ne sont pas sujets à être attaqués par les vers ni à se gâter. L'indigo ainsi préparé est d'une compacité convenable; la cassure en est fine et cuivrée; enfin, il se rapproche beaucoup de l'indigo étranger, par les qualités extérieures adoptées par le commerce; et tout fait espérer qu'il pourra

remplacer celui-ci dans toutes les opérations de teinture.

» Lorsque l'indigo a été séché à l'étuve par les procédés ordinaires, et qu'il s'est délité, on peut lui donner les formes et la consistance de l'indigo étranger, en le réduisant en poudre, le broyant au moulin avec suffisante quantité d'eau, le desséchant et le soumettant à la presse, comme il a été dit ci-dessus.

» Enfin, si par la mauvaise qualité des feuilles de pastel ou par quelqu'accident particulier survenu aux diverses manipulations et opérations, on obtenait un indigo inférieur en qualité, on pourrait le purifier par la chaux, en employant la méthode publiée par MM. J. Avie et Gresset, de Rouen.

» Telle est la manière dont j'ai opéré; je désire que les chimistes qui auront la facilité de se procurer du pastel, que les propriétaires même qui auront cultivé cette plante, se livrent à ce nouveau genre d'industrie; aucun sujet n'est plus digne de leurs recherches que celui-ci, puisqu'il fixe, en ce moment, l'attention de notre auguste Souverain ».

C'est sous les auspices d'un savant célé-

bre, et qui occupe de grandes dignités dans l'état, que M. Bérard a entrepris et suivi les expériences dont il fait connaître aujourd'hui les résultats. Le grand botaniste, le naturaliste-philosophe, qui dirige, avec tant de savoir, de soins et de succès, le jardin des plantes de Montpellier, a fourni à l'auteur les feuilles d'isatis qui ont servi à ses essais. Cette réunion de talens et d'efforts, vers un but utile, rend plus précieux encore, à l'Académie, un tribut qui n'a cependant pas besoin du concours d'un mérite étranger.

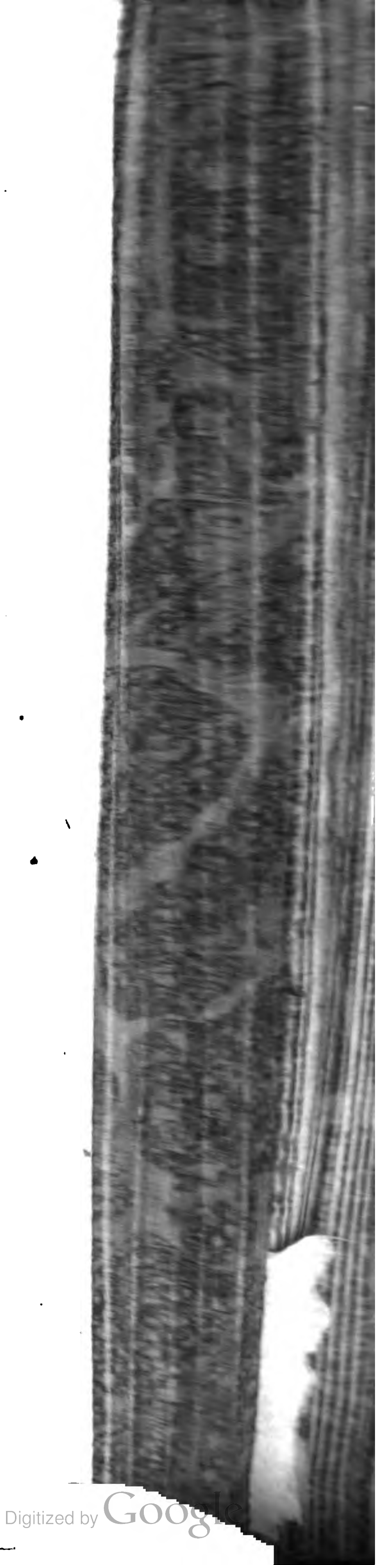
Rapport de M. *Dhombres* sur le traité du kermès ; par M. Truchet, d'Arles.

L'Académie a aussi dirigé son attention vers une production trop négligée et propre à suppléer, dans nos manufactures nationales, la cochenille devenue, pour nous, si rare et si chère. Nous voulons parler du kermès, et il n'est pas douteux que le gallinsecte du chêne-vert ne puisse remplacer avantageusement celui du nopal. Cet objet a d'autant plus d'intérêt pour le département du Gard, qu'il est un de ceux où le kermès a été autrefois recueilli avec le plus d'abondance, et qu'il deviendrait très-profitable à notre industrie locale, de voir se multiplier, dans nos landes, le *quercus coccifera* et l'hémip-

tère qu'il nourrit. Il est, d'après cela, tout simple que l'Académie ait accueilli, avec beaucoup d'empressement, le traité de M. Truchet, d'Arles, sur le kermès; et le rapport que lui a fait M. *Dhombres* sur un écrit qui, soit qu'on l'envisage dans ses relations avec l'histoire naturelle, soit qu'on le considère sous le point de vue économique, paraît digne des plus grands éloges.

L'ouvrage de M. Truchet, quoique imprimé, n'est point assez répandu dans le département, et nous nous trouvons engagés, autant par cette circonstance, que par l'importance du sujet et les motifs que nous avons relatés plus haut, à nous écarter, en quelque chose, de la règle ordinaire sur les ouvrages publiés par la voie de la presse, et de faire connaître celui-ci avec un peu plus de détail. Rien n'est sans doute plus convenable à ce dessein, que de transcrire ici une partie du rapport de M. *Dhombres*.

« Le kermès qu'on trouverait abondamment dans nos départemens méridionaux, si le gouvernement voulait en encourager la récolte, a, comme l'on sait, les mêmes propriétés que la cochenille. La partie colorante est, peut-être, un peu plus abondante dans la



cochenille que dans le kermès, disent MM. Teissier, Bosc et Olivier (1); mais celui-ci a toujours été réputé de meilleur teint; sa couleur a toujours été regardée comme plus vive et bien plus brillante, et ce n'est qu'à l'immense quantité de cochenille répandue en Europe et dans l'Orient (2), et à l'extrême rareté du kermès, qu'est due la préférence que l'une a constamment obtenue sur l'autre.

» M. Truchet trace d'abord l'histoire naturelle du kermès, relève plusieurs erreurs dans lesquelles sont tombés les premiers naturalistes qui s'en sont occupés, et Réaumur lui-même, lorsqu'il a appliqué, à toute la classe des gallinsectes, les remarques qu'il avait faites sur ceux de l'oranger et du pêcher. Propriétaire-agriculteur à Arles, notre auteur a fait un grand nombre de courses pour épier ce gallinsecte dans les champs, et son mémoire ne contient que ce qu'il a vu de ses propres yeux.

---

(1) *Instruction sur la récolte du kermès*, publiée par S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

(2) On a calculé, en 1736, qu'il entrait en Europe 880,000 livres pesant de *cochenille* par an. *Élémens de chimie* de M. Chaptal, tome III, p. 367. *D.*

» Il distingue trois époques dans la vie de cet animal, le considère d'abord sous la forme de larve ou de gallinsecte proprement dit, ensuite sous celle de chrysalide, et enfin sous celle où il se trouve quand le mâle a pris des ailes. Il entre dans beaucoup de détails intéressans pour les amateurs d'histoire naturelle, et plus complets que ceux que nous avions (1).

» Il y a lieu d'être étonné, dit M. Truchet, de la quantité de nourriture qu'il consomme dans son jeune âge; elle est proportionnellement plus considérable que celle qu'il faut aux chenilles qui font, comme l'on sait, une consommation considérable d'alimens; sans doute afin de se préparer à cette abstinence complète qu'elles éprouvent ensuite sous la forme inerte de chrysalide, de nymphe engourdie, ou bien pour suffire à la dépense qu'elles feront pour se reproduire. Mais les chenilles ne font presque pas d'exercice, et c'est une chose remarquable, observe notre

(1) M. Truchet met, avec juste raison, les articles *kermès* et *cochenille* de MM. Bosc et Olivier, dans le *Cours complet d'agriculture* et l'*Encyclopédie méthodique*, au-dessus de tout ce qu'en ont dit précédemment les autres naturalistes. D.

auteur; que la vitesse avec laquelle marche le kermès lorsqu'il est petit, comparée avec son habitude sédentaire, une fois fixé. Pendant près de trois mois il grossit, subit trois mues sans bouger de la place qu'il a choisie, y file un nid, donne naissance à près de deux mille petits qui doivent se métamorphoser sous le ventre de leur mère, laquelle offre alors un exemple inouï d'amour maternel, en faisant de son propre corps une double enveloppe pour la conservation de ses petits, après avoir cessé de vivre par l'épuisement d'un accouchement laborieux.

» Dès 1692, la Hire et Sedilleau avaient reconnu qu'il sortait de la partie postérieure du kermès, quelque chose ayant l'apparence d'un œuf, à peu près rond, environ deux fois plus long que large et fort poli, si ce n'est qu'il y avait un pli suivant la longueur et quelques petites rides en travers (1). Tous les naturalistes, sans exception, ont dit que c'était des œufs, et répété avec Eméric, que l'insecte les couvait. Mais, demande M. Truchet, pourquoi l'animal couverait-il ses œufs à la fin de mai, sur un duvet cotonneux

---

(1) *Mémoire de l'Académie*; année 1692, p. 11.

et sans air, tandis que ses autres œufs pondus plus tard, collés çà et là sur l'arbrisseau où ils passent l'hiver, éclosent parmi les giboulées de mars? Comment des œufs mollasses marcheraient-ils sans rouler, les uns à la suite des autres, comme s'ils étaient enfilés? Comment les derniers glisseraient-ils sur les premiers pondus, jusqu'à remplir le dessous du ventre du gallinsecte, qui se soulève à mesure, et va se coller contre son dos?

» M. Truchet s'est assuré, en répétant l'expérience de Réaumur, que le duvet blanc qui tapisse le ventre de l'insecte, pouvait se reproduire après avoir été enlevé. Il pense que ce duvet cotonneux n'est autre chose que les traces d'une liqueur glaireuse que laisse le petit animal quand il sort mouillé du ventre de sa mère : il croit que le nid lui-même est formé de la même matière qu'il compare à de la gomme élastique blanche, dont il mesure l'épaisseur et l'élasticité. Il observe que jamais on ne voit d'œufs mouillés, tandis qu'en tous les accouchemens, le part vient dans un liquide; que, dans le kermès, les fœtus sont aussi gros que ceux qui sont nés, tandis que, dans le ventre des ovipares, on trouve des œufs de toutes les grosseurs, depuis un point im-

perceptible jusqu'à leur dimension ordinaire; et l'on peut conclure avec lui que ce que l'on a pris pour des œufs, sont des petits dans leur placenta.

» M. Bourret, ami et compatriote de l'auteur, a vu, au microscope, l'animal percer son enveloppe au bout de sa tête, et la faire glisser par un mouvement vermiculaire, jusqu'au dernier anneau de son corps; ses antennes, ses pieds placés longitudinalement au-dessous de lui, se détachent l'un après l'autre; il marche, et son fourreau qui tient à son extrémité inférieure, retenu par les aspérités du sol, reste bientôt en arrière.

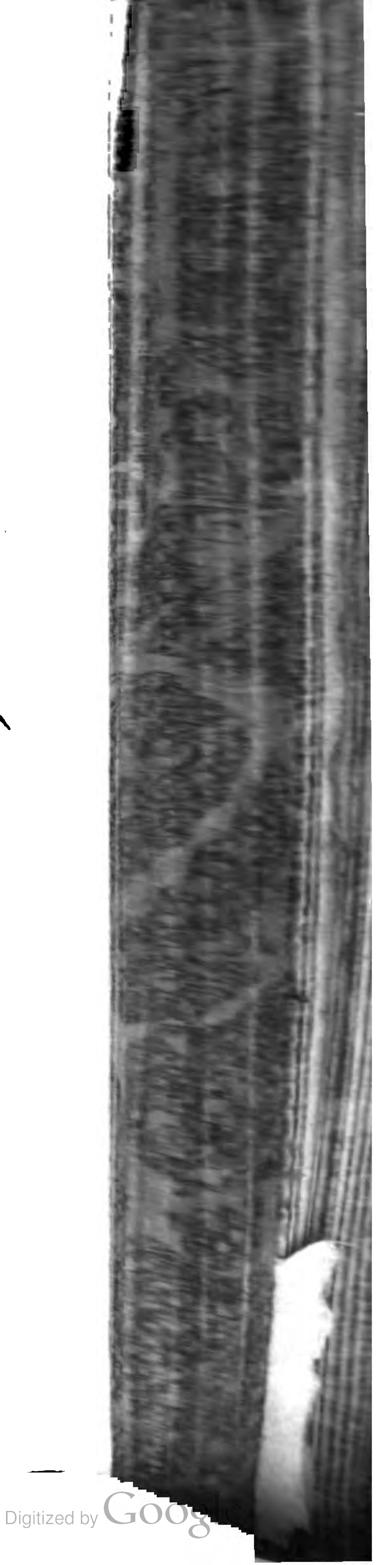
» On objectera à M. Truchet qu'ayant d'abord considéré le kermès comme sorti d'un œuf, il le change ensuite de nature; mais M. Bonnet n'a-t-il pas prouvé que le puceron vivipare en été, est ovipare en automne?

» Douze ou quinze jours après qu'ils se sont métamorphosés, les kermès sortent de leur toit maternel. On en distingue alors de deux espèces ou, pour mieux dire, de deux formes : les femelles, de figure ovale, sont en plus grand nombre; les mâles sont des mouches qu'on ne peut confondre avec les autres diptères, puisqu'ils n'ont rien qu'on

puisse comparer à une trompe ou à des mâchoires ; peut-être n'en ont-ils pas besoin, dit M. Olivier ; semblables à plusieurs autres insectes qui, lorsqu'ils sont devenus parfaits, n'ont besoin de prendre aucune nourriture, et ne doivent plus vivre que le temps nécessaire pour féconder leurs femelles.

» Je dois renvoyer, à l'ouvrage de M. Truchet, ceux qui voudraient connaître la description détaillée des deux sexes, leurs moyens de fécondation, la ponte des œufs, etc., etc., que je ne saurais abréger.

» Après avoir étudié le kermès en naturaliste, M. Truchet le considère en agriculteur. Son but étant d'en propager la culture, je ferai connaître son travail sous ce point de vue qui me paraît entièrement neuf. Si nous admettons, dit-il, la fécondation de la mouche kermès avec la femelle sortie en même temps qu'elle de dessous le gallinsecte, et que nous donnions une conséquence nécessaire à cette action, nous pourrons profiter de la ressource qu'il peut y avoir de transporter les œufs pour les faire éclore en temps opportun ; nous pourrons les maîtriser à notre gré. L'industrie n'a presque rien à faire pour élever cet



insecte ; on est dispensé d'avoir des abris, des bâtimens coûteux ; de transporter péniblement les alimens, chaque jour, ainsi qu'on est obligé de le faire pour les vers à soie. C'est sur place même, c'est dans le vaste laboratoire des champs, que doit s'opérer cette précieuse industrie, sans aucuns frais, sans aucune surveillance, si ce n'est seulement pour assurer leur reproduction, et conserver leurs œufs précieux. Pour cela, il faut imiter ce qu'on fait en Amérique pour la cochenille (1). Douze ou quinze jours avant le complet dessèchement du kermès, on coupera sans secousse, avec précaution, de longues branches de chêne sur lesquels ils sont établis ; on les posera à plat sur l'aire d'une grange, en formant deux rangées épaisses, fourrées, les gros bouts en dedans, les uns vers les autres. Sur le milieu et sur chacune de ces rangées, on fixera deux planches parallèles, et l'espèce de caisse qu'elles formeront, dont les tiges de chêne sont le fond, sera remplie d'argile délayée pour maintenir, le

(1) *Histoire naturelle des insectes*, faisant suite à celle de M. Buffon ; t. IV, p. 220.

plus long-temps possible, la fraîcheur des branches, afin que l'insecte puisse y vivre. On couvrira les rameaux avec de la paille hachée pour les tenir secs et chauds, à l'abri du contact de l'air, et empêcher l'éloignement des petits. Au printemps prochain, on portera dans les champs ces branches, les pailles et jusqu'aux balayures de l'appartement pour les secouer sur les chênes. Voilà à quoi se réduit la conservation de l'insecte considéré comme semence; l'usage qu'on peut en faire est relatif à la manière d'exploiter l'arbuste qui doit le nourrir, et notre auteur examine les moyens à employer pour cela.

» 1.° De se borner à répandre le kermès sur les chênes qui existent.

» 2.° De donner des soins à ces mêmes chênes sans aucune plantation nouvelle.

» 3.° Enfin de destiner de nouveaux terreins à la culture de cet arbuste.

» Puisqu'il est reconnu que le kermès se nourrit de la sève; qu'entre toutes les manières de se nourrir des animaux qui vivent aux dépens des plantes, il n'en est pas qui leur soit plus préjudiciable que celle des gallinsectes, puisque le bois se carie au-



tour de leurs piqûres ; il faut, dit M. Truchet, nous attacher à augmenter, à régulariser et à économiser la sève. S'adressant à l'expérience du paysan le plus ignorant, il lui recommande seulement de faire, pour le petit chêne (1), ce qu'il fait pour les autres arbres qu'il veut rendre sains et vigoureux. Il faut en éloigner les troupeaux, ce qui procure un autre avantage, puisque l'auteur pense que cet arbrisseau fait périr les moutons du pissat de sang ou du brou, comme il nous promet de le faire voir dans un autre mémoire ; il faut émonder le chêne de ses fleurs, puisqu'il est prouvé que plus un arbre est chargé de fruits, moins il pousse de rameaux vigoureux.

» Après avoir indiqué tous les moyens d'utiliser les petits chênes existans, M. Truchet donne des instructions sur le semis et la plantation de cet arbrisseau, si l'on veut le multiplier ; et observons qu'avec les moyens qu'il a imaginés pour conserver les

---

(1) Le nom de *petit chêne* est peut-être impropre, puisqu'il appartient à une autre plante. L'arbrisseau, connu dans ce pays sous le nom d'*avaou*, est le *quercus coccifera* de Linné, bien différent du *q. ilex* sur lequel on ne trouve pas le kermès. *D.*

œufs en hiver, on peut propager l'arbuste et l'insecte, non seulement dans notre pays, mais encore un peu plus au nord, et loin des départemens où ils se trouvent aujourd'hui (1). Il voudrait qu'on en semât dans les friches, sur le penchant des collines trop inclinées, dans les communaux stériles et improductifs où nul soin ne donne nulle espérance; les premiers occupans

(1) L'habile chimiste qui dirige les teintureries de la manufacture impériale des Gobelins, voulut bien s'adresser à moi, il y a deux ans, pour avoir des renseignemens sur la récolte du kermès, dans ce département; il résulte des informations que je pris et des observations que j'ai faites, que cet insecte paraît y être devenu rare, quoique la plante qui le nourrit y croisse assez abondamment, sur-tout vers les bords du Rhône, dans les arrondissemens d'Uzés et de Nismes. Personne ne s'occupe plus d'en recueillir comme autrefois, et il me fallut parcourir une étendue assez considérable, et chercher une demi-journée, pour en avoir une poignée. La rigueur de l'hiver précédent pouvait avoir été contraire à sa propagation, et il n'y a nul doute que cette récolte ne pût devenir importante si, comme le dit M. Truchet, les sociétés savantes et le gouvernement provoquaient les lumières des personnes instruites, excitaient l'émulation des agriculteurs, en proposant des instructions, en promettant des primes d'encouragement, et en demandant des expériences à cet égard. *D.*

s'y disputant une chose qui n'existe pas encore, et pour laquelle des rixes continuelles font voir l'inconvénient d'un usage indivis. Quelques labours et une semence à peu près gratuite ne seraient-ils pas amplement remboursés dans la suite ? Mais supposons le produit du kermès peu considérable ou nul ; n'est-il pas rigoureusement nécessaire, dit M. Truchet, de prévenir cette affreuse pénurie de combustible qui menace la Provence, et qui pèse déjà horriblement sur divers de ses points ? Quel motif plus heureux que celui qui aurait pour but une amélioration future, en même temps qu'il nous enrichirait dans le moment actuel ! Au lieu de mériter, à bon droit, l'épithète de *gueuse parfumée*, cette contrée verrait bientôt le sol enrichi par la chûte des feuilles de chêne, la terre végétale ou humus retenu par les racines, l'atmosphère rafraîchi par une plus grande végétation. Dorénavant, l'œil ne serait plus fatigué d'une triste stérilité, une barrière serait opposée au *Mistral*, ce siroco de Provence, qui dévore jusqu'au dernier atome de l'humidité atmosphérique. Quel est le voyageur qui, traversant péniblement la plaine de la Crau, dans les territoires de

dé Salon, Istre, Fos et Arles, n'a pas cru se trouver tout à coup au milieu des déserts de l'Afrique, en ne rencontrant, sur la route, aucune culture, aucun arbre, aucun arbuste capable d'ombrager sa tête ou de réjouir sa vue : quelques personnes pourraient croire que ces lieux sont stériles ; cependant le chêne y vient à merveille.

» Si l'on ne plante pas, préservons du moins ce qui reste ; conservons cette précieuse et facile industrie qui donnait autrefois de l'occupation à tant de femmes et d'enfans.

» M. Truchet décrit la manière de faire la récolte du kermès : il condamne, comme vicieuses, les deux manières de les faire périr, celle de les jeter dans le vinaigre, et la chaleur du four. Il propose de mettre le pot qui les contient, dans une marmite d'eau bouillante, et d'étouffer ainsi les petits au bain-marie ; ce qui est plus prompt, plus économique et sans inconvénient.

» C'est avec regret que je me vois forcé de resserrer cette analise, et de supprimer un grand nombre d'observations qui font voir, dans M. Truchet, un savant naturaliste et un homme animé du désir d'être utile à ses concitoyens. »



Deux écrits particuliers au département ont occupé nos séances.

Mémoire sur l'agriculture du 2.e arrondissement du Gard ; par M. Martin.

M. Martin, chef d'institution à Bagnols, nous a adressé un *Mémoire sur l'état de l'agriculture dans le deuxième arrondissement du Gard.*

L'auteur, en débutant, présente quelques considérations générales sur les progrès de l'agriculture en France. Il établit des principes dont il fait ensuite l'application à son sujet particulier. Les détails statistiques que nous présente M. Martin, n'ont pu, comme on le pense bien, être vérifiés par l'Académie ; mais nous croyons, sans les garantir, devoir les consigner ici du moins en partie. Ils pourront suppléer, en quelque chose, la grande statistique du Gard, depuis si long-temps entreprise, et pourront être ensuite rectifiés par elle.

« Le deuxième arrondissement du département du Gard, dit l'auteur, présente une surface de 155,232 arpens, habitée en l'an 9 par une population de 74,287 ames. Le sol y est naturellement léger, peu tenace, et d'une culture facile ; mais ce caractère dominant n'exclut pas les qualités particulières qui éta-

blissent, dans des localités souvent très-rapprochées, des différences sensibles. L'examen de ces diverses qualités a fait diviser tout l'arrondissement en cinq classes de terre, qui se trouvent répandues sur les divers cantons, dans les proportions suivantes en terre cultivable.

Cantons.	Quantités d'arpens de terres					Totaux.
	fortes ou grasses.	argileuses.	pierreuses.	craieuses.	sablonneuses	
Uzés . . .	5538	585	3024	25	1857	11029
Bagnols .	3238	447	3444	35	3637	10801
St-Esprit .	2874	514	2308	10	1511	7217
St-Chaptes	2025	837	1468	58	1463	5851
Lussan . .	2618	1369	1880	10	1014	6891
Roquemaure	3850	734	3597	30	1833	10044
Remoulins	1721	893	1684	45	503	4851
Villeneuve	2676	3300	1850	20	1400	9246
Totaux .	24540	8679	19260	223	13218	65930

» Le deuxième arrondissement du Gard, quoique essentiellement agricole, ne peut



point être mis au nombre de ceux où l'agriculture a fait de grands pas vers la perfection. Cependant on y remarque des améliorations sensibles depuis quelques années, et l'on peut en concevoir les meilleures espérances pour l'avenir. Ces améliorations se font d'abord remarquer dans les constructions rurales qui sont moins basses, moins écrasées, beaucoup plus aërées et plus étendues qu'elles n'étaient autrefois.

» Les labours au *coutrier* et à la charrue sont très-répandus; on se sert fréquemment de la bèche pour les cultures à bras.

» Le système des assolemens est mieux entendu. La plupart des propriétaires dirigent eux-mêmes l'éducation des vers à soie, à l'exclusion des Cevenols.

» Il y a beaucoup plus de variété dans les grains. On a introduit la culture du trèfle et du sainfoin, jadis inconnus dans nos contrées.

» On procède à la plantation et à la culture des vignobles avec beaucoup plus de soin.

» On commence généralement à sentir les avantages des pépinières.

» Enfin il règne une émulation générale pour la culture des oliviers. »

Après s'être un moment arrêté à chercher les obstacles qui s'opposent à de plus grands progrès, et les causes qui ont pu ou pourraient encore les favoriser, M. Martin parcourt les diverses branches de l'agriculture de l'arrondissement d'Uzés.

« Le défrichement des communaux y a été en général plus nuisible qu'utile, soit sous le rapport des pâturages dont les troupeaux ont été privés, soit sous celui des bois communaux qui ont été détruits, et qu'il était si important de conserver ; d'ailleurs ces défrichemens ont été faits en général sur les penchans des côteaux ou dans des vallons dont le terrein était retenu par les gazons et les arbustes qu'on a extirpés ; depuis qu'il a été rendu mobile, on le voit journellement entraîné sur des campagnes fertiles qui se détériorent considérablement par l'amalgame d'un sable aride et privé de tout principe nutritif. Les lois salutaires qui ont arrêté (quoique fort tard) les défrichemens, sont un des grands bienfaits du Gouvernement.

» Il n'existe, dans cet arrondissement, aucun système de division agricole, susceptible d'être saisi par l'observateur. Le terrein y étant extrêmement varié par sa nature, on

doit nécessairement se trouver subordonné à cet égard aux propriétés du sol ; ainsi, tel canton abonde en vignobles, tel autre en terres labourables, tel autre enfin est plus riche en pâturages, sans autre raison de préférence que la qualité du sol, plus ou moins propre à l'une ou à l'autre de ces productions : d'ailleurs, comme on y compte peu de grands propriétaires, il y a aussi peu de domaines d'une certaine étendue qui ne soient pas morcelés. Presque tous les possesseurs de biens-fonds en ont une partie dans chaque quartier du territoire des communes où ils sont situés : de cette singulière disposition naît la difficulté d'avoir un système de division agricole bien ordonné.

» Nous avons déjà dit que le système des assolemens est mieux entendu dans cet arrondissement ; nous en trouvons la preuve dans la diminution progressive des jachères : ceci exige une explication préliminaire. De tout temps on a été dans l'usage, en cette contrée, de partager les domaines en deux portions égales qui sont alternativement ensemencées pour avoir annuellement la même quantité de récolte. Ainsi, pendant qu'une portion est *emblavée*, l'autre moitié repose

pour être ensemencée l'année suivante. Cette année de repos que le cultivateur peu instruit s'obstinait jadis à regarder comme rigoureusement nécessaire, n'est plus si respectée aujourd'hui. Partout où le terrein est de bonne qualité, on a soin d'y semer, pendant l'année de repos, des grains grossiers, tels que l'orge, la paumelle, l'avoine, la vesce, la barjalade, le maïs, les pommes de terre et toutes sortes de légumes. Le cultivateur est parfaitement convaincu aujourd'hui qu'une année absolue de repos n'est nécessaire à la terre, qu'autant qu'il est dans l'impuissance de la féconder par des engrais; aussi emploie-t-il tous les moyens qu'il a en son pouvoir pour s'en procurer. Toutes les communes qui possèdent de grandes étendues de bois communaux, ont de grandes ressources à ce sujet. Outre la facilité d'avoir des troupeaux dont le parcage fournit le plus puissant des engrais, elles trouvent encore dans les buis, les genévriers et autres bois amers, des ressources précieuses. Aussi voit-on, une partie de l'hiver, des familles entières occupées à ramasser du buis qu'on met en tas pour le faire fermenter, et qui produit un fumier excellent; mais toutes les



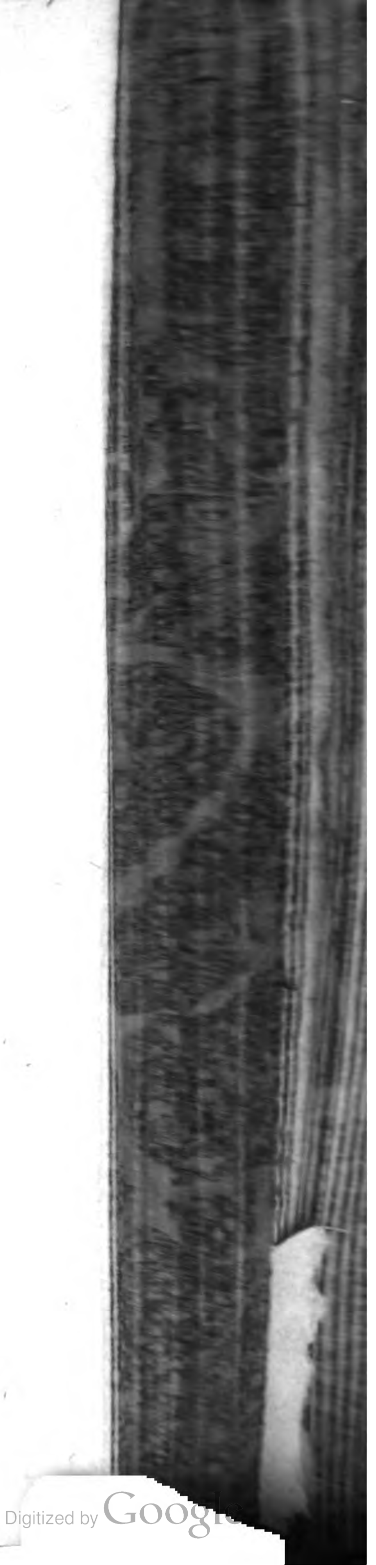
communes n'ont pas cet avantage. Dans les cantons de Lussan et les communes de Pouzilhac, Valliguière et St-Hilaire, où le buis est extrêmement abondant, les cultivateurs se bornent à en couvrir la surface de la terre à mesure qu'on le ramasse ; on le recouvre ensuite avec la charrue. Dans tout l'arrondissement, on est dans l'usage de suppléer aux autres engrais par des *fourneaux* qu'on fait brûler dans les fortes chaleurs de l'été ; pour cet objet on dégazone tous les bords des fossés ; on fait sécher au soleil les portions de terres qu'on a enlevées en forme carrée, et dont on se sert pour recouvrir de petits tas de bois disséminés sur plusieurs points d'une pièce de terre. A défaut de gazons, on les couvre avec des mottes que le soleil a fortement durcies ; on y met le feu, et on a soin que la flamme soit concentrée dans le fourneau, et ne se répande point au dehors. A la veille des semailles on démolit les fourneaux, et on répand exactement la terre qui en provient, sur toute la surface qui doit être ensemencée. Il est rare que ce moyen ne produise pas une excellente récolte.

» Il est néanmoins à craindre qu'un aussi vif stimulant n'épuise les principes nutritifs

de la terre; et il serait sans doute intéressant d'observer si, aux années de fécondité amenées par ce procédé, il ne succède pas une sorte de stérilité difficile à détruire.

» Les possesseurs de troupeaux sont, depuis quelques années, dans l'usage de mettre plusieurs couches de terre dans leurs bergeries; et, lorsqu'ils la supposent suffisamment imprégnée de sels urineux, ils la répandent sur leur terre qui s'en trouve fécondée. Enfin, on emploie les fumiers des écuries, les *curemens* des fossés, le *brûlement* des chaumes, le transport des terres charbonnées, et tous les moyens que l'usage a démontré être propres à fertiliser la terre: cependant on n'y connaît point celui de la marne, ni celui de répandre, sur la surface de la terre, de la chaux ou du plâtre, ni le chaulage des grains.

» Quoique nous ayons avancé que l'adoption de la charrue suppose une amélioration dans le système des labours, nous sommes forcés de convenir qu'en général, dans le deuxième arrondissement, le labourage est l'art le plus routinier, parce qu'il est livré aux personnes les moins éclairées, et que les préjugés et l'habitude s'opposent à son perfectionnement. On y remarque peu d'art dans

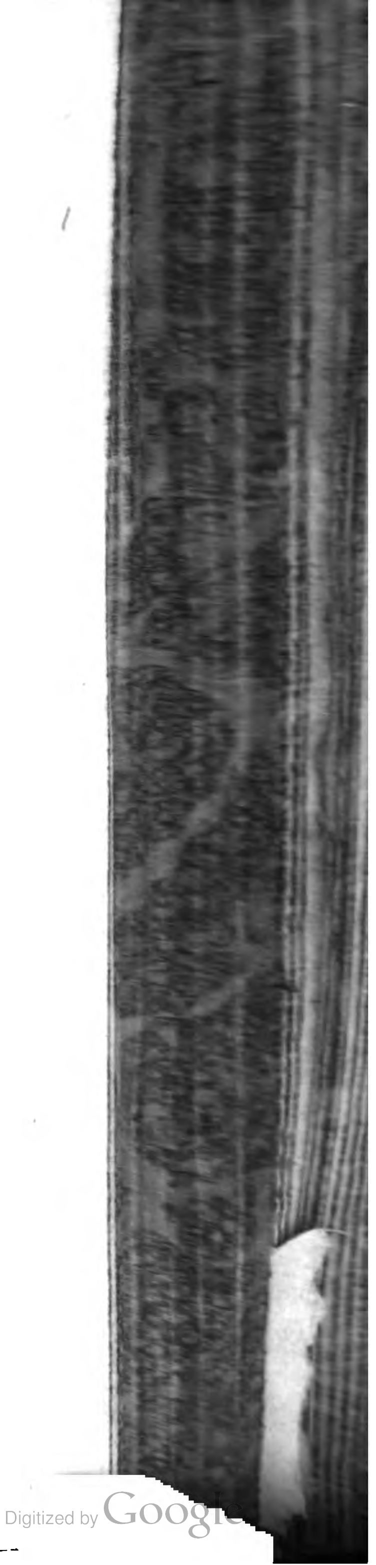


le choix des momens convenables pour labourer avec le plus d'effet possible ; fort peu de distinction dans la manière de labourer, selon le but prochain ou éloigné de l'opération ; on emploie les mêmes systèmes, les mêmes procédés, les mêmes instrumens, pour des terres absolument différentes, dans des saisons contraires et dans des vues opposées. « Nul doute que les procédés du labourage » ne doivent varier selon le terrein, le climat, » la force des attelages, la construction des » charrues, et selon que les saisons sont plus » sèches ou plus humides ». Rien de tout cela n'est soigneusement observé, et, tous les ans, chaque propriétaire a la douleur de voir une ou deux de ses pièces de terre, tromper entièrement ses espérances, ne lui présenter que des *coquelicots* ou des *bluets*, au lieu d'une superbe touzelle, sans qu'il se doute que c'est là le fruit des labours intempestifs.

» *L'araire*, qui est vraisemblablement l'*aratrum* des Romains, est en possession de faire presque tous les labours ; mais on sent que cet instrument, qui se borne à diviser la terre, ne ramène point à la surface la partie non épuisée et sur laquelle la substance productive s'est ramassée. Cependant c'est le seul

instrument dont on puisse faire usage dans diverses communes, dont le sol peu profond repose sur des couches pierreuses, tels que le territoire d'Uzés et presque tout son canton. On trouve même, dans les meilleures parties du territoire de cet arrondissement, des terres d'une qualité telle que la charrue y détruirait tout espoir de récolte, en ramenant à la surface une terre noire et amère, dont le mélange avec la partie productive est absolument pernicieux : on a souvent éprouvé ces effets dans les communes de Laudun et St-Victor-la-Coste, dépendantes du canton de Roquemaure. On ne peut donc pas précisément blâmer cet arrondissement de ce qu'on n'y fait pas un usage plus fréquent de la charrue, et on doit d'ailleurs observer que la culture des oliviers et des mûriers, qui y est généralement répandue, repousse cet instrument qui ne doit être employé que sur un sol absolument libre et profond.

» Un reproche plus fondé à faire aux habitans de cet arrondissement, c'est de semer leurs grains sans avoir aplani leur terrein par le moyen de la herse, parce que la semence, tombant presque toute dans les raies,



elle se trouve inégalement répandue, et par là même, les germes se trouvent suffoqués, étant les uns sur les autres; ce qui occasione une perte considérable.

» Un manuel de labourage mis à la portée du peuple, où l'on exposerait, avec simplicité et précision, la théorie de cet art, serait un vrai présent pour la société.

» Le froment raz ou sans barbe, appelé *Touzelle*, est cultivé avec succès dans le canton de Connaux, dans celui de Saint-Chaptes et tout le milieu de l'arrondissement; mais il ne convient pas aux communes qui avoisinent le Rhône, ni dans les endroits humides: les brouillards nuisent à cette espèce de grain; on le remplace avantageusement par les blés à barbe longue, vulgairement appelés *Seycette*.

» Le seigle, l'orge, l'avoine, la paumelle ou blé de mars, l'épeautre, le grand et le petit millet, le sarrazin et le maïs, sont les plantes céréales le plus en usage. Le grand et le petit millet sont d'un bon revenu dans les communes situées sur les bords du Rhône: ils se plaisent dans les terres fortes.

» De la tige du grand millet on forme des balais qui sont un objet considérable de commerce pour les isles du Rhône.

» Le sarrazin équivaut toujours à une demi-récolte de blé dans les cantons de Roquemaure et Bagnols. Il n'exige aucune culture, aucun engrais : on le sème en juillet sur les chaumes, et on le recueille à la Toussaint. Les autres parties du deuxième arrondissement n'en récoltent que fort peu.

» La vigne est le principal produit d'une grande partie du deuxième arrondissement du Gard, et principalement des cantons de Bagnols, Roquemaure, Villeneuve, Saint-Chaptes et partie de celui d'Uzés; on en cultive peu et de mauvaise qualité dans les autres cantons. La réputation dont jouissent les vins de la Côte-du-Rhône, exige que nous examinions, avec soin, tout ce qui peut avoir rapport à cette denrée précieuse.

» Le terrein qui produit les meilleurs vins de la Côte-du-Rhône, est argileux, sablonneux et caillouteux; on y préfère l'exposition au midi : celle du nord ne donnerait jamais une qualité de vin supérieure. En raisins noirs, le *pic-poule* est à peu près la seule espèce, et celle qui fait le fond de la vendange. Cela n'empêche pas que le général des cultivateurs n'introduise aussi, dans ses vignobles, quelqu'autres variétés, telles que celles ap-

pelées, dans l'idiome languedocien, le *terret-noir*; le *petareou*, ainsi nommé sans doute à cause du craquant de ses baies; le *moustardier* et le *maroquin*; et, depuis quelques années, le *grenache* qui, par son bouquet et sa couleur, donne, aux vins de cette contrée, une qualité bien supérieure, et qui avait été inconnue jusqu'à l'époque de l'introduction de cette espèce de raisin dans cette partie.

» Outre le *terret-noir*, certains propriétaires, s'attachant plus à la quantité du produit qu'à la qualité, ont planté une autre espèce de terret dont les baies sont d'un vert rougeâtre, et que, par cette raison, on nomme, en languedocien, *terret-verdaou*. Cette variété, cultivée principalement dans les bas-fonds de Roquemaure, parce qu'elle est moins sujette à se pourrir, et qu'elle produit avec abondance, fait un vin dur, vert et sans saveur; tout propriétaire qui sera jaloux de donner de la qualité et de la réputation à ses vins, la doit bannir avec soin de ses vignobles.

» En raisins blancs, on distingue la *clairette* et le *picardan*, de même que celui appelé, dans l'idiome du pays, *bourbousen*, qui n'est autre que le *mornain - blanc*: on

trouve, en outre, le *calitor*, raisin mou et très-sujet à se pourrir. Les autres espèces ne comptent pas, si ce n'est le *chérès* dont le fruit est aussi excellent à manger, que le vin en est pétillant et agréable à boire; mais il est peu connu, et il est ordinairement la proie des maraudeurs.

» Toutes les espèces sont ordinairement confondues dans les plantations anciennes; mais, dans les nouvelles, on s'attache au choix des plants analogues, et qui peuvent concorder, soit pour la qualité, soit pour l'époque de la maturité. Il existe beaucoup de plantations qui sont toutes en grenaches.

» On plante généralement au pal et avec des ceps sans racines.

» La distance d'un ceps à l'autre est depuis un mètre et demi jusqu'à deux mètres en carré.

» Le provignage n'y présente aucune particularité.

» Dans la taille, le propriétaire est nécessairement obligé de s'attacher à donner le moins d'élévation possible à la souche, à cause qu'on n'y fait pas usage des échalas, et que les vents du nord soufflent avec violence sur les bords du Rhône.

« La précaution de relever la souche ne peut être pratiquée que par les propriétaires ayant des plantations dans des lieux bas et humides, où le raisin est sujet à se pourrir. C'est d'après ces deux circonstances qu'on se dirige, et on ne perd pas de vue que, la taille ayant pour objet la dissémination de la sève, suivant le plus ou le moins de vigueur de la vigne, et de retrancher ou prévenir la pousse d'une trop grande quantité de sarmens ou de brindilles qui finiraient par épuiser la plante, on doit tailler plus court ou plus long, et laisser plus ou moins de flèches suivant la qualité plus ou moins substantielle du sol; suivant aussi l'espèce ou la qualité particulière de la souche, enfin, suivant l'âge et la vigueur de la vigne : ainsi la première année on enlève, rez de la souche, toutes les menues brindilles qui ont poussé, et l'on taille le principal jet à un œil seulement au-dessus de la terre ; c'est ce que nos vignerons appellent encore *éborgner le plantier*. L'année suivante, le plus ou le moins de vigueur de la souche doit régler le cultivateur pour laisser plus ou moins de bois : si le jeune plant est languissant, on le ravale encore jusqu'à un seul œil au-dessus de terre ; s'il montre de

la

la vigueur, on l'allonge jusqu'au-dessus du second œil, et on lui donne du bois à proportion. La troisième année, si la plantation a été cultivée avec soin, la souche doit commencer à se former ; alors on taille sur deux et même sur trois branches, suivant la vigueur et la multiplicité des jets, en observant de tailler toujours très-bas pour que les racines travaillent avec plus de force dans ce premier âge. La formation de la souche en cul-de-lampe, est ce que nos vignerons appellent *ensceller un plantier*. Enfin, à mesure que la vigne prend de l'accroissement et de la force, après avoir nettoyé la souche de tout son bois inutile, on finit par lui laisser jusqu'à quatre et même jusqu'à cinq branches maîtresses, toujours disposées en cul-de-lampe, à l'extrémité desquelles sont les sarmens qu'on coupe au-dessus des deux yeux les plus bas.

» On sait que la taille de la vigne demande des soins souvent minutieux dont ne sont pas susceptibles tous les cultivateurs ; par exemple, lorsque pour éviter la presse ou la cumulation des travaux à l'approche du printemps ou dans la vue de pouvoir donner à une vigne des labours d'hiver qui lui sont si salutaires, on la taille immédiatement après la chûte des feuil-

los, il est bon d'observer alors, en coupant le cep au-dessus d'un œil ou des deux yeux les plus bas, qu'on doit se rapprocher, autant que possible, du dernier œil qui doit être emporté par la taille, afin de garantir ainsi, ceux destinés à donner au printemps du nouveau bois, du contact trop immédiat des grandes gelées souvent funestes à la vigne, sur-tout lorsque ce sont les grenaches ou autres espèces à moelle aussi abondante qui en sont frappées.

» Une vigne commence à rapporter à quatre ans.

» Elle est en plein rapport à douze ans.

» Elle dure cinquante ou soixante ans, même jusqu'à cent et plus, lorsqu'elle est bien cultivée, et qu'elle n'a pas été plantée dans un fonds humide ou nouvellement arraché, étant reconnu que la vigne dure peu lorsqu'elle succède à une autre vigne.

» Sur toute la côte du Rhône on laboure les vignes avec la petite charrue. Dans tout le reste de l'arrondissement, et notamment dans le canton d'Uzés, ces cultures se font à bras, et elles sont infiniment meilleures.

» On donne trois labours aux jeunes vignes ou plantiers dont il est bon de presser l'accrois-

sement, la culture des vignes étant du reste fixée à deux labours seulement qu'on donne en mars et en mai, c'est-à-dire, lors du premier mouvement de la végétation, et puis, quand les bourgeons ont acquis assez de force pour résister aux chocs ou aux froissemens que, malgré toute l'attention du cultivateur, il est difficile de ne pas leur faire quelquefois éprouver. En même temps qu'on pratique ces divers labours, des manouvriers, avec une grande pioche à deux pointes, appelée *Béchard*, fossoient chaque cordon de souches dans toute la longueur, de manière à leur donner une bonne culture, et à les déshabiller du chiendent et autres plantes parasites qui ont poussé autour du tronc. A l'égard de celles des vignes dont les souches sont moins espacées, et plantées dans un sol moins pierreux ou caillouteux, on les cultive à la pioche en totalité, c'est-à-dire, sans labour.

» On ne fume point les vignes, et, en général, on ne les effeuille pas; cependant on est convaincu que la précaution d'en effeuiller certaines parties, à peu près un mois avant la vendange, ne peut être qu'avantageuse pour les vignes jeunes ou vigoureuses dont les rameaux touffus ne permettent pas au raisin

d'être entièrement mûri par les rayons du soleil; mais cette opération que peu de propriétaires font pratiquer, demande des soins et de la prévoyance; c'est-à-dire, qu'il serait dangereux de s'y livrer trop tôt et sur-tout avant que les pluies de septembre aient pénétré le raisin d'une fraîcheur et d'un humide salutaires qui ne laissent plus craindre pour lui les funestes effets d'un soleil trop brûlant.

» On égrappe les raisins à la vigne.

» La généralité des propriétaires ne connaît guère que les cuves de pierre, sans doute parce que leur construction et leur entretien sont moins coûteux; cependant on ne saurait révoquer en doute que les vins cuvés dans le bois, quand ils sont faits méthodiquement et avec soin, n'en soient bien meilleurs; il est démontré que, dans le bois, la fermentation est plus prompte, que le raisin y conserve mieux sa saveur et son bouquet dont le vin finit par se pénétrer par l'effet de la fermentation. Un riche propriétaire de la Côte-du-Rhône s'aperçut, il y a cinq ou six ans, que son vin de grenache n'avait ni ce moëlleux, ni cette délicatesse, ni même ce goût de *rot* qu'on lui trouvait ordinairement; il en raisonna avec un homme instruit, et

il lui fit observer qu'ayant suivi tous les procédés usités dans la confection de ses vins, il n'attribuait cette différence qu'à l'emploi qu'il avait fait, cette année-là, de cuves de pierre, contre son usage. N'en cherchez pas ailleurs la cause, lui dit-t-on. « La fermenta-» tion de la vendange dans la pierre est bien » loin de produire les effets avantageux qu'on » est assuré d'obtenir dans les cuves de bois. » Dès lors, ce propriétaire se décida à multiplier ses cuves de bois, et à ne plus faire cuver son vin que dans des vaisseaux de cette matière. Depuis lors ses succès n'ont plus varié.

En temps de paix, c'est-à-dire, lorsque la liberté du commerce, tant sur mer que sur terre, multiplie et facilite les débouchés, les demandes considérables de vin clairet, pour servir à des mélanges, font qu'on ne laisse guère cuver les vins du canton de Roquemaure, au-delà de vingt-quatre heures. Lorsque, au contraire, le commerce et la navigation sont entravés, les propriétaires, n'ayant plus la même perspective pour les placemens aussi prompts de leurs vins, les font cuver quatre, cinq et même jusqu'à six jours.

» On doit cependant observer ici que, parmi

ceux des vins les plus réputés de la Côte-du-Rhône, depuis Chusclam jusqu'à Tavel, il en est qui, par leur nature ou leur destination, demandent d'être plus ou moins cuvés et colorés : tels sont ceux de Tavel, ceux de Saint-Laurent-des-Arbres et de Lyrac, qu'on destine à être bus tels quels ou sans être coupés; ceux de Roquemaure, dont la qualité ne saurait en général supporter le parallèle avec les crus que nous venons de citer, et qui, dans les années peu sures, soutiendraient difficilement les chaleurs si on ne prenait la précaution de les faire cuver; enfin, les vins de grenache qui, quel que soit le lieu de leur naissance, pour être dans leur véritable qualité, demandent de cuver environ huit jours, afin de les dépouiller du visqueux plus particulier à leur espèce, pour faire élaborer ou consumer, par la fermentation, ce que leur liqueur a d'excessif ou de trop pâteux, et leur donner cette couleur grenat-foncé, la seule convenable à cette qualité particulière de vin.

» Les vins de la Côte-du-Rhône ne subissent aucune autre préparation que celle dont nous avons parlé; seulement les propriétaires, habitués à soigner leurs vins, les font soutirer

en mars, avant le retour de la sève : après avoir bien fait laver et nettoyer les tonneaux, ils les font soufrer légèrement avec une mèche préparée, et ils y jettent ensuite le même vin qui en a été tiré clair-fin. On se ferait difficilement une idée de ce que gagne le vin à cette opération réitérée, sur-tout dans les années où la qualité n'est point aussi ferme, et lorsque la lie en est viciée d'un principe de verdeur ou de corruption, occasioné, soit par le défaut d'une parfaite maturité dans la vendange, soit quelquefois par les pluies ou les brouillards si funestes au vin, lorsque le raisin en a été attaqué aux approches de la vendange.

» Ces vins, faits avec soin, et qui ont convenablement fermenté dans la cuve, doivent être bus de quatre à cinq ans. Le grenache ne peut que gagner à être conservé jusqu'à sept et huit, et même jusqu'à douze ; du reste, bien soignées, les bonnes qualités de vins de la Côte-du-Rhône se gardent jusqu'à vingt et vingt-cinq ans, sans courir d'autre danger que celui de la perte de leur couleur.

» La commune de Laudun est celle qui fournit le plus de vin blanc parmi les autres communes du canton de Roquemaure.

» Le vin rouge a bien plus de qualités que le blanc, ce dernier se buvant ordinairement en nouveau, et se conservant rarement au-delà de deux ans.

» En général les défauts des vins dont il s'agit, sont de devenir paille et sans couleur, après un certain temps, sur-tout quand ils n'ont pas assez cuvé, et quelquefois de tourner, faute de les avoir parfaitement dépouillés, par le moyen du soutirage, des parties hétérogènes qui occasionent une fermentation toujours dangereuse.

» En temps de paix, la consommation de ces vins se fait en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Dannemarck, en Suède et dans tout le nord de la France. En temps de guerre, le propriétaire n'a d'autre débouché que l'intérieur de la France.

» On en coupe tous les vins de bas-cru de la Bourgogne, de Beaujolais, ceux de l'Auvergne, de l'Orléanais et autres provinces au-dessus de Lyon.

» Les vins proprement dits de la Côte-du-Rhône doivent être distingués en deux qualités dont l'une, celle des vins légers en couleur, qu'on destine à la manipulation ou au mélange, est fournie par le territoire

de Chusclam, comme première classe, et par celui de Saint-Geniès-de-Comolas, comme seconde; et l'autre, destinée à être bue telle quelle, c'est-à-dire, en vins colorés, se compose, 1.° des vins de Tavel, Saint-Laurent-des-Arbres et de Lirac; 2.° de ceux de Laudun, Orsan, Roquemaure, Montfaucon, Codolet, etc.: tous lesquels vins sont néanmoins susceptibles de servir, comme ceux de Chusclam et de Saint-Geniès, à la manipulation et au mélange, abstraction faite des vins de grenache, qui, par leur nature, sont des vins de choix et de conserve, n'entrant pour rien dans la manipulation des vins, et dont l'espèce n'est point cultivée à Tavel où la qualité du sol peut ne pas lui être aussi favorable.

» Les vignobles, dans le deuxième arrondissement du Gard, ne sont point exclusivement concentrés sur la Côte-du-Rhône: nous avons déjà observé qu'on en voit beaucoup dans les cantons d'Uzés, Saint-Chaptes, Remoulins; mais, dans ces trois cantons, le vin ne sert qu'à une consommation locale, et ce qui l'excède est ordinairement brûlé. On a lieu d'être étonné que, dans des localités si rapprochées, la nature ait mis autant de différence dans la qualité de ses productions.

» Après les vignobles, les mûriers font la principale richesse du deuxième arrondissement du Gard; aussi cet arbre y est-il cultivé avec un soin tout particulier: on y voit tous les jours paraître de nouvelles plantations; le propriétaire semble vouloir réparer ses torts, envers cet arbre précieux, par un excès de zèle dans sa culture. Personne n'ignore que, dans la révolution, les mûriers furent presque abandonnés ou détruits à cause de la mévente des soies. C'est à l'injuste indifférence qui se manifesta tout d'un coup pour cet arbre intéressant, qu'on doit attribuer l'introduction de la méthode meurtrière qu'on avait généralement adoptée pour sa taille. Elle consistait à mettre à un parfait niveau toutes les branches, quelle qu'en fût la grosseur; cette opération, qui réduisait l'arbre à un tiers au plus de sa hauteur naturelle, amenait une telle déperdition de la sève nutritive, que peu d'arbres y résistaient. Aussi ne trouve-t-on que fort peu de mûriers de haute futaie, ils sont tous métamorphosés en orangers. Je doute que l'expérience sanctionne une méthode qui contrarie singulièrement le vœu de la nature relativement au développement de cet arbre. La ville de Bagnols est,

dans cet arrondissement, la seule en possession d'élever de nombreuses pépinières de mûriers; c'est pour elle un objet de commerce considérable; son sol sablonneux et d'une irrigation facile se prête singulièrement à cette branche de l'économie rurale. Comme les procédés de l'éducation des pépinières sont généralement connus, nous croyons inutiles de les donner ici, quoique nous les ayons sous les yeux écrits de la main d'un homme qui s'était fait une réputation dans ce genre de culture : nous nous bornons à donner, par aperçu, le produit d'une pépinière.

» Dans un champ d'une salmée contenant environ 6,400 mètres carrés, doivent au moins s'élever 6,000 plants qui, vendus à 75 cent., font un produit de . . . . 4500 fr.

» Pour obtenir cette somme il faut dépenser

1.° La rente du champ à raison de 85 fr., multipliée par cinq années, ci	425 fr.	851
2.° 6,000 pourrètes à 60 cent. le cent	36	
3.° Première façon à deux pointes de bèche	60	
4.° Trois cultures à la pioche par année	250	
5.° Pour les enter et ébourgeonner .	80	
Reste net		3649 fr.

» D'après ce résultat, une salmée de terre donnerait annuellement un produit de 729 fr.

» Les oliviers font la richesse des cantons d'Uzés, Remoulins et Villeneuve. Les autres cantons n'ont encore pu réparer, à cet égard, les pertes occasionées par l'hiver de 1789. Combien de regrets n'éprouve-t-on pas lorsqu'on se représente le funeste empressement avec lequel on arracha jusqu'aux racines de cet arbre précieux, après ce cruel hiver; tandis qu'en se bornant à retrancher le tronc, et conservant les racines, on aurait recouvré, quelques années après, d'immenses forêts d'oliviers: car il est démontré que, quelle que soit la rigueur d'un hiver, elle ne fait jamais périr entièrement un olivier; les racines donnent toujours, au printemps, des jets considérables. Mais le défaut d'expérience de la plupart des cultivateurs, fut cause qu'ils détruisirent jusqu'à la dernière espérance qui leur restait à cet égard.

» Cependant l'émulation pour la culture de cet arbre, est aujourd'hui portée à tel point, qu'on peut raisonnablement espérer que, dans quelques années, tout sera réparé. On revoit avec plaisir de nouvelles plantations donner les plus belles espérances sur presque tous

les points de l'arrondissement ; déjà même on recueille assez d'olives pour ouvrir un moulin, dans des communes où l'hiver, dont nous venons de parler, n'avait pas laissé existter dix plants d'oliviers. La culture de cet arbre, la manière de le tailler et les soins qu'on lui donne, nous paraissent mieux raisonnés que l'éducation des mûriers.

» Nous avons déjà observé que l'introduction des prairies artificielles dans cet arrondissement, y date de la mortalité des oliviers ; mais nous n'avons entendu parler, à cet égard, que du sainfoin et du trèfle ; car les luzernes y sont cultivées depuis nombre d'années. Le sol de cet arrondissement, étant naturellement sec et aride, se prête peu à ce genre de culture qui doit se resserrer, de plus en plus, en raison de l'extension de celle des oliviers et des mûriers.

» Il resterait à examiner si la culture des oliviers et des mûriers est, en effet, plus avantageuse que celle des prairies artificielles ; car celle-ci présente de grandes facilités pour les troupeaux et pour tous les engrais nécessaires à la culture des plantes céréales, tandis que la première restreint les troupeaux, ravit les moyens d'alterner utilement les ré-

coltes, et nous prive d'une infinité de ressources précieuses dans l'économie rurale. Les mûriers nuisent d'ailleurs considérablement aux récoltes des blés par l'ombrage qui arrête l'action du soleil.

» La culture du sainfoin est généralement répandue, et elle le serait davantage dans nos cantons, sans les causes dont nous venons de parler.

» Celle du trèfle est moins en faveur, parce que les premiers essais n'en furent pas heureux; peut-être le sol ne lui est-il pas aussi favorable qu'au *sparcet*; divers propriétaires viennent de faire de nouvelles tentatives pour le mettre en faveur.

» La luzerne est particulièrement cultivée dans les cantons de Bagnols, Roquemaure, Villeneuve, Remoulins et Saint-Chaptes.

» Quant aux prairies naturelles, elles suffisent à peine à la consommation locale, parce que le défaut de connaissances hydrauliques ou celui des facultés nécessaires, ne permettent pas de tirer, des diverses rivières qui coupent cet arrondissement, tous les avantages qu'elles présenteraient pour l'irrigation; l'insouciance est même portée, à cet égard, à un point difficile à concevoir; les rivières,

loin d'y porter la fertilité et l'abondance, n'y servent qu'à la destruction des campagnes qu'elles parcourent.

» Sans les troupeaux, le deuxième arrondissement serait condamné à ne produire que du seigle sur les deux tiers de ses terres labourables; mais la nature a heureusement placé les moyens d'avoir des engrais sur les terreins les plus stériles. Les bois communaux présentent ces moyens par les ressources qu'ils fournissent pour l'entretien des troupeaux. C'est par là que les communes de Rochefort, Tavel, Lirac, Saze, Domazan, Saint-Victor-la-Coste, Saint-Hilaire, Valliguières, Pouzilhac et tout le canton de Lussan, se trouvent très-productifs avec un sol très-maigre; il arrive même de là, que ces communes ont un degré d'aisance qu'on ne trouve pas dans celles qui ont un terrein de meilleure qualité, mais qui sont privées de bois communaux, parce que les meilleures terres s'épuisent à la longue, et que rien ne peut suppléer entièrement l'engrais des troupeaux.

» Aussi le propriétaire n'épargne-t-il rien pour parvenir à se procurer une quantité de moutons proportionnée à l'étendue de son domaine, dans tous les lieux où il y a possi-

bilité de les entretenir. On est dans l'usage, en cet arrondissement, de les envoyer, au commencement de l'été, dans les montagnes du Dauphiné et du Gévaudan où ils passent toute la saison des chaleurs ; cette émigration annuelle maintient les troupeaux en santé, et les rend moins exposés aux épidémies. Ce n'est pourtant pas un préservatif toujours sûr, et les propriétaires en ont fait une cruelle expérience dans le cours de 1810.

» Les marchés d'Arles, de Salon et de Saint-Geniès-de-Malgloires, fournissent au renouvellement annuel des troupeaux, et on observe que ceux élevés dans la *Crau* d'Arles, se soutiennent moins bien que ceux des autres marchés, sans doute à cause du contraste qui existe entre les pâturages de la *Crau* et ceux du deuxième arrondissement.

» On ne doit point espérer que la quantité de troupeaux qui s'y trouve actuellement existante, puisse augmenter beaucoup; mais on a beaucoup à espérer de leur amélioration par le croisement des races; cette méthode commence à s'introduire, et l'on ne doute pas des succès qu'elle doit obtenir.

» Nous avons vu que cet arrondissement possède 19,260 arpens en terre pierreuse

et

et 13,218 en terre sablonneuse; la première qualité serait généralement propre à porter de superbes amandiers qui, à en juger par ceux qu'on trouve épars sur divers points de l'arrondissement, seraient de la plus belle venue, et présenteraient une branche de revenu considérable. Les environs du territoire d'Aix en Provence, tous couverts d'amandiers, offrent un sol pierreux et graveleux qui ne paraît point différer de celui dont nous parlons.

» Les 13,218 arpens de terre sablonneuse pourraient être couverts de superbes châtaigniers qui seraient la source de nouvelles richesses; on trouve, dans diverses communes de l'arrondissement, et notamment dans celles de Saint-Victor-la-Coste, Vallabrix, Labruguière, etc., etc., des châtaigniers magnifiques qui rivalisent, pour l'étendue et la hauteur, avec les chênes qui les avoisinent; on les voit annuellement chargés de fruits comme dans les lieux les plus favorisés des Cevènes. Comment se fait-il que les habitans de cet arrondissement se montrent si indifférens sur la culture de ces arbres si précieux; qu'ils en négligent la propagation; tandis qu'en quelques années, ils pourraient,

au moyen de nombreuses pépinières, couvrir tout leur sol de ces arbres utiles ?

» La cause en est facile à trouver.

» L'amandier est précoce dans cet arrondissement; le mois de février le voit presque toujours couvert de fleurs, et la moindre gelée détruit les espérances qu'il avait données; c'est assez pour qu'on s'en dégoûte.

» Le châtaignier est long à venir. On dit vulgairement que celui qui le plante travaille pour ses enfans, et cette lenteur ne s'accorde point avec le caractère impatient des habitans de cette contrée.

» D'ailleurs, ce n'est point l'usage, répondent-ils à l'observateur qui blâme leur insouciance; mon père ni mes *dévanciers* n'en ont point planté, et cette raison est sans réplique; car l'usage est la loi suprême.

» L'usage veut heureusement qu'on plante des figuiers, des noyers, des cérisiers, des abricotiers, des pruniers, et tous ces arbres se trouvent abondamment sur tous les points de l'arrondissement, ainsi que toutes sortes de légumes.

» L'usage veut aussi que les bords de toutes les rivières soient complantés en saules sans racines; et cependant cet usage est mau-

vais, si nous en croyons l'expérience d'un agriculteur très-instruit qui a eu la bonté de nous communiquer, à ce sujet, les observations que nous allons joindre ici.

» Il est généralement connu que le saule
» est un arbre qui habite les bords des fleuves
» et des rivières, et se plaît dans tous les
» lieux humides. A raison de sa nature, les
» agriculteurs le plantent, de préférence à
» tous autres arbres, dans les terres près des
» eaux, et le placent, par plants sans ra-
» cines et sans tête, à un mètre de profon-
» deur en terre, dans un trou d'environ vingt-
» cinq centimètres en carré. Ils comblent en-
» suite l'ouverture avec de la terre meuble,
» sèche autant que possible, et la battent
» fortement afin, sans doute, que les vents du
» nord qui soufflent avec impétuosité pen-
» dant les premiers jours du printemps, et
» agitent violemment les plants qui s'élèvent
» de terre à la hauteur d'environ deux mètres
» et demi, ne soient pas dans le cas d'en
» séparer et déchirer les jeunes racines qui,
» lorsqu'elles paraissent et s'attachent à la
» terre, ne sont guère plus grosses qu'un che-
» veu, et d'exposer l'arbre à périr avant d'en
» avoir poussé de nouvelles qui, peut-être,

» périraient encore par les mêmes causes.

» L'arbre, ainsi planté, ne manque jamais » de pousser dès le commencement de mars. » Sa végétation est rapide parce que sa moelle » est fort large, son écorce tendre et char- » nue, remplie de sucs; mais à peine les cha- » leurs arrivent, que la sommité du plant se » dessèche, que les fourmis, les vers et des » insectes de couleur gris-verdâtre, gros » comme des punaises, s'y attachent en pé- » lotons, et en dévorent l'écorce, le bois et » la sève. Les vers sur-tout qui sont de cou- » leur blanche, longs d'un centimètre et demi, » ayant un millimètre de diamètre, y font, » en divers endroits, des ouvertures des- » quelles il découle une liqueur gluante par- » faitement blanche, et, au moyen desquelles, » ils parcourent toute la circonférence de » l'arbre, et arrivent enfin, par détours, jus- » qu'à la moelle intérieure qu'ils dévorent. » Tout ce qu'ils touchent est frappé de mort.

» Propriétaire moi-même sur les bords du » Rhône, j'avais fait annuellement des planta- » tions en saules, par plants sans racines et sans » tête, comme *il était d'usage*; j'avais apporté » tous les soins propres à les faire réussir, et » sur-tout je n'avais choisi que du bois parfai-

» tement sain. Je les avais fait enfoncer à une » profondeur plus forte qu'à l'ordinaire, pour » parer à l'inconvénient des chaleurs et de » la sécheresse de l'été. Lorsque la végéta- » tion fut dans toute sa force, je fis deux » lots de tous mes plants; dans l'un, je coupai, » avec la serpe, toutes les pousses inférieu- » res, afin de ménager la sève pour les supé- » rieures destinées à former les branches de » l'arbre, et je renouvelai cette opération » toutes les fois qu'il en paraissait de nou- » velles; dans l'autre, je ne mis ce moyen » en usage que fort tard, et avec beaucoup » de ménagement pour pouvoir vérifier si, » par l'une ou par l'autre méthode, je pour- » rais obvier à l'inconvénient de voir sécher » mes arbres aux temps des chaleurs, et re- » médier aux ravages des insectes. Aucune ne » me réussit entièrement, et, à peu près, » la moitié de tous mes plants périt, dans l'un » comme dans l'autre lot, dévorée par les » insectes auxquels j'avais fait pourtant une » guerre journalière. Cette expérience ne » m'ayant donné aucun résultat utile, et m'ayant » fait perdre, avec mes soins, la moitié des » dépenses que j'avais faites en plantations, » j'en essayai une autre l'année suivante, quoi-

» que, à dire vrai, je n'y eusse d'avance au-
» cune confiance. Je fis donc planter vingt
» plants coupés en lune nouvelle, et puis vingt
» autres plants coupés en lune vieille. Je
» soignai, avec une égale attention, l'une et
» l'autre plantation, et, dans chacune, je per-
» dis à peu près un nombre égal de plants qui
» séchèrent, dévorés par les vers et autres insec-
» tes, et périrent entièrement avant la fin de
» l'automne. J'abandonnai alors l'ancienne mé-
» thode, et je résolus d'exécuter le projet
» que j'avais formé, depuis quelques années,
» de planter des saules enracinés, et d'en com-
» mencer l'expérience par quelques plants,
» qu'il m'était facile de tirer des attérisse-
» mens formés sur les bords du Rhône, où
» ils croissaient spontanément : dès les an-
» nées précédentes, j'en avais, en effet, pré-
» paré quelques-uns que j'avais tenu soigneu-
» sement émondés, pour les faire croître et
» grossir avec plus de rapidité. Enfin, lorsque
» je vis que les plants pouvaient avoir trois
» ou quatre centimètres de diamètre, j'en
» fis arracher quarante, avec leurs racines et
» leur tête, pour les replanter dans la même
» terre où les plants sans racines n'avaient
» pu réussir; je fis donc préparer des trous

» de cinquante centimètres en carré, et d'une » profondeur égale, et je les y plantai, les » premiers jours du printemps, en laissant » aux racines toute la longueur que pouvait » comporter l'ouverture que j'avais faite. Je » fis ensuite trois lots de cette plantation. Je » conservai au premier, qui pouvait être de » vingt plants, la tête et généralement toutes » les petites branches qui la composaient, » sans en retrancher le moindre rameau. Dans » le second lot, qui comprenait dix plants, » je ne retranchai que la tige perpendicu- » laire au tronc, et je laissai exister toutes » les branches latérales. Dans le troisième » lot, qui était aussi composé de dix plants, » je retranchai entièrement toute la tête, sans » laisser exister aucun rameau, comme pour » les plants sans racines. Depuis cette plan- » tation, deux ans se sont écoulés, je n'ai donné » à ces jeunes arbres, pendant tout ce temps, » aucune espèce de culture, parce qu'étant » situés sur un point extrêmement exposé » aux irruptions du Rhône, il aurait pu être » dangereux pour le sol, d'en soulever la » terre, avant d'avoir paré à cet inconvénient » par des réparations préalables. Cependant, » malgré cet abandon forcé et ce défaut de

» culture, tous les plants ont complètement » réussi. Aucun n'a été dévoré des vers ou autres insectes, tant parmi ceux que j'avais » dépouillé de leur tête, en tout ou en partie, que parmi ceux auxquels je l'avais conservée, et tous sont parfaitement bien » portans.

» Il est vrai que j'ai cru m'apercevoir que » l'accroissement de ces divers plants était » un peu plus lent que dans les plants sans » racines; mais, en supposant que cette lenteur ne soit pas le résultat du défaut de » culture dont j'ai parlé plus haut, je puis » en conclure, avec quelque fondement, que » le bois en sera de meilleure substance; l'avenir éclaircira ce dernier point. J'ai fait » la même expérience sur les trois espèces » de peupliers blanc, noir, et tremble, et » elle a également réussi. Je l'ai encore commencée sur les oliviers, et, jusqu'à présent, je crois pouvoir me flatter de réussite, en leur laissant une partie de leurs rameaux, ce qui hâterait infiniment les produits. »

» Enfin, si l'usage ne s'opposait point à une infinité d'innovations importantes, on pourrait, dans le deuxième arrondissement, mul-

tiplier les clôtures des propriétés en arbres utiles, tels que le cognassier, le prunier, le grenadier, qui se plaisent partout, et qui n'exigent aucune culture, ce qui offrirait le double avantage de multiplier les fruits, et d'arrêter l'impétuosité des vents qui tourmentent si fort nos récoltes.

» On pourrait, dans de vastes terreins communaux qui n'offrent que de faibles ressources en pâturages, faire des plantations d'ormeaux qui deviennent tous les jours si rares, quoique d'une si grande utilité pour les instrumens d'agriculture.

» On pourrait multiplier la culture du câprier qui se plaît sur un terrein sec et aride, et qui est déjà cultivé avec succès dans le canton de Roquemaure.

» On pourrait reprendre la culture de la garance qu'on a abandonnée sans trop savoir pourquoi, et tenter celle de l'arachide, qui n'a fait que paraître dans l'arrondissement.

» On pourrait, enfin, s'adonner à l'éducation des abeilles qui sont universellement négligées; élever des vers à soie blancs qui sont, pour la ville de Roquemaure, une branche de revenu considérable, et qui sont étrangers à tous les autres cantons.

» Sans doute la réunion de tous ces moyens augmenterait considérablement les richesses inhérentes au sol de cet arrondissement, et, peut-être, n'est-ce que par là qu'on peut les accroître ; car les améliorations, par défrichemens, sont, à peu près, portées à leur dernier période. »

Sur la conservation et le repeuplement des fôrets du Gard ; par M. Bonafoux.

Rapport de M. *Vincens-St-Laurent* à ce sujet.

Un sujet non moins intéressant a été traité par M. Alexandre Bonafoux, garde-général des eaux et forêts, dans l'arrondissement d'Uzés. Son ouvrage, dont il a fait hommage à l'Académie, a pour titre : *Observations sur la conservation et le repeuplement des bois dans le département du Gard.* C'est du rapport, qu'en a fait à l'Académie M. *Vincens-St-Laurent*, que nous empruntons ce que nous avons à dire sur cet écrit utile.

« Les intérêts de l'agriculture s'opposent à ce qu'on interdise totalement l'entrée des bois aux bestiaux ; mais, à la précaution de ne les leur ouvrir que lorqu'ils sont défensables, M. Bonafoux voudrait qu'on ajoutât celle de les en exclure absolument dans le temps de neige et des fortes gelées. En mangeant la cime des brins de chêne ou d'autres arbres, seule nourriture que les

forêts offrent alors aux troupeaux, ils causent aux arbres, sans avantage pour eux-mêmes, des dommages irréparables, sur-tout aux plants dont la croissance n'a pas été active, et qui sont provenus de semis naturel, dans un terrein non préparé.

» M. Bonafoux propose encore de limiter le nombre de bêtes, dans chaque bois qu'on livre à la dépaissance, et de le déterminer d'après la contenance et les circonstances locales.

» Les propriétaires de troupeaux n'applaudiront pas, sans doute, à ces vues; ils diront que toute restriction de dépaissance dans les bois, ne peut avoir lieu qu'au détriment de l'art agricole, et qu'aux dépens de la multiplication des bestiaux; mais est-il bien certain, demande le rapporteur, qu'elles ne leur fussent pas plus avantageuses que nuisibles? Les troupeaux ne sont, dans la plupart des domaines, que des objets secondaires de spéculation, et un moyen, quelquefois ruineux, d'amendement et de culture, parce que, presque toujours exclusivement nourris dans les champs et dans les bois, ils périssent ou faute d'aliment, ou pour en avoir pris en trop grande abon-

dance ; ou à cause de sa mauvaise qualité. A l'étable, on leur distribue la nourriture avec plus de mesure et de choix, et l'expérience a prouvé que les troupeaux qui prospèrent le mieux, sont ceux qui ne battent pas la campagne, et qu'on nourrit à la crèche. Comment, dira-t-on, se procurer la quantité de fourrage nécessaire pour ce mode ? Par un meilleur système d'assolement, par la suppression des jachères, par la multiplication et la variété des prairies artificielles, par la culture d'une multitude de plantes, de racines qui, à l'avantage de fournir une excellente nourriture aux bestiaux, et à la facilité d'en augmenter le nombre, joignent celui de contribuer à disposer la terre à de meilleures récoltes en grains. Si le parcours éprouvait plus d'entraves, si l'on était forcé de compter moins sur ce triste secours, on s'industrierait pour se faire d'autres ressources, et tout prouve qu'on s'en trouverait mieux.

» A l'égard du repeuplement, M. Bonafoux, après avoir exposé ses idées sur les moyens les plus sûrs, les plus prompts, et les plus économiques d'essarter les ronces, les épines, les genêts, place au rang des ar-

bres nuisibles qu'il faut remplacer par des arbres d'essence utile, le chêne-arbrisseau (*quercus coccifera*), sur lequel se recueille le vermillon appelé kermès. Cet arbrisseau s'élève peu, donne du bois en petite quantité, et ce qu'il produit en kermès ne compense pas, à beaucoup près, l'avantage qu'on retirerait des arbres auxquels il céderait la place. Tel est, en effet, l'état présent des choses, grâces aux ravages exercés dans les bois pendant les temps d'anarchie; mais peut-être conviendrait-il d'examiner s'il ne serait pas plus profitable de protéger le chêne-arbrisseau, et de tâcher de multiplier l'insecte précieux qu'il nourrit, que de l'arracher pour y substituer une autre essence.

» Celle que M. Bonafoux préfère à toutes, c'est le chêne-vert : à son avis cet arbre l'emporte même sur le chêne-blanc, de quelque utilité que puisse être celui-ci; l'autre produit un tiers de plus, s'exploite dix ans plutôt, et sert à un plus grand nombre d'usages. En conséquence, M. Bonafoux désire qu'en employant une égale quantité de semences des deux espèces, on ne laisse ensuite, au temps de la première coupe, que

des chênes-blancs pour baliveaux, mais au nombre de cinquante, au lieu de trente-quatre par hectare, comme on le pratique aujourd'hui.

» Les autres essences, dont M. Bonafoux recommande l'emploi, sont: l'ormeau dont le succès est partout infaillible ; le robinier qu'il regarde comme un des arbres les plus utiles ; et le frêne qui, pour être au troisième rang, n'en est pas moins précieux.

» C'est de ces deux dernières sortes d'arbres qu'il conseille de faire des pépinières au milieu des bois mêmes, et il cite, à cette occasion, diverses expériences qu'il a lui-même dirigées, et dont son système n'est que le résultat.

» Les arbustes utiles ont aussi fixé l'attention de M. Bonafoux; le nerprun, les divers sumacs, le térébinthe, rachètent amplement, par le produit ou de leur écorce, ou de leurs feuilles, ou de leurs baies, si nécessaires dans les teintures et pour les tanneries, le mal qu'ils peuvent occasioner aux arbres parmi lesquels ils croissent. Pour faire sentir l'intérêt à les conserver et à les multiplier, M. Bonafoux suppute le revenu dont ces arbustes ont été, pour diverses commu-

nes où l'autorité a su empêcher leur destruction et leur dilapidation, et il prouve qu'en moins de deux ans, le département a fourni pour plus de 200,000 francs de térébinthe à la seule ville de Lyon.

» Le rapporteur a pensé que l'adoption des vues de M. Bonafoux ne pourrait que contribuer à rendre aux bois du département toute leur prospérité; c'est à l'autorité à en ordonner l'application dans les bois impériaux et communaux; mais, afin de mettre les propriétaires particuliers de bois, à même d'en profiter, il a paru convenable de les faire connaître au public dans la Notice des travaux de cette année. »

Sur les plantes oléagineuses, propres à suppléer l'olivier; par M. Limousin-Lamothe, d'Alby, et rapport de M. *Vincens-St-Laurent* sur cet ouvrage.

La société d'agriculture de Toulouse avait invité les agronomes à faire des recherches et des expériences sur les plantes oléagineuses propres à suppléer ou à économiser l'huile d'olive. M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Alby, a répondu à cet appel par un ouvrage qu'il a adressé à l'Académie, et que M. *Vincens-St-Laurent* nous a fait connaître. Le travail du rapporteur contient, sur l'estimable écrit de M. Limousin, des observations auxquelles nous croyons devoir nous arrêter.

« Les fréquentes mortalités des oliviers, trois fois détruits en France, presque en totalité, dans le cours d'un siècle, et une plus grande consommation d'huile dans les campagnes enrichies par la révolution, et dans les arts depuis long-temps à peu près réduits en ce genre aux ressources nationales, telles sont, suivant l'auteur, les causes de la rareté toujours plus grande, et par conséquent de la cherté progressive de cette denrée.

» On pourrait, peut-être, proposer des objections contre la première des assertions de M. Limousin, relatives à la consommation; mais je me bornerai à remarquer, à l'appui de la seconde, que la fabrication du savon à Marseille, qui ne consommait, avant 1789, que 225,000 milleroles d'huile, en emploie aujourd'hui 350,000 milleroles. La Provence n'en fournissait que 12,000 à cet usage; le surplus était tiré de la Rivière de Gênes, des deux Siciles, du Levant et de la Barbarie : la plupart de ces sources sont maintenant fermées : rien ne vient des côtes d'Afrique, de la Sicile et de l'Archipel; Naples même n'envoie qu'une petite quantité d'huile, à cause des difficultés de la navigation, et les savonneries ne sont plus alimentées

mentées que par la Ligurie, par Nice et par les départemens du Var et des Bouches-du Rhône. Ainsi la réduction du nombre des marchés, dans lesquels la concurrence, était, pour ainsi dire, disséminée et insensible, l'a forcée de se porter dans ceux qui restent ouverts, et elle y a, sur la hausse du prix, d'autant plus d'influence, que les besoins se sont accrus en même temps que les récoltes sont généralement devenues moins abondantes.

» Les accidens multipliés auxquels sont exposés les oliviers, et qui en rendent l'existence si précaire, loin d'être, aux yeux de M. Limousin, des motifs de découragement pour les agriculteurs, lui paraissent devoir, au contraire, exciter à redoubler d'industrie et de soin pour prévenir ou réparer ces désastres. Il invite les pays qui possèdent cet arbre précieux, à ne rien négliger pour le multiplier, et il veut qu'on l'introduise dans toutes les contrées où il serait possible de l'acclimater, comme, par exemple, aux environs de Toulouse, dans l'Albigeois et dans le Lauraguais, localités pour lesquelles sur-tout il écrit.

» Des régions aussi éloignées de la mer,

seraient-elles bien propres à la culture de l'olivier ? S'il est vrai, comme on le prétend, que la qualité de son fruit est plus ou moins bonne, suivant que l'arbre est planté plus près ou plus loin de la plage, ce n'est point sans doute parce que, à une moindre distance, il est plus à portée d'absorber le sel tenu en dissolution dans l'eau réduite en vapeur. Cette opinion n'est qu'un préjugé populaire; le muriate de soude étant un sel fixe, ne peut être entraîné dans l'atmosphère par l'eau vaporisée : mais, à mesure qu'on s'éloigne de la Méditerranée, on s'avance vers des latitudes plus froides qu'il ne convient à l'olivier, et là, le succès de quelques plants élevés dans des jardins, sous le climat factice d'une exposition choisie, et soignés avec une vigilance constante et sans égard pour la dépense, comme un objet de curiosité, n'est pas le résultat d'une expérience ni assez grande, ni assez concluante, pour que, sur la foi de ces essais, on se hasarde à des tentatives coûteuses et probablement inutiles.

» Mais si la nature a placé, hors des limites géographiques qu'elle a assignées à l'olivier, les pays qui sont l'objet principal de

la sollicitude patriotique de M. Limousin ; il leur a prodigué, dans l'amandier et le noyer, des compensations qu'il ne leur manque que de savoir apprécier. M. Limousin développe tous les avantages qu'assure la culture de ces espèces. Il insiste particulièrement sur l'emploi qu'on peut faire de leur huile, tant dans les arts que pour les usages ordinaires; et pour donner plus de poids à ses raisonnemens, du moins à l'égard du noyer, il aurait pu invoquer l'autorité de l'exemple du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse, où l'huile de noix est un objet considérable de consommation et de commerce.

» M. Limousin-Lamothe ne veut pas borner à ces ressources, les contrées privées de l'olivier : d'autres végétaux leur offrent des dédommagemens : on extrait, en effet, dans le nord, de l'huile du chou-colza, de la navette, de la graine de lin; le faîne, la moutarde, les graines émulsives en donnent aussi; et, s'il faut en croire notre auteur, ces plantes ne se cultiveraient pas avec moins de succès dans le midi, et y rendraient, peut-être, une plus grande abondance de sucs oléagineux.

» L'arachide n'a pas trouvé la même faveur auprès de M. Limousin-Lamothe : il croit qu'on l'a trop vantée. Ses efforts pour l'acclimater dans le département du Tarn, ont été infructueux. D'ailleurs l'huile qui provient de son fruit a un goût sauvage, inhérent à sa nature, ainsi que l'ont démontré à M. Limousin-Lamothe, les expériences qu'il a faites pour le lui faire perdre.

» Plus heureux que lui, j'ai cultivé l'arachide en grand avec un plein succès ; mais je pense qu'il faut à cette plante, comme à l'olivier, une température qu'elle ne trouve pas à une certaine latitude, et qui lui a manqué à Alby. Toutefois, après quelques années, j'ai abandonné ce genre de culture, parce que le produit en était moins considérable que celui des plantes potagères qu'il fallait sacrifier, et parce qu'il exigeait des travaux multipliés qui détournaient les ouvriers d'occupations plus importantes.

» M. Limousin conseille de préférer à l'arachide, le ricin connu aussi sous le nom de Palma-Christi. Ce n'est pas au sein de cette Académie qu'on s'étonnera d'entendre préconiser cette plante. M. *Solimani* nous a fait

connaître tous les avantages qu'en promet la culture ; et ce qu'en dit M. Limousin confirme le témoignage de notre savant confrère. La graine du ricin, dépouillée de son péricarpe, fournit plus de la moitié de son poids en huile d'un goût agréable de noisette, lorsqu'elle a été faite avec soin, et M. Limousin la croit susceptible d'être employée, sans inconvénient, même pour l'usage de la cuisine. Cette huile n'est, dit-il, purgative qu'à forte dose, et la quantité nécessaire pour purger un adulte, ne produirait aucun effet dans l'assaisonnement d'un mets pour sept ou huit personnes.

» Dans les arts, elle mériterait la préférence sur toutes les autres, parce qu'en général celles-ci sont trop fluides ; on est souvent obligé de leur donner du corps par l'interposition de quelques substances résineuses ; mais cette précaution est inutile avec l'huile de ricin qui a plus de consistance, et qui en aurait encore plus si on pressait le fruit qui la donne, avec son enveloppe.

» Les idées et les vues de M. Limousin, ne pourront que fortifier les effets déjà produits par celles de M. *Solimani*. A sa voix, quelques propriétaires du département du Gard

ont introduit la culture du ricin dans leurs domaines, et n'ont qu'à s'applaudir des succès de cette innovation. Quand bien même l'huile de Palma-Christi ne serait utile qu'en médecine, la consommation qu'en fait la pharmacie suffira pour rendre la spéculation avantageuse, tant que le ricin national aura à tenir lieu de celui qu'on tirait autrefois de l'Amérique; et, dans l'état présent, de quel genre de culture pourrait-on comparer les produits à ceux d'une plante qui rend plus de 300 francs net par hectare ? (1)

» Après avoir indiqué les végétaux oléagineux par lesquels on peut remplacer l'olivier, M. Limousin-Lamothe présente quelques considérations sur la nature des huiles propres à la fabrication du savon : il ne doute pas que presque toutes les huiles végétales et animales ne puissent servir à

(1) M. de Seynes a recueilli 580 kilogrammes de graines de ricin sur 75 ares de terre : à la vérité, il avait arrosé les plantes. Le produit de celles que j'ai cultivées en plain champ, sans arrosement, a été moins considérable, mais toujours de beaucoup supérieur au produit que j'aurais pu espérer en blé de la même étendue de terrein.

cet usage aussi bien que l'huile d'olive. S'il en est qui, à cause de leur trop grande fluidité, semblent en être exclues, parce qu'elles ne produiraient qu'un savon mou, il en est aussi dont la trop forte consistance donne, sur-le-champ, le savon à l'état friable : en les mêlant dans de justes proportions, on éviterait les inconvéniens attachés à l'emploi isolé des unes et des autres. M. Limousin annonce qu'il a fait, à ce sujet, des expériences heureuses et dont le résultat lui a prouvé que non seulement on peut économiser l'huile d'olive dans la fabrication du savon, mais encore la moitié de la soude qu'on y emploie ordinairement.

» L'auteur n'entre, à cet égard, dans aucun détail ; il n'en donne pas davantage sur les procédés par lesquels il prétend que, dans les pays où la graisse, le beurre, le suif sont à bon marché ; que dans ceux où le colza, l'œillette, le faîne sont communs, chaque famille pourrait, en recueillant soigneusement les corps gras des débris de la cuisine, et du produit de ses domaines, préparer facilement et à peu de frais, deux fois l'année, sa provision de savon.

» En attendant que M. Limousin ait publié ses découvertes, il serait digne du zèle éclairé des chimistes de l'Académie, de diriger leurs recherches vers le même objet; ou du moins de répéter ses expériences, s'il consent, comme il y a lieu de le croire, à donner à l'Académie des notions plus étendues sur ses procédés; et, leurs avantages une fois constatés, la publication d'un manuel qui les mettrait à la portée du vulgaire, deviendrait, pour l'économie domestique, un bienfait que l'Académie sans doute s'empresserait de répandre.

» Quoiqu'il en soit, le travail de M. Limousin-Lamothe, bien qu'il laisse à désirer des développemens dans toutes ses parties, mérite l'estime et la reconnaissance de l'Académie. »

Nouveau four à tuiles, du S.r Bernis; note communiquée à l'Académie par M. *Dhombres.*

Si de l'agriculture nous passons à l'industrie manufacturière, nous nous arrêterons d'abord à la description d'un four à tuiles que nous a donné M. *Dhombres.* Nous le laissons ici parler lui-même.

« Le sieur Bernis fils, tuilier, de la commune de Brignon, arrondissement d'Alais, n'eut d'abord d'autres maîtres que les arti-

sans routiniers de ce pays; mais, jaloux de perfectionner son art, il étudia l'ouvrage de MM. Duhamel, Fourcroy et Gallon, que peut-être aucune autre personne de cet état n'a lu; il fit beaucoup d'essais dans sa pratique; et la meilleure preuve qu'il en a retiré quelques fruits, c'est qu'il fait les tuiles à meilleur compte que la plupart des tuiliers de cet arrondissement, et que plusieurs particuliers vont en chercher à Brignon, d'Alais qui en est à plus de trois lieues, et de plusieurs autres communes plus ou moins éloignées, quoiqu'il y ait des tuileries dans leur voisinage.

» Je ne parlerai pas de la qualité de la terre qu'il emploie, qui me paraît excellente, de sa manière de la corroyer, de la mouler, et des diverses parties de son art qu'il entend à merveille: je me propose seulement de faire connaître à l'Académie le nouveau four qu'il a construit, et les avantages qu'il présente.

» J'avais communiqué, dans le temps, au sieur Bernis le programme des prix proposés par la société d'encouragement pour le perfectionnement des fours à tuiles : 2,400 francs donnés à celui qui aura établi et mis

en activité un four dans lequel on confectionnera, avec le moins de combustible, une plus grande quantité de briques ou de tuiles, et deux *accessits* pour ceux qui approcheront le plus du but du programme, devaient encourager tous les tuiliers; mais l'approbation des savans était encore un plus puissant motif pour le sieur Bernis qui ne pouvait pas d'ailleurs prétendre à d'autres récompenses, puisque les fours chauffés avec de la houille sont exceptés du concours (1), et que, dans notre pays, à la porte des mines de ce combustible, il ne serait jamais aussi économique de se servir du bois, quelque perfectionnement qu'on apportât à la construction des fours. La plupart des tuiliers de cet arrondissement brûlent cependant du bois, et en brûlent beaucoup en pure perte. Le sieur Bernis fit quelques changemens à son four, et obtint quelques succès, en continuant à se servir de fagots; mais il ne s'arrêta pas à ces premiers essais; il continua de brûler du bois sous les ar-

(1) Par la raison qu'ils ont presque atteint la perfection qu'on désirerait dans ceux qu'on chauffe avec du bois.

cades, et mit du charbon de terre entre les différens lits de tuiles et de briques dont il le remplit. Enfin, il construisit le nouveau four voûté que je vais décrire, qui lui procure, outre l'économie du combustible, une économie de temps, puisqu'il peut y entrer le cinquième jour, tandis qu'il lui fallait sept jours auparavant.

» Ce nouveau four, ainsi que le premier et ceux en usage dans ce pays, forme un carré long plus ou moins grand selon la quantité de pièces qu'on veut cuire à la fois. La fig. 1 le représente de face; la fig. 2 est une coupe dans la longueur qui est d'environ 6 mètres sur 4 de large; deux arcades de brique *abc*, et un plancher ou grille avec plusieurs intervalles vides pour laisser passer la chaleur, portent les briques et tuiles qui remplissent l'intervalle *bd*; quatre piliers *mn* soutiennent un toit pour empêcher la pluie de tomber sur les tuiles. Au lieu de couvrir le plus haut lit *d* avec de la terre pendant la cuisson, le sieur Bernis a fait, sur son four, une voûte *efg* ouverte de plusieurs trous ou évents, fermés pendant la cuisson; et, selon qu'il les découvre d'un côté ou de l'autre, il di-

rige l'action du feu comme il le juge nécessaire. Il les ouvre ensuite successivement et par intervalles, le troisième jour, après avoir cessé le feu pour laisser échapper la chaleur. On voit, dans l'art du tuilier, (planche VI, fig. 4), un petit four couvert aussi d'une voûte, avec une vingtaine de cheminées par où sortent la fumée et la chaleur; mais les évents que Bernis a faits à la sienne, n'ont point de tuyau, et sont couverts seulement d'une brique posée à plat, fixée avec une poignée d'argile : il a ajouté sur le devant une double cheminée de toute la largeur du four dont on voit la coupe (fig. 2). Le mur *ha* est percé, près de la voûte, de plusieurs ouvertures *h*, par lesquelles la fumée descend dans le premier tuyau *hi*, pour monter par celui *hl*, avec celle qui s'échappe des voûtes *a b c*. L'ouverture supérieure du tuyau *kl* se ferme en partie avec des briques qu'on pose dessus selon le besoin: *op* est une porte pour l'enfournage.

» Le sieur Bernis employait d'abord 1600 fagots pour cuire 6000 tuiles; les fagots pesant environ 7 liv. pièce (ancien poids), lui coûtaient huit francs le cent rendus sur

place, ce qui faisait cent vingt-huit francs pour sa fournée. Avec la moitié de ce bois et environ quinze quintaux de charbon, qui lui revenaient à 14 francs, c'est-à-dire, avec 77 francs 10 sous, ses briques étaient plus également cuites, et il économisait près des deux cinquièmes. Depuis qu'il a construit son four voûté, il brûle, avec la même quantité de fagots, seulement douze quintaux de charbon qui ne lui revient aujourd'hui qu'à 14 sous le quintal, (et qui va diminuer, à présent qu'il y a plusieurs concessionnaires des mines d'Alais).

» J'ai pensé que mes confrères ne verraient pas sans quelque intérêt, les efforts de cet artisan industrieux ; il a fait, pour les progrès de son art, au-delà de ce qu'on pouvait attendre de ses moyens, et se croira bien récompensé, s'il mérite l'approbation de l'Académie. »

Rapport de M. *Dhombres* sur un métier à tricot, inventé par M. Moisson, d'Uzés.

Un nouveau métier à tricoter a été présenté à l'Académie par son inventeur. M. *Dhombres* nous en a donné la description suivante.

« M. Moisson, négociant, d'Uzés (1), vient

(1) A présent directeur des travaux du dépôt de mendicité à Nismes.

d'exécuter un métier à tricot dont la construction réunit la solidité et la simplicité à l'économie, et qu'il destine aux ateliers des dépôts de mendicité et aux hospices. Un premier modèle dont il nous a développé les ressorts, lui aurait fait plus d'honneur comme mécanicien; mais, étant déjà connu sous ce rapport, par un perfectionnement qu'il apporta au métier à bas, et qui lui valut une récompense nationale, il a préféré à sa première machine, un mécanisme si simple qu'il mérite à peine ce titre, mais qui atteint mieux le but qu'il s'est proposé, puisqu'il peut fournir aux pauvres, à bas prix, un métier qui ne risque pas de se déranger, que les soins d'une femme ou d'un enfant peuvent mettre en jeu, et qui n'exige, pour ainsi dire, aucun apprentissage. Le tricot qu'il fabrique est à larges mailles, comme celles de nos gilets de dessous faits à l'aiguille: on peut en faire divers vêtemens et d'excellentes couvertures fort chaudes et fort légères.

» Au-dessus d'une espèce de petite table, on voit une rangée horizontale d'aiguilles ou de crochets qu'on peut prolonger selon la largeur du tricot qu'on se propose de faire.

Après avoir jeté le fil, une presse séparée qu'on tient à deux mains ferme les crochets, et en fait passer le bec dans la maille déjà faite; une grille ou peigne fixe, entre les barreaux duquel passent les aiguilles, retient le fil, lorsqu'on le retire pour former une nouvelle maille. Sur chaque porte-aiguille est une pointe qui tombe dans une coche, et la fixe jusqu'à ce qu'on les ait successivement toutes retirées; alors, en soulevant d'une main la pièce de bois qui les porte, on les dégage toutes à la fois, tandis que de l'autre main, on les pousse en avant avec une règle à coulisse. Au-dessous, entre les quatre pieds de la table, est un cylindre muni d'une roue à cliquet, pour enrouler l'ouvrage.

» Nous aurions désiré qu'au lieu de retirer les porte-aiguilles avec un crochet, une espèce de chevalet, qui ne compliquerait pas beaucoup le métier, eût produit cet effet; M. Moisson y fera cette addition et quelques petits changemens que nous avons cru lui indiquer, mais qu'il avait déjà jugés nécessaires. . . . .

» Cette description ne suffit pas sans doute pour faire connaître ce petit métier : en

mécanique, une figure en dit souvent plus que de longs raisonnemens; mais j'ai dû me dispenser d'en joindre à cette note, puisque M. Moisson compte présenter son modèle à l'Académie dont il ambitionne le suffrage. »

Des commissaires ayant été nommés pour l'examen du mécanisme inventé par M. Moisson, il est résulté de leur rapport, que « son métier ayant été soumis à différentes épreuves, ils se sont convaincus de » l'exactitude de la description qui en a été » faite par M. *Dhombres*, et qu'ils ont cru, en » conséquence, devoir adopter, sans restriction, l'idée avantageuse qu'il a cherché à » en donner ». Ces conclusions sont devenues propres à l'Académie entière, lorsque le métier même a été mis sous ses yeux; elle l'a jugé digne de toute son approbation, et témoigne ici le désir de voir l'usage d'une machine à la fois si ingénieuse, si simple et si utile, devenir d'un usage général.

Nous terminerons ce que nous avons à dire de la partie économique des travaux de l'Académie, en rendant compte d'un intéressant

téressant rapport de M. *Vintens-St-Laurent*; sur un opuscule de M. le docteur Valentin, académicien de Marseille, opuscule qu'il a bien voulu nous communiquer, et qui a pour titre : *Notice sur les Établissemens de charité et de bienfaisance*, et sur l'*Hospitalité dans les États-Unis de l'Amérique*.

« La mendicité, selon M. Valentin, n'existe pas dans l'Amérique septentrionale, et elle n'est pas moins inconnue dans presque toutes les autres parties du nouveau monde. Serait-elle, demande le rapporteur, une maladie particulière à l'Europe ? On y a beaucoup écrit sur les moyens de la détruire : cependant la Bavière a seule réussi, jusqu'à présent, à s'en délivrer, et ce prodige est l'ouvrage d'un américain, du célèbre comte de Rumfort. Heureux le pays où les conseils de la philosophie sont accueillis par le trône ! Lorsqu'ils n'affermissent pas la félicité publique sur les ruines de l'ignorance, du fanatisme, des vieilles erreurs et des abus, c'est la faute des souverains qui les repoussent. En France, les germes semés par les Chamousset, les Baudeau, les d'Auxeron; ces germes, si long-temps stériles, sont fé-

condés, enfin, par la volonté toute puissante du gouvernement; et sans doute elle triomphera des obstacles que ne manqueront pas d'opposer à ses efforts, pour en mûrir les fruits, l'habitude d'un lucre facile et plus considérable que le plus fort salaire, le goût de l'oisiveté et de la licence, et la fausse application des principes religieux les plus respectables; car, il faut le dire, la charité superstitieuse qui prodigue l'aumône sans discernement, est plus complice qu'elle ne croit, des vices qui engendrent et entretiennent les mendians. Le mal est tout à la fois un reste de la barbarie de ces temps où des associations de moines se formaient sous ce nom abject de *mendians*, et l'un des résultats inévitables de l'excès de la civilisation.

» Ces causes, continue le rapporteur, n'existent pas chez des peuples nouveaux, tels que ceux des États-Unis, fondés, sur une terre vierge, par un petit nombre d'hommes éclairés et vertueux, de mœurs simples et pures, exempts de préjugés, et dont la sagesse et l'humanité posèrent les bases des institutions et des lois sur lesquelles devait s'affermir de plus en plus la prospérité de leurs descendans.

» Sans doute les habitans de ces heureuses contrées ne nagent pas tous dans l'opulence ; mais ils sont garantis de l'extrême misère, par l'esprit de tolérance et de philantropie généralement répandu ; par le bienfait d'une éducation agricole et commerciale qui met le travail au premier rang des devoirs, et en donne le goût et l'habitude ; par la modicité et par l'égale répartition des impôts ; par l'ignorance des arts du luxe et l'absence des industries précaires qu'ils entraînent à leur suite ; enfin, par tout ce qui peut prévenir ou réduire les besoins, accoutumer à la frugalité et à l'économie, augmenter la moralité, rendre le riche compatissant et élever l'ame du pauvre. Les établissemens de charité ne sont nécessaires que pour les veuves, les orphelins, les naufragés, les émigrans qui arrivent dans le dénùment, et qui ne trouvent pas tout de suite à gagner leur subsistance, etc., etc. ; mais il n'en coûte rien à l'état : la libéralité des associations volontaires de bienfaisance pourvoit à ces fondations. Le travail est toujours la base des secours qu'on y distribue ; et comme, par ce moyen, chacun en paye un prix proportionné aux facultés de son sexe

et de son âge, à sa force, à sa capacité; personne ne rougit d'y recourir.

» Des souscriptions, des donations, des legs, entretiennent aussi le petit nombre d'hôpitaux où l'on recueille les malades. On regarde généralement ces maisons comme une calamité. Il n'y en a guère de permanentes que pour la marine, et elles ne sont presque jamais occupées que par des étrangers, parmi lesquels les sujets de la Grande-Brétagne sont toujours en plus grand nombre que ceux des autres nations. Dans les temps de maladies épidémiques, on crée des hospices temporaires. On préfère, dans les circonstances ordinaires, les dispensaires qui soulagent le malade dans son propre domicile, au milieu de sa famille, et qui doublent ainsi le bienfait.

» Mais c'est sur-tout dans les lois qui ont pour objet la punition des crimes, qu'éclatent la sagesse et l'humanité des gouvernemens américains : tandis que l'Europe, non moins barbare que dédaigneuse, traitait de rêves dangereux et chimériques la doctrine des Howard, des Beccaria, des Eden, la philantropie des quakers parvenait à les réaliser sur les bords de la Chesapeak et de

la Delaware. Elle triomphait de la résistance des juges, et faisait réformer le code pénal sur ce principe que l'objet de la punition doit être l'amendement du coupable, par tous les moyens propres à l'amener au repentir, à l'oubli de ses anciennes habitudes, et à faire, par le travail, une réparation complète à la société.

» L'isolement, un régime diététique particulier et le silence ; l'admission du criminel, après un certain temps, aux travaux des ateliers ; l'application ingénieusement calculée de certaines maximes pour faire sentir à l'homme sa dignité et la nécessité du travail imposé à chacun ; la comptabilité pour le produit de ce travail ; l'extrême régularité dans les soins qui se rapportent à la propreté générale et personnelle ; l'ordre des repas, celui de la retraite et du repos, et l'exercice religieux ; tels sont les moyens simples qui ont conduit au but, et auxquels il faut de plus ajouter l'incorruptibilité, le désintéressement et l'humanité des gardiens et de tous les agens employés au maintien de la discipline de la maison de réclusion.

» M. Valentin développe les effets de ce

système qui, depuis son adoption, a eu pour résultat constaté par des tables comparatives, de produire une diminution de crimes de près de la moitié, et de rendre, de plus en plus rares les récidives de ceux dont la détention n'est que temporaire, ou qui obtiennent leur grâce pour prix d'un remords sincère et d'une bonne conduite long-temps éprouvée. Quels argumens, s'écrie le rapporteur, contre les objections que peuvent fournir l'habitude de la dépravation, l'influence ordinaire du séjour dans les prisons, le danger de se fier aux apparences du repentir et de la régénération morale ! L'expérience a répondu à toutes ces critiques, à toutes ces craintes.

» Une remarque honorable pour les Américains, c'est que la plupart des condamnés sont des étrangers, principalement des Irlandais ; et M. Valentin rappelle, à cette occasion, que, dans les trois royaumes, ce peuple fournit plus de criminels que les Anglais, et que les Anglais, à leur tour, en fournissent plus que les Écossais ; d'où il conclut que, partout où l'éducation est plus soignée, il se commet moins de crimes.

» L'hospitalité peut contribuer aussi, en

Amérique, à les rendre moins fréquens. Cette vertu y est le trait dominant du caractère national; mais jamais elle ne s'y exerça, d'une manière plus touchante, qu'aux différentes époques où les malheureux colons de St-Domingue livrés, par l'imprudente philantropie de quelques philosophes, et par la pétulance insensée de quelques démagogues, à la fureur et à la vengeance des esclaves déchaînés, vinrent, dépouillés de leurs débris, dans leur fuite, par les corsaires anglais, chercher un asile dans les États-Unis. Lui-même au nombre de ces fugitifs, M. Valentin retrace, avec un sentiment profond de reconnaissance, le souvenir des secours qui furent prodigués à lui et à tous ses compagnons d'infortune, et de tous les témoignages de bienveillance qu'il a particulièrement recueillis, pendant un séjour de cinq années à la Virginie, de toutes les classes de citoyens, mais sur-tout des philosophes et des savans.

» Le rapporteur observe que ces marques d'estime et d'intérêt furent encore plus la récompense de ses services et un juste tribut payé à son caractère, à ses talens et à son mérite, que le seul effet de la compassion pour son malheur.

» Outre l'ouvrage dont il est rendu compte à l'Académie, M. Valentin a consacré plusieurs autres écrits à faire connaître l'Amérique sous divers rapports nouveaux; tableaux intéressans qui déposent également des avantages du modèle, et du talent du peintre. »

Avec quel plaisir l'ame s'attache à de pareils objets! Qui peut voir, sans admiration et sans attendrissement, les belles institutions par lesquelles un peuple libre écarte de son sein la misère et le crime; par lesquelles, si nous osons nous exprimer ainsi, il dispute l'homme à sa destinée? M. Valentin a déjà fait connaître, par d'autres écrits, plusieurs parties des établissemens et des mœurs de l'Amérique si digne, en tant de choses, de servir de modèle à notre vieille Europe, et qui semble ne vouloir se venger que par des bienfaits, des maux qu'elle a reçus de nous; ou plutôt qui nous paye ainsi le don inestimable de la civilisation. Faisons des vœux (peut-être inutiles) pour que l'inégalité des fortunes, le goût d'un luxe vain, et sur-tout l'esprit de parti, ne viennent point semer leurs poisons sur cette terre encore heureuse. C'est bien à ses habitans que l'on peut appliquer ce que, dans

le dernier siècle, d'Alembert adressait aux Genevois républicains :

O fortunatos sua si bona norint!

Physique, Chimie, Sciences naturelles, Médecine, etc.

Les progrès des sciences physiques, naturelles et mathématiques, sont la gloire de notre âge, et peuvent nous consoler en partie de la décadence trop évidente de plusieurs autres branches des connaissances humaines. On assure que les premières commencent même à décliner. Si cela est vrai, que nous restera-t-il encore? Pour peu que l'on se soit attaché à la culture des arts de l'esprit, on a peine à comprendre comment leur attrait ne suffit pas pour en éterniser l'empire. Il semble qu'ils devraient braver jusqu'aux révolutions politiques, et ne le céder qu'à ces grandes convulsions qui ont changé et peuvent changer encore la constitution physique de notre planète. Est-il donc en nous un principe d'épuisement, de négligence et de satiété aussi dangereux à l'avancement de l'esprit humain, que les bouleversemens du globe?

Sans nous arrêter à ces considérations, d'autant plus affligeantes qu'elles sont malheureusement inutiles, jouissons de ce qui nous est laissé, et voyons quels ont été les travaux de l'Académie dans les matières qui font le sujet de cet article.

Trois mémoires de physique ont occupé nos séances ; tous trois sont dus aux soins laborieux et à l'ingénieuse constance de M. *Dhombres*.

Sur la pondérabilité du calorique ; par M. *Dhombres*. Note de M. *Gergonne* à ce sujet.

Le premier a pour objet *la Pondérabilité du calorique* ; M. *Gergonne* qui a annoncé ce travail à l'Académie, l'a fait précéder par les considérations suivantes.

« C'est une très-bonne disposition chez les savans, et ce n'en serait peut-être pas une mauvaise chez les littérateurs et chez les artistes, que de ne jamais regarder comme impossible ce qui n'a pas encore été tenté, ou ce qui l'a été sans succès. L'histoire des sciences prouve en effet que ce n'a été, le plus souvent, qu'à une heureuse témérité que l'esprit humain a dû ses plus brillantes et ses plus utiles conquêtes.

Les physiciens ont jusqu'ici apporté un soin extrême à déterminer la pesanteur spéci-

fique des différens corps, soit solides, soit liquides, soit gazeux que la nature nous présente; mais aucun d'eux n'avait pensé, jusqu'ici, qu'il fût possible de soumettre à ce genre de recherches le calorique, cet être singulier et presque inconcevable que l'on rencontre partout, qui ne peut être contenu nulle part, et qu'à raison de son incoercibilité, quelques philosophes avaient été tentés de regarder comme immatériel.

» M. le professeur Moscati vient néanmoins, en Italie, sinon de peser cet agent universel, du moins de mettre les physiciens sur la voie des expériences à tenter pour parvenir, s'il est possible, à en déterminer exactement le poids.

» On sait que, lorsque l'on combine de l'eau avec de l'acide sulfurique, il se fait une sorte de pénétration apparente, c'est-à-dire, que les molécules, sans doute plus déliées, de l'un des fluides s'insinuent en partie dans les intervalles que laissent entre elles les molécules de l'autre fluide, de manière que le volume du mélange est un peu inférieur à la somme des volumes des substances qui ont servi à le former.

» Nous avons une image sensible de ce

phénomène dans le mélange de deux sortes de grains, tels, par exemple, que le blé et le millet; et chacun conçoit clairement qu'en mêlant ensemble une mesure de l'un avec une mesure de l'autre, il est impossible d'obtenir deux mesures de mélange.

» Le millet ne peut se loger dans les interstices que laissent entre eux les grains de blé, qu'en déplaçant l'air qui s'y trouvait d'abord; d'où il suit que le mélange des deux grains ne peut avoir lieu sans donner naissance à un dégagement d'air qu'avec un peu de soin et de précautions on parviendrait facilement à rendre sensible, et qui doit être d'autant plus considérable que la diminution de volume apparent qui naît du mélange est elle-même plus grande. Ainsi, par l'effet de la combinaison, non seulement il y a diminution de volume, mais il doit y avoir aussi diminution de poids, quoique dans un rapport de beaucoup inférieur.

» Dans le mélange de l'eau et de l'acide sulfurique, c'est le calorique qui vient jouer le rôle que remplit l'air dans l'expérience que je viens de rappeler; c'est lui qui se dégage de la combinaison; et il manifeste la liberté qui lui est rendue, en élevant

momentanément la température du vase et celle des corps environnans.

» Poursuivons la comparaison, et supposons que la pesanteur spécifique de l'air ne soit pas encore connue; voici un moyen à l'aide duquel on pourrait parvenir à la déterminer. Que l'on mêle ensemble des quantités de blé et de millet dont le poids et le volume aient été exactement et séparément déterminés, et que l'on détermine ensuite, avec la même exactitude, le poids et le volume du mélange, il est évident que la diminution de volume qu'entraînera la combinaison représentera le volume de l'air dégagé, et que la diminution de poids représentera le poids de cet air; en sorte que, si la diminution de volume est, par exemple, un décimètre cube, et celle du poids, un gramme, on sera fondé à en conclure qu'un décimètre cube d'air pèse un gramme. On doit seulement remarquer qu'une expérience de cette nature serait d'autant plus difficile qu'elle exigerait que toutes les pesées fussent faites dans le vide, sans que néanmoins les grains, soit séparés, soit mélangés, se trouvassent privés de l'air interposé.

» L'expérience que je viens d'indiquer,

comme propre à déterminer la pesanteur spécifique de l'air, est, à peu de choses près, l'image de eelle par laquelle M. le Professeur Moscati pense s'être assuré de la pondérabilité du calorique ; mais si, dans son expérience, ce savant n'a pas rencontré les difficultés que j'indique, il en a rencontré d'un autre genre dont il a su heureusement triompher. J'ai observé, en effet, que la combinaison de l'eau et de l'acide sulfurique donnait momentanément naissance à une élévation de température, et on conçoit que de là doit nécessairement résulter l'évaporation d'une portion du mélange, laquelle, pour si petite qu'elle soit, ne saurait être négligée dans une expérience aussi délicate. Il devenait donc indispensable d'opérer à vaisseaux clos, et voici de quelle manière M. Moscati s'y est pris.

Ayant rempli en partie deux cornues de verre, l'une d'eau et l'autre d'acide sulfurique, et ayant introduit le bec de l'une d'elles dans le cou de l'autre, après avoir luté solidement l'appareil, il en a déterminé exactement la température et le poids. Donnant ensuite au sytème des deux cornues le mouvement nécessaire pour opérer la combinai-

son des deux substances, le dégagement du calorique s'est aussitôt manifesté ; mais, comme la matière des deux cornues lui livrait un libre passage, la température s'est bientôt rétablie au point où elle se trouvait avant la combinaison. L'appareil étant alors pesé de nouveau, il s'est trouvé un déchet d'environ 15 milligrammes. Or, s'il n'y a dans la nature que la lumière et le calorique qui ne puissent être coercés, il est évident que, puisqu'il n'y a point eu de lumière manifestée dans l'expérience, c'est uniquement au calorique dégagé que ce déchet doit être attribué. Il est essentiel au surplus d'avertir ceux qui voudraient répéter cette expérience sans danger, que les cornues doivent être assez épaisses pour résister à la dilatation de l'air et à la force expansive de l'eau mise en vapeur par l'élévation de la température du mélange.

» A peine une expérience si curieuse et si intéressante a-t-elle été connue de M. *Dhombres*, que ce physicien habile et laborieux s'est empressé de la répéter. Après deux essais infructueux, mais dont le non-succès ne saurait surprendre, si l'on considère combien l'expérience demande de soins et d'attentions, il est enfin parvenu, à très-peu

près, aux résultats obtenus par M. Moscati. »

Ecoutons maintenant M. *Dhombres* nous rendre compte lui-même de son travail.

« MM. les Rédacteurs de la bibliothèque britannique rapportent, dans le numéro d'avril de cet intéressant recueil, une lettre du professeur Moscati qui leur communique une expérience très-curieuse ; mais ils pensent qu'il peut y avoir, dans les résultats, quelque cause d'erreur, comme dans les expériences que le docteur Fordyce avait faites jadis dans le même but. Il s'agit de la pondérabilité de la chaleur, et voici comment on l'a reconnue à Milan. On a pris deux petites cornues de quatre à six onces de contenance, on a mis dans l'une de l'acide sulfurique concentré, et dans l'autre de l'eau, et on les a soudées hermétiquement ensemble. Après avoir pesé le tout à une balance très-sensible, on a mêlé peu à peu les deux liquides ; il s'est dégagé une chaleur assez forte pendant l'opération, et, lorsque l'appareil a été refroidi à la température qui précédait le mélange, on a trouvé une fois 1 centigramme et une autre fois 1,5 cent. de diminution du poids. « Comme » nous ne connaissons, dit M. Moscati, dans

» sa

» sa lettre à M. Odier, que la lumière et le » calorique qui traversent le verre, si l'ex» périence réussit aussi chez vous, je crois » que nous pouvons attribuer la diminution » observée dans le poids au dégagement du » calorique qui s'est échappé à travers du » verre. »

» Cette expérience, dont on ne connaît pas l'auteur, fut communiquée à M. le professeur Moscati par Son Exc. le duc de Raguse, lors de son passage à Milan. Je l'ai répétée, et je m'empresse de communiquer mes résultats à l'Académie.

Première Expérience.

» J'ai pris deux petites fioles à médecine, dont j'ai tiré et recourbé le cou à la lampe ; je les ai remplies à moitié, l'une avec de l'eau commune, l'autre avec de l'acide sulfurique dont j'ai trouvé la pesanteur spécifique 1,84325. J'ai scellé les deux bouteilles ensemble, et je les ai suspendues et laissées demi-heure sous l'un des bassins de ma balance. Le baromètre était à 745,75 millimètres, et le thermomètre marquait +17° cent., dans mon cabinet. J'ai pesé,

selon la méthode de Borda, cet appareil, et je l'ai renversé, à différentes reprises, pour mêler ensemble l'acide et l'eau. Il s'est fortement échauffé, je pouvais à peine tenir la bouteille pleine dans la main. J'attendis jusques au lendemain; il me parut avoir repris alors la température de l'appartement qui était précisément, comme la veille, de +17°. Le baromètre était seulement 0,2 mill. plus haut, et j'observai une diminution de 0,008 gram. dans le poids qui était de 340,45 gram.

Deuxième Expérience.

» J'ai fait une seconde fois la même experience avec des fioles tant soit peu plus grandes, qui pouvaient contenir environ 168 grammes d'eau distillée : quoique j'eusse pris les mêmes précautions que la première fois, je n'ai trouvé aucune différence entre les deux pesées.

Troisième Expérience.

» J'ai pris un tube de verre épais, long de 12 centimètres; j'en ai usé les deux extrémi-

tés, chacune dans l'ouverture d'un flacon de cristal, et je l'ai recourbé ensuite en forme de ⌒. En bouchant les deux flacons, il établit ainsi une communication entre eux. Un cordon, un peu plus long que le tube, est lié au cou des deux flacons, et sert à les suspendre lorsqu'on veut les peser. J'avais mis un petit thermomètre dans chacun pour en reconnaître la température. J'attribue le peu de succès que j'ai obtenu, au défaut de ma balance qui, chargée de cet appareil et des poids nécessaires pour la mettre en équilibre, accusait à peine 5 centigrammes; j'en ai voulu cependant donner une idée, parce qu'il pourra, peut-être, servir à d'autres physiciens pourvus de meilleures balances.

Quatrième expérience.

» J'avais une petite bouteille dont la panse est partagée par une cloison, mais qui n'a qu'un cou (1); j'y adaptai un bouchon

---

(1) M. Skinner, chirurgien de la marine anglaise, puis commissaire près d'un dépôt de prisonniers de guerre établi à Alais, avait imaginé ce moyen d'admi-

de cristal qui le ferme parfaitement, mais qui n'arrive pas jusqu'à la cloison intérieure, de sorte qu'en renversant cette bouteille, l'acide et l'eau, mis d'abord à part dans les deux compartimens, communiquent ensemble. Elle pesait vide 165,750 grammes : avec l'acide et l'eau séparés, dont la température était +15°,5, j'ai trouvé son poids de 330,475 grammes. Le lendemain, le thermomètre, placé près de la balance, était à +19°.; le poids avait diminué de près d'un centigramme; mais la différence de température et une variation considérable dans la pression de l'atmosphère font que je ne peux pas compter sur ce résultat.

» Admettons maintenant que ces expériences réussissent toujours avec des instrumens plus délicats, il me semble qu'on peut en trouver une autre explication; qu'il y a du moins des causes qui peuvent influer sur le résultat, et dont il est très-difficile de tenir compte : ainsi, par exemple, l'humidité qui

---

nistrer le gaz acide carbonique; il mettait un acide végétal dans l'un des compartimens de cette bouteille, et de la craie délayée de l'autre côté; le mélange se faisait par ce moyen, et le gaz se dégageait dans le gosier de celui qui avalait ces deux liqueurs à la fois.

peut adhérer sur la surface extérieure des bouteilles lors de la première pesée, chassée par la chaleur qui se dégage intérieurement, peut, selon l'état de l'air, ne pas se porter de nouveau sur le verre, et causer une légère diminution de poids dans l'appareil.

» Telle est la différence qui existe entre les recherches mathématiques et les expériences de physique, que, dans les premières, à quelque degré de subtilité qu'on les élève, on parvient toujours à des résultats rigoureux, tandis que, dans les secondes, lorsqu'on parvient à un certain point de délicatesse, il devient trop difficile de reconnaître l'influence des causes accessoires, et de bien distinguer l'effet que l'on cherche, des erreurs qui peuvent le troubler. Il est à craindre que ce ne soit là le terme qui arrêtera les progrès de la physique expérimentale, et peut-être sommes-nous déjà près de ce point où, dans beaucoup de matières, on ne pourra guère aller plus loin. »

Sur la malléabilité du zinc ; par M. *Dhombres.*

Un second écrit du même auteur a pour titre : *Note sur la malléabilité du zinc, et détails du procédé employé par M.* Colclough *pour le purifier.*

« La faculté, dit M. *Dhombres*, que peut acquérir le zinc de devenir malléable, le rend d'un usage précieux dans les arts ; réduit en feuilles minces, il mérite la préférence sur le cuivre, et le plomb, puisqu'il se travaille aussi facilement, dure autant, est plus léger et s'oxide moins que ces métaux. Mais toutes ces propriétés étaient connues des chimistes, et la malléabilité du zinc n'est pas, comme on l'a dit, une découverte nouvelle des anglais (1). L'application qu'ils en ont faite au doublage des vaisseaux, est peut-être la plus intéressante, mais n'est pas nouvelle non plus ; en 1783, M. Guyton vit couler, à Nantes, des tables de zinc destinées à cet usage (2). Il faut convenir cependant qu'il n'était pas question de feuilles laminées, que celles dont parle M. Guyton, étaient coulées à peu près comme ces lames minces de plomb dont on enveloppe le thé et le tabac, etc. (3), et que

(1) Le Sage en parle dans le *Journal des mines*, pag. 395, an v. Bergman dit que Van Swal a distillé du zinc en 1742, tom. II. pag. 309, etc.

(2) *Bulletin de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale*, 7.e année, n.o LII, pag. 263.

(3) Ce procédé qui est très-curieux, se trouve décrit

le zinc en feuilles est peu connu dans le commerce ; tandis qu'on en vend, dit-on, en Angleterre de toutes les dimensions, qu'on en fabrique des vases et divers ustensiles de ménage, des tuyaux de conduite de différens diamètres, etc., etc.

» Nous avions d'excellens mémoires sur le zinc ; nous savions qu'il pouvait s'étendre sous le marteau, et passer à la filière à certaine température ; qu'à tel degré, il peut, au contraire, se pulvériser ; qu'à tel autre, il se sublime ; mais nous manquions de détails, et il en faut à un artiste. M. Colclough, notre associé, qui connaît parfaitement et pratique avec succès toutes les manipulations, tous les procédés des arts mécaniques, vient de me communiquer celui qu'il a suivi pour se procurer du zinc pur et malléable.

» Il a fait élargir, en forme d'entonnoir, l'extrémité *a* d'un canon de fusil (fig. 1), de cinq décimètres de long, et y a luté un creuset *acd* percé au fond *a*. Dans ce creuset il en a placé un second conte-

---

dans les *Annales des arts et manufactures*, tom. IX, pag. 51.

nant du zinc de commerce, mêlé d'un seizième de son poids de charbon pilé. Il a fait quelques raies *fi* avec une grosse lime sur les côtés et au-dessous de celui-ci, afin que le zinc, en se sublimant, pût passer entre les deux, et descendre dans le canon. Pour cela, il faut luter un couvercle *e* sur le creuset extérieur, et prendre garde qu'il n'appuie pas sur les bords de l'autre, ou, par précaution, y faire quatre échancrures *ff*. M. Colclough avait fait faire un trou rond au milieu de la grille de son fourneau de fusion pour y placer un champignon de terre cuite, sur lequel il pose ses creusets ordinaires. Ce trou semblait fait exprès pour cette opération-ci. Il y passa le canon de fusil *ab* de manière qu'il plongeait, au-dessous de la grille, dans un verre d'eau *b*. Une rondelle de tôle *gh* empêche les cendres d'y tomber dedans. Dix minutes après que le fourneau fut allumé, des bulles d'oxide de carbone descendirent dans l'eau qui, une demi-heure après, commençait à bouillir: elle était alors opaque et grisâtre; il fallait avoir soin d'en remettre dans le verre à mesure qu'elle s'évaporait, ou que le bouillonnement causé par le gaz, l'en faisait sor-

tir. Bientôt il entendit un bruissement, et vit des grains de zinc se rassembler au fond du verre. Tout fut passé dans environ une heure.

» Les grains différaient de grosseur; le plus grand nombre et les plus petits étaient comme des têtes d'épingle, il y en avait quelques-uns gros comme de petits pois. Il les fondit ensuite, et en tira un lingot parfaitement malléable.

» Ce premier essai ayant bien réussi, M. Colclough imagina un autre appareil d'une seule pièce, dont la fig. 2 est la coupe. C'est un creuset dont le fond est traversé par un tuyau de la même terre *ab* ouvert de part en part, qui s'élève, en dedans, un peu moins haut que le rebord *cd* dans lequel est luté le couvercle *e*, qui est alors quelques millimètres au-dessus de l'ouverture *a*. Ce tuyau, peut être assez prolongé en *b* pour plonger dans le verre, mais il risquerait de se briser, et il est aussi simple d'y ajouter un bout de canon de fusil. On place le zinc dans l'intervalle *fg*, et on opère comme avec le premier appareil.

» Ce procédé peut réussir aussi bien en grand que dans un petit essai. J'ai cru qu'il

méritait d'être recueilli par l'Académie à cause de son importance et de sa simplicité qui le mettent à la portée de tout le monde. »

Description d'un baroscope; par M. *Dhombres.*

Plus d'un morceau déjà publié dans les Notices de l'Académie, d'autres encore insérés dans des journaux accrédités, enfin, le témoignage et les éloges des savans les plus recommandables, ont dû apprendre aux physiciens et à ceux qui s'intéressent à leurs travaux, avec quel succès M. *Dhombres* s'occupe de la météorologie. Il nous a déjà fait connaître plusieurs perfectionnemens ajoutés par lui aux instrumens de sa science favorite. Il vient maintenant nous faire connaître un nouvel appareil dont il veut s'aider dans ses recherches sur les variations de l'atmosphère. L'auteur va nous expliquer lui-même son but, ses moyens et les résultats de ses tentatives.

« Dès l'invention du baromètre, les physiciens cherchèrent à rendre ses variations plus sensibles afin de mieux apprécier le rapport qu'elles avaient avec les changemens de temps. Descartes, Huygens, le docteur Hook, de la Hire, employèrent des liquides différens pesant l'un sur l'autre, et combinèrent

les diamètres des tubes et des réservoirs dans lesquels ils les renfermèrent; de manière qu'avec le baromètre de Descartes, par exemple, lorsque la colonne du mercure variait d'une ligne, l'eau qui était dessus devait faire environ quatorze fois plus de chemin. Cet instrument était fort ingénieux; mais tous ceux du même genre sont très-difficiles à construire; il est impossible d'en chasser l'air, et par conséquent, leur marche n'est pas constante.

» Le baromètre à cadran, ceux dont le tube est incliné (1), et qu'on peut facilement purger d'air par le feu, ont leurs défauts particuliers, et les physiciens les ont rejetés comme les premiers avec les instrumens de simple curiosité.

» Dans tous ces baromètres, comme l'on sait, les grandes variations sont plus étendues

(1) J'avais fait un baromètre incliné dans lequel le mercure aurait pu parcourir plus de trois mètres au lieu de 41 millimètres, qui est la plus grande variation que j'ai observée à Alais. J'en ai vu un autre beaucoup plus grand chez M. Sarrasin à Bâle. La partie supérieure du tube suivait la corniche d'un corridor; mais ces sortes d'instrumens, curieux par leur singularité, n'ont de précieux que le mercure nécessaire pour les remplir.

que dans le baromètre ordinaire ; mais les plus petites qu'on peut apercevoir avec celui-ci, bien loin d'augmenter proportionnellement, sont souvent irrégulières ou nulles, et je ne vois point de moyen pour y remédier, puisqu'en supposant ces instrumens sans défauts de construction et tels que les ont conçus leurs auteurs, la dilatation des liquides employés dans les baromètres composés, et l'inconvénient qui résulte de ce qu'ils se trouvent, tour à tour, dans la même partie du tube ; le frottement qui a lieu dans le tube incliné du chevalier Morland, dans le petit tube de D. Cassini et de J. Bernouilli, sur l'axe du baromètre à poulie, et dans l'engrenage de celui du P. le Clerc, nuiront toujours à leur sensibilité.

» Un simple tube de Toricelli, rempli d'un liquide spécifiquement plus léger que le mercure, offre un moyen d'augmenter les variations barométriques, exempt du moins des inconvéniens dont je viens de parler ; les difficultés que présentent la construction et l'usage d'un pareil instrument, ont peut-être empêché d'en faire l'essai. Pascal dit bien *que les variations d'une colonne d'eau sont à Paris, à Clermont, à la Font-de-*

l'Arbre et sur le Puy-de-Dôme, d'un pied huit pouces lorsque l'air est chargé. Mais il y a apparence que ce résultat n'est que la traduction de celui qu'il a obtenu des observations du baromètre ordinaire, dont la variation, dans les mêmes circonstances, est, dit-il, d'un pouce six lignes aux quatre endroits ci-dessus. (1)

» L'eau pesant sept cent septante fois plus que l'air (2), et quatorze fois moins que le mercure, un baromètre qui en serait plein, devrait parcourir, dans ces pays, une échelle de 0,5 à 0,6 mètres; mais il faudrait aussi qu'il eût 11,5 mètres de long, et ce ne serait peut-être pas là son plus grand inconvénient.

» J'ai employé d'abord l'acide sulfurique, et j'ai diminué par là de près de moitié la longueur du tube (3); mais cet acide en absorbant l'humidité de l'air deviendra plus léger avec

---

(1) 7.e et 8.e tables trouvées parmi les papiers de M. Pascal, imprimées avec les *Traités de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air*, pag. 162 et 163.

(2) *Phys. mec.* de Fischer, note de Biot, pag. 193.

(3) J'aurais pu le faire encore plus court en concentrant cet acide dont le poids est alors, d'après Brisson, 2,125, l'eau étant 1.

le temps, et la même variation de sa colonne ne répondra plus à la même pression de l'athmosphère. Remédierait-on à ce défaut par l'emploi d'un autre liquide, il serait encore bien difficile de rendre comparables des instrumens de cette espèce. Je ne donne au mien, par conséquent, que le nom de *Baroscope* (1).

» Les belles expériences qu'on a faites sur le calorique rayonnant au moyen du *thermoscope*, placent cet appareil avec les plus essentiels d'un cabinet de physique. Sans prétendre mettre ici en parallèle cette invention de M. le comte de Rumford avec le baroscope que je vais décrire, je puis comparer l'effet des deux instrumens: le *thermoscope* ne mesure pas exactement la chaleur, mais il indique la plus légère variation de sa cause, mieux que le thermomètre le plus sensible: c'est, comme l'appelle son célèbre auteur, un *microscope du calorique.* La colonne d'acide sulfurique que j'ai mis en équilibre avec une colonne de l'atmosphère, ne mesure pas non plus exactement sa pression; je conviens de bonne foi de la supériorité d'un

(1) Βάρος *gravitas*, Σκοπέω *video*.

bon baromètre ; mais si, comme j'ai cru le voir, le baroscope marche quelquefois, tandis que le mercure reste stationnaire, il indique alors des modifications de l'atmosphère qu'on n'apercevrait pas sans son moyen (1); et je puis espérer qu'il peut être de quelque utilité dans l'étude de la météorologie : c'est ce qui m'engage à décrire cet appareil quoique encore imparfait, et à le faire connaître à l'Académie avec les observations que j'ai faites.

» Le voisinage d'une verrerie m'a permis d'avoir un tube de 6,5 mètres de long ; j'en ai fait tirer plusieurs et j'ai choisi celui qui m'a paru d'un diamètre le plus égal, quoiqu'il fût plus étroit que je ne l'avais demandé. J'avais fait préparer une règle de la même longueur qui devait lui servir de monture : elle a 0,06 mètres de large, et 0,03 d'épaisseur ; au milieu est une rainure de 0,018 de pro-

(1) J'ai remarqué plusieurs fois, la température étant la même, le baroscope monter de 3 ou 4 millimètres; tandis qu'avec une loupe et un nonius très-bien divisé, je ne voyais aucun changement dans le baromètre. Cet effet dépendrait-il de l'adhérence du liquide contre le tube ? Peut-on supposer que le mercure adhère plus que l'acide contre le verre ?

fondeur et de largeur ; une seconde règle moitié plus mince sert à couvrir le tube logé dans cette rainure ; elle est coupée de manière à découvrir l'échelle, s'ouvre à charnière dans cette partie, et le reste est fixé par des vis.

» J'ai cherché à connaître les imperfections de mon tube, en faisant promener dedans un cylindre de mercure qui, à l'extrémité la plus large, occupait environ 4,75 centimètres; j'ai reconnu qu'il diminuait insensiblement jusques près du tiers de sa longueur, qu'il y avait ensuite, vers trois mètres du bout inférieur, un léger renflement, et que son diamètre, à peu près égal du 3,7 mètres au 6.e, s'élargissait un peu vers l'autre extrémité d'où j'avais déjà coupé un bout d'environ un mètre ; de manière que l'intervalle où doivent se faire les variations barométriques est à peu près cylindrique. La colonne de mercure qui me servait de jauge était, dans le renflement dont j'ai parlé, à peu près de la même longueur qu'au bout le plus large ; et son plus grand alongement n'a été que de 1,2 centimètres. Ceux qui ont fréquenté des verreries et qui ont vu faire des tubes, trouveront, j'espère, que j'ai assez bien rencontré.

» J'ai scellé à la lampe d'émailleur l'extré-

mité

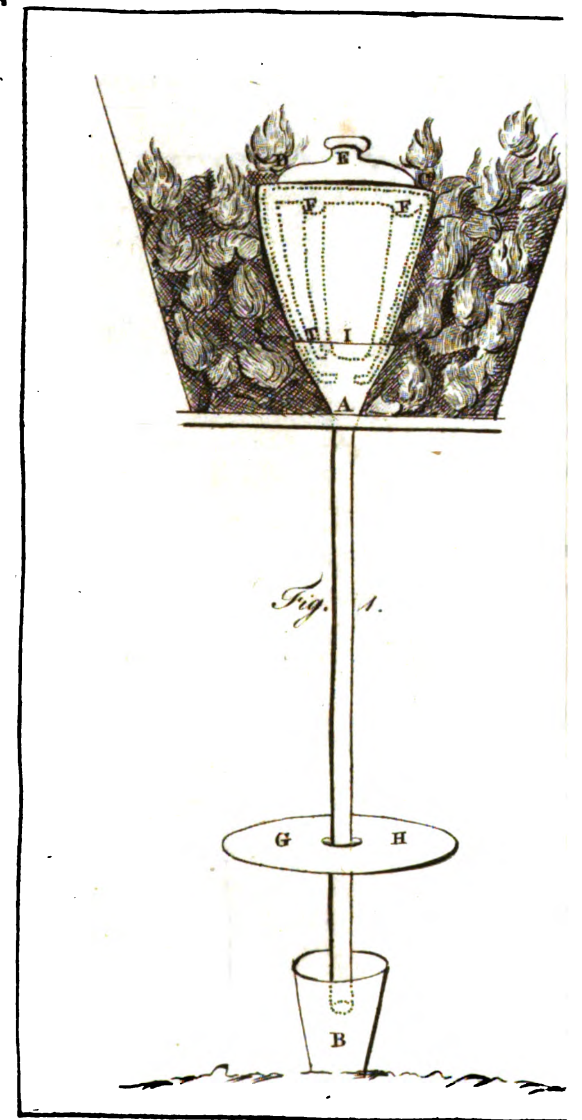


Fig. 1.

mité dont l'ouverture était la plus étroite ; et j'ai ramolli l'autre pour tourner son ouverture sur le côté, afin d'avoir plus de facilité pour le remplir et le plonger dans sa cuvette.

» J'ai ajouté, dans le bas de la monture, une petite caisse pour placer cette cuvette qui est en cristal à peu près de la forme de celles des baromètres ordinaires, plus haute et cylindrique dans le milieu où s'applique une échelle pour juger des variations de la ligne de niveau, et dont l'ouverture est assez large pour y plonger un thermomètre. Après qu'on a observé la température du bain, et ce qu'il convient d'ajouter à la hauteur de la colonne ou d'en soustraire, on ferme le devant de la boîte crainte d'accidens.

A 5,25 mètres au-dessus de la cuvette, commence l'échelle divisée en décimètres et millimètres; un second thermomètre est noyé dans la monture à cette hauteur; après l'observation, on couvre les deux instrumens pour les mettre à l'abri de l'air ambiant, de sorte que je puis assez bien estimer la température de la colonne d'acide sulfurique.

» J'ai donné une teinte purpurine à cet acide en y mêlant un peu d'orseille ; deux jours après, je l'ai filtré à travers du verre

pilé : j'ai pris alors un flacon dont j'ai trouvé le poids 131,35 grammes ; plein de mon acide, il a pesé 419,46 grammes, bien lavé, de manière que le muriate de baryte n'en indiquât plus la moindre trace ; et, rempli d'eau distillée, son poids n'a été que de 287,75 grammes. Avant de boucher le flacon dans ces deux expériences, je l'ai mis sous le récipient de la machine pneumatique pour en dégager l'air, et j'ai employé la méthode de Borda dans mes pesées. Le baromètre et le thermomètre n'ont pas sensiblement variés pendant ces opérations : le premier était à 743,9, et le second à +16.° dans l'appartement ; la pesanteur spécifique de la liqueur de mon baroscope est donc $\frac{28811}{15640}$ =1,84213 (1).

(1) La première fois que je voulus peser ainsi des liquides, je fus fort embarrassé pour remplir exactement mes flacons ; il restait toujours une bulle d'air sous les bouchons. Je ferai peut-être plaisir à quelque amateur en indiquant ici le moyen fort simple que m'apprit M. Colclough, chimiste et mécanicien, résidant aux Vans. Il faut que le bouchon soit un peu long ; après l'avoir soigneusement usé à l'émeri, on le taille en pointe ou en coin sur une meule, de manière qu'il ne ferme et ne touche le cou du flacon que dans 4 ou 6 millim.

» J'ai versé lentement mon acide dans le tube, je l'ai renversé, l'ouverture en haut, et j'ai frotté l'extrémité supérieure de la monture sur un pavé mal uni, afin que l'ébranlement que ces petites secousses occasionaient au tube et au liquide qu'il renfermait, en chassât les bulles d'air (1): je l'ai passé aussi sur un réchaud, mais je n'ai pas hasardé de le faire bouillir, ce que je me propose d'essayer une autre fois. Je l'ai plongé enfin dans sa cuvette, et j'ai placé l'instrument d'aplomb dans mon escalier, de manière que son extrémité inférieure touche les marches du premier, et que je puis facilement l'observer du palier qui est au-dessus.

» Le hasard, ou pour mieux dire, les vicissitudes de l'atmosphère ayant amené mon baromètre ordinaire à peu près à sa hauteur moyenne, j'ai tiré de la cuvette du baroscope un peu d'acide sulfurique qu'il y avait au-

---

de sa hauteur. Il faut prendre garde, s'il y a des trous ou des soufflures dans ce bouchon, de ne pas les mettre à découvert en le taillant.

(1) C'est de cette manière que la plupart des marchands-colporteurs purgent d'air ce qu'ils appellent des baromètres !

dessus de la ligne de niveau : la longueur de sa colonne était alors 5,437 mètres ; mais, en pesant de nouveau l'acide que je venais de retirer, je m'aperçus que son poids avait diminué, sans doute, parce qu'il avait absorbé l'humidité de l'air. Je supprimai le thermomètre plongé dans la cuvette que j'avais trouvé presque toujours d'accord avec le thermomètre de l'échelle, et je ficelai, sur son ouverture et sur le tube, un morceau de peau. Il n'était pas sûr que l'humidité eût également pénétré toute la longueur de la colonne, et je ne pouvais plus la comparer avec celle du baromètre, en cherchant le rapport de leur pesanteur spécifique. Je pensai à vider le tube pour établir de nouveau ce rapport ; mais c'est fort inutile, puisque le poids de l'acide sulfurique est variable, si l'on ne trouve pas d'ailleurs un moyen de purger le tube d'air, et d'en remplir plusieurs qui soient toujours d'accord dans des circonstances semblables.

» Les premiers baromètres de mercure n'étaient pas des instrumens comparables ; ils rendirent cependant quelques services aux météorologistes : aujourd'hui ces instrumens paraissent approcher du plus haut point de

perfection, comme la manière de les observer, tandis que tout serait à faire avec le nouveau baroscope. Il faudrait être en état d'apprécier l'effet de la dilatation de l'acide, de l'air qu'il contient, de celui qui doit s'être réuni au-dessus, et des vapeurs élastiques qui peuvent s'y former d'autant plus facilement que la partie supérieure du tube est plus vide : il faudrait estimer l'adhérence du liquide contre le verre, le frottement qu'il éprouve contre ses parois, qui ne peut pas être égal lorsque la colonne s'abaisse, lorsqu'en remontant peu après, le tube est encore humide, et lorsqu'elle arrive dans des endroits où ils est desséché.

» Je ne me flatte pas de surmonter toutes ces difficultés; mais j'éviterai, dans un second essai, une partie des défauts de construction de celui-ci, et je suis persuadé que quelqu'un, plus habile que moi, pourrait perfectionner le baroscope et en tirer un meilleur parti. Je puis du moins conclure du peu d'observations que j'ai faites, qu'il mérite parfaitement son nom, puisqu'il nous montre les plus légères modifications de l'atmosphère. »

Le tableau météorologique annuel dont Tableau des

observations météorologiques faites à Alais en 1811, par M. *Dhombres.*

M. *Dhombres* enrichit nos Notices, trouve ici naturellement sa place. Il serait superflu de rien ajouter sur l'exactitude de ces observations et sur les notes qui les accompagnent. Elles ont un meilleur garant que notre assertion dans les talens de leur auteur. Remarquons seulement que la persévérance d'un pareil travail augmente incessamment son importance, *crescit eundo.* Nous pourrons dans quelques années avoir, pour la météorologie de notre contrée, une base solide, un point fixe de comparaison, qui nous ont manqué jusqu'à présent.

« Nous avons déjà, dans plusieurs ouvrages, d'excellens préceptes sur la manière de faire les observations météorologiques; M. Ramond vient de compléter cette partie de la physique, par l'instruction élémentaire et pratique qui accompagne la nouvelle édition de ses savans mémoires (1).

» Si, comme tout le monde en convient, un mode uniforme de recherches et sur-tout la comparabilité des instrumens sont absolument nécessaires pour que la météorologie fasse

---

(1) *Mémoires sur la formule barométrique de la mécanique céleste, etc.*, in-4.°, 1811.

ɔloꞩnnée 181AS.

'le la par M. le baro4' 18"

........' 18" 30'''.

		VENT dominant.	beaux.	de lée.	de gel. bl.	de grêle.	de ton.
9		N.	9.	2.	10.	....	....
36		Var.	5.	1.	1.	....	....
7	.	S.	20.	1.	4.	....	....
9	.	N. S.	11.	...	....	1.	1.
3		Var.	18.	...	....	1.	1.
75	.	S.	19.	...	....	....	6.
38	.	N.	16.	...	....	....	7.

amètn indiqués par l'mes, de l'intervalle ıde.

adémie du Gar

quelque progrès, les nombreux tableaux d'observations qu'on a publiées en contiennent bien peu qui puissent être employées utilement. Comment comparer, en effet, je ne dirai pas des observations faites en divers lieux, à des heures différentes, avec des instrumens sur lesquels on n'a aucune donnée, mais les résultats obtenus par le même observateur avec un baromètre que je suppose parfait et à siphon, si on ne réduit pas sa hauteur à la même température? Chacun sait que c'est impossible, chacun connaît aujourd'hui le moyen d'y remédier, et personne ne l'emploie. L'exemple de plusieurs observateurs recommandables m'avait entraîné; mais je sentais cependant qu'on ne pouvait s'entendre en négligeant cette correction; et je n'ai jamais observé mon baromètre, sans noter en même temps le degré du thermomètre placé à côté; ainsi je pourrai toujours réduire la hauteur du mercure comme l'indication de mon hygromètre à telle ou telle température.

» J'observais le baromètre au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil, et, comme beaucoup de météorologistes, je prenais pour sa moyenne hauteur,

la moyenne des 90 ou 93 observations de chaque mois. Je sens qu'il n'y a aucun rapport entre les variations barométriques et deux des époques que j'avais choisies; mais la moyenne de midi est regardée, par M. Ramond, comme une expression suffisante de la moyenne pression atmosphérique corrigée de la variation diurne; et, dans le tableau ci-joint, je présente, pour chaque mois et pour l'année qui vient de finir, la moyenne des observations faites à midi seulement. J'ai remarqué que la moyenne de cette année est sensiblement plus considérable que celle que j'avais déduite de mes observations des huit années précédentes.

» J'ai noté le maximum et le minimum du baromètre, on peut être curieux de connaître les variations de cet instrument, comme la plus grande et la moindre chaleur, le plus grand ou le moindre degré d'humidité de l'air. J'ai fait la correction thermométrique sur le maximum et le minimum de l'année seulement, j'ai cru superflu de ramener ceux de chaque mois à une température uniforme.

» J'ai continué d'employer les anciennes graduations afin que l'on pût comparer mes tableaux précédens avec celui-ci, le dernier

que je rédigerai de cette manière, et j'ai ajouté dans une colonne séparée la moyenne hauteur du baromètre à midi, exprimée en millimètres, et réduite à 12°5 centigrades. Je n'ai pas corrigé l'action capillaire, mais il suffira de dire que le tube de mon baromètre a environ 6,4 millimètres de diamètre intérieur, pour que l'on puisse assez sensiblement estimer sa hauteur absolue.

» J'observais l'hygromètre aux heures où il indique ordinairement le plus et le moins d'humidité sensible, et à midi. Cette dernière observation seulement étant accompagnée de celle d'un thermomètre, je puis m'en servir pour ramener l'humidité moyenne de midi au même degré. La troisième colonne, qui présente le médium de l'hygromètre à midi, ne peut pas faire connaître si l'humidité absolue de l'air a été plus ou moins considérable pendant tel ou tel mois, puisque cela dépend de sa température. J'ai ajouté une quatrième colonne à mes observations hygrométriques, dans laquelle j'ai réduit les résultats de la colonne précédente à 12°,5 centigrades. On y voit d'un coup d'œil, par exemple, que le mois d'avril est celui où l'air fut le moins chargé de vapeurs aqueu-

ses, comme celui où l'humidité sensible fut la moins considérable ; que celle-ci parut la plus forte de l'année pendant le mois de mai, tandis que l'air fut réellement plus chargé d'humidité en juillet. Je trouve, en effet, que, pendant ce dernier mois, le baromètre étant à 752°,75, le thermomètre à 27°,38, et l'hygromètre à 71°,3, un mètre cube d'air devait contenir environ 14 grammes de vapeur aqueuse, et qu'en avril un pareil volume n'aurait pesé que 5,7 grammes.

» La quantité de pluie tombée cette année surpasse d'environ 27 centimètres (10 pouces) celle qui tombe année moyenne (1). Le 19 septembre je mesurai 88,3 mill. (3 pouces 3, l. 25) d'eau, et le lendemain matin 64,1 mill. (2 pouces 4, l. 5) ce qui fait 152,4 mill. (5 pouces 7, l. 75) pour les vingt-quatre heures. Une fois seulement, depuis que j'observe, j'en ai trouvé une plus grande quantité tombée dans cet intervalle (2). Jusqu'ici j'avais vu que la pluie tombée pendant la nuit surpassait celle tombée pendant le jour, c'est le contraire

(1) En 1808 il en tomba 1 décimètre de plus.

(2) La pluie du 30 octobre 1808 ou de la nuit suivante = 162 mill. = 6 p.

cette année ; ce qui provient en bonne partie des fortes averses de septembre et d'octobre.

» Les 19 et 20 septembre le Gardon grossit d'une manière extraordinaire, inonda toute la campagne, et entra dans la partie basse de la ville d'Alais. La pluie tombait par torrens dans les montagnes voisines ; tous les ruisseaux débordèrent et firent un dégat affreux dans les environs. J'ai toujours noté dans mes tableaux les crues considérables de notre rivière, quoique ce ne soit qu'un objet de curiosité. La hauteur où elle parvient ne peut être appréciée que par ceux qui connaissent les localités ; un décimètre de plus ou de moins, qui serait peu de chose dans une rivière encaissée, fait une quantité bien considérable d'eau, lorsqu'elle couvre une plaine de plusieurs kilomètres carrés, comme cela a lieu dans ce pays. Ces dernières inondations sont les plus considérables que nous ayons éprouvées depuis celle d'octobre 1795.

» Le 20, vers cinq heures et demie du matin, le Gardon, qui avait diminué dans la nuit, grossit de nouveau, et s'éleva 0,5 mèt. plus haut que la veille au soir (1). Vent-

(1) La crûe de 1795, surpassa celle-ci d'environ 1,3 m.

on un exemple de la vitesse avec laquelle croît notre torrent ? On prétend qu'à quatre heures du matin on voyait le gravier à découvert dans quelques parties de son lit couvert bientôt après de plus de deux mètres d'eau : j'ajouterai que, le 18, un enfant aurait pu guéer presque partout.

» Mes observations des vents ayant le défaut de toutes celles faites dans les pays de montagnes, je n'indiquerai, dans ce tableau, que le vent dominant.

» L'état du ciel et les observations particulières dont on tient note journellement, montrent le rapport de l'atmosphère avec la marche des instrumens météorologiques. Mais, dans la récapitulation qu'on fait à la fin d'un mois ou d'une année, le nombre de beaux jours, de jours de pluie ou de vent, ne présente que bien peu de liaison avec les maximum, minimum et médium des baromètre, thermomètre, etc. Cependant ces résultats peuvent être de quelque utilité pour connaître le climat d'un pays ; rédigés d'une même manière, on peut comparer ceux d'une année avec ceux de la précédente, et, peut-être, pourra-t-on un jour en tirer quelques présages sur la température des années suivantes.

Je terminerai cet article par quelques notes sur l'état de l'agriculture et les récoltes de cette année.

» Le mois de janvier fut assez froid; mais il n'y eut que deux jours de gelée faible en février, et le mois de mars fut superbe. Les blés s'annonçaient bien; la végétation était très-avancée, et les arbres fruitiers fleurirent plutôt que de coutume; mais nous éprouvâmes en avril quelques giboulées qui en arrêtèrent le progrès; les jeunes pousses des arbres mal abrités et les sommités des branches des oliviers se ressentirent de ces froids arriérés. Il n'y eut que sept jours de pluie en mai; mais elle ne cessa pas un instant du 15 soir au 19, ce qui contraria beaucoup l'éducation des vers à soie; les *magnaguiers* les plus prévoyans ne recueillent de la feuille que pour un jour d'avance au plus (1); aussi ceux

---

(1) Ceux qui ne connaissent pas l'éducation de ces insectes, ne seront pas peu surpris d'apprendre combien ils consomment de nourriture dans leur dernier âge: il faut tous les jours 88 myriagrammes (18 quintaux) de feuille pour une éducation de 3 hectogrammes (10 onces); il y en a sans doute beaucoup de plus petites; mais il y en a aussi de bien plus considérables dans ce pays.

dont les insectes n'éprouvèrent pas une mue à cette époque, furent-ils obligés de les jeter; la perte fut d'autant plus grande, qu'on était vers la fin de l'éducation. Les vers à soie qu'on voulut conserver manquant de nourriture, lorsqu'ils en avaient le plus grand besoin, ne firent que des cocons bien légers, et ne payèrent pas la feuille qu'ils consommèrent.

» Des pluies et des brouillards survenus pendant que les épis étaient en fleur, en firent avorter une bonne partie, la sécheresse et les vents en empêchèrent une autre partie de mûrir, et la récolte a été très-médiocre. Les mêmes causes portèrent préjudice à nos vignes. La récolte d'olives a été très-abondante; les châtaignes et les pommes de terre ont assez bien réussi, et nous aideront à supporter la rareté des grains.

» Novembre et décembre ont été extrêmement doux pour la saison; le 13 novembre matin, il gela sur la *Lozère* pour la première fois de cet hiver; et les 24, 28 et 29 sont les seuls jours du même mois où nous ayons vu un peu de glace à l'ombre aux environs d'Alais.

» Les moyennes de midi du baromètre et

de l'hygromètre sont les seuls changemens essentiels que j'ai pu faire à mon tableau de 1811; mais j'espère que celui de l'année qui commence renfermera un plus grand nombre de résultats intéressans. M. Ramond a bien voulu me donner son ouvrage, et j'ai mis aussitôt ses instructions en pratique; avec un aussi excellent guide, les secours que je dois à plusieurs savans de ses confrères, des instrumens bien comparables (1), beaucoup de persévérance, des soins minutieux et le zèle dont je me pique, j'ose croire que je puis obtenir de bonnes observations. »

Bapport de M. *Dhombres* sur un mémoire de M. Mollet, relatif à la production de la lumière et de la chaleur par l'effet de la compression.

Enfin, nous devons au même Académicien un rapport fort intéressant, et qu'il convient de faire connaître en détail, à raison des faits qui y sont contenus, quoique l'ouvrage qui en a fourni l'occasion soit public.

« Il y a bien de découvertes dont on ne connaît pas le véritable auteur. Dans les sciences comme dans les arts mécaniques, dans les

(1) L'été passé, je comparai mon baromètre de Fortin, le thermomètre qu'il porte et l'un de mes thermomètres libres, avec les instrumens de M. Ramond qui sont d'accord avec ceux de l'observatoire impérial.

lettres même, tel profite souvent de l'ouvrage d'un autre, en recueille l'honneur ou l'avantage, *sic vos non vobis*. Pour éviter cet inconvénient, pour assurer à ses concitoyens la priorité d'une expérience intéressante, M. Mollet, doyen de la faculté des sciences de Lyon, vient de publier un *Mémoire sur deux faits nouveaux : l'inflammation des matières combustibles; et l'apparition d'une vive lumière obtenue par la seule compression de l'air*. Cet ouvrage aurait dû paraître, comme il l'avoue lui-même, il y a sept ans. On ne peut plus, en effet, annoncer comme *nouveaux* les phénomènes qu'il décrit; tous les journaux en ont parlé, tous les livres de physique récemment publiés les expliquent, tous les amateurs de cette science les ont vus, et les *briquets pneumatiques* sont presque d'un usage vulgaire; mais M. Mollet assure que « des physiciens ont paru ignorer » l'origine et les auteurs de cette belle expérience. Des écrivains du plus grand mérite, dit-il, en ayant parlé sans dire un seul » mot, ni du lieu où elle avait pris naissance, » où elle avait été constatée, analisée, expliquée, ni des personnes qui avaient su » la perfectionner, et qui l'avaient fait con-

» naître;

» naître ; j'ai cru qu'il convenait, autant pour
» éclairer les physiciens de tous les pays,
» que pour *nous* assurer la gloire de cette
» découverte, de publier un mémoire où les
» faits sont racontés dans la plus exacte
» vérité. »

» Je puis me dispenser aujourd'hui de suivre M. Mollet dans la description des appareils, le détail des expériences, et l'explication qu'il en donne. Je constaterai seulement ici comment et par qui nous connaissons les effets curieux produits par la compression.

» L'air condensé dans un récipient, celui qui rentrait sous une cloche où l'on avait fait le vide, faisaient monter le thermomètre de quelques degrés. Mais ce n'est point en partant de ces données, qu'on a rendu l'air lumineux et capable d'allumer les combustibles; un ouvrier de St-Étienne avait aperçu de la lumière au bout d'un fusil à vent qu'il tirait dans l'obscurité; quelque temps après, il s'aperçut que des morceaux de linge, qu'il employait pour boucher et nettoyer la pompe qui sert à charger ces fusils, avaient été noircis et brûlés. Ces effets, dus au hasard, seraient, peut-être, oubliés si quel-

qu'un de plus intelligent ne s'en était occupé ; et MM. Einard, Haes et Gensoul, de Lyon, essayèrent ces expériences dès qu'ils les connurent : la première ne réussit pas, et personne que je sache n'a revu cette étincelle observée au bout du canon (1). Mais ils répétèrent avec succès la seconde, et enflammèrent différentes substances par la compression de l'air ; et M. Mollet, leur coopérateur, communiqua ces résultats à l'Institut vers la fin de 1812. Ce sont les mêmes physiciens qui, les premiers, curieux de voir ce qui se passait dans l'intérieur de la pompe, imaginèrent de mastiquer, sur le bouchon métallique qui la fermait, un morceau de verre à travers lequel ils aperçurent une lumière vive au moment du refoulement du piston, sans qu'il y eût aucun corps combustible dans la pompe : ajoutons encore que c'est un fondeur lyonnais qui a imaginé les petits briquets pour lesquels il a pris un brevet (2) ; et qu'un amateur du

(1) On prétend que M. Fletcher avait fait la même observation en Angleterre, avant l'ouvrier de St-Etienne. (*Journal on natural phylosophy by Nicholson.*)

(2) C'est M. Dumotin, ingénieur en instrumens de physique, rue du Jardinet, à Paris, qui, le premier,

même pays a substitué à l'amadou de petites mèches qui s'allument toutes seules : « ainsi, dit M. Mollet, c'est dans le lieu » même d'où cette expérience *est sortie*, et » où la veritable théorie en a été donnée, » qu'elle a été amenée au plus haut degré » de simplicité et de perfection. »

» M. Mollet ne parle pas de la formation de l'eau par la compression d'un mélange d'hydrogène et d'oxigène, dans les proportions requises. Cette expérience est due à M. Biot qui en avait prévu l'effet, et pense qu'on pourrait probablement former de la même manière, sans aucun agent étranger, toutes les combinaisons gazeuses qui demandent une élévation de température. Cette identité de résultats lui suggéra une idée neuve qu'il soumet au jugement des physiciens, et que je crois devoir rapporter ici. M. Berthollet a déjà fait voir que l'électricité comprime les molécules des corps sou-

---

chercha à réduire la capacité de la pompe et la quantité d'air nécessaires pour cette expérience. C'est lui qui a imaginé et construit les premiers *briquets pneumatiques*, et donné au public ce moyen très-commode et très-curieux de se procurer du feu.

mis à son action ; elle traverse l'air avec une vitesse telle que ses particules ne peuvent reculer assez vite pour se soustraire à sa compression : il est donc impossible, dit M. Biot, qu'elle ne dégage pas de la lumière de l'air, puisque nous parvenons bien à en dégager par une compression moins rapide. Nous sommes ainsi conduits à voir, dans l'étincelle électrique, un résultat purement mécanique de la compression. Lorsqu'on soumet à l'étincelle électrique, ajoute-t-il, des gaz non susceptibles de se combiner, ils reviennent, après chaque explosion, à leurs dimensions primitives, et reprennent aussitôt, dans cette dilatation, toute la chaleur qu'ils avaient d'abord dégagée ; de sorte qu'il ne peut résulter, dans leur constitution, aucun changement durable. Cette lumière que l'électricité dégage des gaz, elle la dégagerait encore des gaz les plus raréfiés à cause de son extrême vitesse : elle doit la dégager des vapeurs mêmes, lorsqu'on opère sous le récipient de la machine pneumatique ou dans le vide de Torricelli ; mais l'augmentation instantanée d'élasticité qui en résulte ne peut être aperçue à cause du peu de densité du milieu, tandis qu'elle devient sensible dans

le thermomètre de Kinnersley. Si cette idée est vraie, elle tend à diminuer considérablement, comme l'observe ce savant, le nombre des hypothèses que l'on a déjà faites ou que l'on pourrait faire sur l'électricité. Le mémoire de M. Biot, lu d'abord à l'Institut, fut imprimé dans le n.° du 30 ventôse an XIII, des *Annales de chimie*, et cité partout; puisque M. Mollet n'en fait aucune mention, on ne doit pas attendre qu'il parle des *Recherches de M. Dessaignes sur la phosphorescence des corps*, qui ne furent publiées que l'année dernière. Ce ne sera, peut-être, pas hors de propos d'en indiquer ici le résultat: ce physicien a prouvé que l'eau et tous les liquides peuvent devenir lumineux en les comprimant dans un appareil qu'il décrit; la fleur de soufre, le sulfate de magnésie, le nitrate de potasse, l'oxide de manganèse, le mica, le charbon, la craie, la chaux, etc., traités comme les liquides, sont aussi devenus lumineux, et il pense que tous les solides pourraient le devenir. Il a pareillement dégagé de la lumière de différens gaz, et il cherche à prouver que cette lumière ne provient ni du verre dont est formé son corps de pompe,

ni de l'électricité ; mais qu'elle est due au rapprochement des molécules des différens corps solides, liquides ou fluides élastiques sur lesquels il a opéré ; et il tire de ses expériences des conclusions très-importantes.

» On pourrait encore rappeler ici les expériences de M. Berthollet sur la chaleur produite par le choc et la compression, insérées dans le tom. II des très-intéressans *Mémoires d'*Arcueil.

» M. Mollet répondra sans doute aux reproches qu'on pourrait lui faire, que le mémoire qu'il a fait imprimer en 1811, est tel qu'il le lut à l'académie de Lyon en 1804 ; mais la manière dont il a traité les premiers phénomènes dus à la compression de l'air, les explications qu'il en donne, nous feront toujours regretter qu'il n'ait pas voulu faire, comme il l'aurait pu, un traité complet sur cette partie. »

Essai sur une nouvelle doctrine des diverses constitutions physiques de l'homme ; par M. *Blaud.*

M. *Blaud*, docteur en médecine à Beaucaire, et membre ordinaire de l'Académie, lui a payé son tribut par un important ouvrage ayant pour titre : *Essai sur une nouvelle doctrine des diverses constitutions physiques de l'homme.*

L'étendue de l'écrit de M. *Blaud* ne nous permet pas de le faire connaître dans tous ses détails, et c'est à regret que nous nous renfermons dans une notice succincte.

L'auteur nous montre d'abord, dans son introduction, le vague et l'incertitude des anciens dans tout ce qu'ils ont écrit sur les tempéramens. Les modernes ne lui paraissent guères plus heureux. Il jette un coup d'œil rapide sur les doctrines de Galien, de Stahl, de Boérhaave et de M. Husson. C'est sur-tout dans les applications pratiques que leurs systèmes lui semblent vains et inutiles.

« La constitution générale de l'homme, continue M. *Blaud*, se compose de plusieurs constitutions partielles ou organiques, et cet état moyen du corps que l'on nomme *tempérament*, est le résultat de tous les rapports qui lient entre eux tous les organes. Mais cet état moyen ou ce tempérament échappe à nos sens comme les rapports organiques qui le déterminent, ou plutôt il n'est lui-même que l'état particulier de ces organes modifiés dans leurs fonctions les uns par les autres ; et il n'y a réellement d'évident pour nous, dans l'ensemble des phénomènes vitaux, que les constitutions partielles. Cela est si vrai que, dans

la description des divers tempéramens donnée par les auteurs, ce sont toujours les constitutions organiques qui en forment les caractères.

» Cette manière de considérer les tempéramens, qui est de la plus grande utilité dans la pratique de la médecine, puisqu'elle nous démontre évidemment l'état particulier des organes sur lesquels nous devons diriger nos vues curatives, va prendre plus de clarté et de développement par ce qui suit.

» L'organisation de l'homme se compose de plusieurs systèmes élémentaires qui, par leurs combinaisons diverses, forment tous nos organes. Ces organes sont régis par des lois particulières, inconnues dans leur nature, et dont les effets évidens s'appellent *propriétés vitales*, et déterminent toutes nos fonctions.

» Les systèmes élémentaires sont 1.°, *le système dermoïde* ou l'enveloppe extérieure du corps : il établit des rapports de sensibilité très-nombreux entre l'homme et les corps extérieurs, il sert à une exhalation et à une absorption essentielles à la vie ; 2.° le *système pileux* ; 3.° le *système muqueux* : il prend naissance aux ouvertures extérieures

du corps où il se confond avec la peau, et s'étend sur la surface intérieure de toutes les cavités qui doivent être parcourues par des substances extérieures ou par des fluides destinés à être rejetés au dehors. Il tapisse l'intérieur des narines, de la bouche, des voies aëriennes, du pharynx, de l'œsophage et du reste du tube alimentaire, de la vessie et des voies urinaires, de la matrice, du vagin, etc : il produit dans ces diverses cavités un fluide muqueux destiné à les préserver du contact trop irritant des substances qu'elles doivent contenir; 4.° le *système cellulaire*, formé d'un assemblage infini de petites cellules remplies de sérosité ou de graisse, enveloppant tous les organes, les isolant, les soutenant, et en facilitant les mouvemens par la laxité et l'élasticité de son tissu; 5.° le *système nerveux*, partant du cerveau et des ganglions qui en sont les centres, distribuant la sensibilité et la contractilité; 6.° le *système musculaire*, destiné à déplacer le corps ou à mouvoir seulement quelques-unes de ses parties; 7.° le *système osseux*, formant la charpente de l'organisation, soutenant toutes les parties, et renfermant les organes les plus essentiels à la vie; 8.° les *systèmes*

synovial, *cartilagineux*, *fibreux*, *fibro-cartilagineux*, facilitant les mouvemens des leviers osseux, en déterminant la direction, en bornant l'étendue, et assurant la solidité des articulations; 9.° le *système vasculaire à sang rouge*, dont le cœur est le premier mobile, distribuant le sang artériel; 10.° le *système capillaire général*, recevant ce fluide des artères et le portant à tous les organes; 11.° le *système vasculaire à sang noir*, rapportant au cœur et aux poumons le sang noir, résidu de la nutrition; 12.° les *systèmes exhalant et absorbant*; le premier naissant des extrémités artérielles et s'ouvrant à la surface extérieure de la peau, à la surface intérieure des diverses cavités, et dans l'intérieur des organes; le second partant de la peau et de toutes les parties intérieures du corps, et versant les produits de son action dans le système vasculaire à sang noir; 13.° le *système glanduleux*, jouant un des plus grands rôles dans l'économie par la production de la salive, de la bile, du suc pancréatique, des urines, de la liqueur séminale, etc.; 14.° enfin, le *système séreux*, disposé en larges membranes en forme de sacs sans ouverture, enveloppant de ses re-

plis les organes les plus essentiels à la vie, lubrifiant leurs surfaces, et facilitant leurs mouvemens.

» Deux propriétés se remarquent dans l'action des divers systèmes que nous venons d'énnumérer; ce sont la *sensibilité* et la *contractilité*. Toutes les fonctions de l'organisation se rapportent à ces deux facultés de sentir et de se mouvoir ou de se contracter. Quelque partie que l'on examine, on voit toujours ces facultés en exercice; et la vie ne s'éteint qu'avec elles. C'est par elles que les solides se contractent; que les divers fluides circulent par le mouvement de ceux-ci qu'ils ont impressionnés par leur contact; que les qualités des corps sont perçues; que l'homme se rapproche des objets qui lui conviennent ou qu'il s'éloigne de ceux qu'il doit éviter; que les substances alimentaires sont introduites, digérées, converties en fluide nourricier, et distribuées à tous les organes pour réparer leurs pertes; que les parties devenues étrangères à l'économie sont rejetées au-dehors; que la liqueur séminale et toutes les autres sécrétions sont produites, etc. Nous examinerons plus bas les diverses manières d'être de ces proprié-

tés vitales, qui ne se présentent pas sous le même aspect dans tous les organes.

» Les systèmes élémentaires ne sont pas toujours dans les mêmes proportions, et les propriétés vitales dont ils sont doués, dans la même mesure. C'est ainsi que, dans certains individus, le *système musculaire* se montre prédominant par sa masse, tandis que, dans d'autres, une sensibilité extrême donne au *système nerveux* la prépondérance la plus marquée. Dans ceux-ci, le développement du tissu cellulaire, gorgé de lymphe ou de graisse, atteste la prédominanee de ce même tissu. Dans ceux-là, une expectoration fréquente et abondante de mucosités, la disposition aux catarres, aux diarrhées muqueuses, etc., mettent en évidence l'exaltation des forces vitales dans le système muqueux. Dans d'autres, l'abondance de la transpiration annonce l'activité du système exhalant cutané, etc., etc.

» Cette inégalité de masse dans les élémens de l'organisation, et ces variétés dans la mesure de leurs propriétés vitales, doivent seules constituer ce qu'on nomme *les tempéramens*, puisque ce sont les seules causes des phénomènes vitaux qui les caractérisent. On

peut d'après cela considérer les tempéramens ou les diverses constitutions de l'homme sous deux points de vue, savoir : 1.° sous le rapport de la masse des systèmes élémentaires prédominans ; 2.° sous celui de la mesure des propriétés vitales les plus apparentes.

» J'adopte le second point de vue par les raisons suivantes :

» 1.° Il n'est pas toujours facile de reconnaître la prédominance de masse dans les systèmes élémentaires, et il n'y a même que le système musculaire qui se prête à cette considération. C'est ce qui fait que, lorsqu'on prend cette prédominance pour base de la distinction des tempéramens, on est forcé, pour les décrire exactement, de tirer leurs caractères des effets dépendans des propriétés vitales.

» 2.° Souvent un système prédomine par la mesure de ses propriétés vitales, tandis que sa masse n'est point en excès, et que, si cet excès existe, il n'est pas sensible ; c'est ainsi, par exemple, que les individus sujets aux catarres, ne démontrent que l'exaltation vitale du système muqueux ; que ceux dans lesquels l'exhalation cutanée est très-abondante, prouvent seulement l'acti-

vité des propriétés vitales du système dermoïde, sans qu'on puisse apercevoir l'excès de masse, s'il existe, dans chacun de ces deux systèmes.

» 3.° En prenant pour base, dans la distinction des tempéramens, la prédominance des propriétés vitales, on les décrit d'une manière plus claire et plus précise. Ils deviennent alors sensibles par les effets des propriétés vitales dont ils dépendent, et ils sont par conséquent beaucoup plus faciles à reconnaître que lorsque leurs caractères sont empruntés de la prédominance des systèmes.

» 4.° De plus, on peut les soumettre plus facilement aux secours de l'art, lorsque le cas l'exige, parce que, lorsque la cause d'un désordre est bien connue, on peut plus aisément y remédier : or, ce n'est que dans les apparens effets des propriétés vitales, que se peignent les altérations de ces propriétés ou les maladies.

» 5.° On a l'avantage de bien distinguer les propriétés vitales prédominantes, ce qui est si important dans la pratique de la médecine, puisqu'on les désigne par leurs caractères extérieurs les plus évidens ; ce qui est toujours possible.

» 6.° On peut former un tableau complet des tempéramens, ce qu'on ne peut pas faire en adoptant pour base de la distribution, la prédominance des systèmes; puisqu'il en est, et c'est le plus grand nombre, dont la prédominance n'est point sensible, et dont l'exaltation des forces vitales est seule apparente.

» Je puis conclure, ce me semble, de tout ce que je viens de dire, 1.° que les *propriétés vitales* doivent seules servir de base dans la distinction des tempéramens; 2.° que la dénomination d'un tempérament doit exprimer les propriétés vitales qui prédominent dans l'individu dont on s'occupe; 3.° enfin, que ses caractères doivent être empruntés des effets apparens de ces propriétés.

» D'après cela, je définis *le tempérament*, *la prédominance des propriétés vitales d'un ou de plusieurs organes, sensible par des effets apparens au-dehors.* On voit par là qu'il y a des individus qui n'ont aucun tempérament bien déterminé. Ce sont ceux chez lesquels toutes les fonctions s'exercent avec une sorte d'équilibre; les propriétés vitales y sont, pour ainsi dire, distribuées d'une

manière uniforme ou à peu près, et au point qu'aucune d'elles n'est nulle part prédominante. Ces constitutions ne sont pas aussi rares qu'on pourrait se l'imaginer, et la pratique en offre souvent des exemples.

» Je divise cet essai en deux parties : dans la première j'exposerai la distribution méthodique et les caractères des diverses constitutions; je traiterai dans la seconde des causes qui influent sur les propriétés vitales, les modifient et produisent *les constitutions acquises*, et des moyens de corriger la prédominance de ces propriétés dans les cas où elles se rapprochent de l'état pathologique. »

Suivons maintenant l'auteur dans la route qu'il vient de se tracer.

Il expose d'abord à son lecteur quelques considérations générales sur le mode d'existence de l'homme, et il envisage cette existence sous un double point de vue, soit dans ses rapports particuliers à l'individu lui-même, soit dans ses relations plus étendues avec les objets extérieurs : de là deux espèces de vie : *l'extérieure ou de relation*; *l'intérieure ou individuelle*. A la première, président deux propriétés; *la sensibilité*,

résidant principalement dans les nerfs ; et *la contractilité de relation*, agent de tous les mouvemens volontaires et appartenant exclusivement aux muscles.

Dans la vie intérieure on distingue, 1.° *la sensibilité et la contractilité organique-sensible* qui déterminent les mouvemens et les fonctions du cœur, de l'estomac, des intestins, de la vessie, de la matrice, etc.; 2.° *la sensibilité et la contractilité organique-insensible* qui existent dans tous les organes, mais ne s'y montrent que par leurs effets, tels que la circulation capillaire, les sécrétions, etc.

Mais ces facultés, ces propriétés vitales ne sont pas au même degré d'activité dans tous les individus, et c'est ce qui détermine les diverses constitutions.

M. *Blaud* traite ensuite des constitutions où prédomine la vie de relation.

La prédominance de la sensibilité se manifestera par l'énergie des sensations, la vivacité, la variété et la versatilité des idées, la mobilité de la physionomie et de l'habitude du corps, de l'expression, l'activité de la vie cérébrale même dans le sommeil. C'est à cette constitution qu'appartiennent les bril-

lans produits de l'imagination. « Les beaux » arts lui doivent leur naissance.... Les femmes » en sont, pour ainsi dire, le type ». Elle peut s'exaspérer par un mauvais régime soit physique, soit moral, et donner naissance aux affections nerveuses les plus exaltées, telles que la manie, la catalepsie, etc.; enfin, concentrée dans certains organes comme ceux de l'ouïe, de l'odorat, du goût, des fonctions intellectuelles et autres, il en résulte des tempéramens nerveux partiels que le médecin, appelé à traiter des névroses, doit observer avec soin.

La prédominance de la contractilité se montre dans les signes suivans :

« Les individus de cette constitution sont très-forts; leurs muscles sont tellement développés qu'ils soulèvent les tégumens, et y produisent des saillies et des enfoncemens remarquables. Le tissu cellulaire sous-cutané est peu abondant et presqu'entièrement dépourvu de graisse, de manière que les insertions musculaires sont très-apparentes; les membres sont gros, le thorax très-développé, les épaules larges, la tête petite, le cou court et épais. Tels sont les principaux traits de cette constitution. La force est son at-

tribut, et jamais elle ne réunit à celle-ci la sensibilité de la constitution nerveuse qui, à son tour, est dépourvue de cette grande intensité de mouvemens volontaires. Heureuse et sage économie de la nature qui, par là, a su sauver l'espèce des dangers auxquels elle eût été exposée, si la puissance eût été jointe à la susceptibilité qui en sollicite fréquemment l'exercice, ou si celle-ci n'eût point été isolée de la force qui l'eût rendue redoutable. »

Comme la précédente, la constitution musculaire peut être plus développée dans certaines parties.

Passant ensuite aux constitutions où prédomine la vie intérieure, l'auteur s'arrête d'abord à la prédominance de la sensibilité et de la contractilité organique-sensible ; il les considère, 1.° dans le cœur dont elles développent le mouvement et l'action jusqu'au point quelquefois de le déchirer ; 2.° dans le tube alimentaire où elles excitent facilement des vomissemens et des diarrhées ; 3.° enfin, dans la vessie où elles se montrent par la fréquence de l'expulsion des urines et par les spasmes du cou, lorsque la contractilité est plus particu-

lièrement fixée dans cette partie de l'organe.

La prédominance de la sensibilité et de la contractilité organique-insensible est envisagée par M. *Blaud*;

1.° Dans le système muqueux, des crachats, des excrémens liquides, d'autres déjections muqueuses, la disposition aux affections catarrhales, aux fièvres méningo-gastriques, aux hémorragies actives des membranes muqueuses, sont les signes de cette prédominance qui détermine plusieurs constitutions, le plus souvent isolées, et s'excluant réciproquement, savoir: les prédominances mucoso-pulmonaire, gastrique, vésicale, utérine, etc.

2.° Dans le système cellulaire, la peau blanche, le teint pâle, l'embonpoint, le développement du tissu cellulaire sous-cutané, la timidité, l'amour du repos, le manque d'imagination, des passions et des goûts tranquilles, un esprit froid mais juste, des maladies lentes et chroniques ou dépendantes de la faiblesse des forces vitales, tels sont les caractères principaux de cette constitution.

3.° Dans le système exhalant, elle se ma-

nifeste principalement par la transpiration et les sueurs soit générales, soit locales: leur suppression est d'autant plus dangereuse qu'elles sont plus abondantes; et, dans les maladies qui se décident par une crise, le médecin doit chercher à les entretenir ou les rétablir.

4.° Dans le système capillaire-général; « au sortir des artères le sang pénètre dans un ordre partieulier de vaisseaux qu'on nomme *vaisseaux capillaires*. C'est là que, n'étant plus soumis à l'influence du cœur, il n'obéit qu'aux forces toniques des organes où il se distribue. Mais ces forces toniques ne sont pas au même degré dans tous les individus, et le sang ne se meut pas dans le système capillaire avec la même activité. »

Le teint brun et coloré, l'éclat des yeux, l'agilité, l'élégance des formes, l'air de santé, la justesse des proportions, l'union de la force à la délicatesse, une conception et une expression faciles, des goûts vifs et variés, des passions ardentes, etc., voilà les principaux caractères de cette constitution; ses maladies sont les phlegmagies, les hémorragies actives, les hémorroïdes, toutes les affections, en un mot, du système capillaire;

la mort ou la guérison les terminent promptement.

5.° Dans le système glanduleux, le foie, le pancréas, les reins, les testicules, les glandes lacrymales, salivaires, mammaires, forment le système glanduleux. La prédominance de chacun de ces organes se fera voir par l'abondance des liqueurs qu'ils sécrètent ou par la fréquence des maladies qui leur sont propres. Bornons-nous à citer pour exemple, entre ceux que rapporte l'auteur, les signes de la prédominance et des propriétés vitales du foie. Elle se manifeste par la teinte habituelle jaunâtre de la peau et de la conjonctive, par la disposition aux ictères, aux diarrhées et aux vomissemens bilieux.

6.° Dans le système pileux, on sait que la couleur et la quantité des cheveux et des poils se lient à certaines dispositions physiques et même morales. Les blondes plaisent par la douceur, une sorte d'abandon et d'intéressante mélancolie ; les brunes par l'éclat et la vivacité. Chez les hommes, un corps velu annonce la force. Dans les deux sexes, la couleur rouge des cheveux a contre elle un préjugé presque général, etc.

« Observons, dit l'auteur, aussi par rapport aux poils, 1.° que les individus vifs et colériques ont les sourcils épais et très-marqués : les sourcils, comme l'on sait, servent à exprimer les passions sombres ; 2.° que ceux dont la barbe est noire, forte et épaisse, sont forts, vigoureux et très-disposés aux plaisirs de l'amour : on sait qu'elle tombe en partie chez les eunuques qui acquièrent une constitution cellulaire ; 3.° qu'il en est de même de ceux dont le tronc est très-velu ; 4.° que les poils des membres n'indiquent pas toujours la force ; 5.° enfin, que la noirceur et l'abondance des poils aux parties génitales coïncident toujours avec la vigueur dans l'acte de la génération. »

7.° Enfin, dans les systèmes synovial, cartilagineux, fibreux, fibro-cartilagineux.

« La prédominance des propriétés vitales de ces systèmes coïncide toujours avec celle du système musculaire, parce que l'action de ces systèmes est intimement liée aux mouvemens volontaires.

» La prédominance des propriétés vitales des autres systèmes n'existant pas ou du moins n'étant pas sensible par des effets apparens au-dehors, nous ne pouvons en déterminer

les véritables caractères. Nous nous bornerons donc, dans la description et dans la distribution méthodique des tempéramens, à ceux que nous venons d'indiquer. »

L'auteur traite ensuite des constitutions compliquées.

« Les constitutions dont nous venons de parler, dit-il, se montrent rarement simples et exemptes de tout mélange. Le plus souvent elles se compliquent mutuellement, et se confondent même quelquefois au point de ne pouvoir être distinguées les unes des autres qu'avec beaucoup d'attention; mais elles n'en existent pas moins dans la nature; leur description repose sur des faits incontestables; l'observation journalière dans la pratique de la médecine le démontre évidemment, et l'on ne tarde pas à les reconnaître, à les demêler, à les isoler les unes des autres, lorsque, avec un bon esprit, on emploie la méthode de l'analise.

» Nous avons observé que la *constitution nerveuse* ne s'alliait jamais avec la constitutionmusculaire; mais elle se combine fréquemment avec la prédominance de la sensibilité et de la contractilité organique-sensible du cœur, du tube alimentaire, et de la vessie. Elle

ne se complique jamais non plus avec la prédominance du système pileux en général; mais elle peut s'unir avec celle du système muqueux, du système cellulaire, qui en tempère la trop grande activité, du système exhalant cutané, du système capillaire-général, et des diverses parties du système glanduleux.

» *La constitution athlétique* ne se présente presque jamais combinée avec celles dans lesquelles les mouvemens du cœur, du tube alimentaire et de la vessie, sont très-actifs; rarement aussi avec les constitutions muqueuse et cellulaire; mais elle peut l'être avec toutes les autres constitutions, et elle se trouve toujours unie à la prédominance des systèmes pileux, cartilagineux, fibreux, fibro-cartilagineux.

» Les constitutions dans lesquelles la sensibilité et la contractilité organique-sensible prédominent, peuvent se compliquer entre elles et avec les autres constitutions, telles que les muqueuses, la cellulaire, etc.

» Les constitutions muqueuses ne se combinent jamais avec la prédominance des exhalans cutanés, rarement avec celle du système capillaire-général; mais elles s'unissent assez

souvent aux autres constitutions, sur-tout à la cellulaire.

» Cette dernière se complique presque toujours avec la prédominance des exhalans cutanés, rarement avec celle des systèmes glanduleux et capillaire-général, plus rarement encore avec celle du système pileux.

» Ces trois dernières constitutions qui peuvent se combiner les unes avec les autres, peuvent aussi se compliquer avec la prédominance des exhalans cutanés, excepté toutefois celle où, dans le système glanduleux, les propriétés vitales des reins sont prédominantes.

» Tel est le tableau pris dans la nature ou dans l'observation des faits, des diverses modifications que peut offrir la constitution physique de l'homme. Ces diverses modifications sont naturelles ou accidentelles. Elles sont naturelles, lorsque les individus, dans lesquels ont les observe, n'ont point été soumis à certaines influences qui peuvent les développer; elles sont, au contraire, accidentelles lorsqu'elles sont le produit de ces mêmes influences. On les nomme alors *constitutions acquises*. Nous allons nous occuper, dans la deuxième partie de ce mé-

moire, des diverses causes qui peuvent les produire. »

La seconde partie du mémoire de M. *Blaud* a pour objet *les causes qui influent sur les constitutions ou les constitutions acquises*.

Après avoir établi, dans des considérations générales, que les propriétés vitales de l'homme, soumises à une foule de causes actives qui, tour-à-tour, les exaltent, les modèrent, les affaiblissent, ne présentent presque jamais un état constant, et produisent des variations nombreuses dans son tempérament, M. *Blaud* recherche ces diverses causes, et en décrit les effets.

Il examine d'abord celles qui agissent sur la sensibilité, et discute successivement l'influence de l'âge, de la manière de vivre, des professions, de l'habitude, des maladies, des climats et des saisons.

Il suffit, pour prouver celle de l'âge, de comparer la jeunesse, sans cesse en mouvement, avide de sentir, et en qui tout manifeste ce besoin, à la vieillesse qui n'aspire qu'au repos, dont la sensibilité s'émousse de plus en plus par l'extinction graduée de ses rapports avec les êtres qui l'environnent.

Pour faire voir comment la manière de vivre influe sur la sensibilité, M. *Blaud* compare celle de la femme des villes avec le genre de vie de la femme des champs; ou, en d'autres termes, l'effet des alimens échauffans, de l'abus des liqueurs spiritueuses, d'une éducation efféminée, des lectures érotiques, d'une vie molle et oisive, en un mot de tout ce qui alimente les passions dans le séjour des villes, aux effets de la sobriété, du travail, de la solitude, du spectacle de la nature et des sensations douces et uniformes qui sont le partage des habitans des campagnes.

En traitant de l'action des professions sur la sensibilité, M. *Blaud* ne développe que celle des beaux arts dont la culture l'exalte, dit-il, éminemment, tandis que les travaux qui exigent l'exercice de la force musculaire l'affaiblissent. Mais ce n'est pas seulement sur ceux qui les cultivent qu'influent les beaux arts; ils agissent aussi avec énergie sur ceux qui sont à portée d'éprouver les effets de leurs productions, et jusques sur les animaux. L'ardeur du chien s'anime au bruit du cor, et celle du cheval, s'enflamme au son belliqueux de la trompette.

L'habitude émousse la sensibilité ; le sens de l'odorat s'affaiblit, se perd même par l'impression trop vive et trop long-temps continuée des corps odorans; le goût s'use par l'usage des alimens trop sapides ; le tact lui-même perd de son activité par son exercice trop continuel. Cependaut il est aussi susceptible de se perfectionner , ainsi que les sens de l'ouïe et de la vue, parce qu'ils sont plus immédiatement liés que les autres aux fonctions intellectuelles.

La politique a, plus d'une fois, utilement profité de cette disposition de la sensibilité à s'émousser par l'exercice. La flagellation des enfans, à Sparte, qui les accoutumait de bonne heure aux douleurs les plus vives, en faisait les hommes les plus intrépides de la Grèce; et celle à laquelle les sauvages du nord de l'Amérique, soumettent les chefs qu'ils veulent élire, pour éprouver leur constance, en fait foi.

L'action des maladies sur la sensibilité se manifeste par l'exaltation des sens de la vue et de l'ouïe dans les fièvres ataxiques ; par le développement de la sensibilité qu'occasione souvent l'inflammation dans des organes où elle n'existe pas ordinairement; par

le délire qui ne provient que de l'exaltation de la sensibilité cérébrale, et par la susceptibilité des convalescens.

Les climats chauds sont ceux qui présentent la sensibilité de relation au plus haut degré d'intensité, et sont l'appui de cette proposition : M. *Blaud* rappelle que c'est dans ces climats que les beaux arts ont pris naissance et se sont le plus perfectionnés, et que c'est là que les passions ont le plus de fougue et d'impétuosité. Chez les peuples du Nord, tout ce qui tient au jugement, aux résultats de la combinaison lente des idées, l'emporte de beaucoup sur tout ce qui dépend de l'imagination, de la variété, de la vivacité des sensations; aussi réussissent-ils bien mieux dans les sciences abstraites, que dans la culture des beaux arts. Leurs qualités affectives sont beaucoup moins fortes que celles du midi, et l'action de leurs organes généralement moins rapide et moins prononcée. La voix des peuples du midi est, au contraire, haute, leur parole pressée et accentuée; leurs gestes sont multipliés et très-expressifs, leurs fonctions affectives, violentes, et leurs passions terribles.

M. *Blaud* a prévu qu'on pourrait objecter à son système l'exemple des peuples situés entre les tropiques, dont les facultés intellectuelles sont si peu développées, la civilisation si retardée, et l'industrie renfermée dans des bornes si étroites : il répond qu'il faut distinguer dans l'homme la sensibilité et les résultats de cette faculté mise en exercice. La première dépend absolument de la nature de l'individu, de sa constitution physique étroitement liée au climat qu'il habite ; la seconde est soumise à l'influence de la position des lieux, de la nature du sol, de la manière de vivre, des lois, des mœurs, des coutumes et d'une multitude d'autres causes très-puissantes. M. *Blaud* applique cette distinction aux nations africaines qui vivent dans les régions les plus méridionales ; il prouve qu'elles sont douées d'un degré de susceptibilité très-éminent, qu'elles sont de plus favorisées par la situation et la fertilité de leur territoire, et que, là même où elles sont resserrées dans des déserts arides et brûlans, elles possèdent tout ce qui peut imprimer à leur intelligence le mouvement le plus étendu. Mais tous ces avantages sont anéantis par le despotisme de leur gouver-

nement, par des lois barbares, par des usages cruels, par des superstitions absurdes, par tout ce qui peut contrarier la nature.

Enfin, l'effet que produit le printemps sur tous les êtres, l'impulsion nouvelle que reçoit alors, chez tous les animaux et chez l'homme même, leur penchant pour la propagation de l'espèce, et l'intensité des actions nerveuses dans les temps chauds, démontrent assez l'influence des saisons sur la sensibilité.

Toutes les causes que nous venons de voir agir sur cette faculté, opèrent aussi sur la contractilité.

Peu développée dans l'enfance, la contractilité se perfectionne par l'âge jusqu'à la virilité; mais bientôt elle déchoit graduellement, et ramène l'homme au point de faiblesse d'où il était parti, mais avec des organes déformés par les différentes modifications qu'ils ont successivement subies.

La contractilité s'affaiblit par la mollesse, par une vie voluptueuse et énervante, tandis que la force musculaire se développe par une vie dure et laborieuse, par l'usage d'alimens simples et salubres, par l'éloignement de tout ce qui peut exciter vivement le

système

système nerveux ; et ces moyens ont encore l'avantage de corriger l'exaltation de la sensibilité qui s'accroît en proportion de ce que la contractilité s'use et s'énerve. M. *Blaud* cite encore Lacédemone et sur-tout les hordes sauvages de l'Amérique septentrionale ; en preuve de la solidité de ces principes.

M. Peron, dans son *Voyage et ses découvertes aux Terres Australes*, prétend, au contraire, que la force physique est plus considérable chez les peuples civilisés que chez les peuples sauvages, et il a même formé, sur ce sujet, des tables de comparaison.

« Ce n'est point la vie sauvage, dit M. *Blaud*, pour combattre ce système, qui développe seule la force musculaire ; il ne suffit point de vivre sans lois et sans gouvernement pour être fort ; il faut encore que l'homme ne soit point privé de tout ce qui est essentiel à ce développement, d'aliment pour nourrir son corps, d'espace pour l'exercer, d'une certaine activité morale pour en déterminer les mouvemens. Les peuples sauvages les plus misérables sont aussi les plus faibles des hommes ; et les tribus du nouveau monde que

la communication avec les Européens et l'abus des liqueurs fortes ont énervées, sont devenues très-faibles, ne peuvent plus exécuter leurs courses lointaines, et dépérissent tous les jours ; mais celles qui vivent encore sous les lois de la nature et à qui l'activité, l'espace et l'aliment ne manquent pas, n'ont jamais été vaincues, et se montrent toujours redoutables par leur force physique » ; et cette force est d'autant plus considérable chez eux, que, remplacée par l'intelligence parmi les nations policées, elle n'y est comptée pour rien, et qu'elle est, au contraire, le seul soutien des peuples sauvages où la vie de l'individu est plus isolée et où l'homme n'a de ressource qu'en lui-même.

Une multitude d'exemples puisés dans Pline et dans ce qui se passe sous nos yeux, et cités par M. *Blaud*, prouve que la contractilité peut acquérir un développement extrême par l'observation des lois de la Gymnastique.

Les passions violentes rendent l'homme capable des plus grands efforts musculaires. La tristesse, la crainte, la terreur lui ôtent, au contraire, toute faculté d'agir.

Les maladies agissent aussi, dans les deux sexes, sur la contractilité musculaire. Quelques-unes l'exaltent à un degré très-éminent, soit qu'elles agissent sur les muscles eux-mêmes, soit qu'elles portent leur influence sur les nerfs qui en déterminent les contractions; d'autres la détruisent entièrement, et l'on a remarqué que toutes les convalescences sont caractérisées par la faiblesse plus ou moins grande du système musculaire.

D'après le principe déjà établi que la sensibilité et la contractilité sont toujours en raison inverse l'une de l'autre, l'influence du climat doit rendre les peuples du nord plus forts, tandis qu'elle doue de plus de sensibilité ceux du midi; et chez les uns et les autres la force s'augmente dans les saisons froides, comme la sensibilité s'exalte dans les saisons chaudes.

Jusqu'ici, M. *Blaud* n'a considéré que la vie de relation; il va suivre maintenant l'action des mêmes causes sur les propriétés vitales de la vie intérieure; et d'abord il examine leur influence sur la sensibilité et la contractilité organique-sensible.

Il remarque que l'enfant a le pouls beau-

coup plus fréquent que l'adulte; qu'il garde moins long-temps ses urines; qu'il vomit plus aisément; que ses selles sont plus fréquentes; et, qu'au contraire, les vieillards vomissent plus difficilement, et sont sujets à des constipations opiniâtres et à des paralysies de vessie; que les passions violentes augmentent les mouvemens du cœur; que la manière de vivre agit sur le centre de la circulation artérielle, et que les maladies de cet organe sont souvent la suite des écarts du régime, comme des passions funestes. Il a observé que les individus qui cultivent les arts de l'imagination, et dont les travaux ont pour objet la peinture et l'imitation des passions, ont le pouls plus fréquent que ceux dont les professions plutôt physiques que morales sont de nature à les rendre étrangers aux agitations de l'ame; que les peuples du nord ont le pouls moins fréquent que ceux du midi; enfin, qu'il n'y a presque point de maladies qui n'altèrent la contractilité organique-sensible.

A l'égard de la contractilité organique-insensible, l'âge l'affecte dans le système muqueux, en portant son influence, pour

les enfans et les adultes, sur les vaisseaux exhalans, et, pour les vieillards, sur les glandes muqueuses; la manière de vivre, en rendant sujets à des catarrhes pulmonaires et à des diarrhées séreuses ou muqueuses, ceux qui habitent des lieux bas, humides, obscurs, malsains; qui font usage de linges peu secs, de vêtemens malpropres, d'alimens aigres et insalubres; les professions, en tenant dans un état d'excitation la muqueuse pulmonaire de ceux qui respirent des vapeurs irritantes.

Dans le système cellulaire, c'est son extrême développement qui donne aux enfans ces formes arrondies, cette physionomie douce et gracieuse qui les embellissent; mais peu à peu il s'affaisse, toutefois plus chez les hommes que chez les femmes, et, en perdant de leur rondeur, les formes acquièrent plus d'élégance et de précision; ensuite à mesure qu'on avance dans l'âge de la virilité, et qu'on approche de la vieillesse, la séchèresse s'accroît avec l'affaissement, toujours progressif de ce système, et successivement la peau se ride, se plisse et prend une flacidité remarquable.

L'accroissement du système cellulaire

est augmenté par tout ce qui s'oppose au mouvement des organes ; et les individus chez lesquels il se développe d'une manière excessive, sont comme infiltrés de sérosité et de graisse.

Les professions qui exigent le repos du corps produisent des effets analogues, et toujours proportionnés au repos plus ou moins parfait dans lequel elles le retiennent.

Les infiltrations sympathiques, si nombreuses, si connues, ne permettent pas de douter de l'influence des maladies.

Et l'on ne saurait douter de celles des climats, lorsqu'on voit les peuples du nord toujours plus gros et plus gras que ceux des contrées méridionales dont la constitution est généralement plus sèche ;

L'âge paraît exercer peu d'influence sur les exhalans de la peau ; mais tout ce qui, dans la manière de vivre et dans les professions, s'oppose à cette émanation, en a une très-pernicieuse : celle des passions est évidente. La terreur n'est-elle pas accompagnée de sueur froide ? Dans les maladies, leur action sur la transpiration est manifestée par les sueurs critiques et symp-

tomatiques qui surviennent dans une foule d'affections pathologiques ; et, quant aux climats, il est reconnu qu'ils agissent, d'une manière inverse de leur effet, sur le système cellulaire.

Les propriétés vitales dans le système capillaire, très-exaltées dans l'enfance où la nutrition est très-active, s'affaiblissent dès que l'accroissement est terminé, et leur dépérissement suit la progression lente et graduée de toutes les parties de l'organisation.

La maigreur du corps et la langueur de toutes les fonctions sont l'effet de tout ce qui, dans la manière de vivre, dans les alimens, dans les professions, dans les passions, dans les maladies, concourt à affaiblir les forces vitales.

Dans le système glanduleux, le foie, si volumineux dans l'enfance, par suite des fonctions importantes qu'il remplit avant la naissance, perd peu à peu de son volume; mais les propriétés vitales de cet organe restent long-temps très-exaltées. Les glandes salivaires et lacrymales ont aussi, pendant le premier âge, une vie active qui s'affaiblit par gradation ; mais ce n'est qu'à la puberté que les glandes séminales et mammaires com-

mencent à prendre une action qu'elles perdent dans la vieillesse.

M. *Blaud* rappelle la correspondance qui existe entre les organes de la voix et ceux de la génération; et, pour prouver que la parole est essentiellement liée à la reproduction dans l'homme, il remarque que c'est par elle que les individus des deux sexes se rapprochent et complètent une union que la voix du cœur et le jeu de la physionomie avaient déjà préparée.

L'action des maladies, sur le système glanduleux, est très-marquée dans le ptyalisme, le satyriasis, le diabétès, etc.

Les glandes séminales, lacrymales, salivaires, mammaires, sont respectivement affectées par la passion de l'amour, par la pitié, par la faim, par la tendresse maternelle.

L'auteur ignore si l'on a observé que les urines soient plus abondantes chez les peuples du nord que chez ceux du midi; mais il remarque que généralement on urine plus abondamment et plus fréquemment en hiver qu'en été.

Enfin, ce n'est que dans la virilité que le système pileux acquiert son entier déve-

loppement ; et, altéré dans sa couleur à mesure qu'on avance en âge, il tend, de plus en plus, à se détruire. Certaines maladies, les chagrins violens, la terreur blanchissent ou font tomber quelquefois subitement les cheveux, et les climats ont, sur leur couleur, une influence déterminée : les peuples du nord les ont blonds, et les peuples méridionaux, d'un brun plus ou moins foncé.

M. *Blaud* termine son ouvrage par l'indication des moyens de modifier ou de tempérer les constitutions, lorsque leur nature les rend voisines de l'état pathologique.

« Nous avons observé, dit-il, dans les chapitres précédens, les causes qui agissent sur les propriétés vitales des divers systèmes de l'organisation de l'homme. Nous pouvons aisément déduire de ces observations les moyens de corriger les constitutions diverses, lorsque, par leur nature, elles se rapprochent de l'état pathologique.

» Ainsi, par exemple, en éloignant de la constitution, avec prédominance de la sensibilité, tout ce qui peut exciter le système nerveux, et en la soumettant à tout ce qui peut augmenter les forces musculaires, nous

la ramenerons à un état modéré, et nous lui ferons éviter les dangers qu'elle court dans son exaltation. Pour obtenir ces effets, nous emploîrons une vie dure et laborieuse, les travaux des champs, des alimens simples, les bains, l'habitation de la campagne, une solitude tempérée par une société choisie et peu nombreuse, des lectures propres à fortifier l'ame et à nourrir l'esprit, et nous éviterons avec soin la mollesse, la culture des beaux arts, les lectures érotiques, le tumulte des sociétés et des spectacles, et enfin, tout ce qui peut exciter et entretenir les passions.

» Nous combattrons également la prédominance du système muqueux par des bains chauds, des vêtemens laineux, un air pur et sec, l'insolation, des frictions aromatiques sur toute l'étendue de la peau, enfin, par tout ce qui peut exciter les exhalans cutanés, et répartir plus régulièrement cet excès de vitalité, fixé sur les membranes muqueuses.

» La prédominance des propriétés vitales du système cellulaire cédera sans doute à une vie active, à un régime tonique et fortifiant, à des bains froids, à un air vif et

sec, à un exercice fréquent et assez long-temps soutenu.

» Je ne puis qu'indiquer ici, d'une manière générale, les moyens de corriger les prédominances vicieuses; car, pour les exposer tous dans le détail qu'ils exigeraient, il faudrait un traité complet d'hygiène. Il me suffit, dans cet essai, d'observer, en terminant ce que j'avais à dire sur les diverses constitutions physiques de l'homme, que pour les ramener à leur état naturel lorsqu'elles tendent à s'en écarter, il faut éloigner soigneusement toutes les causes qui peuvent les exalter ou les affaiblir d'une manière dangereuse, et dont nous nous sommes occupés dans les chapitres précédens. »

Mémoire sur les soins à donner à la première enfance; par M. *Phélip*.

Les soins à donner à la première enfance ont fourni à M. *Phélip* la matière d'un mémoire ou plutôt d'une instruction pratique sur cet important sujet. L'Académie a dû accueillir, avec le plus grand empressement, un pareil travail dont l'auteur nous expose ainsi lui-même le but et la division.

« Tant que l'enfant est, dans la matrice, environné d'un fluide qui le défend des accidens extérieurs, pourvu d'un principe vi-

vifiant qu'il doit à son admirable mécanisme et à ses rapports avec l'être vivant qui le porte, nourri par quelque chose que des organes plus exercés ont préparé, son espèce de végétation se fait avec une sorte d'indépendance et des succès assez généralement certains. Mais, lorsqu'il est séparé de la mère par la délivrance, il éprouve une révolution à laquelle il n'a pas toujours la force de résister; il respire un air dont ses poumons reçoivent, pour la première fois, l'impression; il est obligé de faire lui-même la digestion des alimens qui doivent servir à sa nutrition; enfin, il se trouve exposé à l'action de tous les agens extérieurs qui pèsent sur tous les individus, quels que soient le genre et la force de leur organisation.

» A quelles sortes de dangers ne va-t-il pas être en butte! Que d'orages vont le tourmenter dans l'intervalle qui va s'écouler entre ce premier jour de sa vie jusques à celui où il sera pourvu de tout ce qui le rendra capable de leur résister! Aussi le tribut que les nouveaux-nés payent à l'humanité est-il nombreux; aussi a-t-on souvent lieu de se plaindre de l'insuffisance ou du

défaut d'attention dans les soins qu'on leur donne. Les conseils n'ont pas pourtant manqué dans cette matière ; mais ils se trouvent épars dans des livres qu'on ne possède pas, expliqués difficilement à des gens qui ne les comprennent pas ; et, obligés de passer dans le creuset de la routine ou de l'ignorance, ils se trouvent n'être trop souvent que ce que permettent le degré d'intelligence de la nourrice, et son attachement à l'enfant et à ses devoirs. Pénétré, comme doit l'être un médecin, de l'importance des soins à donner à la première enfance, et de leur manière d'influer sur la propagation de l'espèce, nous nous sommes proposés de rédiger une instruction sur cette intéressante matière : le plan que nous allons suivre sera simple ; il nous est suggéré par la nature elle-même.

» Dans le premier paragraphe, nous montrerons la différence qui existe dans la structure des nouveaux-nés et de celle des grandes personnes. Dans le second, nous nous occuperons du choix d'une nourrice ; dans le troisième, nous parlerons de la propreté des enfans ; dans le quatrième, de leur habillement ; dans le cinquième, de

leur nourriture; dans le sixième, de leur usage de l'air, de l'exercice; dans le septième, enfin, du sevrage. »

L'auteur regarde, comme nécessaire à son sujet, de bien marquer les différences qui existent entre les nouveaux-nés et les adultes.

Dans les premiers, les nerfs sont dans une proportion plus grosse, les vaisseaux plus nombreux et leur action plus fréquente, les parties charnues plus molles, enveloppées dans un tissu cellulaire plus lâche, les os moins spongieux et à bords cartilagineux, les formes du corps moins régulières, les fluides plus doux, plus aqueux et en plus grande quantité, le chyle plus nutritif, le sang moins âcre, les fluides visqueux et gélatineux plus pâles, la bile et l'urine moins acrimonieuses, la peau plus délicate, plus agréablement colorée et plus sensible aux impressions extérieures, la tête plus grosse en proportion du corps, le cerveau plus mou, la face moins expressive, les yeux plus délicats, le nez plus exposé par l'état de débilité de ses os à contracter des difformités, et plus irritable à cause de la sensibilité de ses nerfs, les oreilles sans faculté

apparente, la bouche sans dents, le tronc trop faible pour soutenir les parties supérieures, et pour protéger les organes qu'il contient, les poumons plus faibles et plus irritables, le foie sans proportion par sa grandeur avec les autres parties, l'estomac et le canal intestinal moins grands et plus délicats, et les grands boyaux renfermant une autre substance appelée méconium. Les reins sont à lobes et les glandes rénales plus grosses à proportion, la vessie et les autres organes du bassin différemment placés, et enfin les extrémités plus faibles et longtemps incapables d'exécuter leurs fonctions.

M. *Phélip* indique, en passant, les causes de ces différences, leur effet dans l'exercice des facultés des enfans, et de quelle considération elles doivent être dans les soins à leur donner tant en santé qu'en maladie.

La seconde partie du mémoire traite du choix d'une nourrice. L'auteur se montre peu favorable à l'allaitement par la mère elle-même : il le regarde comme un nourrissage forcé chez presque toutes les femmes d'une condition aisée et accoutumées à une vie molle et oisive ou occupées des plaisirs de la société. Malgré le succès de l'ac-



couchement et le bon état apparent de la mère, il faut, pour s'assurer qu'elle sera en effet bonne nourrice, connaître ce qu'elle a été dans toutes les circonstances de sa vie, dans l'exercice ordinaire de ses fonctions et sur-tout dans la dépendance de ses qualités morales.

Dans la nécessité de recourir à des nourrices mercenaires, il est utile d'avoir des règles pour les choisir. M. *Phélip* les prescrit, et d'abord il veut que la nourrice soit prise à la campagne, et qu'elle y réside dans un lieu élevé.

« Le caractère d'une bonne nourrice, continue notre auteur,, doit être le plus égal possible, exempt en même temps de cette vivacité brutale ou enfantine qui annonce un sang trop échauffé ou une fibre trop mobile, et de cette lenteur matérielle, effet d'une organisation épaisse et gênée dans ses ressorts. Dans ces deux états, je ne puis attendre un lait qui ait les conditions nécessaires à bonifier la constitution de l'enfant qu'on leur confie. Où trouver donc des signes assez certains pour reconnaître ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le caractère d'une nourrice? Une vil-

lageoise,

lageoise a aussi des voiles pour cacher ses défauts. Ses yeux, son teint, son embonpoint, ne fournissent pas des renseignemens complets, il faut en chercher de moins équivoques, et ne pas dédaigner pour cela de recourir aux informations sur les mœurs de la nourrice. Ce sont elles qui feront connaître si elle est bonne, enjouée, patiente; si elle a de la prévoyance, de la dextérité, des mœurs pures; si elle a, en un mot, toutes les qualités qui constituent la bonne mère de famille. Ainsi ne voulez-vous pas qu'il vous reste aucun doute, visitez son habitation, et, si vous y apercevez de beaux enfans, d'une bonne carnation, à l'air agile et robuste, ne balancez pas de lui accorder votre nourrisson. La meilleure nourrice est sans doute celle qui a le plus d'expérience dans ce métier. Celle qui est la moins jeune doit avoir la préférence. Elle la mérite d'autant plus qu'elle a pu donner déjà la preuve de sa santé et de ses qualités morales. Elle la mérite encore plus parce que son lait a un degré d'animalisation plus marqué que dans les jeunes femmes dont les enfans sont ordinairement moins vivaces, et semblables aux jeunes plantes dont les fruits sont trop

souvent éphémères, et tombent avant la maturité.

« Quand on fait l'examen d'une nourrice, on croit que l'opération la plus essentielle est celle de goûter son lait ; on borne là presque toutes ses recherches. Nous ne pensons pas ainsi, et nous croyons que rarement le lait offre des signes qui doivent suffire pour faire accepter ou rejeter la nourrice ; il présente presque toujours une saveur douce, ni saline, ni amère ; souvent il ne fait aucune mauvaise impression dans l'œil ; il ne donne aucune apparence de fromage, et tombe facilement dessus l'ongle. Cependant la nourrice peut être dans le cas d'être rejetée. Le lait est toujours bon si la nourrice a de l'appétit et mène une vie laborieuse ; si le lait coule avec abondance : il est toujours malsain, si la nourrice a des maladies chroniques, des passions violentes, et est exposée à des privations. »

La troisième partie a pour objet la propreté de l'enfant.

Il naît enduit d'une substance glutineuse qu'il est convenable de ne faire disparaître que peu à peu par les lavages, parce que, dans les premiers jours, elle défend la peau

des impressions soudaines de l'air. Les lavages doivent être faits avec une eau légèrement savonneuse. Comme Galien et Hypocrate, M. *Phélip* prescrit les bains froids, et il veut qu'on les aromatise avec des plantes odorantes, ou qu'on les rende toniques par l'addition d'eau ferrugineuse. La sécheresse du corps, des langes et des vêtemens est aussi fortement recommandée par M. *Phélip*.

Dans la quatrième partie, relative à l'habillement, il s'élève contre l'usage des maillots, et enseigne que la liberté des mouvemens de l'enfant ne doit pas être gênée. Les vêtemens, sur-tout ceux qui touchent à la peau, doivent être fréquemment changés, et leurs formes ont besoin d'être commodes, tant pour qu'ils puissent être facilement endossés, que pour qu'ils ne blessent pas. La nuit exige que l'enfant soit plus couvert que le jour, et il doit aussi l'être plus, lorsqu'on l'expose à l'air libre, que dans les appartemens, et dans le repos, que dans le mouvement.

Le sujet de la cinquième partie est la nutrition. La mère qui nourrit son enfant peut lui présenter le sein dans les vingt-

quatre heures de la naissance. Le lait de cette nourrice sera le meilleur purgatif pour le délivrer du méconium. Si la nourrice est étrangère, son lait se trouvera plus substantiel ; et dans ce cas, avant de le donner, il convient que le nouveau-né soit évacué. Donner à téter à des périodes réglées est une méthode que M. *Phélip* n'approuve pas; il condamne aussi l'usage de quelques nourrices de gorger les enfans de lait, et de les laisser s'endormir au sein : la digestion en est troublée. Un lait uniforme en quantité et en qualité, telle est la meilleure nutrition; et pour qu'elle puisse être fournie à l'enfant, M. *Phélip* règle le régime de la nourrice, et il conclut que généralement la nourriture qui lui convient le mieux est celle à laquelle elle est accoutumée dès son jeune âge. La soupe de pain peut être donnée à l'enfant après six mois; mais l'on se gardera, avant cette époque, de l'usage de tout aliment solide; et s'il faut seconder la nourrice, on recourra au lait de chèvre, coupé d'une légère décoction d'orge.

M. *Phélip* démontre, dans la sixième partie, le besoin qu'ont les enfans d'un air pur et d'exercice aussitôt que l'état cartilagineux

de leurs os se raffermit et leur permet le mouvement. Il ne peut alors que favoriser la circulation des fluides. Le bercement même a son utilité, mais seulement modéré, et quand l'enfant s'obstine dans une veille inquiète et douloureuse. L'agitation douce du berceau n'est, dans ce cas, que l'imitation du balancement qu'éprouvait l'enfant dans le sein de sa mère.

Dans la septième et dernière partie de son ouvrage, notre auteur traite du sevrage.

« C'est une révolution dans la vie de l'enfant, et s'il est amené sans prévoyance, il produit trop souvent des événemens fâcheux. Quand on sèvre un enfant, on examine moins ses intérêts que ceux de sa mère; on ne prend conseil que du besoin du moment ou de ses caprices. Il semble qu'il n'existe point de préceptes sur cette matière, tant on met d'irrégularité dans la manière de prendre un parti pour l'article du sevrage.

» Les uns sèvrent les enfans dès le moment que la mère est fatiguée du nourrissage, et se croit entraînée par la nécessité. D'autres nourrissent leurs enfans tant qu'ils veulent bien saisir le sein. Dans le premier cas,

on est exposé à voir succomber l'enfant à la première indigestion que doit amener un aliment trop pesant, ou l'affaiblissement des premières voies par le travail de la digestion.

» Quand il s'agit de fixer des règles dans une matière, on doit bien se garder de les prendre dans le champ des exceptions, il faut choisir un meilleur guide, c'est la nature. Ainsi en matière de sevrage, c'est-à-dire, lorsqu'il est nécessaire de distinguer le moment où un genre de nourriture va succéder à une autre, où la plus légère sera remplacée par une nourriture plus solide, il nous semble qu'on doit prendre en très-grande considération l'état des dents. Tant que ces organes ne sont pas complets, l'enfant ne peut pas se passer d'une nourriture légère qui n'exige pas leur usage. Il ne doit pas être livré à la nourriture ordinaire des enfans plus avancés en âge, qui rend nécessaire le travail des dents. Voilà le vœu de la nature, voilà ce qu'elle nous permet de deviner; mais l'expérience nous fournit de plus sûrs éclaircissemens.

» Nous voyons chaque jour des enfans être la victime d'un sevrage prématuré,

parce qu'à la première affection, au premier dérangement, ils ont une aversion, un dégoût prononcé pour toute espèce de nourriture, et que, privés de lait, ils se voient entraînés dans un prompt dépérissement. Quand ils ont le lait, la maladie diminue ses progrès, et ils résistent avec plus de facilité. Avec le lait, ils ont une boisson toujours convenable qui délaye leurs humeurs, les répare, modère l'irritabilité des organes, soutient leurs forces, les désaltère sans les affaiblir, les nourrit sans les surcharger. Qu'un enfant sevré prématurément éprouve une maladie, vous l'entendez ne demander que de l'eau, et devenir incapable de supporter les remèdes et la violence de la maladie.

» Ainsi nous croyons que la règle à observer pour le sevrage sera de choisir le moment où l'enfant a fait la plus grande partie de ses dents, ou que du moins il possède les seize premières, et quand on le voit déjà exercé à la mastication des alimens consistans.

» L'enfant a dû être préparé au sevrage plusieurs mois à l'avance, soit en diminuant l'approche du sein, soit en augmentant l'usage des alimens, et quand le sevrage com-



mence, il faut encore, pendant quelque temps, lui donner des prises du lait d'un autre animal, et faire un choix d'alimens qui s'en rapprochent le plus, comme les farineux de diverses espèces.

» La saison la plus favorable au sevrage est le printemps ou l'automne ; mais, dans tous les cas, notre avis bien réfléchi nous porte à prononcer que le sevrage doit être différé le plus tard possible : c'était la pratique de nos ancêtres, de ces bons maîtres dans l'art de former des hommes, et leur donner cette constitution forte et durable qui fait la gloire des sociétés. Imitons donc en ce cas leur sagesse ; mais, avant de terminer ce paragraphe, nous nous demanderons ce qu'il faut penser de l'opinion, accréditée chez quelques gens, que l'allaitement prolongé au-dessus de seize à dix-huit mois, diminue les forces de l'entendement ou autrement dit *hébète* les enfans ; nous nous croyons fondés de la ranger au nombre de ces erreurs populaires qui continuent d'accroître les maux de l'humanité. De quelle manière, en effet, qu'on l'envisage, il serait difficile de lui reconnaître quelque fondement. Si on considère le lait dans ses principes cons-

titnans, on y trouve ceux qui, dans des proportions très-modérées, forment la nourriture dont la digestion coûte le moins à l'être qui l'emploie, et exige moins de coopération des forces vitales de l'individu; l'aliment le plus analogue à ceux que recherchent, pour leur légèreté, les gens adonnés aux travaux de l'esprit; celui qui entre dans les mets ou boissons les plus agréables aux individus dont l'esprit fait le charme de la société. Si on examine les effets du lait, on peut chaque jour se convaincre qu'il nourrit sans donner aux humeurs cet épaississement qui ralentit le jeu de l'entendement et la faculté de sentir; il répare sans imposer à l'estomac un travail pénible qui interrompt l'exercice des facultés mentales. Quel inconvénient y aura-t-il donc à le donner un peu plus long-temps à l'enfant? S'il a contribué à favoriser les premiers degrés de son accroissement, cessera-t-il pour lui sa première influence? Il ne doit pas suffire sans doute pour donner à sa constitution toute la force dont elle est susceptible; mais il est un puissant secours pour corriger la rudesse des autres alimens, et leur fournir l'appui de son animalisation: en cas d'indisposition,

il est l'aliment seul préféré et le plus utile.

» S'il pouvait être vrai que le lait fût nuisible au développement de l'intelligence de l'enfant, ce serait sans doute parce qu'il semble tout entier n'être destiné qu'à accroître les forces physiques. Eh bien! quand cela serait vrai, ce dont nous sommes fort éloignés de convenir, serait-ce une raison pour se presser d'en priver l'enfant? Avant d'embellir un édifice on s'applique à l'asseoir sur de solides fondemens. Que l'organisation de l'enfant soit bonne; que ses os soient recouverts de muscles fermes et bien contournés; que ceux-ci soient embellis par une carnation brillante et animée; que sa voix soit forte et étendue; que les fonctions réparatrices du sommeil et de la digestion ne soient pas troublées par le moindre changement dans les alimens; qu'il ait assez de vigueur pour résister aux impressions de chaleur et du froid; que, d'un pied ferme et agile, il se livre aux jeux de son âge; n'en voilà-t-il pas assez pour satisfaire notre tendresse? Ah! malheur à nous pères de famille, si ces avantages sont remplacés par ceux d'une intelligence précoce et ces gentillesses qui nous éblouissent. Comme le

fleur qui a le plus d'éclat ou de parfum n'est pas celle qui nous charme le plus long-temps ; ainsi l'enfant le plus aimable, le plus intelligent, n'est que trop souvent celui qui doit nous coûter le plutôt des larmes. Ne nous livrons donc jamais à ces théories séduisantes avec lesquelles on sacrifie l'utile à l'agréable ; et dans les soins à donner à la première enfance, ne nous occupons que de leur santé ; le temps n'est pas venu de s'occuper de leur esprit. »

Il est à regretter que l'abondance des matières que nous avons à traiter, et l'étendue de l'écrit que nous venons d'analiser nous obligent à passer rapidement sur une foule de détails. L'auteur, en publiant son ouvrage, suppléerait à ce que nous n'avons pu faire nous-mêmes, et rendrait, à notre avis, un vrai service à ses concitoyens. On doit savoir gré à un médecin qui a approfondi sa science, de descendre ainsi à des instructions familières, propres à être entendues par tout le monde, et qui souvent ont une utilité bien plus directe que les plus savantes théories.

I

M. le Docteur *Dax*, médecin à Sommiè-



sur une espèce de paralysie peu connue en médecine; par M. *Dax.*

res, a adressé à l'Académie dont il est membre, un important mémoire sur la paralysie de la moitié de la face.

« Une maladie alarmante, dit l'auteur, par ses symptômes, quand la cause en est mal connue, qui décompose la physionomie humaine, et peut, si elle est traitée à contre-sens, laisser après elle une difformité ineffaçable, mérite sans doute une attention particulière de la part du médecin, soit afin qu'il épargne de vaines terreurs au malade ou à ses proches, soit afin qu'il prévienne une altération hideuse dans les traits du visage. Telle est la paralysie de la moitié de la face lorsque, n'étant pas due à une lésion du cerveau, elle n'est ni l'avant-coureur, ni la suite de l'hémiplégie ou de l'apoplexie.

» On ne trouve aucun indice de cette affection dans les auteurs de médecine avant le milieu du dix-huitième siècle, et depuis lors jusqu'à aujourd'hui, l'on n'en compterait pas dix qui nous aient fourni quelque notion sur cet objet. Un seul s'en est occupé spécialement dans une dissertation imprimée à la fin de 1797. C'est le docteur Friedreich, professeur de médecine à Vurzbourg. Trois observations forment seules la

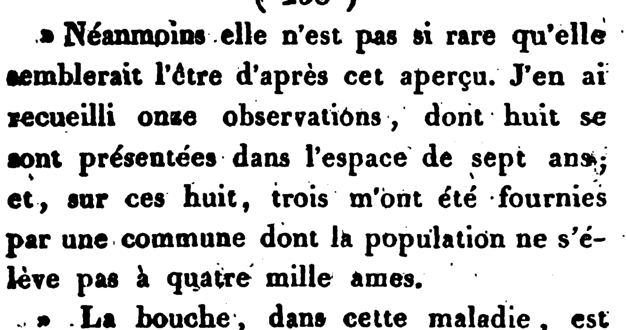
base de son travail, et l'auteur paraît considérer cette maladie comme n'ayant pas été connue antérieurement. Cependant le professeur Stoll, de Vienne, en avait fait une mention, très-rapide à la vérité, dans ses *Préleçons sur les maladies chroniques*, imprimées à Leyde en 1788 (1), et M. Dupont, chirurgien-militaire, dans un *Mémoire sur la Nyctalopie*, inséré par extrait dans le *Journal général de médecine*, au commencement de 1797, rapporte, par occasion, avoir remarqué la maladie qui nous occupe vers l'an 1770, dans la Martinique. A l'exception de ces trois médecins qui ont vu la maladie et en ont connu la nature, les autres, ou l'ont vue sans la connaître (2), ou n'en ont parlé que sur la foi d'autrui (3).

---

(1) Pag. 264.

(2) Olivier, médecin, de St-Tropez, dans une observation rapportée dans l'ancien *Journal de médecine*, octobre 1759, où il prend cette maladie pour un ris sardonique. Mauduyt dans un de ses *Mémoires sur l'électricité médicale*. *Mém. de la soc. roy. de méd.*, tom. 2, pag. 205, 248 et 346.

(3) *Tr.* d'Hyp., *des airs*, *des eaux et des lieux*, trad. par Coray, Paris 1800, tom. 2, pag. 43. *Tr. des mal. goutt.*, par Barthez, Paris, 1802, tom. 2, pag. 150.



» Néanmoins elle n'est pas si rare qu'elle semblerait l'être d'après cet aperçu. J'en ai recueilli onze observations, dont huit se sont présentées dans l'espace de sept ans; et, sur ces huit, trois m'ont été fournies par une commune dont la population ne s'élève pas à quatre mille ames.

» La bouche, dans cette maladie, est ordinairement tirée vers le côté sain, non-seulement, comme l'observe Barthez, d'après Jaeger (1), par le relâchement des muscles malades, mais aussi par un surcroît de forces dans les muscles opposés qui semblent avoir gagné une partie de celles que leurs antagonistes ont perdues. Quelquefois, mais ce cas est beaucoup plus rare, la bouche est entraînée vers le côte malade, ce qui ~~annonce que la paralysie n'a pas éga~~-lement frappé tous les muscles de la même joue. Le côté malade est ou paraît un peu enflé; la parole est difficile, non par aucune altération de la langue, mais par l'atonie des muscles qui concourent à l'articulation de la voix, et les lettres labiales

---

(1) *Nouv. élém. de la sc. de l'homme*, 2.e édit., tom. 1, pag. 160 des notes.

sont particulièrement le plus mal prononcées. On ne peut ni siffler ni souffler; il serait, par conséquent, impossible de jouer des instrumens à vent: la paralysie affecte, dans sa totalité, le muscle qui sert le plus à forcer le souffle, et que l'on a nommé *buccinateur*, comme s'il était principalement destiné à sonner de la trompette, appelée en latin *buccina.* Les alimens promenés dans l'intérieur de la bouche parviennent-ils au côté paralysé, on ne peut plus les en retirer sans une force étrangère, les mouvemens ordinaires des mâchoires et de la langue ne suffisent pas; et, par la même raison, on éprouve de la difficulté à avaler sans que le gosier soit affecté. La torsion de la bouche augmente considérablement lorsqu'on parle et sur-tout lorsqu'on rit. La sensibilité de cette partie est rarement lésée; j'ai vu néanmoins un exemple où elle était très-affaiblie. L'œil du côté malade est quelquefois plus ouvert, et semble plus grand, d'autres fois, au contraire, il paraît plus petit, étant à demi-fermé. Dans le premier cas, le muscle releveur de la paupière a conservé sa force, tandis que l'orbiculaire est sans action; dans le second cas, c'est



l'inverse : quelquefois c'est l'œil du côté sain qui est affecté. L'affection de l'œil est souvent accompagnée de larmoyement. J'ai vu une fois la narine du côté malade participer à la paralysie; elle semblait enchifrenée, et l'action du moucher n'en chassait point de mucosité. On parle et on mange plus aisément si on tient la main fortement appuyée contre la joue paralytique. Il est rare que cette maladie soit douloureuse.

» Cette paralysie diffère de celle qui est un symptôme d'apoplexie ou d'hémiplégie en ce qu'elle attaque à tout âge; du moins l'ai-je vue depuis onze ans jusqu'à soixante, et plus souvent avant l'âge de quarante ans que passé cet âge. L'autre, au contraire, attaque de préférence à un âge avancé. La première n'est accompagnée ni de dérangement dans les idées, ni d'assoupissement, ni d'affaiblissement dans les membres ou dans la langue, symptômes qui accompagnent presque toujours la seconde; il est presque démontré que la première n'a pas son siége dans le cerveau comme la seconde; mais bien dans les nerfs qui se distribuent aux muscles du visage, et peut-être seulement dans l'enveloppe de ces nerfs, comme la sciatique dé-

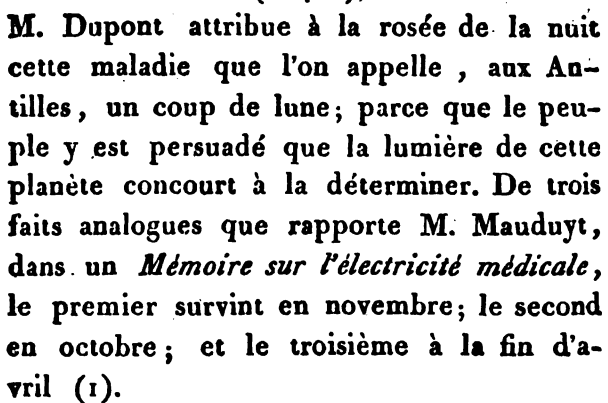
crite

érite par Cotunno a le sien dans l'enveloppe du grand nerf qui anime la cuisse.

» On ne saurait confondre cette maladie avec le ris sardonique qui retire à la fois les deux coins de la bouche, ni avec le spasme cynique qui s'accompagne de mouvemens convulsifs.

» Les causes les plus fréquentes de cette affection sont, ou l'impression de l'humidité froide, ou l'effet d'un vice rhumatismal. Je dis les plus fréquentes et non les seules, parce que je l'ai vue une fois être causée par la matière des achores. Parmi les exemples qui se sont offerts à mes yeux, je n'en ai vu qu'un au commencement de mai et un à la fin de septembre, jamais en juin, juillet ni août; les autres ont paru depuis octobre jusqu'en avril, c'est-à-dire, pendant les mois de l'année les plus humides et les plus froids. Le voyageur Thévenot a remarqué le même phénomène à Bassora, depuis la fin d'octobre jusqu'en janvier. « Il » fait alors, dit-il, les nuits et les matins, » un froid fort pénétrant, et l'on voit plu» sieurs personnes qui ont la bouche toute » de travers pour avoir dormi à l'air (1) ».

(1) Suite du *Voyage* de M. Thév. *au levant*, 3.e édition, Amsterdam 1727, tom. 4, pag. 565.



M. Dupont attribue à la rosée de la nuit cette maladie que l'on appelle, aux Antilles, un coup de lune; parce que le peuple y est persuadé que la lumière de cette planète concourt à la déterminer. De trois faits analogues que rapporte M. Mauduyt, dans un *Mémoire sur l'électricité médicale*, le premier survint en novembre; le second en octobre; et le troisième à la fin d'avril (1).

» J'ai vu trois de ces malades qui étaient sujets aux douleurs rhumatismales, et chez deux desquels il paraît que le rhumatisme a pu être la véritable cause de la paralysie. Mais M. Friedreich a voulu établir une règle trop générale, en intitulant son mémoire : *De la paralysie rhumatismale des muscles de la face*. Comment d'ailleurs peut-on fonder une doctrine sur trois seules observations? Je ne doute pas que, lorsque cette maladie sera mieux étudiée, on ne lui trouve un plus grand nombre de causes différentes qu'on n'en a remarqué jusqu'à aujourd'hui.

» Elle ne doit inspirer aucune crainte pour

---

(1) *Loc. cit.*

les jours du malade ; souvent même elle se guérit sans aucun remède, après avoir duré un ou deux mois. Néanmoins j'ai vu des personnes auxquelles on n'avait pas appliqué un traitement convenable, qui ont conservé, plusieurs années après, des vestiges de cette maladie. D'ailleurs M. Dupont nous assure « qu'elle laisse souvent des traces » désagréables lorsqu'on la prend à rebours.

» Le traitement que j'ai toujours employé de préférence, consiste en fumigations avec des vapeurs aromatiques, répétées plusieurs fois par jour sur la joue du malade, frictions avec une brosse, et application constante d'une étoffe de laine, pour maintenir, dans la partie, un certain degré de chaleur. J'ai retiré de meilleurs effets de la vapeur aromatique vineuse, que de la même préparée à l'eau. Ce traitement s'éloigne peu de celui de M. Dupont qui recommande les frictions secondées par l'application des topiques âcres et fortifians, tels que les aromatiques ou les gros vins chauds ; mais je n'ai pas retiré le même avantage des compresses trempées dans le vin aromatique et appliquées sur la joue, que de la vapeur du même vin.



» J'ai eu de très-bons effets du vésicatoire à la nuque ; mais je l'ai employé rarement, et jamais quand j'ai eu l'espérance de réussir avec des moyens plus doux. Je le crois principalement utile quand la cause rhumatismale est bien caractérisée.

» Je finirai par rappeler succinctement quelques autres moyens curatifs qui ont été mis en usage avec plus ou moins de succès, mais dont les exemples sont en trop petit nombre pour faire loi, lors même qu'ils montrent le plus d'efficacité. Ainsi M. Friedreich a guéri deux de ses malades, en trois ou quatre semaines, par le secours de l'électricité, tandis que de deux malades, électrisés par Mauduyt, l'un ne guérit qu'après quatre mois d'électrisation, et l'autre ne fut pas entièrement guéri après six mois.

» On trouve dans l'ancien *Journal de médecine* (octobre 1759), une cure opérée, en peu de jours, par le quinquina précédé d'un émétique.

» Un malade de M. Friedreich a guéri après avoir usé, pendant deux mois, du mercure doux donné jusqu'à salivation.

» Enfin, Stoll rapporte une prompte gué-

rison opérée par la saignée et les bains de pieds. (Barthez; *Mal. goutt.*, t. 2, p. 151). »

Réflexions sur les forces conservatrices de la nature, par M. Liquière.

L'Académie a reçu de M. M.-Joseph Liquière, docteur en médecine, des *Réflexions* manuscrites *sur les forces conservatrices de la nature dans les trois règnes*. Nous emprunterons ce que nous avons à dire sur cet écrit, du rapport que nous en a fait M. *Dax*.

Rapport de M. *Dax* à ce sujet.

« Le but de l'auteur est de faire voir qu'il existe, dans tous les corps de la nature, des forces conservatrices, et qu'il est nécessaire de les distinguer en physico-chimiques, en végétales et en animales.

» Dans le minéral, dit-il, ces forces consistent à faire qu'un corps reste toujours le même, à moins qu'il ne soit soumis à l'action d'une cause étrangère quelconque, soit physique, soit chimique; physique, lorsqu'elle apporte des modifications dans la place occupée par un corps, sa consistance, sa porosité, sa compressibilité, etc.; chimique, lorsqu'une affinité étrangère surmonte l'attraction moléculaire des élémens d'un corps. Cette force de résistance est réelle, puisque, pour la vaincre, il faut l'emploi d'une force active,



» L'auteur met cette différence entre les minéraux ou corps inorganiques, et les corps organiques qui sont compris dans le règne végétal et le règne animal, que, chez les premiers, les forces conservatrices n'existent qu'abstraction faite des influences étrangères, tandis que, chez les derniers, il faut avoir égard à ces influences. Que d'ailleurs les forces conservatrices de ceux-ci, moindres dans l'enfance, augmentées dans l'âge adulte, déclinent dans la vieillesse, et ne sauraient se développer que dans certaines conditions. Par exemple, un corps délétère agit sur un individu : les propriétés de cet individu, bientôt modifiées, donneront naissance à des phénomènes extraordinaires nommés maladie qui est suivie ou du rétablissement de la santé, ou de la mort. Dans le premier cas, des mouvemens dont la nature est inconnue, mais annoncés par des signes certains, ont réparé les désordres ; dans le second, ces mêmes mouvemens n'ont pu vaincre d'autres mouvemens que l'on peut appeler désorganisateurs ; les premiers porteront le nom générique de forces conservatrices de la nature.

» L'auteur descend ensuite à des applica-

tions particulières de ce résultat aux végétaux et aux animaux, mais spécialement à l'homme. Il donne, pour les végétaux, des exemples des forces conservatrices dans l'état de maladie seulement. Chez l'homme, il donne des exemples de ces même forces, d'abord en santé, puis dans la maladie, et il entre, sur ce dernier point, dans un peu plus de détail.

» L'auteur conclut que l'on ne peut pas se servir exclusivement, dans le langage médical, de l'expression *forces conservatrices de la nature*, puisque cette expression doit s'étendre à tous les objets qui existent. Il ne veut pas non plus, qu'à l'exemple de M. *Baumes*, on emploie en médecine les mots *force de l'organisation*, parce qu'ils sont également applicables aux végétaux. Il distingue donc, comme nous l'avons dit, des forces conservatrices physico-chimiques, végétales et animales.

» Pour prouver l'existence des forces physico-chimiques, l'auteur s'est contenté de dire que la cause des changemens qu'éprouve un minéral est une force active ; mais une cause n'en est pas moins active pour ne trouver pas de la résistance, et M. Liquière a l'air



de dire que les minéraux cèdent toujours quand on leur applique une puissance extérieure.

» L'auteur, qui reconnaît l'identité de matière dans les corps organiques et les corps inorganiques, ne peut s'empêcher, ce me semble, pour être d'accord avec lui-même, d'admettre, dans ces derniers, des forces conservatrices physico-chimiques, conjointement avec les végétales et les animales, ce qu'il ne fait pourtant pas.

» Il semble considérer, comme propriété du règne animal exclusivement au végétal, la nécessité d'être ou dans l'eau ou dans le fluide atmosphérique, ce qui serait une erreur. Il y joint la nécessité d'introduire dans le tube intestinal des substances propres à le nourrir ; mais il existe des individus classés dans le règne animal qui n'ont point de tube intestinal, témoins, entre autres, les méduses et les éponges.

» Puisqu'il a parlé des forces conservatrices de l'homme en santé, il ne devait pas omettre celles du végétal en santé ; tel est ce tact ou cet instinct qui fait que les racines se dirigent vers le meilleur terrain, et s'éloignent du mauvais. Telle est l'adresse

avec laquelle les vrilles se tournent dans des sens opposés pour saisir les corps environnans, et en faire un appui à la plante contre les secousses du vent.

» Au lieu de dire qu'une force particulière a évidemment arrêté les progrès d'une nécrose chez un végétal, l'auteur aurait dû considérer que souvent le végétal est une réunion de plusieurs individus dont chacun a une vie indépendante de celle d'autrui; et lorsqu'une nécrose a détruit un de ces individus grouppés, il n'est pas surprenant qu'elle s'arrête si cet individu portait seul en lui la cause de sa destruction.

» M. Liquière ne donne pas davantage des preuves de cette force conservatrice lorsqu'il représente une plante déracinée et prête à périr, si une main secourable ne la dérobait à l'ardeur du soleil en la replantant.

» Ce n'est pas ici le lieu d'argumenter contre les forces conservatrices dans l'homme malade, à propos desquelles l'auteur respecte tous les raisonnemens des partisans de cette opinion; d'ailleurs il n'est point blamable de s'être conformé à la doctrine reçue. »

Un rapport clair à la fois et détaillé de Sur la méde-

cine des Hébreux, par M. David Carcassonne, et rapport de M. *Phélip* sur cet ouvrage.

M. *Phélip*, nous a fait connaître un écrit de M. Carcassonne, dont ce jeune médecin a fait hommage à l'Académie. Il a pour titre : *Essai historique sur la médecine des Hébreux*, et il a été présenté sous forme de thèse à la faculté de Médecine de Montpellier.

« La science de la médecine, dit le rapporteur, ou cette histoire de tous les phénomènes que présente l'économie animale, se trouvant en même temps liée aux progrès de l'esprit humain, il ne paraît point extraordinaire que ceux qui se dévouent à son exercice, aillent fouiller dans les plus antiques annales pour connaître les peuples qui l'ont cultivée avec le plus d'avantage, et les hommes en particulier qui l'ont étudiée avec le plus d'émulation. Si cette heureuse curiosité n'applanit pas les difficultés de la science, elle en embellit au moins la route, et la fait trouver moins difficile ; tel a été sans doute le motif qui a dirigé M. Carcassonne dans son choix d'un sujet d'inauguration médicale ; il a dû en exister un de plus pour lui, c'était celui de montrer ce qu'a de droits à la reconnaissance de l'humanité, un peuple non moins célèbre par

ses malheurs, que par la singularité de son histoire, et que notre mépris trop souvent injuste persécute encore. Que faut-il de plus pour exciter notre attention et notre intérêt? »

Nous ne saurions suivre M. *Phélip* dans l'exposé de l'ouvrage qu'il analise ; bornons-nous à transcrire ici sa conclusion.

« M. Carcassonne termine, dit-il, son travail en témoignant le regret de n'avoir pu réunir des connaissances assez vastes pour lui donner toute l'étendue dont il était susceptible ; il ne l'aurait pas entrepris s'il avait apprécié les obstacles qu'il devait rencontrer ; mais, comme le dit Montaigne, *les difficultés et l'obscurité ne s'aperçoivent en aucune science que par ceux qui y ont entrés*. Pour nous, qui avons lu avec plaisir son ouvrage, qui avons été contens de l'esprit qui l'a dicté, de la pureté du style, de l'étendue des connaissances qu'il suppose, nous ne pouvons qu'applaudir à ces premiers efforts de l'auteur, et inviter l'Académie à lui témoigner sa satisfaction, en l'exhortant à continuer de justifier, par des travaux dignes du premier, les heureuses espérances qu'il fait concevoir. »

L'Académie, conformant son opinion à

celle de M. *Phélip*, a accueilli avec d'autant plus d'intérêt l'essai de M. Carcassonne, que l'auteur appartient lui-même au peuple dont il retrace les travaux en médecine, et qu'elle ne peut voir sans plaisir une nation, trop long-temps victime de ses propres préjugés et de ceux des autres, sortir d'une longue oppression, et recevoir enfin l'influence d'une lumière bienfaisante et trop tardive.

Sur la guérison d'un sourd-muet, opérée par M. Fabre-d'Olivet.

Nous ne savons si nous devons classer dans ce qui se rapporte ici à l'art de guérir, une cure presque miraculeuse qui nous a été communiquée par M. Ferrier de Ganges, et qui a été, dit-on, opérée à Paris, sur un sourd-muet, par M. Fabre-d'Olivet. Nous ne saurions en parler plus au long dans l'éloignement où nous sommes des lieux, et dans l'ignorance où on nous a laissé sur les moyens mystérieux qui ont produit de si étonnans effets.

Discours sur la vérité universelle, par M. Azaïs; rapport de M. *Gergonne* sur cet écrit.

Il s'offre le même embarras sur la place que, dans ce compte rendu, nous devons assigner à un discours prononcé dans l'Athénée de Paris, par M. Azaïs, communiqué par son auteur à l'Académie, et sur lequel

M. *Gergonne* nous a fait un rapport plein de sel et et de raison. M. Azaïs traite de la vérité universelle; il veut nous apprendre la cause unique et première de tout ce qui a été, qui est ou qui sera; et l'on sent assez qu'un ouvrage qui traite de l'universalité des connaissances, doit trouver sa place partout ou nulle part.

Nous voilà bien loin des sujets relatifs aux sciences exactes dont nous avons maintenant à rendre compte; hâtons nous d'y arriver.

Mathématiques pures, Astronomie, etc.

Annales de mathématiques pures et appliquées; par MM. *Gergonne* et *Thomas Lavernède.*

Nous nous arrêterons d'abord à un ouvrage qui par sa nature embrasse l'universalité de la science. MM. *Gergonne* et *Thomas-Lavernède* ont continué à nous adresser les cahiers de leurs *Annales de mathématiques*. Le succès de cet ouvrage périodique va toujours croissant et a pour garant l'éclatante approbation des plus savans géomètres français et étrangers. Un tel succès, le seul dont les *Annales* soient susceptibles, est sans doute plus désirable et plus solide que la vogue passagère que la mode, le caprice ou l'esprit de parti peuvent donner à des journaux d'un

autre genre. Aussi l'Académie doit-elle de plus en plus applaudir à une entreprise qu'elle s'honore d'avoir vu naître dans son sein.

Mémoire sur l'application du *calcul des différences* à l'analise indéterminée et aux fractions continues périodiques ; par M. *Tédenat.*

(1) Les nombreux points de contact qui lient l'analise indéterminée au calcul des différences ont fourni, cette année, à M. *Tédenat*, le sujet d'un intéressant mémoire dont nous allons rendre un compte aussi détaillé que la nature de cette Notice peut le permettre, en empruntant quelquefois les expressions mêmes de l'auteur, et en transcrivant la plupart de ses calculs.

« Depuis qu'il est généralement reconnu, dit M. *Tédenat*, que l'observation et le calcul sont les seules bases solides de toutes nos connaissances, les géomètres ont senti la nécessité d'étendre et de perfectionner l'analise mathématique qu'ils regardent, avec raison, comme la véritable langue des sciences exactes, et comme l'instrument le plus propre à en reculer les limites. C'est à leurs efforts que l'on doit la naissance des calculs différentiel et intégral ; et, si ces nouvelles méthodes de calcul ne présentèrent pas d'abord, dans leurs principes, la rigueur des procédés

---

(1) Cet article est de M. *Gergonne*.

qu'elles étaient destinées à remplacer, on ne put du moins se refuser à reconnaître leur supériorité, sous le rapport de l'élégance et de la brièveté, et sur-tout de la merveilleuse facilité avec laquelle elles se pliaient aux questions les plus délicates de l'astronomie, de la physique et de la théorie des fluides. Dans l'état de perfectionnement où sont aujourd'hui parvenus les nouveaux calculs, on ne peut espérer d'ajouter aux découvertes déjà faites qu'en rapprochant les diverses méthodes qui conduisent aux mêmes résultats; qu'en comparant entre eux les principes qui leur servent de bases, et qu'en montrant que les différences qui les distinguent sont souvent plus apparentes que réelles. C'est ainsi, par exemple, que Lagrange a fait voir que l'analise des modernes est la même que celle des anciens ou, en d'autres termes, que le calcul différentiel n'est qu'une extension de l'analise de Descartes ou de l'algèbre ordinaire.

» Je me propose de montrer, dans ce mémoire, que l'application de la *méthode des différences* à l'*analise indéterminée* mène aux résultats déjà connus d'une manière, à la fois, plus simple, plus élégante et plus

rapide. Appliquant ensuite la même méthode aux *fractions continues périodiques*, je serai conduit, relativement à ces fractions, à diverses remarques qui, je crois, n'ont pas encore été faites. »

Après avoir ainsi exposé le but de ses recherches, M. *Tédenat* entre en matière par la résolution de l'équation du premier degré à deux indéterminées. En prenant, pour cette équation,

$$ay-bx=c\ ,$$

et supposant que les variables x et y reçoivent les accroissemens simultanés Δy et Δx, on obtient une nouvelle équation

$$a(y+\Delta y)-b(x+\Delta x)=c\ ,$$

de laquelle la première étant retranchée, il vient

$$a\Delta y-b\Delta x=0.$$

On satisfait évidemment à cette dernière équation, en posant, à la fois,

$$\Delta x=a\ ,\quad \Delta y=b\ ,$$

ce qui donne, en intégrant,

$$x=az+X\ ,\quad y=bz+Y\ ;$$

z étant une nouvelle variable, dont les accroissemens consécutifs sont pris pour unité, et



et X, Y étant deux constantes, dont la propriété doit être évidemment de satisfaire simultanément à la proposée. La conformité de ces résultats avec ceux qu'on déduit de l'analise ordinaire est trop évidente pour qu'il soit besoin de la faire remarquer.

On sait que la résolution, en nombres entiers de l'équation complète du second degré, à deux indéterminées, dépend, en dernière analise, de celle d'une équation de la forme

$$y^2=Ax^2+B\ , \qquad (1)$$

et que cette dernière ne peut être résolue que sous certaines conditions. M. *Tédenat*, supposant que ces conditions existent, procède, comme il suit, à la résolution de cette équation.

En posant, pour abréger,

$$x'=x+\Delta x\ , \quad y'=y+\Delta y\ ,$$

on doit avoir

$$y'^2=Ax'^2+B\ ; \qquad (2)$$

équation qui, combinée avec l'équation (1), donne

$$y'^2-Ax'^2=y^2-Ax^2. \qquad (3)$$

Soit posé, en outre,





$$n^2-Am^2=1\ , \qquad (4)$$

m et n étant deux constantes choisies de manière à satisfaire à cette équation. La multiplication des équations (3) et (4) donnera

$$(n^2-Am^2)(y'^2-Ax'^2)=y^2-Ax^2\ ;$$

ou, ce qui revient au même

$$(ny'-Amx')^2-A(nx'-my')^2=y^2-Ax^2.$$

On satisfait évidemment à cette dernière, en posant, à la fois,

$$y=ny'-Amx'\ , \quad x=nx'-my'\ ; \qquad (5)$$

et, si l'on pose encore, pour abréger,

$$x''=x'+\Delta x'\ , \quad y''=y'+\Delta y'\ ,$$

on pourra écrire pareillement

$$y'=ny''-Amx''\ , \quad x'=nx''-my''. \qquad (6)$$

En éliminant x, x', x'' entre les équations (5) et (6), il vient d'abord, par les équations (5), en ayant égard à l'équation (4),

$$ny+Amx=y'\ , \text{ d'où } x=\frac{y'-ny}{Am}, \qquad (7)$$

et ensuite

$$y''-2ny'+y=0\ ; \qquad (8)$$

équation du second ordre.

En posant $y=a^z$, d'où $y'=a^{z+1}$, $y''=a^{z+2}$, il viendra, en substituant et divisant par a^z,

$$u^2-2nu+1=0\ ,$$

d'où

$$u=n\pm\sqrt{n^2-1}=n\pm m\sqrt{A}\ ;$$

donc

$$y=M(n+m\sqrt{A})^z+N(n-m\sqrt{A})^z\ ;\quad (9)$$

de là on conclura

$$y'=M(n+m\sqrt{A})^{z+1}+N(n-m\sqrt{A})^{z+1}\ ;$$

et conséquemment, par l'équation (7),

$$x=\frac{M(n+m\sqrt{A})^z-N(m-n\sqrt{A})^z}{\sqrt{A}}.\quad (10)$$

Pour déterminer les constantes M et N, dans les équations (9) et (10), soient désignées par X et Y les valeurs de x et y qui répondent à $z=0$; il viendra

$$\left.\begin{array}{r}Y=M+N\ ,\\ X\sqrt{A}=M-N\ ;\end{array}\right\}\ \text{d'où}\ \left\{\begin{array}{l}M=\tfrac{1}{2}(Y+X\sqrt{A})\ ,\\ N=\tfrac{1}{2}(Y-X\sqrt{A})\ ;\end{array}\right.$$

donc

$$y=\frac{1}{2}\left\{(Y+X\sqrt{A})(n+m\sqrt{A})^z+(Y-X\sqrt{A})(n-m\sqrt{A})^z\right\}\ ,$$

$$x=\frac{1}{2\sqrt{A}}\left\{(Y+X\sqrt{A})(n+m\sqrt{A})^z-(Y-X\sqrt{A})(n-m\sqrt{A})^z\right\}\ ;$$

Telle est la forme la plus générale des valeurs entières de x et y qui peuvent satisfaire à l'équation

$$y^2=Ax^2+B\ ;$$

X, Y, m, n étant donnés par les deux équations

$$Y^2-AX^2=B\ ,\quad n^2-Am^2=1.$$

M. *Tédenat* observe que, si ces formules sont utiles lorsqu'on n'a besoin que de quelques systèmes de valeurs correspondantes de x et y, il est préférable, lorsqu'on a besoin d'un grand nombre de valeurs consécutives, de calculer d'abord deux systèmes de valeurs seulement, et d'en déduire ensuite les autres, au moyen des deux équations

$$y''=2ny'-y\ ,\quad x''=2nx'-x\ ,$$

déduites des équations (5) et (6). (*)

En supposant $B=1$, dans la proposée, on pourra prendre $X=m$, $Y=n$, ce qui donnera

$$y=\frac{1}{2}\left\{(m+n\sqrt{A})^{z+1}+(m-n\sqrt{A})^{z+1}\right\};$$

$$x=\frac{1}{2\sqrt{A}}\left\{(m+n\sqrt{A})^{z+1}-(m-n\sqrt{A})^{z+1}\right\},$$

formules qui, en y changeant z en $z-1$, ce

(*) On peut consulter, sur l'application des formules générales, le tom. 1.er des *Annales de mathématiques*, où M. *Tédenat* a déjà donné ces formules, mais sans démonstration.

qui est permis, rentrent dans celles qui ont été données par Lagrange, pour la résolution de l'équation

$$n^2 - Am^2 = 1.$$

(Voyez l'*Algèbre* d'Euler, tom. II, pag. 596.)

Dans la forme des équations

$$y'' = 2ny' - y, \quad x'' = 2nx' - x,$$

il est aisé de reconnaître la formule générale des suites recurrentes du second ordre. M. *Tédenat* va la retrouver de nouveau dans les fractions continues périodiques, quel-que soit d'ailleurs le nombre des termes qui composent les périodes.

Soit la fraction continue périodique

$$\cfrac{1}{a + \cfrac{1}{a + \cfrac{1}{a + \ldots\ldots}}}$$

on en déduit les fractions convergentes

$$\frac{1}{a}, \frac{a}{a^2+1}, \frac{a^2+1}{a^3+2a^2}, \frac{a^3+2a}{a^4+3a^2+1}, \ldots\ldots$$

La loi des numérateurs est, comme l'on sait, que chacun d'eux est le produit par a de celui qui le précède d'un rang, augmenté de celui qui le précède de deux rangs, et la même loi a lieu pour les dénominateurs.

En dénotant donc par x_z et y_z le numé-

rateur et le dénominateur de la fraction convergente dont le rang est z, il viendra d'abord

$$x_z = a x_{z-1} + x_{z-2}\ ,$$

posant $x_z = \alpha^z$, d'où $x_{z-1} = \alpha^{z-1}$, $x_{z-2} = \alpha^{z-2}$, il viendra, en substituant et divisant par α^{z-2},

$$\alpha^2 - a\alpha - 1 = 0\ ,$$

d'où

$$\alpha = \frac{a \pm \sqrt{a^2+4}}{2}\ ,$$

donc

$$x_z = M\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^z + P\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^z ;$$

et on trouvera de même

$$y_z = N\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^z + Q\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^z .$$

Il n'est plus question présentement que de déterminer les quatre constantes M, N, P, Q, et pour cela il faut recourir aux deux premières fractions. Remarquant donc qu'à $z=1$ doivent répondre $x_z=1$, $y^z=a$ et qu'à $x=2$ doivent répondre $x_z=a$, $y_z=a^2+1$, il viendra

$$1 = M\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\} + P\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\},$$

$$a = M\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^2 + P\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^2,$$

$$a = N\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\} + Q\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\},$$

$$a^2+1 = N\left\{\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^2 + Q\left\{\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{2}\right\}^2;$$

on déduit de là

$$M = +\frac{1}{\sqrt{a^2+4}}, \quad P = -\frac{1}{\sqrt{a^2+4}},$$

$$N = +\tfrac{1}{2}\cdot\frac{a+\sqrt{a^2+4}}{\sqrt{a^2+4}}, \quad Q = -\tfrac{1}{2}\cdot\frac{a-\sqrt{a^2+4}}{\sqrt{a^2+4}};$$

donc

$$x_z = \frac{1}{2^z}\cdot\frac{(a+\sqrt{a^2+4})^z - (a-\sqrt{a^2+4})^z}{\sqrt{a^2+4}},$$

$$y_z = \frac{1}{2^{z+1}}\cdot\frac{(a+\sqrt{a^2+4})^{z+1} - (a-\sqrt{a^2+4})^{z+1}}{\sqrt{a^2+4}};$$

ainsi la fraction convergente dont le rang est z, aura pour expression

$$\frac{x_z}{y_z} = 2.\frac{(a+\sqrt{a^2+4})^z - (a-\sqrt{a^2+4})^z}{(a+\sqrt{a^2+4})^{z+1} - (a-\sqrt{a^2+4})^{z+1}}.$$

Soit, en second lieu, une fraction continue périodique, dont les périodes se composent de deux termes, telle que

$$\cfrac{1}{a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{a+\cfrac{1}{b+\ldots}}}}$$

Les fractions convergentes consécutives seront

$$\frac{1}{a}\,,\ \frac{b}{ab+1}\,,\ \frac{ab+1}{a^2b+2a}\,,\ \frac{ab^2+2b}{a^2b^2+1ab+1}\,,\ldots\ldots$$

En désignant par x_{2z} le numérateur de celle de ces fractions dont le rang est $2z$, il viendra

$$x_{2z}=bx_{2z-1}+x_{2z-2}\,,$$
$$x_{2z-1}=ax_{2z-2}+x_{2z-3}\,;$$

et on aurait les mêmes relations entre les dénominateurs. De là on déduira encore

$$x_{2z-2}=bx_{2z-3}+x_{2z-4}\,;$$

éliminant donc x_{2z-1}, x_{2z-3}, entre ces trois équations, il viendra

$$x_{2z}=(ab+2)x_{2z-2}-x_{2z-4}\,.$$

Si, à ces trois équations, on joint encore

$$x_{2z-3}=ax_{2z-4}+x_{2z-5}\,,$$

et qu'entre les trois dernières on élimine x_{2z-2}, x_{2z-4}, il viendra

$$x_{2z-1}=(ab+2)x_{2z-3}-x_{2z-5}\,.$$

Ainsi la loi qui lie les numérateurs de rangs pairs est pareille à celle qui lie les numérateurs de rang impair, de manière qu'en dénotant simplement par z le rang d'un numérateur, on aura, quel que soit z,

$$x_z=(ab+2)x_{z-2}-x_{z-4}\ ;$$

et il est aisé de voir qu'en désignant par y_z le dénominateur correspondant, on aura pareillement

$$y_z=(ab+2)y_{z-2}-y_{z-4}\ .$$

Ces équations sont du 4.e ordre; mais, comme les numérateurs et les dénominateurs n'y entrent que de deux en deux seulement; si l'on désigne par

$$x_1\ ,\ x_2\ ,\ x_3\ ,\ldots\ldots x_z\ ,$$

les numérateurs de rang pair, et par

$$x'_1\ ,\ x'_2\ ,\ x'_3\ ,\ldots\ldots x'_z\ ,$$

ceux de rang impair, on aura simplement

$$x_z=(ab+2)x_{z-1}-x_{z-2}\ ,$$
$$x'_z=(ab+2)x'_{z-1}-x'_{z-2}\ ;$$

équations qui ne seront plus que du second ordre. Il en sera de même évidemment pour les dénominateurs.

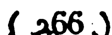
En intégrant ces équations comme ci-dessus, on aura

$$x_z=M\left\{\frac{ab+2+\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z+P\left\{\frac{ab+2-\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z,$$

$$x'_z=M'\left\{\frac{ab+2+\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z+P'\left\{\frac{ab+2-\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z.$$

On aura pareillement





$$y_z = N\left\{\frac{ab+2+\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z + Q\left\{\frac{ab+2-\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z,$$

$$y'_z = N'\left\{\frac{ab+2+\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z + Q'\left\{\frac{ab+2-\sqrt{ab(ab+4)}}{2}\right\}^z.$$

Les constantes M, P, N, Q se détermineront par la connaissance des deux termes de la seconde et de la quatrième fractions; ce seront les deux termes de la première et de la troisième auxquels il faudra recourir, pour déterminer M', P', N', Q'.

Etendant cette théorie aux cas où les périodes sont composées de plus de deux termes, M. *Tédenat* prouve que, dans le cas où elles ont trois termes a, b, c, en désignant par

$$x_1,\ x_2,\ x_3, \ldots\ldots x_z,$$

les numérateurs pris de trois en trois, à partir de l'un quelconque, on doit avoir

$$x_z = (abc+a+b+c)x_{z-1} + x_{z-2};$$

que, dans le cas où les périodes sont composées de quatre termes a, b, c, d, en désignant par

$$x_1,\ x_2,\ x_3, \ldots\ldots x_z,$$

les numérateurs pris de quatre en quatre, à partir de l'un quelconque, on doit avoir

$$x_z = (abcd+ab+bc+cd+da+2)x_{z-1} - x_{z-2},$$

et ainsi de suite ; et il en doit être de même des dénominateurs.

On voit donc qu'en général la détermination, soit des numérateurs, soit des dénominateurs des fractions convergentes consécutives qui naissent des fractions continues périodiques, ne dépend jamais que de l'intégration d'une équation du second ordre aux différences à deux variables, c'est-à-dire, qu'elle ne dépend que des suites récurrentes du second ordre. On voit, en même temps, que n désignant le nombre des termes des périodes, si l'on représente par

$$x_1\,,\ x_2\,,\ x_3\,,\ldots\ldots x_z\,,$$

soit les numérateurs, soit les dénominateurs, pris de n en n, à partir de l'un quelconque, l'équation qui liera entre eux ces numérateurs, sera de la forme

$$x_z = C_n x_{z-1} \mp x_{z-2}\ ;$$

le signe supérieur ou le signe inférieur du deuxième terme du second membre devant être pris, suivant que n est pair ou impair.

Il ne saurait donc rester de difficulté que pour la formation du coefficient C_n, lequel est une fonction des termes a, b, c, d,.... qui composent la période ; or, ce coefficient



est tellement composé, que, comme on va le voir, il peut être écrit de suite sans aucune difficulté.

On peut d'abord remarquer que ce coefficient n'est autre chose que l'assemblage de diverses sommes de produits des quantités a, b, c,....., prises successivement n à n, $n-2$ à $n-2$, $n-4$ à $n-4$, et ainsi de suite, et sans aucun coefficient; en sorte que les termes qui le composent sont tous de dimensions paires ou tous de dimensions impaires, suivant que n est lui-même pair ou impair.

Ce coefficient n'a qu'un terme unique de n dimensions, lequel est le produit de tous les termes de la période; le nombre des termes de chaque sorte de dimensions inférieures qu'il se trouve contenir est constamment égal à n; en sorte que, lorsque n est impair, il se termine par des termes d'une dimension, lesquels ne sont autre chose que les termes même de la période: mais, lorsque n est impair, C_n se termine par un terme de zéro dimensions, lequel est constamment $+2$.

On trouvera facilement les termes intermédiaires, en observant que, si l'on suppose les lettres a, b, c,..... disposées, suivant

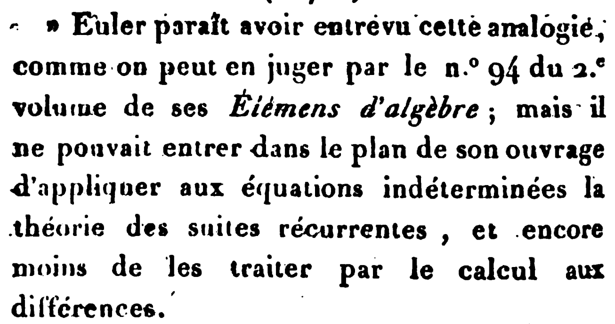
l'ordre alphabétique, sur la circonférence d'un cercle, les termes cherchés seront tous les produits de $n-2$, $n-4$, $n-6$,... facteurs qu'on peut former, de manière à ce que les facteurs de chacun de ces produits se succèdent consécutivement sur la circonférence. D'après cette règle, on trouvera facilement

$$C_5 = abcde + abc + bcd + cde + dea + eab + a + b + c + d + e,$$

$$C_6 = abcdef + abcd + bcde + cdef + defa + efab + fabc + ab + bc + cd + de + ef + fa + 2,$$

et ainsi de suite.

« Il résulte de tout le détail dans lequel nous venons d'entrer, dit M. *Tédenat*, en terminant son mémoire, qu'il existe une analogie très-remarquable entre l'analise indéterminée et le calcul aux différences finies. Cette analogie pouvait, au surplus, être facilement prévue. On sait, en effet, que, pour trouver toutes les solutions, en nombres entiers d'une équation indéterminée, il faut déjà en connaître un certain nombre; et que, pour déterminer les constantes arbitraires introduites par l'intégration des équations aux différences, il faut pareillement connaître plusieurs systèmes de valeurs simultanées des variables liées par ces équations.



» Euler paraît avoir entrevu cette analogie, comme on peut en juger par le n.° 94 du 2.e volume de ses *Élémens d'algèbre* ; mais il ne pouvait entrer dans le plan de son ouvrage d'appliquer aux équations indéterminées la théorie des suites récurrentes, et encore moins de les traiter par le calcul aux différences.

» Quant à la théorie des fractions continues périodiques, il était visible que celles de ces fractions dont les périodes n'ont qu'un seul terme, devaient donner naissance à des suites récurrentes; mais personne, du moins que je sache, n'avait observé qu'il en était de même pour toutes les autres, et notamment que les suites récurrentes qui en provenaient, pouvaient être partagées en d'autres suites récurrentes du second ordre seulement. »

Nous regrettons que la nécessité d'abréger nous ait contraint de supprimer les nombreux exemples donnés par M. *Tédenat*, pour éclaircir ses méthodes.

Dissertation sur la recherche des élémens des orbites des corps

Lorsque les élémens du mouvement d'un astre sont à peu près connus, rien n'est plus facile que de parvenir, au moyen de l'observation et du calcul, à une détermi-

nation de plus en plus exacte de ces élémens ; mais la recherche de leurs premières valeurs approchée présente de très-grandes difficultés, sur-tout à l'égard des comètes qui, en général, ne peuvent, comme les planètes, être observées dans les circonstances les plus propres à simplifier le problème.

Aussi, depuis que le principe de la gravitation universelle est connu, il n'est presque aucun géomètre qui ne se soit occupé de la recherche de quelque méthode propre à déduire d'un petit nombre d'observations les élémens paraboliques des comètes ; et, si l'on en excepte M. Gauss, ils se sont tous accordés à supposer que ces observations embrassaient un intervalle de temps peu considérable, tant parce que certaines comètes ne peuvent, en effet, être observées que pendant un petit nombre de jours, que parce que cette hypothèse rend la question beaucoup moins intraitable. (*)

Cependant plusieurs de ces méthodes, bien que fondées, en apparence, sur la plus

(*) Dans un mémoire de M. *Gergonne*, qui commence le 2.e volume des *Annales de Mathématiques*, le problème est ramené au premier degré pour le cas où on a quatre observations voisines, et au troisième, pour le cas où on n'en a que trois seulement.

saine théorie, n'ont pas répondu, dans l'application, à l'espoir que leurs auteurs en avaient conçu. M. *Gergonne* pense que l'on n'a pas bien connu jusqu'ici la cause qui les rend fautives, et c'est afin de la mettre bien en évidence qu'il a écrit le mémoire dont nous allons rendre compte. Il ne s'y borne pas à examiner les méthodes déjà connues; mais, envisageant la question sous un point de vue général, il soumet à la discussion une série de méthodes qui semblent, au dremier abord, devoir être de plus en plus exactes, et dont aucunenéanmoins n'est de nature à conduire à une approximation, même des plus grossières. Laissons-le d'abord exposer lui-même le plan de ces méthodes.

« Soient prises la ligne des équinoxes pour axe des x, celle des solstices pour axe des y, et l'axe de l'écliptique pour axe des z; et soit de plus adopté, pour l'angle des coordonnées positives, celui qui se trouve compris entre l'équinoxe du printemps, le solstice d'été et le pôle boréal de l'écliptique.

» Soient, pour une époque quelconque t, r le rayon vecteur de la terre;

» α sa longitude ou celle du soleil augmentée de deux angles droits;

» x,

» x, y, z les coordonnées du centre d'un astre ;

» β et γ ses longitude et latitude géocentriques.

» On aura

$$\left.\begin{aligned} x &= r\,\text{Cos.}\alpha + z\,\text{Cos.}\beta\,\text{Cot.}\gamma\ ; \\ y &= r\,\text{Sin.}\alpha + z\,\text{Sin.}\beta\,\text{Cot.}\gamma\ . \end{aligned}\right\} \quad (1)$$

» Cela posé, si l'on n'embrasse qu'un intervalle de temps très-court, il sera permis de supposer que x, y, z sont des fonctions rationnelles et entières du temps t ; et cette supposition sera d'autant plus approchante de la vérité que les observations seront plus voisines et qu'en même temps les fonctions choisies seront d'un degré plus élevé.

» Posons donc

$$\left.\begin{aligned} x &= A + A't + A''t^2 + \ldots\ldots, \\ y &= B + B't + B''t^2 + \ldots\ldots, \\ z &= C + D't + C''t^2 + \ldots\ldots \end{aligned}\right\} \quad (2)$$

d'où

$$\left.\begin{aligned} \frac{dx}{dt} &= A' + 2A''t + 3A'''t^2 + \ldots\ldots, \\ \frac{dy}{dt} &= B' + 2B''t + 3B'''t^2 + \ldots\ldots, \\ \frac{dz}{dt} &= C' + 2C''t + 3C'''t^2 + \ldots\ldots. \end{aligned}\right\} \quad (3)$$

Les valeurs de x, y, z étant substituées dans les équations (1) donneront

$$\left.\begin{array}{l} A+A't+\ldots=r\,\mathrm{Cos}.\alpha+(C+C't+\ldots)\,\mathrm{Cos}.\beta\,\mathrm{Cot}.\gamma\,, \\ B+B't+\ldots=r\,\mathrm{Sin}.\alpha+(C+C't+\ldots)\,\mathrm{Sin}.\beta\,\mathrm{Cot}.\gamma\,. \end{array}\right\}(4)$$

Si l'on a m observations voisines, on aura m systèmes de valeurs de r, α, β, γ, t qui, étant substituées successivement dans ces deux équations, donneront $2m$ équations entre les coefficiens inconnus A, A',....B, B',....C, C',....; et ces coefficiens n'y entreront qu'au premier degré.

» D'un autre côté, si le degré des fonctions est n, le nombre des coefficiens sera $3(n+1)$; ainsi, afin que les équations soient en nombre suffisant pour les déterminer, on devra avoir, entre m et n, l'équation de relation

$$2m=3(n+1)\,,$$

à laquelle on ne peut satisfaire, en nombres entiers positifs, qu'en posant

$$m=3e\quad,\qquad n=2e-1\;;$$

e étant un nombre entier positif, différent de zéro. Ainsi il y aura, entre le nombre des observations et le degré des fonctions, les relations suivantes :

Nombre des observations 3, 6, 9, 12,...

Degré des fonctions 1, 3, 5, 7, ...

» Les coefficiens étant ainsi déterminés, les équations (2), (3) donneront pour une époque t, voisine de celles des observations, des valeurs rationnelles fort approchées de x, y, z, $\frac{dx}{dt}$, $\frac{dy}{dt}$, $\frac{dz}{dt}$; et alors le surplus de la solution du problème ne présentera plus aucune difficulté (*) ».

Pour donner un exemple des calculs qu'exigent ces méthodes, M. *Gergonne* en fait l'application au cas où les observations sont au nombre de trois seulement, et où l'on suppose conséquemment que x, y, z sont des fonctions du premier degré de t; il parvient ainsi à des formules très-élégantes qui se simplifient encore lorsqu'on suppose les observations équidistantes et qu'on prend pour époque celle de l'observation moyenne.

» L'application particulière que je viens de faire de la méthode générale, dit notre Académicien, revient à considérer le mouvement du centre de l'astre comme sensiblement rectiligne et uniforme, pendant

(*) Voyez les *Annales de mathématiques*, tom. II, page 8.

l'intervalle de temps qu'embrassent les observations ; elle ne diffère de la méthode donnée par Newton, dans son *Arithmétique universelle*, pour la détermination des orbites des comètes, qu'en ce que le géomètre anglais suppose connues quatre longitudes géocentriques de l'astre et une latitude seulement, ce qui donne au calcul moins de symétrie.

» Quoi qu'il en soit, on sait que cette méthode, et en général toutes les méthodes fondées sur l'hypothèse d'un mouvement sensiblement rectiligne et uniforme, durant l'intervalle de temps qu'embrassent les observations, n'ont jamais donné, dans leur application, des résultats satisfaisans. Pendant long-temps, sans doute, on a dû attribuer l'erreur de ces résultats à un trop grand intervalle entre les observations ; mais il est facile de se convaincre, par un calcul direct, que ce n'est point de ce côté qu'elles sont défectueuses. »

Pour prouver cette assertion, M. *Gergonne* reprend les formules qu'il a précédemment construites ; représentant par i l'intervalle de temps qui sépare l'observation intermédiaire des observations extrêmes, il exprime x en fonctions des quantités

$$i, \alpha, \beta, \frac{d\alpha}{dt}, \frac{d\beta}{dt}, \frac{d^2\alpha}{dt^2}, \frac{d^2\beta}{dt^2}, \ldots\ldots$$

par la *série de Taylor*, les valeurs de α et β qui répondent aux observations extrêmes. Substituant ces valeurs dans les formules, il arrive à des expressions des élémens de l'astre dans lesquelles, après les réductions faites, i ne se trouve pas à des puissances moindres que la seconde ; ce qui le conduit aux réflexions suivantes.

» Maintenant, dit-il, soit qu'on suppose i absolument nul, soit qu'on le suppose seulement assez petit pour qu'il soit permis de ne pas tenir compte des termes affectés de ses puissances supérieures à la première, on parviendra exactement aux mêmes résultats ; d'où il suit que, si la méthode était exacte à la limite, c'est-à-dire, lorsque l'intervalle de temps qui sépare les observations est tout à fait nul, elle s'écarterait peu de la vérité lorsqu'on l'appliquerait à des observations non coïncidentes, pourvu toutefois qu'elles ne fussent pas trop éloignées les unes des autres. Puis donc que, dans ce dernier cas, cette méthode donne constamment des résultats défectueux, il en

faut conclure qu'elle porte sur un faux principe et qu'elle est fautive même dans la limite. »

Notre Académicien observe, en passant, que, si seulement l'hypothèse d'un mouvement rectiligne et uniforme était exacte à la limite, quelque défectueuse qu'elle pût être d'ailleurs pour des observations tant soit peu distantes, on en pourrait déduire, pour la détermination des élémens des corps célestes, une méthode tout aussi sûre et infiniment plus commode que celle que M. Laplace a donnée pour les comètes. « En effet, dit-il, bien que la supposition de $t=0$, dans les formules précédentes, réponde au cas où les observations coïncident; puisque cette supposition donne les élémens en fonctions de α, β, $\frac{d\alpha}{dt}$, $\frac{d\beta}{dt}$, $\frac{d^2\alpha}{dt^2}$, $\frac{d^2\beta}{dt^2}$; on pourrait, comme le fait l'illustre auteur de la *Mécanique céleste*, déduire d'une suite d'observations des valeurs sinon exactes du moins très-approchées de ces diverses quantités. »

Il a déjà été remarqué par M. Lagrange, dans l'un de ses mémoires sur les comètes, que l'hypothèse d'un mouvement rectiligne

et uniforme ne pouvait être admise dans l'infiniment petit ou, ce qui revient au même, à la limite ; mais, de quelque poids que puisse être, dans ces matières, l'opinion d'un aussi grand géomètre, M. *Gergonne* ne pense pas néanmoins que les raisons qu'il allègue soient de nature à pouvoir être admises. Ces raisons sont principalement que, par la supposition d'un mouvement rectiligne et uniforme, on est conduit à négliger les quarrés et conséquemment les secondes différences des temps, et à considérer un arc de courbe comme se confondant avec sa corde, ce qui ne doit pas être permis même dans l'infiniment petit. « Mais, continue M. *Gergonne*, c'est là pourtant ce que l'on fait sans cesse dans le calcul différentiel, traité suivant les principes de Leibnitz. S'il n'était pas permis de considérer un arc de courbe, je ne dis pas infiniment petit, mais seulement très-petit, comme se confondant sensiblement avec sa corde, l'interpolation, soit des suites, soit des tables à double entrée, par les parties proportionnelles, devrait être proscrite, et c'est néanmoins celle dont on fait le plus communément usage. Enfin, si l'on n'avait d'autres objections que celles-là

à former contre ce cas particulier de la méthode générale que j'ai exposée au commencement de ce mémoire, il faudrait admettre qu'elle est exacte, dans tous les autres cas, puisque dans tous, excepté le premier, elle suppose le mouvement varié et curviligne, et que, dès le second cas, on y a égard non seulement aux quarrés mais même aux cubes des temps. Or, il est facile de prouver qu'à moins d'un hasard heureux, sur lequel il n'est jamais permis de compter, elles ne doivent mener au but dans aucun cas.

» Considérons, en effet, les rayons visuels dirigés de la terre en mouvement vers un astre en mouvement, le système de ces rayons, prolongés indéfiniment, formera dans l'espace une certaine surface gauche, dont la nature se trouvera déterminée par celle du mouvement simultané des deux astres. Soient tracées sur cette surface tant de courbes continues qu'on voudra ; ces courbes pouvant être d'une nature quelconque, mais telles cependant qu'elles ne présentent, dans leur cours, aucun point de rebroussement. Soit alors une suite d'astres fictifs parcourant ces différentes courbes de telle manière qu'ils parviennent

tous, en même temps que l'astre réel, sur chacun des élémens rectilignes de la surface gauche; il est clair que, pour l'observateur, les astres fictifs cacheront continuellement l'astre réel ou seront cachés par lui, et qu'en même temps ils se cacheront les uns les autres; en sorte qu'eux et l'astre réel se trouveront continuellement dans la même direction avec l'œil de l'observateur. Les données fournies par l'observation seront donc constamment les mêmes pour tous. Or, si, à l'égard de l'un d'eux, il pouvait être permis, dans l'intervalle de temps qui sépare des observations fort voisines, de supposer que ses coordonnées variables sont des fonctions rationnelles et entières du temps, on devrait incontestablement avoir la même faculté à l'égard des autres; en soumettant donc cette hypothèse au calcul, on trouverait que, pour un instant quelconque, ces astres sont tous également distans de l'observateur, et suivent conséquemment la même route. L'hypothèse des coordonnées fonctions rationnelles et entières du temps ne peut donc être admise, dans cette recherche, puisqu'elle tend à faire juger égales des quantités qui peuvent d'ailleurs être fort différentes. »

M. *Gergonne* tire de là l'occasion d'assigner les caractères généraux auxquels on peut reconnaître si une méthode proposée comme propre à déterminer, soit exactement, soit par approximation, les élémens d'un astre, est ou n'est pas défectueuse. Une méthode conduira au but, selon lui, si, pour déterminer les inconnues du problème, elle n'emploie que des considérations puisées dans les principes de la gravitation, soit qu'elle emploie toutes celles qui s'en déduisent, comme on est en effet obligé de le faire lorsqu'on n'a que trois observations ; soit qu'elle supplée à quelques-unes d'entre elles, par l'usage d'un nombre d'observations plus considérable, comme notre académicien en a donné récemment un exemple (*). Au contraire, toute méthode qui reposera, soit en tout, soit en partie, sur des considérations étrangères aux lois connues du mouvement des corps célestes, sera par là même une méthode défectueuse, dont le succès, si elle en obtient quelquefois, sera uniquement l'effet du hasard.

Notre académicien termine en formant le

(*) Voyez le recueil déjà cité.

vœu que ces réflexions déterminent enfin ceux qui écrivent des élémens d'astronomie à ne plus s'obstiner, comme on l'a fait jusqu'ici, à indiquer la solution donnée par Newton dans l'*Arithmétique universelle*, comme propre à fournir une première approximation. (*)

Sur la position géographique de la ville de Nismes; par M. le baron de Zach.

Les premières lignes de cette notice ont été consacrées à rendre un sincère et légitime hommage aux savans qui ont bien voulu s'associer à nos travaux. Le nom de M. le Baron de Zach a dû être prononcé le premier dans ce tribut de notre reconnaissance. Ce sentiment redoublera sans doute, et deviendra commun à tous nos concitoyens, en voyant l'illustre astronome de Gotha descendre, en notre faveur, de ses hautes spéculations, et ne pas dédaigner d'employer quelques-uns de ses momens à déterminer la position de la principale ville du Gard, et de plusieurs lieux circonvoisins.

(*) A l'époque où M. *Gergonne* a écrit son mémoire, la nouvelle édition des *Élémens d'astronomie* de M. Biot n'avait pas encore paru. L'auteur y a supprimé la note qu'il avait placée à la page 506 de la première édition.

Le travail de M. le Baron de Zach est à la fois trop précieux pour nous, trop clair et trop substantiel pour ne pas le présenter ici dans toute son intégrité.

« La position géographique de la ville de Nismes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, de cette ville qui, devenue, sous Auguste, une seconde Rome, a été célèbre de nos jours par son commerce, ses manufactures et par le génie de ses habitans qui ont toujours cultivé, avec les dispositions les plus heureuses, les sciences, les lettres et les arts, la position géographique de cette intéressante cité n'a, dis-je, jamais été déterminée par des observations astronomiques.

» De toutes les branches des sciences, l'astronomie y était la moins suivie; elle était presque inconnue dans un lieu, où la beauté du climat et d'un ciel toujours pur et serein, aurait naturellement dû inviter à contempler le cours des astres.

» Lorsque l'académie royale des sciences de Paris envoya, en 1666, des astronomes avec des instrumens dans presque toute l'étendue du royaume et principalement dans toutes les grandes villes, pour en fixer les

vraies positions géographiques, le sort voulut qu'aucun d'eux ne dirigea ses pas vers Nismes; et cette ville, le siége d'une académie des sciences et belles-lettres, n'a jamais eu dans ses murs ni observatoire, ni astronomes, ni observations astronomiques, qui pussent servir à en déterminer avec précision la longitude et la latitude.

» Les annales de l'astronomie de cette ville seront par conséquent bientôt compulsées; elles n'offrent que les observations peu importantes de deux éclipses de lune, l'une faite, le 8 août 1729, au palais épiscopal, par le jésuite P. Sarabat et le capucin P. Emmanuël de Viviers, à laquelle assistèrent M. Seguier et M. Mathieu, de Nismes (1); l'autre observée, le 28 mai 1733, par M. Danyzy le père, de Montpellier (2).

» Le grand et l'immortel travail de la description géométrique du méridien de l'observatoire royal de Paris, entrepris par les Cassini, les triangles de cette méridienne conduits dans toute l'étendue de la France, offrent, comme

---

(1) *Mémoires de la société royale des sciences établie à Montpellier*, tome II, page 484.

(2) *Ibid.*, page 115.

on sait, une autre moyen de déterminer la position géographique des lieux qui ont servi de points à ces triangles. Mais malheureusement la ville de Nismes n'est pas un de ces points; c'est un monument antique placé sur une hauteur hors de la ville, appelé la *Tourmagne*, qui était le point de mire de cette suite de triangles, comme on peut voir dans les ouvrages de Cassini de Thury, dans sa *Méridienne vérifiée*, p. 258 (1), et dans sa *Description géométrique de la France*, p. 123. Les distances à la méridienne de l'observatoire de Paris, et à sa perpendiculaire, marquées dans ces mêmes ouvrages, p. 170 et 278, sont comptées de la Tourmagne; il en est résulté que les latitudes et les longitudes qui en ont été déduites, et qui sont insérées dans différens volumes de la connaissance des temps, étaient toujours celles de cette tour, et non celles de la ville.

» Une grande partie de ces points avait

---

(1) Voyez aussi, à la fin de cet ouvrage, la table alphabétique des points précis auxquels on a pointé dans les observations, au mot Nismes, on est renvoyé à Tourmagne.

été calculée par Cassini dans l'hypothèse de la terre sphérique, et rapportée ensuite dans la connaissance des temps. Mais, en 1789, Don Nouet, alors élève de l'observatoire de Paris, les recalcula, selon la méthode de M. Duséjour, dans l'hypothèse d'un sphéroïde aplati, et dans le rapport des axes 229 : 230, en supposant le degré entre Paris et Amiens de 57074 toises (1). Depuis 1791 (2), il substitua l'église ou le clocher principal de chaque ville, aux points des triangles; mais, sans indiquer le clocher de la ville de Nismes qu'il avait substitué à la Tourmagne, il donna les positions suivantes :

	Latitude.	Longitude de Paris.	
Pour la Tourmagne	43°50′27″	2° 0′43″	*Conn. d. t.* 1789, p. 338.
Pour la ville	43 50 12	1 58 39	*Conn. d. t.* 1791, p. 335.

» Mais quel étrange résultat! La ville de Nismes se trouvait au sud-ouest ou à la droite de la Tourmagne, tandis que, comme tout le monde le sait, et comme on peut s'en assurer par une simple inspection, soit sur le lieu, soit sur la carte de Cassini, cette

(1) *Conn. des temps*, 1789, p. 325.
(2) *Conn. des temps*, 1791, p. 325.

ville est au sud-est, c'est-à-dire, à la gauche de cette tour. Il est très-difficile d'assigner, et heureusement assez inutile de rechercher la cause de cette singulière transposition. Est-ce une erreur du calculateur ou est-ce une faute du copiste ? Quoi qu'il en soit, il en résulte évidemment que non seulement la position géographique qu'on avait donnée à cette ville a toujours été très-fautive, mais qu'elle a encore induit à erreur M. *Tédenat* dans son mémoire présenté à l'Académie des sciences et belles-lettres du département du Gard (1), qui s'en est servi dans ses calculs comme d'une position exacte. Malheureusement encore les deux triangles secondaires qui lient la Tourmagne avec la ville de Nismes, rapportés, p. 123 de la *Description géométrique de la France*, sont de toute fausseté et probablement changés par un *quiproquo* du copiste ; car les angles de ces triangles sont absolument incompatibles avec les distances assignées, comme nous le ferons voir dans la suite de ce mé-

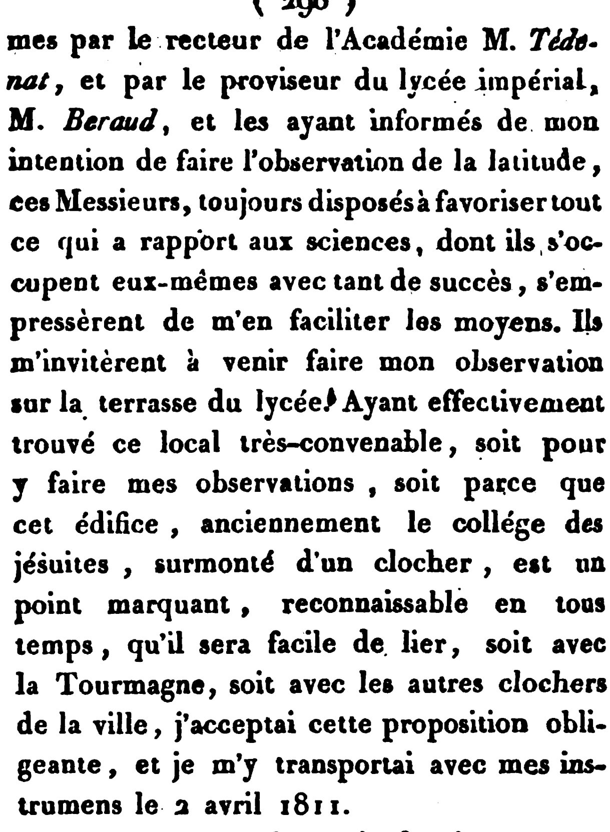
---

(1) *Notice des travaux de l'Académie du Gard, pendant l'année* 1808, par M. *Trélis*, secrétaire perpétuel, p. 213.

moire. Nous remarquerons encore qu'en 1733 M. Danyzy père, observa, le 15 et le 16 mai, au pied de la Tourmagne, deux hauteurs du soleil, que nous rapporterons également à la fin de ce mémoire. Voilà tout ce que l'astronomie et la géodésie ont fourni pour Nismes; il en résulte que, jusqu'à présent, il n'y a eu aucune observation immédiate qui pût donner la véritable position géographique de cette ville, si remarquable par ses antiquités et les édifices publics qu'elle offre à la curiosité des savans et des artistes.

» Ayant fait, en avril 1811, un voyage dans le ci-devant Languedoc, j'avais porté avec moi quelques instrumens d'astronomie, entre autres un excellent cercle-répétiteur d'une nouvelle construction, fait par Reichenbach, à Munich, en Bavière, avec lequel, au moyen du principe admirable de la multiplication de l'angle observé, on peut porter la précision à volonté à un point étonnant. C'est avec cet instrument parfait que j'ai déterminé, dans le cours de ce voyage, la latitude des villes d'*Arles*, de *Nismes* et de *Montpellier*.

» Ayant été favorablement accueilli à Nis-



mes par le recteur de l'Académie M. *Tédenat*, et par le proviseur du lycée impérial, M. *Beraud*, et les ayant informés de mon intention de faire l'observation de la latitude, ces Messieurs, toujours disposés à favoriser tout ce qui a rapport aux sciences, dont ils s'occupent eux-mêmes avec tant de succès, s'empressèrent de m'en faciliter les moyens. Ils m'invitèrent à venir faire mon observation sur la terrasse du lycée. Ayant effectivement trouvé ce local très-convenable, soit pour y faire mes observations, soit parce que cet édifice, anciennement le collége des jésuites, surmonté d'un clocher, est un point marquant, reconnaissable en tous temps, qu'il sera facile de lier, soit avec la Tourmagne, soit avec les autres clochers de la ville, j'acceptai cette proposition obligeante, et je m'y transportai avec mes instrumens le 2 avril 1811.

» Avant toute chose, je devais m'assurer du temps vrai de Nismes. J'avais porté, à cet effet, avec moi quatre chronomètres anglais de la construction de M. Emery, que je devais régler ou par des hauteurs correspondantes ou par des hauteurs absolues du soleil. Le ciel, chargé de quelques nuages,

nous faisait craindre de ne pouvoir prendre après midi les hauteurs *correspondantes*; je préférai, pour plus de sureté, de prendre des hauteurs *absolues*. J'en pris vers les neuf heures du matin deux séries, chacune de dix multiplications; j'obtenais par conséquent les hauteurs simples avec une grande précision; la latitude et la déclinaison du soleil étant connues avec la même sureté, j'avais, en calculant l'angle horaire, le *temps vrai* avec la plus grande exactitude.

» Vers midi, je pris trente hauteurs circum-méridiennes du soleil pour avoir la latitude : après dix répétitions, je prenais lecture de l'arc parcouru sur le limbe de l'instrument; ainsi, avec trente répétitions, j'avais trois hauteurs méridiennes du soleil, données par dix, par vingt et par trente observations conjuguées et répétées sur différens points du limbe du cercle - répétiteur.

» Toutes les hauteurs observées hors du méridien, c'est-à-dire, un peu avant et un peu après le *midi vrai*, furent rigoureusement réduites au méridien, en tenant compte de la variation et de la déclinaison du soleil et de celle de la réfraction, qui avaient lieu

pendant l'intervalle des trente observations.

» J'ai employé la réfraction d'après la théorie de M. Laplace, et j'ai toujours réduit les réfractions *moyennes* des tables en réfractions *vraies*, selon l'état et la température de l'atmosphère, indiqués par un baromètre portatif et par deux thermomètres, l'un suspendu au pied de l'instrument, l'autre au grand air, et dont je prenais le terme moyen.

» Le diamètre du soleil étant un élément douteux qui, comme on sait, varie selon la bonté et l'amplification des lunettes qu'on emploie, lesquelles font plus ou moins d'irradiation, j'évite de m'en servir pour réduire au centre les observations des bords du soleil. J'élimine par conséquent tout à fait ce diamètre, en observant alternativement le bord supérieur dans les répétitions impaires, et le bord inférieur dans les répétitions paires, moyennant quoi j'obtiens immédiatement l'observation du centre du soleil.

» Les élémens du calcul qu'il a fallu emprunter de la théorie du soleil, tels que la longitude, la déclinaison du soleil, l'équation du temps, etc., ont été tirés de

la seconde édition de mes *Tables du soleil*, publiées à Gotha en 1804. (1).

» Voici maintenant les observations originales et brutes, telles que les instrumens les ont données : on trouvera à côté toutes les réductions et les résultats, tels que le calcul les a fournis ; en sorte que quiconque aura envie d'examiner ces observations, les détails des opérations, les élémens de calcul, qui ont conduit à ces résultats, trouvera tout ce qu'il faut pour en répéter les calculs, et pour juger par lui-même et avec connaissance de cause, de la précision merveilleuse avec laquelle ces observations ont donné la vraie latitude de la ville de Nismes.

(*) *Tabulæ motuum solis novæ et iterùm correctæ, etc., ... Gothæ*, 1804.

OBSERVATIONS

Faites à Nismes sur la terrasse du lycée impérial, établi dans le ci-devant collége des jésuites.

I.

Hauteurs absolues et multipliées du soleil pour avoir le temps vrai de Nismes,

Le 2 avril 1811.

PREMIÈRE SÉRIE.

Temps du chron.			
21^h 18′ 2″,5	Baromètre 28^p 2^l 6. Thermom. terme moyen +12°75, Réaumur.		
19 14 ,0			
19 40 ,2	Arc parcouru après dix répétitions	524°10′ 7″, 5	
20 1 ,5			
20 31 ,0	Arc simple	52 25 0 ,75	
20 52 ,5	Réfraction	+ 1 14 ,77	
21 28 ,5	Parallaxe	— 6 ,90	
21 51 ,3			
22 18 ,2	Vraie distance au zénith du centre ⊙ ..	52°26′ 8″,62	
22 40 ,2			
Milieu 21^h 20′39″,99	Hauteur vraie du centre du soleil	37 33 51 ,38	

SECONDE SÉRIE.

Temps du chron.		
$21^h25'\ 8'',6$		
25 34 ,5		
26 6 ,0		
26 35 ,7	Arc parcouru après dix répétitions.	$514^\circ40'24'',0$
27 5 ,5	Arc simple	51 28 2 ,4
27 33 ,3	Réfraction	+ 1 12 ,1
28 0 ,5	Parallaxe	— 6 ,8
28 27 ,0		
28 57 ,5	Vraie distance au zénith du centre ⊙ .	$51^\circ29'\ 7'',7$
29 26 ,0		
Milieu $21^h27'17'',46$	Hauteur vraie du centre du soleil	38 30 52 ,3

D'après la première série.

Angle horaire vrai calculé.	$2^h38'36'',47$
Temps vrai.	21 21 23 ,53
Équation du temps.	+ 3 54 ,09
Temps moyen	21 25 17 ,62
Temps observé au chron.	21 20 39 ,99
Le chron. retarde sur le temps moyen	$4'\ 37'',63$

D'après la seconde série.

Angle horaire vrai calculé.	$2^h31'58'',27$
Temps vrai.	21 28 1 ,73
Équation du temps.	+ 3 54 ,09
Temps moyen	21 31 55 ,82
Temps observé au chron.	21 27 17 ,46
Le chron. retarde sur le temps moyen	$4'\ 38'',36$

Retard sur le temps moy. par un milieu :	4′ 37″,99
Marche du chron. depuis matin jusqu'à midi	+ 0,51
Retard du chron. sur le tems moyen à midi	4′ 38″,50
Temps moyen à midi vrai calculé	0h 3 52,15
Midi au chronomètre	23h 59′ 13″,65

II.

Élémens de calcul d'après mes tables solaires.

1811	Tems moy. à midi vrai.	Longitude vraie du ☉.	Obliquité moyenne de l'Écliptique, le 1 janv. 1811.	Déclinaison boréale du soleil.	Latit. australe du ☉.	Déclin. bor. vraie du soleil.
2 avril	0h 3′ 52″,15	0s 11° 50′ 36″,41	23° 27′ 55″,08	4° 41′ 13″,97	−0″,40	4° 41′ 13″,57

III.

Hauteurs circum-méridiennes du soleil, multipliées trente fois, le 2 avril 1811.

Midi au chronomètre 23h 59′ 13″,65.
Variation horaire du soleil en déclinaison + 57″,933
Hauteur du baromètre 28p 2′,6
Haut. du therm. externe et interne par un milieu + 14°,75

Temps du chron.	Angle hor. a	aa	$\left(\frac{aa}{100}\right)^2$
23h 46′ 55″,0	— 12′ 18″,7	151,577	2,30
47 20 ,0	11 53 ,7	141,491	2,00
47 43 ,7	11 30 ,0	132,250	1,75
48 6 ,5	11 7 ,2	123,654	1,53
48 29 ,5	10 44 ,2	115,277	1,32
48 49 ,7	10 24 ,0	108,160	1,16
49 17 ,0	9 56 ,7	98,903	0,99
49 42 ,5	9 31 ,2	90,631	0,82
50 8 ,5	9 5 ,2	82,568	0,68
50 37 ,5	8 36 ,2	74,017	0,55
Somme	-1h45′ 7″,1	1118,528	13,10
51 52 ,5	— 7 21 ,2	54,071	0,29
52 19 ,0	6 54 ,7	47,771	0,22
52 48 ,0	6 25 ,7	41,424	0,17
53 17 ,4	5 56 ,3	35,263	0,12
53 47 ,0	5 26 ,7	29,648	0,08
54 12 ,2	5 1 ,5	25,251	0,06
54 43 ,3	4 30 ,4	20,310	0,04
55 10 ,5	4 3 ,2	16,430	0,03
55 42 ,0	3 31 ,7	12,449	0,01
56 7 ,5	3 6 ,2	9,631	0,01
Somme	-2h37′ 24″,7	1410,776	14,13
57 25 ,0	— 1 48 ,7	3,282	
57 51 ,3	1 22 ,4	1,886	
58 23 ,3	50 ,4	0,706	
58 57 ,0	16 ,7	0,078	
59 24 ,7	+ 11 ,0	0,033	
59 55 ,0	41 ,3	0,474	
0 0 20 ,7	1 7 ,0	1,247	
0 47 ,0	1 33 ,3	2,418	
1 17 ,0	2 3 ,3	4,224	
1 41 ,3	2 27 ,6	6,051	
Somme	-2h33′ 39″,4	1431,175	14,13

	Après 10 répétitions.	Après 20 répétitions.	Après 30 répétitions.
Arcs parcourus	392° 5′ 44″, 0	783° 39′ 24″, 0	1175° 2′ 36″,25
Réduction au méridien	− 41 38 ,81	− 52 32 ,13	− 53 17 ,75
Variation de la déclinaison ☉	− 1 41 ,38	− 2 31 ,78	− 2 28 ,31
Variation de la réfraction	+ 1 ,24	+ 1 ,56	+ 1 ,57
Arcs réduits	391 22 25 ,05	782 44 21 ,65	1174 6 51 ,76
Arcs simples ou dist. app. au zénith	39 8 14 ,51	39 8 13 ,08	39 8 13 ,72
Réfraction	+ 46 ,36	+ 46 ,36	+ 46 ,36
Parallaxe	− 5 ,49	− 5 ,49	− 5 ,49
Distances vraies au zénith du centre du ☉ .	39 8 55 ,38	39 8 53 ,95	39 8 54 ,59
Déclinaisons vraies et boréales du ☉ ...	4 41 13 ,57	4 41 13 ,57	4 41 13 ,57
Latitudes.	43° 50′ 8″,95	43° 50′ 7″,52	43° 50′ 8″,16

» Donc la latitude de la ville de Nismes, à la terrasse du lycée impérial tout près du clocher, donnée par trente hauteurs circumméridiennes du soleil, sera de

43° 50′ 8″,16

» On voit encore, par le tableau du calcul, que cette latitude ne diffère que de 0″,64 de celle que vingt hauteurs multipliées auraient donnée, et de 0″,79 de celle de dix hauteurs, ce qui prouve la perfection de l'instrument et l'exactitude de l'observation. Mais cette latitude diffère de 19″ de celle donnée dans le dernier volume de la *Connaissance de temps pour l'an* 1812, *pour la ville de Nismes.*

» On trouve, p. 123 de la *Description géométrique de la France*; par Cassini de Thury, la jonction de la Tourmagne avec la ville de Nismes; mais les deux triangles qui lient ces deux points sont, comme nous l'avons dit, totalement erronés; voici ces triangles, comme ils sont donnés par Cassini.

Chapelle de Bouillargues . .	14° 13′ 0″
S-Césaire	66 49 0
Nismes	98 58 0



Nismes à St-Césaire . . . . 963.^{t}
Nismes à la chapelle de Bouillargues 3607.^{t}

Tourmagne . . . . 73° 53′ 0″
St-Césaire 32 5 0
Nismes 72 2 0

Nismes à Tourmagne . . . . 527.^{t}
Nismes à St-Césaire . . . . 961.^{t}

» On remarquera,

» 1.° Que les trois angles du second triangle ne font point deux angles droits; ils ne font que 178 degrés: il y a par conséquent erreur de deux degrés.

» 2.° Les angles de ces deux triangles évidemment faux ne sont dans aucun rapport avec les côtés assignés par Cassini.

» 3.° La distance de Nismes à Saint-Césaire qui marque, dans le premier triangle, 963 toises, et, dans le second, 961 toises, est aussi fausse; cette distance, comme tout le monde sait à Nismes, et comme le prouve la carte de Cassini, est environ du double plus grande. Dans tous ces deux triangles, il paraît qu'il n'y a de juste et de vrai que la distance de la Tourmagne à la ville, marquée 527 toises, et celle de la ville à la chapelle de Bouillargues, marquée 3607

toises ; au moins ce sont les seules données qui sont conformes à la carte de Cassini ; tout le reste est controuvé et incohérent.

» En combinant les deux données, seules vraies, nous avons tâché de rétablir les véritables triangles ; nous croyons d'y avoir réussi, comme le verront ceux qui se donneront la peine d'examiner et de concilier le tout avec la carte et avec les vérités géométriques (1). Voici ces triangles restitués.

---

(1) On sera peut-être surpris de la grande différence qu'on remarquera entre nos triangles réhabilités et ceux de Cassini, qui s'en écartent *toto cœlo ;* mais cet étonnement cesse, dès qu'on a occasion d'examiner de près, et comme nous avons fait, cet ouvrage de Cassini qui fourmille de fautes de tout genre. Sans aller chercher plus loin, nous trouverons les preuves de ce que nous avançons ici sur la même page du livre qui nous occupe dans ce moment. Par exemple, on y trouve, page 123, le triangle suivant.

Arles	57° 18′ 40″
Tour de Bellegarde	67 21 20
Tarascon	119 4 10

La somme de ces trois angles fait 243° 44′ 10″ : or voici comme il faut restituer ce triangle.

Arles	57° 18′ 40″
Tour de Bellegarde	67 31 20
Tarascon	55 10 0

Toujours à la même page 123 on trouve un triangle



Chapelle de Bouillargues . . .	24° 13′ 0″
St-Césaire	56 49 0
Nismes	98 58 0

Nismes à St-Césaire	1768t.
Nismes à la chapelle de Bouillargues	3607t.
St-Césaire à la chap. de Bouillargues	4257t.

Tourmagne	88° 0′ 0″
St-Césaire	17 20 0
Nismes	74 40 0

Nismes à la Tourmagne	527t
Tourmagne à St-Césaire	1706t

---

qui est reproduit, page 118, sous une autre forme. Par exemple :

	Le triangle de la page 118	celui de la page 123
St-Montagné .	72° 4′ 55″	72° 6′ 0″
St-Gachette . .	57 35 35	58 6 0
Avignon . . .	50 9 30	49 38 0
A—m	2148t	2441t
A—g	2423t	3068t

Lequel des deux triangles est donc le véritable ? Aux trois angles de la page 123 il manque 10 minutes pour faire 180°. Sur la distance d'Avignon à Gachette, il y a, dans les deux triangles, une différence de 645 toises, ce qui fait à peu près le quart de toute la distance. Comment

» Avec ces triangles rétablis, nous pourrons actuellement effectuer la véritable jonction de la ville avec la Tourmagne.

» La Tourmagne, la ville de Nismes et la ville d'Arles sont sur la même ligne droite : à la Tourmagne, la position d'Arles, à l'égard du vrai méridien qui passe par cette tour, est, selon Cassini, de 50° 54′ 3″ à l'Est ; par conséquent elle sera la même pour la ville de Nismes. Connaissant la distance de la Tourmagne à la ville de Nismes de 527 toises, on trouvera, avec cet angle de direction, la distance de la ville à la méridienne de la Tourmagne de 408,96 toises ; et à sa perpendiculaire de 332t,36. Réduisant ces distances en secondes de l'arc du méridien et du parallèle, on aura la différence des longitudes, entre la Tourmagne et la ville de Nismes, de 36 secondes, *la ville à l'Est de la tour*, et la différence des latitudes de 21 secondes, *la ville au Sud de la tour* : donc ayant trouvé,

---

concilier ces deux triangles qui ne sont qu'un même triangle ?

Toujours encore, à la même page, on trouve la distance de Marseille à Gardelaban, marquée 1955 toises ; c'est 7955 toises qu'il faut lire, et c'est ainsi de suite....



par nos observations, que la latitude de la ville était de 43° 50′ 8″,2, celle de la Tourmagne sera

43° 50′ 29″,2.

Voyons à présent comment cette latitude s'accordera avec celle observée au pied de cette tour par M. Danyzy, en 1733.

» On trouve ces observations rapportées dans le 11.me tom. des *Mémoires de la société royale des sciences de Montpellier*, p. 116. M. Danyzy étant chargé de la levée de la carte du diocèse de Nismes, pendant le cours de ses opérations, monta avec un quart de cercle près de cette tour, et y observa, deux jours de suite, deux hauteurs méridiennes du soleil, d'où il avait conclu la latitude de cette tour de 43° 50′ 50″$\frac{1}{4}$, qui diffère de 21 secondes de celle que nous venons de déterminer. Mais, comme feu M. Danyzy avait calculé cette latitude d'après des élémens connus en 1733, lesquels, depuis ce temps-là, ont été portés à un plus grand degré de perfection, nous avons répété ce calcul d'après les élémens tirés de nos *Tables solaires*; voici ce que nous avons trouvé :

Hauteur

	le 15 mai 1733	le 16 mai 1733
Haut. mérid. app. du bord sup. du soleil.	65° 21′ 40″,0	65° 35′ 40″,0
Réfraction	— 26 ,7	— 26 ,3
Parallaxe	+ 3 ,6	+ 3 ,6
Demi-Diamètre du soleil	— 15 50 ,0	— 15 49 ,8
Vraie hauteur mérid. du centre du soleil	65° 5′ 26″,9	65° 19′ 27″,5
Déclinaison du soleil, boréale	18 55 51 ,7	19 9 48 ,6
Hauteur de l'Équateur	46 9 35 ,2	46 9 38 ,9
Donc hauteur du pôle ou latitude	43° 50′ 24″,8	43° 50′ 21″,1

Milieu . . 43° 50′ 23″

» Cette latitude ne diffère plus que de 6 secondes de la nôtre.

» Les triangles de Cassini et les distances de ces points à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Paris, nous donnent un autre moyen d'avoir la position géographique de la Tourmagne. La *Méridienne vérifiée*, p. 278, ainsi que la *Description géométrique de la France*, p. 170, donnent pour la distance de cette tour, à la méridienne de Paris, 83064 toises, et à sa perpendiculaire, 283915 toises, d'où on pourra calculer facilement sa longitude et sa latitude.

» On convient assez généralement que l'aplatissement le plus probable de notre terre est $\frac{1}{310}$, que le degré, sur une sphère dont

le rayon est égal au demi-petit-axe de ce sphéroïde, est de 56915,3 toises (1), et que la latitude de l'observatoire de Paris est 48° 50′ 13″. C'est dans cette hypothèse que nous allons calculer la longitude et la latitude de la Tourmagne, selon la belle méthode donnée par M. Oriani, astronome, de Milan, dans sa *Trigonométrie sphéroïdique*, insérée dans les *Mémoires de l'Institut national d'Italie*, en 1808.

Soit *e* l'excentricité du méridien = 0,006441 dans l'hypothèse de l'aplatissement de la terre $\frac{1}{310}$;

g le degré de la sphère inscrite = 56915t,3.

P la distance d'un point au méridien d'un lieu déterminé ;

M la distance de ce point à la perpendiculaire d'un lieu déterminé ;

L la latitude de ce lieu connu ;

φ la latitude du point qu'on cherche ;

l la différence des longitudes de deux points ;

M. Oriani démontre qu'on aura

1. $$\frac{1600}{g} M = m$$

2. $$\frac{1600}{g} P = p$$

---

(1) Voyez mes *Tables abrégées et portatives du soleil*, publiées à Florence en 1809, p. 59.

3. $\lambda = L \pm m[1 - e^2 + \frac{1}{2} e^2 \cos.(L \pm \frac{1}{2} m)^2]$

4. $\psi = p(1 - e^2 \sin.\lambda^2)$

5. $\sin.\phi = \sin.\lambda \cos.\psi$

6. $\text{tang.}\, l = \frac{\text{tang.}\psi}{\cos.\lambda}(1 - \frac{1}{2} e^2 \cos.\lambda^2)$

» Le signe supérieur + dans ces formules s'emploie lorsque la latitude cherchée est plus boréale que la latitude donnée; le signe inférieur —, lorsqu'elle est plus australe.

» Appliquons ces formules aux distances données par Cassini pour la Tourmagne, et nous aurons le type de calcul suivant :

$l = 283915^t$ log.5,4531884
$\frac{1600}{g}$ log.8,8010736

log.m=4,2542620=17958″= 4°59′18″= m
lg.$[1-e^2+\frac{1}{2}e^2\cos.(L-\frac{1}{2}m)^2]$. . . =9,9992016 — 2 29 39 =$\frac{1}{2}m$
L=48 50 13

4,2534636 $L-\frac{1}{2}m$=46°20′34″.

N.N.=17925″,2= 4° 58′ 45″,2
L= 48 50 13 ,0

λ= 43° 51′ 27″,8

P=83064^t . . . log.4,9194128
$\frac{1600}{g}$ log.8,8010736
log.$(1-e^2\sin.\lambda^2)$ log.9,9986547

log.ψ=3,7191411=5237″,7=1° 27′ 17″,7.

log. sin. λ = 43° 51′ 27″,8 = 9,8406517
log. cos. ψ = 1 27 17 ,7 = 9,9998596

log. sin. φ . . . . = 9,8405113 = 43°50′23″,7 = latitude de la Tourmagne.

log. tang. ψ = 1°27′17″,7 = 8,4048337
log. cos. λ = 43 51 27 ,8 = 9,8579729

8,5468608

log. $(1-\frac{1}{2}e^2\cos.\lambda^2)$ . . . = 9,9992722

log. tang. l . . . . = 8,5461330 = 2° 0′ 50″,5 = longitude de la Tourmagne comptée de Paris.

La latitude de la Tourmagne, donnée par les triangles de Cassini est par conséquent = 43° 50′ 23″,7
Nos observations nous ont donné = 43 50 29 ,2

Donc notre latitude diffère de 5″,5 de celle trouvée par les opérations géodésiques, encore doit-il y avoir quelque réduction qui peut être la cause de cette petite différence que nous trouvons; car nous ignorons absolument, et Cassini ne le dit pas, quel est le clocher de la ville de Nismes sur lequel il avait pointé. Si c'est la tour la plus haute et la plus marquante, c'était probablement la tour de l'horloge; reste encore à savoir à quelle distance se trouve cette tour de la ville, de la terrasse du lycée, lieu de notre observation.

Au reste, faut-il bien admettre quelques erreurs dans une aussi longue suite de triangles, que celle qui comprend toute l'étendue du terrain depuis Paris jusqu'à Nismes. Ces erreurs imperceptibles, dans leur origine, doivent nécessairement s'accumuler dans la proportion du nombre des triangles; ce n'est qu'à la supposition que ces erreurs se compensent réciproquement, qu'on peut attribuer la précision à laquelle on parvient, et les petites différences qu'on trouve entre les résultats donnés par les opérations géodésiques et les observations astronomiques. C'est toujours à ces dernières qu'il faut recourir, pour reconnaître les erreurs géodésiques qui se multiplient sur les grandes distances, tandis que l'erreur, dans l'observation astronomique, reste toujours la même, et ne se propage pas. Ainsi, plus le nombre des triangles sera petit, plus ces triangles, qui lieront les points à déterminer, seront grands, bien conditionnés et appuyés sur une grande base exactement mesurée, plus on aura de précision dans les résultats.

» Ces conditions se trouvent remplies dans une belle série de triangles qui enveloppent toute la côte du midi de la France, qui lient l'ob-

servatoire de Marseille avec le pilier de Cette, et qui vont, de là, se joindre aux triangles de la prolongation de la méridienne de Paris jusqu'à Carcassonne et Perpignan.

» Ces triangles sont tous de grands triangles du premier ordre, observés avec soin par Cassini et la Caille à l'occasion de la détermination de la grandeur d'un degré de longitude sous la parallèle de $43^{\circ}\frac{1}{2}$, que ces deux astronomes célèbres avaient entrepris de mesurer entre les deux hermitages placés sur les montagnes de Cette, en Languedoc, et de Sainte-Victoire, en Provence. Vers le milieu de cette distance, M. de la Caille mesura, dans la fameuse plaine de la *Crau d'Arles*, une base de 9353 toises, la plus grande de toutes celles qui ont été mesurées en France. Ces triangles, de la mesure du degré de longitude, se joignent à ceux de la mesure des degrés de latitude depuis Paris jusqu'à Carcassonne et Perpignan. Les latitudes de ces deux villes ont été déterminées par MM. Méchain et Delambre, avec des cercles-répétiteurs, avec la dernière exactitude. J'ai déterminé de mon côté, avec le cercle-répétiteur, plusieurs années de suite et par plusieurs milliers d'observations de la po-

laire à son passage supérieur et inférieur, la latitude de l'observatoire de Marseille. J'ai encore déterminé, avec le même instrument, plusieurs points intermédiaires, tels que l'Ile-de-Planier, Notre-Dame-des-Anges, le Mont-S.te-Victoire, les villes d'Aix, d'Arles, de Nismes, de Montpellier, autant de points astronomiques qui serviront de contrôle et de vérification aux positions obtenues par les triangles du midi de la France, sans avoir besoin d'aller si loin, et de recourir à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Paris. En prenant donc l'observatoire de Marseille pour point de départ, nous essayerons d'arriver de là, et par ces triangles, jusqu'à Arles, à Nismes et à Montpellier.

» Pour faciliter l'intelligence de nos calculs, et pour faire voir d'un seul coup d'œil la liaison des points que nous allons déterminer, nous ajoutons ici une petite carte qui contiendra les distances de ces points et les angles qu'elles forment avec le vrai méridien de chaque point.

» La latitude de l'observatoire de Marseille, telle que nous l'avons établie par plus d'un millier d'observations, est . . 43° 17′ 50″,2

La longitude . . . . 23. 1. 54 ,0

» I. Par une opération trigonométrique que nous avons exécutée, l'année passée, dans le terroir de Marseille, nous avons trouvé la distance de l'observatoire au clocher de Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille de 791,114 toises, et l'angle que cette ligne forme avec le vrai méridien de l'observatoire = 12° 28′ 34″ sud-est. De là nous aurons :

La distance à la méridienne de l'observatoire . . . . =170,9 toises.

Et la distance à sa perpendiculaire . . . . =772,5

Et d'après la méthode de M. Oriani, que nous avons donnée plus haut, on aura :

Latitude de Notre - Dame - de - la-Garde. . . . . =43° 17′ 1″,4

Longitude . . . . =23. 2. 8 ,8

» II. Ayant ainsi déterminé le clocher de Notre-Dame-de-la-Garde de Marseille, nous en ferons un nouveau point de départ. La distance de Notre-Dame-de-la-Garde au signal de Cassini au Mont-Sainte-Victoire, est de =16545,0 toises, l'angle avec le méridien de Notre-Dame =31° 38′ 54″ nord-est. D'où nous aurons:

Distance à la méridienne. 8681t,2

Distance à la perpendicalaire . . 14084 ,5
Latitude de Sainte-Victoire 43° 31′ 50″,4
Longitude . . . . 23. 14. 42 ,1.

» III. Le Mont-Sainte-Victoire étant un nouveau point de départ, la distance au fanal d'Aiguesmortes, selon Cassini, est de 57669 toises, et l'angle au méridien =87° 26′ 36″ nord-est. On aura :

Distance à la méridienne 57611t,6
Distance à la perpendiculaire . . 2572 ,4
Latitude du fanal d'Aiguesmortes. 43° 34′ 2″,0
Longitude. 21.51.16,1

» IV. Aiguesmortes point de départ, la distance à la Tourmagne est, selon Cassini, =16986,5 toises, et l'angle avec le méridien =22° 58′ 10″ nord-est, donc :

Distance à la méridienne 6628t,8
Distance à la perpendiculaire . . 15639,7
Et de là, latitude de la Tourm. 43° 50′ 29″,5
Longitude . . . . 22. 0. 54 ,7

» Nous voilà donc arrivés, avec quatre distances et avec quatre azimuts, de l'observatoire de Marseille jusqu'à la Tourmagne; elles nous ont donné pour la latitude de cette tour . . . . 43° 50′ 29″,5

Nos observations astronomiques ont donné . . . . 43. 50. 29 ,2



Par les distances à la perpendiculaire du méridien de Paris nous avons eu plus haut . . . 43°.50′ 23″,7

» On voit de là que nos observations s'accordent parfaitement avec les opérations géodésiques de Cassini, depuis Marseille jusqu'à Nismes, mais qu'il y a erreur de 5″½ depuis Paris jusqu'à Nismes.

» Nous avons encore la longitude de la Tourmagne par celle de Marseille 22° 0′ 54″,7
Plus haut nous l'avions trouvée par celle de Paris 22. 0. 50,5

Différence . . . . 4″,2

» Comme il faut supposer que la longitude de la Tourmagne, déduite de celle de Marseille, est la plus exacte, et ayant trouvé que la ville de Nismes est 36″ à l'Est de la Tourmagne, nous aurons par conséquent pour la véritable longitude de la ville de Nismes,

22° 1′ 30″,7
ou 8′ 6″ en temps à l'Est de Paris.

» Nous aurions pu terminer ici notre mémoire, la tâche que nous nous y étions proposée étant remplie, qui était de donner la véritable position géographique de la ville de Nis-

mes, c'est-à-dire, ses vraies longitude et latitude. Mais ayant, comme nous avons en même temps dit, observé la latitude des villes d'Arles et de Montpellier qui se trouvent liées par les mêmes triangles avec Nismes, nous ajouterons ces observations à la fin de ce mémoire; on verra encore qu'elles s'accordent parfaitement avec les opérations géodésiques.

» Par exemple, la distance du fanal d'Aiguesmortes au clocher des Cordeliers d'Arles est, selon Cassini, 19266,8 toises, et l'angle de cette distance avec le vrai méridien du fanal 71° 4′ 25″ nord-est. De là on obtient,

La distance à la méridienne du fanal . . . . 18225^{t},2

La distance à sa perpendiculaire . 6249 ,2

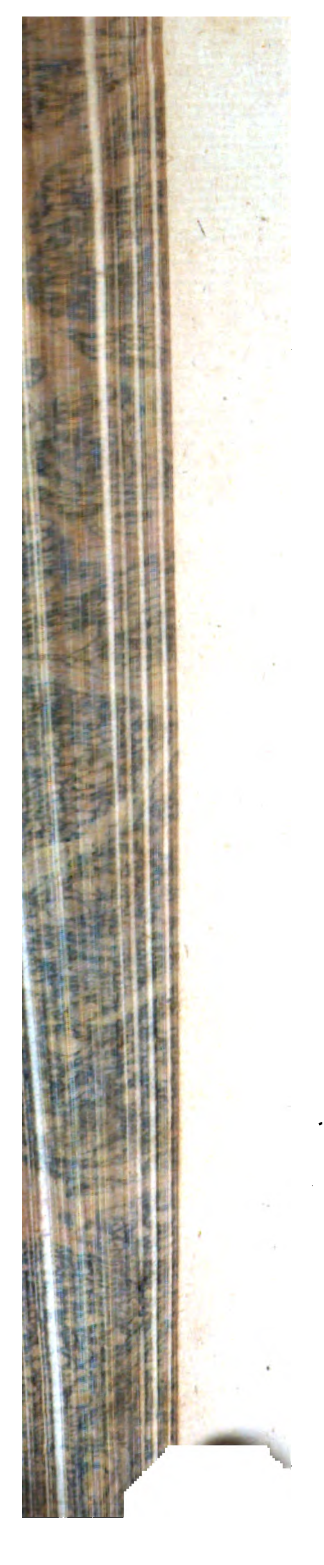
Latitude d'Arles au clocher 43° 40′ 33″,6

Longitude . . . . 22. 17. 42 ,1

» On trouvera plus bas que j'ai observé cette latitude, le 31 mars 1811, à Arles, 43° 40′ 33″,5.

» De même, la distance du fanal d'Aiguesmortes au clocher de Notre-Dame de Montpellier, étant de 13148 toises, et l'angle avec le méridien du fanal, selon Cassini, 79° 29′ 10″ nord-ouest. On aura :

Distance à la méridienne . . . . 12927^{t},2



Distance à la perpendiculaire . . 2399 ,2

Latitude de Notre-Dame de Montpellier . . . . 43° 36′ 31″,9

Longitude . . . . 21. 32. 32 ,3

» Le 6 avril, j'avais observé cette latitude à l'observatoire de Montpellier, et réduit au clocher de Notre-Dame = 43° 36′ 30″,4 ; il n'y a donc qu'une différence de 1″,5.

C'est de cette manière que nous avons calculé tous les points de la *Méridienne vérifiée* de tout le midi de la France, ce qui donne des positions géographiques fort exactes ; mais nous nous contentons de donner ici les points du département du Gard, qui pourront avoir quelque utilité pour les travaux géodésiques du cadastre et pour la statistique de ce département. Nous avertirons à cette occasion, que, dans l'*Atlas national de la France par département*, publié à Paris par M. Chanlaire, et qui n'est qu'une réduction de la grande carte de Cassini, les positions géographiques des villes y sont la plupart très-mal marquées ; par exemple, la ville de Nismes est placée une demi-minute plus sud qu'elle ne devrait être. La ville d'Aiguesmortes y est portée une minute 22″ trop sud, etc.

ABLE *des longitudes et latitudes des principaux lieux du département du Gard.*

LIEUX.	Latitude.	Longitude.	Différence des méridiens en tems à l'est de Paris.
Aiguesmortes (le fanal) . †	43° 34′ 2″,0	21° 51′ 16″,1	+7′ 25″,1
Alais . . . . Δ	44 7 18 ,5	21 44 18 ,0	6 57 ,2
Anduze . . . . Δ	44 3 11 ,4	21 38 53 ,2	6 35 ,5
Arles (la flèche des cordel.rs)*	43 40 33 ,5	22 17 42 ,1	9 10 ,8
Avignon (la ville) . . . Δ	43 57 8 ,9	22 28 25 ,5	9 53 ,7
— Fort St-André (clocher de l'abbaye) . . . . . Δ	43 55 2 ,8	22 25 21 ,0	9 41 ,4
Beaucaire (Tour carrée du château) . . . . †	43 48 32 ,1	22 18 34 ,6	9 14 ,3
Bellegarde (la tour) . . †	43 45 4 ,7	22 10 29 ,6	8 42 ,1
Bouillargues (la chapelle) †	43 47 25 ,8	22 5 10 ,7	8 20 ,7
Calvisson (le moulin) . †	43 46 49 ,6	21 50 55 ,3	7 23 ,7
Lunel . . . . †	43 40 20 ,0	21 47 54 ,0	7 11 ,6
Montfrin . . . . Δ	43 52 28 ,1	21 37 45 ,9	6 31 ,1
Montpellier (église N-D) *	43 36 30 ,4	21 32 31 ,2	6 10 ,1
— (Observatoire de la ville)*	43 36 15 ,7	21 32 32 ,0	6 10 ,1
Nismes (lycée impérial) *	43 50 8 ,2	22 1 30 ,7	8 6 ,1
— (Tourmagne) . . . . *	43 50 29 ,2	22 0 54 ,7	8 3 ,6
St-Césaire . . . . †	43 49 3 ,2	21 59 24 ,4	7 57 ,5
St - Gilles - les - Boucheries (église ruinée) . . †	43 40 31 ,7	22 5 51 ,1	8 23 ,4
Saintes-Maries en Camargue (clocher) . . . . . . †	43 27 0 ,7	22 5 33 ,2	8 22 ,2
St-Roman (le chateau) . †	43 50 3 ,3	22 16 34 ,6	9 6 ,3
Tarascon (la flèche) . . †	43 48 15 ,8	22 19 13 ,6	9 16 ,9
Tour de Meyanne . . . . †	43 34 6 ,5	22 10 4 ,7	8 40 ,3
Tripelavade (rocher, et hermitage ruiné) . . . . †	43 50 2 ,3	22 15 59 ,8	9 4 ,0
Vauvert (le clocher) . . †	43 41 29 ,7	21 56 40 ,6	7 46 ,7
Uzés . . . . Δ	44 0 47 ,1	22 5 8 ,3	8 20 ,5

» Les signes ajoutés désignent :

» Δ Les positions, d'après les distances à la méridienne et à la perpendiculaire de l'observatoire de Paris, données par Cassini dans la *Méridienne vérifiée* ou dans la *Description géométrique de la France*.

» † Les positions d'après les triangles du midi de la France, et rapportées à l'observatoire de Marseille, d'après nos calculs.

» * Latitudes déduites des observations astronomiques.

» Pour l'utilité des travaux géodésiques du cadastre, nous ajoutons encore une table des distances de quelques lieux qu'on découvre de la Tourmagne. A cet effet, nous avons fait passer la méridienne et sa perpendiculaire par cette tour; nous y avons rapporté les distances en mètres avec l'angle que ces côtés forment avec le méridien de la Tourmagne.

LIEUX.	DISTANCES à la méridienne.	DISTANCES à la perpendiculaire	DISTANCES en ligne droite.	Angle de direction à l'égard du vrai méridien de la Tourmagne.
	Mètres.	*Mètres.*	*Mètres.*	
Tripelavade (Hermitage ruiné)	20273,4 E.	832,7 S.	20290,4	87° 38′ 53″ S.E.
Houpies (montagne, pointe occidentale)	51008,6 E.	14356,5 S.	52990,4	74 16 50 S.E.
Arles (la flèche des cordeliers)	22618.1 E.	18380,7 S.	29144,9	50 54 3 S.E.
Nismes (tour de l'horloge)	797,1 E.	647,8 S.	1027,1	50 54 3 S.E.
Vauvert (le clocher)	5674,0 O.	16648,8 S.	17589,2	18 49 10 S.O.
St-Césaire (le clocher)	2005,6 O.	2651,9 S.	3324,9	37 5 57 S.O.
Aiguesmortes (le fanal)	12919,8 O.	30482,3 S.	33107,3	22 58 10 S.O.
Puy St-Loup (montagne des Cevennes)	43222,6 O.	6946,8 S.	43777,3	80 52 10 S.O.



OBSERVATIONS

Faites à Arles dans le jardin de M. Boyon, tout près du clocher des cordeliers.

I.

Hauteurs absolues et multipliées du soleil pour avoir le temps vrai du chronomètre.

Le 31 mars 1811.

PREMIÈRE SÉRIE.

Temps du chron.		
21h 49′ 55″, 3	Baromètre 28p 2l 0. Thermom. terme moyen +11°, Réaumur.	
52 29 , 5		
55 26 , 5		
57 8 , 0	Arc parcouru après dix répétitions	480° 14′ 45″,
57 48 , 0		
58 16 , 5	Arc simple	48 1 28, 5
58 54 , 5	Réfraction	+ 1 4, 4
59 24 , 3	Parallaxe	— 6, 5
22 0 0 , 5	Vraie distance au zénith du centre ⊙ . .	48° 2′ 26″, 4
0 34 , 0		
Milieu 21h 56′ 59″, 71	Hauteur vraie du centre du soleil	41 57 33, 6

SECONDE

le 1811, page 320.

Mar

87°. 26'. 36".

St. Victoire.

Ouest.

Est.

1°. 38'. 54".

16545.

N. D. de la Garde.

SECONDE SÉRIE.

Temps du chron.		
22h 5′ 24″, 5		
6 17 ,7		
7 15 ,0		
8 34 ,0	Arc parcouru après dix répétitions	464°54′56″,8
9 58 ,0		
10 26 ,3	Arc simple	46 29 29 ,7
11 14 ,5	Réfraction	+ 1 1 ,1
12 41 ,0	Parallaxe	− 6 ,3
13 16 ,5	Vraie distance au zénith du centre ☉ .	46°30′24″,5
13 54 ,0		
Milieu 22h 9′54″,15	Hauteur vraie du centre du soleil	43 29 35 ,5

D'après la première série.

Angle horaire vrai calculé.	2h 1′ 55″,76
Temps vrai.	21 58 4, 24
Équation du temps.	+ 4 30 ,39
Temps moyen	22 2 34 ,63
Temps observé au chron.	21 56 59 ,71
Le chron. retarde sur le temps moyen	5′ 34″,92

D'après la seconde série.

Angle horaire vrai calculé.	1h 49′ 0″,92
Temps vrai	22 10 59 ,08
Équation du temps.	+ 4 30 ,39
Temps moyen.	22 15 29 ,47
Temps observé au chron.	22 9 54 ,15
Le chron. retarde sur le temps moyen	5′ 35″,32

Retard sur le temps moy. par un milieu .	5′ 35″,12
Marche du chron. depuis matin jusqu'à midi +	0 ,38
Retard du chron. sur le tems moyen à midi	5′ 35″,50
Temps moyen à midi vrai calculé.	0h 4 28 ,93
Midi au chronomètre	23h 58′ 53″,43

II.

Élémens de calcul d'après les tables solaires.

1811	Tems moy. à midi vrai.	Longitude vraie du ☉.	Obliquité moyenne de l'Ecliptique, 1811.	Déclinaison boréale du soleil.	Latit. australe du ☉.	Déclin. bor. vraie du soleil.
31 mars	0h 4′ 28″,93	0s 9° 52′ 20″,18	23° 27′ 55″,08	3° 54′ 51″,45	−0″,50	3° 54′ 50″,95

III.

Hauteurs circum-méridiennes du soleil, multipliées 40 fois, le 31 mars 1811.

Midi au chronomètre . . . . 23h 58′ 53″,43. Hauteur du baromètre 28p 2l,0.

Variation horaire du ☉ en décl. +58″,146. Haut. du therm. externe et interne par un milieu +21°,0

Temps du chron.	Angle hor. a	aa	$\left(\frac{aa}{100}\right)^2$
23h 50′ 2″,5	− 8′ 50″,9	78,293	0,61
50 33 ,0	8 20 ,4	69,556	0,49
51 0 ,5	7 52 ,9	62,121	0,38
51 24 ,0	7 29 ,4	56,101	0,31
51 51 ,5	7 1 ,9	49,445	0,24
52 17 ,0	6 36 ,4	43,648	0,18
52 40 ,0	6 13 ,4	38,730	0,14
53 9 ,3	5 44 ,1	32,890	0,11
53 32 ,0	5 21 ,4	28,695	0,08
54 2 ,0	4 51 ,4	23,587	0,06
Somme	−1h 8′ 22″,2	483,066	2,60
55 49 ,5	− 3 3 ,9	9,396	0,01
56 31 ,5	2 21 ,9	5,594	
56 58 ,0	1 55 ,4	3,700	
57 26 ,5	1 26 ,9	2,098	
57 49 ,0	1 4 ,4	1,152	
58 14 ,0	39 ,4	0,431	
58 37 ,3	16 ,1	0,073	
58 59 ,5	+ 6 ,1	0,010	
59 24 ,7	31 ,3	0,272	
59 49 ,5	56 ,1	0,874	
Somme	−1h 17′ 36″,7	506,666	2,61
0 0 50 ,5	+ 1 57 ,1	3,810	
1 22 ,0	2 28 ,6	6,134	
1 55 ,2	3 1 ,8	9,181	0,01
2 27 ,5	3 34 ,1	12,733	0,01
2 54 ,5	4 1 ,1	16,147	0,02
3 32 ,0	4 38 ,6	21,561	0,04
4 2 ,5	5 9 ,1	26,540	0,06
4 32 ,0	5 38 ,6	31,848	0,10
4 58 ,5	6 5 ,1	37,027	0,13
5 30 ,5	6 37 ,1	43,802	0,18
Somme	− 34′ 25″,5	715,449	3,16
8 4 ,0	+ 9 10 ,6	84,212	0,71
8 28 ,7	9 35 ,3	91,937	0,84
9 5 ,0	10 11 ,6	103,904	1,08
9 27 ,0	10 33 ,6	111,514	1,24
10 0 ,0	11 6 ,6	123,432	1,53
10 27 ,0	11 33 ,6	133,634	1,79
11 1 ,2	12 7 ,8	147,137	2,17
11 21 ,0	12 27 ,6	155,252	2,41
11 46 ,0	12 52 ,6	165,809	2,75
12 14 ,0	13 20 ,6	178,045	3,17
Somme	+1h 18′ 34″,4	2010,325	20,85

	Après 10 répétitions.	Après 20 répétitions.	Après 30 répétitions.	Après 40 répétitions.
Arcs parcourus	397° 49′ 29″, 0	795° 20′ 29″, 0	1192° 57′ 51″, 0	1591° 14′ 8″, 0
Réduction au méridien	— 17 49 ,58	— 18 41 ,85	— 26 24 ,23	—1 14 9 ,37
Variation de la déclinaison ☉ . .	— 1 6 ,28	— 1 15 ,18	— 33 ,32	+ 1 16 ,17
Variation de la réfraction	+ 0 ,53	+ 0 ,56	+ 0 ,77	+ 2 ,06
Arcs réduits	397 30 33 ,67	795 0 32 ,53	1192 30 54 ,22	1590 1 16 ,86
Arcs simples ou dist. app. au zénith	39 45 3 ,37	39 45 1 ,62	39 45 1 ,81	39 45 1 ,92
Réfraction	+ 46 ,24	+ 46 ,24	+ 46 ,24	+ 46 ,24
Parallaxe	— 5 ,57	— 5 ,57	— 5 ,57	— 5 ,57
Dist. vraies au zén. du centre du ☉	39 45 44 ,04	39 45 42 ,29	39 45 42 ,48	39 45 42 ,59
Déclinais. vraies et boréales du ☉	3 54 50 ,95	3 54 50 ,95	3 54 50 ,95	3 54 50 ,95
Latitudes.	43° 40′ 34″,99	43° 40′ 33″,24	43° 40′ 33″,43	43° 40′ 33″,54

OBSERVATIONS

Faites à Montpellier, à l'Observatoire de la Ville.

I.

Hauteurs absolues et multipliées du soleil pour avoir le temps vrai du chronomètre.

Le 6 avril 1811.

PREMIÈRE SÉRIE.

Temps du chron.	
21h 3′54″,0	Baromètre 28p 0l, 5. Thermom. terme moyen +13°,0 Réaumur.
4 29 ,3	
5 6 ,5	Arc parcouru après dix répétitions .... 532°39′38″,25
5 28 ,0	Arc simple .... 53 15 57 ,83
6 4 ,3	Réfraction ..... + 1 16 ,52
6 33 ,0	Parallaxe ...... — 6 ,98
7 7 ,5	Vraie distance au zénith du centre ⊙ .. 53°17′ 7″,37
7 36 ,4	
8 18 ,0	
8 48 ,2	
Milieu 21h 6′20″,52	Hauteur vraie du centre du soleil .... 36 42 52 ,63

SECONDE SÉRIE.

Temps du chron.	
$21^h 13' 18'',5$	Arc parcouru après dix répétitions . . . . 517° 58′ 27″,5
13 52 ,3	Arc simple 51 47 50,75
14 36 ,5	Réfraction . . . . . + 1 12,56
15 10 ,0	Parallaxe . . . . . . — 6,80
15 45 ,0	Vraie distance au zénith du centre ⊙ . 51° 48′ 56″,51
16 14 ,2	Hauteur vraie du centre du soleil . . . . 38 11 3 ,49
16 50 ,3	
17 13 ,5	
18 11 ,0	
18 40 ,5	
Milieu $21^h 15' 59'',18$	

D'après la première série.

Angle horaire vrai calculé	$2^h 53' 18'',43$
Temps vrai	21 6 41, 57
Équation du temps	+ 2 42 ,18
Temps moyen	21 9 23 ,75
Temps observé au chron.	21 6 20 ,52
Le chron. retarde sur le temps moyen	3′ 3″,23

D'après la seconde série.

Angle horaire vrai calculé	$2^h 43' 39'',31$
Temps vrai	21 16 20 ,69
Équation du temps	+ 2 42 ,18
Temps moyen	21 19 2 ,87
Temps observé au chron.	21 15 59 ,18
Le chron. retarde sur le temps moyen	3′ 3″,69

Retard sur le temps moy. par un milieu .		3′ 3″,46
Marche du chron. depuis matin jusqu'à midi	+	0 ,53
Retard du chron. sur le tems moyen à midi		3′ 3″,99
Temps moyen à midi vrai calculé		0ʰ 2 40 ,03
Midi au chronomètre		23ʰ 59′ 36″,04

II.

Élémens de calcul d'après les tables solaires.

1811	Tems moy. à midi vrai.	Longitude vraie du ☉.	Obliquité moyenne de l'Ecliptique, 1811.	Déclinaison boréale du soleil.	Latit. boréale du ☉.	Déclin. bor. vraie du soleil.
6 avril	0ʰ 2′ 40″,03	0ˢ 15° 46′ 40″,20	23° 27′ 55″,08	6° 12′ 54″,24	+0″,05	6° 12′ 54″,29

III.

Hauteurs circum-méridiennes du soleil, multipliées 40 fois, le 6 avril 1811.

Midi au chronomètre .... 23h 59′ 36″,0. Hauteur du baromètre 28p 0l,5.

Variation horaire du ☉ en décl. +56″,77. Haut. du therm. externe et interne par un milieu +13°,5

Temps du chron.	Angle hor. a	aa	$\left(\frac{aa}{100}\right)^2$
23h 50′ 58″,5	− 8′ 37″,5	74,391	0,55
51 34 ,0	8 2 ,0	64,535	0,41
52 5 ,2	7 30 ,8	56,450	0,31
52 32 ,5	7 3 ,5	49,821	0,24
53 4 ,3	6 31 ,7	42,620	0,18
53 30 ,0	6 6 ,0	37,210	0,13
54 2 ,0	5 34 ,0	30,988	0,09
54 31 ,5	5 4 ,5	25,757	0,06
55 8 ,5	4 27 ,5	19,878	0,04
55 36 ,0	4 0 ,0	16,000	0,03
Somme	−1h 2′ 57″,5	417,650	2,04
57 5 ,5	− 2 30 ,5	6,292	
57 37 ,7	1 58 ,3	3,888	
58 16 ,0	1 20 ,0	1,778	
58 54 ,4	41 ,6	0,481	
59 32 ,5	3 ,5	0,005	
0 0 17 ,5	+ 41 ,5	0,479	
0 51 ,2	1 15 ,2	1,570	
1 24 ,5	1 48 ,5	3,270	
2 1 ,3	2 25 ,3	5,864	
2 33 ,4	2 57 ,4	8,743	0,01
Somme	−1h 0′ 23″,5	450,020	2,05
4 0 ,5	+ 4 24 ,5	19,434	0,04
4 29 ,3	4 53 ,3	23,896	0,06
4 52 ,2	5 16 ,2	27,773	0,07
5 24 ,0	5 48 ,0	33,640	0,11
5 55 ,7	6 19 ,7	40,048	0,16
6 27 ,5	6 51 ,5	47,038	0,22
6 55 ,2	7 19 ,2	53,583	0,28
7 26 ,5	7 50 ,5	61,492	0,37
7 58 ,2	8 22 ,2	70,057	0,49
8 26 ,0	8 50 ,0	78,028	0,61
Somme	+ 5′ 31″,6	905,009	4,46
10 0 ,0	+10 24 ,0	108,160	1,16
10 28 ,0	10 52 ,0	118,085	1,39
10 50 ,7	11 14 ,7	126,076	1,59
11 19 ,7	11 43 ,7	137,554	1,89
11 53 ,2	12 17 ,2	150,963	2,28
12 25 ,0	12 49 ,0	164,267	2,70
12 54 ,2	13 18 ,2	176,979	3,13
13 30 ,3	13 54 ,3	193,349	3,72
14 14 ,0	14 38 ,0	214,135	4,58
14 40 ,7	15 4 ,7	227,356	5.17
Somme	+2h 11′ 47″,4	2521,933	32,07

	Après 10 répétitions.	Aprés 20 répétitions.	Après 30 répétitions.	Après 40 répétitions.
Arcs parcourus	374° 4′ 23″,50	747° 52′ 36″,00	1121° 56′ 19″,00	1496° 44′ 23″,00
Réduction au méridien	− 16 11 ,72	− 17 27 ,06	− 35 5 ,62	−1 37 43 ,51
Variation de la déclinaison ⊙ . .	− 59 ,61	− 56 ,79	+ 5 ,64	+ 2 4 ,84
Variation de la réfraction	+ 0 ,44	+ 0 ,47	+ 0 ,94	+ 2 ,56
Arcs réduits	373 47 12 ,61	747 34 12 ,62	1121 21 19 ,96	1495 8 46 ,89
Arcs simples ou dist. app. au zénith	37 22 43 ,26	37 22 42 ,63	37 22 42 ,66	37 22 43 ,17
Réfraction	+ 43 ,52	+ 43 ,52	+ 43 ,52	+ 43 ,52
Parallaxe	− 5 ,27	− 5 ,27	− 5 ,27	− 5 ,27
Dist. vraies au zén. du centre du ⊙	37 23 21 ,51	37 23 20 ,88	37 23 20 ,91	37 23 21 ,42
Déclinais. vraies et boréales du ⊙	6 12 54 ,29	6 12 54 ,29	6 12 54 ,29	6 12 54 ,29
Latitude à l'observatoire de la ville.	43° 36′ 15″,80	43° 36′ 15″ ,17	43° 36′ 15″,20	43° 36′ 15″,71
Distance des parallèles entre l'observatoire et le clocher de N-D. =232 toises, donc réduction au clocher.				+ 14 ,67
Latitude de N-D. de Montpellier.				43° 36′ 30″,38

Philosophie.

Plus la philosophie spéculative et rationnelle est négligée de nos jours, et plus l'Académie doit se faire un devoir d'en conserver et d'en encourager la culture.

Rapport de M. *Gergonne* sur un plan de logique, par M. Raymond, de Chambéri.

Dans ce que nous avons à dire sur cette matière, arrêtons-nous d'abord un moment à un plan de logique adressé à l'Académie par M. Raymond, son associé, et écoutons M. *Gergonne* lui rendre compte de cet écrit.

« Voltaire, je crois, a dit, quelque part, que tout ce que nous savons de positif en métaphysique pourrait facilement être réduit à un petit nombre de lignes. C'est là sans doute une de ces exagérations auxquelles cet homme célèbre était un peu sujet; mais il est du moins certain que l'on se tromperait étrangement si l'on voulait juger de l'état réel de nos connaissances en ce genre, par le nombre et l'étendue des ouvrages qu'on y a consacré. Nous avons beaucoup de traités sur l'art de diriger notre esprit dans la recherche de la vérité, et il est même juste de convenir qu'il n'en est à peu près aucun

qui ne présente quelques vues saines, quelques maximes d'une utile application; mais comme ces livres ont été écrits par des faiseurs de systèmes, ou par les disciples qu'ils se sont formés, et qui, pour la plupart, ont adopté les opinions de leurs maîtres avec un enthousiasme assez peu philosophique, il arrive qu'aujourd'hui même, un traité élémentaire de logique qui ne renfermerait que des vérités, et qui renfermerait toutes celles qu'il nous importe de connaître, est encore un ouvrage à désirer.

» M. Raymond, pénétré de l'importance d'un pareil ouvrage, a essayé d'en tracer le plan; et c'est là le sujet du dernier opuscule dont il a fait hommage à l'Académie. On sent qu'un ouvrage de cette nature n'est point susceptible d'analise; je me bornerai donc à dire que l'auteur y montre une connaissance profonde de tous les écrits qui ont quelque rapport avec le sujet qu'il traite; qu'il n'y professe exclusivement aucune doctrine, et que, comme l'abeille, il sait faire partout, avec beaucoup de sagesse et de discernement, un heureux choix des principes les plus certains et les plus propres à remplir le cadre qu'il s'est tracé. En un mot, en parcourant

cet opuscule, on ne peut que regretter que la modestie de l'auteur et sa trop grande défiance de ses forces l'aient déterminé à ne nous donner que la simple ébauche d'un ouvrage que personne mieux que lui ne serait capable de bien exécuter. »

M. *Eymar* ne se ralentit pas dans ses études philosophiques et dans ses méditations qui tendent toutes au plus grand bonheur de la société, et sont inspirées par l'amour le plus éclairé du genre humain. Il a, dans trois discours qui ont mérité et obtenu toute l'attention de l'Académie, traité trois sujets d'un intérêt égal.

De la tolérance en général, et de celle des anciens en particulier.
I.er Discours de M. *Eymar*.

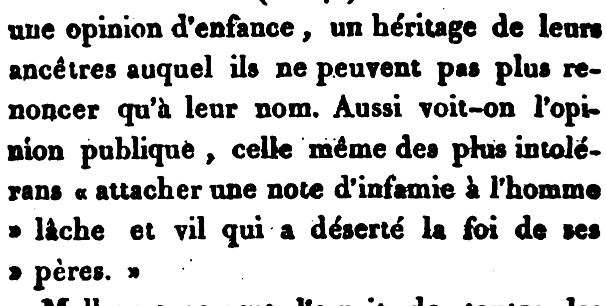
Son premier discours a un double objet; savoir: d'examiner d'abord quelle doit être la conduite d'un gouvernement sage relativement à la tolérance des religions; ensuite, de rechercher quels principes les peuples anciens avaient adoptés à cet égard. Cet écrit est extrait d'un plus grand ouvrage qui traite *de la religion considérée dans ses rapports avec la politique*, et l'auteur a heureusement exprimé les difficultés qu'il aperçoit dans son sujet ou plutôt de la part de ses lecteurs par cette épigraphe, tirée de Virgile ;

. . . . . *Flammam inter et hostes*
Expedior. . . .

Æn., lib. II.

La tolérance des religions doit être distinguée en *religieuse*, proprement dite, et en *civile*.

La première peut s'appliquer soit aux opinions, soit aux personnes, soit aux unes et aux autres à la fois. Dans tous les cas, on peut définir la tolérance religieuse, « une » disposition de notre ame qui nous engage » à supporter ceux de nos semblables avec » lesquels nous sommes appelés à vivre, et » à remplir envers eux tous les devoirs hu» mains et sociaux, sans avoir égard à leurs » opinions, en matière de religion, et fus» sent-elles différentes de celles que nous » tenons pour véritables. » La fraternité qui doit unir les hommes, notre faiblesse, la versatilité de nos jugemens, l'humanité, notre intérêt propre, nous prescrivent impérieusement cette vertu, puisqu'on est réduit à donner ce nom à un sentiment si naturel et si simple; et ici, la justice et la raison viennent à l'appui du sentiment : elles nous disent que, chez la plupart des hommes, la religion qu'ils professent n'est pas une chose de choix, le résultat d'un examen, mais bien



une opinion d'enfance, un héritage de leurs ancêtres auquel ils ne peuvent pas plus renoncer qu'à leur nom. Aussi voit-on l'opinion publique, celle même des plus intolérans « attacher une note d'infamie à l'homme » lâche et vil qui a déserté la foi de ses » pères. »

Malheureusement l'esprit de toutes les religions positives se trouve ici en contradiction avec la nature et l'équité ; chacune d'elles prétendant venir immédiatement de Dieu, doit être nécessairement exclusive, et par conséquent intolérante. Là où la foi parle, la raison doit se taire, et, en cette matière, l'indulgence et le support tiennent nécessairement à l'indifférence. Ils en naissent ou ils y conduisent. Mais cette intolérance, cette antipathie nécessaires ne doivent point s'étendre des choses aux personnes. Il semble même que, plus une religion est intolérante pour les opinions, moins elle doit se montrer rigoureuse envers ceux qui les professent. Il y a aussi peu de charité que de raison à tourmenter dès cette vie ceux qu'on regarde comme dévoués à d'éternelles peines dans un monde à venir, et à anticiper ainsi sur le métier des démons. L'orthodoxe le

plus sévère pourra-t-il refuser à un hérétique l'assistance et la commisération qu'on accorde aux plus grands scélérats condamnés au supplice pour leur en adoucir l'horreur? Aussi « grâces aux progrès des lumières, » ces maximes ont généralement prévalu sur » les maximes contraires qui ont fait verser » tant de sang et tant de larmes. L'intolérance » des opinions subsiste encore et subsistera » toujours; mais celle des hommes est considérablement adoucie. L'inquisition de la » foi et la contrainte barbare ont heureusement disparu de tous les états de l'Europe, » et ne sont plus reléguées que dans quelques contrées où l'uniformité de croyance » en diminue l'atrocité et en rend le danger » presque insensible. »

Il en est tout autrement de la *tolérance civile*, quoiqu'au premier coup-d'œil elle semble n'être autre chose que la *tolérance religieuse* transportée de l'individu au corps social et au gouvernement. L'état à cet égard doit se régler par d'autres principes que le particulier. Tout ce qu'ils ont de commun en fait de tolérance, « c'est qu'il n'est pas plus » permis à l'un qu'à l'autre de vouloir pénétrer dans les consciences et imposer un

» joug aux pensées ». D'ailleurs les différences sont sensibles. L'intolérance théologique, ayant pour objet les opinions, est obligée de les connaître pour les apprécier, et par conséquent d'en examiner la vérité ou la fausseté. Or, cet examen doit être interdit, en quelque sorte, à la puissance civile qui n'a à considérer les religions que dans leur rapport avec l'ordre public, et qui doit les juger, non comme dogmes, mais comme sentimens de sociabilité (1). Ce sera donc sur-tout la manifestation extérieure de la croyance, les actes du culte public qui attireront l'attention et la surveillance du magistrat : « il n'y saurait » rester indifférent ainsi que peuvent et doi- » vent le faire les particuliers. »

« La diversité des opinions intérieures en matière de foi, dit M. *Eymar*, bien qu'elle ne soit pas totalement indifférente, comme nous le verrons ci-après, est sans conséquence bien fâcheuse pour l'état, pourvu qu'elle n'en entraîne aucune dans les principes de morale et dans la conduite du citoyen. Mais il n'en est pas de même de la diversité des cultes, parce que la profession publique d'un culte est

---

(1) Rousseau, *Contrat social*, liv. IV, ch. 8.

une action, et que toute action se lie nécessairement, soit en bien, soit en mal, à l'ordre public. Autre chose est donc de tolérer toutes les opinions, et autre chose de tolérer la manifestation de toutes les opinions. Autre chose est de protéger les religions déjà établies, et autre chose d'autoriser l'introduction des religions étrangères. Ici les droits naturels se taisent devant l'intérêt général. Ici se rencontrent quelquefois des cas où les principes de justice et de liberté, quoique uns et invariables tant pour le corps que pour les individus, peuvent fléchir en apparence pour être plus solides en effet, et où quelques maux particuliers sont nécessaires pour assurer le plus grand bien de tous. Ici enfin, la tolérance civile est entièrement subordonnée à la politique qui lui assigne les limites dans lesquelles elle doit se renfermer, afin d'éviter deux écueils également funestes à la société; savoir : d'une part, l'indifférence et le mépris pour tous les sentimens religieux qui résulteraient d'une liberté absolue de tous les cultes, et d'autre part, l'exaltation et le fanatisme qui naîtraient d'un système trop exclusif. »

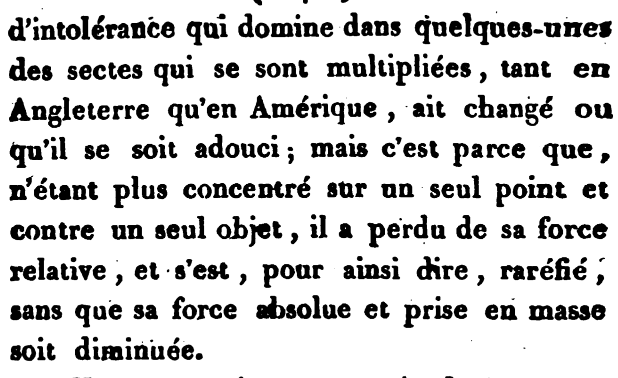
Après avoir noté les exceptions justes que



ces maximes peuvent recevoir, telles, par exemple, que le cas d'une convention particulière entre un souverain et ses sujets non conformistes ; après avoir indiqué les questions qui se présentent ici sur l'utilité sociale et politique de toute religion quelconque et sur les avantages et les inconvéniens de la diversité des sectes, questions qui ne sauraient avoir une solution générale, mais qui sont liées aux circonstances particulières où une nation se trouve placée ; après avoir combattu, en passant, la doctrine de quelques philosophes modernes qui veulent une tolérance sans borne pour toutes les sectes, et » frémissent à la moindre idée » de distinction et de prééminence » ; après avoir enfin appuyé son opinion de celles de Montesquieu et de Rousseau, notre auteur continue ainsi :

« En supposant le souverain raisonnablement fixé sur le parti qu'il doit prendre à l'égard de la tolérance civile, et sans m'écarter de mon plan qui est de m'en tenir à des vérités générales dont chacun puisse faire aisément l'application, je crois devoir m'arrêter ici sur deux circonstances remarquables, et dont on aura facilement la clef,

pour peu qu'on soit versé dans la connaissance du cœur humain. La première, c'est que le danger qui résulte de la pluralité des religions dans un état est toujours en raison inverse de leur nombre, et que ce danger est moins sensible, par exemple, lorsque l'état renferme dans son sein beaucoup de religions différentes, que lorsqu'il n'en renferme que deux. D'où il suit que le remède du mal se trouve alors dans l'excès du mal même. On voit un exemple frappant de cette différence en Angleterre et dans les États-Unis de l'Amérique, où une tolérance illimitée a ouvert la porte à toutes les sectes du christianisme, et permis qu'elles se multipliassent à l'infini, sans que pour cela la tranquillité intérieure y soit sérieusement troublée, ni que le magistrat ait besoin de les contenir par des moyens coercitifs ; tandis que dans les pays où deux seules religions ont établi leur empire, leur rivalité jalouse ne cesse de tenir en haleine la vigilance des gouvernemens, et ce n'est qu'à la crainte qu'inspire une force toujours déployée, qu'on doit les apparences d'une paix et d'une concorde qui ne sont point dans les cœurs. Ce n'est pas que l'esprit


d'intolérance qui domine dans quelques-unes des sectes qui se sont multipliées, tant en Angleterre qu'en Amérique, ait changé ou qu'il se soit adouci; mais c'est parce que, n'étant plus concentré sur un seul point et contre un seul objet, il a perdu de sa force relative, et s'est, pour ainsi dire, raréfié, sans que sa force absolue et prise en masse soit diminuée.

» Une autre circonstance à observer, et dont on se rendra facilement raison, malgré sa singularité, est celle-ci : plus deux religions diffèrent entre elles, et plus elles se supportent et se tolèrent; plus elles ont entre elles de points de conformité, et plus elles se jalousent et se haïssent. Il serait indiscret autant que superflu de chercher à prouver cette vérité par des exemples. Il me suffit d'en indiquer la source dans la bizarrerie de l'esprit humain, et dans les replis d'un inconcevable amour-propre, beaucoup moins blessé d'une opposition totale que d'une discordance légère, en fait d'opinions. Quand deux hommes d'une opinion absolument différente ne s'entendent pas sur les principes, et qu'aucun rapport antérieur, aucune idée commune ne sont établis entre

eux, tout est fini là; chacun se retire paisiblement de son côté; et comment s'aigriraient-ils par la dispute, n'ayant rien du tout à se dire ? Mais lorsque deux hommes, d'accord sur les bases principales, et après être partis ensemble de ce point commun, arrivent, chacun de leur côté, à des conséquences opposées; lorsque l'un veut absolument ramener l'autre à son parti, et a d'autant plus à cœur son triomphe qu'il le croit plus facile, et qu'il juge de ce qui lui reste à faire, par ce qui est déjà fait, alors l'amour-propre s'offense, s'irrite, s'enflamme par une résistance opiniâtre et qui n'est pas même crue sincère; le trait qui le blesse, envenimé par les malentendus et souvent par les injures, s'enfonce toujours plus avant, et ne laisse enfin de place dans le cœur que pour une haine et une animosité inextinguibles. Ce qui se passe en religion, se passe aussi en politique, où il n'est pas rare de voir les partis extrêmes se toucher, tandis que les partis intermédiaires demeurent irréconciliables. La même chose arrive dans le cours de la vie civile; tel procédé qui nous serait presque indifférent de la part d'un étranger, nous blesse au dernier point s'il vient de

celle d'un parent ou d'un ami; aussi remarque-t-on que de toutes les inimitiés, les plus implacables sont celles qui naissent dans les familles. Ceci sert à expliquer en partie la raison pour laquelle on a souvent vu en Europe des hommes ne professant pas le christianisme, obtenir une existence légale dans ces mêmes contrées où des chrétiens, mais d'une autre communion que la dominante, à qui on interdisait l'eau et le feu, étaient obligés de se cacher. »

M. *Eymar* prévient ici les objections qui lui pourraient être faites sur ce qu'il a dit plus haut « que la diversité dans les opinions » intérieures qui ont pour objet la religion » était sans conséquence bien fâcheuse pour » l'état, en supposant toutefois que ces diver- » ses opinions fussent en harmonie avec les lois » et avec les fins de la société civile », sans prétendre que le culte public soit entièrement indépendant de l'esprit et des dogmes des religions, et que ceux-ci soient absolument indifférens à l'existence et au maintien de la société politique. L'auteur pense seulement que leur danger, s'ils en ont, se manifestera principalement dans les actes extérieurs.

Il s'arrête enfin à cette conclusion.

« Pour achever ce qui me reste à dire sur la tolérance civile, si j'avais à réduire en une seule maxime tout ce que la politique et la raison prescrivent aux gouvernemens et aux sociétés, voici comment je l'énoncerais. On ne doit rien négliger pour conserver l'uniformité religieuse, quand on la possède; mais on ne doit rien faire pour la recouvrer, quand on l'a perdue. Le premier cas seul autorise l'intolérance, le second se lie nécessairement à une entière et pleine liberté. »

Les adversaires du christianisme, et Voltaire en particulier, confondant sans cesse, avec l'esprit de cette religion, les abus que l'on en a fait, se sont plûs à comparer les sanglans démêlés qui ont sans cesse agité le monde chrétien avec l'inaltérable paix dont a constamment joui le paganisme. Ils ont cru pouvoir en conclure que l'esprit d'intolérance et de persécution était inhérent à la réligion chrétienne. Sans s'attacher à combattre cette imputation déjà si souvent réfutée, notre auteur entreprend de montrer, dans la seconde partie de son discours, 1.° que cette indifférence dont on fait un mérite



aux payens est, au contraire, un tort et le juste sujet d'un blâme honteux ; 2.° que cette tolérance n'a pas été aussi entière et aussi universelle qu'on a bien voulu le soutenir.

C'est dans la nature même du paganisme que M. *Eymar* trouve les preuves de la première de ces deux assertions. Un nouveau culte, un nouveau dieu, loin de nuire au polythéisme, le fortifiaient au contraire, et confirmaient, pour ainsi dire, son système ; tandis qu'au contraire l'unité d'une cause première est nécessairement un dogme exclusif, et qui ne peut admettre ni extension ni modification sans être entièrement détruit. On sait avec quelle horreur les chrétiens virent l'association que quelques empereurs, tels qu'Adrien et Alexandre Sevère, voulaient faire du Christ aux dieux de l'empire. De plus, les divinités de la Grèce et de Rome avaient chacune leur emploi, leurs fonctions, leur pouvoir, distincts et séparés ; le paganisme était plutôt un assemblage de religions qu'une religion seule, et l'introduction d'une divinité nouvelle n'ôtait rien aux droits et aux attributions des anciennes. Au contraire, chez les chrétiens, la pureté de leur croyance se trouvait nécessairement liée à son inflexibilité

et

et à leur isolement. Elle retarda leurs progrès ; mais elle assura leur victoire. Il fallait qu'ils triomphassent ou qu'ils périssent. « Ainsi la même cause qui faisait du paganisme la plus vicieuse et la plus impure des religions, devait produire nécessairement cette tolérance universelle, cet esprit de communication et de sociabilité, que les détracteurs du christianisme ont faussement érigés en vertus et en inspiration de sagesse. Ainsi, c'est une erreur grossière de transporter à l'antiquité les idées modernes sur la tolérance, ce mot n'était pas même connu d'elle dans le sens où nous le prenons aujourd'hui. La tolérance des payens ne différait pas moins de celle des chrétiens que ne différaient entre elles leurs religions mêmes. »

Mais se demande ensuite l'auteur, « le fait de cette tolérance est-il d'une vérité sans réplique ? » Pour répondre à cette question, il jette un coup d'œil rapide sur les annales du monde.

Il s'occupe d'abord des guerres religieuses, soit de peuple à peuple, soit d'une partie d'une nation contre l'autre. Il observe, d'après Rousseau, que les anciens ne distinguant pas l'état de la religion et leurs dieux de leurs lois,

les institutions civiles et sacrées se trouvant, chez eux, confondues, toutes les guerres pouvaient être alors considérées et comme politiques et comme religieuses à la fois. Il y en a cependant dont l'histoire nous a conservé les détails, qui semblent plus particulièrement mériter ce dernier titre, et présenter les caractères d'acharnement et de fureur ordinaires à ces sortes de divisions. L'auteur en cite deux exemples : la guerre des *Phocéens* terminée par Philippe, père d'Alexandre, guerre que les Grecs eux-mêmes ont nommé sacrée, et la sanglante querelle des deux nomes égyptiens d'*Ombès* et de *Tyntira* qui se livrèrent aux affreux excès qui faisaient dire au satyrique romain.

Summus utrinque
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos quos ipse colit. (1)

Mais M. *Eymar* ne croît pas avoir besoin de s'appuyer sur des faits dont la rareté peut lui être objectée, quand d'ailleurs il trouve dans la politique des anciens peuples et dans leurs maximes de gouvernement,

(1) Juvenal, lib. V, sat. XV.

un contre-poids suffisant à l'influence de leur système religieux, et la preuve la plus décisive de leur aversion intolérante pour tout culte étranger qui n'avait pas été incorporé avec le leur. Les persécutions qu'éprouvèrent à Athènes, Périclès et Alcibiade, Eschyle et Euripide, Anaxagore, Diagoras, Protagoras et enfin Socrate, ne peuvent pas laisser de doute. Les Perses, les Égyptiens, les Grecs d'Asie et les Scythes eux-mêmes partagèrent cette intolérance.

« Il y a plus : l'usage de soumettre à un serment religieux quiconque est appelé à remplir une place importante dans l'état, n'est pas moderne; on le retrouve chez les Grecs et notamment chez les Athéniens. Ceux qui font un crime aux Anglais de leur fameuse *loi du Test* qui exclut les catholiques de l'administration et qui oblige tout fonctionnaire à prêter un certain serment, ne se doutent pas qu'il y avait aussi à Athènes une loi du Test que *Stobée* nous a conservée, et par laquelle tout citoyen, ayant atteint l'âge de vingt ans, ne pouvait entrer en charge, ni exercer aucun droit politique, s'il ne jurait publiquement de *défendre les autels de son pays, et de se conformer au rite na-*



tional (1). Ajoutons que la religion même s'accordait avec les lois pour commander un respect et un attachement exclusifs. Les Athéniens ayant consulté l'oracle d'Apollon, pour savoir quelle religion ils devaient suivre ; celle qu'ont suivi vos ancêtres, répondit l'oracle. »

Les romains, malgré leur esprit de conquête si favorable à la tolérance, se conduisirent cependant d'après des principes semblables. Ils admettaient, il est vrai, facilement dans leur Panthéon les divinités des peuples soumis ; mais le culte des dieux étrangers qui n'avaient pas été naturalisés fut toujours interdit chez eux. Les lois des douze tables le proscrivaient et le sénat en maintint soigneusement l'exécution à cet égard. L'auteur cite ici plusieurs faits qui prouvent que ce système fut constamment suivi pendant toute la durée de la république. Les empereurs ne s'en écartèrent pas. Mécène en conseilla le maintien à Auguste qui, en effet, dans plus d'une occasion, témoigne son mépris pour les dieux étrangers. Et c'est ici, selon M. *Eymar*, une des principales causes des rigueurs dont les Césars usèrent envers le christianisme.

---

(1) Serm. 41 ; *De republica.*

Notre auteur se trouve conduit à examiner la lettre si souvent citée, écrite au sujet des chrétiens par Pline le jeune à Trajan, et la réponse de ce prince. Il ne partage pas l'opinion favorable que la conduite de l'empereur et de son délégué, dans cette circonstance difficile, a inspirée à plusieurs savans et même à des théologiens célèbres tels que le pieux et docte Mosheim.

« La tolérance, dit M. *Eymar*, était si peu la vertu favorite des payens que la philosophie elle-même n'a presque rien fait en sa faveur, lorsqu'elle a été sur le trône, et que ce n'est pas seulement sous le règne des Néron, des Domitien, des Maximien, des Dioclétien que les chrétiens ont été exilés, dépouillés de leurs biens, et livrés aux plus cruels supplices; les mêmes choses se sont passées sous les Trajan et les Marc-Aurèle. Je ne veux, pour preuve de ce que j'avance, que la lettre de *Pline le jeune à Trajan* (1), que cette lettre si ridiculement célébrée, et qu'encore aujourd'hui on nous donne pour un monument de sagesse et de douceur, mais qui, à mes yeux, n'en est un

(1) C'est la 9.e du 10.e liv.

que de honte, de scandale et de barbarie. Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur cette fameuse lettre, et de faire voir qu'il s'en faut beaucoup que les pompeux éloges que l'ami de Trajan a reçus de son estimable traducteur (1), soient en ceci mérités.

» Pline était alors gouverneur de la Bythynie; il consultait l'empereur sur la manière dont il devait se conduire à l'égard des chrétiens qui lui étaient dénoncés en foule, et il mettait en question si (2) *c'était le nom seul de chrétien sans autre crime, ou bien des crimes attachés à ce nom qu'on doit punir*. Je passe légèrement sur ce doute qui dans le fond n'affirme et ne préjuge rien, et l'on ne peut que m'en savoir gré; car il doit paraître assez étonnant qu'un sage, qu'un ami de la justice et de l'humanité n'ait pas d'avance une opinion bien décidée sur une question qui ne saurait en être une pour tout homme doué d'un cœur et d'une raison. Mais que parlé-je de doute? S'il en existe quelqu'un, celui de Pline est

(1) M. de Sacy.

(2) Dans ce passage, ainsi que dans les deux suivans, je me sers de la traduction de M. de Sacy.

bientôt levé, et notre humain philosophe sait fort bien prendre son parti en attendant la décision de son maître. On va frémir en voyant quel est ce parti. *Je les ai interrogés s'ils étaient chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je les ai interrogés une seconde fois et une troisième fois, et les ai menacés du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés* (perseverantes duci jussi) *car, de quelque nature que fût ce qu'ils confessaient, j'ai cru qu'on ne pouvait manquer à punir en eux leur désobéissance et leur invincible opiniâtreté.* On a peine à en croire ses yeux quand on lit cet affreux passage, où déjà se montre à découvert l'accord de la cruauté la plus féroce avec le plus absurde raisonnement. En effet, quoi de plus féroce et de plus absurde en même temps que de sévir contre le simple aveu d'une opinion, et d'envoyer à la mort, comme malfaiteurs, des hommes dont tout le crime est de persévérer dans un aveu qui lui-même n'est pas un crime? Mais bientôt l'indignation est au comble, et l'on ne peut sans horreur envisager le sang-froid avec lequel est consommée la plus noire, la plus exécrable des iniquités. Ce gouverneur barbare se vante à Trajan

d'avoir fait donner la torture à deux jeunes filles qui passaient pour être initiées au culte des chrétiens, afin d'arracher d'elles, par la force des tourmens, l'aveu de ce qui se passait dans les assemblées de leur secte. Cruauté inouie, et d'autant plus gratuite, que Pline, ainsi qu'il en convient lui-même, savait fort bien, par toutes les déclarations qu'il avait déjà reçues, qu'il n'y avait rien à la charge des nouveaux sectaires, et qu'au contraire, tout déposait en faveur de leur innocence, de la pureté de leurs mœurs et de la sainteté des préceptes de leur évangile. Voici ce qui résultait de ces déclarations; je transcris ici les propres paroles du gouverneur : c'est qu'*à un certain jour marqué, ils s'assemblaient avant le lever du soleil, et chantaient, entre eux tour-à-tour, des cantiques à l'honneur de Christ, comme s'il eût été un dieu; qu'ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne commettre ni vol, ni rapine, ni adultère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt.*

» Et voilà cette tolérance qu'on voudrait nous donner pour modèle ! voilà les fruits que recueillait, de cette philosophie si vantée,

une religion à laquelle, sur le seul exposé de ses persécuteurs et de ses adversaires, il eût fallu élever des autels et non des échafauds! Car, ne perdons pas de vue que tout ceci se passait entre le plus doux des philosophes et le meilleur des princes. Pline, instruit du véritable état des choses, était bien moins excusable que Suétone et Tacite qui parlaient fort mal des chrétiens, mais qui en pensaient de même, imbus des calomnies et des bruits populaires qu'on faisait courir sur leur compte, et qu'ils n'avaient pas été, comme Pline, dans le cas de vérifier. Toute la douceur de celui-ci se bornait à faire grâce au repentir, et à ne sévir que contre les persévérans et les opiniâtres. Trajan se conduisit d'après ce conseil. »

L'auteur s'arrête ensuite un moment à considérer quelle fut, pendant les persécutions, la conduite des gens de lettres et des philosophes, et, il faut l'avouer à leur confusion, il les trouve toujours très-indulgens pour les oppresseurs et constamment fidelles à la loi du plus fort.

« Pour me résumer, continue M. *Eymar*, dans les dernières réflexions de ce discours, je crois donc pouvoir établir en principe,

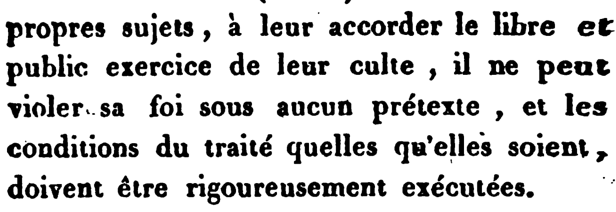
que toute religion qui n'admet qu'un seul dieu, et qui ne tient pour divine qu'une seule révélation, est nécessairement par cela même exclusive et *intolérante*, si par ce mot on entend seulement une intolérance spéculative et théologique, bornée aux opinions, et n'emportant nullement celle des actes, et moins encore des personnes, distinction qu'il est de la dernière importance de ne pas perdre de vue, et dont l'oubli menerait à une autre intolérance contraire à tous les principes, et qu'aucune raison au monde ne saurait justifier. Les religions juive, chrétienne et mahométane sont précisément dans le cas de cette intolérance spéculative et théologique. La payenne qui admettait un grand nombre de divinités et autant de révélations, et qui par conséquent n'avait ni corps régulier de doctrine, ni théologie dogmatique, devait se conduire d'une manière toute opposée; elle devait nécessairement être tolérante dans toute l'étendue du mot. Nous avons vu cependant qu'elle ne l'a pas toujours été. Je me suis borné à établir la vérité de ce fait, et je n'ai point cherché à en démêler la cause. Ma tâche est suffisamment remplie, si je suis parvenu à faire voir, d'un côté,

que reprocher au christianisme son esprit exclusif, et son insociabilité théologique, c'est lui reprocher sa pureté, son excellence, sa perfection même; et, d'un autre côté, qu'offrir pour modèle aux chrétiens le système tolérant des payens, c'est mettre en parallèle deux choses qui s'excluent mutuellement, c'est tomber dans la plus absurde des inconséquences, et vouloir que deux causes diamétralement opposées produisent le même résultat. »

L'auteur revient ensuite à la tolérance en général, et pour ne laisser aucune équivoque et prévenir toute fausse interprétation de ses principes, il termine son discours en renfermant, dans un petit nombre de maximes ou d'aphorismes, tout ce que l'équité, d'accord avec une saine politique, lui semble prescrire aux gouvernemens sur cet important sujet.

« Lorsque le souverain a permis à une religion nouvelle de s'établir dans ses états, il n'est plus temps de revenir sur cette concession, et la simple possession s'est changée en un droit irrévocable.

» Lorsqu'il s'est engagé, soit envers des étrangers, soit envers une partie de ses



propres sujets, à leur accorder le libre et public exercice de leur culte, il ne peut violer sa foi sous aucun prétexte, et les conditions du traité quelles qu'elles soient, doivent être rigoureusement exécutées.

» Mais, lorsque le souverain n'est lié à cet égard par aucune permission ni par aucun engagement, il peut s'opposer à l'établissement de toute religion nouvelle, et ne tolérer d'autre culte que celui de la religion nationale.

» La religion nationale est toujours celle du plus grand nombre, établie antérieurement à toutes les autres.

» De ce que le souverain peut se conduire ainsi qu'on vient de le dire, il est facile de conclure qu'il le doit, si le bien de l'état l'exige. Or, le bien de l'état l'exige, par la raison que l'unité religieuse resserre et fortifie l'unité politique, et que la pluralité la relâche et l'affaiblit.

» L'intolérance du culte public d'une religion nouvelle, ou différente de la nationale, n'emporte nullement celle du culte invisible et secret, et moins encore celle des opinions. Quand cette maxime ne serait pas fondée en justice et en raison, elle le serait en

politique. Si tout le bien que la religion peut faire au corps social ne résulte que de l'impression réelle qu'elle fait sur le cœur des hommes, il suit que cette impression sera fausse ou tout au moins nulle sur ceux que l'on force à professer une religion contre leur conscience, et par conséquent que, pour le bien même de l'état, le choix d'une religion doit être libre et volontaire.

» Tout homme est donc maître de penser comme il le juge à propos, en matière de foi. Nul ne peut être puni, poursuivi, persécuté ou troublé à raison de sa croyance intérieure, pourvu qu'il ne cherche pas à la propager, soit en dogmatisant, soit par des actes d'une profession extérieure, si les lois le lui défendent.

» Nul ne peut être contraint à faire des actes d'une religion à laquelle il ne croit pas; mais nul ne peut substituer aux actes de cette religion la manifestation de la sienne propre.

» Tout citoyen à qui l'établissement de lois intolérantes et prohibitives, en fait de culte religieux, ne convient pas, doit être libre, s'il ne veut pas s'y soumettre de sortir du pays où ces lois règnent, de dis-

poser de ses biens à sa volonté, et de n'être plus membre de l'état.

» Toute infraction aux lois mentionnées ci-dessus est de la classe des actions qui portent atteinte à l'ordre public, et la répression en est du ressort des magistratures de police. D'après cette règle, toute assemblée religieuse, faite en contravention de ces lois, doit être considérée et punie comme un attroupement illicite, et tout homme qui y prêche, ou y dogmatise, comme l'instigateur et le chef de cet attroupement.

» La règle qu'*il vaut mieux obéir à dieu qu'aux hommes*, cette règle qui fut opposée avec tant de raison par les protestans à la barbare intolérance de Louis XIV, ne saurait en aucun sens autoriser la désobéissance aux lois de l'état, relatives à la religion ; non pas, comme quelques-uns l'ont dit, par la raison qu'obéir aux puissances établies de dieu, c'est obéir à dieu même, mais par la raison de la liberté qui est laissée à chaque individu de se retirer du pays où ce qu'il croit être la loi de dieu ne règne pas publiquement ; liberté sans laquelle l'intolérance civile aurait le caractère le plus inique et le plus atroce. Dans ce cas, l'usage que tout

citoyen dissident peut faire de sa liberté, met en sureté sa conscience, et remplit parfaitement les conditions de la préférence qu'il croit devoir donner aux lois divines, sur les lois humaines. Toute loi prohibitive qui n'est pas accompagnée de la permission de sortir librement, et d'emporter ses biens du pays où elle est en vigueur, est le comble de la tyrannie et de la démence. C'est envers une telle loi seule, qu'il serait permis d'alléguer avec fondement la maxime, que dieu doit être obéi avant les hommes. »

Considérations sur l'Ostracisme. Tel est le titre et le sujet du second discours de M. *Eymar*. Il a paru à l'Académie plein de vues intéressantes et neuves. Plus d'un écrivain a disserté sur cette loi en critique et en érudit ; notre auteur l'examine en philosophe et en politique.

Sur l'ostracisme ; 2.e Discours de M. *Eymar*.

Le profond et judicieux David Hume, a présenté, dans le troisième de ses essais, des recherches sur trois institutions singulières ; *la presse des matelots* en Angleterre, si contraire, en apparence, à l'esprit de ses lois et de ses constitutions ; la double forme des *Comices* à Rome, soit par *Tribus*, soit

par *Centuries*, suivant la nature et l'objet de la délibération; et, enfin, le *Graphe-Paranomon* ou l'accusation que tout membre de l'État avait droit de porter contre un citoyen qui avait fait passer une loi dans l'assemblée du peuple à Athènes. Il est étonnant que le philosophe anglais n'ait pas joint à ces trois coutumes celle, plus singulière encore peut-être, de l'ostracisme.

Nous croyons qu'on ne lira pas, sans intérêt, l'histoire abrégée de cette loi, telle que l'auteur nous l'a tracée.

« L'ostracisme était une espèce de jugement populaire, établi chez les Athéniens, et par lequel le peuple condamnait à dix ans d'exil les citoyens qui, par leur puissance, leurs richèsses et même leur mérite, donnaient quelque ombrage à leurs concitoyens, et étaient soupçonnés de vouloir renverser la liberté publique. La même loi était en vigueur à Syracuse, sous le nom de *Pétalisme* (1), et, si l'on en croit Aris-

(1) Le pétalisme réussit très-mal à Syracuse où les gens de bien se retirèrent de toute administration des affaires publiques, et les factieux s'en emparèrent ; ce qui fit révoquer cette loi, peu de temps après son établissement. (Diod. Sic., lib. 11; *Traité de l'opinion*, tom. 3).

tote

tote (1); elle l'était aussi à Argos, dans les villes Grecques qui avaient un gouvernement démocratique, en Crète, et même à Éphèse.

» Le mot *Ostracisme* vient du grec „ *ostracon*, qui signifie coquille, ou plutôt morceau de terre cuite; et c'est dans ce dernier sens qu'on doit le prendre, quand il s'agit de la loi des Athéniens. Suivant toute apparence, lorsque ce peuple procédait au ban de l'ostracisme, on distribuait à chaque votant un petit morceau de brique enduit de cire, sur lequel il écrivait le nom du citoyen qu'il voulait exiler. Voici, selon Plutarque (2), dont je joins le témoignage à celui d'autres historiens, la manière dont se pratiquait cette condamnation qui ne tombait jamais que sur une seule personne, et qui se renouvelait à une époque fixe de cinq en cinq ans (3).

» Lors donc que l'époque en était venue, le peuple d'Athènes indiquait, par un décret, le jour auquel devait se tenir une assemblée spécialement destinée à l'exécution

---

(1) *Politic.* lib. 3.
(2) *Vie d'Aristide.*
(3) Montesq. *Esprit des lois*, liv. 26, chap. 17.

de l'ostracisme. Ce jour étant fixé, on formait, au milieu de la place, un enclos de planches, dans lequel on pratiquait dix portes, nombre égal à celui des dix tribus qui composaient la république. Les citoyens de chaque tribu entraient par leur porte particulière, et jetaient, dans une urne placée au milieu de cet enclos, le petit morceau de brique qui contenait le nom de celui qu'on voulait bannir. Les archontes et le sénat présidaient cette assemblée, et comptaient les suffrages. Le citoyen qui était condamné par le plus grand nombre de voix, était obligé de sortir de la ville et de l'Attique dans dix jours, et ne pouvait y rentrer qu'au bout de dix ans, à moins qu'un décret du peuple n'abrégeât ce terme. Les assemblées tenues pour l'ostracisme devaient compter au moins six mille votans, sans quoi elles étaient nulles et sans effet. Les bannis conservaient leurs biens. Le lieu de la relégation était d'ordinaire Argos, ville du Péloponnèse, peu distante d'Athènes; et comme il y avait dans cette ville un bœuf d'airain d'une grosseur extraordinaire, le peuple disait, par manière de raillerie, qu'on envoyait ces exilés garder le bœuf d'Argos.

» Tels sont à peu près les détails les plus exacts qui nous sont parvenus sur l'ostracisme et sur la manière dont on y procédait. Ils ont été recueillis, avec autant de soin que d'étendue, par l'abbé Geinoz, dans une savante dissertation qu'il communiqua, en 1736, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, et qui a été insérée dans le douzième volume des mémoires de cette compagnie. Toutefois et malgré la justice que j'aime à rendre à l'exactitude de cet académicien, je ne sais sur quel fondement il avance qu'il fallait au moins six mille voix contre un Athénien, pour qu'il fût banni. Plutarque, dont il paraît avoir fait son guide, dit positivement que six mille voix étaient nécessaires pour la validité de l'assemblée, mais non pour la condamnation d'un citoyen, et cela est fondé en raison, puisque les voix n'étant pas unanimes, s'il en eût fallu six mille contre une seule personne, cette condition aurait supposé un nombre total de votans nullement proportionné avec la république d'Athènes, et avec ce qui nous est connu de sa population en hommes libres. La ville, sans compter les esclaves, contenait trente mille habitans, dont dix

mille au moins d'étrangers domiciliés (1). L'Attique entière, si l'on en croit Plutarque (2), vit réduire à 14,040 le nombre de ses citoyens, après qu'une loi, provoquée par Périclès, eût porté que ceux-là seuls seraient reconnus pour tels, qui étaient nés de père et de mère Athéniens. On sait d'ailleurs que, lorsqu'un citoyen se voyait menacé du bannissement, il faisait tout son possible pour se ménager la faveur du peuple, et pour augmenter, dans l'assemblée, le nombre de ses amis. On sait encore, par l'exemple d'Alcibiade et de Nicias qui, à force d'intrigue, parvinrent à faire tomber sur un certain Hyperbolus l'orage qui grondait sur leur tête, que ces efforts n'ont pas été toujours inutiles. Si donc six mille voix eussent été nécessaires pour la condamnation de cet Hyperbolus, il s'ensuivrait, d'après l'assertion de l'abbé Geinoz, qu'en comptant aussi celles qui furent données contre Alcibiade et Nicias, ou contre tout autre, l'assemblée aurait été de plus de douze mille votans, ce qui n'est pas impossible à la rigueur, mais ce qui choque toute vraisemblance.

(1) *Voyage du jeune Anacharsis*, t. 2, p. 119.
(2) *Vie de Périclès*.

» On a souvent confondu l'ostracisme avec une autre espèce de bannissement appelé *Phugué*, et dans lequel les biens du proscrit lui étaient aussi conservés. Voilà pourquoi on a mal à propos rangé Miltiade, Alcibiade et Thucidyde dans la classe de ceux qui éprouvèrent les rigueurs de l'ostracisme. Ces trois grands hommes se virent, en effet, condamnés à l'exil par le peuple ; mais ce fut en vertu d'une accusation déterminée et par laquelle ils furent d'avance appelés à se défendre personnellement, et non par un effet de cette loi. C'est par une erreur semblable que le président Ménard, dans son *Traité sur les mœurs des Grecs*, avance que Conon, Timothée, Iphicrate et Chabrias en furent aussi les victimes (1). Ce fait n'est appuyé du témoignage d'aucun écrivain, et Cornelius Népos, l'historien de ces grands capitaines, l'a formellement démenti.

» L'opinion la plus commune et la plus probable en même temps, est que l'ostracisme fut établi à Athènes après la mort du tyran Pisistrate, les uns disent par l'un de ses fils, et d'autres, par un nommé Clis-

(1) *Mœurs des Grecs*, p. 133.

tène qui, le premier, en éprouva la rigueur. L'opinion de ceux qui le font remonter jusqu'à Thésée a été judicieusement réfutée par l'abbé Geinoz et par quelques autres critiques. En plaçant donc l'origine de cette institution à la mort de Pisistrate, et son abolition au jugement d'Hyperbolus, sa durée n'aurait été que de cent ans, pendant lesquels, s'il est vrai, comme l'assure Montesquieu, que les assemblées où le peuple y procédait étaient quinquennales, et qu'il n'y avait jamais qu'une seule personne à bannir, il résulterait que vingt citoyens au plus auraient été frappés de ce jugement; circonstance assez remarquable, et qui prouve cependant qu'il n'a pas moins fallu que ce nombre, pour ramener à une conduite plus sage un peuple désabusé. Plutarque, et, d'après lui, plusieurs auteurs ont assigné à la chute de l'ostracisme une autre cause que celle de ses funestes effets. Ils ont prétendu que l'usage avilissant qu'on en fit, en le laissant tomber sur un homme de la lie du peuple, détermina seul les Athéniens à y renoncer. Je ne saurais partager cette opinion, et je pense qu'ici on a pris le prétexte ou l'occasion pour la véritable cause. Cet exem-

ple de l'application de la loi à un citoyen abject, aurait dû, si je ne me trompe, être plutôt une leçon pour en mieux régler l'usage à l'avenir, qu'un motif de se priver pour toujours d'un moyen de répression, dont la durée eût sans doute été celle de la liberté même, s'il n'avait été reconnu beaucoup moins utile que pernicieux. »

L'auteur, après avoir observé que l'on chercherait en vain, dans les constitutions modernes, une loi semblable à celle des Athéniens, et rappelé la coutume de *la Masse*, autrefois en usage chez les Valaisans, et qui semble y avoir quelque rapport (1), déclare que son opinion est entièrement opposée à l'ostracisme, et nous expose ainsi lui-même la division et l'objet de son travail. « Je veux, dit-il, examiner cette institution dans ses rapports avec le peuple chez lequel elle fut établie, et ne l'attaquer pas moins dans son principe qu'on lui conteste, que dans ses conséquences qu'on ne lui conteste pas. Je peserai ses inconvéniens réels avec ses prétendus avantages; je prouverai son incompatibilité avec la constitution athé-

(1) Voy. Mallet, *Histoire de Suisse*.

nienne et avec toute bonne constitution. Chemin faisant, je combattrai les raisons qui ont engagé quelques hommes prévenus à l'approuver ou à l'excuser; à leur autorité, j'opposerai des autorités contraires; enfin, j'indiquerai les seuls moyens qui, chez un peuple libre et jaloux de se conserver tel, me paraissent propres à maintenir sa liberté intacte, sans violer les droits du citoyen et les principes sacrés de la justice, qui sont le fondement de toute société. »

Ici deux observations se présentent relativement à l'ostracisme.

On ne saurait donner le nom de jugement à un acte aussi extraordinaire où l'on ne retrouve aucun élément judiciaire. Point de tribunal, point d'information. « Il se ter-
» minait par la désignation et la condam-
» nation d'un coupable; mais il n'y paraissait
» point d'accusé. »

De plus le caractère de la peine infligée était en opposition avec celui de toutes les autres. Celle-ci n'avait rien d'infamant, et il y avait au contraire une espèce de gloire à la subir. (1)

---

(1) Voy. Plutarque, *Vie de Thémistocle*; et l'abbé Geinoz, *Dissertation sur l'ostracisme*.

De telles irrégularités dans l'ordre social, ou tendaient au malheur et à la ruine du peuple qui les souffrait, ou étaient commandées par une impérieuse nécessité et balancées par de grands avantages.

Mais en quoi consistaient ces avantages, et où était cette nécessité ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer et ce qu'éclaircira peut-être un examen analitique des motifs allégués par les partisans de l'ostracisme.

De tous les écrivains qui en ont parlé, et dont l'opinion mérite d'être pesée, quatre principalement lui ont été plus ou moins favorables : parmi les anciens, Aristote et Plutarque ; parmi les modernes, Rollin et Montesquieu ; encore les deux premiers ont-ils mêlé tant de censures à leurs éloges, qu'ils ne sauraient être regardés comme de véritables apologistes de l'ostracisme. D'ailleurs, les modernes qui l'ont défendu n'ont pas manqué de s'appuyer de ce qui avait été dit avant eux de conforme à leur opinion : c'est donc principalement à celle-ci qu'il faut s'attacher.

L'illustre auteur de l'*Esprit des lois* est celui dont le sentiment est le plus entier et le plus prononcé à cet égard. En com-

parant le pétalisme de Syracuse à l'ostracisme des Athéniens, il réprouve le premier, et trouve celui-ci *une chose admirable*. Mais ce grand homme se borne, en cet endroit, à une simple assertion; il ne descend pas à la preuve. Il semble cependant qu'une coutume aussi visiblement injuste, et qui, dans son exercice, a frappé des citoyens si éminens par leur génie et leurs vertus, méritait, de la part de son approbateur, une justification directe. Plus loin (1), il est vrai, Montesquieu, en mettant qu'il ne faut point régler par les maximes du droit civil, les choses qui dépendent du droit politique, défend l'ostracisme par des argumens indirects, et lui applique le principe qu'il vient d'établir. Mais l'ostracisme est-il au nombre de ces choses que le droit politique doit seul décider, et la maxime elle-même est-elle bien vraie et bien absolue? Dans un cas sans doute, mais dans un seul, la règle de la politique doit l'emporter sur l'intérêt de la loi, et ce cas est celui du *salut du peuple*. Or, ce puissant motif, à qui tout cède, doit-il être considéré comme celui de l'ostracisme? Les Cimon, les Aris-

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVI, ch. 17.

tide, les Thémistocle étaient-ils donc des incendiaires, des destructeurs de leur patrie? Le repentir du peuple qui, presque toujours, rappela les exilés, en prouvant l'injustice et la légèreté de leur condamnation, n'en atteste-t-il pas aussi l'inutilité? Et peut-on croire que, l'ostracisme étant un usage permanent et quinquennal, les dangers de l'état se renouvellassent aussi précisément aux mêmes époques, et que l'existence d'Athènes se trouvât compromise périodiquement et à jour fixe? Enfin, l'autorité des contemporains, celle des juges, des accusateurs, de l'accusé lui-même, alléguées par Montesquieu en faveur de l'ostracisme, la distance des temps, la diversité des mœurs opposées à ceux qui le condamnent, tous ces argumens paraissent bien loin d'offrir rien de concluant. En effet, il n'est nullement prouvé que l'ostracisme eût l'approbation générale pendant qu'il était en vigueur. Cette arme redoutable de la cabale et de l'esprit de parti pouvait être chère au petit peuple ou à quelques factieux, mais devait être odieuse aux bons esprits, ne fût-ce que par le détestable usage que l'on en faisait contre les meilleurs citoyens.

Montesquieu ne se souvient-il plus des belles paroles d'Aristide sortant d'Athènes ? Que parle-t il de juges et d'accusés ? A-t-il oublié qu'il n'y avait ni l'un ni l'autre dans le jugement qu'il préconise ? Et pourquoi l'opinion des contemporains, à la tenir pour ce qu'on la suppose, serait-elle une règle pour nous ? Les mauvaises lois de l'antiquité, et certes, on ne peut nier qu'elles ne fussent en grand nombre, seraient par là toutes justifiées. La sanction des peuples et l'éloignement des âges peuvent-ils être opposés à la justice et à la raison ? Qu'on considère tout cela, si l'on veut, comme des préjugés légitimes ; mais ils doivent disparaître au grand jour de la vérité. Et n'avons-nous pas, relativement à la politique et au droit public, des notions infiniment plus justes que les anciens ? Il suffirait, pour le prouver évidemment, des écrits du profond philosophe que l'on se permet ici de combattre.

Rollin, avec moins d'autorité que Montesquieu, et une plus juste modestie, a senti qu'en pareille matière il fallait alléguer des faits constans, et fonder sur eux des raisonnemens justes. Il est le seul des écrivains nationaux qui paraisse avoir approfondi la

matière, sans prétendre dissimuler les objections qu'on peut lui faire; il considère les avantages de l'ostracisme sous les trois points de vue suivans.

I. Il était un frein puissant pour tout citoyen ambitieux qui aurait pu tenter d'asservir le public.

II. Il servait à réprimer l'orgueil des citoyens qui cherchaient à s'élever au-dessus des autres et à détruire l'égalité, sans laquelle la liberté ne peut subsister dans un état démocratique.

III. Il était admirablement propre, en éloignant les chefs des partis, à couper la racine des guerres civiles. Par lui, la turbulente Athènes en fut préservée, et s'il eût existé à Rome, on eût peut-être épargné le sang des Gracques, empêché les proscriptions de Marius et de Sylla; réprimé l'ambition de César et de Pompée; étouffé la férocité des triumvirs, et prévenu la ruine de la république.

Voilà sans doute de beaux avantages. Soumettons-les à l'épreuve de l'analise, et voyons s'ils sont aussi réels qu'apparens.

L'ostracisme est la sauvegarde de la liberté.

Ici les faits répondent d'abord d'eux-mêmes. N'est-ce pas réellement contre les meilleurs citoyens, contre les plus fermes appuis de l'indépendance nationale que fut dirigé cet instrument dangereux? Mais, dit-on, Thémistocle, mais Ephialte, l'ancien Démosthène, Alcibiade, etc., auraient accepté le trône d'Athènes, s'il leur eût été offert. Et qui nous l'a dit? N'est-ce pas là une vague et pure conjecture? Mais, dans le doute, insiste-t-on, y a-t-il à hésiter? Le mal d'un seul ne saurait entrer en balance avec le danger de tous. Répondons par ces mots d'un historien moderne (1). *Il n'y a point de résultat, quelque important qu'il soit, qui justifie le sacrifice d'un principe, et jamais un crime n'a été nécessaire dans la conduite des affaires humaines.* « Une liberté qui ne se maintiendrait qu'au détriment d'une aussi sainte maxime, une liberté qui se fonderait sur l'oppression légale et périodique d'un ou de plusieurs citoyens, ne mériterait ni ce nom, ni les soins qu'on prendrait pour la conserver.

» Après tout, continue l'auteur, je ne

---

(1) W. Roscoë, *Vie de Laurent de Médicis.*

sais si je me fais une juste idée de la liberté politique, mais je n'en vois point sans sureté individuelle, et je ne connais point de sureté individuelle là où l'innocent court le risque d'être traité comme un coupable, et où tout citoyen, quel qu'il soit, n'est pas jugé selon des lois fixes et invariables, s'il est accusé. Un ordre de choses contraire à celui-là, de quelque motif qu'on le colore, me paraît être l'état de l'asservissement le plus dur et le plus insupportable; et bien loin de souscrire à la maxime qui fait de l'ostracisme un palladium de la liberté, je tiens pour certain que, chaque fois que le peuple athénien s'assemblait pour l'exercice de cette fatale magistrature, la liberté n'existait plus; elle était suspendue, elle faisait place à la tyrannie; on aurait dû, pendant ce temps là, voiler sa statue, par la même raison qui, à Rome, faisait tenir de nuit les assemblées dans lesquelles on nommait un dictateur. »

C'est par une erreur de fait que Rollin semble compter Périclès parmi les victimes de l'ostracisme; il ne fut jamais exercé contre lui, et il est assez remarquable que, tandis qu'on frappait de ce ban ceux qui le

méritaient le moins, il n'ait pas été dirigé vers le citoyen d'Athènes le plus adroit et le plus puissant; contre celui dont l'ambition et l'influence presque despotiques semblaient le provoquer le plus. Ne voilà-t-il pas un bel exemple de l'avantage que la liberté pouvait tirer de cette institution ?

L'ostracisme maintenait et défendait l'égalité démocratique.

Il faut ici laisser parler l'auteur lui-même.

« Dans la société civile, on distingue quatre sortes d'égalité, indépendamment de la naturelle ; savoir : celle des richesses, celle des conditions et des rangs, celle des qualités personnelles et celle des droits. Il est indubitable que cette dernière qui rend tous les citoyens, sans exception, semblables aux yeux de la loi, est la seule à l'intégrité de laquelle les Athéniens devaient aspirer, et que toute autre égalité était impossible et impraticable dans cette république. En effet, si nous considérons d'abord celle des biens et des richesses, nous verrons que le principe en était uniquement dans le cœur et dans la volonté; mais que la loi ni aucune institution politique ou civile ne pouvaient rien faire en sa faveur, par la raison qu'il est

de

de l'essence même des lois et des institutions de tendre sans cesse à l'altérer ou à la détruire. Par des lois on peut régler l'usage qu'il est permis à tout citoyen de faire de sa fortune; on peut encore déterminer la quantité de telle ou telle espèce de biens qu'il lui est permis de posséder; mais on ne peut, sans renverser l'ordre civil, et sans ébranler la société même dans sa base, toucher à la masse entière des richesses qu'un particulier aura légitimement acquises, à moins que ce ne soit de son exprès et libre consentement. Cette vérité triviale n'a pas besoin d'être prouvée; mais en voici une autre moins commune, et qui s'applique plus particulièrement aux Athéniens.

» Le maintien, jusqu'à un certain point, de l'égalité des fortunes convient à une petite république, et convenait sans doute à un état simple et pauvre, tel que Lacédémone. Mais Athènes, mais la riche, l'industrieuse Athènes, pouvait-elle, sans inconséquence, admettre un système si notoirement incompatible avec l'autre système, favorable au commerce, aux arts et au luxe, qui dominait chez elle, et qui lui avait été commandé par sa position? Comment les beaux arts qui

faisaient sa gloire, y auraient-ils fleuri, s'il n'y avait eu des citoyens opulens pour les encourager et pour en payer les chefs-d'œuvres ? Comment, dans une république marchande et maritime, ainsi que celle-là devait l'être, à cause de la petitesse et de la stérilité de son territoire, dans une ville brillante, ouverte aux étrangers et fameuse par son port toujours rempli de vaisseaux, aurait-on pu prétendre à modérer l'inégalité des richesses, si ce n'est en violant le principe constitutif de l'état, et en tombant dans la plus absurde contradiction ?

» Tel est le malheur attaché à une nation qui fonde uniquement sa prospérité sur le commerce et les arts, qu'on ne saurait y maintenir l'égalité et les mœurs qu'aux dépens des arts et du commerce, et réciproquement y encourager ceux-ci, qu'aux dépens des mœurs et de l'égalité. J'indiquerai ci-après les précautions qu'on peut prendre, non pour fermer à un citoyen la route d'une grande fortune, mais pour prévenir l'usage pernicieux qu'il pourrait faire de ses richesses, et empêcher que, comme un autre Médicis, il ne s'en serve pour donner des fers à son pays. Avec de bonnes institutions, il sera

facile d'éviter ce malheur. A Hambourg et à Neuchatel, où il y en avait de telles, un Hope et un Pourtalés pouvaient impunément jouir des vingt millions de bien qu'ils avaient amassés; ils n'étaient pas plus dangereux que d'autres citoyens, et l'on connaissait d'autre préservatif que le bannissement contre leur opulence excessive. L'ostracisme, à ce que remarque l'auteur des *Lettres juives* (1), serait inutile en Hollande. « Les magistrats » satisfaits d'être utiles à leur patrie, et d'être considérés par leurs compatriotes, ne » cherchent point à s'acquérir leur estime » par des prodigalités et par des présens tou» jours contraires au bien de la liberté pu» blique, mais par leur exactitude à bien » remplir leurs fonctions, par leur atten» tion à maintenir le bon ordre et l'union » si nécessaires à la tranquillité de la répu» blique ». Rousseau me paraît avoir très-bien posé les bornes de l'égalité des richesses dans un état démocratique, quand il a dit : « par cette égalité, il ne faut pas en» tendre que les degrés de richesse soient » absolument les mêmes; mais que nul ci-

(1) *Lettres juives*, tom. 4, let. 105.

» toyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre; ce qui suppose du côté des grands, modération de biens et de crédit, et du côté des petits, modération d'avarice et de convoitise (1). »

» Athènes pouvait bien moins encore prétendre à l'égalité des rangs, et cette impossibilité lui était commune avec tous les autres états; car partout où il y a un gouvernement et des magistrats, il faut nécessairement que les conditions soient inégales. Pour ce qui est des qualités personnelles d'où naissent le crédit et la considération, je ne pense pas que, chez aucun peuple, il entre dans les vues de la politique de vouloir introduire une égalité de ce genre, et aligner au même niveau les talens et les vertus, pour en retrancher et proscrire l'excédent. Encore moins un tel dessein devait-il entrer dans la tête des Athéniens, puisque, sans la plus éminente vertu, leur ostracisme n'aurait jamais pu se soutenir, et il aurait infailliblement entraîné la ruine de

(1) *Contrat social*, liv. 2, chap. 11.

la république. Si, dans l'imprudent usage qu'ils firent de cette loi, ils avaient outragé des cœurs moins magnanimes que ceux d'Aristide ou de Cimon, ils auraient payé cher, selon toute apparence, leur haine aveugle contre toute supériorité. « Heureuse Athènes ! s'écrie Valère-Maxime, à l'occasion du bannissement d'Aristide ; heureuse Athènes ! qui, après un si indigne traitement fait au plus homme de bien qu'elle ait jamais eu, a pu trouver encore quelques vertus dans son sein, et des citoyens prêts à la servir avec zèle (1). »

» Reste donc l'égalité des droits, c'est-à-dire, cette égalité par laquelle tous les membres de la société peuvent compter sur la même protection, et prétendre aux mêmes honneurs. Mais celle-là, simple, facile, naturelle marche et se perpétue par elle-même : elle n'a besoin d'aucun secours étranger pour se maintenir ; et quand même elle en aurait besoin, elle ne saurait l'attendre de l'ostracisme qui ne peut rien faire en sa fa-

(1) *Felices Athenæ, quæ post illius exilium, invenire aliquem, aut virum bonum, aut amantem sui civem, potuerunt, cum quo tunc ipsa sanctitas migravit.* (Val. Max., lib. V, cap. 3.

veur, mais qui peut faire beaucoup contre elle. Une institution dont l'essence est de violer les droits les plus sacrés, ne peut pas, à coup sûr, être regardée comme le soutien de l'égalité de ces mêmes droits. »

L'ostracisme fut pour Athènes le préservatif des guerres civiles qui désolèrent les Romains.

La différence que l'on remarque sur ce point entre les deux républiques est incontestable; mais dépend-elle de l'ostracisme? Personne assurément ne peut déterminer quelle part il a eu, pendant le temps de son existence, à l'absence de l'horrible fléau des guerres intestines. Cette absence doit principalement être attribuée à la situation politique d'Athènes qui fut toujours, à cette époque, occupée de guerres étrangères. Supposez-la maîtresse de la Grèce, comme Rome de l'Italie, elle eût probablement aussi tourné ses forces contre elle-même. Et pour s'être préservée de ce malheur, en fut-elle plus heureuse et moins coupable? Les cabales et les factions, lèpre incurable des états populaires, ne l'agitèrent-elles pas sans cesse? Pense-t-on que les assassinats juridiques, ses faux témoins, ses délateurs ne fus-

sent pas aussi redoutables que les tumultes du Forum et la hache des licteurs ; et croit-on la coupe où burent Socrate et Phocion, moins à craindre que le poignard dont fut frappé Gracchus ?

Il semble même, en l'examinant bien, que les troubles d'Athènes présentent les symptômes d'une plus grande corruption et d'une perversité plus profonde que ceux dont Rome devint la victime, qui furent l'ouvrage de la violence, et qu'à coup sûr l'ostracisme n'eût pas arrêtés, ainsi qu'on l'a prétendu. On s'est livré, à cet égard, à de vagues conjectures qu'un seul mot doit faire tomber. L'établissement de cette loi était incompatible avec la situation des Romains. Deux raisons suffisent à le démontrer ; 1.° la grandeur de l'état qui aurait rendu la peine du ban terrible en relégant nécessairement les exilés chez les sauvages ou chez les barbares ; sévérité tout à fait contraire à l'esprit de l'institution ; 2.° la constitution même de la république essentiellement fondée sur la distinction du *patriciat* et du *plébeisme*. Ainsi, tandis que le droit public d'Athènes avait pour base et pour objet une parfaite égalité, celui de Rome, au contraire, reposait

sur l'inégalité des conditions ; et comment un tel état aurait-il pu, sans être à l'instant bouleversé, donner au peuple, contre les grands, une arme aussi formidable que l'ostracisme? Comment son usage aurait-il pu s'accorder avec les droits et les engagemens réciproques des *cliens* et des *patrons* ?

Jusqu'ici notre auteur n'a porté à l'institution qu'il combat que des coups, pour ainsi dire, détournés. Il va maintenant l'attaquer directement, et nous en développer les vices et les dangers.

I. L'ostracisme plaçait le pouvoir judiciaire en de mauvaises mains.

Dans tout état libre et bien constitué, la nature des pouvoirs doit être parfaitement connue et leurs limites bien distinctes : ils ne sauraient être confondus sans les plus graves inconvéniens. Sans doute toute puissance dérive du *souverain* ; mais il ne doit exercer lui-même que le pouvoir *législatif*. Le corps entier de la nation ne statue que sur des objets généraux, dont il délègue ensuite l'application dans les cas individuels et particuliers à la puissance *exécutive* ou au *magistrat*. Le droit d'élection que le peuple peut et doit exercer par lui-même dans un état

démocratique, est la seule dérogation légitime à ce principe conservateur. Or, il est facile de voir que la puissance de juger est une des attributions nécessaires du magistrat, à supposer que le peuple en corps puisse, dans certains cas, empiéter sur quelques-unes des attributions du gouvernement, telles que le droit de paix et de guerre, celui de faire grâce, etc. Il n'en est pas moins certain que la faculté de juger, c'est-à-dire, d'appliquer les lois civiles ou criminelles, doit être, plus que toute autre, distinguée du droit de les faire. C'est l'oubli de cette règle fondamentale qu'on peut reprocher aux Athéniens; c'est principalement en quoi l'ostracisme fut une institution désastreuse et propre à renverser toutes les barrières opposées à l'anarchie.

II. L'ostracisme était injuste.

Ici, la simple assertion suffit; elle n'a pas besoin de preuves. Il punissait ce que la loi ne défendait pas. Il condamnait sans entendre. Il consacrait, pour ainsi dire, l'iniquité, puisqu'il l'établissait en principe, et, plus funeste cent fois que la perversité et la prévarication des magistrats qui ne sont jamais que temporaires et individuelles, il ten-

dait à altérer la raison publique, souillait l'honneur de la loi qui en est l'organe, et empoisonnait ainsi toutes les sources de la morale publique. Le peuple athénien n'était cependant pas essentiellement injuste, il l'a montré plus d'une fois; mais on ne peut ici le justifier de l'iniquité la plus odieuse qu'en le taxant d'une légèreté et d'une inconséquence qui n'étaient guère moins à craindre. C'est des Athéniens que Cicéron disait : *scire ea quæ recta sunt, sed facere nolle.*

III. L'ostracisme était contradictoire avec d'autres parties de la législation.

Comment, en effet, faire concorder une pareille institution avec les lois qui autorisaient tout Athénien à se défendre lui-même dans sa propre cause, avec celles qui punissaient l'ingratitude comme un crime public? « Peuple ingrat! s'écrie un ancien (1), » relis cette loi dont tu as promis aux dieux » l'observation par un serment; cette loi » qui assure aux bienfaits le tribut d'une éter- » nelle reconnaissance; rougis de l'avoir si » souvent violée, et paye à tes victimes le » tribut d'une trop juste expiation. »

(1) Valère-Maxime, liv. V, chap. 3.

« Ce n'est pas, au reste, continue notre auteur, que j'approuve cette loi contre l'ingratitude qui figurait dans le code des Athéniens, ni celle du même genre dont, selon Xénophon, s'honorait la législation des Perses. Il me semble intéressant d'observer que l'existence d'une telle loi suppose une grande imperfection dans le système légal, et l'absence totale des plus simples notions du droit civil et judiciaire. Car l'ingratitude est simplement un vice, et l'on sait que la répression des vices est du ressort de la morale et non des lois. D'ailleurs, par sa nature, l'ingratitude ne pouvait devenir l'objet d'une loi par la double raison qu'elle n'est pas un délit, à prendre ce mot dans son véritable sens, et qu'elle est indéfinissable ; deux conditions absolument nécessaires pour caractériser toute action soumise à une prohibition légale et à une peine. Elle est, dis-je, indéfinissable, et la preuve en est dans l'embarras où l'on se trouverait si l'on entreprenait de déterminer, d'une manière claire et précise, ce qu'est un bienfait, ce qu'est la reconnaissance, et de fixer la ligne qui sépare celle-ci de l'ingratitude, et le point où l'une doit commencer, et l'autre

finir ; toutes choses dont on ne peut se former qu'une notion confuse et arbitraire. L'ingratitude n'est point un délit, et cela se concevra sans peine, si l'on en juge d'après le dilemme suivant : ou le bienfait reçu est obligatoire, ou il ne l'est pas ; s'il est obligatoire, ce n'est plus un bienfait, c'est un droit ; et celui sur lequel ce droit est acquis, ne peut pas plus s'y soustraire qu'aux autres devoirs d'obligation parfaite qui le constituent obligé et débiteur ; et si le bienfait n'est pas obligatoire, il est donc gratuit, il est donc accordé sans condition de retour ; dès-lors celui qui le reçoit est dispensé, s'il le veut, je ne dis pas aux yeux de la morale, mais aux yeux de la loi, de toute reconnaissance. Or, si l'ingratitude n'est pas susceptible de définition, et si elle n'est pas un délit, toute loi qui se mêle de la défendre et de la punir est évidemment absurde et vicieuse. Tout ce qu'on peut faire contre les ingrats est de les citer pardevant un tribunal de censure et des mœurs. Mais c'en est assez sur une question étrangère à mon sujet, et je reviens aux effets pernicieux de l'ostracisme. »

IV. Il était impolitique et contraire au bien de l'état.

« Ce caractère, dit M. *Eymar*, se manifestait en plusieurs manières. D'abord, en ce que, sous prétexte de sauver la république d'un péril imaginaire, elle l'exposait à un péril certain et quelquefois éminent; elle la privait de ses meilleurs citoyens; elle affaiblissait l'armée par l'absence de ses plus habiles capitaines, et cela dans un moment où leurs services étaient le plus nécessaires, et où l'éloignement de ces grands hommes augmentait la confiance de l'ennemi et doublait sa force, comme cela se vit à l'époque de l'exil de Thémistocle, de Cimon et de Thucydide, et fut prouvé sans réplique par le rappel de ces illustres proscrits long-temps avant l'expiration du terme fixé à leur bannissement. « Le peuple, dit Cornélius-Nepos (1), » fut plus prompt qu'eux à se repentir de » l'indigne traitement qu'il leur avait fait ». Expiation non moins honorable sans doute que nécessaire; mais qui, marquant la versatile inconstance d'un peuple léger et capricieux, n'en tendait pas moins à jeter une empreinte de flétrissure sur la majesté de la puissance souveraine.

---

(1) *In Cimone.*

» L'ostracisme compromettait encore le bien de l'état, en ce qu'il inspirait, aux gens de mérite, du dégoût et de l'éloignement pour l'administration de la république; en ce que son effet nécessaire était de ne placer à la tête des affaires que des intrigans et des brouillons, et de rendre tels, pour s'y maintenir, des hommes qui, par leur caractère et leurs talens, auraient été le moins portés à l'être. Dans un état démocratique où les grands emplois, toujours gratuits, ne peuvent tenter que l'ambition, et flatter que l'amour de la gloire, quelle récompense, en effet, peut être offerte au citoyen généreux qui s'y dévoue? Quel salaire digne de lui, si ce n'est l'estime publique, si ce n'est les honneurs et la considération qui l'accompagnent ordinairement? Et quelle perspective pour ce citoyen que celle d'être dépouillé de ces biens inestimables, au premier caprice de la multitude, et chassé de son pays au premier service éminent qu'il lui aura rendu? Regarde, disait le père de Thémistocle à son fils encore jeune, et qu'il voulait éloigner des affaires publiques, regarde ces vieilles galères abandonnées et jetées çà et là sur le bord de la mer; c'est

ainsi que dans ton pays on traite ceux qui se mêlent du gouvernement, et qu'on récompense leurs services. (1)

» Mais, en quoi sur-tout l'ostracisme pouvait compromettre le salut de la république et le mettre à deux doigts de sa perte? C'est en excitant les citoyens qui subissaient son injuste rigueur, à s'en venger par une criminelle défection, et à passer dans les rangs ennemis, comme tout autant de Coriolans et d'Alcibiades. Je sais que l'évènement n'a pas justifié cette crainte, et que, bien loin qu'aucun des proscrits que nous connaissons ait porté les armes contre sa patrie, tous, au contraire, n'ont jamais cessé de nourrir pour elle, dans leur ame, le plus grand zèle et la plus inviolable fidélité. Mais ce n'est pas d'après l'évènement, et d'après un évènement presque miraculeux, qu'il est permis de juger si une loi est en elle-même bonne ou mauvaise; c'est d'après les conséquences probables ou possibles de cette loi, et abstraction faite de tout ce qui est survenu postérieurement à sa promulgation. Cela posé, je demande si, lorsque les Athéniens

(1) Plutarque, *Vie de Thémistocle.*

décrétèrent l'ostracisme, ils purent prévoir qu'ils auraient toujours à faire à des Thémistocle, à des Aristide ou à des Cimon; s'ils purent prévoir, même en ne choisissant pour victimes que des hommes de ce caractère et de cette trempe, que la vertu la plus pure, après avoir long-temps et inutilement lutté, contre la naturelle, l'inextinguible soif de la vengeance, ne lui céderait pas enfin la victoire? On a cru dissiper cet effroi et détruire cette possibilité, en nous vantant la douceur de la peine, et en nous disant que, dépouillée de toute dureté et de toute honte, elle n'était pas de nature à exciter, dans le cœur du banni, un combat bien sérieux entre le crime et le devoir, entre la vengeance et la fidélité. Mais cet argument n'est pas soutenable, parce que, dans une peine injuste, ce n'est pas seulement *la* sévérité du traitement qu'elle inflige qui provoque l'indignation, et qui, dans une ame ardente et fière, peut enfanter le désespoir, donner l'essor aux plus violentes passions, et faire naître l'idée d'un projet coupable; le sentiment de l'injustice et de l'ingratitude suffit seul pour étouffer tout raisonnement, et porter une ame ulcérée à des

excès, dont ensuite et après mûre réflexion, il n'est plus temps de revenir. Le peuple athénien n'éprouva pas ce malheur comme suite de l'ostracisme, et tel fut l'effet de son heureuse destinée et non de sa prudence; mais le peuple athénien, je le répète, pouvait-il et devait-il compter sur un miracle? »

V. La loi de l'ostracisme était immorale.

Elle renversait toutes les notions du beau et de l'honnête; elle sapait le fondement des bonnes mœurs; elle accoutumait le peuple à se méprendre sur les motifs des plus grandes et des plus louables actions; elle décourageait la vertu et lui ôtait le seul prix qui soit ici bas digne d'elle. L'exemple si connu d'Aristide que ses concitoyens bannirent parce qu'ils étaient fatigués de l'entendre appeler le *Juste*, vient appuyer ces assertions.

VI. Enfin, l'ostracisme affaiblissait le patriotisme.

« Il n'est point, continue l'auteur, d'homme honnête et sensible qui n'éprouve un vif attachement pour les lieux qui l'ont vu naître; il n'en est point qui, après une longue absence, ne revoie, avec un charme inexprimable, ces lieux dépositaires de tout ce

qu'il a de plus cher, et qui ne respire avec délices ce doux air natal, cet *air plus suave* que tous les parfums : et si ce sentiment naturel a tant de force chez les hommes qui n'ont qu'un pays, c'est-à-dire, qui ne tiennent à tel ou à tel sol, à telle ou à telle ville, que par la naissance et les habitudes, quel ne doit-il pas être chez ceux qui, avec un pays, ont encore une patrie, ou, en d'autres termes, qui ont le bonheur d'être citoyens dans un état libre; d'y avoir une part directe à la chose publique, et d'y jouir de tous les droits et priviléges qui peuvent ennoblir l'homme et l'élever à sa véritable dignité? Mais ce sentiment sera bien plus vif encore, si la république n'est pas étendue, et si le nombre des citoyens en est très-petit; car il en est de l'amour de la patrie comme des autres affections qui s'évaporent à mesure qu'elles s'étendent, et qui se fortifient à mesure qu'elles se concentrent. Alors le patriotisme parviendra au plus haut degré d'intensité, et produira ces belles actions, ces prodiges, qui excitent notre étonnement, quand nous en lisons le récit dans l'histoire des anciennes républiques. C'est à nourrir et à rechauffer une passion si noble et si

sublime, que les lois et les institutions doivent tendre sans cesse; et tout gouvernement qui suit une route opposée, tout gouvernement qui cherche à relâcher les liens qui attachent le citoyen à la patrie au lieu de les resserrer, tout gouvernement, en un mot, qui ne marche pas en sens contraire de la funeste maxime du cosmopolite : *ubi bene, ibi patria*, détruit lui-même son propre ouvrage; il prépare un obstacle invincible à ses efforts, et il se prive de la plus précieuse, de la plus facile des ressources, celle qui se puise dans l'amour et le cœur. Tel était le cas où s'était mis le gouvernement d'Athènes avec son ostracisme.

» Cette loi, il est important de le répéter, avait pour but de prévenir un délit, et non d'en punir aucun; la peine qu'elle infligeait était, au fond, humaine et légère; on avait pris tous les moyens imaginables pour l'adoucir; elle était, pour ceux qui la subissaient, le chemin de l'honneur et le complément de la gloire. Eh bien! c'est de cela même que je l'accuse, c'est pour cela précisément que je lui impute d'avoir éteint l'amour de la patrie, ou, pour parler plus exactement, de l'avoir supposé éteint dans tous

les cœurs; car si les cœurs eussent été *tels* qu'ils devaient être; si la patrie eût été pour eux le bien suprême; si, hors de son sein et de ses murs, il n'y avait plus eu ni félicité ni existence; si, par un renversement total de toutes les notions et de tous les principes, la gloire et l'honneur n'eussent pas servi de cortége à l'exil, alors cet exil, au lieu d'être une peine légère, ainsi qu'on le voulait, serait devenu le plus dur et le plus cruel des supplices. Mais telle n'avait été l'intention du législateur, ni n'était celle du peuple. Ils s'étaient bien volontairement exposés à être injustes quelquefois, mais non à être barbares. Ainsi donc l'ostracisme ne pouvait échapper à l'un ou à l'autre de ces deux écueils. Si le banni tenait à sa patrie par les liens les plus forts et les plus chers, la peine était intolérable. Si les liens qui l'attachaient à son pays étaient assez faibles pour qu'il lui fût à peu près indifférent de vivre là ou sur une terre étrangère, la peine était douce, imperceptible, j'en conviens; mais cette même indifférence qui la rendait telle, était à la fois l'indice et l'effet de l'extinction du patriotisme, et mon reproche est justifié.

» Les Romains, je parle de ceux du bon

temps, suivaient une politique bien-différente : ils se seraient bien gardés d'affaiblir un ressort sur lequel ils comptaient beaucoup plus encore que sur celui des lois. Chez eux, le bannissement paraissait une peine si redoutable, que celle de mort était comptée pour rien auprès d'elle, et qu'on vit très-peu de citoyens faire usage du privilége que la loi donnait à tout accusé de prévenir son jugement par l'exil. Tel était l'effet d'une législation qui savait unir les citoyens à la patrie par le triple nœud du devoir, de l'intérêt et des mœurs. Mais, lorsque celles-ci se furent éclipsées avec la liberté, l'exil, cette peine autrefois insupportable, ne fut plus regardé que comme un asile ouvert au crime, comme un port où le coupable était à l'abri du naufrage. Afin qu'il redevînt ce qu'il était auparavant, les maîtres de Rome avilie eurent l'idée de l'accompagner de la confiscation des biens. Alors la crainte de le subir fut un si grand frein, qu'on vit des accusés se donner la mort avant leur jugement, et, par cette précaution, assurer à leur famille la faculté d'hériter de leur fortune. C'est cette faculté que Tacite appelle *pretium festinandi* (1).

(1) Au commencement de la république, un exilé

» Maintenant, si nous résumons les funestes effets de l'ostracisme dont je viens de faire l'énumération, si même, après avoir accordé à ses avantages la réalité que je leur ai refusée, nous pesons les uns et les autres dans une juste balance, et si nous comparons les résultats, nous saurons facilement à quoi nous en tenir sur une institution dans laquelle, à la juger du côté le plus favorable, le mal surpasse infiniment le bien, et qui ne doit les éloges dont quelques écrivains célèbres l'ont honorée, qu'à leur zèle extrême pour l'antiquité, et peut-être à la

---

l'était de tous les lieux soumis à la domination romaine. Dans la suite, et lorsque cette domination s'étendit en Asie et en Afrique, on borna le bannissement à un certain éloignement de Rome; mais sous le gouvernement de Marius, de Sylla et des Triumvirs, la proscription ne fut bornée par aucun lieu. Une loi des *Pandectes* distingue trois sortes d'exil. Quelquefois on était seulement banni de certains lieux; d'autres fois on l'était de partout, excepté d'un seul endroit; enfin d'autres fois on était renfermé dans une île; ce dernier était le plus fâcheux. Ceux qu'on y condamnait y étaient d'ordinaire fort mal; mais ils ne subissaient pas tous le même sort. *Le droit romain* distingue à cet égard entre *relégation* et *déportation*. (Voyez Nicol. Anton. *de exilio*, etMéerman, *Nov. thes. juris civilis et canonici.*)

légèreté qu'en cette occasion ils ont apportée à l'étude de la liaison des effets aux causes. »

A l'autorité des apologistes de l'ostracisme, notre auteur oppose ensuite celle des philosophes et des hommes d'état qui ont condamné cet usage inique ; et les noms de Cicéron, de Valère-Maxime, parmi les anciens ; d'Erasme, de Machiavel, de Chesterfield, de Mably, etc., parmi les modernes, lui semblent mettre un grand poids dans la balance en faveur de son opinion. Il aurait désiré de l'appuyer aussi de celle de J.-J. Rousseau ; mais c'est une chose à remarquer que le philosophe de Genève n'ait pas, dans ses nombreux écrits, dit un seul mot de l'ostracisme.

« Ainsi donc l'autorité de la plupart des écrivains, la raison et l'expérience se réunissent pour condamner la loi des Athéniens, et ne plus laisser de doute sur les malheurs qu'elle traînait à sa suite. Mais de tout ce qui vient d'être dit, s'ensuit-il qu'une société libre et jalouse de conserver sa liberté, doive rester indifférente et passive sur les actions que ses lois ne défendent ni ne peuvent défendre ? S'ensuit-il qu'elle n'ait au-

cun moyen de réprimer ces actions, lorsqu'elles sont mauvaises, et d'autre alternative que d'être injuste, ou de souffrir patiemment le dommage qu'elles lui causent? Ni l'un ni l'autre. L'examen des motifs sur lesquels cette décision est fondée sera le complément d'une discussion qu'il est temps enfin de terminer.

« Sur la première de ces questions, on ne saurait douter qu'il ne fût extrêmement dangereux de laisser à la législation toute seule, le soin de veiller au salut et au maintien de deux choses aussi précieuses que la liberté et les mœurs. Il est, en effet, des actions indifférentes, ou même bonnes en apparence, qu'il semblerait déraisonnable de punir, mais qui, néanmoins, recèlent un principe de tyrannie, et qui peuvent mettre l'état en péril, si on ne les arrête pas de bonne heure. « Telle est, dit Machiavel,
» avec beaucoup de raison, telle est la con-
» dition d'une république; elle ne peut ni
» durer, ni se gouverner sagement sans des
» citoyens de la plus haute distinction; et
» ces citoyens si supérieurs y détruisent or-
» dinairement la liberté. Toute république
« bien ordonnée, ajoute ce politique, doit

» donc exciter l'émulation de ceux qui veu-
» lent se distinguer par des voies honnêtes,
» et opposer une barrière insurmontable à
» ceux qui préfèrent les mauvaises (1) ». Le point capital est donc de commencer par tracer la ligne qui sépare les voies honnêtes de celles qui ne le sont pas.

» A cet effet, il est essentiel d'apprécier avec soin les moyens mis en usage pour s'attirer de la considération, et de se garder de confondre ceux de patriotisme, de générosité et de véritable bienfaisance avec ceux d'ostentation, de captation et de patronage. Les premiers sont ordinairement secrets et modestes, les seconds, bruyans et publics. Ceux-là s'annoncent par un caractère de modération et de simplicité, par des manières ouvertes et franches, emblême d'un cœur qui se contente lui-même en remplissant son devoir, et qui aspire à sa propre estime non moins qu'à l'estime publique par la noble voie des bienfaits. Les autres, employés sans discernement, souvent sans convénance et nécessité, mais toujours avec profusion, indi-

(1) *Discours sur Tite-Live*, liv. 30, chap. 28.

quent un caractère obscur et inquiet, un cœur dissimulé, des vues obliques et tortueuses qui ne permettent pas de se méprendre sur le coupable projet de se faire des partisans plutôt que des obligés, des cliens plutôt que des amis. Spurius Mélius, faisant un amas de blé considérable, et le distribuant gratuitement au peuple pour en gagner l'affection, devait inspirer les plus justes craintes sur le but secret de cette libéralité excessive. Tibérius et Caïus Gracchus devaient passer pour des tribuns séditieux, avec leurs efforts redoublés et visiblement inopportuns en faveur du rétablissement des lois agraires. Mais Aristide, le juste Aristide, en se rendant l'arbitre et le conciliateur des différens, par le renom de son inaltérable équité, avait mérité la reconnaissance et non les noirs soupçons de ses concitoyens; mais, de nos jours, Pury, le bienfaisant Pury, en consacrant une partie de son immense fortune à fonder des hôpitaux, à faire bâtir un hôtel-de-ville, à ouvrir de grandes routes à Neuchâtel, sa patrie, avait mérité d'y voir son nom en bénédiction, et ne pouvait jamais y inspirer le moindre effroi. La plus haute considération, ainsi que

la plus vive gratitude devaient être le prix de la vertu pure et modeste de ces deux excellens patriotes.

» Cette distinction établie, passons aux moyens qu'il y aurait à prendre, sans tomber dans les inconvéniens de l'ostracisme, pour suppléer aux lois de la répression des voies malhonnêtes dont un citoyen ambitieux pourrait faire usage au détriment de son pays. J'en indiquerai deux, l'un permanent, toujours en action, et par conséquent modéré, parce que son usage n'est propre qu'aux circonstances ordinaires; et l'autre passager, accidentel, prompt et par conséquent violent, parce que son usage n'est propre qu'aux circonstances extraordinaires et dans le cas imprévu d'un pressant danger. Le premier est la *censure*.

» On donne ce nom à une magistrature instituée pour exprimer l'opinion publique sur des actions blâmables, nuisibles et contraires aux mœurs, mais qui ne sont pas du ressort des lois.

» Trois conditions sont nécessaires afin que la censure atteigne à son but et produise son effet. Il faut premièrement que l'opinion soit droite et saine, c'est-à-dire, con-

forme et favorable aux bonnes mœurs; et sans bonnes mœurs, il n'y a point de république bien constituée. Secondement, il faut que l'opinion ait pour interprêtes et pour organes, les citoyens les meilleurs et les plus éminens. Enfin, il faut que les décisions de ces citoyens soient souverainement respectées. Tout de même que les mœurs naissent des lois, et se nourrissent par elles, la censure tire toute sa force des mœurs; et comme, à mesure que la législation s'affaiblit, les mœurs dégénèrent, de même, à mesure que les mœurs se corrompent, la censure perd de son ressort, et devient même un instrument pour en accélérer la ruine. Ceci vérifie la belle maxime de J.-J. Rousseau, que la censure peut être utile pour conserver les mœurs, et jamais pour les rétablir (1).

» J'ai défini la censure l'expression des jugemens du public. De là, je déduis cette conséquence, c'est qu'elle ne peut tirer que de l'opinion les peines qu'elle inflige ou les récompenses qu'elle décerne. Les unes et les autres ne doivent avoir rien de sensible et

---

(1) *Contrat social*, liv. 4, chap. 7.

de réel ; elles tiennent uniquement à la gloire ou à la honte. Tout ce que les *censeurs* ont jugé honorable doit être honoré au plus haut degré ; tout ce qu'ils ont blâmé doit être noté d'infamie. Quand je lis dans Plutarque qu'un Athénien fut puni de mort pour avoir tué un moineau qui s'était réfugié dans son sein, et dans Quintilien, que l'Aréopage fit subir le même sort à un enfant qui avait crevé les yeux à une caille, je ne m'arrête pas seulement à l'horrible cruauté de la peine ; ce qui me frappe encore est l'inconcevable méprise de l'Aréopage qui, jugeant en qualité de tribunal de censure, dans ces deux cas non défendus par la loi, punissait par le sang ce qu'il ne devait punir que par l'opinion. A Rome, la censure allait beaucoup mieux aux fins de son institution. Les censeurs avaient quatre espèces de notes. Ils omettaient un sénateur dans la lecture du catalogue du sénat ; ils ôtaient à un chevalier son cheval ; ils faisaient descendre d'une tribu dans une autre ; enfin, ils reléguaient un citoyen dans la tribu des *cérites*, qui était la dernière de toutes ; mais jamais ils ne prononçaient de peine afflictive ; ils ne privaient pas même un homme de son droit de citoyen.

» J'ai dit encore que la censure n'exerce son empire que sur des choses hors de la compétence des lois, et qu'elles n'ont ni prévues ni défendues. Il suit de là que la sienne ne s'étend pas jusqu'aux *délits*, mais qu'elle est strictement renfermée dans le cercle des actions qui sont réputées provenir du vice, de l'immoralité et même de l'imprudence. Ainsi des actions indifférentes, je dis plus, ou bonnes en soi, mais que raisonnablement on peut présumer mauvaises, soit par le but qu'elles décèlent, soit par les circonstances qui les accompagnent, soit par les conséquences qu'elles peuvent avoir, de telles actions, dis-je, peuvent être soumises au jugement et aux peines de la censure. Ainsi, par exemple, un luxe désordonné, une prodigalité excessive et déréglée, un fol abus des richesses, un désir immodéré d'en acquérir, une vie molle et efféminée, sont tout autant d'objets de la surveillance et de la sévérité des censeurs. Et, chose à observer, ceux-ci, dans leurs jugemens qui ne doivent et ne peuvent être qu'arbitraires, n'ont pas besoin de cette évidence de preuves qui est strictement nécessaire dans les jugemens des délits. Ministres et interprêtes de l'opinion, il

leur suffit de prononcer d'après elle, pour être justes; et le citoyen qu'ils condamnent n'a ni le droit de se plaindre de leur arrêt, ni celui d'accuser les juges d'erreur ou de précipitation; car il n'était pas moins tenu de respecter l'opinion que les lois, et les apparences mêmes étaient au nombre de ses devoirs (1).

---

(1) Le lecteur me saura gré de lui donner ici un exemple du bon effet de la censure lorsqu'elle est bien dirigée, et de la manière dont elle peut devenir alors une espèce d'ostracisme aussi raisonnable et aussi salutaire que celui des Athéniens l'était peu. Cet exemple étonnera d'autant plus qu'il m'est fourni par une nation dont les institutions politiques n'excitent pas d'ailleurs notre admiration, et ne sont guères propres à être présentées comme des modèles. Voici ce qu'un voyageur moderne (M. de Pouqueville, *Voyage à Constantin.*, tom. 2, p. 137) rapporte d'un usage établi à Constantinople. Un homme, pour une cause quelconque, vient-il à s'attirer la haine de ses voisins, dix à douze d'entre eux vont trouver le cadi, et lui disent qu'un tel leur déplaît, sans alléguer d'autres motifs. Ils se contentent de dire qu'il peut être un fort honnête homme, mais qu'ils ne peuvent consentir à le garder pour voisin. On cite alors le particulier; et le juge, suivant les usages, est obligé de prononcer qu'il quittera le quartier. La punition ne se borne pas là, si celui qui la reçoit donne jusques à trois fois le même su-

» La censure est donc la puissance à laquelle, dans tout état libre et qui a des mœurs, doit être commise la garde des mœurs et de la liberté; elle est le tribunal auguste auquel doit être cité tout citoyen dont la conduite, irréprochable aux yeux de la loi, ne l'est pas aux yeux de l'opinion. Telle est l'institution qui, chez le Romains, remplaçait, et chez les Athéniens, aurait dû remplacer l'ostracisme; et il est d'autant plus étonnant que ces derniers ne s'en soient pas avisés, qu'ils étaient en quelque sorte sur la voie, et qu'ils avaient déjà un simulacre de censure, ou plutôt une espèce de magistrature censoriale dans leur Aréopage. Ce sénat de vieillards, institué d'abord comme simple corps de judicature, avait reçu de Solon d'autres attributions qui ne l'établissaient pas moins le gardien des mœurs que celui des lois. A quoi

---

jet de plainte. Alors le gouvernement intervient, et l'accusé ne manque pas d'être banni.

Je crois les effets de cette censure aussi bons que le prétend M. de Pouqueville. La seule chose que j'y trouve à redire, c'est qu'elle confie à des particuliers sans caractère et sans mission, un droit qui ne peut ni ne doit jamais être exercé que par des magistrats publics.

servaient

servaient donc, pourrait-on demander à juste titre, à quoi servaient aux Athéniens leur Aréopage et leurs *Nomophulakés*, lorsque Périclès, éludant de rendre ses comptes, et corrompant les mœurs publiques par des lois favorables à l'oisiveté, méritait le grave soupçon de menacer la liberté de sa patrie? A quoi servaient-ils encore, lorsqu'Acibiade, plongé dans des mœurs dissolues, affichait avec audace son mépris pour les coutumes et la religion de son pays, ou bien lorsque Cimon lui-même, l'austère Cimon, faisait arracher les haies qui environnaient ses champs, pour laisser aux citoyens pauvres la liberté d'en venir recueillir les fruits? L'un et l'autre ne s'attiraient-ils pas la méfiance des gens de bien, et ne justifiaient-ils pas, par leur conduite, les craintes que leur puissance avait inspirées? Voilà les hommes qu'il fallait, je ne dis pas bannir et retrancher de la république, mais surveiller et noter. On croira peut-être m'avoir réduit au silence, en me disant, ce qui est vrai, que, dans le temps dont je parle, les mœurs avaient dégénéré sensiblement à Athènes, et que la censure, qui ne tire sa force que des mœurs, n'aurait produit aucun effet sur des hommes

qui l'auraient méprisée : mais cette objection contre la censure peut être rétorquée contre l'ostracisme, et si elle est fondée, comme je ne le nie pas, à quoi bon, dirai-je pour toute réponse, ces efforts violens, et tous ces moyens injustes, imaginés pour conserver la liberté ? Ne sait-on pas que la liberté sans mœurs ne peut plus se soutenir, et qu'elle écrase de son poids la nation lâche et corrompue qui aspire encore à sa jouissance ?

» Mais lorsque l'intégrité des mœurs marche de front avec celle de la liberté, la censure n'a pas seulement l'avantage de réprimer et de punir les actions dangereuses et malhonnêtes, elle a de plus celui de les prévenir en les empêchant de naître, et en en étouffant jusqu'à la pensée, par l'effroi de subir ses arrêts flétrissans. S'il arrivait toutefois que, malgré le zèle des censeurs et la sévérité de leur surveillance, l'ambition immodérée d'un citoyen le poussât à des excès propres à exciter les plus vives alarmes, et à mettre l'état en péril ; s'il s'élevait dans la république un nouveau Spurius-Mélius, ou un Catilina qui, bravant l'autorité des lois dont il n'aurait rien à crain-

dre, n'en rendrait pas moins nécessaire l'usage d'un remède aussi prompt et efficace que serait pressant le danger, alors on se verrait forcé de recourir au moyen dont j'ai parlé pour les cas extraordinaires, et qui est la *dictature*.

» Ce pouvoir redoutable, conféré pour un temps très-court à une ou plusieurs personnes, cesserait immédiatement après le danger. Le citoyen qui en serait investi, non par le peuple, mais par le gouvernement ou bien par les censeurs eux-mêmes, serait autorisé à prendre telle mesure qu'il jugerait convenable dans sa sagesse, pour détruire la cause des alarmes publiques. Sa volonté aurait force de loi, et il ne recevrait d'autre limite, d'autre règle pour l'exercice de son pouvoir suprême que dans cette formule usitée chez les Romains dans un cas à peu près semblable : « que le dic» tateur prenne garde à ce que la républi» que ne souffre aucun dommage. » Mais attendu que le jugement de cette magistrature absolue ne serait pas accompagné des formes légales et régulières qui, dans les tribunaux ordinaires, sont la sauve-garde de l'innocence ; attendu, par conséquent,

qu'étant rendu sur de simples conjectures ; et sans des preuves évidentes, il courrait le risque d'être injuste quelquefois, la peine la plus forte que le dictateur pourrait prononcer serait le bannissement. La société n'a pas certainement le droit, même pour sa sureté, d'exiger un plus grand sacrifice d'un citoyen jugé sans formes légales, et qu'on ne saurait considérer comme criminel, tant qu'il n'est pas convaincu de l'être par les moyens établis par la législation.

La *censure* ou la *dictature*, selon l'exigence des cas : voilà donc les deux moyens qui auraient pu, dans Athènes, et qui pourraient dans tout état libre et bien constitué, suppléer à l'ostracisme. On voit avec quel soin, dans l'un comme dans l'autre, j'ai écarté toute intervention populaire ; et si j'insiste encore sur cette exclusion, ce n'est pas seulement parce qu'il répugne au bon sens et à l'ordre, ainsi que je l'ai déjà prouvé, que le peuple se mêle de rendre des jumens, c'est aussi parce que, s'il en rendait, dans les cas auxquels j'ai appliqué la censure ou la dictature, il est impossible qu'il ne le fît avec une partialité ou favorable au crime ou funeste à l'innocence, et par

là, que le but de ces institutions ne fût totalement manqué. Que le souverain borne donc ses attributions à faire des lois et à élire des magistrats ; mais qu'il abdique entièrement celle de juger; et malheur au peuple à qui sa constitution, fût-ce même dans un danger éminent, abandonne le soin de se sauver lui-même.

Sur l'indépendance des gens de lettres; par M. *Eymar*.

Dans un troisième écrit, intitulé: *De l'indépendance philosophique*, M. *Eymar* s'est proposé d'en tracer les caractères et les conditions, et de faire connaître les devoirs qu'elle impose et les doux fruits que le philosophe en retire; mais, par philosophe, il n'entend pas seulement celui qui cultive la philosophie et qui en pratique les leçons pour lui-même, il entend encore l'homme de lettres qui aspire à l'honorable emploi d'éclairer ses semblables par ses discours ou par ses ouvrages, et il avertit qu'il ne séparera jamais le philosophe de l'écrivain.

« Le philosophe, dit-il ensuite, ne peut être considéré comme absolument indépendant, à prendre ce mot dans sa plus rigoureuse acception. En tant qu'homme, il est sujet aux besoins de l'humanité, et sou-

mis aux règles que la loi naturelle lui prescrit, soit envers lui-même, soit envers les autres hommes. En tant que citoyen, il l'est aux lois civiles et à tout ce qui attache un membre de l'état à l'ordre public. La première de ces dépendances est naturelle et indestructible; la seconde est de raison et d'obligation. Les lois n'ont pas sur les philosophes un empire moins légitime que sur les autres citoyens : l'influence qu'ils exerçent par leurs talens est même une raison de plus pour qu'ils donnent l'exemple du respect et de l'obéissance, et c'est une opinion aussi fausse que dangereuse, de croire que l'indépendance des hommes de cette classe puisse s'étendre jusqu'à secouer le joug des institutions, jusqu'à les attaquer, ou les tourner en ridicule dans leurs écrits.

» J'appelle donc généralement indépendance, cette situation du philosophe qui le place hors et au-dessus de toute puissance tyrannique, et particulièrement, celle qui le met en état d'écrire et d'agir comme il pense, et de faire de ses talens un usage conforme à ses devoirs et à sa dignité. L'indépendance diffère de la liberté, en ce que celle-ci plus étendue permet de faire tout

ce qu'on veut, et que l'autre consiste essentiellement à n'être pas obligé de faire ce qu'on ne veut pas. Dans ce sens, l'indépendance et la dépendance sont purement volontaires, et l'une et l'autre se prennent en bonne ou en mauvaise part. »

Cela posé, M. *Eymar* distingue deux sortes d'indépendances philosophiques, « Celle » qui se rapporte aux choses et celle qui » a pour objet les personnes. »

« Le philosophe, continue-t-il, a acquis la première, lorsqu'il est parvenu à simplifier ses besoins, à modérer ses désirs, et à éteindre en lui le goût des superfluités ; lorsque, content de peu et accoutumé à une vie réglée et frugale, il a secoué les pesantes chaînes du luxe et des fantaisies, pour ne se soumettre qu'à celles de la nécessité, et n'éprouver que les peines inséparables de la condition humaine. Mais ces devoirs tiennent à la philosophie pratique, c'est-à-dire, à la sagesse ; ils ne sont point particuliers au philosophe qui les a de commun avec les autres hommes, et tout ce qui se rapporte à la sagesse et aux actions ordinaires de la vie est étranger à mon sujet. Pour me renfermer dans les bornes que

je me suis prescrites, je ne fixerai donc mon attention que sur la deuxième sorte d'indépendance, et je commencerai par établir que l'écrivain philosophe se montre indépendant des personnes, soit en s'affranchissant du joug des hommes en général, ou en d'autres termes, de cette masse d'hommes qu'on nomme le public, soit en évitant de se placer sous la dépendance de quelques hommes particuliers.

» Il sera indépendant des hommes en général, lorsqu'il ne se laissera point entraîner par le torrent des opinions reçues; lorsqu'il ne fléchira point devant des systèmes dominans qui lui paraîtront faux ou dangereux; qu'il ne pliera point ses maximes au ton de la mode; qu'il ne cherchera point à flatter le goût d'un public fantasque ou corrompu; en un mot, lorsqu'il sera toujours prêt à dire aux hommes la vérité et à la défendre avec courage, fût-ce aux dépens de son intérêt, fût-ce au péril de sa vie même.

» Il sera encore indépendant des hommes, lorsqu'il ne fera pas, de la philosophie et de ses sublimes leçons, l'objet d'un trafic et d'un commerce; lorsqu'il n'en changera pas les fonctions augustes en métier et qu'il n'avilira pas les fruits de ses méditations et de ses veil-

les, au point de les traiter comme une marchandise travaillée et mise en œuvre dans son cabinet, et ne sortant de là que pour être répandue avec profusion dans les marchés et dans les magasins des libraires. Tout écrivain qui fait un gagne-pain de sa plume, et qui, pour vivre, a lié son sort à celui d'un imprimeur, est dès ce moment asservi. Plus de liberté, et par conséquent plus de fierté dans son ame : la cupidité, compagne des passions viles et basses, y a éteint tout sentiment de noblesse et d'élévation. Les plus beaux talens sont consacrés à produire, non ce qui est utile, mais ce qui plaît, non ce qui est bon, mais ce qui se vend; et la raison justifie assez ce calcul sordide; car il est naturel de chercher à tirer parti d'une entreprise faite en vue d'un gain, et quand on s'est mis sous la dépendance de la fortune, il y aurait de la folie à ne pas épier toutes les occasions de se la rendre favorable. C'est ce qui a fait dire à Rousseau dans ses *Confessions* (1): « rien de vigoureux, rien de grand ne peut » sortir d'une plume vénale. Il est trop dif-

(1) Liv. VIII.

» ficile de penser noblement quand on ne
» pense que pour vivre. J'ai toujours senti
» que l'état d'auteur ne pouvait être respec-
» table qu'autant qu'il n'était pas un mé-
» tier ».

Ce serait faire une fausse application de ces principes, que d'en conclure qu'un écrivain renonce à son indépendance en retirant de ses ouvrages une juste rétribution, et qu'il se déshonore en en faisant marché avec celui qui les vend ou qui les imprime. M. *Eymar* se borne à vouloir que le travail soit le but, et le salaire le moyen. « Recevez, sans rougir, s'écrie-t-il, le prix de votre ouvrage quand il est fait; mais rougissez de ne faire votre ouvrage qu'en vue de ce prix; rougissez sur-tout de faire marché de vos pensées avant qu'elles soient sorties de votre cerveau, ou que vous les ayiez mises en ordre sur le papier: ne transformez pas la philosophie en un art mécanique. L'ouvrier ne travaille et ne doit travailler que pour vivre, mais le philosophe a un but plus noble; s'il n'est que le gagiste d'un libraire, où sera l'éminente beauté de sa profession? »

Mais aux yeux de M. *Eymar*, de toutes

les dépendances, la plus dure, la plus humiliante et la plus funeste pour le philosophe, est celle qui le soumet au joug et à l'influence de quelques hommes particuliers tels que les Mécènes qui protègent, et les grands qui payent et pensionnent. Il s'établit nécessairement entre le grand qui paye et le philosophe qui reçoit, un échange de générosité et de dévouement, de bienfait et de reconnaissance, qui place l'un sous la volonté de l'autre en le mettant en quelque sorte à ses gages. Et telle est la force de ce lien, que, lors même que le bienfait a cessé, l'écrivain qui s'est ainsi enchaîné, ne peut recouvrer la liberté qu'en se rendant coupable d'ingratitude, et qu'aux dépens de sa probité : triste et funeste asservissement qui l'oblige à tenir sa plume et son talent aux ordres de celui qui les soudoie ! Alors plus d'énergie, plus d'élans généreux ; la timide circonspection, les détours et les ménagemens obliques, si ce n'est la basse flatterie, prennent la place de l'auguste vérité. La philosophie n'est plus que l'art de déguiser, d'atténuer les vices de la grandeur, ou si elle n'ose pas abjurer formellement ses principes et ses maximes, si

elle conserve encore le courage de les professer, elle les enveloppe dans des leçons vagues et timides, dont la molle condescendance atteste l'empreinte du joug qui pèse sur celui qui les donne d'une si faible voix.

Il n'est donc que trop vrai que tout écrivain qui, bien pensionné et bien renté, prétend à l'indépendance, veut une chose contradictoire : il faut absolument qu'il choisisse entre les faveurs pécuniaires et la liberté.

« Quoi! s'écriera-t-on, défendre aux philosophes de recevoir des bienfaits sous peine de s'avilir, n'est-ce pas faire le procès et déclarer la guerre à la philosophie elle-même? N'est-ce pas éloigner de cette noble carrière, et le talent timide qui veut être encouragé, et le génie altier qu'émousse le besoin de la faim? N'est-ce pas exposer à la misère, et par conséquent à l'opprobre, des hommes déjà trop indifférens sur leur propre intérêt, et à qui l'importance de leurs continuelles méditations ne permet pas d'y mêler le soin abject de leur fortune? N'est-ce pas enfin, réduire cette classe d'êtres privilégiés au petit nombre de ceux qui sont riches, et en exclure à jamais ceux qui, ne

l'étant pas, auraient été tentés de s'y aggréger par l'attrait d'une vie aisée et tranquille qu'ils auraient trouvée à l'ombre d'un protecteur généreux ?

» J'entends : vous regardez les bienfaits des grands comme un moyen d'ouvrir un asile à la philosophie ; de rendre plus nombreuse la foule qui voudra s'y jeter, et plus féconde la source productrice de ses travaux. Mais d'abord, est-il bien prouvé qu'il soit nécessaire de multiplier les philosophes, de les encourager, d'offrir à leur émulation d'autre aiguillon que le bien qu'ils peuvent faire, et à leur ambition d'autre récompense que l'honorable palme de la gloire ? Vous craignez qu'il n'y ait pas assez de philosophes ! moi, je crains qu'il n'y en ait trop, et je me fonde sur l'expérience qui m'apprend qu'il n'y a jamais moins de vertu que dans le temps où l'on en discourt le plus souvent, et jamais moins de mœurs que là où il s'écrit le plus de livres de morale. Vous craignez encore que la perspective de l'indigence n'étouffe le talent, et n'éloigne le génie de la carrière ! Terreur chimérique, vaine sollicitude. Où avez-vous vu que le talent et le génie attendent, pour se montrer, qu'une main li-

bérale s'ouvre pour les salarier, et quel exemple pourriez-vous citer d'un ouvrage d'un mérite éminent que la bénéficence d'un protecteur ait fait éclore ? »

Les exemples du mérite négligé et de la médiocrité accueillie par les grands sont nombreux, ce qui prouve au moins la stérilité de leur bénéficence ; la faiblesse que leurs dons ont enrichie n'en a pas moins rampé, et leurs dédains n'ont rien ôté au génie de sa force et de sa grandeur.

Ici, M. *Eymar* recherche quel est le principe de l'indépendance philosophique. « Il n'est point, dit-il, dans un arrogant mépris des autres hommes, ni dans le sot orgueil d'un homme enflé de son savoir et de ses succès. Ce principe est dans l'estime de soi, et dans le sentiment de sa dignité propre, sentiment qui, fondé chez le vrai philosophe, sur la conscience d'un mérite réel, et sur celle de l'importance de la plus auguste des magistratures, donne à celui qui l'éprouve une liberté, une pureté, une force, qui l'élèvent au-dessus des séductions d'un vil intérêt, et lui font regarder avec dédain les choses qu'on estime le plus dans le monde. Ce sentiment se manifeste de plusieurs manières, mais

il agit et domine, avec une égale intensité, dans toutes les situations de la vie. Il triomphe des outrages de la fortune; les liens de la servitude corporelle n'ont aucune prise sur lui, et il ne brille jamais avec plus d'éclat que dans les fers. Epictète, esclave, et faisant la réponse que chacun sait, au maître barbare qui lui avait cassé la jambe, est le plus sublime exemple qui puisse être offert d'un homme véritablement libre et maître de lui-même. L'antiquité n'offre peut-être rien de comparable à ce trait et dont la philosophie puisse autant s'honorer.

» Gardons-nous donc de confondre, avec la véritable indépendance, la licencieuse hardiesse d'un déclamateur qui s'arroge, sur les les actions des hommes et sur les institutions de son pays, une dictature censoriale que les lois n'autorisent ni ne reconnaissent. Il ne s'agit pas non plus de prodiguer son admiration au cynisme outré de Diogène qui traitait le grand Alexandre comme son inférieur, ou de ce fou de Cratès qui, ayant vendu son héritage et jeté son argent dans la mer, s'écriait : je suis libre; ni d'applaudir à l'insolence de cet autre cynique (1),

(1) Démétrius.

beaucoup trop loué par Senèque (1), qui répondit à Caligula, jaloux de se l'attacher par des présens : « Si l'empereur a des» sein de me tenter, il faut qu'il n'en » fasse pas à deux fois, et qu'il m'envoie » tout à coup son diadême ». L'orgueil perce à travers cette réponse héroïque, et personne n'y verra les traits d'une véritable grandeur, toujours inséparable d'une modeste simplicité. Mais honorons, admirons cette philosophie qui, non moins éloignée d'une âpreté grossière que d'une basse servitude, remplit constamment celui qui la possède de sentimens nobles, généreux, et qui ne s'évaporent point en fastueuses jactances ; cette philosophie dont les divines contemplations impriment à l'ame une vigueur et une mâle franchise, étrangères à quiconque s'est laissé amollir par des richesses ou subjuguer par des présens. Aristippe se vantait qu'il en avait recueilli cet excellent fruit de pouvoir parler avec résolution et sans rien appréhender à qui que ce fût. Hypérides répondit aux Athéniens qui se plaignaient de ses dures vérités et de la liberté de son langage : ne considérez

(1) *De benef.*, *lib.* 7, *cap.* 8.

pas

pas si je suis libre, mais si je le suis sans rien prendre, et sans amender par là mes affaires.»

A ces exemples puisés dans l'antiquité, notre auteur ajoute celui de Descartes, d'Abauzit, de Mendelson, de d'Alembert, de Diderot et de Rousseau qui tous firent les plus nobles sacrifices au désir de conserver leur liberté.

On a souvent jeté du doute sur la sincérité du désintéressement des philosophes. Larochefoucault (1) a particulièrement interprêté peu favorablement celui des sages de l'antiquité. « Il serait peut-être facile, dit M. *Eymar*, de disculper la plupart des anciens philosophes d'un reproche si sévère; et je crois que l'entreprise en a été tentée avec succès; mais ce même reproche ne saurait, à coup sûr, regarder les modernes, non qu'il y ait chez eux plus d'élévation et de pureté, mais par la raison seule que, les richesses étant devenues le chemin de la considération, et leur possession étant aujourd'hui accompagnée de tous les honneurs dus au mérite, il n'y aurait pas de plus fausse route pour être considéré, que de renoncer aux richesses, et que, si du temps d'Antis-

(1) *Maximes*, aux mots *Philosophe* et *Philosophie*

thène et de Diogène, affecter l'indigence et en revêtir la livrée, était un moyen d'attirer sur soi les regards, c'en serait un aujourd'hui de les détourner. Au surplus, quelle raison aurait-on de douter de la sincérité du philosophe, et de croire qu'il cache des vues mondaines sous un feint désintéressement? Il ne serait plus philosophe s'il était ambitieux et mondain; car la philosophie ne souffle pas moins sur les vains honneurs que sur les richesses, et dans ses proscriptions, elle enveloppe également l'ambition, l'avarice et la volupté. »

M. *Eymar*, pour renfermer dans un seul modèle qui ne soit pas idéal, tous les traits caractéristiques du philosophe indépendant, emprunte à M. Ancillon (1) le beau portrait que cet estimable écrivain a tracé de Tacite, et qui contient la sanction la plus énergique des maximes que nous analisons.

De ces considérations sur les caractères de l'indépendance philosophique, M. *Eymar* passe à l'énumération de ses bienfaits: Elle n'ouvre pas une moins belle carrière à la vertu qu'à la félicité de ses véritables amis.

« A la vertu! Eh! qui peut douter que

(1) *Mélanges philosophiques*, tom. 1, pag. 257 et suiv.

l'indépendance jointe aux lumières ne tourne toute entière au bien moral du philosophe? Qui peut douter que l'étude approfondie du cœur humain, celle du jeu des passions et de leur funeste empire, celle des devoirs civils et sociaux, dont le philosophe se nourrit sans cesse, lorsqu'elle est libre et dégagée de toute espèce de joug, n'influent puissamment sur son ame, et n'en perfectionnent les belles qualités? Ne sera-t-il pas plus juste, plus humain, plus tempérant, plus modeste que les autres hommes, connaissant mieux qu'eux les règles de la justice, les priviléges de l'humanité, les avantages de la tempérance et la beauté de la modestie? Sa raison, dépouillée de tout préjugé, ne sera-t-elle pas plus droite et plus saine? Sa piété, purgée de tout alliage de superstition, plus éclairée et plus solide? Sa tolérance, fondée sur le sentiment de sa faiblesse et sur l'expérience de ses erreurs, connaîtra-t-elle aucune borne? En un mot, comment ne s'exercerait-il pas à la pratique de tous les devoirs et de toutes les vertus, étant appelé à en parler et à les peindre si souvent, et sa mémoire, enrichie des souvenirs de l'histoire, pouvant à chaque instant

lui en retracer les plus parfaits modèles ?

» Il y a plus ; le philosophe indépendant, l'homme rare qui, par son génie et par un noble usage de ses talens, s'est placé au-dessus des autres hommes, emploîra l'ascendant que lui donne une supériorité méritée à adoucir, autant qu'il est en lui, les maux qui découlent des institutions sociales, toujours marquées du sceau de l'humaine imperfection. Il servira d'appui au faible contre le puissant, de défenseur à l'opprimé contre l'oppresseur. Par ses écrits consacrés à la vérité, il opposera une digue redoutable au torrent de la corruption. Il ne s'en laissera point imposer par le vice accrédité ; il ne se prosternera point devant un pouvoir injuste, et si jamais, à l'exemple de Pline, il devient panégyriste, ce sera d'un Trajan et non d'un Octave, ce sera du mérite et non de la grandeur.

» Parlerai-je de sa félicité? Non, il n'en est pas de comparable à la sienne, et cet homme, des mortels le plus respectable, en est aussi le plus heureux. Soit qu'on fasse consister le bonheur dans l'absence des privations et des peines, soit qu'on le place dans une succession de jouissauces et de sen-

timens agréables, qui, plus que lui, peut se flatter d'y avoir atteint? Au premier égard, quelles privations et quelles peines éprouverait-il, lui qu'aucune fantaisie, qu'aucun vain désir ne tourmentent, lui dont les besoins simples et bornés sont aussitôt satisfaits que sentis? Ainsi que les autres hommes, il a des passions sans doute, mais elles l'ennoblissent et l'élèvent sans troubler sa raison; il sait maîtriser celles qui pourraient l'égarer, et le plus souvent elles s'amortissent devant sa passion dominante qui est l'étude. Les douleurs de l'ame ne lui sont pas non plus étrangères; mais il les souffre sans en être abattu, et la pointe en est émoussée, grâce à la saine philosophie dont il s'est nourri et qui ne le laisse jamais au dépourvu; grâce encore à la distraction que lui procure la méditation des objets intéressans dont sa pensée est presque toujours occupée. Du côté du bonheur positif, quelles douceurs et quelles pures jouissances! Le contentement de l'esprit, la paix et la plénitude de l'ame, l'absence de toute espèce de vide et d'ennui, l'estime de soi, celle des autres, téls sont les biens réservés à ce mortel heureux. Je ne parle pas

ici de la gloire, de cette divinité chère aux grandes ames, mais dont les faveurs orageuses sont trop souvent accompagnées d'amertume et de dégoûts. Je suppose que le philosophe indépendant, s'il ne la dédaigne, au moins la redoute. Eh bien! même alors il est heureux dans l'obscurité qu'il lui préfère; il est heureux loin des regards du public; il l'est en se bornant à se replier sur lui-même, et à jouir seul du développement et du progrès de ses forces. Eh! quel charme secret ne goûte-t-il pas à étendre ses conceptions, à mettre en ordre ses pensées, et à voir chaque jour faire un pas de plus à sa raison?

» C'est ainsi que la philosophie, tout ensemble heureuse et vertueuse dans son indépendance, s'est attirée les honneurs de tout l'univers, et qu'elle a passé pour être une invention non moins qu'un présent de la divinité (1). C'est ainsi qu'elle a mérité par ses bienfaits ces éloges sublimes tant de fois répétés par ceux qui l'ont cultivée et qui en ont connu tous les charmes. C'est ainsi qu'elle a inspiré l'éloquence et qu'elle a animé d'un feu céleste le premier des orateurs dans mille et mille endroits de ses

(1) Cic., *de legib.*, liv. 1.

écrits (1). C'est ainsi enfin qu'elle a désarmé les tyrans les plus cruels, et ramolli le cœur des ennemis les plus farouches. Platon, fait prisonnier et conduit à Egine, allait subir la peine de mort que ceux de cette ville avaient décernée contre tout Athénien qui aurait mis le pied sur leur territoire. Il n'eut qu'à se nommer et à se dire philosophe, pour obtenir sa grâce, tant était grand, chez ce peuple barbare, le respect pour la philosophie, synonyme alors de vertu. »

Malgré cette haute opinion des avantages de la philosophie, M. *Eymar* est loin d'approuver ce mot tant admiré d'un grand empereur qui l'avait emprunté de Platon : *les peuples ne seront heureux que lorsque les philosophes gouverneront, ou que les rois seront philosophes*. Sans doute la conduite d'un Marc-Aurèle et d'un Julien est propre à faire bénir le règne des philosophes ; mais celle de Pittacus et de Périandre, deux sages de la Grèce, mis au nombre des plus insupportables tyrans qu'elle ait eu, n'est pas moins propre à le faire détester. D'ailleurs, « à quoi bon cette association de l'autorité et de la philosophie ? Toutes deux, il est

(1) *Tuscul.*

vrai, tendent au même but qui est le bonheur des hommes, mais ce ne peut être que par des moyens différens et quelquefois opposés. La philosophie ne s'allie guère avec le pouvoir. Il y a telle de ses maximes qui est incompatible avec celles du gouvernement, et tel genre de pouvoir qui est incompatible avec la philosophie. La première chose que ferait un vrai philosophe, s'il était revêtu de quelqu'une des places que j'imagine, serait, à coup sûr, de l'abdiquer. Que chacun suive donc la carrière à laquelle il est destiné. Que les princes gouvernent, et que les philosophes les éclairent. Que ceux-ci soient toujours honorés et souvent consultés; que leur voix, lorsqu'ils la font entendre, soit toujours écoutée; mais qu'ils s'abstiennent de prétendre à aucune autre autorité que celle de la puissance morale qui est en leurs mains, et dont ils seront toujours les régulateurs. Alors la politique et la philosophie, réunies dans les seuls points par lesquels elles doivent se toucher, feront aux peuples tout le bien qui peut résulter d'une alliance si précieuse et malheureusement si rare. »

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE PREMIÈRE PARTIE.

DISCOURS ACADÉMIQUES.

AGRICULTURE, ÉCONOMIE, MANUFACTURES ET ARTS.

PHYSIQUE, CHIMIE, SCIENCES NATURELLES, MÉDECINE, etc.

MATHÉMATIQUES PURES, ASTRONOMIE, etc.

PHILOSOPHIE.

FIN DE LA TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

Par M.r TRÉLIS, secrétaire perpétuel.

SECONDE PARTIE.



A NISMES,

Chez BLACHIER-BELLE, Imprimeur de l'Académie.

AN 1813.



STATUTS DE L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DU GARD.

TIT. 2, ART. 21.

Le procès-verbal de chaque séance publique comprenant le compte rendu par le secrétaire, sera imprimé et adressé à tous les membres de l'académie, aux sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations, aux principaux fonctionnaires du département, et aux rédacteurs des journaux scientifiques et littéraires les plus accrédités.



NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

SECONDE PARTIE.

Histoire.

Les études historiques ont aussi occupé, pendant cette année, nos séances académiques.

Arrêtons d'abord notre attention sur un important mémoire relatif à l'histoire et à l'administration de l'état de Gênes.

« C'est là, dit M. Dupaty, en parlant de » la banque Saint-George de Gênes, qu'est » renfermé, sous cent clefs, le mot de cette » grande et terrible énigme, si la banque » a des millards, ou si elle doit des mil- » lards ». Sans avoir eu pour objet spécial

de chercher le mot de cette énigme, M. *Emile Vincens* l'a cependant donné par le résultat des faits qu'il rapporte dans un *Essai sur les finances de la république de Gênes au moyen âge, et sur l'histoire de la maison ou banque Saint-George.*

Essai sur les finances de la république génoise ; par M. *E. Vincens.*

« Les Génois, dans les temps les plus anciens, faisaient, dit-il, leur commerce maritime en caravanes communes. Leurs expéditions navales et militaires, toujours liées à des spéculations de butin, la fourniture de leurs vaisseaux, l'entreprise de transporter les Croisés dans la Palestine, tout donnait lieu entre eux à des sociétés de commerce. Quand l'assemblée générale des citoyens avait approuvé quelque entreprise, il se formait, pour l'exécuter, une compagnie. On fixait sa durée à trois ou quatre ans, suivant son objet. Il paraît que cette société était à la fois générale et cependant distincte de la république, puisque elle choisissait ses chefs ou consuls, et que le plus souvent ceux qu'elle se donnait étaient aussi les consuls qu'élisait la république. Les plus anciennes annales de Gênes s'ouvrent par l'histoire d'une compagnie semblable qui, après dix-huit mois de prépa-

ratifs, mit en mer, au mois d'août 1100; vingt-huit galères et six vaisseaux pour concourir à la conquête de Jérusalem, et dont la flotte rentra en triomphe à Gênes, en octobre 1101. La prise de Césarée, qui fut l'exploit de cette expédition où les Génois eurent le plus de part, valut à chaque homme quarante-huit sous (1) et deux livres de poivre, outre l'honoraire des consuls et des capitaines qui fut très-considérable. Le quinzième de tout le profit fut prélevé pour les Galères. Cette distribution nous donne l'idée des pactes ordinaires entre ceux qui fournissaient les navires, ceux qui servaient de leur personne, et les chefs qui dirigeaient l'expédition. (2)

(1) *Solidos* XLVIII *de Pictannis. Caffaro, ann. Genuens. lib.* I, *moneta di Pittavia provincia di Francia. Giustiniano, ann. lib.* II. A-t-on confondu le Poitou avec la Touraine, et les sous poitevins sont-ils des sous tournois?

(2) On peut remarquer en passant, que cette forme de société maritime s'est toujours conservée à Gênes. Les matelots n'y sont pas des gens à gage; ils sont associés pour chaque voyage avec le capitaine; l'équipage l'est avec le navire dans une proportion déterminée. Le plus souvent la propriété du vaisseau est partagée entre un plus grand nombre d'actionnaires. Il y

» Les excursions réitérées en Syrie, dans les îles de la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique et d'Espagne, enrichirent les sociétaires, sans que le trésor de la république y eût part. Ce ne fut qu'à une époque postérieure qu'elle acquit des revenus ou des redevances sur les établissemens d'outre-mer que ses citoyens obtinrent ou formèrent. »

---

a sur la côte occidentale de Ligurie de gros bourgs, comme Linguaglia, où, de temps immémorial, les constructions navales sont faites au moyen d'une souscription ouverte à tous les citoyens, de sorte que des intérêts réciproques lient tous les propriétaires de bâtimens, et que tout le pays est intéressé au profit de la navigation. On ne néglige pas de réserver une action à la Madone, sans mise de fonds. L'armement fournit une somme en argent qui sert de dotation au navire et avec laquelle l'équipage fait le commerce à bénéfice commun, quand les affrétemens avantageux lui manquent. Tous les intérêts sont remis au libre arbitre du capitaine, et, sans loi écrite, presque sans aucun titre que la bonne foi, une coutume qui se lie certainement à celle du XI.e siècle, régit ces sociétés nautiques, sans exemple de trouble et de discussions. Le capitaine infidèle ou dissipateur ne trouve plus d'emploi; chacun étant à même de juger les comptes qu'il rend, et comme il n'a pu compromettre qu'une fois un intérêt divisé entre tant de propriétaires, on aime mieux l'exclure à jamais que de le traduire devant les tribunaux.

» De semblables associations s'organisèrent pour l'acquisition des revenus de la république, lorsque les circonstances la forcèrent successivement, depuis le milieu du douzième siècle jusqu'au commencement du quinzième, à les aliéner par anticipation : la prospérité toujours croissante du commerce maritime rendait les impôts nouveaux également faciles à supporter et à vendre.

» C'était le temps (1293) où un Grimaldi et un Malleone, sans recourir à personne, prêtaient seuls trente-six mille livres pour équiper la flotte qu'ils devaient commander ; où l'on construisait à la fois cent galères nouvelles ; où l'on en mettait en mer, pour une seule expédition, cent soixante-cinq montées chacune par deux cent cinquante à trois cens hommes, et que, sur la flotte, on comptait quinze mille guerriers vêtus de soie et d'or.

» Ces signes de l'opulence particulière permettaient à l'état de lever de fortes contributions, et lui assuraient, au besoin, de grandes ressources dans le concours des citoyens ; mais les dépenses publiques se proportionnaient promptement à la facilité de percevoir. Le trésor était pauvre et com-

munément endetté. A l'habitude d'aliéner pour plusieurs années une branche de revenu pour une somme une fois payée, succéda celle d'assigner le produit d'un impôt à des créanciers, et d'en mettre en gage la levée entre leurs mains, jusqu'à leur remboursement. L'impossibilité de rembourser rendit l'aliénation perpétuelle. Ce fut précisément l'origine de la banque Saint-George.

» A chaque besoin, on ouvrait un emprunt souvent forcé : on affectait aux intérêts une gabelle ou un péage ou le revenu de quelque domaine national. Chaque prêteur d'une somme de cent livres était colloqué comme actionnaire sur le registre de l'emprunt, et c'est de là qu'une action de cent livres a été appelée *locus* en latin, *luogo* en italien; c'est-à-dire, *place* dans la société naturelle qui se formait entre les prêteurs. Cette société avait la gestion de l'objet engagé; elle l'administrait par des gérans de son choix. Le net produit était annuellement partagé entre les intéressés à raison du nombre total d'actions de cent livres.

» Ces sociétés furent nombreuses et longtemps indépendantes les unes des autres. Il

s'en forma une en 1346 qui eut sa destinée à part. Dans un moment de guerre civile, une partie de la noblesse émigrée et cantonnée à Monaco armait contre la ville; on crut devoir lui opposer une flotte considérable : on convoqua les notables les plus riches, et on leur demanda du secours: vingt-neuf souscrivirent pour construire chacun une galère, à condition que la commune les garántirait de perte, et rembourserait leurs frais ; mais à l'approche de cet armement, la flotte des émigrés passa dans l'Océan et alla servir le roi de France en guerre avec les Anglais. Alors, pour tirer parti de la dépense faite, les galères furent envoyées au Levant où elles s'emparèrent des deux Phocées (Fochia vecchia et nova) et de l'île de Chio, qui devint une colonie génoise. Au retour, la dépense de l'armement et du voyage fut liquidée à deux cent trois mille livres, à raison de sept mille livres par galère. En payement de cette somme, et au lieu de vingt mille livres à prendre sur les revénus publics qu'on avait assigné d'avance aux intéressés, on leur engagea le produit de cette même île qu'ils avaient conquise, à condition que si, au bout de vingt

ans, le capital ne le leur était pas rendu; comme il ne le fut jamais, le domaine utile de Chio leur resterait en pleine propriété, la république ne s'en réservant que la suzeraineté. Les principaux intéressés de cette entreprise se trouvaient être de la famille Giustiniani ou plutôt des familles qui s'étaient alliées sous ce nom commun. Plusieurs d'entre eux s'étaient établis dans l'île; ils s'appliquèrent à acquérir successivement les intérêts des autres propriétaires, et après un certain nombre d'années, ils réunirent toutes les propriétés sur leur tête. Ils surent, en même temps, se rendre agréables aux empereurs grecs qui leur donnèrent l'investiture de l'île, à titre de fief. Les Giustiniani unirent ainsi les titres qui semblaient opposés. Ils élisaient, dans la famille, les gouverneurs et magistrats de la colonie qui eut un moment nonante mille habitans, sous treize districts, et qui produisait soixante mille écus d'or. Les Giustiniani s'y multiplièrent : on en comptait cent maisons dans l'île. Après la prise de Constantinople que l'un d'eux défendit long-temps, comme on sait, ils furent encore reconnus par les sultans, comme seigneurs tributaires de Chio.

Par là, ils prolongèrent leur domination. Aimés à Chio, bons citoyens à Gênes, ils comptèrent long-temps parmi ces puissances inférieures qui se maintinrent sous l'empire des Ottomans. Leur autorité se soutint pendant plusieurs siècles : il existe encore à Venise et à Gênes des Giustiniani nés et élevés dans l'île.

» Les autres compagnies des créanciers de l'état ne furent pas en situation d'aspirer à la même importance politique; mais la grande opération qui les rassembla donna à leur union une influence sur la destinée publique, qui n'avait pas été calculée. En 1407, on accumula tous les revenus engagés par la république en une seule masse, et tous les prêteurs en un seul corps. Il se nomma une sorte de sénat de huit chefs, sous le nom de *Protecteurs*, et un grand conseil sur le modèle de celui de la république, avec diverses magistratures inférieures. Ce régime ou l'association elle-même fut appelée du nom de Saint-George. Elle eut pour siége un palais élevé autrefois, auprès de la mer, pour la perception des impôts. Ce vaste établissement fut déclaré libre, indépendant du gouvernement. Tout doge, tout sénateur en-

trant en charge, jurait de n'y point porter la main. Saint-George avait, dans la levée des droits qui lui étaient cédés, la juridiction et la force d'un tribunal suprême. Il percevait, rendait compte à son conseil général et payait le dividende à ses actionnaires. Il est vrai que, dans les temps malheureux où le titre de doge était disputé à main armée dans les rues de la ville, où l'on incendiait tout un quartier pour déloger un parti ou pour rendre son retour impossible, il y eut des momens de crainte pour Saint-George. On voit les cent livres, prix originaire d'une action, tombées à soixante-deux en 1416, et remontées à nonante, rabaisser encore au-dessous de septante, de 1419 à 1429. On trouve en 1410, sous le gouvernement du marquis de Montferrat, une atteinte unique à l'inviolabilité de Saint-George. Les Gibelins, maîtres de la ville, confisquèrent les actions des Fieschi, alors déclarés ennemis, les mirent en vente, et obligèrent les autres Guelphes à les acheter par imposition forcée. Mais les Fieschi firent leur paix, et leurs actions leur furent rendues. Cet exemple ne se renouvela pas; il fallut le gouvernement violent et impudem-

ment tyrannique du cardinal Paul Fregose; doge et archevêque, pour en faire craindre d'autres atteintes cinquante ans après. Rien n'étant plus sacré, les principaux citoyens obligés de fuir, la mort et la confiscation prêtes à atteindre tout le monde, on vit un moment, en 1464, les actions perdre plus des trois quarts de leur valeur; mais cet orage fut passager; les bonnes maximes prévalurent. A mesure que Saint-George était devenu le dépôt commun de la richesse de tous les citoyens, le principe de conserver son existence devint fondamental dans tous les esprits, au milieu même de la guerre civile. Les historiens du temps se complaisent à faire admirer ces deux républiques l'une dans l'autre, l'une ruinée et en guerre, l'autre opulente et en paix. La loi politique et une convention tacite entre tous les partis, consacrèrent ce que la loi civile avait déclaré, en empêchant d'ôter jamais les dépôts de Saint-George à celui au nom de qui ils étaient inscrits; en ne permettant qu'ils fussent réclamés par qui que ce soit, si ce n'est pour dot ou héritage. Ils furent de même réputés intangibles sur la tête d'un ennemi. Les Génois durent s'astreindre d'au-

tant plus à faire de ce principe une loi fondamentale et hors d'atteinte, que, sous la seigneurie successive d'un grand nombre de maîtres étrangers qu'ils furent contrains d'appeler, avec des partis qui s'exilaient mutuellement, la rapacité des gouverneurs qu'on leur envoyait aurait eu confisqué bientôt toutes ces richesses, si un concours unanime n'eût attesté l'impossibilité d'y toucher. La première condition et la plus sincèrement stipulée par ceux qui livraient leur patrie à l'étranger, c'était la conservation des priviléges de la banque et de la propriété de ses actionnaires.

» Sous cette garantie, la confiance générale fit de Saint-George un établissement réputé l'un des plus solides du monde. Ses actions ne tardèrent pas à devenir un objet de commerce entre les capitalistes; mais sur-tout elles présentèrent un placement à la fois sûr et lucratif, admirablement propre aux fondations perpétuelles. Les riches consacrèrent de ces actions à des majorats dans leurs familles. Les uns firent des dépôts pour les besoins qui pouvaient atteindre leur postérité dans des cas soit déterminés, soit imprévus. On eut un nombre prodigieux

prodigieux et varié d'institutions pieuses de toute espèce. Les hôpitaux, les chapelles, les confréries, toutes les églises eurent leur dotation placée sur la banque Saint-George. Les corps de métiers y portèrent leurs économies, et jusqu'aux religieux leur pécule. Il en fut de même des établissemens civils : les administrations y employèrent le fonds des revenus destinés à leur service. Une famille construisit-elle un pont, un grand chemin, elle leur assigna des actions de la banque pour les entretenir à perpétuité. Cette cumulation, la plus noble des vanités, gagna tous les grands citoyens, et, tout à la fois, la perpétuité des richesses immenses que le commerce leur avait données, la solidité de leur fortune et l'éclat de leur munificence furent également dus à la facilité que Saint-George leur offrait pour rendre durables les monumens de la libéralité et de la prévoyance. C'est par ces monumens que se rendait encore insensible à la république, l'aliénation, sans retour, de ses plus beaux revenus.

» Les fondateurs eurent soin d'ordonner que les revenus des actions qu'ils affectaient à ces emplois, n'y seraient appliqués qu'à une

certaine concurrence, ou à partir d'une certaine époque, et que jusques là ce revenu ou la portion réservée s'accumulant, servirait à acheter de nouvelles actions, en accroissement du capital inaliénable. Ces fondations sont appelées *Multiplicats* ou Colonnes de Saint-George. François de Vivaldi imagina le premier d'éteindre, par ce moyen, une des branches de la dette publique, dans le temps qu'elles avaient encore leurs actions distinctes. En 1371, il créa une colonne de nonante actions, au capital de neuf mille livres, avec ordre d'employer les dividendes au rachat des autres actions de la même nature, afin que, s'en trouvant libéré totalement, le trésor jouît à son gré des revenus que cette dette absorbait. En 1416, le doge Thomas Frégose éteignit une créance de soixante mille écus d'or à laquelle la gabelle du sel était encore affectée. Ansaldo Grimaldi, en 1535, établit une colonne que ses accroissemens ont portée à trente-sept mille actions, correspondant à trois millions sept cens mille livres de ce temps-là. Il en donnait le revenu à l'état pour racheter ses descendans, à perpétuité, de toute imposition publique; et quoique il pourvût

ainsi à l'avantage des siens, on estima que c'était pour le trésor une libéralité si grande, qu'on lui décerna une statue. Saint-Georges, tous les hôpitaux sont pleins de monumens semblables élevés pour consacrer la munificence des bienfaiteurs de la patrie ou des pauvres.

» Tandis que tant d'emplois perpétuels augmentaient la valeur vénale du capital des actions, la prospérité annuelle accroissait les revenus. Vingt-sept ans après sa fondation, Saint-George avait fait des progrès rapides. Les dividendes s'étaient accrus considérablement, et cependant les produits, réalisés chaque année, laissaient encore des reliquats qui rentraient après la distribution des profits liquides. On en confia le recouvrement et l'emploi à une commission prise dans le sein de la banque, et appelée *Magistrature de* 1444, de l'époque de son érection. Elle eut soin de faire valoir ces profits arriérés qui firent un fonds de réserve considérable; seulement, dit un auteur contemporain, pour ne pas donner occasion aux tyrans de s'en prévaloir. Telle a donc été l'origine du mystère qui était devenu un principe fondamental du régime

de Saint-George. Il fut institué pour cacher les ressources; il ne servit bientôt qu'à voiler les atteintes portées à la caisse particulière où la banque entassait ses immenses économies.

» L'administration de la république devenait de jour en jour plus coûteuse. Quand elle se fut donnée un chef suprême; quand cette dignité fut usurpée et que les contendans se la ravirent à force; quand une place, toujours censée à vie, changea de mains, souvent plusieurs fois en un an; quand ceux qui l'emportèrent par la violence voulurent être déclarés légalement affranchis de toute loi, le trésor ne put fournir aux profusions et à l'avidité de tous ces maîtres, de ces citoyens qui se faisaient princes. Bientôt les dissensions de la république la firent passer sous la seigneurie alternative du roi de France, du marquis de Montferrat, des ducs de Milan. Les gouverneurs envoyés par ces princes se firent chèrement payer (1). Ces dépenses, ces alliances, les

(1) Le premier gouverneur français eut le traitement d'un doge fixé à 8,000 liv. (en 1396); mais sept ans après, il fit porter ce traitement à 18,625 liv. En 1422,

armemens imposés par ces maîtres étrangers excédaient infiniment les revenus. On vit quelquefois ordonner les démolitions des citadelles pour économiser les frais de leur garde. Pendant que la ville était gouvernée au nom de Charles VI, on multiplia les impôts indirects. On imagina des droits sur la viande, le poisson, les chevaux, les diamans, les perles; on en mit sur les actes des notaires et jusques sur le salaire des gens de mer. A chaque nouveau besoin, des impositions personnelles appelées *Avanies*, étaient jetées sur tous les citoyens, à raison de leurs facultés pécuniaires. Dès le temps du premier doge, Simon Boccanegra, en 1341, temps où le blé valait deux livres la mine, on trouve la première de ces avanies portée à cent mille livres,

---

le duc de Milan envoie quatre de ses conseillers pour régir la ville; on vote pour eux 22,000 liv. : mais un gouverneur militaire survient qui en exige autant pour lui, et en sus 8,000 liv. pour ses équipages. En 1466, le duc de Milan, sous pretexte de s'être chargé de la défense de la ville, se faisait payer 150,000 liv. par an. Les présens que l'un des ducs de Milan se fit donner à son mariage étaient très-considérables, et il en prit même de chaque bourg.

somme inouïe alors. Ce que le fisc retirait des établissemens du Levant était une ressource considérable ; mais après la prise de Constantinople, en 1453, Pera fut perdu, et tout le reste chancelant : sa conservation exigea des frais de défense que le trésor public ne se trouva pas en pouvoir de faire. Il fallut céder ces colonies à Saint-George qui était en état de les secourir, et qui sans doute tira profit de ce qui ne tomba pas d'abord aux mains des Turcs. C'est en 1475, et par une imprudence particulière, qu'on perdit le bel établissement de Caffa. Parmi les aliénations faites par la république à Saint-George, étaient aussi quelques territoires en Ligurie. Pour la Corse, ce ne fut jamais une possession lucrative ; la république la céda avec les autres colonies. Le duc de Milan, pendant qu'il fut seigneur de Gênes, la retira du pouvoir de Saint-George ; elle lui revint en 1482, pour lui être de nouveau dispendieuse.

» Les besoins de la république devenant plus considérables, les ressources extérieures manquant au trésor, presque tout ce que le peuple pouvait payer d'impôts indirects appartenait à Saint-George en représentation de

capitaux dévorés depuis des siècles. La partie des dépenses nécessairement rejetées sur les impositions directes se trouva les aggraver énormément, et absorber les revenus des propriétaires. Les familles étaient réduites à s'expatrier, disent les mémoires du temps. On demandait à grands cris la conversion de ces contributions écrasantes. Alors il s'éleva un combat entre les deux systèmes, impôts sur la consommation, ou taxes foncières. Le petit peuple et les plus riches en argent s'opposaient à ce qu'on rejetât sur eux le fardeau des propriétaires : ils craignaient que, sous le prétexte de nouveaux droits, on n'allât puiser trop aisément dans le trésor de Saint-George, occasion toujours offerte de dépenser et d'imposer. D'autres, ennemis secrets des Adorno qui gouvernaient alors, s'opposaient à tout ce qui aurait pu dispenser les doges de recourir aux impositions personnelles extraordinaires, sachant qu'aucun impôt n'était plus odieux au public que les *avanies*; qu'elles avaient été la cause la plus prochaine de la chute de tous les tyrans, et que, devenues nécessaires, elles entraîneraient les Adorno à leur tour. Après un an

de contestations, en 1490, cette grande affaire fut terminée. Les profits de la banque avaient augmenté l'année précédente; le peuple avait ses subsistances à bas prix; on profita de cette époque favorable : on abolit l'*ordinaire* qui paraît avoir été un impôt territorial que nous avons vu commencer en 1166, par six deniers pour livre, et qui était devenu démesuré. Saint-George, en vertu de quelque nouvelle concession sans doute, paya cent trente-deux mille livres par an; les provinces continuèrent à payer vingt-cinq mille livres. Telle fut la rente fixe du trésor. En cas de besoin, le gouvernement se réserva de lever sur les personnes une capitation de cinquante mille livres, sous le nom d'avanie ordinaire.

» Combien les écrivains doivent être retenus dans les opinions qu'ils énoncent! L'annaliste du temps, Barthelémi Senarega qui, sans doute, enregistrait les événemens à mesure, déclare qu'il n'a jamais vu de son temps, quoi qu'on en dise, une opération plus salutaire. Il veut que les noms de ceux qui l'imaginèrent passent à la postérité; mais dès l'année suivante, il avoue que les gens riches n'osaient plus manifester leur fortune,

ni la mettre dans le commerce, de peur que les taxateurs de l'avanie ne la remarquassent ; et vingt-trois ans plus tard, (en 1513), il raconte douloureusement que les plus sages, effrayés des dilapidations de la fortune publique et des sommes énormes prodiguées aux étrangers, regrettaient l'ancienne forme des impôts ordinaires. En y substituant indispensablement l'habitude de puiser, dans les besoins, au trésor de Saint-George, on avait ouvert la porte à l'ambition qui avait grossi ces besoins, abusé des ressources, mis la république à l'encan ; et sans doute, dit-il, ces nouveautés funestes n'auraient pas eu lieu, si les particuliers avaient eu à tirer de leurs caisses les sommes immenses que Saint-George a offertes à des mains rapaces et prodigues.

» En effet, c'est de 1490 à la révolution de 1528, que Gênes souffre des dépenses prodigieuses suivant le caprice ou l'intérêt de ses maîtres. Des citoyens qui se font doges achètent la paix et leur dignité du prince étranger dont ils ont secoué le joug. (1495) Il faut soutenir les Pisans contre les Florentins, et Saint-George fournit les sommes nécessaires. (1500) On puise dix-sept mille livres pour soudoyer des Condo-

tieris. (1498) On dépense vingt-cinq mille livres pour recevoir Louis le More, et seize mille livres pour accueillir Louis XII. (1502) En peu d'années, Jean Frégose promet douze mille ducats au cardinal de Sion, pour soudoyer les Suisses, et Gênes les paie. Les Adorno en promettent nonante mille au roi de France. Le vice-roi d'Espagne en reçoit quatre-vingt mille pour avoir soutenu Octavien Frégose. Les Adorno, revenus au timon, offrent des sommes immenses pour se concilier le duc de Milan et les Suisses. Ces profusions, qui dépouillaient la république pour la rendre en esclavage, soulevèrent enfin l'indignation des citoyens. Dans un moment de liberté (1513) on créa des magistrats chargés de s'opposer à ces transactions honteuses, à ces dilapidations criminelles. Il ne manqua à cette résolution que d'être suivie de quelque fruit. Deux ans après, Octavien Frégose, de doge se fait gouverneur pour François I.er, et, pour s'assurer d'une pension de dix mille écus, il oblige Gênes à un prêt de quatre-vingt mille livres à ce prince (1).

(1) La moitié fut prise sur les particuliers, l'autre

» Les auteurs nous disent rarement avec quelles ressources le fisc payait ou garantissait les avances de Saint-George : on voit seulement qu'en 1528, à l'heureuse révolution qui fit enfin cesser l'anarchie des partis, on emprunta, pour la défense du nouvel ordre de choses, cent cinquante mille écus à la banque. On couvrit cet emprunt par un impôt sur les maisons, et peu après il fut converti en une augmentation sur la gabelle du sel.

» Il est sûr que ces sommes enlevées à Saint-George, remboursées ou non, étaient loin d'épuiser son trésor. Il faut que les ressources de la navigation fussent immenses. Les historiens remarquent qu'en sept ans, pendant la seigneurie française, de 1409 à 1506, la ville s'était plus que jamais enrichie par le commerce.

» Parmi les droits multipliés que levait Saint-George, les plus importans étaient ceux qui étaient imposés sur le commerce mari-

moitié fournie par la commune. Les premiers furent remboursés lentement. En 1535 il était encore dû 27,000 écus à la république. Qui se chargerait de répondre que ce reliquat fut soldé ?

time. Une grande modération, et par conséquent une grande prévoyance en avaient réglé le taux et le régime; et, si un vieux préjugé avait anciennement écrit quelque restriction fiscale dans le code de la douane génoise, si c'était le propre de l'esprit du pays de corriger rarement ses lois, un heureux instinct laissa bientôt dormir ces règlemens sévères, et le commerce eut toute la facilité qu'il eût pu attendre des principes libéraux les mieux discutés. Gênes, sans territoire, n'avait pas de productions de son cru à vendre. Ses manufactures de soie soutenaient à peine la concurrence de l'extérieur. Ses colonies étaient perdues. Les navigateurs de l'Océan réduisaient ceux de la Méditerranée à un obscur cabotage. Les productions de l'Inde ne remontaient plus les fleuves de l'Orient, et les Génois n'avaient aucune part au commerce des productions d'un nouveau monde qu'un de leurs compatriotes avait donné à l'Espagne; mais à défaut, le trafic de l'étranger dans leur port suffit pour les enrichir encore. Le gouvernement le favorisa, c'est-à-dire, le laissa faire. On se garda bien de contrarier l'abord de ce qu'on n'avait pas chez soi, on

de ce qu'on ne pouvait pas y faire à aussi bon compte qu'on le tirait de l'étranger. Aucune de ces prohibitions jalouses, ou de ces savantes graduations d'impôt, destinées, dit-on, à écarter certains produits étrangers, et à procurer au pays la préférence des matières propres à ses manufactures, ingénieuses combinaisons pour déguiser la pure levée d'un subside sur le commerce, sous l'apparence officieuse de son bien, et qui aggravent le poids de l'impôt, sous ce spécieux prétexte. On se persuada à Gênes que le fisc recueillerait d'autant plus en somme, qu'il exigerait moins en quotité; que la liberté et l'économie pouvaient seules attirer au port de Gênes la préférence sur les ports voisins; qu'elles assureraient seules les avantages offerts par sa position, et relevés par les capitaux qu'elle pouvait prêter et verser dans les échanges.

» Un droit sur les marchandises venues du dehors et consommées dans la ville, assez modéré pour ne pas décourager la consommation et pour ne pas appeler la contrebande.

» Sur ce qui, venu de la mer, sortait par terre de l'état, une taxe beaucoup plus

faible, de manière que, pour ouvrir au commerce la barrière naturelle qui, au milieu des montagnes de Gênes, forme l'abord de la Lombardie, on n'exigeât qu'un droit de passage si modique, qu'il en eût coûté davantage pour l'éviter.

» Enfin, un droit minime, ou plutôt une simple indemnité des frais de magasin sur ce qui, venu par mer, s'en retournait de même; car on croyait que l'état gagne plus, indirectement et directement même, sur le bénéfice du peuple qui travaille et qui consomme, que dans la perception d'un impôt sur la matière de son travail. Peu de formalités et beaucoup d'indulgence, voilà tout le système fiscal de l'ancienne douane de Gênes, dans son dernier état; et certes, si les bases que j'en rassemble ont éprouvé ailleurs de grandes controverses, l'expérience est ici en leur faveur.

» Saint-George, qui avait dans la ville le monopole exclusif du sel, du tabac, de l'eau-de-vie, et qui, en l'affermant, le surveillait avec sévérité, favorisait au port-franc l'entière liberté de commerce, et d'après l'expérience, l'administration aurait cru ruiner sa recette, si elle avait tenté d'imposer la

moindre entrave ou d'exiger la moindre augmentation. La sureté des dépôts, celle de la personne des étrangers qui se rangeaient sous la loi du port-franc, une espèce d'asile contre ceux qui les auraient poursuivis pour des causes antérieures, la renonciation à toutes représailles, en cas de rupture avec leurs maîtres, la pleine liberté de conscience, telles étaient les règles fondamentales offertes en garantie pour attirer les commerçans. Pour donner à leurs opérations toute la latitude possible, on forma un lieu de dépôt qu'on appela le Port-Franc, où les marchandises entraient gratuitement et restaient entreposées jusqu'au moment où, réexportées, expédiées au-dehors ou versées dans la consommation, elles acquittaient les droits de la douane. Jusques-là, le commerce, sans gêne et sans formalité, façonnait, assortissait à son gré la marchandise. Elle circulait sans sortir du port-franc, avec une liberté que l'usage avait rendue indéfinie. Les deux cens magasins régulièrement disposés en huit pavillons principaux dans cette belle enceinte qui n'est pas un des moindres ornemens de la ville, furent bâtis des deniers de Saint-George

en 1641, augmentés et terminés en 1736. Ils coûtèrent sept cens mille livres. La dépense atteste l'état florissant du trésor de la banque. Les loyers accrurent ses revenus annuels, et tel a été le fruit de ces mesures, que nous avons eu la satisfaction de voir jusqu'aux dernières années de guerre, le port-franc devenir trop étroit, tous ses passages obstrués de marchandises, les lieux réservés au service convertis en nouveaux magasins, enfin, Saint-George contraint d'ouvrir une vaste succursale à son dépôt, et d'en permettre plusieurs autres, pour proportionner le local à l'augmentation du commerce.

» Les droits du port-franc et ceux que la douane percevait sur ce qui passait du port-franc dans la consommation de la ville, rendaient environ un million de livres par an, dans l'époque qui a immédiatement précédé la révolution. Tel était le produit, lié d'ailleurs à tant d'occasions productives de salaires et de bénéfices pour les citoyens, dans une seule branche du revenu d'une république qui ne dépensait que cinq à six millions de livres annuellement; tel était le sacrifice qu'elle avait fait à perpétuité aux dépenses ambitieuses de ses tyrans du XV.e siècle.

» Après

» Après avoir rendu justice aux principes de modération qui régissaient à Saint-George l'application et la levée des impôts, du moins sur le commerce, il me reste à présenter la banque sous un autre aspect qui nous ramenera plus directement aux conséquences de sa subversion passagère en 1746. Il faut montrer comment les billets de la banque se trouvaient presque la seule monnaie circulante dans Gênes.

» Il ne faut pas se méprendre à ce nom de banque communément donné à la maison de Saint-George. Cet établissement n'a rien de commun avec les banques ordinaires de crédit ou avec les caisses d'escompte.

» Dès son institution, quand la banque avait réglé le dividende de l'année, elle le faisait inscrire sur un registre au profit et sous le nom de chaque actionnaire. Il dépendait de chacun d'aller percevoir son revenu : il avait été effectivement versé dans le coffre destiné à cette distribution. Mille occasions de nouveaux emplois, de droits et sur-tout de loyers de gabelles affermés, à payer à Saint-George, faisaient que les parties prenantes y laissaient souvent leur argent en dépôt. Les particuliers trouvaient de l'économie et de la com-

modité à solder entre eux leurs comptes privés, en se transportant leurs créances sur la banque, sans toucher d'espèces. Le transfert s'opérait sur les livres de Saint-George : la somme passait d'un compte à l'autre; une circonstance particulière favorisa cette habitude et l'étendit sur tout le commerce. Elle tient à la manie générale chez les Italiens, mais propre sur-tout aux Génois qui l'ont toujours eue et qui la conservent encore, d'altérer arbitrairement le cours des monnaies circulantes... »

L'auteur détaille les diverses variations qui, par l'effet de cette manie, s'établirent dans le cours des espèces, et raconte comment au florin d'une livre, battu à la fin du xv.me siècle, et dont la valeur n'avait cessé d'éprouver des changemens, succéda, cent ans après, l'écu d'or dont le prix ne fut pas moins variable; et comment l'écu d'argent de quatre livres, frappé en 1543, parvint, en moins d'un siècle, à sept livres douze sous, monnaie courante.

Il observe ensuite que « la surabondance des métaux précieux, après la découverte des mines de l'Amérique, aurait dû faire baisser la valeur nominale des pièces de monnaie. Ce-

pendant on la voit toujours croissante. Mais l'avilissement de la valeur du signe surabondant pouvait s'opérer de deux manières. Il était indifférent que son prix nominal baissât ou que le prix vénal des marchandises haussât. C'est ce qui arriva : la hausse du cours des monnaies fut une sorte de compensation que celui qui achetait, tenta d'établir contre le surhaussement du prix exigé par le vendeur.

» Pendant long-temps, la valeur idéale des quantités écrites, sous le nom de *livres*, sur les registres de la banque, avait suivi les variations des espèces régularisées de loin en loin par de nouveaux tarifs; mais il aurait fallu distinguer enfin l'ancienne valeur de la valeur courante : l'écu d'argent à sept livres 12 sous, fut la mesure de celle-ci et demeura fixe pour la banque (1). Cependant le penchant du peuple ne put se vain-

(1) Cette ancienne valeur n'existait plus que dans le capital des actions à raison de 100 liv. chacune. Elle était appelée livre de *numerato*, par opposition, sans doute, à la livre de poids qui avait été d'abord la monnaie, tant réelle que de compte. Les dividendes étaient écrits chaque année, au profit des actionnaires, au livre de *numerato*, c'est-à-dire, en raison de la nouvelle

cre : il altéra de nouveau toutes les valeurs. Celui qui devait payer l'ouvrier, le marchand, continua à lui faire la loi et l'obligea à recevoir l'écu au-dessus du tarif. Cet agiotage se borna d'abord aux espèces étrangères de toute sorte. Elles s'étaient toujours introduites dans la circulation. Un très-petit peuple, qui avait un commerce immense avec l'étranger, devait avoir trop peu de monnaie nationale pour ses besoins, et trop d'occasions de recevoir celles de ses voisins pour ne pas être tenté de se servir des unes en supplément de l'autre. De bonne heure, comme de nos jours, l'agiotage s'y était donné carrière. Des monnaies décriées que tout les petits princes d'Italie frappaient sous un nom commun (1) et avec des titres inégaux et affaiblis à l'envi, s'étaient particulièrement emparées de la circulation. Cet abus avait enfin exigé la répression du gouvernement qui aurait mieux fait de prévenir le mal. Il causa une confusion telle qu'après de vaines tentatives, en 1511, on fut obligé de retirer

valeur courante de l'écu d'argent à 7 liv. 12 sous, substituée à son ancien prix de 4 liv. 10 sous.

(1) Cavalotti.

ces espèces, le trésor partageant la perte par moitié avec le peuple qui en était surchargé. Cette disposition à entretenir les fluctuations de la monnaie s'étant toujours conservée, lorsque la banque voulut maintenir fixe la valeur de la sienne, on eut dans Gênes deux cours et deux argens : la monnaie de banque invariable, et les espèces dont le cours nominal et arbitraire ne cessa de monter. Cette monnaie variable resta propre aux dépenses journalières des particuliers et même le plus souvent aux achats des marchandises. Le trésor public, Saint-George et le commerce, sur-tout dans ses opérations de banque et de change avec l'étranger, ne connurent naturellement que le cours fixe. Alors tous les payemens de cette nature se firent à la banque par un transfert du compte de celui qui payait au compte de celui qui recevait. Ceux qui, ayant à s'acquitter, n'avaient pas assez de fonds à la banque, furent obligés d'y porter de l'effectif. Par là, les écus ne tardèrent pas à rentrer presque tous dans les caisses de Saint-George, et ce sont ces mêmes Génouines que les Allemands se firent donner pour les contributions en 1746. Mais pendant que ces espèces étaient resserrées dans

les coffres, l'argent de banque ne fut plus qu'une monnaie fictive. Un agio s'établit entre cette valeur et les espèces courantes : en 1711, l'argent de banque commença à valoir un pour cent de plus que l'argent courant. Cet agio, ce tempérament, entre les deux valeurs, que les mêmes circonstances ont établi dans tous les pays de banque, est resté à Amsterdam, dans les limites d'un à quatre pour cent; mais il augmenta à Gênes, par cette inclination à altérer la valeur nominale des espèces, sans autre motif que le défaut de police et l'avidité de gagner un sou en payant un écu. L'agio ne tarda pas à se trouver à quinze pour cent; il commençait même à passer ce terme, quand il fut fixé par le gouvernement, en 1741. Les espèces circulantes furent soumises à un tarif correspondant, mais le public ne respecta que pour peu de temps ces règles imposées pour fixer le cours de tant d'espèces. Dans le fait, là où il y a plusieurs monnaies en concours, le moindre motif de préférer l'une à l'autre, ou la moindre économie à en tirer quelqu'une du dehors, doit nécessairement introduire une variation dont la spéculation se saisit aussitôt, sur-

tout si une administration faible ou négligente ferme les yeux sur l'abus qu'en fait l'agiotage.

» C'est ainsi que Saint-George, indépendamment de ses fonctions anciennes, était devenu une banque de dépôt à l'usage des particuliers, service qu'elle rendit gratuitement au public. La fatigue même des transferts fut épargnée. Le propriétaire d'une somme d'argent de banque inscrite sous son nom, pouvait, à son choix, en détacher telle fraction qu'il lui plaisait, de laquelle on lui délivrait, en extinction d'autant, une reconnaissance qui servait de mandat sur le trésorier pour être payée en argent; et qui, en attendant, devenait un billet au porteur. Ce billet était reçu partout comme argent, et circulait jusqu'à ce qu'un porteur eût occasion, ou d'en faire inscrire nouvellement la somme à son profit sur les livres, ou d'en percevoir le numéraire, en le rapportant au trésorier. Un débiteur s'acquittait donc indifféremment, ou en transférant sur les registres à son créancier, ou en lui donnant un billet de banque équivalant au transfert, comme le transfert ou le billet équivalait réellement à l'argent.

» On voit par là que les dépôts à la ban-

que ne doivent pas se confondre avec ses actions. Celles-ci étaient un capital à fonds perdu représentant les anciens versemens faits par les premiers actionnaires à la république, en échange des branches de perception qu'elle leur avait aliénées. Ces capitaux fictifs étaient la matière du dividende annuel qui produisait aux propriétaires une rente perpétuelle, variable. Les créances inscrites sur les *cartulaires* ou les billets de banque qui étaient ces mêmes créances mises au porteur à la réquisition des propriétaires, n'étaient que les dividendes échus et non encore retirés des actionnaires ou la reconnaissance des sommes réelles déposées par les particuliers. L'un et l'autre objet avaient été effectivement versés en écus. Les engagemens de la banque étaient la simple reconnaissance d'une somme égale existante dans ses coffres à la disposition des porteurs. N'escomptant aucun papier (1), elle ne bénéficiait en rien sur le

(1) La banque faisait profit d'un escompte sur ses dividendes qui, inscrits aussitôt l'année finie, n'étaient payables qu'au bout de trois ans, sous pretexte qu'il fallait ce temps pour réaliser les bénéfices de l'établissement. Saint-George les réduisait au comptant moyennant une retenue. L'administration rachetait aussi les ac-

retard de l'échange en effectif de ses billets; et par-là même, la demande de cet échange était toujours moins fréquente. Saint-George différait donc essentiellement de toutes ces caisses d'escompte fondées sur le bénéfice d'un emploi lucratif de l'argent des particuliers auquel elles subrogent un papier, et sur l'espérance que toutes les parties de ce papier ne viendront jamais se présenter toutes ensemble à l'échange.

» C'était, du moins dans le gouvernement, un article de foi qui était reçu sans difficulté par les Génois de tous les ordres et par le commerce entier de l'Europe, que les clefs du trésor serraient justement autant d'écus qu'il en était porté sur les livres ou sur les billets de la banque. On ne peut nier cependant que, dans le dernier siècle, le gouvernement n'ait sans cesse emprunté de Saint-George. C'est la guerre des Corses qui en est sur-tout accusée. De 1731 à 1738 il pa-

---

tions qui se trouvaient à vendre; mais c'était pour les revendre aux colonnes susceptibles d'accroissement; fondation qui s'opposait à ce que la banque s'amortît jamais; et, en effet, comme l'amortissement n'aurait pas tourné au profit de l'état, on n'avait aucun intérêt à y tendre.

raît que ces sommes empruntées s'élevèrent à douze millions de livres. La république, pour sureté de ce capital, affecta à Saint-George des sommes de ses propres actions que le gouvernement avait successivement réunies ou héritées, et particulièrement celles des colonnes instituées par d'illustres citoyens, au profit de la patrie. Saint-George se retenait les dividendes de ces actions en représentation des intérêts de la somme prêtée. Etait-ce entièrement sur ses réserves qu'elle prenait cette somme? Les dépôts de monnaies représentatifs des billets n'étaient-ils pas entâmés? C'est ce qu'on ne peut dire. On peut remarquer seulement l'étroite union du gouvernement et de l'administration de la banque. Tout propriétaire de dix actions avait bien qualité pour devenir membre du conseil général de Saint-George; mais dans ce conseil de quatre cent soixante personnes, la moitié, tirée au sort, donnait nécessairement beaucoup de nobles, puisque la majorité des actions appartenait aux anciennes familles, et l'autre moitié était choisie par trente-deux électeurs nobles exclusivement. Ce conseil n'avait que la puissance législative; mais tous les administrateurs devaient être nobles, et en

particulier, il était passé en usage que les protecteurs fussent pris parmi les sénateurs du gouvernement, au moment de la sortie de leur charge. On peut juger, d'après cela, de la valeur d'une loi expresse de la banque qui défend aux secrétaires de Saint-George de révéler les délibérations au gouvernement ou à ses membres.

» Nous remarquerons plus bas que les empiètemens du gouvernement sur Saint-George étaient le correctif abusif, mais nécessaire, d'un abus intolérable. Mais, si cette licence allait jusqu'à utiliser les dépôts qui auraient dû être conservés intacts, en les employant à libérer la banque d'une portion considérable de distribution annuelle des dividendes, il n'y aurait pas lieu sans doute à lui reprocher un procédé contraire, si l'on veut, à son ancienne institution, mais que la prospérité de ses rentrées rendait sans conséquence pour les créanciers; qui portait un accroissement évident à sa réserve, et pourvoyait en même temps aux besoins de l'état.

» Si, maintenant, on récapitule les rapports de Saint-George avec le public de Gênes, ses billets et ses viremens, seul mode de payement, seule monnaie pour le mouve-

ment du trésor public et la circulation du commerce des banquiers; ses actions composant, presque seules, le placement du premier fonds de toutes les anciennes fortunes, formant la dotation et le patrimoine des établissemens publics, civils, religieux, de charité, d'instruction publique et de toutes les familles; le revenu de ces établissemens et d'un nombre immense de particuliers fondé sur le dividende annuel, on se figurera aisément l'état de Gênes, au moment où ses caisses s'ouvrirent pour payer les contributions à l'ennemi, et où les payemens de la banque furent suspendus. »

Lorsque cette suspension fut devenue inévitable par l'excessif avilissement de l'argent de banque, on cessa de recevoir les transferts d'une dette qui, devenue flottante, appelait une liquidation; et l'on décréta l'ouverture d'une nouvelle caisse pour recevoir les dépôts et les viremens de commerce; mais, malgré l'assurance que ces nouveaux dépôts seraient distincts des anciens et n'en partageraient pas le sort, les particuliers refusèrent leur confiance : ils ne portèrent rien à cette caisse, et comptèrent entre eux en argent sans intermédiaire. C'est à cette époque que la valeur de

la monnaie commerciale de Gênes a été connue sous le nom de monnaie hors banque, *fuori banco*.

Au moyen du payement de tous les droits en numéraire avec l'addition d'un agio de quinze pour cent sur les quotités dues en monnaie de banque, du produit d'une imposition extraordinaire, proportionnée aux facultés de chacun, de nouvelles taxes sur divers objets de consommation, on parvint à amortir les billets de banque, et à payer un intérêt aux porteurs. En attendant l'extinction, l'amortissement s'opéra d'abord par leur conversion en actions de deux cens livres de banque, portant un et demi pour cent d'intérêt jusqu'au payement du capital; et ensuite, en peu d'années, le capital consolidé fut fidèlement remboursé, exemple unique parmi les peuples qui ont un papier-monnaie tombé dans le décri.

Les actions de Saint-George gagnèrent; les dividendes rendirent annuellement deux et demi pour cent environ, intérêt satifaisant pour le pays et pour le temps. Les négocians continuèrent à traiter en monnaie hors banque; mais les caisses de Saint-George se remplirent de nouveau de dépôts judiciaires

et volontaires. Ses billets nouvellement émis furent considérés à l'égal de l'argent monnoyé. Au reste, les monnaies ayant continué d'augmenter de valeur nominale, c'est à vingt-cinq pour cent, en faveur de l'argent de banque contre l'argent hors banque ou effectif, que l'agio resta fixé (1).

---

(1) Le peuple ne put s'empêcher de continuer à se servir des monnaies étrangères pour ses usages journaliers, et à se livrer à la manie d'en altérer le prix. On vit, au bout de quelques années, trois monnaies en concurrence : celle de la banque, qui n'existait que dans ses billets ; la monnaie hors banque dont se servait le commerce, consistant en ces mêmes billets de banque, en comptant 100 pour 125, outre quelques pièces d'une livre, et la monnaie dite abusive, à l'usage du peuple, passée de ses mains à celle des boutiquiers et de là dans tout le commerce de marchandises, valeur composée des espèces étrangères circulant à prix arbitraire et variable. Ainsi on avait deux agios, un de 25 pour cent fixe, de la monnaie de banque à la monnaie hors de banque, l'autre variable et sans bornes, de la monnaie hors banque à la monnaie abusive. Ce dernier était déjà de 12 à 13 pour cent, quand le gouvernement coupa la racine de cet abus, en battant une monnaie génoise suffisante pour tous les besoins, réglée à raison de 125 liv. pour 100 liv. de banque. D'après cette opération, on défendit sérieusement l'emploi des espèces étrangères, comme monnaie courante ;

» Tel a été le dernier état des choses, et le temps prospère de la sécurité jusqu'à la ré-

---

mais après la réunion de la Ligurie à la France, l'agiotage a feint de croire que les prohibitions avaient perdu la force qui les sanctionnait. L'administration nouvelle n'a pu deviner ni comprendre cette entreprise bizarre, de faire valoir à l'écu, chaque jour, quelque chose de plus qu'il ne vaut, et je me flatte à peine de me faire entendre de ceux qui me liront hors du pays. Les espèces étrangères ont donc reparu dans la circulation publique, et avec elles le prix variable et arbitraire; en un mot, la monnaie abusive. L'écu de 5 francs qui vaut 6 liv. de Gênes par la loi, vaut chez le peuple 6 liv. 16 sous (aujourd'hui 17 juin 1811). Les espèces de toutes sortes et de tous pays se faisant concurrence l'une à l'autre, il suffit qu'une d'entre elles passe un jour à la halle à un sou de plus que la veille, toutes les autres doivent suivre aussitôt la même marche progressive. Cet abus tend à dénaturer tous les rapports : il jette l'incertitude dans un grand nombre de marchés; il empêche toute confiance, puisque, pour ce qui se vend à terme, on doit s'attendre à recevoir moins d'argent que la marchandise n'en vaut au moment du contrat; il diminue les ressources du journalier qui peut difficilement et lentement augmenter le prix nominal de sa main-d'œuvre, tandis que le marchand ne tarde jamais à diminuer la quantité de denrées qu'il livre, en proportion de la valeur réelle de la monnaie qu'il reçoit. Enfin, c'est une désorganisation complette dont il est singulier de suivre la trace rarement interrompue

volution. Si dans cet intervalle, Saint-George a nouvellement prêté de l'argent au gouvernement, il n'est pas probable que c'ait été jusqu'à vider son trésor et à compromettre la sureté de l'établissement, les dépôts et la fortune des actionnaires : les événemens qui ont enfin amené ces résultats appartiennent à la révolution. »

Ici l'auteur trace un tableau rapide des dernières destinées de Saint-George. Son trésor pouvait-il être respecté au milieu des besoins toujours plus considérables, toujours plus urgens de la république, depuis que la conflagration générale de l'Europe eut menacé de l'atteindre, et lorsque ensuite le triomphe des maximes démagogiques dans son sein, eut ajouté un grand surcroît de dépenses à la suppression des impôts qui avaient été jusqu'alors la principale source des revenus ? Livrée tour à tour à l'impéritie honnête et à la rapa-

---

depuis 400 ans. Elle ne disparaîtra que lorsque, les espèces liguriennes étant converties à l'empreinte française, les étrangères seront absolument exclues de la fonction de monnaie. Tant qu'elles s'y maintiendront par tolérance, par cela même que leur cours ne sera que toléré, il ne sera ni réglé, ni surveillé, et il en renaîtra toujours une monnaie abusive.

cité

cité maladroite, la banque fut sapée à l'envi, jusque dans ses fondemens, par tous ceux qui, durant la crise révolutionnaire, prirent part au maniement des affaires publiques. On consomma d'abord les réserves ; on épuisa bientôt après les dépôts ; on suspendit l'échange des billets ; on reprit les revenus publics engagés, mais sans rembourser le capital. Au milieu de tant d'actes d'iniquité brilla cependant une lueur de justice ; on reçut les billets en payement des immeubles qu'on aliéna. Il restait le sort des actionnaires à régler. On créa pour eux, comme pour tous les autres créanciers de l'état, des actions nouvelles, mais chimériques, et, pour que cette propriété si long-temps sacrée n'ait pas été totalement anéantie, il a fallu que Gênes fût réunie à l'empire, et que le gouvernement garantît la dette et consolidât les actions sur le principe de la liquidation française.

Ainsi s'écroula, après quatre siècles d'existence, cet antique édifice, cet établissement fameux dont il ne reste plus qu'à examiner l'influence.

« Saint-George a dépouillé le gouvernement de Gênes, pendant quatre cens ans, de ses plus beaux revenus, en payement de som-

mes consumées pour jamais. Cet envahissement, sans exemple et sans retour, s'est trouvé fait en vertu d'un contrat innocent dans son principe, mais usuraire et tortionnaire par sa perpétuité.

» Les bulles des papes qui ont privilégié Saint-George, égalé ses billets à l'argent (bizarre matière d'une bulle), relevé ses actionnaires de tout scrupule de conscience, ont pu tranquilliser les particuliers, mais n'ont pu soulager l'état du poids de cette usure. Tant qu'on put puiser des capitaux à Saint-George, c'est-à-dire, à concurrence de tout ce que les gouvernans anciens purent faire payer annuellement par le peuple, pour le vendre à la banque en une seule fois, Saint-George a offert aux ambitieux la funeste occasion de compromettre et de ruiner la république.

» Lorsqu'on n'a plus rien eu à vendre, la privation, sans retour, des ressources du gouvernement, l'a nécessairement énervé. Il s'est affaibli de toute la force de Saint-George. Smith l'a remarqué (1). Il aurait pu ajouter qu'à la différence des autres états, c'était à Gênes un mal sans remède, puisqu'il n'y avait

(1) Rich., *Des nations*, t. IV.

point d'amortissement possible de cette dette perpétuelle. La fondation des colonnes croissantes, employant tout ce qui tombait d'actions dans le commerce, empêchait qu'elles ne fussent rachetées pour les éteindre ; et d'ailleurs, l'état et le peuple qui payait les impôts, ne pouvaient profiter des extinctions qui auraient tourné à l'avantage d'un corps étranger au gouvernement de la république.

» Voilà les inconvéniens, voici les correctifs.

» Dans les temps modernes où la république était loin d'être ambitieuse, mais où le cours naturel des choses grossissait nécessairement ses dépenses, une ressource lui était toujours assurée. Les économies, les réserves de Saint-George ont secouru le gouvernement ; et par là, les revenus aliénés à la banque sont rentrés, réellement quoique irrégulièrement, dans leur destination naturelle. Les actionnaires avaient-ils lieu de s'en plaindre ? Jamais ils n'avaient pu espérer que ces réserves leur seraient distribuées ; les nouveaux acquéreurs n'avaient réglé leur prix d'achat que sur les revenus actuels. Les anciens actionnaires avaient encore moins sujet de se plaindre : ils étaient eux-mêmes le gou-

vernement. Enfin, quand ils avaient retiré un dividende convenable, proportionné au revenu des autres placemens du commerce, augmenter ces dividendes, c'eût été détourner les capitaux de tous les autres emplois utiles. D'ailleurs, jusqu'à la spoliation révolutionnaire, les secours donnés au gouvernement n'étaient pas gratuits : l'intérêt utilisait, au profit de la banque, le fonds mort de ses réserves.

» Répétons que Saint-George a rendu plus libérale l'application au commerce, des droits dont le gouvernement s'était exproprié en sa faveur, et a garanti les bons principes contre les variations fiscales que le besoin d'argent fait souvent concevoir à ceux qui commandent.

» Enfin, dans tous les temps, les colonnes de Saint-George avaient été le fonds le plus solide de la fortune perpétuelle des familles, comme des revenus les plus assurés des établissemens publics. Plus les placemens faits dans les finances des princes étrangers souffraient de disgrâces, plus ceux-ci étaient devenus précieux. Le jour où, pendant la révolution, en vertu d'une loi, les fidéicommis et les fondations de cette nature, ont

été déclarés libres, pour une moitié, sur la tête des titulaires, et pour le reste, sur celle de leurs successeurs immédiats, la moitié, pour ainsi dire, de ce qui restait à la plupart des familles a disparu sans retour. La suspension des payemens de Saint-George et le sort de ses actions ont consommé beaucoup de ruines, et ceux qui avaient entendu parler des richesses immenses de tant de maisons antiques, sont fondés à penser aujourd'hui, qu'à cet égard du moins, l'influence de la banque sur la fortune des particuliers était incalculable.

Mémoire critique sur divers événemens de l'histoire des Croisades à la fin du XII.me siècle; par M. de Gasparin d'Orange, associé.

L'histoire des Croisades est devenue, presque en même temps, l'objet des méditations et des travaux d'un assez grand nombre d'écrivains. A la voix de l'Institut, les Choiseul et les Heeren ont apprécié, en philosophes aussi judicieux que savans, aussi impartiaux que profonds, l'influence de ces pieuses expéditions; un auteur, justement célèbre, qui en a visité et décrit le théâtre, les a retracées, par occasion, avec l'imagination d'un poëte et la ferveur d'un croisé; et, tandis qu'une main non moins habile réunissait dans un seul tableau tous les souvenirs de cette

grande époque, les peignait à grands traits et sous le coloris le plus brillant, M. de Gasparin s'occupait d'une partie du même sujet : il préparait une *Vie de Saladin.*

Arrêté dans son travail par quelques problèmes non résolus ou encore mal éclaircis, il a cherché la vérité avec bonne foi, et déposé, dans un écrit intitulé : *Mémoire critique sur divers évènemens de l'histoire des Croisades à la fin du XII.me siècle*, les motifs de l'opinion dont il n'offrira que le résultat dans l'ouvrage dont celui-ci n'est en quelque sorte qu'un appendice.

En s'engageant dans les routes si glorieusement parcourues par les Freret, les Maupert, les Sainte-Croix, M. de Gasparin n'y entre qu'avec une extrême défiance de lui-même ; « Je ne me sens, dit-il, ni cette justesse de tact qui décide, ni cette assurance qui prononce, presque sans examen ; j'ai besoin de tâtonnemens longs et pénibles ; j'ai besoin de me rendre compte, par écrit, de ce que j'ai pensé ; je fixe ainsi mes idées, et je débrouille ce chaos si fatigant pour l'auteur qui, rempli des passages discordans de tant d'écrits divers, ne voit encore son sujet qu'à travers un voile. L'examen approfondi de sa

matière, le soin de fixer des points de reconnaissance, de revenir sur les parties mal éclaircies, de coordonner les événemens, font enfin tomber le voile, et la figure du héros apparaît dans ses véritables proportions, dans sa belle unité, et telle qu'il faut la reproduire aux yeux de ses contemporains. »

Les points sur lesquels l'ignorance, la mauvaise foi et les témoignages opposés des auteurs arabes et chrétiens ont répandu une obscurité que M. de Gasparin s'efforce de dissiper, sont : *l'accusation de trahison contre le comte de Tripoli*; *la capitulation d'Acre*; *le combat d'Assur*; *les démêlés du duc de Bourgogne et de Richard*; *l'assassinat du marquis de Montferrat*. Après avoir discuté les questions auxquelles donnent lieu ces divers événemens, M. de Gasparin termine son ouvrage par la réfutation de quelques passages de l'*Itinéraire de Jérusalem* de M. de Châteaubriant.

§. I.

Accusation de trahison contre le comte de Tripoli.

« La bataille de Tybériade à laquelle les Orientaux donnent le nom de *Hittin*, porta

un coup fatal à la puissance des Chrétiens d'outre-mer. Depuis cette journée, leur histoire fut un enchaînement de malheurs, qui ne se termina que par leur complette expulsion de la Palestine. Cette défaite fut honteuse pour les Chrétiens qui, jusqu'alors victorieux des Sarrasins avec un petit nombre d'hommes, perdirent la plus belle armée qu'on eût encore rassemblée dans ces contrées, et qui fut vaincue, sans qu'il y eût de véritable engagement, par les mauvaises manœuvres de ses chefs.

» Le soldat qui est défait sans avoir combattu, est toujours porté à accuser ses chefs de trahison : c'est ce qui arriva après la bataille de Tybériade. Mais, le roi ayant été pris, on ne put l'accuser d'avoir sacrifié l'armée, et l'accusation retomba sur le comte de Tripoli qui était parvenu à s'échapper. Je me propose d'examiner ici la conduite de ce comte, et l'odieuse inculpation dont il est noirci.

» Le comte de Tripoli était un des principaux seigneurs francs de la Syrie, il descendait de ce fameux Raymond de Toulouse qui avait été un des concurrens à la couronne de Jérusalem ; il était d'ailleurs allié aux souverains de cet état. Sa comté était

indépendante du royaume de Jérusalem ; mais obligés par la crainte d'un ennemi commun d'agir sans cesse d'accord, ces deux états avaient, pour ainsi dire, confondu leurs intérêts. Raymond III, c'est ainsi que s'appelait le comte, avait combattu avec valeur dans les rangs des Francs, et s'il avait agi quelquefois séparément pour obtenir des trèves particulières de Saladin, c'est quand, pressé par ce prince dans ses états héréditaires, il avait été abandonné des Chrétiens. (1)

» Baudouin IV, dit le *Lépreux*, régnait alors à Jérusalem. Ce prince venait de marier en secondes noces sa sœur Sybille avec Guy de Lusignan, gentilhomme poitevin, peu estimé par ceux qui le connaissaient, et qui joignait à l'incapacité, un crime irrémissible pour les Francs de Jérusalem, celui d'être nouvellement établi dans le pays, et d'y avoir obtenu la main de la sœur du monarque, au détriment des anciens sujets du royaume, qui croyaient y avoir plus de droit.

» Au milieu des infirmités qui le conduisaient à une mort douloureuse, l'âme de Bau-

(1) Willel. Tyr, lib. 21, 22, dans la collection de Bongars, *Gesta dei per Francos*, t. I.

douin fut toujours élevée ; le bonheur de ses sujets, le triomphe de la religion, ne cessèrent d'être le but de ses actions, l'objet de ses méditations. Tant que ses forces lui avaient permis de tenir le timon de l'état, il l'avait gouverné dignement. Vainqueur de Saladin à Ascalon, il avait éloigné pour longtemps, ce conquérant des frontières de son état, et depuis, il n'y avait plus tenté que des courses. Mais les maux épouvantables que souffrait ce jeune prince ne cessant de s'accroître, l'arrachèrent à ses occupations chéries, et il choisit son beau-frère pour le remplacer et lui servir de ministre. Le roi se réserva seulement la ville de Jérusalem et une pension de dix mille pièces d'or pour ses dépenses domestiques. (1)

» Bientôt une occasion brillante s'offrit au nouveau vice-roi pour acquérir une réputation militaire. Saladin fit une invasion dans le royaume pour le dévaster, en représailles d'une course que les Chrétiens avaient faite vers Damas. Le sultan dispersa ses troupes et se tint, pendant quelques jours avec un un faible détachement, à portée de l'armée

(1) Willelm. Tyr, lib. 22, cap. 25 et 29.

chrétienne; mais Guy de Lusignan, soit pusillanimité, soit incapacité, se retira sans combattre, après avoir vu ravager le pays sous ses yeux. »

Le roi indigné de la conduite de Lusignan à la tête de l'armée, et plus encore de l'ingratitude avec laquelle ce prince voulut l'expulser de Jérusalem et le reléguer à Tyr, révoqua, au grand contentement de tous les seigneurs, les pouvoirs qu'il lui avait donnés, fit couronner Baudouin, enfant âgé de cinq ans, né du premier mariage de sa sœur Sybille, et choisit pour tuteur de son neveu et pour régent du royaume, le comte de Tripoli qui, venant d'obliger Saladin à lever le siège de Carac, lui était désigné par le vœu public et par la victoire.

« L'occasion qui s'offrait au comte avait été belle pour un ambitieux. La faveur publique l'accompagnait; maître de toutes les forces de l'état, dépositaire de la personne d'un enfant couronné, d'ailleurs puissant par ses propres richesses et ses états héréditaires, qui l'aurait empêché de monter sur ce trône auquel il avait des droits, d'y substituer la maison de Toulouse à celle de Bouillon, et de réparer ainsi l'injustice que les

premiers croisés avaient fait à ses ancêtres ? Le comte de Tripoli calcula tous ces avantages, mais ce fut pour y renoncer, pour les sacrifier au bien public, et se mettre au-dessus des soupçons.

» Il exigea du roi que les places fortes fussent remises, pendant toute la durée de sa régence, à la garde des Templiers et des Hospitaliers, religieux neutres dans l'état ; il voulut que le jeune roi fût confié à un gouverneur particulier qui répondît de son existence et de sa sureté, et qui habitât avec lui une place confiée à la garde des religieux. Il exigea seulement pour lui-même, la place de Beruth, en caution des sommes qu'il pourrait avancer à l'état pendant sa régence ; et dans un état sans administration de finances, connu d'ailleurs par son peu de fidélité à remplir ses engagemens, et tourmenté par des factions, cette demande ne pouvait paraître injuste.

» Le roi, en consentant à ces conditions qui semblaient être de surs garans de la tranquillité future de l'état, établit que la régence serait remise au comte pour dix ans, et que, dans le cas où le jeune roi mourrait avant ce terme, il attendrait la décision du Pape,

de l'empereur d'Allemagne, des rois de France et d'Angleterre, avant de remettre la couronne à une de ses deux sœurs; car il regardait le droit de Sybille comme douteux, cette princesse étant née avant qu'Amaulry, son père, fût monté sur le trône. »

Le roi meurt; son neveu lui succède; tous les grands de l'état reconnaissent leur nouveau maître, et, conformément au testament de son prédécesseur, sa garde est confiée au comte Josselin qui le conduit à Acre, place importante occupée par les Templiers.

Le royaume étant menacé des horreurs de la famine si la guerre continuait à le priver des secours en tout genre que lui procurait, pendant la paix, son commerce avec Damas, Alep, l'Algésira et l'Egypte, le régent profita du moment où Saladin était engagé dans une expédition difficile contre les Atabeks de Mosul, pour conclure avec ce prince une trève de quatre ans qui sauva l'état, y rétablit l'abondance, et fit combler de bénédictions l'auteur de ce bienfait (1).

---

(1) Continuat. de Guill. de Tyr, *in vet. script. coll.* du P. Martenne, t. 5, in-fol., Paris, Montalant, 1729.

Mais la mort du jeune roi replongea bientôt le royaume dans de nouveaux troubles et de nouveaux dangers. En l'absence des Templiers qu'il avait chargé de conduire le corps de ce prince à Jérusalem, Josselin, à l'aide de troupes qui lui sont dévouées, se saisit de la ville d'Acre; il s'empare par surprise de Beruth qui avait été remise en dépôt au comte de Tripoli; il marche à Jérusalem, et secondé par le patriarche, par les deux grands maîtres des ordres militaires et par Renaud de Châtillon, tous ennemis déclarés du comte de Tripoli, il couronne Sybille, épouse de Lusignan, qui proclame son mari roi.

Les barons qui étaient assemblés à Naplouse, lorsque cette nouvelle leur parvint, frémirent d'indignation au récit de cette violation des lois du royaume, des volontés du dernier roi et de la sanction que les états y avaient donnée. Leur mépris pour le nouveau monarque éclata sans ménagement : *il est fol et fainéant*, s'écrie Baudouin de Rama; et, quoique on prévît que son règne ne serait pas de longue durée, on s'affligeait des maux dont l'état était menacé.

Le comte de Tripoli conçoit l'espoir du remède; il propose de mener à Jérusalem

Honfroi de Thoron, mari de la dernière fille d'Amaulry et de le faire sacrer ; il développe tous les moyens qui devaient assurer le succès de cette entreprise ; les ressources qu'offre le concours de l'ordre des Hospitaliers et de tous les barons, Renaud de Châtillon excepté, « et quant aux Sarrasins, ajouta-t-il, » la trève nous garantit de toute attaque de » leur part ; ils nous aideraient plutôt en cas » de besoin. »

« Ce discours est remarquable : Gui de Lusignan venait de violer les lois de l'état ; ce n'était qu'un vil usurpateur. Le comte de Tripoli préside l'assemblée des états dans laquelle avait toujours résidé, dans le royaume de Jérusalem, la vraie souveraineté, mais qui au moins s'en trouvait pleinement investie dans cette circonstance. Cherche-t-il à gagner cette assemblée par des brigues, à se mettre en avant lui-même pour obtenir la couronne à laquelle il avait des droits légitimes ? Non : ses yeux se portent sur l'héritier naturel de la couronne ; il nomme la sœur de Sybille, désigne son époux aux barons pour le souverain légitime : aussi sa proposition fut-elle reçue avec transport et adoptée unanimement.

» Peut-être voudrait-on tirer avantage contre lui de ces mots : *je réponds que les Sarrasins ne nous inquièteront pas, et même qu'ils nous aideront en cas de besoin*. Nous examinerons, dans la suite de ce paragraphe, l'accusation de connivence de ce prince avec les Sarrasins ; nous nous bornerons à faire sentir ici, que Saladin devait estimer la seule administration chrétienne qui eût encore été fidèle à ses promesses, et qui, peu de jours après la conclusion d'un traité, ne l'eût pas menacé d'une excursion ; qu'il devait craindre ce nouveau gouvernement qui s'élevait à Jésuralem, composé de brouillons, de gens sans foi, et de ses ennemis personnels, le patriarche, le traitre Renaud, le vindicatif grand maître. Sous ces rapports, le comte de Tripoli pouvait sans doute se promettre d'être aidé par les Sarrasins.

» Il ne restait donc plus qu'une ressource aux Chrétiens de Jérusalem ; c'était le couronnement de Honfroy qui, tenant la royauté de ses droits légitimes, et du pouvoir investi de la souveraineté, aurait été obligé, pour se soutenir, de se jeter dans les bras des amis de l'ordre ; tandis que Guy de Lusignan était naturellement l'ennemi des gens

de

de bien, et ne pouvait fonder d'espoir que dans les secours des factieux.

» Mais Honfroy, ce roi désigné sur lequel reposaient de si grandes espérances, n'était pas même digne d'être le compétiteur de Lusignan, de ce prince *fol et fainéant*. Sa pusillanimité était excessive; épouvanté de la révolution qui lui donnait un trône, il s'enfuit à Jérusalem et vint solliciter son pardon du roi et de la reine. Il en fut reçu avec dédain, et, ne méritant pas même de leur être suspect, il obtint une grâce qu'il achetait par tant d'infamie.

» Cette nouvelle parvint à peine à Naplouse, que les barons se rassemblèrent autour du comte de Tripoli, et lui représentèrent qu'il ne restait désormais que deux partis à prendre; ou commencer la guerre civile, ou reconnaître un souverain qui leur était odieux; que ce dernier parti, tout cruel qu'il était, leur paraissait pourtant préférable aux dangers que courrait l'état dans une guerre intestine. Ils lui demandèrent enfin de les délièr du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. Le comte le fit sans balancer et se retira dans ses états souverains. Les barons allèrent, à regret, porter leurs hommages à Lusignan.

il croyait être assuré qu'ils n'avaient aucune troupe en campagne, et, pour ajouter à cette certitude, il envoya des messagers dans toutes les villes et châteaux voisins, pour prévenir les peuples de l'incursion des Sarrasins.

Sur cet avis, le grand maître des Templiers, homme hautain et téméraire, conçut le projet de détruire le corps ennemi qui s'avançait; il rassembla cent quarante chevaliers du Temple ou de l'Hôpital et marcha à l'ennemi. Sa défaite est célèbre dans l'histoire: il échappa seul avec deux chevaliers.

« Le comte de Tripoli, loin de triompher des malheurs de son ennemi capital, le grand maître des Templiers, fut au désespoir de sa défaite. Il sacrifia dès-lors sa haine au salut des Chrétiens, et résolut de faire la paix avec Lusignan et d'oublier tous ses outrages. A peine des envoyés furent-ils arrivés à Tybériade, qu'il le leur déclara et se mit en marche avec eux pour aller trouver le roi à Jérusalem. Le roi vint au-devant de lui, l'embrassa, le conduisit dans sa capitale, et prit ses conseils sur les dispositions de la campagne (1).

(1) Continuat. de Guill. de Tyr, et *Chronicon Terræ*

» La conduite du comte me paraît ici bien belle, et son repentir, après la défaite des Chrétiens qu'il avait cherché si soigneusement à prévenir, me semble prouver l'honnêteté de son ame. Le sang de ses frères a coulé; dès-lors n'écoutant plus ses véritables intérêts politiques, il abandonne l'alliance de Saladin pour se confier à ses ennemis mortels, pour s'abandonner entièrement à eux. Quel traitement en eût-il reçu s'ils eussent été vainqueurs; et comment appaiser la colère de Saladin trahi après un traité solennel, si c'était à lui qu'eût resté l'avantage? L'amour de la religion et de la patrie pouvait seul dicter cette belle démarche qui me semblerait devoir suffire seule à la justification du comte. »

L'armée chrétienne s'assembla; mais Saladin au lieu de marcher à elle, mit le siége devant Tybériade, ville qui appartenait au comte et dans laquelle sa femme était renfermée.

« Le discours du comte au conseil, quand on lui annonça cette nouvelle, est d'un dé-

---

Sanctæ, de Coggeshale. *Script. collect.*, du P. Martenne, t. 5.

vouement sublime. « Sire, dit-il, je se-
» rais d'avis qu'on laissât prendre Tybériade.
» Cette place m'appartient; ma femme y est
» renfermée; nul ne perdra autant que moi
» de sa perte. Je sais bien que si les
» Sarrasins prennent ma ville, ils la détrui-
» ront, mais qu'ils ne viendront pas nous
» chercher ici, et que, s'ils prennent ma
» femme et mes hommes, je ne les racheterai
» pas facilement; mais encore, j'aime mieux
» voir ma terre détruite, ma femme et mes su-
» jets prisonniers, que de voir tout le pays
» ravagé; car il n'y a, entre ici et Tybé-
» riade, qu'une seule fontaine, mais peu abon-
» dante et n'offrant qu'une faible ressource
» à une armée. Si nous marchons au secours
» de la place, les Sarrasins, en nous har-
» celant, nous forceront à camper dans un
» lieu dépourvu d'eau et refuseront le com-
» bat. La soif nous mettra donc promptement
» entre leurs mains ». Ainsi, au milieu des
désastres de ses propres sujets, le comte
ne songeait qu'aux intérêts des Chrétiens et
à leur sureté. Comme Cassandre, il leur pré-
disait leur malheureux sort; comme elle il
ne fut pas cru, et quoique la décision du
conseil eût été conforme à son avis, le cré-

dit du grand maître des Templiers l'emporta auprès du roi. Il représenta à Lusignan le comte de Tripoli comme un ennemi caché qui favorisait en secret Saladin, et voulait empêcher sa défaite ; c'est ainsi qu'il poussa le roi dans le précipice. »

A peine engagée dans ces vastes plaines dépourvues d'eau, l'armée chrétienne fut investie par les Sarrasins ; et au lieu de faire un mouvement pour arriver à la mer de Tybériade, Lusignan donna l'ordre fatal de camper. (1)

« On accusa depuis le comte de Tripoli d'avoir donné ce conseil désastreux. Le continuateur de Guillaume de Tyr embrasse cet avis. Cet auteur suit ordinairement de si près le récit de Coggeshale, qu'il paraît surprenant qu'il s'en écarte en ce point, à moins qu'il n'ait recueilli quelques bruits qui couraient parmi les Chrétiens contre le comte de Tripoli ; mais comme son manuscrit est daté de 1265 et que Coggeshale était présent au siége de Jérusalem, ce dernier me paraît plus digne de foi. Jacques de Vitry (2)

---

(1) *Chronicon Terræ-Sanctæ*, de Coggeshale.

(2) *Gesta dei per Francos*, t. 1.

dit seulement : que la quantité de flèches et de traits dont l'ennemi blessait sans relâche, les hommes et les chevaux, forcèrent notre armée à se loger dans un lieu aride et sans eau ; il n'accuse nullement le comte. Vinisauf, dans son *Itinéraire de Jérusalem* (1), n'en fait aucune mention. Sanuti de Torsello (2), qui écrivait long-temps après, est si plein de contradiction dans le récit de cette bataille, qu'il ne peut infirmer le témoignage des contemporains. Il donne au comte de Tripoli le titre de chef de l'armée, titre qui ne lui convenait pas et qui prouve combien l'auteur est mal instruit ; il dit que ce fut par son conseil que l'armée s'engagea dans des collines sans eau. Malheureusement l'armée ne gagna pas les collines où elle aurait été en sureté contre la cavalerie légère du sultan, et d'où elle aurait pu gagner facilement et en peu de temps le lac de Tybériade ; mais elle campa près de ces collines et dans la plaine, dans une position malheureuse, où elle ne pouvait ni éviter le combat, ni gagner les eaux. Enfin, cet

(1) *De Gal. scriptores rerum anglic.*

(2) *Gesta dei per Francos*, t. 2, *secreta fidel. crucis.*

auteur dit que le grand maître du Temple voulait que l'on attaquât le soir même avant de camper, ce qui était impraticable, puisqu'il n'y avait que des troupes légères autour de l'armée, et que, les eût-on dissipées, on n'en eût pas moins été obligé de camper dans une plaine dépourvue d'eau, et d'attendre l'arrivée de Saladin qui allait s'approcher pour completter la défaite des imprudens. Sanuti n'infirme donc en rien le récit de Coggeshale, puisque le seul parti qui offrait un espoir de succès, était de gagner ces montagnes, et de là la mer de Tybériade qui était sur le flanc droit de l'armée, et qu'il convient avec lui que cet avis fut ouvert par le comte de Tripoli. Remarquons, au reste, que, quand même nous adopterions l'opinion que le comte de Tripoli fut celui qui conseilla de camper dans la plaine, il s'ensuivrait seulement qu'il donna un mauvais conseil, et non qu'il fut coupable de trahison, puisque nous n'accusons nullement Lusignan d'être un traître en le supposant l'auteur de cette décision. »

Un désastre était inévitable dans une situation aussi critique. Saladin, qui avait levé le siége de Tybériade pour se joindre à son

fils, attaqua l'armée chrétienne, au milieu du jour, afin que le désespoir de la soif s'emparât d'elle, et lorsque, en effet, par cette cause, une grande partie des chevaliers et des sergens à pied (1) avaient jeté leurs armes et s'étaient allés rendre à lui, et que l'infanterie s'était débandée. L'armée des Croisés fut en un moment détruite, le roi pris avec les barons qui l'entouraient, et le bois de la vraie croix, qui était l'oriflamme des Chrétiens de Jérusalem, tomba au pouvoir des infidèles.

« Le comte de Tripoli et quelques autres cavaliers, dit Coggeshale, parvinrent seuls à s'échapper. Sanuti, écrivain postérieur à cette époque, et trop souvent consulté, pour les faits historiques, par nos historiens modernes, dit que le comte de Tripoli, chef de l'armée, l'abandonna et s'enfuit au château de Saphet. Nous avons fait voir qu'il n'était pas le chef de l'armée; nous voyons ensuite dans quelle circonstance il parvint à s'échapper, quand tous les Chrétiens tombaient à la fois sous les coups des Sarrasins, comme abattus par un seul coup de massue; quand il ne restait aucun espoir de salut; quand

(1) *Chronicon Terræ-Sanctæ*, de Coggeshale.

sa présence n'aurait fait qu'augmenter le nombre des morts et des prisonniers, sans augmenter d'un instant la résistance. Abulféda rapporte (1) que le comte, qui avait fait auparavant un traité avec Saladin, s'était joint à l'armée chrétienne à la sollicitation du patriarche et de quelques prêtres. Il chargea, dit-il, les Musulmans de front. Modhaffer-Takiodin-Omar, prince de Hama, qui lui était opposé, le reçut si vivement qu'il tourna bride et prit la fuite. Il fut vivement poursuivi par un détachement de Mahométans, ajoute-t-il, et tous ceux qui l'accompagnaient furent taillés en pièces. On ne voit guères de signes de complicité dans ce témoignage de l'historien arabe ; et cette attaque impétueuse du comte, cette poursuite si vive, ses compagnons taillés en pièces, ne sont pas les caractères d'une connivence. On n'y reconnaît pas une convention pour laisser échapper une personne, après qu'elle a livré ses compagnons.

» Quand on a examiné impartialement ces faits, qu'on les a lus attentivement dans les originaux, avec quel étonnement ne lit-on pas

---

(1) Abulféda.

l'acte d'accusation que les auteurs chrétiens, empressés de trouver un traître qu'ils pussent accuser de leur défaite, ont dirigé contre le comte! Je ne dois ici en transcrire qu'un seul, et je choisis Vertot, dans son *Histoire de Malte*, parce qu'il est le plus célèbre. Après avoir parlé du couronnement de la reine Sybille qui remit son sceptre à Guy de Lusignan, cet auteur ajoute : « Il n'y » eut que le comte de Tripoli qui regarda » le choix de la reine comme une injustice » qu'on lui faisait ». L'assertion est fausse : le continuateur de Guillaume de Tyr, dont nous avons suivi le récit dans cette partie de notre narration, dit positivement que cette nouvelle révolta l'assemblée des états, et qu'elle arrêta, d'un commun accord, de couronner Honfroy qui se montra si peu digne de cet honneur. Rodolphe de Coggeshale, auteur contemporain et témoin oculaire, dit aussi, (1) « que cette élec- » tion ne fut pas faite d'un commun con- » sentement; que quelques-uns, et c'était » le petit nombre, disaient que c'était la » volonté du ciel; mais que le plus grand

(1) *Chron. Terræ-Sanctæ*, cap. 1.

» nombre prédisait les malheurs qui de-
» vaient en résulter, la perte de l'état et du
» sépulcre du Christ. Les mécontens se tu-
» rent enfin, ajoute-t-il; mais le mécon-
« tentement subsista dans les cœurs ». Un té-
moignage si positif renverse entièrement le
commencement de la fable de Vertot. Ce-
pendant il continue ainsi : « On ne peut ex-
» primer dans quelle fureur cette préférence
» le précipita, (le comte de Tripoli), il jura
» la perte de son rival et même celle des
» Templiers qui avaient eu part à son éléva-
» tion ; et il ne se soucia pas de périr ;
» pourvu qu'il pût entraîner tous ses ennemis
» dans sa propre ruine ». Au lieu de cette
fureur supposée par Vertot, nous voyons,
dans les originaux, le comte de Tripoli re-
mettre aux barons assemblés, leur serment
de fidélité et leur permettre d'aller grossir la
cour de Lusignan. Sanuti qui écrivait bien
long-temps après cette époque, et qui a
emprunté des moines anglais cette longue
histoire de trahisons et d'iniquités, pour en
charger le comte de Tripoli, Sanuti, dis-
je, n'ose s'exprimer, ni en termes aussi
positifs, ni aussi forts que le fait ici Vertot.

» Ce dernier continue ainsi : « Plein de cet

» esprit de vengeance, et dans la résolu-
» tion de sacrifier tout à son ressentiment, il
» (le comte) se retire brusquement dans ses
» états. Saladin, aussi habile politique que
» grand capitaine, n'eut pas plutôt appris son
» mécontentement, qu'il lui envoya secrète-
» ment un homme de confiance pour trai-
» ter avec lui, et lui dire que, s'il voulait se
» faire Mahométan et son feudataire, il s'en-
» gageait à le placer sur le trône de Jéru-
» salem; et, pour l'y maintenir, d'immoler
» à sa sureté tous les Templiers, leurs en-
» nemis communs. »

« Raymond, aveuglé par sa passion, con-
» sentit à tout: on prétend même que dès-
» lors il se fit circoncire; mais, pour mieux
» faire réussir leurs desseins, il convint avec
» l'envoyé qu'il ne ferait éclater son chan-
» gement de religion qu'après qu'il serait
» monté sur le trône; et que, pour pou-
» voir perdre plus surement le nouveau roi,
» il se réconcilierait avec lui. »

» On ne peut pas dénaturer les faits his-
toriques d'une manière plus perfide et moins
sincère que ne le fait ici Vertot. On con-
çoit facilement, d'après cela, que le brave
Lusignan, le loyal Renaud, le prudent grand

maître, et toute l'armée chrétienne vont être traînés, dans un piège commun, à la boucherie, et que, par l'effet de la plus horrible trahison, et sans doute aussi de leur incroyable docilité à suivre les avis du comte, ils vont essuyer un désastre peu mérité. Cette fable est-elle même aussi intéressante que la vérité? Examinons ce passage important avec les auteurs originaux. Nous avons vu, dans le continuateur de Guillaume de Tyr, Guy de Lusignan préparer la guerre contre le comte, et celui-ci forcé de se jeter entre les bras de Saladin pour éviter sa perte. Cet auteur ne parle pas des conditions du traité; mais il paraît certain que Saladin, content de diviser ses ennemis, exigea peu du comte. La preuve en est dans la facilité que celui-ci trouve à se dégager de cette alliance; dans le besoin que le fils de son allié crut avoir d'obtenir une permission spéciale pour traverser son territoire et pour agir contre leurs ennemis communs.

» Jacques de Vitry ne parle pas des prétendues conditions mentionnées par Vertot. « Guy » de Lusignan, dit-il, comme représentant » son épouse Sybille, héritière de la cou» ronne, est élevé au trône, sans attendre

» le consentement du comte de Tripoli, ré-
» gent du royaume. Celui-ci indigné, et prin-
» cipalement parce qu'on le soupçonnait d'as-
» pirer à la couronne, fit une trève avec Sala-
» din sans le consentement du roi, contre le-
» quel il conçut une violente haine. »

» Voilà quelle peut être la base de l'alinéa de Vertot: il n'y a rien qui infirme ici la moindre partie du récit du continuateur de Guillaume de Tyr, et il n'est nullement question des conditions imposées. Vertot les a tirées des auteurs les plus apocryphes sur ce point.

» Guillaume de Nangis, qui écrivait sous Philippe-le-Hardi, un siècle après les événemens, et qui, ayant composé une vie de Saint-Louis, avait dû recueillir tous les bruits qui avaient couru dans la Terre-Sainte et en Europe, pour excuser la défaite; qui, d'ailleurs, écrivait dans sa cellule, à Saint-Denis, a avancé qu'après la mort du comte on trouva sur son corps des marques de la circoncision qu'on avait pratiquée sur lui lorsqu'il était confédéré avec Saladin.

» Guillaume de Neubrige, autre moine, écrivant aussi loin du lieu de la scène, en Angleterre, dit que le comte mourut désespéré de sa trahison.

» Jean

» Jean Hérold, qui vivait très-long-temps après cette époque, a aussi adopté cette fable dans sa prétendue continuation de l'histoire de Guillaume de Tyr, continuation qui n'est pas celle que nous avons suivie ici. Cet auteur a été copié par beaucoup d'écrivains modernes, et a contribué à propager cette opinion. (1)

» Mais aucun des historiens contemporains de ceux qui peuvent faire autorité, n'a donné lieu à la moindre conjecture à cet égard; ils parlent tous du comte, comme d'un ennemi de Lusignan, mais non pas comme d'un ennemi des Chrétiens. M. Marin, qui a suivi en ceci l'opinion que j'établis (2), observe judicieusement que le comte de Tripoli est toujours en vue, toujours agissant dans l'histoire, depuis le moment de la conclusion de son traité avec Saladin; que la circoncision est une opération douloureuse qui a des suites graves sur-tout pour les personnes âgées, et que cependant le comte ne paraît pas avoir été arrêté un seul ins-

---

(1) Voy., sur ces écrivains, Vossius, *de Historicis latinis*, in-4.°.

(2) *Histoire de Saladin*, t. 2.

tant, par aucune maladie, dans la vie très-active qu'il menait.

» Les auteurs arabes sont loin de désigner le comte comme un ami, et de tirer avantage de sa prétendue apostasie. Bohaddin, auteur contemporain (1), nous dit, en parlant de sa mort, que le comte de Tripoli était le plus ardent, le plus féroce de tous les siens; que jamais l'Islamisme n'eut d'ennemi dont la fraude et la malice fussent plus à craindre.

» Vertot représente ensuite la réconciliation du comte avec le roi comme simulée, dans le dessein de l'attirer dans le piége. « Saladin, dit-il ensuite, de concert avec lui, » entra aussitôt dans la Palestine à la tête » d'une puissante armée : son dessein était » de faire le siége d'Acre, etc. ». Plus loin : « le sultan, favorisé secrètement par le » comte de Tripoli, ne trouva pas d'obsta» cles dans sa marche, et venait former le » siége de la ville d'Acre. Le roi en avait » confié la défense aux deux grands maîtres » qui s'avancèrent au-devant de l'ennemi ». Il raconte alors l'action entre les chevaliers et les Sarrasins, où le grand maître des Hos-

(1) *Vita sultani Saladini, ex versione*, Schutteus, cap. 35.

pitaliers fut tué. Elle se passa, selon lui, entre ces deux grands maîtres et toute l'armée ennemie commandée par Saladin. Il pris pour guide, dans ce récit, le faux continuateur de Guillaume de Tyr, qu'il cite en marge.

» Nous avons vu que cette action ne se passa pas à Acre, mais bien entre Nazareth et Tybériade; qu'elle n'eut lieu que contre un détachement de cavalerie de l'armée musulmane. C'est ainsi que Coggeshale et le véritable continuateur de Guillaume de Tyr la racontent, et cette opinion est tout à fait hors de doute, ayant pour elle tous les contemporains chrétiens et arabes.

» Jacques de Vitry (1) parle de dix mille cavaliers choisis que Saladin envoya devant lui, et ne dit pas un mot du prétendu projet du siége d'Acre. Vinisauf (2) dit que le sultan envoya en avant sept mille Mahométans. Bohaddin (3) dit aussi qu'il envoya un gros détachement sous les ordres de son fils Afdal, pour ravager le territoire d'Acre et tout

(1) *Gesta Dei.*

(2) *Scriptor. anglic.*, de Degale.

(3) *Vita Saladini.*

le pays voisin. « Pendant cette expédition,
» ajoute-t-il, le sultan resta toujours devant
» Carac pour protéger, contre les brigandages
» de Renaud, le retour de la caravane de la
» Mecque ». D'ailleurs, Saladin ne pouvait
penser à un siége de l'importance de celui
d'Acre, sans avoir préalablement battu et dispersé l'armée des Chrétiens.

» J'ai cru devoir relever cette erreur de Vertot qui a écrit son *Histoire de Malte* avec bien peu de critique, et qui, dans la partie de l'histoire que j'approfondis ici, ne donne aux faits, ni leurs véritables dimensions, ni leur couleur propre.

» Continuons l'examen des accusations intentées contre le comte par les auteurs chrétiens et par Vertot, leur coryphée. « Ce
» prince (Saladin), dit-il, de concert avec
» le comte, et pour mieux cacher leur in-
» telligence, assiégea Tybériade qui appar-
» tenait au comte du chef d'Eschine, sa
» femme, qui y faisait son séjour ordinaire.
» La ville fut d'abord emportée, et la com-
» tesse, qui ignorait la trahison de son mari,
» se réfugia dans le château qui était plus
» fortifié. Le traitre Raimond, comme s'il
» eût eu beaucoup d'inquiétude du succès de

» ce siége, crie au secours, appelle tous ses
» amis auprès de lui, représente au roi de
» quelle importance était la conservation de
» cette place qui, d'un côté, couvrait toute
» la frontière. On résolut aussitôt d'y jeter
» du secours, etc. ». Enfin, le roi, par le conseil du comte, dégarnit toutes ses places, va secourir Tybériade et succombe dans des déserts sans eau. Telle est la conclusion de ce roman tissu par l'ignorance et la mauvaise foi des moines, et embelli par Vertot, trop négligent pour chercher la vérité.

» N'est-il pas inconcevable que, dans ce
» siége de Tybériade, le sultan emporte brus-
» quement la ville d'assaut et fasse passer beau-
» coup de monde au fil de l'épée; qu'il traite
» les habitans de Tybériade avec la dernière
» inhumanité; qu'il en emmène un grand
« nombre en esclavage, et mette le feu à
» la ville » ? Ce sont les propres paroles de Bohaddin. N'est-ce pas là la conduite d'un prince irrité, contre le comte, de son manque de bonne foi au traité, et qui veut s'en venger sur ses sujets, plutôt que celle d'un prince qui veut simuler une attaque pour attirer les forces de l'ennemi ? N'aurait-il pas dû, au contraire, faire traîner le siége en

longueur et donner le temps aux Chrétiens d'arriver avant de détruire la ville ? On me dira qu'il restait encore le château ; mais ce château avait bien moins d'importance que la ville entière, et était un appât bien moins puissant pour engager les Chrétiens à un combat. D'ailleurs, en sévissant avec tant de rigueur, ne devait-il pas craindre d'irriter le comte de Tripoli qui voyait détruire ses sujets jusqu'au dernier, et qu'il devait pourtant encore ménager, puisqu'il n'avait pas livré les Chrétiens ?

» Expliquera ces faits qui pourra, dans l'hypothèse de Vertot. On a vu avec quel art cet historien a introduit, de son propre chef, dans son récit, cette femme du comte, qui ignore la trahison de son mari. Mais, pour ce dernier, c'est lui qui est vraiment inconcevable ; nous le voyons, au lieu de presser le roi de marcher en avant, de secourir Tybériade, nous le voyons, dis-je, prédire à l'armée chrétienne les malheurs qui devaient lui arriver. C'était sans doute pour éloigner les soupçons; mais ne devait-il pas craindre que son avis n'eût assez de poids pour être adopté, et de se voir ainsi frustré de toutes ses espérances

de trahison ? C'est ainsi que l'on est obligé de tourmenter, de forcer tous les faits pour les faire rentrer dans l'hypothèse de la trahison du comte. Il faut supposer un homme d'un caractère violent et emporté, qui feint une réconciliation avec un roi qu'il hait ; qui conseille à ses ennemis de venir brûler ses propres villes, détruire ses peuples, assiéger sa famille, tandis qu'il pouvait également attendre son but en faisant assiéger et brûler les villes des autres; qui, ayant beaucoup d'empire dans le conseil, propose de laisser prendre sa ville par l'ennemi, réussit à le persuader et compte sur les fautes et l'entêtement du roi pour le perdre ; enfin, à qui, dans une mêlée sanglante, on ouvre un passage pour s'échapper ; mais que l'on poursuit ensuite si vivement qu'on lui tue toute son escorte et qu'il parvient à peine à se sauver avec quelques-uns des siens.

» Je demande si l'on peut imaginer de fable plus mal tissue, plus incohérente ; si rien n'est plus naturel, au contraire, que le caractère du comte, tel que nous le peignent les contemporains ; oubliant les torts de son pays, à la nouvelle de son désastre, courant à son secours ; oubliant même ce

qu'il doit à Saladin ; ce conquérant ravageant son territoire, dévastant ses villes pour se venger de son manque de foi; le comte détournant les yeux de ses propres malheurs pour les porter sur ceux qui menacent les Chrétiens ; leur prédisant leur infortune ; enfin, entraîné au combat, perçant la ligne ennemie avec l'avant-garde qu'il commande, s'échappant avec peine, et mourant à Tripoli au désespoir des malheurs de son pays, et, peut-être, des bruits de trahison dont on ose le flétrir.

» Tel est pourtant cet homme illustre, le dernier des Chrétiens d'outre-mer, qui mérite une place honorable dans l'histoire. J'ai cherché à établir son caractère sur les meilleures autorités, et je crois qu'en lisant l'ensemble des historiens originaux, on partagera entièrement le sentiment que j'énonce. »

§. II.

Capitulation d'Acre.

« Après un siége célèbre dans l'histoire par la variété de ses événemens et par sa longueur, la garnison musulmane de la ville d'Acre fut forcée de se rendre aux princes

croisés. La capitulation fut signée ; le 11 juin 1191, aux conditions que Saladin délivrerait quinze cens Chrétiens qu'on lui désignerait ; qu'il payerait sept mille byzantins pour la liberté des assiégés, et que, de plus, il rendrait aux princes croisés le bois de la vraie Croix qui était tombé entre ses mains à la bataille de Tybériade (1). Bahaddin cite textuellement la capitulation ; il fait monter le nombre des prisonniers chrétiens que l'on devait délivrer à seize cens, parmi lesquels, cent prisonniers de marque seulement devaient être désignés par les deux rois de France et d'Angleterre. En outre, on devait payer deux cent mille dinars en deux termes, pour la rançon des effets, des femmes et des enfans des Sarrasins. On peut estimer cette somme à deux millions de notre monnaie. (2)

» Je ne m'arrêterai pas à discuter les conditions rapportées par les autres auteurs ; elles se rapprochent par l'essentiel de ce qu'écrit Bohaddin qui paraît les avoir transcrites avec fidélité.

---

(1) Mathieu Paris.

(2) *Bibliothèque orientale*, Dinar.

» Ce ne sera non plus qu'en passant, que je ferai observer le ridicule du récit de Maimbourg qui, sur le témoignage de Roger de Hoveden, raconte que « Saladin étant pressé » de tourner ses armes contre les fils de Nora- » din, qui venaient de lui enlever la Mé- » sopotamie, consentait à rendre Jérusalem » et les autres places de la Palestine aux » Croisés, pourvu que les deux rois le se- » courussent en personne avec une armée de » trente mille hommes contre ses ennemis ». Cette phrase montre une étrange ignorance des affaires de l'Orient, dans l'auteur qui l'a écrite. C'est ainsi que l'on écrivait l'histoire des Croisades avant de connaître les auteurs arabes et les bonnes sources parmi les Chrétiens, sur-tout quand on prenait au hazard les faits dans tous les auteurs sans apprécier leur mérite et le degré de confiance qu'on devait avoir en eux. D'abord il n'existait point de fils de Noradin qui pût causer quelque inquiétude à Saladin. Saleh, le fils unique et l'héritier de ce prince, était mort huit ans auparavant.

» Quant aux autres Atabeks, ils étaient entièrement soumis à Saladin depuis six ans, époque du dernier siége de Mosul

qui fut suivi d'un traité de paix, par lequel le prince de Mosul, qui lui résistait encore, se soumit et devint, pour ainsi dire, son feudataire. Il y avait des troupes de ce prince dans l'armée de Saladin au siége d'Acre (1). L'anecdote rapportée par Maimbourg est donc absolument imaginaire.

» Mais l'histoire nous présente ici un point important à discuter. Saladin, après avoir acquiescé à la capitulation, négligeant de payer, aux termes de l'échéance, les sommes convenues et de rendre le bois de la vraie Croix, Richard rangea son armée en bataille à la vue du camp ennemi, et fit massacrer la moitié des captifs musulmans. Joignant ensuite une cupidité atroce, à l'horreur de son crime, il fit ouvrir le ventre de ses victimes pour en arracher le foie qu'il destinait à des usages médicinaux. Philippe, roi de France, sauva la vie à l'autre moitié des Sarrasins, et les échangea contre des prisonniers chrétiens. Tous les auteurs sont unanimes sur ce fait épouvantable.

» Cet acte de barbarie de Richard ne saurait être excusé : la mémoire de la bienfai-

(1) Abulféda, Bohaddin, etc.

sance exercée par Saladin, lors de la prise de Jérusalem, était encore récente, et son manque de parole ne pouvait autoriser l'assassinat de trois mille prisonniers qui avaient accompli la capitulation autant qu'il était en eux: aussi les plus intrépides panegyristes de Richard reculent devant cet attentat, et n'osent entreprendre sa justification. Ce prince dont la vie est un tissu de crimes que sa témérité ne peut excuser; ce prince, détesté de tous ses contemporains, puni avec justice, par une prison rigoureuse, d'une insulte faite à un de ses alliés; ce prince enfin, dont on a cherché à faire un grand homme, que le nom brillant de *Cœur de Lion* a rendu célèbre, et qui aurait mieux mérité celui de *Cœur de Tigre*, a été, par son incapacité absolue, son obstination et son ambition sans borne, l'unique cause du peu de succès de cette Croisade qu'il a souillée par cet excès sanguinaire.

» Mais par quelle raison le généreux Saladin, ce vainqueur aimable, dont les belles qualités, le génie, la libéralité, la bonté, la bonne foi font un si heureux contraste avec les vices barbares de ses ennemis; pourquoi, dis-je, Saladin manque-t-il ici aux con-

ditions d'un traité auquel il a accédé, lui si strict observateur de ses promesses ?

» Cette question n'est point résolue par nos historiens ; mais elle me paraît l'être par les historiens arabes. Ecoutons les récits divers.

« Le sultan demanda, dit Bohaddin, qu'a-
» vant de payer les cent mille dinars et d'é-
» largir les prisonniers chrétiens qui étaient
» entre ses mains, on relachât les Musul-
» mans. Il s'engageait à fournir des suretés
» pour le payement du reste de la somme
» au temps marqué, et exigeait des ôtages
» pour gages du prompt accomplissement des
» conditions. Si l'on eût accepté ces propo-
» sitions raisonnables, le sultan aurait ponc-
» tuellement exécuté ce que les Chrétiens
» croyaient avoir à lui demander ; mais ils
» le refusèrent absolument, et dès-lors Sa-
» ladin ne se crut point tenu à leur envoyer
» la Croix, ni les prisonniers, ni l'argent qu'ils
» attendaient, disant que, s'il en agissait au-
» trement, il s'exposerait à être dupe de sa
» propre crédulité et de la perfidie des
» Francs. »

» C'est ainsi que s'exprime le cadi Bohaddin qui était alors à l'armée de Saladin. Son

récit est très-vraisemblable, en ce qu'il est fondé sur le caractère connu de Saladin et sur la connaissance des Francs. On conçoit, en effet, qu'il n'était pas sans danger de s'en remettre à la bonne foi de ceux qui ne concluaient des trèves que pour les violer, et qui s'étaient montrés aussi perfides envers leurs alliés qu'envers leurs ennemis, témoin l'incursion d'Amaulry en Egypte, en 1167.

» Abulféda veut que Saladin n'ait pu lever la somme convenue, « et cependant, » dit-il, il exigea l'élargissement des prison-» niers. Les Francs trouvèrent cette préten-» tion injuste, et refusèrent d'y consentir; » ainsi la croix ne fut pas envoyée et l'ar-» gent ne fut pas payé au temps fixé. »

» Abulféda etait dans une position à être bien instruit : il descendait, en effet, de Modhafféroddin, prince de Hama, et de la race des Aouybites; mais cet auteur vivait un siècle et demi après Saladin, et dans un temps où les déchiremens politiques de l'Asie avaient dû beaucoup l'appauvrir. Il devait donc d'un côté commencer à s'éloigner des bonnes traditions, de l'autre s'exagérer la difficulté de lever deux millions de livres; ce qui devait être très-facile pour Saladin,

soit que l'on considère l'étendue de ses états ou la magnificence de ses ouvrages et de ses établissemens. Il est impossible de supposer que le possesseur de l'Egypte et de la Syrie ne pût lever très-facilement une telle somme.

» Je pense donc que l'on ne peut admettre l'explication d'Abulféda, et que Bohaddin l'emporte sur lui, et comme contemporain, et parce que son récit est plus vraisemblable.

» Aboulfaradge dit que le sultan, par l'avis de ses généraux, résolut de ne remettre aux Francs les cent mille dinars que ses sujets lui avaient promptement fournis, que quand les rois se seraient engagés par serment à relâcher tous les Mahométans qu'ils retenaient. « C'est, dit-il, ce qu'ils rejetèrent sans balancer. Ils déclarèrent en » même temps que, quand la somme serait » payée et qu'on aurait rendu la vraie Croix, » ils renverraient une partie des prisonniers, » et qu'ils relâcheraient le reste dès qu'on » aurait acquitté les autres cent mille dinars; » mais quelque équitable que parût cette » proposition, le sultan ne voulut pas y entendre. »

» Aboulfaradge vivait un siècle après ces

événemens; d'ailleurs il était Chrétien ; ainsi son témoignage pourrait être suspect ici. On voit, en effet, dans le tour de son récit, le désir de rendre Saladin coupable; mais son témoignage bien approfondi se réduit à celui de Bohaddin : c'est ce que nous allons faire voir.

» D'abord, en annonçant que Saladin exigeait la délivrance de tous les Musulmans que les rois retenaient, il semble faire entendre que ce prince changeait les conditions de la capitulation, et qu'ils avaient d'autres Musulmans prisonniers que ceux de la garnison d'Acre. Il n'en est rien : le siége d'Acre avait été la première expédition des Croisés, et le petit nombre de prisonniers qu'ils pouvaient avoir faits dans quelques escarmouches contre l'armée musulmane, affaires où ils avaient toujours eu le dessous, ne pouvait être bien considérable.

» Ensuite, les Musulmans qui pouvaient être esclaves des Chrétiens, avant la conquête de la Terre-Sainte par Saladin, avaient tous été délivrés par ses succès, excepté ceux qui étaient dans Tyr, et ceux-là n'étaient pas retenus par les rois et n'étaient pas compris dans les conditions exigées par Saladin.

Saladin. La difficulté se bornait donc à ce que les rois refusaient de s'engager, par serment, à rendre les prisonniers, et Saladin pouvait croire, avec juste raison, qu'aussitôt qu'il leur aurait livré le premier payement et sur-tout la vraie Croix qui faisait le principal objet de leurs désirs, ils ne rempliraient pas les conditions du traité. La proposition des princes chrétiens ne pouvait donc être acceptée ainsi par Saladin, et le témoignage d'Aboulfaradge se rapporte au sentiment de Bohaddin, que nous adoptons. Sans doute Saladin eût tenté des efforts pour délivrer ses prisonniers, peut-être même eût-il risqué d'être pris pour dupe, s'il eût pensé qu'on les traitât avec cette barbarie; mais une telle pensée était bien loin de la grande ame de ce prince.

§. III.

Combat d'Assur.

» Après avoir réparé les brèches d'Acre, Richard, loin de marcher droit à l'ennemi et à Jérusalem, voulut s'étendre le long des côtes et se rendre maître des places maritimes. Il dispersa ainsi tellement les forces des Chrétiens, qu'ils ne purent plus se sou-

tenir et perdirent l'ascendant que le nombre leur aurait donné sur l'ennemi.

» Dans sa marche d'Acre à Ascalon, Saladin harcela sans cesse l'armée chrétienne aux passages difficiles; ce qui donna lieu à un grand nombre d'escarmouches et à un combat dans lequel les Chrétiens eurent l'avantage et parvinrent à sauver leur arrière-garde entamée par les Sarrasins.

» Dans le premier choc on perdit le célèbre Jacques d'Avesnes. Le combat s'engagea ensuite plus fortement que jamais; une partie de l'armée, qui avait déjà passé la rivière, ayant marché au secours de celle qui était engagée. Ecoutons le récit du P. Maimbourg, d'après les fabuleux Trivet et J. Brompton.

« Le combat recommença alors plus âpre
» que jamais, dit-il, jusqu'à ce que les deux
» capitaines se fussent rencontrés. Ils compri-
» rent fort bien que la victoire générale dé-
» pendait de ce combat particulier, et que
» celui qui remporterait l'avantage aurait la
» gloire d'avoir vaincu lui seul pour tous les au-
» tres. Là dessus, chacun ayant pris sa lance,
» ils se coururent furieusement l'un sur l'au-
» tre. Comme ils étaient tous deux de puis-

» sans hommes très-avantageusement mon-
» tés, le choc fut extrêmement rude et les
» lances volèrent en éclats. Richard fut
» ébranlé du coup qu'il recut, et le sien
» fut porté avec tant d'adresse que l'homme
» et le cheval furent renversés. Alors il se
» fit un grand cri de part et d'autre, comme
» si Saladin eût été tué; et la foule des Sar-
» rasins qui accourut pour le relever s'il était
» en vie, ou pour l'enlever s'il était mort,
» fut si grande, que Richard, qui venait
» sur lui l'épée haute pour l'achever, fut
» contraint de tourner ses armes contre de
» moindres ennemis. Saladin, à qui la bonté
» de ses armes avait sauvé la vie, étant re-
» monté par les siens sur un puissant che-
» val, acheva de donner aux Chrétiens une
» pleine victoire par sa fuite. L'ennemi per-
» dit quarante mille hommes tués et trente-
» deux émirs. (1) »

» Ce récit figurerait bien dans un roman de chevalerie; mais le P. Maimbourg n'a pas la moindre excuse pour l'avoir placé dans son histoire. Il ne peut pas même alléguer de n'avoir pas connu les auteurs arabes,

---

(1) *Histoire des croisades*, liv. 5.

puisque le témoignage des Chrétiens seuls suffisait pour renverser cette brillante description ; et, parmi ces Chrétiens, le roi Richard lui-même prouvait que le récit de Maimbourg n'était qu'un rêve.

» Voici la lettre qu'il écrivait à l'archevêque de Rouen après ce combat, et qui représente le véritable état des choses. Elle est rapportée par Mathieu Paris, dans sa chronique.

« Richard par la grâce de Dieu, etc.

» Vous avez appris que le roi de France » est retourné chez lui, et qu'ayant réparé les » ruines d'Accon (Acre), nous avons marché » vers Joppé pour continuer de remplir notre » objet et concourir à l'agrandissement du » christianisme. Le duc de Bourgogne et les » Français qui lui obéissent nous ont ac- » compagné dans ce voyage, ainsi que le » comte Henri et les siens, et un grand nom- » bre d'autres comtes et barons. Le chemin » entre Acre et Joppé est découvert et la » route longue, ensorte que, harcelés par » l'ennemi, ce ne fut pas sans peine que nous » gagnâmes Césarée, et Saladin lui-même » perdit quelques-uns des siens. Après que » le peuple de Dieu eut pris quelque repos

» auprès de Joppé, nous résolûmes de nous
» remettre en route; et, précédés de no-
» tre garde, nous fûmes camper près d'As-
» sur. Là, Saladin fondant avec impétuo-
» sité à la tête des Payens sur notre arrière-
» garde, par la grâce divine il est repoussé
» avec quatre seuls escadrons (*Acies*, que je
» crois devoir expliquer ainsi dans ce passage)
» qui s'y trouvaient, et poursuivi pendant l'es-
» pace d'une lieue. Le carnage des Sarrasins a
» été si grand dans cette action qui s'est passée
» près d'Assur la veille de Notre-Dame, que
» Saladin n'en a pas éprouvé de pareil de-
» puis quarante ans, etc. ». D'après les pro-
pres paroles de Richard, on voit qu'il n'y
eut pas de duel, et que ce prince ne se trou-
vait même pas à cette arrière-garde, quand
elle fut attaquée, au moins on le conjectu-
rerait de ses expressions.

» Jacques de Vitry raconte cette action
sans faire non plus la moindre mention du
duel; il dit même que Richard avait été blessé
d'un trait lancé par la cavalerie légère qui
harcelait l'armée, quelques jours avant le
combat. « On tua, dit-il, un grand nombre
» de Sarrasins, mais cette journée coûta beau-
» coup aux Chrétiens. »

» Les auteurs arabes ne disent rien non plus qui puisse autoriser l'idée d'un duel. La première mention d'un tel fait se trouve dans des livres de moines mal instruits, écrivant dans leurs cellules en Angleterre, moins dans le but de dire la vérité, que dans celui d'exalter ces héros chrétiens.

§. IV.

Démêlés du duc de Bourgogne et de Richard.

» L'impérieux Richard ne pouvait souffrir d'égal. Son impatience de régner avait empoisonné les dernières années de son père. Sa jalousie envers Philippe, roi de France, détruisit l'espoir que les Chrétiens fondaient dans cette croisade, et borna leurs succès à la conquête d'Acre. Cette jalousie avait déjà éclaté à Messine; elle prit de nouvelles forces en Asie.

» Richard défendit à ses troupes d'attaquer la ville d'Acre pour seconder, par cette diversion, un assaut que donnait le roi de France; il attirait les barons français à son service et se les attachait par des récompenses (1). Sachant que Philippe donnait, par

(1) Jacques de Vitry, *Gesta Dei.*

mois, trois écus d'or à chaque cavalier, il en promit quatre à ceux qui le quitteraient pour prendre du service avec lui (1). Richard s'attribuait tous les succès que les armes des Chrétiens obtenaient dans la Terre-Sainte ; et, par sa valeur personnelle autant que par ses prodigalités, il se plaça au premier rang. Son éclat offusqua le roi de France qui pouvait d'ailleurs avoir un juste ressentiment des procédés peu délicats de Richard.

» Ces deux princes s'étaient faits, d'ailleurs, les chefs de deux partis dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

» Philippe, ne pouvant rester plus long-temps en Palestine sans plier sous son impérieux rival, ou sans en venir aux mains avec lui, voulut prévenir ces deux fâcheuses extrémités, et retourna en France. En partant, il laissa la plus grande partie de son armée sous le commandement du duc de Bourgogne.

» Depuis le départ du roi, l'aversion augmenta toujours entre les deux nations. Richard donna, dans toutes les occasions, la préférence à ses troupes et des dégoûts aux

(1) Trinet, *Chronique*.

Français. Ayant pris une caravane près de Jérusalem, il distribua le butin principalement aux Normands qu'il aimait avec prédilection (1). Les seigneurs français ne désiraient plus que de retourner promptement en France.

» Coggeshale (1) rapporte un fait qui nous donne la mesure de la discorde qui régnait entre les chefs, et de leur attachement à la cause sainte. Aucun historien moderne ne le rapporte, mais il est suivi par Mathieu Paris.

« Une nuit, disent-ils, que le roi était » encore dans son camp et le duc dans celui près de Bethnople, un batteur d'estrade de Richard, nommé Jumans, entendit » le bruit de chameaux et d'hommes qui descendaient du mont opposé et qui s'approchaient. Les ayant suivis sans être découvert, il s'aperçut que c'étaient cinq chameaux chargés d'or, d'argent, d'étoffes » de soie et d'autres riches présens que Saladin envoyait au camp du duc. Ce soldat se hâta d'aller en faire son rapport à

(1) Mathieu *Paris*.

(2) *Chron. anglic.*, P. Martenne, t. 5.

» Richard; et prenant ensuite plusieurs au-
» tres soldats de la garde de ce prince, il
» va se mettre sur le passage des envoyés
» de Saladin, les joint à leur retour et les
» mène au roi. Richard en fit mettre un à
» la torture et ne tarda pas à en arracher
» l'aveu de sa mission et de tous les pré-
» sens envoyés par Saladin au duc. Ayant
» fait cacher ces envoyés, il fait appeler, dès
» l'aurore, le duc, le patriarche, et les
» ayant conduits dans un lieu secret, il fait
» en leur présence le serment d'aller déli-
» vrer Jérusalem avec son armée; et ayant
» exigé du duc un semblable serment, ce-
» lui-ci refusa. Il l'appelle alors du nom de
» traître et lui reproche les dons qu'il a re-
» çus de Saladin. Le duc ayant nié ces faits,
» le roi fait venir ces envoyés en sa présence,
» et après qu'ils ont dévoilé toutes ces tra-
» mes, il ordonne de les percer de flèches
» en présence de toute l'armée, ce qui est
» exécuté sans que les troupes sachent la
» cause de cette sévérité. Le duc, convaincu
» de trahison et enflammé de colère, quitte
» l'armée avec ses Français, et se dirige sur
» Accon. »

» On voit que le fait fut renfermé entre

un petit nombre de personnes : il est très-possible cependant qu'il ait transpiré par le moyen des soldats qui furent employés par Richard, et qu'il soit très-vrai ; mais, dans ce cas, les présens de Saladin ne rendraient pas le duc plus coupable de trahison, que Richard lui-même qui en avait reçu de pareils. Ecoutons Mathieu Paris.

« Le roi Richard, si l'on en croit les anec-» dotes du temps, reçut alors des dons de » Saladin, qui consistaient en pierres pré-» cieuses, une grande quantité d'or, de l'or » épuré au dernier degré, et ce qui était en-» core plus précieux, une cuirasse très-lé-» gère et pourtant impénétrable aux traits. » Richard les reçut, et, pour excuser son » avarice, il dit aux domestiques qui l'en-» touraient, laissez-lui consumer ses ressour-» ces en prodigalités. »

» Le duc de Bourgogne laissait aussi Saladin consumer ses ressources.

» Mais si quelque chose pouvait excuser l'action du duc, c'est que, dans ce moment, Richard était en traité avec Saladin ; qu'il cherchait, dans ce traité, à sacrifier la Terre-Sainte au vain honneur de faire monter sa sœur sur le trône de Jérusalem ;

et qu'il traitait secrètement sans en donner avis aux Français. (1)

» D'un autre côté, le marquis de Montferrat négociait aussi secrètement avec l'ennemi et dans un autre sens que Richard. Chacun s'arrangeait selon ses intérêts sans se soucier du bien général; on ne peut donc pas reprocher au duc de Bourgogne d'avoir cherché aussi ses avantages, plus qu'on ne le ferait aux autres princes et à Richard lui-même.

» Le duc ne pouvait pas exiger de Saladin des provinces, des établissemens; les troupes qui lui restaient étaient une trop petite fraction des forces des Chrétiens; mais il en exigeait des chameaux chargés de richesses, et Saladin, au moyen de quelques légers sacrifices, et de promesses frivoles, désunissait ses ennemis et les mettait dans l'impuissance de rien entreprendre avec des forces redoutables.

» Je m'étonne que les panégyristes des croisades ne fassent pas mention du désintéressement des princes chrétiens dans cette occasion; ce serait une belle page en l'hon-

---

(1) Bohaddin, *Vita Saladini*, Schulteus.

neur de ces fameux chevaliers si purs, si nobles, combattant pour leur dieu et leur dame. Je doute qu'à aucune époque de l'histoire on trouve plus de corruption, plus de bassesse qu'à celle-ci ; il n'en est aucune qui mérite davantage que l'historien lui imprime le sceau de l'ignominie.

§. V.

Assassinat du marquis de Montferrat.

Doué d'une grande beauté, d'une force de corps extraordinaire et de cette ardeur d'esprit, de ce besoin d'action qui conduit les hommes vertueux à la véritable grandeur, Conrad, marquis à Montferrat, avait mérité, par ses exploits contre l'empereur Frédéric, l'estime et la faveur de Isaac Lange, empereur de Constantinople, et la main de sa sœur. Il rendit d'éminens services à ce prince, mais il n'en fut récompensé que par de vains titres. Ambitieux de gloire, il abandonne la cour de son épouse et vole dans la Palestine. Il arrive à Tyr, la veille du jour où cette ville devait ouvrir ses portes à Saladin. Conrad relève le courage des habitans, leur fait reprendre les armes, défend la place, et

en devient le légitime prince par le choix du peuple, d'autant plus fondé à ne plus reconnaître les droits de Lusignan, qu'il ne les tenait que de Sybille, son épouse, et que cette princesse était morte.

Le trône était alors dévolu, par droit de naissance, à Isabelle, sœur de Sybille et épouse de ce Honfroy de Thoron qui l'avait si lâchement refusé. Conrad enlève Isabelle, fait casser son mariage avec Honfroy, et se fait ainsi roi de Jésuralem.

» La violence dont il usa pour obtenir ce rang aliéna un grand nombre de ses partisans. Cependant Philippe, roi de France, se déclara ouvertement en sa faveur. C'était, en effet, le seul parti qui pût donner quelque espoir de succès à la croisade : tous les barons du royaume de Jérusalem étaient pour Conrad ; ils avaient encore des forces réelles, et leur connaissance profonde du pays n'était pas à mépriser. Conrad, d'ailleurs, possédait Tyr, et c'était la seule place où l'on pût faire des préparatifs maritimes et des approvisionnemens. L'ambitieux Richard redoutait trop la puissance de ce jeune seigneur; il connaissait trop bien son caractère pour espérer d'exercer une influence abso-

lue sous son règne. Il avait donc embrassé le parti de Lusignan, qui ne pouvait désormais alléguer d'autre titre, que d'avoir souillé, pendant quelques instans, le trône auquel il prétendait. Richard espérait être tout-puissant sous ce prince, son ancien sujet, (il était Poitevin), sa créature, et trop faible pour résister à ses volontés. Cependant le parti de Conrad resta toujours le plus fort en Palestine, et Richard pouvait prévoir que, dès l'instant de son départ, ce prince serait le véritable roi.

» Depuis le départ du roi de France, Conrad, craignant les embûches du cruel Richard, s'etait retiré à Tyr, son domaine; et quand Richard commença à traiter avec les Sarrasins dans le dessein de partir, Conrad entama aussi un traité, offrant aux ennemis des avantages qu'ils ne pouvaient attendre de Richard. Saladin ne négligeait rien pour fomenter la discorde; il menait de front les deux négociations; mais il était prêt à conclure avec Conrad dont il voyait la puissance bien plus solidement établie en Asie, que celle du roi d'Angleterre.

» Richard ne pouvait plus contenir sa fureur. Conrad était son ennemi bien plus en-

core que Saladin, et il se prêtait à tous les sacrifices pour obtenir une paix qui lui était nécessaire et que le sultan traitait au rabais.

» Tout à coup Conrad est assassiné au milieu de Tyr; le bruit se répand que c'est par l'ordre du roi d'Angleterre. Le roi de France effrayé prend une garde particulière qui devient l'origine des gardes-du-corps de nos rois. Le cri d'indignation contre Richard pénètre jusques chez les Musulmans, qui le répètent. (1)

» Richard, pour répondre à ces accusations, profite à la hâte du trépas de Conrad en s'emparant de Tyr, en mariant sur-le-champ sa veuve à Henri, comte de Champagne, et en le déclarant roi de Jérusalem. Ce nouveau roi était le neveu de Richard, qui s'empara ainsi des dépouilles de la victime, avec une promptitude et une suite qui semblent prouver qu'il était préparé à l'événement.

» Mais pour se disculper d'un attentat qui le rend odieux à jamais, il fit publier plus tard la lettre suivante dont on se contenta dans le temps.

---

(1) Bohaddin, *Vita Saladini*.

« Le Vieux de la Montagne ; à Léopold ;
» duc d'Autriche : salut.

» Comme plusieurs rois et princes d'outre-mer inculpent Richard de la mort du marquis, je jure par Dieu éternel et par la loi que nous observons, qu'il n'a eu aucune part à cette mort, et en voici le sujet.

» Un de nos frères retournait dans notre pays sur un navire de Salteleya ; une forte tempête le poussa à Tyr ; le marquis lui fit trancher la tête et lui enleva de fortes sommes. Nous envoyâmes alors des ambassadeurs au marquis pour qu'il rendît les sommes qui avaient été prises à notre frère, et nous donnât satisfaction de sa mort. Il l'attribua à Renaud, seigneur de Sidon ; mais nous fîmes tant, par le moyen de nos amis, que nous sûmes la vérité, et qu'il l'avait fait tuer lui-même pour lui ravir ses trésors.

» Nous lui envoyâmes donc de nouveau un ambassadeur, nommé Eurisc, qu'il voulut faire jeter dans la mer ; mais nos amis parvinrent à le faire échapper promptement, et il vint nous apprendre le succès de sa mission. Depuis ce moment, nous désirâmes la mort du marquis. Nous envoyâmes
» donc

» donc deux de nos frères, à Tyr, qui le
» tuèrent publiquement et en présence de
» tout le peuple.

» Telle fut la cause de la mort du mar-
» quis, et nous protestons, en vérité, que le
» roi Richard ne fut nullement coupable de
» sa mort, et ceux qui, à cause de cela,
» firent du mal à ce roi, firent mal et com-
» mirent, sans motif, une injustice.

» Tenez pour certain que nous n'avons
» jamais fait tuer aucun homme au monde
» pour une récompense ou pour lui ravir
» son argent, s'il ne nous a fait auparavant
» quelque offense.

» Et sachez que nous avons fait ces let-
» tres dans notre maison, au château de Mes-
» siat, au milieu de septembre, l'année cin-
» quième du pontificat d'Alexandre v. (1) ».

» J'admire, dans cette lettre, la tendre sol-
licitude du Vieux de la Montagne pour ce
pauvre roi Richard qui languit sous le poids
d'une accusation injuste, son talent pour
écrire en latin, son ambassadeur Eurisc,
quoique, sans doute, jamais ambassadeur
oriental n'ait porté un tel nom, la belle dé-

(1) Rymer, *Fœdera et convent.*, t. 1.er, p. 23.

claration des causes des assassinats qu'il commet, enfin, la date du mois de septembre et de l'année du pontificat d'Alexandre v, qui est bien édifiante dans un Ismaëlien. Ce sont tout autant de preuves irréfragables de l'authenticité de cette lettre et de la justification de Richard, qui a toujours été basée sur cette belle histoire.

» Plus je réfléchis au caractère de Richard, à sa haine invétérée contre le marquis, à la manière dont il profite de son malheur, à celle dont il se disculpe, et plus il me semble probable que la mort de Conrad fut son ouvrage.

§. VI.

Réfutation de quelques passages de M. de Chateaubriand.

» Je croyais ma tâche finie : l'examen des originaux me paraissait avoir purgé l'histoire de l'époque dont je m'occupe, des mensonges grossiers qui la défiguraient ; mais je les vois presque tous reproduits par la plume brillante d'un auteur célèbre qui semble avoir consacré sa vie à défendre et à orner des chimères et des erreurs. J'admire plus que personne le caractère, le style, la morale de M. de Chateaubriand; mais, plus que personne aussi,

j'ai souvent regretté qu'un si grand talent n'ait pas été employé au progrès des lumières et à l'avancement de la raison.

» Il me suffira ici d'exposer les erreurs que renferme son *Itinéraire de Jérusalem* : à peine aurai-je besoin de les combattre ; je me permettrai seulement quelques légères réflexions qui prouveront, je l'espère, jusqu'à quel point cet auteur s'égare dans le dédale historique des croisades qu'il a peintes du point de vue où se plaçaient, au onzième siècle, Saint-Bernard et Pierre l'Hermite.

» M. de Chateaubriand commence son apologie en disant : « Si les sujets d'Omar, partis » de Jérusalem, après avoir fait le tour de » l'Afrique (1), fondirent sur la Sicile, sur » l'Espagne, sur la France même où Charles » Martel les extermina, pourquoi les sujets de » Philippe I, sortis de France, n'auraient-» ils pas fait le tour de l'Asie, pour se ven-» ger des descendans d'Omar, jusques dans » Jérusalem ? »

» Parce que la vengeance était un peu tardive ; que c'était un singulier motif pour

(1) Le tour de l'Afrique !

une guerre évangélique; que l'on pouvait faire une guerre plus politique et plus avantageuse contre les Maures de l'Espagne; enfin, que les Français s'étaient assez bien vengés en exterminant tous leurs ennemis, comme le dit M. de Chateaubriand.

» Mais il est faux que la vengeance de cette ancienne agression eût la moindre part aux guerres saintes. Les seigneurs et même les moines du moyen âge savaient peu l'histoire; et leur intérêt propre était tout autrement pressant pour les faire marcher, qu'un intérêt historique oublié. Aussi voyons-nous les prédicateurs des croisades stimuler leurs contemporains par leurs intérêts temporels et spirituels, et réussir. Celui qui ne leur aurait parlé que d'Abdérame et de ses Maures n'aurait pas été obligé de couper sa robe pour faire des croix.

« Les croisades, en affaiblissant les hor-
» des musulmanes au centre même de l'A-
» sie, nous ont empêché de devenir la proie
» des Turcs et des Arabes ». Observons d'abord, au sujet du terme de mépris (*horde*) dont se sert l'auteur à l'égard des nations musulmanes, qu'elles étaient infiniment plus civilisées et mieux organisées que les nations

européennes; et que, par leur conduite et le désordre de leurs armées, ces dernières méritaient infiniment mieux le nom de *hordes*. Passant ensuite au fond de l'assertion de M. de Chateaubriand, je crois qu'il ne sera pas difficile d'en faire voir le peu de fondement.

» A l'époque des croisades, l'Asie présentait plusieurs états considérables dont les intérêts, en se croisant et se contrariant, formaient une espèce d'équilibre. La sureté de l'Europe dépendait alors de deux choses; ou du maintien de cet équilibre qui entretenait une guerre perpétuelle entre ces puissances, et les empêchait de penser à des conquêtes étrangères; ou de l'affaiblissement de ces puissances, si ce n'est de leur anéantissement total. Cette dernière alternative n'était pourtant pas sans danger. 1.° Si l'on affaiblissait inégalement ces puissances, on rompait l'équilibre, et l'une d'elles pouvait s'élever sur les débris des autres. 2.° Si l'on anéantissait quelqu'une de ces puissances, on ôtait un poids d'un des côtés de la balance qui rompait également cet heureux équilibre. Le mal devenait encore pire, si l'on détruisait une de ces puissances, et qu'on permît à une de ses rivales de s'em-

parer de ses dépouilles. Alors, s'affaiblissait un des côtés, non seulement de ses propres pertes, mais encore du gain que faisait le côté opposé.

» Un seul de ces inconvéniens pouvait détruire cet antagonisme si avantageux à la sureté de l'Europe, en élevant un seul empire sur les débris des empires rivaux, et en rendant ainsi nécessaires à son activité les conquêtes étrangères.

» La partie de l'Asie qui était en rapport avec les croisés, présentait quatre états principaux : 1.° l'Egypte gouvernée par les califes fatimites, de tout temps rivaux de celui de Bagdad, et ennemis des états qui lui étaient soumis ; 2.° la fédération des Atabeks, qui gouvernait la Syrie et l'Algésira, soumis, par la religion, au calife de Bagdad, réunis par un intérêt commun contre les Egyptiens, les Persans et les Turcs d'Iconium qui les avaient attaqués plusieurs fois ; 3.° l'empire d'Iconium occupant la plus grande partie de l'Asie mineure, fort de sa position au milieu des montagnes, et de l'esprit guerrier de ses habitans, entretenu par le climat, par des guerres continuelles contre l'empire grec, et les princes musulmans de

l'Asie ; 4.° l'empire grec qui, quoique déchu de sa grandeur, opposait, encore quelquefois, des efforts heureux aux sultans d'Iconium.

» Quel fut l'effet des croisades sur ces états ? Elles renversèrent les califes d'Egypte et réunirent leur empire à celui des Atabeks dans la main de Saladin ; elles détruisirent l'empire grec et laissèrent les sultans d'Iconium sans rivaux dans l'Asie mineure.

» Après la mort de Saladin, son état ayant été déchiré par ses fils et ses frères, il en résulta un grand nombre de petits états rivaux qui ne cessèrent de se faire la guerre. Mais quand ce nouvel état de choses eut lieu, les Ottomans, qui avaient pris la place des sultans Selgioncides d'Iconium, se trouvèrent sans rivaux capables de leur résister, et formèrent, sans obstacle, une grande puissance qui fut sans contre-poids en Asie, et qui vint inonder l'Europe.

Le résultat des croisades a donc été d'élever l'empire des Ottomans sur les débris des autres dynasties de l'Asie ; elles n'ont donc pas affaibli les hordes musulmanes, puisqu'elles les ont réunies sous le même pouvoir ; elles nous ont donc exposés à deve-

nir la proie des Turcs et des Arabes, et plusieurs fois le danger a été imminent.

» Au reste, les croisades ont eu de bons effets; mais, comme le fait sentir M. de Villers (1), par accident, sans que personne y eût pensé d'avance : c'est le fleuve débordé qui couvre le sol d'un limon fertile, après avoir porté sur son passage la désolation et la ruine.

» En parlant du siége de Jérusalem, M. de Chateaubriand dit que « chaque homme fut » obligé de donner, pour rançon, dix besans » d'or, et que quatorze mille restèrent escla- » ves, faute de pouvoir payer cette somme »; et pas un mot de la générosité inouïe du vainqueur qui délivra tant de prisonniers sans rançon; qui consentit à des abonnemens si préjudiciables à ses intérêts pour rendre la liberté aux pauvres de cette malheureuse ville. Voilà ce qui arrive quand on écrit pour un parti, et non pour la vérité.

» *Richard, rival de gloire de Saladin, etc.* O généreux sultan, ton ombre ne frémit-elle pas d'indignation? Richard, ton ri-

---

(1) Préface de l'*Essai sur les Croisades*, de M. Heeren.

val! ton rival de gloire! Sa conduite fut celle d'un homme borné et cruel, d'un général sans talent, d'un roi sans politique, d'un ambitieux sans principe. Comparer le vainqueur d'Acre à celui de Jérusalem, n'est-ce pas abuser de cette ancienne et si injuste renommée que Richard a usurpée à la faveur des romanciers, et outrer l'esprit de secte?

» La mémoire de Richard pouvait bien poursuivre les Sarrasins long-temps après sa croisade : son souvenir nous glace encore maintenant d'horreur, et aucun trait de générosité, de grandeur d'ame, d'élévation de pensée, ne peut diminuer en rien le tableau hideux de sa vie.

« Il y a encore des personnes, dit enfin » M. de Chateaubriand, qui se persuadent, » sur l'autorité de quelques plaisanteries usées, » que le royaume de Jérusalem était un mi- » sérable petit vallon peu digne de ce nom. » C'était un très-vaste et très-grand pays. »

» Le royaume de Jérusalem, en y joignant le comté de Tripoli, était de la grandeur de l'ancienne province de Languedoc; il était peu digne de sa renommée, et n'a dû son existence qu'aux querelles de ses

voisins et aux secours qu'il a souvent reçus d'Europe. Son histoire est un tissu de brigandages, et il a succombé avec honte, dès que, la puissance des Musulmans étant réunie dans une seule main, ils ont pu s'occuper de détruire ce repaire de brigands.

» Il est très-édifiant de voir à quoi ces pieux chrétiens employaient leurs forces; comment ils cherchaient à consolider leur état; à s'assurer des frontières; à élever leur puissance nationale sur les dissentions de leurs voisins. Voici une petite note de leurs saintes expéditions pendant l'époque dont j'étudie l'histoire.

» 1167. Amaury, roi de Jérusalem, fait une invasion en Egypte pour rançonner ce pays avec lequel il est allié. Il échoue, et force le calife à se jeter dans les bras de ses ennemis naturels qui étaient aussi ceux des Chrétiens. Cette entreprise dirigée par les vues les plus coupables, mit la couronne sur la tête de Saladin, et causa la perte des Chrétiens.

» 1171. Excursion dans la petite Arménie: on prend les moissons, on brûle les villages, on pille et on revient chargé de butin à l'approche de Noradin qui attaque

la Terre-Sainte et fait ainsi une diversion.

» 1173. Dès qu'Amaury apprend la mort de Noradin et les prétentions de Saladin, il s'approche de Parsias et y met le siége, contribuant ainsi par son avidité aux succès de Saladin son ennemi. Il oblige Saleh, le fils de Noradin, à acheter sa retraite par une forte somme d'argent.

» 1174. Baudouin a succédé à Amaury : il apprend que les frontières de Damas sont sans défense : il y entre. « C'était le temps de » la moisson, dit Guillaume de Tyr, et les » nôtres, courant la campagne, détruisant » les fruits qui sont encore sur pied et ceux » qui sont déjà sur les aires, retournent chez » eux après avoir fait un grand butin ». C'est ainsi que pourrait parler l'historien de la bande de Mandrin.

» 1175. Saladin est encore occupé aux environs d'Alep. Baudouin infeste de nouveau le royaume de Damas : il brûle et dévaste, de concert avec le comte de Tripoli. Les nôtres reviennent chargés des dépouilles de l'ennemi, avec beaucoup de troupeaux et de butin.

» 1179. Trève conclue : pendant sa durée, Renaud de Châtillon en enfreint les

conditions, et fait une excursion, à main armée, en Arabie, projetant de détruire la Mecque. Cette agression rompt la trève.

» 1182. Les provinces de Saladin étant dégarnies à cause de son expédition en Mésopotamie, les dévots chrétiens y font une nouvelle invasion, brûlant les fermes, et faisant tous les dommages possibles. Le butin fut, cette fois, très-modique, les habitans s'étant retirés, avec leur bien, dans les lieux fortifiés. Le mois de décembre de la même année est signalé par une expédition semblable.

» 1186. Trève conclue par le comte de Tripoli, régent du royaume, avec Saladin : — pendant la trève, Renaud enlève la caravane de la Mecque.

» 1187. Saladin venge sa religion et la foi violée ; il marche aux parjures, les bat et s'empare de Jérusalem.

» J'ai cru devoir m'étendre sur ces détails et suivre le chrétien Guillaume, archevêque de Tyr. Un tel enchaînement de forfaits est, sans doute, abominable à tous les hommes impartiaux. La politique les repousse, l'état de guerre ne peut les excuser ; enfin plusieurs, pour comble d'horreur, ont été commis en pleine paix.

» La conduite et les mœurs intérieures des habitans de Jérusalem achèveront de peindre, des couleurs les plus odieuses, la *horde* chrétienne qui souillait l'Asie.

» *Unusquisque ad uxorem proximi sui iniebat ; superbi, elati, inflati, contumeliosi, seditiosi, invicem mordantes, inter fratres discordiam seminantes ; malitiosi, sortilegi, sacrilegi, iracundi et iniqui ; desidiâ et ignaviâ torpentes ; avaritiâ insatiabiles ; crapulâ et ebrietate prægravati ; luxuriâ et immunditiâ fœtidi ; fures, captores, homicidæ, viri sanguinum et proditores ; parentibus et majoribus suis non obedientes ; insipientes et incompositi ; sine affectione, absque fœdere, sine misericordiâ. — Pastores semetipsos pascentes. — Diffluentes luxu multiplici, et otio turpi macentes. — De cibis delicatis pascebant castellos suos, quos de turpibus concubinis, ipsi turpiores procrearent.... Apostatæ monachi, moniales meretrices publicæ, etc.*

» Cette description est du cardinal Jacques de Vitry, évêque d'Acre ; et qu'on ne croie pas que ces délits, ces épithètes affreuses appartiennent à la lie du peuple ; le patriarche lui-même donnait l'exemple public des vols, des empoisonnemens et des adul-

tères; et tout le *peuple de Dieu* (1) suivait ces glorieux exemples.

» Toute personne qui connaîtra les premiers élémens de l'histoire pourra avancer, à coup sûr, d'après un tel tableau, que le peuple qu'on y dépeint n'avait pas de gouvernement, point de forces, point de richesses, et que, soit qu'il habitât un petit vallon ou un grand et vaste pays, il était *misérable* et exécrable.

» Ces conclusions seraient toutes prouvées par le témoignage des faits. Quant à la population chrétienne du royaume de Jérusalem, nous sommes à portée d'en faire une estimation assez exacte. Le royaume de Jérusalem, y compris le comté de Tripoli, avait deux mille lieues carrées environ. M. de Chateaubriand convient, avec l'abbé Guenée, que la plus forte armée que cet état ait rassemblée était de vingt-deux mille hommes.

» Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'on avait fait marcher, pour la composer, tous les hommes en état de porter les armes. C'est ce que nous apprend Coggeshale, auteur con-

(1) C'est ainsi que les écrivains des Croisades appellent les chrétiens d'outre-mer.

temporain et témoin oculaire. Dans son *Chronicon Terræ-Sanctæ* (1), il dit : « le comte » de Tripoli vint aussi avec tout son peuple, » ainsi que Renaud de Montroyal, Balian de » Naplouse, etc. Il ne resta pas un homme » en état de porter les armes dans les villages et dans les châteaux, selon que le » roi l'avait ordonné. De plus, on avait ouvert le trésor du roi d'Angleterre, et on » avait payé tous ceux qui pouvaient tenir un » arc et une lance, et qu'on n'avait pas droit » de faire marcher. Ils avaient ainsi formé » une armée nombreuse de douze cens cavaliers, de dix-huit mille fantassins et d'une » multitude innombrable de Turcopoles. »

» Ce qui nous prouve que c'était bien là toutes les forces des Chrétiens, c'est qu'ensuite Saladin parcourut le pays et prit toutes les forteresses sans résistance, les trouvant dépourvues de défenseurs.

» Les Turcopoles étaient des hommes nés de pères ou de mères mahométans. C'étaient ceux-là que l'on avait soudoyé ; les autres étaient soumis au ban.

» Le nombre des hommes en état de por-

(1) Art. 7.

ter les armes, approche du cinquième de la population, en les prenant de vingt à cinquante ans : supposons, pour nous rapprocher de la vraisemblance, qu'on n'eût pris que le dixième à cause du grand nombre d'ecclésiastiques et des infirmes hors d'état de faire la guerre, nous aurons deux cent vingt mille ames pour nombre total des chrétiens de tout sexe et de tout âge; et, divisant par deux mille, nombre des lieues carrées, nous avons cent dix Chrétiens latins par lieue carrée, quatre-vingt-douze ans après la conquête. Telle était la population chrétienne du royaume de Jérusalem, la seule que nous devions compter, puisque seule elle constituait l'état. On voit par là que les Chrétiens n'étaient que *campés en Asie*; qu'ils n'y formaient pas un peuple, et que leur position était infiniment précaire.

» Quant à la richesse de ces seigneurs fonciers, nous les voyons obligés d'attenter au dépôt du Roi d'Angleterre pour lever des soldats. Guillaume de Tyr nous apprend ensuite (1) que le roi et les princes étaient alors dans un tel état de pauvreté, qu'il leur était tout à fait impossible de faire des préparatifs, et que l'on fut obligé de lever un cens.

(1) Lib 22, cap. 23.

Je

Je pourrais citer un grand nombre de passages du *Gesta dei*, relatif à l'état des Chrétiens d'Asie, qui tous concourraient à prouver qu'ils étaient très-pauvres, et qu'il n'existait point de finances de l'état. Les assises de Jérusalem en sont une preuve perpétuelle. Point de forme générale d'Administration, et de régime féodal; voilà ce qui peut achever de prouver combien ce Royaume était faible.

» Après avoir achevé ce long détail, me sera-t-il permis de m'étonner de l'étrange conception de l'auteur qui va chercher, chez un poëte qui n'a pas vu les lieux, une description exacte de ces mêmes lieux? Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, quelle que soit la ressemblance forcée de certains passages du Tasse avec les localités, il y a, le plus souvent, bien loin de ses frais pâturages, de ses ruisseaux, de ses bois épais et sombres, aux horribles déserts que décrit M. de Chateaubriand, avec ce rare talent que chacun lui reconnait.

» Je m'arrête ici, et le travail ingrat que j'avais entrepris est achevé. Le soumettrai-je au jugement éclairé de l'Academie? Si d'un côté je puis en obtenir des lumières, ne dois-je pas craindre aussi de lui envoyer un recueil si peu soigné, fait en courant, qui n'est qu'un

résultat de lectures nombreuses, mais qui n'offre que des jugemens et des faits dont la plupart ne sont importans que pour les écrivains qui doivent parcourir la même carrière ? Un ouvrage qui traiterait d'un objet d'utilité générale, un discours qui inspirerait l'amour de la vérité et de la vraie philosophie, présenterait sans doute un intérêt bien plus puissant; mais, pour obtenir des résultats, il faut étudier les faits. C'est aux jeunes-gens à méditer sur l'histoire; c'est aux vieillards à en tirer des conclusions et à écrire sur les mœurs et les lois; et tous doivent diriger leurs travaux pour le triomphe de la cause de la vérité et des lumières qui ne rétrograderont point.

Outre les ouvrages historiques inédits dont l'extrait vient d'être présenté, l'Académie a reçu l'hommage de trois autres productions imprimées du même genre : le livre de M. Dampmartin, l'un de ses membres non résidans, intitulé : *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse* : l'*Histoire abregée de Venise*; par M. Eugène Labaume, officier ingénieur-géographe : et la *Traduction de Salluste*; par M. Mollevaut, de Nancy,

correspondant de l'institut, et notre associé.

Il existe, du règne de Frédéric-Guillaume II, un tableau justement célèbre par la correction du dessin, la richesse de l'ordonnance, l'éclat du coloris, et qui semblait ne laisser rien à apprendre sur le prince qui en forme la figure principale : mais il est des traits minutieux que l'histoire dédaigne, et qui, cependant, sont presque toujours plus propres à faire connaître les rois, que les actes de leur gouvernement. C'est dans l'influence de leur caractère personnel, de leurs goûts, de leurs habitudes, de leurs relations intimes, de leurs vertus, de leurs préjugés, de leurs faiblesses et de leurs vices, qu'il faut chercher les causes secrètes de la grandeur et de la décadence des empires; mais des notions certaines à cet égard ne peuvent être acquises que par des observateurs convenablement placés pour saisir les détails les plus fugitifs, et pour en suivre toutes les conséquences. La position particulière de M. Dampmartin, pendant un long séjour à Berlin, lui avait procuré cet avantage; et, quoiqu'il ait écrit dans un esprit de bienveillance, et avec un profond sentiment de gratitude pour les bienfaits dont Frédéric-Guillaume II l'avait honoré, sa véracité,

Quelques traits de la vie privée de Fredéric-Guillaume II, roi de Prusse; par M. Dampmartin.

et le ton de candeur de ses récits, inspirent la plus juste confiance. Il n'est que trop commun de voir les historiens accommoder les faits au système qu'ils cherchent à faire prévaloir, et trahir la vérité, pour assurer le triomphe de leurs paradoxes; mais, si quelquefois l'opinion de M. Dampmartin peut mériter ce nom, on n'a pas du moins à lui reprocher un semblable artifice; s'il justifie tout, il ne dissimule rien; on peut ne pas adopter ses conclusions; mais on ne l'accusera pas d'avoir altéré ou soustrait aucune des pièces du procès.

Au mérite de la sincérité, l'ouvrage de M. Dampmartin joint celui d'être écrit sans prétention. L'auteur ne s'y montre que comme un homme du monde, poli et éclairé, qui raconte ses souvenirs avec simplicité et avec grâce; et peut-être ne donne-t-il par là qu'une preuve de plus de la flexibilité de son talent: il a fait voir, par beaucoup d'autres compositions plus importantes, et particulièrement, par *La France sous ses rois*, qu'il sait, quand il le faut, mériter le titre d'écrivain et d'homme de lettres.

Rapport sur l'histoire abré- *L'histoire de Venise* est le coup d'essai d'un de nos compatriotes, jeune militaire, digne,

par ses talens et par ses services, de l'estime et de la confiance dont l'honore le prince chargé de consoler les Vénitiens de la perte de leur indépendance, et qui a daigné agréer la dédicace de la nouvelle histoire de leur république.

gée de Venise, de M. Labaume; par M. *Donzel.*

Quel sujet de méditation, que la destinée d'un peuple formé d'abord d'une poignée de transfuges qui vont, dans quelques îles désertes, chercher un abri contre les fureurs des barbares; trouvant, dans le malheur même de sa position, dans la nécessité de se livrer à la navigation, une source immense de richesses et de grandeur; s'emparant du commerce du monde; fondant au loin des colonies, et s'agrandissant par des conquêtes, quand il est menacé au-dehors, ou assez puissant pour repousser l'orage, ou assez habile pour le conjurer; souvent troublé par des dissentions intestines, mais les faisant toujours servir à l'affermissement du pouvoir; religieux, mais sans asservissement à l'autorité des souverains pontifes, et tenant long-temps, d'une main ferme, la balance politique de l'Europe; tombant ensuite, par le seul effet de la découverte d'un autre hémisphère, et du nouveau cours que cet événement fit prendre au commerce, du plus haut degré de splendeur, d'influence

et de gloire, au rang des états secondaires; conservant un reste de considération, à cause de son antique renommée, et se confondant, sans résistance et sans bruit, après quatorze siècles d'existence, dans le nouvel empire italique. C'est le cours de ces événemens que M. Labaume a décrit. Il a exposé les causes de ces résultats successifs; il a peint les effets de la licence du peuple sous le gouvernement démocratique, de la tyrannie des tribuns, du pouvoir monarchique des premiers ducs; des limites opposées à celui de leurs successeurs, quand, après l'oppression des chefs militaires qui avaient usurpé la toute-puissance, on rétablit la république sous l'autorité d'un doge. Il a fait voir comment le peuple perdit ses droits et sa liberté par l'ascendant d'une aristocratie oligarchique; il a apprécié l'influence de l'établissement du livre-d'or, de la création du conseil des dix, de l'inquisition d'état et de tant d'autres institutions plus ou moins terribles, qui avaient encore plus pour objet de réprimer l'ambition des nobles, que de contenir les mouvemens de la multitude.

Ici M. *Donzel*, organe de la commission qui, suivant l'usage constant de l'Académie de se faire rendre compte de tous les ouvrages

qui lui sont adressés par ses associés ou par des étrangers, avait été chargé de lui faire connaître celui-ci, M. *Donzel* paraît craindre que, dans le jugement que porte M. Labaume, de cette partie de la constitution vénitienne, il ne se soit laissé entraîner par l'opinion des écrivains de cette nation, qui lui ont servi de guides, à s'y montrer trop favorable.

Autrefois Amelot de la Houssaie avait osé manifester quelques doutes sur la justice et la sagesse d'un gouvernement réduit à employer de tels moyens. Sa hardiesse lui suscita, en France, sur les plaintes du gouvernement de Venise, d'assez fâcheuses persécutions. M. *Donzel* ne courra pas le même danger pour s'être élevé avec énergie contre la prétendue nécessité de cette police ombrageuse et cruelle, et de ce tribunal farouche et sanguinaire, aux yeux duquel, le soupçon du crime en était la conviction; qui, de peur d'épargner le coupable, ne craignait pas de punir l'innocent, et où trois individus, investis du pouvoir le plus formidable, pouvaient arbitrairement accuser, juger, condamner et frapper en secret les victimes.

Malgré l'observation de M. *Donzel*, lui-même et l'Académie ont reconnu partout,

dans l'ouvrage de M. Labaume, l'empreinte d'un esprit élevé, nourri d'idées libérales, et un écrivain judicieux, impartial, quelquefois éloquent à la manière de Tite-Live, et quelquefois profond à celle de Tacite. Sans doute il n'égale pas ces deux modèles; mais on sent qu'il s'est formé à leur école. Il a le style simple, calme et grave qui convient à l'histoire. Une saine critique le dirige toujours dans le choix des faits et dans l'appréciation des autorités sur lesquelles il s'appuye : il ne les a puisées que dans les historiens originaux, et dans les documens authentiques qu'il a été à portée de consulter. Enfin, son travail est, jusqu'à présent, le seul complet. Laugier, le plus moderne des historiens de Venise, s'était arrêté vers le milieu du XVIII.ᵉ siècle : M. Labaume a retracé le tableau de l'existence entière de cette république; peut-être est-il à regretter qu'il ne lui ait pas donné de plus grandes dimensions.

Quoi qu'il en soit, l'Académie a accueilli, avec une vive satisfaction, ce premier fruit des veilles du jeune auteur, et formé le vœu que ses devoirs militaires lui laissent assez de loisir pour réaliser, par d'autres productions, les hautes espérances que celle-ci fait concevoir de son talent.

Si l'énergie pittoresque et la brillante concision de Salluste offrent à ses traducteurs de grands obstacles à vaincre, il est d'autant plus glorieux d'en triompher. Cette palme a tenté un grand nombre d'écrivains français. On ne se souvenait plus, depuis long-temps, de la version de Cassagnes, quoiqu'elle ne soit pas entièrement dépourvue de mérite, lorsque parurent successivement, et à peu de distance l'une de l'autre, celles de Dotteville, de Beauzée, et du président de Brosses. La seconde, estimée par son exactitude et par les notes dont elle est accompagnée, rebute par la froideur et la sécheresse du style; la troisième, qui fait partie d'un travail justement admiré, s'éloigne de l'original par les efforts mêmes du traducteur pour s'en rapprocher, et le défigure, par une familiarité d'expressions, par une affectation de termes bas et populaires qui, ainsi que Laharpe l'a judicieusement observé, répugnent à la noblesse de l'histoire. Ni l'une ni l'autre n'ont effacé la première qui a continué d'être regardée comme la plus fidèle, la plus correcte et la plus élégante, jusqu'au moment où, presque en même-temps, trois nouveaux concurrens, MM. Lebrun, Dureau de la Malle et Mollevaut, sont entrés dans la lice.

Rapport sur la traduction de Salluste, de M. Mollevaut; par M. *Alex. Vincens.*

En rendant compte, à l'Académie, de l'ouvrage de ce dernier, M. *Alexandre Vincens* caractérise, en passant, celui de ses rivaux; il loue l'éclat du style de la traduction de M. Lebrun; mais il regrette que cet écrivain s'y soit trop écarté de la manière de son auteur, et de la rigoureuse fidélité qu'il lui devait il retrouve souvent, sous la plume de M. Dureau de la Malle, tout l'effet de la précision de l'original; il admire le talent avec lequel, en faisant passer tour-à-tour Tacite et Salluste dans la langue française, et en conservant à l'un et à l'autre toute la force et tout le laconisme de leur style, ce traducteur a su faire sentir les différences qui les distinguent jusques dans les qualités qui leur sont communes. Tous deux peignent d'un mot; ils frappent également l'imagination; mais la pensée de Tacite, plus profonde, plus nourrie, imprime à son expression plus de puissance et de fécondité: elle fait naître plus d'idées et de sentimens, et descend plus avant dans l'ame du lecteur; et c'est cette nuance que M. Dureau de la Malle a si habilement saisie et reproduite.

Cet art de conserver les traits les plus fugitifs de la physionomie du modèle n'est pas le seul genre de mérite qui distingue la tra-

duction de Salluste de M. Dureau de la Malle; toutefois, comme il n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main, elle n'a pas acquis le même degré de perfection que sa version de Tacite, ni par conséquent le droit d'effrayer et de décourager les littérateurs qui se sentiraient la force de tenter la même entreprise. Le traducteur de Tibule en vers harmonieux et faciles était sur-tout autorisé à ne pas craindre, en se livrant à ce travail, d'être accusé de présomption et de témérité.

« L'habitude de traduire les poëtes en vers, dit M. *Alexandre Vincens*, doit singulièrement contribuer à exercer la main du traducteur en prose ; et il est, en effet, aisé de reconnaître, dans la version de M. Mollevaut, un homme dès long-temps accoutumé à lutter contre les difficultés, et à ne quitter un passage qu'avec la certitude de l'avoir rendu d'une manière, à la fois, aussi noble et aussi exacte que le permet le génie différent des deux langues. » Cette scrupuleuse fidélité semble n'avoir coûté aucun effort : il est rare qu'au milieu des plus fortes entraves du texte latin, M. Mollevaut ne conserve pas toute la liberté de ses mouvemens. Son style élégant et nerveux a, presque toujours, la facilité et

la souplesse de celui d'un écrivain original qui exprime sa propre pensée ; et ce n'est pas du modèle seul, que la copie emprunte l'intérêt avec lequel elle se fait lire.

» Si cependant, ajoute, M. *Alexandre Vincens*, il n'a pas rempli en entier la lacune qui se trouvait, dans notre littérature, d'une traduotion de Salluste qui effaçât toutes les autres et reproduisît, en quelque sorte, l'original, il faut moins s'en prendre à lui, qu'au genre même de son travail ; le traducteur étant toujours condamné à rester au-dessous de son modèle, précisément parce qu'il *ne* lui est jamais permis de s'élever au-dessus. »

Sans doute cet ouvrage n'est pas entièrement exempt de taches ; on peut élever quelques doutes sur le sens que le traducteur a donné à un petit nombre de passages ; et le rapporteur a indiqué ceux qui lui paraissent le plus susceptibles de controverse, et dans lesquels M. Dureau de la Malle a été plus heureux ; mais il remarque aussi les occasions où M. Mollevaut a eu, à son tour, l'avantage ; et il conclut, de ces observations et de cette comparaison, que M. Mollevaut a glorieusement soutenu la concurrence de son rival, et que,

malgré quelques ombres, il a fait un travail très estimable.

Antiquités.

Deux circonstances de l'expédition d'Annibal, en Italie, sont encore un sujet de controverse; quoique peu de questions aient été aussi souvent débattues. On n'est pas d'accord sur le point précis où les Carthaginois passèrent le Rhône, ni sur la route qu'ils suivirent pour arriver aux pieds des Alpes et pour les traverser. Tout récemment, un savant académicien de Lyon (1) vient de reproduire, à ce dernier égard, l'opinion qu'Acciajuoli (2) a le premier soutenue, et suivant laquelle Annibal aurait remonté le Rhône jusqu'à Lyon, campé au confluent de ce fleuve et de la Saône, franchi les Alpes pennines, et serait descendu par le val d'Aoste, dans l'Insubrie. Ce système a du moins de nombreux adversaires : Cluvier (3), Chorier (4), Mandajors (5), Folard (6),

(1) M. de Landine.

(2) *Vie d'Annibal.*

(3) Géographie.

(4) *Histoire du Dauphiné.*

(5) *Histoire crit. de la Gaule Narb.*, 3.e dissert.

(6) Hist. de Polybe.

reconnaissent tous l'Isère et non la Saône dans cette rivière, descendant des Alpes, et voisine du pays des Allobroges, jusqu'à la jonction de laquelle avec le Rhône, Polybe et Tite-Live font remonter l'armée de Carthage par une marche de quatre journées, depuis le point où elle avait passé le fleuve. Mais le lieu où ce passage s'opéra a fait naître autant d'avis qu'on trouve d'écrivains qui ont cherché à le déterminer. Dupleix (1) le place à Lyon; de Marca (2), à Tarascon; Doujat (3), à Arles, l'historien du Dauphiné (4), à Beaucaire ou à Roquemaure; l'auteur de l'histoire critique de la Gaule narbonnaise (5), entre Orange et Avignon; et le commentateur de Polybe (6), entre Avignon et la rivière de Sorgue. Aucune de ces indications ne concorde avec le récit de Polybe et de Tite-Live. C'est ce que M. Martin, de Bagnols, a essayé de prouver dans une *Dissertation, tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le*

(1) *Histoire romaine.*

(2) *Hispanica.*

(3) Notes sur Tite-Live.

(4) Chorier.

(5) Mandajors.

(6) Folard.

Rhône : dissertation qu'il a bien voulu soumettre à l'Académie et dont M. *Alexandre Vincens* lui a rendu compte.

Rapport sur une dissertation de M. Martin de Bagnols, tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le Rhône; par M. *Alex. Vincens*

Dans ce Mémoire, M. Martin ne fait aucune mention de l'opinion de Doujat, déjà suffisamment réfutée par Mandajors (1). Il croit également superflu de discuter celle de Dupleix (2), parce qu'ayant embrassé le sentiment de ceux qui lisent dans Polybe ΙΣΑΡΑΣ et non ΑΡΑΡ, au lieu du nom évidemment corrompu de ΣΚΟΡΑΣ; il n'aurait pu que répéter tout ce qui, depuis long-temps a été victorieusement opposé aux écrivains qui soutiennent qu'Annibal alla jusques à Lyon. Il se contente d'objecter contre Beaucaire et Tarascon, que ce point n'est pas à la distance requise de la mer; « que, pour y parvenir, Annibal eût été obligé de traverser des plaines marécageuses; que cette direction l'éloignait du but de son voyage, et l'exposait à passer le Rhône sur un point très-étendu, et à rencontrer la flotte romaine qui, remontait le fleuve pour en défendre le passage. » Si, parvenu à Beaucaire, il eût voulu

(1) *Loco cit.*
(2) *Ubi suprà.*

remonter le Rhône pour trouver un passage plus favorable; les étangs d'Aramon et de Pujaut, qui bordent ce fleuve, au-dessous de Villeneuve, lui auraient présenté des obstacles insurmontables et c'eût été d'ailleurs fatiguer son armée à pure perte. Il est donc certain qu'Annibal ne traversa pas le Rhône à Tarascon.

M. Martin s'efforce également de prouver que Roquemaure ne fut pas le théâtre de ces événemens, quoiqu'il y ait quelques probabilités en faveur de ce point.

« La ville de Roquemaure, dit-il, est située sur le bord du Rhône, au point où se termine une longue chaîne de rochers, qui divise son territoire, et qui se prolonge de l'est à l'ouest, sur une ligne de cinq à six lieues de long. En face de la ville, à l'est et du milieu du fleuve, s'élèvent deux rochers, où furent bâtis les châteaux de Roquemaure et de l'Hers. Plus loin, sur la rive gauche, se trouvent les rochers de St.-Jean-de-Truel, de Sauveterre, dont les pieds sont baignés par les eaux du fleuve; en sorte que ses eaux se trouvent comprimées par les rochers qui bordent les rives respectives, et coupées par ceux qui s'élèvent du milieu de son lit. Or, cette position

sition était-elle propre à faciliter le passage d'Annibal ? N'est-il pas évident que quiconque pouvait occuper les deux rochers qui sortent du fleuve, était maître absolu du passage, et à l'abri de toute attaque ? Et comment admettre, en ce cas, que les Gaulois ne se fussent pas emparés de ces postes avantageux, si Annibal eût manifesté le dessein de s'engager dans ces défilés ? Mais peut-on supposer qu'Annibal eût choisi, pour une opération si périlleuse, et du succès de laquelle dépendait le salut de son armée, un endroit fermé de deux côtés, où toute espèce de développement devenait impossible, au moment du débarquement ; où la cavalerie ne pouvait être d'aucune ressource ; où les éléphans auraient ajouté à l'embarras et au désordre amenés par l'impossibilité de prendre position ? D'ailleurs, une considération décisive, c'est que le Rhône, à cette époque, n'étant pas contenu pas des digues, occupait nécessairement alors toute la partie septentrionale du territoire de Roquemaure ; puisque, même en ce moment, elle est inondée à la moindre crue d'eau, et qu'elle est presque dans un état permanent de marécage, par suite du refoulement des eaux qui vont frapper contre la

chaîne de montagnes dont nous avons parlé. Or, Annibal pouvait-il choisir pour site de son passage, un endroit où l'on ne pouvait arriver qu'en traversant un marais impraticable, et qui rend, à chaque inondation, l'abord de Roquemaure impossible ? Mais, vous répondent les habitans de cette ville : « Nous » possédons des vestiges de ce passage tellement démonstratifs, qu'il n'est pas même » permis d'avoir, à ce sujet, le moindre doute : » nous avons un chemin tracé dans le roc dont » le pied était baigné par le fleuve ; ce chemin » est évidemment l'ouvrage des hommes, et » quel autre qu'Annibal a pu l'entreprendre ? » Il est palpable que les éléphans répugnaient » à s'avancer du fleuve dont les bords limoneux ne permettaient pas à ces animaux » d'arriver au rivage, sans s'embourber. Il » fallut donc les conduire aux radeaux qu'Annibal avait fait construire par ce chemin » creusé tout exprès ». Une réponse bien simple renverse cette opinion. « Puisque les » bords limoneux du Rhône ne permettaient » pas aux éléphans d'aborder au rivage, n'é- » tait-il pas plus naturel qu'Annibal remontât » le fleuve jusqu'à l'Ardoise, qui n'est qu'à » une lieue de là, où ses bords ne pré-

» sentaient aucun obstacle, plutôt que de
» s'occuper à faire creuser un chemin dans
» le roc, travail immense, alors qu'on était
» privé de la ressource de la poudre à canon? »

« D'ailleurs, ce chemin repousse, par sa construction, l'idée qu'il ait pu avoir été fait pour l'usage qu'on lui attribue; il n'a pas un mètre et demi de largeur, et très-certainement, des éléphans chargés n'auraient pu y passer. Cependant, il n'a pas été fait sans dessein; mais il suffit d'une simple inspection des lieux pour le reconnaître. Nous avons déjà dit que la campagne de Roquemaure est coupée par une chaîne de montagnes, qui forme comme un mur de séparation. La partie du nord étant souvent inondée, il fallait trouver un moyen de communication, par la partie du midi que la montagne met à l'abri des eaux, et ce moyen ne pouvait exister que dans un chemin tracé dans le roc. Les premiers habitans de cette ville durent sentir de bonne heure la nécessité de ce chemin, alors sur-tout que le Rhône, n'étant point contenu par des ouvrages défensifs, inondait constamment toute la partie septentrionale. C'est-là ce qui a donné naissance à ce chemin, et non le passage d'Annibal. On pourrait encore se de-

mander comment se serait-il fait que Polybe et Tite-Live, qui ont tous les deux décrit les circonstances de ce fameux passage, eussent oublié de parler, non-seulement de ce chemin creusé dans le roc, mais encore des rochers qui s'élèvent au milieu du Rhône, en face de la ville? Le silence de ces deux historiens, d'ailleurs, si exacts sur tant d'autres détails, prouve que ce n'est point là que cette grande opération eut lieu.

» On prétend qu'à l'un des rochers qui est baigné par le fleuve, se trouvent encore les vestiges des anneaux qui y furent placés pour amarrer les radeaux d'Annibal; mais ces anneaux, s'ils ont existé, peuvent avoir été placés lors du séjour que fit Saint-Louis, à Roquemaure, lorsqu'il allait à la conquête de la Terre-Sainte; on sait que le château de Roquemaure fut un des entrepôts des armées de nos rois, au temps des Croisades.

» Enfin, la ville de Roquemaure possède un endroit qui est immédiatement au-dessous de ses remparts, qui a retenu le nom de Camp. Et on veut en inférer que c'est l'endroit où campait l'armée d'Annibal. Mais, ce nom peut lui être venu d'un siége de six mois que cette ville éprouva en 1562, lorsque les guer-

res de religion désolaient tout le midi de la France. »

Voyons maintenant comment M. Martin établit son propre système qui a, sur celui de Mandajors dont il se rapproche, l'avantage d'une discussion plus approfondie et d'un résultat plus précis, fondé sur des considérations topographiques jusqu'à présent trop négligées dans la discussion de ce problème.

Avant de les développer, et comme pour s'exercer à ce genre de discussions, M. Martin essaie de tracer, par cette méthode, l'itinéraire d'Annibal, des Pyrénées à Nismes, et de suppléer ainsi à l'absence des monumens historiques. Il présume que ce général, en quittant Illiberis où il eut une conférence avec les Volces qui voulaient l'arrêter dans sa marche, dut cotoyer l'étang de Salces, se diriger ensuite sur le point où fut depuis bâti Narbonne, de là vers Agatha (Agde), et enfin sur Latara qu'Astruc (1) prétend être l'ancien Montpellier, et qui se trouvait à l'entrée du pays des Volces Arécomiques.

(1) Mém. pour servir à l'Histoire naturelle du Languedoc.

« Par là, ajoute M. Martin, il évitait de s'engager dans l'intérieur du pays des Volces qui le harcelaient continuellement ; et de plus, il suivait une route déjà frayée par les communications existantes entre Massilia, Heraclea, Latara et Agatha, colonies grecques ou phéniciennes, qui pouvaient avoir, par le commerce maritime, des relations avec Carthage. A la vérité, Massilia, la métropole de ces colonies était alliée des Romains; mais elle n'avait aucun intérêt personnel à s'opposer à la marche d'Annibal qui, d'ailleurs, dirigeait sa route loin d'elle. »

Ici l'auteur décrit rapidement l'état du pays des Volces Arécomiques, avant la conquête des Gaules par les Romains.

« Sur les bords du Rhône, au-dessus de Beaucaire, on trouvait l'étang d'Aramon; plus loin, celui de Pujaud, lesquels, se trouvant bordés et entourés de montagnes âpres et stériles, éloignaient l'habitation des hommes des bords du fleuve. Dans l'intérieur des terres, se trouvaient les étangs de la Capelle, qui occupaient alors un territoire immense; celui de Tresque, qui, s'étendant dans celui de Connaux, faisait un grand lac de cette magnifique plaine; la seule inspection des lieux ne

laisse aucun doute à cet égard, puisque ce n'est que par des canaux ou de grands fossés, toujours soigneusement entretenus, qu'on est parvenu à des desséchemens durables. Ces étangs, dont l'existence n'est point contestée, doivent servir à l'appui de nos conjectures, sur la marche d'Annibal; et peut-être, serons-nous le premier à avoir imaginé les causes naturelles qui durent le déterminer à exécuter son passage au lieu où nous croyons qu'il s'est opéré. »

A Nismes, chef-lieu de cette contrée, trois chemins s'offraient au choix d'Annibal; les raisons qui l'empêchèrent de prendre celui qui conduisait à Beaucaire ont été déjà déduites.

« Il pouvait se diriger sur Alais, tourner ensuite à droite, et arriver près de Viviers, pays des Helviens. Mais, cette route, l'éloignait également de son vrai but, l'engageait encore au milieu des Volces, dans des forêts où il avait à redouter des embuscades dangereuses. »

Il préféra la route d'Ucetia : cette ville faisait partie de la république des Volces, et ne pouvait qu'avoir des chemins de communication avec la capitale.

« D'Ucetia aux bords du Rhône, il n'avait plus d'obstacle à surmonter; il n'avait même aucun danger à courir, puisque les habitans de cette contrée, effrayés de son arrivée, s'étaient déjà réfugiés sur la rive gauche du fleuve. »

Il prend, au sortir d'Ucetia, la direction de Connaux; s'arrête à une très-petite distance de l'emplacement où existe aujourd'hui ce village, et campe son armée sur un tertre isolé, le seul qui fût alors habitable, au milieu du vaste marais qui formait encore, dans des temps bien moins reculés, la campagne de Connaux, si riante et si fertile, depuis le desséchement de cette plaine au XIII.e siècle.

« Au pied de ce tertre et de ses modestes flancs, sort la fontaine de Connaux, la plus belle du Département, et la sœur cadette de celle de Vaucluse; elle jette en tout temps une grande quantité d'eau qu'aucune sécheresse ne diminue, qu'aucune pluie n'augmente, ni ne trouble. De cette élévation d'un accès facile, jusqu'au Rhône qu'on découvre, est une plaine rase et unie; les bords du fleuve sans escarpement; les rivages opposés sans obstacles, et une campagne immense où aucune embuscade ne peut être tendue, où l'ar-

mée peut se déployer et combattre, si les peuples de la rive gauche veulent disputer l'entrée de leur pays. Quel plus beau site pouvait choisir Annibal pour donner quelque repos et des rafraîchissemens à ses troupes harassées de fatigues ? »

M. Martin croit donner un caractère de certitude à ses conjectures, en les fortifiant du témoignage d'Ammien Marcellin. Il fait dire à cet historien, en parlant de l'armée d'Annibal : *stetit propè Rhodanum super fontes aquarum* ; et, comme les fontaines de Connaux sont les seules considérables, le long du Rhône, depuis la mer jusqu'à Lyon, et qu'elles coulent à une petite distance de ce fleuve, M. Martin en conclut que le passage qu'il rapporte confirme nécessairement son système. Quoique Ammien Marcellin soit d'une époque bien postérieure à l'expédition d'Annibal, pour que ses assertions puissent faire autorité, quelques critiques n'ont pas dédaigné de les faire servir à éclaircir les lacunes du texte de Polybe et de Tite-Live : mais ici M. Martin a cité à faux ; n'étant pas à portée de vérifier le passage, il l'a rapporté, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, sur la foi de la mémoire d'autrui, et il a été induit en erreur.

Il n'en reste pas moins très-probable que, dans la nécessité de faire rafraîchir ses troupes, aucun endroit sur la côte du Rhône n'offrait à Annibal autant de facilité et de sureté que le tertre *Sarssin*, nom vulgaire de cette éminence qui rappelle le séjour des Sarrasins dans nos contrées.

« La sureté de cette position reposait principalement sur la superbe montagne appelée vulgairement le Camp de César, qui n'est qu'à 500 toises de là ; qui présente un magnifique plateau, naturellement fortifié de tous les côtés, et dont Annibal dut s'emparer. C'est de ce plateau si élevé, où l'on a trouvé diverses médailles, des lances, des boucliers, des inscriptions Romaines, qu'Annibal, portant ses regards sur le fleuve du Rhône, dut déterminer le point de son passage. De-là, il lui était facile d'apercevoir le camp des Volces, placé sur les bords opposés, et, embrassant toutes les positions d'un seul regard, il conçut alors le projet d'opérer une diversion parmi les ennemis, au moment où il traverserait le fleuve.

» Mais, quel fut le point qui, sur les bords du Rhône, réunissait toutes les convenances afin de déterminer Annibal à le choisir pour

son passage ? Nous l'avons déjà indiqué, en parlant des bords du fleuve qui se trouvent sans escarpement, et ce point ne peut être autre que l'ancien passage de l'Ardoise, situé à une lieue au-dessus de Roquemaure, presque en face de Caderousse, et un peu au-dessous d'Orange. C'est par là que les Volces qui habitaient à l'orient du fleuve, et leurs alliés communiquaient avec ceux de la rive droite. *Colunt autem circà utramque Ripam Rhodani*, dit Tite-Live. Ces peuples, qui avaient une origine commune, avaient entr'eux des relations fréquentes et habituelles, et rien ne le prouve mieux que l'empressement et la confiance avec laquelle ceux de cette partie furent se réunir aux autres, aux approches d'Annibal. Si cet ancien passage est aujourd'hui peu fréquenté, c'est en partie à la construction du Pont, St-Esprit et de celui d'Avignon qu'il faut attribuer sa désertion; mais, dans ces temps reculés, l'Ardoise était le point de réunion des bâteaux ou canots qui servaient aux communications respectives des deux rives. Annibal dut, par conséquent, préférer ce passage, comme étant plus connu, et dès-lors, moins dangereux: s'il fût descendu plus bas, il se serait engagé dans la

plaine marécageuse de Roquemaure, qui, à la moindre inondation, est toujours couverte d'eau malgré tous les efforts des riverains pour contenir le fleuve dans le lit qu'on lui a donné. Il n'était point d'ailleurs naturel qu'Annibal descendît, alors qu'il avait intérêt de remonter le fleuve, pour éviter d'être atteint par l'armée de Scipion.

» Si, au contraire, Annibal eût voulu tenter le passage plus haut en remontant vers Chusclan, il rencontrait l'embouchure de la Cèze, qui rendait cette opération doublement périlleuse, et il fallait ensuite longer les rochers de St-Etienne, et cotoyer les bords limoneux du fleuve, jusqu'au St-Esprit.

» Il trouvait donc à l'Ardoise tous les avantages qu'il pouvait désirer; des bords aisés et exempts d'embuscades; une plaine immense, en débarquant; et par conséquent l'avantage précieux de pouvoir développer sa cavalerie, en abordant sur la rive opposée. »

Une autre circonstance qui donne un grand poids à l'opinion de M. Martin, c'est la parfaite correspondance du point qu'il indique avec la double distance de la mer et de l'embouchure de l'Isère dans le Rhône, assignée par Polybe, à celui où il dit qu'eut lieu le

passage. Le bac de l'Ardoise est en effet également éloigné de ces deux points.

M. Martin cherche de nouvelles lumières à l'appui de son hypothèse dans les circonstances du passage d'Hannon, le lieutenant d'Annibal.

« Il eut ordre, dit l'auteur de la Dissertation, de remonter le fleuve, de le traverser à l'endroit le plus propice, de tourner les ennemis rassemblés sur la rive gauche, afin d'opérer une diversion favorable. Il est presqu'impossible, à quiconque connaît la situation de la ville de Pont-St-Esprit, de ne point y fixer le point du passage du lieutenant d'Annibal, d'après la tradition invariablement conservée, les descriptions données par Polybe et Tite-Live, et les conjectures même de Catrou, Rouillé, don Vaissette, Follard, Mandajors, etc, etc. S'il nous était permis d'ajouter quelques considérations à l'appui de celles de ces judicieux écrivains, nous dirions que le St-Esprit fut, dans les temps les plus reculés, le point de communication entre les Allobroges, les Volces Arécomiques, les Helviens et plusieurs autres peuples; que ces communications préexistantes au passage d'Annibal, avaient amené la construction d'un che-

min qui prenait naissance au St-Esprit même, se dirigeait sur le couchant, vers le hameau de Carsan, et continuait du côté d'Uzés et de Nismes. Le mot Carsan dérive de *Castra Stativa*. Les inscriptions romaines trouvées dans les ruines d'un vieux château placé sur cette route, divers vestiges d'anciens forts, établis de distance en distance sur ce même chemin, donnent la présomption que les Romains avaient établi des garnisons sur divers points, pour le protéger; ce qui en démontre l'importance, et par conséquent celle des communications qui avaient lieu par le passage de St-Esprit. Peut-être même, était-ce là qu'aboutissait le chemin dont parle Polybe, qui conduisait depuis Ampupurias, en Espagne, jusqu'au bord du Rhône : chemin qui existait avant la conquête des Romains, marqué de huit en huit stades, d'une colonne milliaire, et qui fut continué et embelli jusqu'à Lyon, par Agrippa. Enfin, la construction du fameux pont de St-Esprit, dans des temps postérieurs, prouve que ces communications n'ont jamais été interrompues. La nature elle-même semble s'être plue à désigner ce lieu comme le site nécessaire des relations les plus multipliées; car, de ce point, on découvre, dans

les Alpes, une gorge qui se dirige assez distinctement sur cette ville, et qui fit naître, dans le temps, le fameux projet de tirer une ligne de poste, pour la communication de l'Italie avec l'Espagne. Comment donc, Hannon, n'aurait-il pas préféré un passage si fréquenté, et qui, vraisemblablement, lui fut indiqué par les Gaulois qui le conduisaient? Là aussi, il avait, des deux côtés, des bords unis et faciles qui n'offraient aucun obstacle au débarquement; devant lui, une plaine rase qui rendait toute surprise impossible; tandis qu'au-dessus de St-Esprit, il aurait trouvé le confluent de l'Ardèche, et plus bas, des bords limoneux, et une infinité d'autres obstacles. C'est donc au St-Esprit qu'Hannon traversa le Rhône: de là, il n'avait que trois petites lieues pour arriver vers les hauteurs d'Orange, sur lesquelles, vraisemblablement, il donna les signaux convenus avec Annibal dont le camp était presque en face, sur la rive droite. »

De toutes ces considérations, il est difficile de ne pas conclure, avec M. Martin, que le passage d'Annibal s'est opéré entre le Pont St-Esprit et Roquemaure où se trouve

le point qui est à une égale distance de la mer et de l'Isère.

Que l'ancien passage de l'Ardoise remplit cette condition ;

Qu'il offrait tous les avantages désirables pour l'entreprise ;

Que toute autre localité, de Beaucaire à St-Esprit, présentait des inconvéniens considérables ;

Que c'est donc à l'Ardoise que ce passage a dû s'effectuer.

Ces mêmes contrées que M. Martin vient de nous peindre sauvages, incultes, couvertes de marais, et habitées par une nation barbare, sans agriculture et sans arts, avant qu'elles eussent passé sous la domination de Rome, changèrent tout-à-coup de face, dès que les vainqueurs y eurent établis des colonies, et se couvrirent de monumens magnifiques dont les débris attestent encore le goût, la politesse et la grandeur du peuple qui les érigea. Orange le disputait à Arles et à Nismes, de splendeur et de richesse en ce genre. Ce qui reste de ses antiquités excite l'admiration de ceux qui les contemplent, et mérite l'attention des savans. M. de Gasparin, associé de l'Académie,

l'Académie, en a fait le sujet de ses méditations; et il vient d'ajouter, à ses travaux en ce genre, déjà connus, un Mémoire qui a pour objet de prouver que des vestiges de constructions romaines sur la nature desquels on s'était trompé jusqu'ici, sont ceux d'un Cirque, le seul dont on connaisse des traces en-deçà des Alpes.

La notice de 1810 (1) a fait mention de cette découverte; mais ce n'est que dans le courant de 1811, que M. de Gasparin a présenté à l'Académie la Dissertation qui en contient les détails.

Mémoire sur un Cirque découvert à Orange, en 1809, par M. de Gasparin, associé.

« Les débris majestueux d'un théâtre antique survivent à Orange, à la puissance de ses fondateurs; un arc de triomphe d'un travail exquis y annonce dignement au voyageur son entrée dans la province romaine; il y a peu de temps, encore, que cette ville possédait les fondations d'un amphithéâtre, qui ont disparu, de nos jours, sous le marteau de l'ignorance et de la cupidité; et c'est avec surprise que les savans voyaient une telle réunion de monumens dans une ville de province du second ordre, dans une colonie con-

(1) P. 405.

fondue chez les écrivains anciens, avec une foule d'autres villes voisines qui sont loin de présenter un appareil de débris aussi imposans.

» Mais, l'étonnement a dû être à son comble, quand, à côté de ces édifices, on en a trouvé un autre d'une étendue incomparablement plus grande; un Cirque qui renferme dans son enceinte la moitié de la ville actuelle, et qui complète ainsi, dans Orange, la série entière des monumens consacrés aux jeux chez les anciens. Eh quoi! une seule ville était capable, autrefois, de s'élever par ses propres forces à tant de magnificence; elle pouvait suffire à édifier trois grands monumens de luxe pour ses plaisirs; par quels ressorts cachés, par quelle administration libérale, les anciens parvenaient-ils donc à tant d'opulence? Sont-ce là les débris d'un gouvernement militaire et de la tyrannie subalterne des proconsuls? ou plutôt, n'est-ce pas que ces ouvrages étaient élevés aux frais de la province entière; que la ville d'Orange était pour elle un centre religieux; que c'était dans son enceinte qu'accouraient en foule les peuples des environs, pour participer aux cérémonies sacrées, et aux jeux qui en étaient la suite; que les Cavares et

les Voconces regardaient Orange comme leur Délos et leur Olympie ; et que c'était aux richesses d'une immense et pieuse fédération, que cette ville devait ses monumens ? Dans cette hypothèse, ils n'auraient plus rien d'inexplicable pour nous. »

Après avoir jeté un coup-d'œil sur l'état actuel des édifices qui furent consacrés aux jeux, à Arles, et les avoir comparés à ceux qui eurent la même destination à Orange, l'auteur observe que : « tout le luxe de l'architecture, toute la solidité des constructions anciennes avaient été réservés à Orange pour le théâtre ; que l'amphithéâtre n'avait qu'une enceinte extérieure qui paraissait destinée à soutenir des gradins de bois. Nous trouvons, à Cahors, l'exemple d'une semblable construction. Ce fait est tout-à-fait contraire à ce qu'on observe ordinairement dans les colonies romaines, où l'on trouve plutôt un amphithéâtre qu'un théâtre, et où le premier de ces édifices est construit avec une solidité remarquable. Les Romains n'avaient jamais été bien passionnés pour les jeux scéniques ; Horace nous l'atteste : (1)

Aut ursum, aut pugiles : his nam plebecula gaudet.

(1) Epist. 1, lib. 2.

Verùm equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos, et gaudia vana.

. . . .

. . . . . . Nam quæ pervincere voces
Evaluere sonum, referunt quem nostra theatra ?
Garganum mugire putes nemus, aut mare Tuscum,
Tanto cum strepitu ludi spectantur, et artes,
Divitiæque peregrinæ : quibus oblitus actor
Cùm stetit in scenâ, concurrit dextera lævæ.
Dixit adhuc aliquid ? Nil sanè. Quid placet ergo ?
Lana Tarentino violas imitata veneno.

» Et apparemment ce peuple qui préférait la vue des luttes, des marches militaires, d'un ours ou d'un habit neuf au jeu de ses acteurs, avait porté dans ses colonies ses goûts anti-littéraires. Mais il est probable qu'Orange et Arles tenaient leur goût pour les plaisirs de l'esprit du voisinage de Marseille, et de l'influence que la longue existence d'une colonie grecque, auprès d'elles, devait avoir eue sur l'éducation et sur le génie de leurs habitans.

» N'est-il pas possible, dès-lors, que les théâtres d'Orange et d'Arles doivent leur origine aux peuples primitifs de ces villes, et que leurs amphithéâtres aient été construits par leurs colonies ?

» Quant aux Cirques, les débris en sont très-rares par-tout. C'est que toute plaine entourée d'échafaudages était propre à servir

de Cirque, et qu'une construction aussi dispendieuse que celle d'un édifice de ce genre, pouvait paraître superflue!

» De plus, les Cirques bien moins forts de masse que les amphithéâtres et les théâtres, ont été plus facilement ruinés ; leur enceinte trop vaste n'a pu servir de retranchement, de citadelle, et n'a pas été conservée pour cette destination : divisée entre un grand nombre de possesseurs, leur étendue a éprouvé tous les ravages que les caprices et la cupidité ont voulu lui faire subir; et c'est dans les ruines qu'il faut chercher les débris du Cirque d'Orange, comme on trouve à Rome ceux du grand Cirque. »

Passant de ces considérations à l'histoire de la découverte du Cirque, M. de Gasparin s'exprime ainsi :

« Quand Denis d'Halicarnasse ne nous aurait pas laissé une description détaillée du grand Cirque de Rome, nous saurions, par ses débris, que la forme de ces édifices était très-alongée; que les deux grands côtés étaient en ligne droite, et que, des deux petits côtés, l'un était en ligne droite, et perçé de portes destinées à laisser passage aux chars; et le côté opposé semi-circulaire. Aujourd'hui que nous

connaissons le Cirque d'Orange, il semble qu'il a fallu être aveugle pour ne pas reconnaître cette forme dans les différens débris qu'il en reste, et que rien n'était plus simple que de les raccorder; mais l'esprit humain ne marche pas si vite, et ce n'est qu'à force de tâtonnemens, qu'il parvient à un résultat qui l'étonne par sa simplicité, et qu'il n'a saisi qu'à la faveur d'une foule d'idées intermédiaires.

» En suivant le plan qui est joint à ce Mémoire, on verra qu'il existe encore debout des restes du Cirque, d'abord le demi-cercle A, creusé dans la montagne, auprès du théâtre. Ce demi-cercle est revêtu d'une muraille de construction romaine. La vue de cette portion isolée d'un vaste édifice avait réduit à l'absurde tous les antiquaires qui avaient voulu en parler, et je l'avais longtemps regardé comme inexplicable. Cette forme demi-circulaire ne pouvait-être destinée à un théâtre, puisqu'il y en avait un auprès; ce n'était point un amphithéâtre, puisqu'elle ne présentait aucun vestige de gradins, et que d'ailleurs nous connaissions les ruines d'un autre amphithéâtre. Je me perdais dans ces réflexions.

» Outre la portion semi-circulaire dont je

viens de parler, nous connaissions encore un morceau de muraille latérale B. Celle-ci passait pour le reste d'un ancien aquéduc (1), et cette opinion, bien enracinée, empêchait de remarquer sa direction, sur le prolongement d'une des branches du demi-cercle A; ou plutôt, cette direction avait été observée par des auteurs anciens qui en avaient conclu que le demi-cercle A était une portion d'un vaste réservoir dans lequel l'aquéduc B versait ses eaux. Le ridicule de cette assertion, son impossibilité avaient mis cette observation dans l'oubli, et les deux constructions étaient, désormais, regardées comme très-indépendantes l'une de l'autre.

» M. Labbadie, artiste rempli de talens, s'étant arrêté long-temps à Orange pour dessiner nos monumens, s'arrêta au pan de muraille B, et l'ayant dessiné, il remarqua, avec surprise, qu'il ne portait un ordre d'architecture que d'un côté, tandis que l'autre était entièrement nu; que ce fait semblait répugner à la supposition d'attribuer cette cons-

(1) Nous ne pouvons pas douter qu'un aquéduc n'amenât à Orange les eaux de la fontaine de Malaucène; mais cet aquéduc n'avait rien de commun avec la construction dont il s'agit ici.

truction à un aquéduc, et que d'ailleurs, jamais aquéduc n'avait été construit du style de la face décorée.

» On pouvait ajouter à ces observations celle que les eaux de l'aquéduc de Malaucène ne pouvaient avoir été maintenues à ce niveau qui était trop bas pour servir aux besoins de la ville haute, bâtie sur la croupe de la montagne, et trop haut pour le service de la plaine. Mais ces raisons, tout en nous donnant la certitude que B n'appartenait pas à un aquéduc, ne nous apprenait pas encore son usage. D'autres observations devaient bientôt nous y conduire.

» Sur la direction de l'autre branche du demi-cercle, on trouva bientôt son prolongement C. C'était une portion d'enceinte assez considérable, mais qui, jusqu'alors, avait été considérée comme appartenant au théâtre qui était voisin. Mais d'abord, la courbure du théâtre était différente de celle du fragment C, réuni au demi-cercle A, et se prolongeant en ligne droite; de plus, le pan de muraille C était absolument extérieur au théâtre, et en était séparé. Ce qui pouvait causer quelque embarras, c'était l'analogie que la portion C avait avec la façade extérieure du théâtre;

tandis qu'il différait essentiellement du fragment B, établi sur le prolongement de l'autre branche du demi-cercle; d'abord par sa construction en pierres de taille, tandis que B était en petits moellons équarris; ensuite par les formes de son architecture.

» C'est que les artistes Romains, qui avaient, sans doute, pratiqué une immense place entre le Cirque et le théâtre, avaient cherché à les raccorder ensemble pour donner de l'unité à cette place, et avaient pensé, avec justesse, que l'unité de dessin, entre les faces latérales opposées du Cirque, était une beauté imaginaire et peu nécessaire, puisqu'on ne pouvait jamais avoir ces deux façes à-la-fois sous les yeux, et qu'il fallait faire un contour considérable pour les examiner successivement et les comparer; tandis qu'on voyait, à-la-fois, la façade du théâtre, et la partie latérale du Cirque qui lui correspondait. D'ailleurs, l'architecture du pan de muraille C, tout en rentrant dans le genre de celle de la façe extérieure du théâtre, en différait essentiellement, en ce qu'elle présentait deux pilastres accouplés à côté de chaque arceau, tandis que les pilastres du théâtre étaient solitaires; et, en supposant que C eût fait partie du théâtre, je

ne sais si cette différence entre les parties d'un même monument, que l'œil pouvait embrasser à-la-fois, n'aurait pas été plus discordante que la différence totale qui existe entre les deux faces opposées du Cirque, qu'un immense intervalle sépare, et qu'on ne peut jamais apercevoir du même coup-d'œil. Cependant cette dissemblance, entre les faces latérales du même monument, heurtait trop nos idées de perfection, pour qu'elle ne nous eût pas fait perdre la voie de cette découverte, sans les autres débris qui se présentèrent bientôt pour vaincre toute incertitude.

» En effet, qu'il me soit permis d'observer ici que la disposition des différens édifices d'Orange semblait avoir été conçue en même-temps, tellement ils se liaient et se raccordaient : le théâtre et le Cirque se rencontrant à angles droits, formaient une vaste place carrée où se trouvait le forum ; l'arc de triomphe était placé sur le prolongement d'une des branches du Cirque, qui devait alors former un des côtés d'une longue rue; la grande porte de l'amphithéâtre était placée dans la direction du milieu de la façade occidentale du Cirque, où il devait aussi exister dans le temps, un portique. Les anciens bâtissaient

une ville à-la-fois, et cherchaient à donner de l'ensemble et de l'unité aux diverses parties de leurs villes; nous bâtissons un édifice après l'autre, et nous ne songeons jamais qu'à l'unité de chaque édifice séparé; aussi arrive-t-il, que nos monumens rapprochés sont toujours en discordance, parce qu'on songe plutôt à faire ressembler deux faces opposées d'un palais entr'elles, qu'à les rapprocher chacune des édifices avec lesquels elles forment un seul tableau.

» En examinant, avec attention, la portion de muraille C, on s'aperçut qu'elle se réunissait avec un édifice de construction romaine, qui avait été mal observé jusqu'alors, parce qu'il était investi de tous côtés par des constructions modernes. C'était le pavillon D, contenant un escalier, et décoré à sa façade extérieure, vers le théâtre, de deux belles colonnes doriques qui existent encore en leur entier (1). Ce pavillon était un de ces Mœniana qui s'élevaient de distance en distance autour des Cirques, selon Denis d'Halicarnasse, et d'après toutes les médailles qui

(1) Maison de Davadan, charron. Elles forment les côtés de l'alcove de son lit.

nous représentent ces sortes de monumens. Ces témoignages nous apprennent que chaque face en portait trois ; un à chaque extrémité, et un au milieu. Celui-ci était justement placé vers une des extrémités, non loin du point où la partie semi-circulaire se redresse ; et si on l'avait un peu avancé vers le milieu de cette face, c'était pour le placer dans la direction du forum M, qui, à Orange comme à Nyse (1), régnait sur la face extérieure du théâtre ; plus éloigné, vers le demi-cercle, le Mœnianum aurait été masqué par le théâtre.

» Dès-lors, il ne pouvait plus rester de doute sur la destination de l'édifice dont les débris se présentaient successivement à nos regards. Chaque nouvelle découverte ajoutait à la conviction. Il ne s'agissait plus que d'aller à la recherche des fondations qui pouvaient encore exister sur l'alignement des parties déjà découvertes. M. Barrely fils se consacra à cette recherche pénible, et il eut la satisfaction de retrouver, dans les caves, des fondations, des bases, même des fragmens de pilastres qui s'accordaient toujours avec les parties de l'édifice, hors de terre. Chaque jour

(1) *Strabon*, *lib.* 14.

ajoutait à son plan un nouveau trait qui rapprochait de plus en plus la forme de notre Cirque, de celle que nous connaissions à ces édifices; mais des travaux aussi pénibles, dans des lieux humides, altérèrent sa santé et devinrent la source d'une longue maladie qui l'a empêché de finir ses dessins, dont les esquisses sont terminées.

» Nous ne pouvons donc plus avoir le moindre doute, aujourd'hui, sur le monument que nous possédons; ajoutons que la tradition s'en était conservée à Orange. La place qui existe sur la face extérieure du théâtre, et qui était, jadis, formée par le Cirque et le théâtre, avait conservé le nom de *Place du Cirque*. Ce monument ayant entièrement disparu sous les nouvelles constructions, on appliqua le nom de Cirque que portait la place, au théâtre qui restait seul debout. Cette tradition a donné bien de la peine à nos antiquaires; ils ont bien travaillé pour rapprocher la forme de notre théâtre, de celle des Cirques anciens, et, attachés opiniâtrement à cette idée, ils n'ont pu arriver d'eux-mêmes à donner à cet édifice le nom qui lui convenait. On connaît la surprise de Maffei qui, passant à Orange, et demandant à voir notre Cirque, ne put

revenir de son étonnement, en se trouvant dans un théâtre. C'est qu'il n'était pas seulement érudit, mais qu'il avait vu un grand nombre de monumens antiques. Je crois que c'est à lui que l'on doit, à cet égard, le retour à la vérité. (1) »

A l'esquisse du plan de l'édifice M. de Gasparin a joint les détails suivans sur ses dimensions et sur leur rapport avec celles des autres Cirques qui subsistent encore ou dont on a la mesure.

« Longueur du Cirque d'Orange. 321 m. 85 c.

» Largeur 72 19

» Proportion entre la longueur et la largeur; environ comme 4 ½ est à 1.

» Le grand Cirque de Rome avait de longueur . . . . 624 m.

» Largeur 132

» Proportion entre la longueur et la largeur; comme 4,71 est à 1.

» Denis donnait à ce Cirque 3 stades ½ de long et un stade de large, (2); mais ces

---

(1) Voyez son voyage en France; la planche qui l'accompagne et qui représente l'intérieur du théâtre est très-fautive quant aux proportions. Elle a été copiée par M. Millin, dans son voyage.

(2) Lib. 3.

mesures sont inexactes, puisqu'elles ne sont pas, dans le rapport fixé entre les côtés. Pline s'éloigne encore plus de la vraie proportion, en lui donnant 3 stades de long sur un de large. Si ces mesures avaient été justes, nous en aurions déduit très-facilement la longueur du stade; mais on voit que ces auteurs avaient jugé au coup-d'œil qui est si trompeur; et plus l'on étudie les auteurs anciens, et plus l'on voit qu'ils portaient rarement, dans leurs assertions, l'exactitude mathématique.

» Nous n'avons plus de mesure certaine du Cirque de Flaminius. La place Navone, étant construite sur les débris du Cirque Agonal, donne à l'œil l'idée de l'étendue de ce Cirque, et nous en conserve l'étendue exacte.

» Longueur . . . . 270 m.
» Largeur 80
» Proportion entre la longeur et la largeur; comme 3,37 est à 1.

» Il ne reste que des ruines informes du Cirque Appollinaire; ainsi, quoique les lieux indiquent suffisamment ses proportions, je m'abstiens de toute hypothèse à cet égard. Il paraît qu'il était plus grand que le Cirque

Agonal. Sa longueur était moindre que celle du grand Cirque, sa largeur égale.

» Onuphrius Panvinius (*de Circo*) prétend avoir mesuré avec exactitude le Cirque de Caracalla. Il lui donne 2292 pieds de longueur et 560 de largeur. Il y a cinq de ces pieds au pas géométrique, ce qui ne s'éloigne pas de nos pieds de France. Ainsi, le Cirque de Caracalla a les proportion suivantes :

» Longueur . . . . 744 m. 29 c.

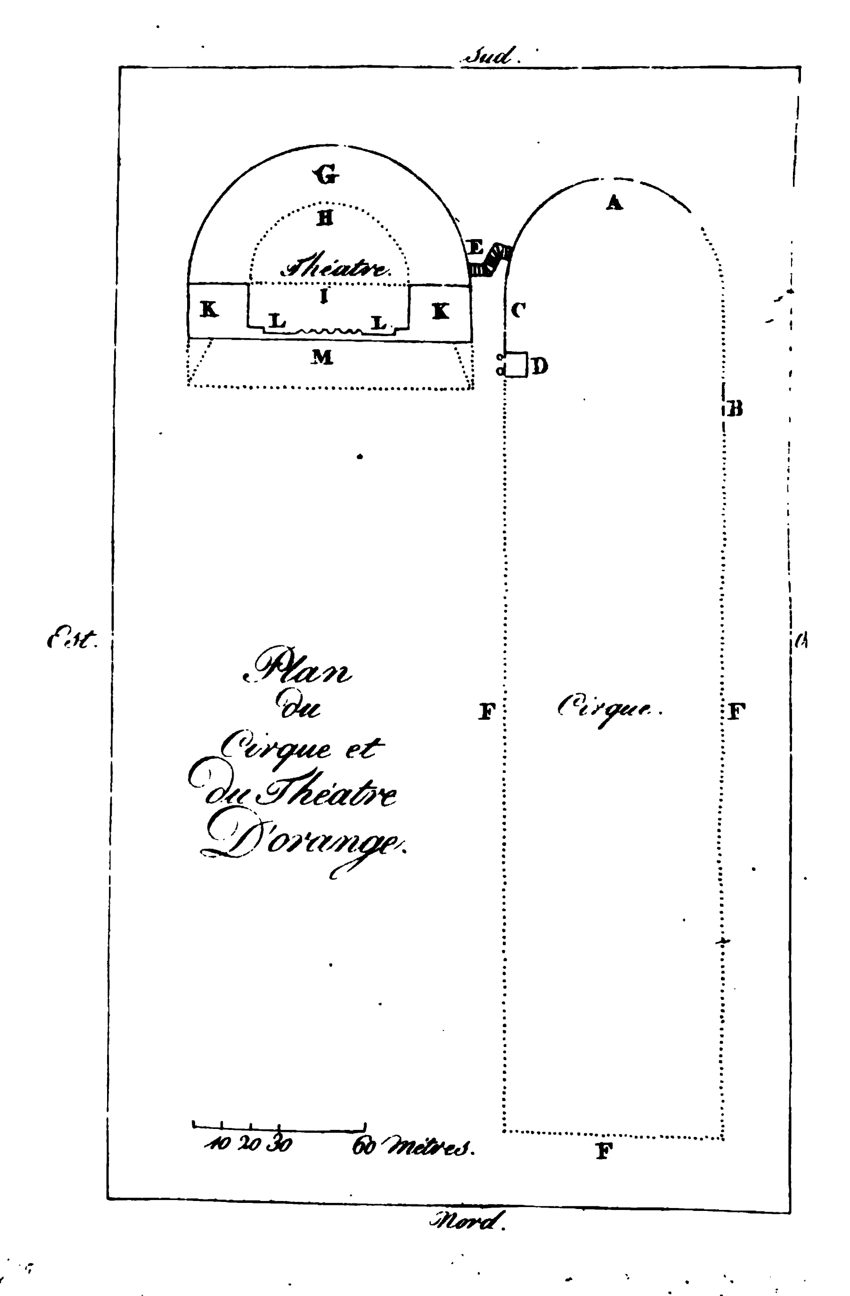
» Largeur 116 90

» Il aurait été plus long et moins large que le grand Cirque et ses côtés dans la proportion de 6,35 à 1.

» On trouve plusieurs petits Cirques aux environs de Rome; un, entr'autres, est cité par Panvinius, pour n'avoir que 160 mètres de longueur environ.

» On voit, par cet exposé, que les proportions de ces édifices variaient infiniment. Mais à mesure qu'ils devenaient plus courts, il fallait pourtant leur conserver une largeur proportionnellement plus grande, pour laisser aux chars la place des courses. Ainsi, le Cirque Agonal était très-large en proportion de sa longueur.

Litterature,



Sud.
G
H
Théatre.
I
K
L
L
K
M
E
A
C
D
B
Est.
Plan du Cirque et du Théatre D'orange.
F
Cirque.
F
10 20 30 60 mètres.
F
Nord.

A. Partie semi-circulaire du cirque.

B. Reste d'une des faces latérales.

C. Reste de l'autre face latérale.

D. Mœnianum, renfermant un escalier antique.

E. Escalier par lequel on communiquait des parties supérieures du théâtre dans l'intérieur du cirque.

F. Lignes ponctuées indiquant la direction des ruines souterraines trouvées.

G. Partie semi-circulaire du théâtre, occupée par des voûtes brisées qui soutenaient des gradins.

H. Orchestre.

I. La scène.

K. *Episcenia*, bâtimens des ailes, contenant des logemens où se préparaient les jeux.

L. *Parascenia*: *additus ad scenam*; corridor qui régnait derrière la scène pour circuler autour du théâtre.

M. Forum qui occupait la face extérieure du théâtre.

Nota. L'arc de triomphe se trouve sur le prolongement de BF.

Littérature, Poésie.

La moisson de l'Académie, dans le champ de la poésie et de la littérature proprement dite, n'a pas été moins abondante, cette année, que dans les autres parties des connaissances humaines qu'elle cultive. Ses richesses en ce genre se composent, non-seulement du fruit des veilles de ses propres membres, mais encore de ceux que lui ont offert d'autres sociétés savantes et des hommes de lettres qui lui sont étrangers. Parmi ces productions, il en est qui sont déjà connues du public par la voie de l'impression, lorsqu'elles parviennent à l'Académie. Ce serait un travail superflu que de les reproduire ici par une analise; et nous nous bornerons, à leur égard, au rapide aperçu des rapports, ou au simple résultat des conférences académiques dont elles ont été le sujet. Nous nous étendrons davantage sur les écrits non encore mis en lumière.

Rapport sur le compte rendu des travaux de l'Académie

L'Académie se félicite de plus en plus de ses relations avec celle des sciences et belles-lettres de Lyon. Elle a reçu, cette année,

des Sciences et Belles-Lettres de Lyon ; par M. *Phelip.*

de cette Société savante, la communication du compte rendu de ses travaux. Voltaire, ainsi que l'a rappelé M. *Phelip* dans un rapport sur cet ouvrage, voyait le Pactole couler à côté du Permesse dans la ville de Lyon. On peut dire que leurs eaux s'y confondent. Le commerce, cette source immense de la splendeur de cette grande cité, doit aux efforts de la science tous les progrès de ses arts et de son industrie. Leur perfectionnement est l'objet constant des soins et des recherches des savans; et l'on ne peut voir qu'avec un sentiment d'admiration et de reconnaissance, dans les fastes académiques, les preuves multipliées de leur sollicitude et de leurs soins pour cet important objet.

Au surplus, à Lyon, plus que partout ailleurs peut-être, le commerce est lui-même une science non moins qu'une profession. Parmi ceux qui l'exercent, combien en ont, par de solides écrits, approfondi la théorie, développé les principes, éclairé la législation, apprécié l'influence et perfectionné la pratique ! Combien ont puisé, dans ces méditations, le goût d'autres études, et, alliant, au culte de Plutus, le culte des Muses, mêlé véritablement l'agréable à l'utile.

A côté des noms de ces négocians écrivains brillent, sur la liste de l'Académie, ceux des hommes les plus éclairés dans tous les états; magistrats, jurisconsultes, médecins, membres du corps enseignant, conservateurs des dépôts scientifiques, artistes, tous paraissent également animés d'un zèle ardent pour la culture des arts, pour la propagation des lumières; et le tableau des travaux de la société qui est le foyer de cette louable émulation, devient, chaque année, un nouveau monument du bien qu'elle produit.

Ce n'est pas un de ses moindres bienfaits que d'offrir aux autres associations savantes un bel exemple à suivre; et puisse l'Académie du Gard, en s'efforçant de l'imiter, le donner à son tour!

Rapport sur la 3.e édition des pensées de M. de la Bouïsse, associé; par M. *Alex. Vincens.*

Cette force de tête et cette profondeur de réflexion à qui nous devons les pensées et les maximes de Pascal, de la Rochefoucault, de Vauvenargue et de Duclos, sont un don infiniment rare, et, sans lequel, ce serait une entreprise bien ambitieuse que d'oser entrer dans la carrière que ces maîtres ont si glorieusèment parcourue, si elle n'offrait divers chemins pour conduire au même but.

Un grand nombre d'écrivains n'ont pas craint de s'y hasarder, et quelques-uns y ont porté leurs pas avec succès. A leur exemple, M. de la Bouïsse a publié ses pensées, et elles ont obtenu l'honneur de trois éditions. Ce qui distingue essentiellement la dernière des précédentes, ce sont les changemens que l'auteur a faits aux chapitres qui traitent de la religion. En développant, plus qu'il ne l'avait d'abord fait, les avantages de la foi pour la société, entraîné par un zèle un peu amer peut-être, il a cru devoir ajouter, à l'exposition de ses principes, une sévère censure des philosophes du siècle dernier et principalement de Voltaire. « Entre un philosophe » et Néron, dit-il à cette occasion, il n'y a » de différence que le pouvoir ». Cette pensée est-elle aussi juste que l'expression en est dure et même odieuse? Les meilleurs princes, les plus doux, les plus clémens, les plus vertueux, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle étaient philosophes; et la philosophie n'eut-elle pas, au contraire, pour ennemis, Tibère, Néron, Domitien, Commode et tous les tyrans qui ont deshonoré le trône?

M. *Alex. Vincens* fait remarquer à l'Académie que les pensées de M. de la Bouïsse

ne paraissent lui avoir coûté aucun effort; qu'elles coulent de sa plume facile : celle sur laquelle nous nous sommes un moment arrêtés doit faire exception à cette règle, la piété de l'auteur a pu lui faire un devoir d'énoncer, sans ménagement, une opinion qu'il croyait être la vérité ; mais la droiture de son esprit et la sensibilité de son cœur dont tous ses ouvrages portent l'empreinte, nous sont de surs garans que la cruelle assimilation qu'il s'est permise lui a été pénible à exprimer; et quel regret n'éprouvera-t-il pas, si jamais il en reconnaît l'injurieuse erreur ?

Cette observation n'ôte d'ailleurs rien à l'estime de l'Académie pour le surplus du travail de M. de la Bouïsse, ni à la reconnaissance de cette Société pour l'hommage qu'il a bien voulu lui en faire.

Pièces de théâtre de M. *Alex. Pieyre*, tom. I.

M. *Alex. Pieyre* a réuni, en deux volumes, toutes les pièces de théâtre qu'il a composées; le second a été publié avant le premier : celui-ci, offert cette année à l'Académie, contient l'*Ecole des Pères*, principal titre de gloire de l'auteur, *les Amis à l'épreuve*, *le Philosophe amoureux* qui n'est que la comédie des *Phi-*

losophes amoureux, de Destouches, réduite en trois actes; le petit travail nécessaire pour donner la même mesure au *Dépit amoureux*, de Molière, en conservant de cette pièce tout ce qui est digne de son auteur, et dont une grande partie manque dans l'extrait qu'on en joue en deux actes; enfin *la Princesse d'Elide*, achevée en vers, à l'invitation d'une dame célèbre.

Les Philosophes amoureux valaient-ils la peine qu'a prise M. Pieyre? L'effet de la nouvelle pièce à la représentation pourrait seul résoudre cette question; mais en la lisant, il est impossible de ne pas reconnaître que les retranchemens et les modifications de caractères que l'abréviateur s'est permis, sont avoués par le goût, et conformes aux règles de l'art.

Quant à la hardiesse de porter la main sur deux pièces de Molière, Thomas Corneille et Cailhava en avaient donné l'exemple, et ce dernier, pour ce même *Dépit amoureux* dont M. *Pieyre* s'est aussi occupé, et avec plus de succès peut-être, quoiqu'il ait, en apparence, fait plus de sacrifices.

Dans *la Princesse d'Elide*, il n'a guères que traduit en vers ce que, faute de temps, Molière fut obligé de laisser en prose; mais bien

des gens pourront ne pas partager l'opinion du traducteur et de son illustre conseil sur le mérite d'une pièce de circonstance et de commande, où le génie de l'auteur n'eut aucun moyen de se livrer à son essor accoutumé. Cependant, dans le sujet le moins digne de lui, dans le canevas le moins achevé, dans l'esquisse la plus imparfaite, on retrouve toujours quelques traces de son talent; et le désir d'en faire jouir le public sur la scène, qui paraît avoir essentiellement animé M. *Pieyre*, doit, en le justifiant, lui faire un titre à la gratitude des vrais amis de l'art dramatique, comme il lui a valu celle de l'Académie.

La tragédie des Grecs eut, presque dès sa naissance, un grand but politique, religieux, moral ou philosophique, et souvent elle réunit tous ces caractères : à peine, cependant, paraissent-ils y avoir été aperçus par les critiques, les commentateurs et les traducteurs français : ils ont, en général, examiné les auteurs dramatiques d'Athènes, plutôt en grammairiens et en philologues, qu'en littérateurs et sur-tout qu'en philosophes. Les plus estimés d'entre eux, Brumoi, Lefranc et Laharpe lui-même, laissent, à cet égard,

beaucoup de lacunes à remplir. Deux membres de l'Académie ont essayé de réparer une partie de ces omissions ; l'un, M. *Alex. Vincens*, par un travail sur la tragédie des *Perses* dont il a été rendu compte dans la notice de 1810, et qui avait été précédé d'un examen, à-peu-près semblable de l'*Antigone* de Sophocle, inséré dans la notice de 1807 ; l'autre, M. *Trélis*, par une dissertation sur le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle.

Dissertation sur le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle ; par M. *Trélis*.

Les ouvrages de ce poëte sont peut-être plus empreints que ceux d'aucun autre, de ce caractère de patriotisme, de raison et de vertu qui, sous le voile de l'allégorie et de la fiction, au charme attachant des spectacles plus imposans, mêlait les plus hautes leçons.

Quelles importantes vérités, par exemple, n'a-t-il pas enseignées dans la pièce dont M. *Trélis* s'est particulièrement occupé ! Avec quelle énergie il y a peint « l'aversion des despotes pour les lumières et les progrès de la raison ; la haine des tyrans contre la philosophie et ceux qui la cultivent ; le noble dévouement de ces hommes privilégiés qui bravent la persécution pour accroître le bonheur de leurs semblables, en les éclairant ; enfin, les

inévitables progrès de cette même raison qui doit nécessairement, à la longue, triompher de ses oppresseurs, et leur arracher leur puissance ! »

« En examinant attentivement le *Prométhée enchaîné*, nous y trouverons, en effet, toute la rage du despotisme (1), toute la bassesse de ses agens, tout le dévouement de l'humanité, toute la force du courage; et le dénouement du drame, quoique terrible et funeste, nous laissera pourtant encore espérer la punition de la tyrannie et la récompense de la vertu.

» Cette grande et dernière leçon que le poëte ne nous laisse qu'entrevoir, il l'avait complètement développée dans l'exécution du plan dont le *Prométhée enchaîné* ne nous offre qu'une partie. On sait que l'histoire de ce Dieu avait fourni à Eschyle le sujet de

(1) On peut trouver un rapport éloigné, une certaine analogie entre les idées de M. *Trélis* et les aperçus de M. Schlegel sur Eschyle, dans son cours de littérature dramatique, tom. 1, pag. 182 et suiv.; mais, pour prouver que l'auteur français n'a pas puisé à cette source, il suffit de rappeler que son ouvrage a été communiqué, il y a plus de deux ans, à l'Académie, et que celui de l'auteur allemand vient tout récemment d'être publié en France.

trois tragédies, ou plutôt d'une seule tragédie divisée en trois grands actes ou trois portions. Dans la première, il avait peint Prométhée sauvant l'homme des fureurs de Jupiter qui voulait l'anéantir, et lui communiquant, malgré les ordres jaloux de ce Dieu, le feu sacré dérobé dans le ciel. La seconde tragédie, qui est la seule qui nous reste, nous représente la vengeance du despote; enfin, dans la troisième, Prométhée était délivré par Hercule et Minerve, c'est-à-dire, par la force dirigée par la raison. (1)

» Si l'on se rappelle l'époque où écrivait Eschyle, et pour quel peuple il travaillait; on jugera combien l'esprit de son poëme de *Prométhée*, tel que je le conçois, devait flatter ses auditeurs; aussi, n'y épargne-t-il aucun des traits qui peuvent exprimer l'atrocité de la

---

(1) On pense généralement que le seul fragment du Prométhée délivré d'Accius, qui soit parvenu jusqu'à nous, (Voy. *Corpus poetarum* de Maittaire, t. 2, p. 1494. Londres 1721.) est une traduction d'une scène de la pièce d'Eschyle, sur le même sujet. L'énergie de ce morceau, dans lequel on retrouve toute celle qui caractérise le style du poëte grec, rend en effet très-plausible l'opinion qu'il en est l'auteur primitif.

tyrannie et l'énergique résistance du courage et de la vertu : déjà éclatait alors en Grèce la vive lumière du génie ; et sa durée, son accroissement paraissaient aux Athéniens incompatibles avec l'esclavage et l'oppression ; ils regardaient les progrès de la raison comme le meilleur garant de leur indépendance, et l'on n'avait pas découvert alors, comme on l'a fait depuis, que la liberté ne pouvait exister qu'avec l'ignorance et la barbarie.

» Les vérités qu'Eschyle se proposait d'exposer en action aux yeux de ses concitoyens ne sont point indiquées dans sa tragédie, seulement d'une manière vague et générale ; mais elles y paraissent dans leurs plus importans détails ; un examen attentif du *Prométhée enchaîné* va nous en convaincre. »

Avant d'y procéder, M. *Trélis* se croit obligé de se justifier d'avoir osé traduire en vers, après M. Legouvé, divers fragmens de la pièce d'Eschyle ; mais M. Legouvé a moins traduit qu'imité. M. *Trélis* s'est, au contraire, attaché à la lettre ; il s'est efforcé de se tenir aussi près du texte qu'il est possible de le faire en vers français. Il n'est pas inutile de remarquer aussi, en passant, que la dissertation de M. Legouvé sur *Prométhée*, qu'il a enrichie de

ses imitations, n'a pas le même objet que le travail de M. *Trélis* sur le même sujet.

Passant en suite à l'examen de la pièce, notre auteur s'exprime en ces termes : « le *Prométhée enchaîné* n'a ni prologue, ni exposition; toute explication préliminaire était en effet inutile, puisque ce drame venait à la suite d'un autre, et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour en bien saisir l'esprit. Le poëte a déjà peint la jalouse et ombrageuse tyrannie de Jupiter, l'avilissement où il prétend tenir le genre humain pour le mieux opprimer; la généreuse pitié de Prométhée; ses inutiles efforts pour adoucir le tyran; sa noble désobéissance; le larcin du feu donné à l'homme; la colère de l'orgueilleux despote et le jugement qu'il porte contre le sage courageux qui a osé lui résister.

» La tragédie s'ouvre par l'exécution de ce jugement. Vulcain et deux personnages, purement allégoriques, la force et la violence dont le second est muet, sont chargés de la punition de Prométhée, qui consiste à être cloué et enchaîné sur un rocher. Mais *ils* apportent à remplir les ordres de Jupiter, des sentimens bien différens. La force et la violence sont des satellites aveugles et féroces,

qui ne savent qu'obéir ; qui s'y plaisent même, et, dans leur cruauté barbare, jouissent des tourmens de leur victime. Il n'en est pas ainsi de Vulcain : instruit lui-même dans les arts que Prométhée a enseignés aux hommes, ils ont adouci ses mœurs ; comme Dieu du feu, il est plus intéressé qu'un autre à punir le larcin du Titanide, et c'est pour cela, sans doute, que Jupiter l'en a chargé ; mais il n'obéit qu'à regret et comme forcé de le faire. Il plaint un Dieu qu'il excuse et qu'il estime ; il obéit cependant. Eschyle, dans le personnage de Vulcain, a probablement voulu peindre ces savans, ces philosophes complaisans, qui s'attachent aux grands et aux rois, et leur enchaînent leurs actions, sans pouvoir leur assujétir leurs pensées. Perpétuellement tourmentés entre leur liberté naturelle et leur esclavage d'emprunt ; obligés de mentir sans cesse à eux-mêmes et aux autres, ils vivent dans la plus misérable condition ; ils ont cherché la considération et la fortune ; ils n'ont trouvé que l'inquiétude et le mépris.

» Le tableau que nous présente cette scène est horrible et atroce. La terreur, on le sait, est le caractère dominant de notre poëte. Il se plaît à montrer et à détailler des objets quel-

quefois hideux. Le *Prométhée* en fournit d'autres exémples ; mais on y voit aussi que l'auteur n'était point étranger aux images riantes et aux affections douces.

» L'action se passe dans la Scythie européenne, entre l'Ister et le Borysthène, non loin des bords du Pont-Euxin. Il est nécessaire de bien fixer le lieu de la scène pour suivre la marche de l'ouvrage, et principalement ce qui se rapporte aux courses d'Io. L'opinion la plus généralement reçue que Prométhée avait été lié sur le Caucase, a jeté, dans d'inextricables embarras, les commentateurs qui ont cherché la place de l'événement entre le Pont-Euxin et la Caspienne. Il fallait toute la préoccupation qui s'attache aux idées dès long-temps adoptées, pour empêcher ces savans de voir avec quelle clarté le poëte a marqué le lieu de sa tragédie.

» Pendant tout le temps de l'exécution du jugement de Jupiter, Prométhée a gardé le silence : il ne veut pas donner à ses ennemis le spectacle de sa douleur. Dans son objet, le poëte a dû jeter sur son héros tout l'intérêt de l'ouvrage; et qu'y a-t-il de plus propre à en inspirer, que ce courage inflexible, cette sublime obstination qui forme l'un des traits

principaux du caractère de Prométhée ?

» Ce drame, comme la plupart de ceux de l'auteur, n'est qu'un récit mêlé de réflexions placées pour l'ordinaire dans la bouche du chœur. Il est ici formé par des Nymphes, filles de l'Océan; elles sont parentes de Prométhée: les Océanides entendent ses plaintes, et elles accourent à sa voix: sur leur demande, il leur apprend le sujet de son infortune.

» Quand les Dieux en colère et divisés entr'eux,
De la discorde au ciel allumèrent les feux,
Les uns voulant chasser Saturne de son trône,
Pour donner, à son fils, son sceptre et sa couronne;
Les autres, de ce trône, écartant Jupiter,
De ces divisions craignant le fruit amer,
Aux Titans, fiers enfans du ciel et de la terre,
Ma prudence donnait un conseil salutaire.
Aucun, à mes avis, ne voulut se prêter;
Leur orgueil, par la force, espérait l'emporter.
Pour moi, Thémis ma mère et la terre éplorée,
Sous tant de noms divers, des mortels adorée,
De ces événemens m'avaient prédit la fin;
Je savais trop combien tout effort serait vain,
S'il n'était dirigé par l'art et la prudence.
Voyant donc mépriser ma juste prévoyance,
Alors de Jupiter embrassant l'intérêt,
Tous deux, ma mère et moi, servîmes son projet.
Je m'offris plein de zèle, il m'accepta de même;
Il doit à mes conseils sa puissance suprême;

C'est par moi qu'il dompta tant d'ennemis divers,
Plongea le vieux Saturne aux gouffres des enfers;
C'est par moi qu'il régna; pour prix d'un tel service
Qu'ai-je obtenu de lui? le plus cruel supplice.
Les rois sont nés ingrats, et voilà leurs bienfaits.
Vous voulez, cependant, apprendre quels sujets
Ou quels prétextes vains m'ont attiré sa haine;
Ecoutez : sur son trône, il s'asseyait à peine,
Pour s'y mieux affermir, aux Dieux ses partisans,
Il prodigua sans choix les faveurs, les présens;
Mais, aux tristes humains, son odieux caprice,
D'un courroux sans raison réserva l'injustice;
Il voulait sur leur tête entasser les fléaux,
Anéantir leur race, en créer de nouveaux.
Nul ne lui résistait; seul j'osai l'entreprendre;
De ses feux destructeurs, seul j'osai les défendre,
Les soustraire aux enfers, les soustraire à la mort.
Déesses, maintenant, vous savez tout mon sort,
Et si j'ai mérité cette horrible torture
Que vos yeux n'osent voir et qu'il faut que j'endure.
Ah! quand cette pitié que j'eus pour le malheur,
Eteint toute pitié chez mon persécuteur,
Je ne m'en répens pas, si du moins mon injure
Rend Jupiter horrible à toute la nature. »

Le chœur continue à interroger Prométhée, et veut savoir si c'est là tout son crime; à quoi celui-ci répond :

« Par moi le genre humain
N'appelle plus la mort pour finir sa souffrance.

Le

LE CHŒUR.

Quel remède à ses maux donnas-tu?

PROMÉTHÉE.

L'espérance

Qui, bien qu'aveugle et fausse, a pourtant sa douceur. »

Voilà une de ces maximes qui a été depuis répétée par les poëtes de tous les pays. On en rencontre un autre exemple, quelques vers plus bas. Prométhée dit aux Nymphes :

« Ne m'abandonnez pas dans mes affreux revers,
Le malheur est par-tout; il remplit l'Univers :
Peut-être en ce moment il plane sur vos têtes. »

» L'Océan vient à son tour consoler son malheureux neveu.

» L'intervention de l'Océan dans le poëme d'Eschyle se trouve parfaitement liée au dessein que se propose l'auteur. Il nous représente ce Dieu comme le coopérateur de Prométhée dans le bien qu'il a fait aux hommes. Peut-on méconnaître à cela l'influence de la navigation sur le commerce et sur la civilisation ? Assurément, sous ce point de vue, l'Océan a été le bienfaiteur de l'humanité; et c'est ce qu'a voulu exprimer le poëte. Mais ce Dieu n'a été ici que l'instrument dont un autre s'est servi; aussi le tyran du ciel ne

lui a-t-il pas fait sentir sa colère qu'il a réservée toute entière pour le sage qui l'a mis en œuvre.

» La scène de Prométhée avec l'Océan paraît, outre l'objet général de l'ouvrage, avoir encore le double but particulier de marquer plus fortement la tyrannie de Jupiter, en détaillant ses cruautés envers Thyphon et envers Atlas; comme aussi de développer de plus en plus la beauté du caractère de Prométhée. L'Océan est un vieillard bienveillant; il espère de pouvoir fléchir Jupiter; mais, Prométhée, dans la crainte de le compromettre, se refuse à toute démarche de sa part.

PROMÉTHÉE.

« Hélas! et vous aussi, vous frère de mon père,
Vous venez voir mes maux : comment avez-vous pu
Pénétrer jusqu'à moi sur ce bord inconnu?
Quoi! vous avez quitté vos bondissantes ondes,
Vos palais de crystal et vos grottes profondes,
Pour ces monts détestés où ne croît que du fer;
Est-ce un soin curieux, est-ce un désir plus cher
Qui, dans ces lieux glacés, aujourd'hui vous amène?
Venez-vous contempler ou consoler ma peine?
Jupiter, par moi seul, sur le trône est assis;
J'ai tout fait pour l'ingrat, vous en voyez le prix.

L'OCÉAN.

Il est vrai; mais crois-moi, calme ta violence

Et reçois les avis de ma longue prudence.
Un nouveau maître règne aujourd'hui dans les cieux;
Quand les temps sont changés, il faut changer comme eux.
Peut-être ce discours te semble une faiblesse,
Un délire importun, vain fruit de ma vieillesse:
Mais tu sais ce qu'attire un langage orgueilleux;
Quoi! tu ne te rends pas! tu persistes, tu veux
A tes malheurs présens en ajouter encore!
Ah! tempère l'aigreur du fiel qui te dévore,
Et contre l'aiguillon cesse de te roidir.
Jupiter est jaloux, puissant, prompt à punir;
Mais, si tu veux, enfin, dépouiller trop d'audace,
J'irai le supplier, lui demander ta grâce;
Modère les transports dans ton ame excités,
Et souviens-toi des maux par l'injure enfantés.

PROMÉTHÉE.

J'ai du moins la douceur, dans mon malheur extrême,
Qu'il ne vous atteint pas; notre effort fut le même;
Et lorsque j'entrepris d'éclairer les humains,
Vous daignâtes m'aider dans mes justes desseins.
Laissez-moi donc en proie à mon sort déplorable,
Et tremblez d'approcher d'un maître inexorable.

L'OCÉAN.

Tu conseilles bien mieux que tu ne sais agir;
Mais ne t'oppose pas à mon pressant désir;
Tes maux sont trop cruels : j'espère encor, j'espère
De toucher Jupiter, de fléchir sa colère.

PROMÉTHÉE.

Que ne vous dois-je pas? Oui, mon cœur à jamais
Reconnaîtra vos soins, chérira vos bienfaits;

Vous ne négligez rien, mais, modérez ce zèle ;
En vain s'épuiserait votre amitié fidèle :
Cessez, quittez ces lieux, et craignez le danger
Où la pitié, pour moi, pourrait vous engager.
Eh ! voudrais-je entraîner un ami dans ma chute?

L'Océan.

A quels malheurs cruels, êtes-vous donc en butte;
Parens infortunés! que je vous plains!.... hélas !
Aux bords de l'occident, j'ai vu ton frère Atlas,
Des colonnes du ciel portant le poids immense,
D'un maître inexorable assouvir la vengeance.
J'ai vu, j'ai plaint Typhon par ta mère enfanté,
Des antres du Taurus, souverain redouté :
Ses cent voix exhalaient sa fureur menaçante,
Ses cent bouches soufflaient le meurtre et l'épouvante ;
De ses yeux jaillissaient et la flamme et l'éclair ;
Il voulait à son trône arracher Jupiter :
Mais Jupiter bientôt, d'un trait de ce tonnerre
Qui jamais ne repose et fait frémir la terre,
Atteint, frappe, poursuit le géant écrasé,
Et brûle dans ses flancs son cœur pulvérisé.
Cadavre inanimé, corps sans force et sans vie,
Il gît près du détroit, aux bords de Tinacrie,
Englouti sous l'Ætna, dont les vastes fournaux
Roulent autour de lui leurs feux toujours nouveaux,
Des forges de Vulcain aliment nécessaire :
Un jour viendra pourtant où soulevant la terre,
Ces feux, du mont brisé franchissant les sommets,
En torrens enflammés rempliront les guérets;
Et rongeant les moissons de leur dent dévorante,
Couvriront de débris la Sicile opulente;

Tant Typhon par la foudre à demi consumé,
Du fond du noir cachot qui le tient enfermé,
Peut exciter encor de trouble et d'incendie.

PROMÉTHÉE.

Chez vous, à la bonté la sagesse est unie :
D'un conseil superflu vous n'avez pas besoin :
De votre sureté, cependant, prenez soin,
Et moi, j'endurerai mes destins déplorables. »

Les Océanides, restées seules avec Prométhée, parlent dans le sens de leur père, et tâchent de ramener le fils de Japet à des sentimens moins fiers et moins entiers.

Les chœurs d'Eschyle ont beaucoup de réputation : cette portion de ses ouvrages l'avait placé à côté de Pindare. Les deux morceaux lyriques que renferme la scène que nous allons citer, confirment à nos yeux ce jugement des anciens critiques.

LE CHŒUR.

« O combien je plains tes douleurs!
De mes yeux attendris coule un ruisseau de larmes;
Mon sein est trempé de mes pleurs.
Craignons de Jupiter les redoutables armes :
Les Dieux humiliés tremblent de ses rigueurs.

Nos sanglots, nos plaintes amères
Ont déjà retenti sur les monts d'alentour;
Ton éclat, l'éclat de tes frères
Est-il évanoui sans espoir de retour?

L'antique et sainte Asie et ses races nombreuses ;
Du Thermodon glacé, les vierges belliqueuses ;
Le généreux Arabe au fond de ses désers ;
Le Scythe qui des bords du marais Méotide
        Erre aux confins de l'Univers ;
Du Caucase escarpé l'habitant intrépide,
Tous aiment ton courage et plaignent tes revers.

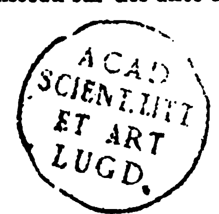
        O supplice, ô cruelles peines !
Atlas, jusqu'à ce jour, était le seul des Dieux
        Que nous eussions vu dans les chaînes.
        Sur sa tête il porte les cieux :
Quel accablant fardeau !... le flot des mers en gronde,
        Il se gonfle, écume, bondit ;
        Sous la noire épaisseur du monde,
        L'antre de Pluton en mugit ;
Les fleuves africains s'arrêtent dans leur course,
Et d'indignation rebroussent vers leur source. »

Prométhée est resté muet et abattu pendant le chant du chœur ; il s'en excuse en reprenant la parole pour achever d'exposer les détails de ses bienfaits et de ses malheurs.

PROMÉTHÉE.

« Je me tais ; mais du moins l'orgueil et l'insolence
Chez moi ne causent pas un dédaigneux silence :
C'est ma haine impuissante et ma vaine fureur
Qui troublent ma raison et pèsent sur mon cœur.
Je me vois enchaîné sur cette roche aride :

O rage!... et c'est par moi que règne un Dieu perfide!
Mais, pourquoi répéter ces reproches trop vains?
Ah! redisons plutôt les dons faits aux humains.
Stupides et grossiers, ma tendresse empressée
A dessillé leur ame et formé leur pensée.
J'aime à me rappeler mon service passé,
Et ce n'est point un blâme anx mortels adressé.
Ils regardaient sans voir, écoutaient sans entendre,
Leur esprit endormi ne savait rien comprendre;
Confondant tout, pareils aux fantômes trompeurs
Qu'enfantent du sommeil les bizarres vapeurs.
Les siècles s'écoulaient, l'homme toujours sauvage,
Des arts les plus communs méconnaissait l'usage.
La brique, le ciment, l'arbre arraché des bois
N'élevaient point ses murs, ne couvraient point ses toits.
Le jour n'entrait jamais dans ses demeures sombres;
Des antres souterrains il habitait les ombres,
Et l'instinct des fourmis surpassait sa raison.
Ignorant quels travaux prescrit chaque saison,
Il agissait sans lois, quand mon expérience
Des célestes flambeaux lui montra l'influence,
Leur marche, leur lever, leur coucher moins certain.
J'ai des nombres pour l'homme, inventé l'art divin,
Et les lettres encor, mères de la mémoire,
Trésor de la science et garant de la gloire.
Du mortel indigent pour aider les travaux,
Sous le joug, le premier, j'enchaînai les taureaux;
Des coursiers, le premier, domptant la pétulance,
J'ai dirigé les chars de l'oisive opulence;
Et par moi le nocher, au bord le plus lointain,
Fait voler son vaisseau sur des aîles de lin.



LE CHŒUR.

Malheureux imprudent ! ton art à qui tout cède,
Contre tes propres maux ne sait point de remède.

PROMÉTHÉE.

Apprenez, apprenez de plus rares bienfaits :
L'homme d'un mal cruel s'il éprouvait l'accès,
Ignorait d'Apollon les secours tutélaires,
Les breuvages calmans et les eaux salutaires.
Pour lui j'ai mélangé les sucs réparateurs
Qui raniment la force et chassent les douleurs.
C'est peu : de l'avenir écartant les nuages,
J'ai dévoilé pour lui le grand art des présages.
C'est par moi qu'il perça le sens mystérieux,
Du songe véridique envoyé par les Dieux,
Et sut le distinguer des visions menteuses.
Les jours infortunés, les époques heureuses,
Les signes dans sa route au voyageur offerts,
Le prophétique vol des habitans des airs ;
Je l'instruisis de tout : ses craintes prévoyantes,
Surent interroger les victimes sanglantes,
Et lire son destin ou propice ou cruel,
A la flamme des feux allumés sur l'autel.
Bien plus : tous les trésors que recèle la terre,
L'airain, l'argent et l'or, le fer plus nécessaire,
Quelqu'un prétendrait-il en avoir avant moi,
Reconnu l'existence et découvert l'emploi ?
Homme ! tes sentimens, ta raison si vantée,
Tes progrès, ton bonheur sont dus à Prométhée.

LE CHŒUR.

C'est assez aux mortels prodiguer tes secours :

Songe à toi; de tes maux cherche à finir le cours.
Tu pourrais t'affranchir.

PROMÉTHÉE.

L'heure n'est pas venue:
Le sort dont les décrets sont ouverts à ma vue
Me retiendra long-temps dans ces fers arrêté;
Et tout mon art le cède à la nécessité.

LE CHŒUR.

Quels Dieux règlent ses lois?

PROMÉTHÉE.

Les parques, les furies
Dont les longs souvenirs s'attachent aux impies.

LE CHŒUR.

Quoi! Jupiter lui-même est soumis au destin?

PROMÉTHÉE.

Il ne peut s'y soustraire, il le voudrait en vain.

LE CHŒUR.

Et son sort quel est-il? un éternel empire?

PROMÉTHÉE.

Ne m'interrogez pas; je ne puis vous le dire.

LE CHŒUR.

Quel terrible secret!

PROMÉTHÉE.

Qu'il reste enseveli:
Cessez, il n'est pas temps qu'il sorte de l'oubli.
Vous, si vous désirez la fin de ma souffrance,
Sachez que mon salut dépend de mon silence.

LE CHŒUR.

O Jupiter, maître du ciel,
Que toujours mes désirs respectent ta puissance!
Sur les bords éloignés où la mer prend naissance,
J'immolerai cent bœufs aux pieds de ton autel,
Et mon esprit docile et ma langue fidelle
Garderont de tes lois la mémoire éternelle.

Dans la sureté, dans la paix,
Au milieu des plaisirs, renaissant à jamais,
Qu'il est doux de couler une immortelle vie!
Je frémis quand je vois ton supplice odieux.
Oui, ton audacieux génie
Fit trop pour les mortels, pas assez pour les Dieux.

Que t'ont produit ces biens dont tu comblas la terre?
La race des humains impuissante, éphémère,
Contre un maître irrité ne saurait te servir.
Pareille en sa faiblesse, aux fantômes des songes
Qui troublent ses esprits par de vagues mensonges,
Elle pourra te plaindre et non te secourir.

Ton sort est ma leçon: cruelle destinée!....
Hélas! il me souvient du jour
Où notre aimable sœur, la belle Hésionée
Conquise par tes dons couronna ton amour,
Et s'unit avec toi par un doux hyménée:
Près du lit nuptial, près du bain parfumé,
Je chantais les transports de ton cœur enflammé:
O cruel changement, fatale différence!
Je n'entends plus autour de toi
Que les voix du malheur, les accens de l'effroi,
Et la plainte de la souffrance. »

» On voit, par la scène que nous venons de traduire, que le larcin du feu n'était pas, selon notre poëte, le seul tort de Prométhée envers Jupiter; ou, pour mieux dire, l'on voit ce qu'Eschyle entendait par ce feu céleste communiqué au genre humain. Les météores ignés, les inflammations spontanées, produites par tant de causes, ont dû, dans tous les temps, faire connaître à l'homme, le feu et les moyens de l'alimenter; le choc des substances siliceuses a également dû lui apprendre la manière de le renouveler et de se le procurer à volonté, malgré ce qu'on nous raconte des habitans des îles Marianes. Il n'a pas fallu, pour cela, l'intervention du *prudent*, de l'*habile*, du *prévoyant*, de *Prométhée*. Il est très-conforme au génie allégorique des anciens qu'ils aient exprimé par ce feu divin, les lumières intellectuelles, la sagesse, les arts; et alors Prométhée nous représentera l'esprit philosophique auquel ils doivent leur origine. Cette opinion était très-répandue dans l'antiquité; un fragment de Théophraste l'énonce d'une manière formelle, et plusieurs fables des Mythographes s'y rapportent parfaitement : Darius de Samos prétendait que Prométhée avait été chassé du ciel

pour avoir aspiré à l'hymen de Minerve. Il faut aussi remarquer ce qu'Hésiode raconte, qu'avant notre Titanide, le feu était connu des hommes ; que Jupiter le leur retira, mais que Prométhée le leur rendit. Il est difficile de ne pas voir, dans ce mystère, l'emblème de cette ancienne science humaine dont les traces se retrouvent par-tout dans la haute antiquité, et dont l'illustre et malheureux Bailly nous a si bien démontré l'existence; science détruite par les révolutions physiques de la terre et du ciel, par Jupiter, et rétablie avec tant d'efforts et de gloire par l'intelligence, la sagesse, le génie, en un mot, par Prométhée. Aussi, le peuple savant, le peuple ingénieux, les Athéniens avaient-ils décerné les honneurs divins et un culte au fils de Thémis ; aussi avaient-ils placé son autel au milieu de leur plus fameuse école philosophique, l'Académie. On sait que, dans les fêtes qui étaient consacrées au demi-dieu bienfaiteur, s'exécutaient des jeux où il s'agissait de porter, en courant, une torche, de l'Académie à la ville, sans que la flamme s'éteignît. Il est assez remarquable que cette vive image de la marche de la pensée, des difficultés et des dangers qu'elle rencontre

dans son développement et ses progrès, des souffles malfaisans qui l'éteignent, ait été conservée jusqu'à nos jours dans un jeu d'enfans, qui consiste à faire passer de main en main un tison ou un flambeau quelconque, en répétant : *il vit encore* : la honte ou la peine sont pour celui entre les mains duquel s'éteint le feu. Puissent les races que leur destinée a chargé du dépôt héréditaire de la félicité publique et de la civilisation, redouter de payer le gage, et profiter de la leçon ! Les enfans qui s'amusent au jeu dont nous venons de parler, assurément ne se doutent pas qu'ils célèbrent le génie des arts, et rendent hommage à Prométhée. »

Les passions tendres amollissent et énervent l'âme ; mais au moins elles l'adoucissent. Rien n'est plus odieux et plus révoltant que l'union de la débauche à la cruauté.

» Eschyle, dans le dessein de rendre son despote haïssable, n'a pas manqué de lui attribuer ces deux sentimens. Parmi les nombreux objets de l'incontinence de Jupiter, le poëte a choisi Io, qu'il nous représente, livrée à toute la fureur jalouse de Junon, par son céleste amant, qui s'inquiète peu des maux que souffre la fille d'Inachus, pourvu

qu'il en vienne à son but, et qui regarde peut-être les persécutions qu'éprouve la Nymphe comme un moyen d'y arriver plus promptement et plus surement. Eschyle introduit donc Io sur la scène : il l'y montre sous la forme d'une génisse à parole humaine ; elle est poursuivie par un taon acharné que Junon a déchaîné contre elle ; les douleurs qu'elle souffre, les chagrins qui la dévorent ont altéré sa raison : dans son délire, elle erre furieuse par toute la terre, et se trouve conduite, par le hasard, au lieu du supplice de Prométhée.

» Plusieurs érudits, parmi lesquels il faut distinguer Brumoi, et Chrétien - Godefroi Schütz, professeur à Jéna, et l'un des plus savans commentateurs d'Eschyle, ont répugné à croire qu'Io ait été offerte, au spectateur Athénien, sous la figure d'une vache. Avec le respect que je dois à mes maîtres, la chose me paraît cependant incontestable, et je suivrai en cela l'opinion de Dacier qui est un maître aussi. Il me semble qu'une lecture attentive de la scène ne laissera aucun doute à cet égard. Ne jugeons point par notre goût du goût des anciens peuples. Si la tragédie grecque s'épura bientôt de ces personnages

hors de nature, la comédie les conserva long-temps, comme le prouvent *les Guêpes*, *les Grenouilles*, *les Oiseaux*, etc., d'Aristophane; et n'avons-nous pas vu, de nos jours, Paris et l'Italie se réjouir aux bouffonneries d'Arlequin-Perroquet?

» On a dit et répété que la scène d'Io, dans notre drame, était purement épisodique: je ne saurais adopter ce sentiment. Elle sert, comme nous venons de le dire, au développement du caractère de Jupiter, et cela seul la lierait au sujet; mais elle y tient encore d'une manière plus étroite, puisque c'est de la fille du fleuve Inachus que doit naître le libérateur de Prométhée. Le poëte jette ici, avec assez d'artifice, les fondemens de la troisième partie de son drame. »

L'auteur rappelle les différens pays où Io avait porté ses pas, avant d'être conduite aux lieux où Prométhée est enchaîné, et ceux que ce personnage prescrit à la Nymphe de parcourir encore, pour arriver aux bouches du Nil où doit naître d'elle un fils dont la postérité détrônera Jupiter.

» Plusieurs d'entre les critiques, même de ceux dont l'admiration pour les anciens est souvent aveugle et passionnée, ont traité

le récit des erreurs d'Io avec une sévérité qui ne leur est pas ordinaire : en rendant justice à l'art qu'Eschyle a mis à le varier, soit en le plaçant, partie dans la bouche de la Nymphe, partie dans celle de Prométhée, soit en l'interrompant par les réflexions du Chœur, ils l'ont désapprouvé comme obscur, sans intérêt et étranger à l'action. J'oserai professer sur ce morceau une opinion bien différente : il me paraît plein de mouvement, de force et d'originalité; et je le regarde comme un témoignage précieux du grand talent de notre poëte pour le style épique et la poésie descriptive. »

Le récit d'Io est provoqué par la prière du Chœur à laquelle Prométhée joint ses instances.

PROMÉTHÉE, *à Io.*

« O fille d'Inachus satisfais à leur vœux :
Leur père est ton aïeul ; souvent un malheureux
A conter ses douleurs éprouve quelques charmes,
Quand la pitié l'écoute et partage ses larmes.

IO.

Comment vous refuser? apprenez donc mes maux:
Il m'en coûte, pourtant, de peindre les fléaux
Que des Dieux a sur moi déchaînés la colère :
Ils ont changé ma forme et comblé ma misère.
Le roi des cieux m'aima; dans mon lit virginal

Un

Un songe décevant, à mon bonheur fatal,
Sans cesse me berceait de son erreur flatteuse,
Il me disait tout bas : ô Nymphe trop heureuse !
Pour qui veux-tu garder la fleur de tes attraits?
L'amour à Jupiter fait éprouver ses traits :
C'est avec toi qu'il veut en savourer les charmes :
D'une vaine pudeur écarte les alarmes,
Et ne dédaigne pas de si hautes faveurs.
Vas aux champs de Lerné ; sur les bords pleins de fleurs
Où ton père Inachus roule son eau limpide,
De ton céleste amant cours charmer l'œil avide.
Ces rêves chaque nuit venaient se répéter ;
J'en fis part à mon père : il voulut consulter
Et Dodone et Pythos, lieux féconds en miracles :
Ses nombreux messagers fatiguaient les oracles ;
Il croyait plaire aux Dieux: long-temps il n'obtint d'eux
Que des mots ambigus et des ordres douteux.
Hélas! trop tôt pour moi leurs décrets s'éclaircirent !
A mon père effrayé leurs rigueurs prescrivirent
De me chasser du toît et des bords paternels ;
Et, me livrant en proie à des chagrins mortels,
De me laisser errer jusqu'au bout de la terre.
A cette horrible loi, s'il osait me soustraire,
Sa race, tous ses fils par la foudre écrasés,
Devaient venger du ciel les arrêts méprisés.
Telle fut, d'Apollon, la réponse funeste.
Mon père, obéissant à l'ordre qu'il déteste,
M'exila malgré lui, malgré mon désespoir,
Tant il craignait les coups d'un injuste pouvoir.
Aussitôt ma raison et mes traits s'altérèrent,
Sur mon front élargi des cornes se montrèrent,
Un taon au dard aigu m'ensanglanta les flancs ;

Mes bonds désordonnés, mes transports violens,
Par instinct me guidaient, haletante, altérée,
Vers les bords bienfaisans de Lerne et de Cenchrée.
Argus, fils de la terre, Argus, monstre aux cent yeux
Par Junon suscité, m'obsédait en tous lieux.
De ce pâtre grossier la mort m'a délivrée;
Mais par le dard vivant sans cesse déchirée,
Je fuis de terre en terre au gré de sa fureur,
Et sens à chaque instant redoubler ma douleur.
Voilà mes maux passés : c'est à vous de m'apprendre
A quels nouveaux tourmens je dois encor m'attendre.
Mais ne m'abusez point par des discours flatteurs;
Un faux espoir nous trompe, il aigrit nos malheurs.

LE CHŒUR.

Vos destins sont égaux; vos douleurs sont pareilles.
Cessez, cessez..... non, non jamais
De tels tourmens, de tels forfaits
N'avaient encor frappé mes yeux et mes oreilles :
O couple infortuné!.... Déplorables merveilles!
Spectacle de tourmens! spectacle de grandeur!
Un trait à double pointe ouvre et glace mon cœur.
Io! que ton destin me coûtera de larmes!

PROMÉTHÉE.

Vous vous livrez trop tôt à ces justes alarmes;
Bientôt un sort plus triste et des tourmens nouveaux....

LE CHŒUR.

Ah! parle, dis-lui tout : bien souvent de nos maux
L'incertitude encor augmente l'amertume.

PROMÉTHÉE.

Des douloureux tourmens dont le feu la consume,

Vous avez entendu les récits odieux.
Apprenez ceux qu'encor lui réservent les Dieux.
Toi, fille d'Inachus, écoute mes paroles,
Retiens-les : mes discours ne seront pas frivoles ;
De tes longues erreurs ils t'apprendront la fin.
Vers les portes du jour tu prendras ton chemin :
Des plaines que jamais n'a touché la charrue,
Et d'arides vallons s'offriront à ta vue ;
Les Scythes vagabonds armés de traits aigus,
Sous leurs toits de roseaux, dans des chars suspendus,
Parcourent ces déserts. Fuis cette horde errante ;
Suis les bords rocailleux de la mer mugissante ;
Laisse à gauche les monts du Chalybe grossier,
Sauvage forgeron, peuple inhospitalier ;
Au fleuve dont le nom peint l'orageuse course
Tu parviendras bientôt ; ce n'est que vers sa source
Que tu pourras franchir ce torrent courroucé.
Gravis donc sur les rocs du Caucase glacé,
Leur pointe touche au ciel ; en suivant ta carrière,
Tu verras au midi l'Amazone guerrière,
Vierges fuyant l'hymen et dont la nation
Asservit dès long-temps les champs du Thermodon ;
Thémiscyre et le lieu si fécond en naufrages,
La côte où Salmydesse, hôtesse des orages,
Effroi des matelots, marâtre des nochers,
Pousse au loin dans l'Euxin les dents de ses rochers.
Aborde sans effroi ces femmes belliqueuses :
Elles te guideront par des routes fangeuses,
Vers l'Isthme resserré qui forme le lien
Des campagnes du Scythe et du Cimmerien.
Ainsi tu parviendras au détroit Méotide :
Jette-toi dans ses flots, que rien ne t'intimide ;

Et le nom de Bosphore aux races à venir,
De ton hardi trajet dira le souvenir.
Sur l'autre bord, enfin, tu trouveras l'Asie !....

(*Au Chœur.*)

De son sort, je le vois, votre ame est attendrie,
Est-elle assez à plaindre, et le tyran du ciel
Est-il assez injuste, est-il assez cruel ?
Pour ravir les faveurs d'une faible mortelle
Vous voyez les fléaux qu'il déchaîne autour d'elle.
Quel détestable amant, le sort t'a réservé,
Ma fille ! et ton supplice !.... il n'est point achevé.

IO.

Ciel ! ciel !

PROMÉTHÉE.

Quoi, tu gémis, te dirai-je le reste ?

LE CHŒUR.

Son destin pourrait-il devenir plus funeste ?
Qu'a-t-elle encor à craindre ?

PROMÉTHÉE.

Un océan de maux.

IO.

Je saurai prévenir des supplices nouveaux.
Ce profond précipice et cette roche aiguë
M'offrent, pour m'y soustraire, une facile issue :
Dans leur abîme obscur je m'ensevelirai ;
Je bénirai la pierre où je me briserai.
N'est-il pas moins cruel, malgré notre faiblesse,
De mourir une fois, que de souffrir sans cesse ?
Courons.....

PROMÉTHÉE.

Que vas-tu faire? Ah! contemple mon sort:
Il m'enchaîne aux tourmens, il me défend la mort,
La mort asile sûr, terme de la souffrance.
Quand ta peine est moins forte imite ma constance:
La chute du tyran doit seule m'affranchir.

IO.

Qu'as-tu dit? doux espoir! je le verrais punir!
Quoi! Jupiter doit perdre et le ciel et l'empire?

PROMÉTHÉE.

Sans doute, il les perdra.

IO.

Daigne, ah! daigne me dire
Qui ravira le sceptre à ses injustes mains!

PROMÉTHÉE.

Lui-même, ses erreurs, ses excès inhumains,
Il doit prendre une épouse.....

IO.

Ou déesse? ou mortelle?

PROMÉTHÉE.

Pourvu que de son trône il soit chassé par elle
Que t'importe?

IO.

Et son nom?

PROMÉTHÉE.

Tu ne peux le savoir.
Un fils de cet hymen remplira notre espoir,
Il sera plus puissant et plus fort que son père.

IO.

Jupiter à ce sort ne peut-il se soustraire ?

PROMÉTHÉE.

Non ; de mes fers alors je serai délivré.

IO.

Qui t'en affranchira ?

PROMÉTHÉE.

Apprends que je devrai
A l'un de tes neveux, ce rare et grand service.

IO.

Hé quoi ! mes fils un jour finiraient ton supplice ?
Je ne te comprends pas.

PROMÉTHÉE.

N'en demande pas plus.
Sans prévoir du destin les décrets absolus,
Il t'y faut résigner.....

IO.

Et tu dois m'en instruire ?
Ce que tu m'as promis, hâte-toi de le dire.

PROMÉTHÉE.

Je ne dois te livrer qu'un de mes deux secrets ;
Tu peux choisir entr'eux.

IO.

Et quels sont-ils ?

PROMÉTHÉE.

Connais
Ton sort, ou mon sauveur.

LE CHŒUR.

Cède à notre prière;
Ne nous dérobe rien de ce double mystère:
Par l'un remplis nos vœux, par l'autre son désir.

PROMÉTHÉE.

Vous le voulez : eh bien ! il m'y faut consentir.
Io ! d'abord écoute : au sortir de ces ondes
Qui terminent l'Europe et séparent deux mondes,
Cours, sans te détourner, jusqu'aux portes du jour,
Jusqu'aux champs de Cisthine, effroyable séjour,
Lieu sombre, ou de Phorcus, les trois filles maudites,
Vierges au front de cygne en naissant décrépites,
Ento, Dino, Pemprède, au fond d'un antre affreux
Où du soleil jamais n'ont pénétré les feux,
Se prêtent, tour-à-tour, quand le besoin les presse,
L'œil seul, la seule dent, débri de leur vieillesse.
Près d'elles tu verras trois sœurs, aux flancs aîlés;
D'innombrables serpens, leurs cheveux sont mêlés;
On les nomme Gorgonne; évite leur présence:
Leur aspect est la mort; et, doublant de prudence,
Fuis loin de l'Arimàspe et du cruel Gryphon,
Dogue de Jupiter, aux ongles de lion,
A la gueule muette, et surveillant fidèle
De l'or que le Pluto dans ses ondes recèle.
Aux fontaines du jour tu parviendras enfin :
Là, brûlé par les feux d'un soleil plus voisin,
Aux champs d'Ethiopie habite un peuple antique,
Près du fleuve sacré qui, dans les champs d'Afrique,
Jusqu'aux monts de Byblis roulant ses vastes eaux,
Dans un gouffre écumant précipite ses flots.
Le Nil te conduira vers l'île aux trois rivages,

Où le sort a marqué la fin de tes voyages.
Une race nombreuse y doit naître de toi,
Et la fertile Egypte en recevra la loi.
Voilà ton avenir : s'il t'offre quelque crainte,
Je puis la dissiper; explique-toi sans feinte.

LE CHŒUR.

Hâte-toi. Nous brûlons d'entendre à notre tour
Quel héros, ou quel Dieu doit t'affranchir un jour.

PROMÉTHÉE.

Io sait à présent la fin de sa souffrance;
Mais pour accroître en moi sa juste confiance,
Je veux lui retracer ses dernières erreurs,
Et sa course dernière et ses derniers malheurs.
Qu'ainsi de l'avenir le passé soit le gage!
Quand des Molossiens tu touchas le rivage,
Et la haute Dodone, où des chênes divins,
O prodige inouï! t'expliquaient tes destins;
Où (si ta vanité d'un tel titre est jalouse)
Du puissant Jupiter, ils te nommaient l'épouse,
L'insecte qui te suit envenima ses traits :
La douleur t'emporta jusqu'aux derniers accès;
Sur la rive des mers furieuse, égarée,
Tu courus jusqu'au fond du long golphe de Rhée;
D'où, par un grand circuit, revenant sur tes pas,
Tu parvins, à la fin, sous nos âpres climats.
Le nom d'Ionien témoin de ton passage,
Aux flots de cette mer restera d'âge en âge.
Tu vois, par ce récit, que mon regard perçant
Peut connaître et s'étendre au-delà du présent.
Ecoute maintenant : vers les rives fécondes
Où le Nil rend aux mers ses bienfaisantes ondes,

Canope sur les flots lève un front orgueilleux:
C'est-là que moins cruel, le fier tyran des Dieux
T'arrêtant, te flattant d'une main caressante,
Te rendra ta raison qu'a troublé l'épouvante.
Au seul attouchement de sa puissante main,
Epaphus au teint noir, doit naître de ton sein.
Son nom exprimera sa pudique naissance.
Des champs égyptiens soumis à sa puissance,
Il cueillera les fruits. Cinq races après lui,
Cinquante sœurs, cherchant un légitime appui,
Fuyant leur propre sang et l'horreur de l'inceste,
Trouveront, dans Argos, un asile funeste;
Les neveux de leur père, ivres d'un fol amour,
Pareils, dans leurs fureurs, au sanguinaire autour
Qui poursuit dans les airs les colombes craintives,
Atteindront aisément les vierges fugitives,
Et sauront les contraindre à des nœuds abhorrés.
Ils en seront punis : dans leurs flancs déchirés,
Un fer à deux tranchans, enfoncé par leurs femmes,
Lavera, dans le sang, leurs voluptés infâmes.
Ah ! puisse ainsi Vénus traiter mes ennemis !
De leurs corps dispersés les horribles débris,
Des Pélasges long-temps souilleront le rivage.
Une seule, pourtant, de cet affreux courage
Ne partagera point les terribles excès :
Un Dieu, de sa vengeance émoussera les traits ;
Elle préférera l'amour à la colère,
Et le nom de timide, au nom de sanguinaire.
De son fécond hymen sortira dans Argos,
Un long enchaînement de rois et de héros,
Et qu'il serait trop long de vous faire connaître;
Mais mon libérateur de leur race doit naître;

Guerrier à l'arc terrible, aux traits toujours certains.
Cet avenir obscur, ces prodiges lointains,
C'est la sœur des Titans, c'est Thémis, c'est ma mère
Qui m'en a dévoilé le terrible mystère.
Qu'ajouterai-je encor? vous dirai-je comment
Doit un jour s'accomplir ce grand événement?
Mais non : tous ces détails sont pour vous inutiles. »

» On voit, dans ce qui précède, le poëte annoncer le sujet de sa tragédie des Iketides, qui se liait peut-être au triple drame de *Prométhée*, et dont Eschyle nous présente ici l'argument. Une chose plus digne encore de remarque est l'évidence avec laquelle l'auteur manifeste le dessein que je lui suppose, quand il fait descendre d'un roi égyptien le libérateur de son héros : c'est des progrès de l'esprit humain que la philosophie opprimée doit attendre son inévitable affranchissement, et personne n'ignore que l'Egypte transmit à la Grèce les principes de toutes ses connaissances.

» Le clairvoyant Prométhée sait déjà le moment et la cause de la chute de Jupiter. Le despotisme périt toujours par ses propres excès; et l'incontinence des tyrans a sur-tout accéléré leur ruine. Telle est la vérité, devenue commune, qu'a voulu exprimer Eschyle

par cette union adultère de Jupiter, de laquelle doit naître un fils plus puissant que son père : la raison, la force et l'indignation s'uniront pour produire une heureuse révolution ; mais le secret doit en être soigneusement caché au despote. Il faut qu'il ignore les moyens de prévenir sa perte, moyens que la sagesse et la prudence, que Prométhée enfin peuvent seuls lui indiquer.

« Ce même Jupiter, si vain de sa puissance,
Doit sentir à son tour l'opprobre et la souffrance.
D'un hymen clandestin, un fils, le digne fruit,
Le précipitera de son trône détruit.
Alors s'accomplira cet oracle sévère,
Ces imprécations dont le chargea son père,
Quand de son sceptre antique, il fut par lui privé.
Le tyran par moi seul peut être préservé ;
Et nul autre des Dieux ne lui saurait apprendre,
Pour éviter son sort, quelle route il faut prendre.
Qu'il vienne alors s'asseoir sur le trône des airs !
Qu'il épuise, s'il veut, ses foudres, ses éclairs !
Que ses traits, dans ses mains, redoublent leur furie !
Rien ne le sauvera de son ignominie.
Il faut, il faut qu'il tombe. En son aveugle erreur,
Lui-même il va donner le jour à ce vainqueur
Qui lancera des feux plus forts que le tonnerre ;
D'un bruit plus formidable alarmera la terre ;
Brisera le trident, dont les coups redoutés
Déracinent les monts, renversent les cités ;

Enchaînera l'ingrat, et lui fera connaître
S'il est dur de servir sous un barbare maître;
Si la souffrance est douce et quel destin vaut mieux,
Ou gémir dans les fers, ou régner dans les cieux. »

» La tragédie de *Prométhée* toute entière et ce passage en particulier, nous montrent à quel point la liberté religieuse était poussée à Athènes. Une foule d'autres exemples confirment cette observation; et si l'on se rappelle ensuite la coupe de Socrate, on ne peut assez s'étonner de la barbarie contradictoire que nous présente, à cet égard, le caractère du peuple le plus éclairé de la Grèce. Il semble qu'il lui suffisait qu'on crût à l'existence de ses Dieux, et qu'il lui était d'ailleurs au moins indifférent, et peut-être agréable, de les entendre outrager, de les voir traîner dans la boue. Etrange et ridicule absurdité! Du reste, c'est le propre de la superstition d'avilir et de dénaturer l'idée de la divinité. Les religions positives ont défiguré son auguste image. C'est à la philosophie seule qu'il appartient d'en retracer dignement les traits.

» Mais il manquait une dernière touche à la peinture de Prométhée; il fallait le montrer en opposision avec un courtisan vil et adroit;

il fallait le faire voir également inaccessible aux promesses et aux menaces, et, par ce frappant contraste, mettre le dernier sceau à l'intérêt qu'il doit inspirer, ainsi qu'à l'horreur de la tyrannie. C'est-là ce qu'a parfaitement exécuté Eschyle dans la dernière et la plus belle scène de sa tragédie, où il nous représente Mercure cherchant, par l'ordre de Jupiter, à séduire Prométhée, et à lui arracher son secret.

» En invectivant le demi-Dieu, l'insidieux envoyé l'appelle *Sophiste*. Ce nom était par conséquent pris dès-lors en mauvaise part à Athènes; et l'on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les despotes et leurs fauteurs ont cherché à en flétrir les véritables amis des hommes. Cette qualification odieuse, donnée par un ennemi, achève enfin d'éclaircir cé qu'Eschyle a eu l'intention de nous montrer dans le personnage allégorique de son héros."

MERCURE.

« Eh bien! te voilà donc, cœur rebelle, faux sage
Qui prétens à tes maux égaler ton courage;
Fol ami des humains, fier ennemi des Dieux,
Larron du feu sacré, vil transfuge des cieux!
Je te viens déclarer les ordres de mon père:
Dis quel est cet hymen que ta vengeance espère?

Quel est ce fils qui doit le détrôner un jour ?
Parle-moi sans énigme et réponds sans détour ;
N'aigris point Jupiter par ta haine indocile ;
Fléchis, et ne rends pas mon message inutile.

PROMÉTHÉE.

Quel beau discours ! Qu'il sied au ministre d'un Dieu !
Le nouveau roi du ciel pense-t-il que ce lieu,
Pour toujours aux revers doit être inaccessible ?
Dans ce fort élevé se croit-il invincible ?
Pourtant, mes yeux ont vu deux tyrans en tomber.
Le troisième, à son tour, doit un jour succomber ;
Et sa chute sera plus terrible et plus prompte.
Ose-tu bien, ici, me proposer ma honte ?
Sous tes tyrans nouveaux crois-tu me voir plier ?
Je les dédaigne trop et peux les défier.
Tu menaces en vain : vos terreurs font ma joie ;
Cours, porte ma réponse à celui qui t'envoie ;
Mon secret dans mon ame est caché pour jamais.

MERCURE.

Voilà bien ton orgueil, et je te reconnais,
Qu'il t'a causé de maux !

PROMÉTHÉE.

Apprends que je préfère
Mon douloureux supplice aux faveurs de ton père,
Ma misère, sans crime, à tes honneurs honteux,
Et ma roche fatale à tes palais pompeux.
Un esprit généreux, quelques maux qu'il endure,
Par l'injure toujours sait repousser l'injure.

MERCURE.

Ton destin, je le vois, te semble des plus doux.

PROMÉTHÉE.

Des plus doux!.... ô fureur! Barbares, puissiez-vous
Mes ennemis et toi, goûter de pareils charmes!

MERCURE.

Et pourquoi m'imputer tes douleurs et tes larmes?
Pourquoi?....

PROMÉTHÉE.

Oui, je te hais; oui, je hais tous les Dieux:
Puisqu'ils sont tous ingrats, tous me sont odieux.

MERCURE.

Un mal cruel t'aigrit et ta raison s'égare.

PROMÉTHÉE.

Si c'est un mal cruel qu'abhorrer un barbare,
Autant que moi, jamais on n'en fut tourmenté.

MERCURE.

Quel serait ton orgueil dans la prospérité?

PROMÉTHÉE.

Hélas!

MERCURE.

Quoi! tu te plains? Ah! Jupiter mon père
Ne connaît point ces cris que la douleur profère.

PROMÉTHÉE.

Le temps qui mûrit tout, doit l'en instruire un jour.

MERCURE.

Le temps qui mûrit tout devrait bien, à ton tour,
Te rendre à la raison.

PROMÉTHÉE.

Oui, si j'étais plus sage ;
Je n'écouterais point ton perfide langage.

MERCURE.

Enfin, me diras-tu ce que je veux savoir ?

PROMÉTHÉE.

Oui, je vais m'empresser de remplir ce devoir ;
Oui, que tes volontés soient toujours satisfaites !

MERCURE.

Tu penses me railler ; en enfant tu me traites.

PROMÉTHÉE.

Insensé ! n'es-tu pas un enfant, en effet,
Quand tu crois, de mon ame arracher mon secret.
Ecoute, et connais-moi : ni promesse, ni crainte,
Ni feinte, ni rigueur, ni douceur, ni contrainte,
Tant que dans ces liens je serai retenu,
Ne pourront pénétrer ce mystère inconnu.
J'ai dit, et c'est assez : que ton barbare père
M'accable maintenant des traits de son tonnerre ;
Que les feux souterrains vers les cieux élancés,
Dissipent de ces monts les glaçons dispersés ;
Tant d'excès, tant de haine, et tant de violence
Ne me forceront point à rompre le silence.

MERCURE.

Mais, considère au moins....

PROMÉTHÉE.

Tout est considéré.

MERCURE.

MERCURE.

Eh quoi, tes maux passés ne t'ont pas éclairé !
Cède.

PROMÉTHÉE.

Vois-tu ce roc, assailli par l'orage?
Comme lui je suis sourd. Eh quoi! Dieu sans courage,
J'irais, de Jupiter redoutant les desseins,
Tel qu'une femme en pleurs, tendre vers lui les mains,
Et m'offrir en esclave à l'objet de ma haine!
Plutôt, plutôt périr!....

MERCURE.

Ma prière est donc vaine:
Toujours par la fureur te laissant emporter,
Et semblable au coursier que rien ne peut dompter
Tu frémis, mords ton frein, combats contre tes rênes,
Et ta fureur trompée irrite encor tes peines.
Rien n'est plus insensé que l'orgueil sans pouvoir.
Tu ne m'écoutes pas : ah! du moins daigne voir
Quel nuage de maux, quelle triple tempête,
Autour de toi s'assemble et gronde sur ta tête.
Sache que sous ton roc, par la foudre brisé,
Dans un gouffre profond tu seras écrasé;
Ces monts t'opprimeront de leur masse effrayante;
Après mille ans entiers de supplice et d'attente,
Tu reverras le jour : mais, tourment plus amer!
Tel qu'un dogue affamé, l'aigle de Jupiter
Sans cesse rongera tes entrailles sanglantes,
Ton foie, et les lambeaux de tes chairs palpitantes.
Chaque jour reverra cet horrible festin;
Et de tant de tourmens n'attends jamais la fin,

Que quand, pour désarmer la céleste justice,
Un Dieu viendra pour toi s'offrir en sacrifice,
Des fleuves infernaux visitera les bords,
Et l'invisible roi qui règne sur les morts.
Décide maintenant ce qu'il faut que tu fasses :
Ce ne sont point ici de trompeuses menaces :
Tu le sais : Jupiter jamais ne parle en vain;
S'il prononce l'arrêt, c'est celui du destin.
Compare ta faiblesse à sa toute-puissance;
Et qu'enfin ton dépit le cède à ta prudence.

LE CHŒUR.

Mercure vient t'offrir un généreux secours :
La pitié qui le touche a dicté son langage;
Accepte ses conseils, écoute ses discours:
Persister dans sa faute est indigne d'un sage.

PROMÉTHÉE.

Il ne m'a rien appris; oui la haine se plaît
A redoubler ses coups, à percer son objet.
Eh bien! que l'air s'embrase aux flammes de la foudre ;
Que d'affreux tourbillons mettent le ciel en poudre;
Par le noir ouragan que le monde ébranlé
S'agite en sa racine et retombe écroulé;
Que des mers jusqu'aux cieux sa chute élève l'onde,
Et qu'avec leurs flambeaux l'océan se confonde;
Que moi-même, entraîné par une main de fer,
Pour jamais je gémisse aux gouffres de l'enfer!
Du moins contre mes jours, tant de fureur est vaine,
Rien ne peut m'en priver, je vivrai pour la haine.

MERCURE.

Jusqu'où dans son délire ose-t-il s'emporter!
Si le sort l'exauçait, qui pourrait l'arrêter?

Vous qui le consoliez, vous témoins de sa rage,
Quittez, il en est temps, ce sinistre rivage.
La foudre va partir; son redoutable éclat
Peut troubler vos esprits en frappant un ingrat.

LE CHŒUR.

Donnez-nous des conseils que nous puissions entendre.
Qui ? nous ! l'abandonner en ces cruels momens !
Si nous ne pouvons le défendre,
Nous nous efforcerons d'adoucir ses tourmens.
Pourquoi nous proposer la honte et l'infamie ?
Connaissez mieux nos sentimens :
Nous craignons le malheur moins que l'ignominie.

MERCURE.

Déjà l'orage vient; si vous sentez ses coups,
N'imputez rien au sort et n'accusez que vous.
J'ai dû vous prévenir de ce malheur extrême;
Tremblez, dans ses filets de vous jeter vous même.
(*Mercure se retire.*)

PROMÉTHÉE.

L'effet suit la menace et la terre a tremblé.
Un rauque roulement frappe l'écho troublé.
Tous les vents déchaînés se déclarent la guerre;
L'air poudreux est rempli des flammes du tonnerre;
La mer écume, s'enfle et monte jusqu'aux cieux.
Frappez nouveaux tyrans! frappez injustes Dieux!
De vos fléaux unis déployez la tempête;
A ses coups, sans trembler, je présente ma tête.
O ma mère! ô Thémis! et toi divin Æther,
Source pure du jour! voyez de Jupiter
La haine inexorable et la vengeance horrible!
L'univers va périr..... Mon ame est inflexible. »

C'est ainsi que M. *Trélis* a éclairci et développé le dessin, le plan et la marche du *Prométhée* d'Eschyle. Dans son système, toutes les obscurités de l'ouvrage disparaissent, et toute la bizarrerie dont on l'a accusé s'explique : tout s'y trouve lié; tout y est justement motivé et coordonné pour un but unique; et, si l'on se rapporte au temps où cette pièce a été composée, on sera, comme M. *Trélis*, plus frappé de la profondeur philosophique de l'auteur que du grand talent poétique qui éclate dans sa tragédie.

Fragmens *des Héraclides*, tragédie; par M. *Henri de Lacoste*.

Le théâtre des Grecs n'a pas *été pour* M. *Trélis* seul une source de méditations et d'études. M. *Henri de Lacoste* y a puisé, dans *Les Héraclides*, l'idée d'une tragédie à laquelle il a donné le même titre. Peu de sujets offrent plus d'intérêt et de pathétique. Quel spectacle touchant en effet que celui de la famille d'un héros, d'un demi-Dieu, proscrite, fugitive, errante, réduite à mendier l'hospitalité, et ne fléchissant le courroux de la divinité qui la poursuit, qu'au prix des jours d'une princesse, brillante de jeunesse, de charmes, d'innocence et de vertu! Le tableau de ces malheurs avait été deux fois

présenté sur la scène française : vers la fin du XVII.e siècle, par un auteur obscur nommé de Brie dont la pièce n'a jamais été imprimée, et probablement méritait peu de l'être; et, au milieu du siècle dernier, par Marmontel, avec assez peu de succès. Comme ce dernier écrivain, M. de *Lacoste* a fait, du dévouement de Macarie, qui n'est en quelque sorte qu'un épisode dans l'ouvrage d'Euripide, le principal sujet du sien. Mais en s'imposant la loi d'en conserver toute la simplicité antique, il s'est cependant permis des changemens importans dans l'imitation de son modèle. Il a donné plus d'activité que n'avait fait le poëte grec, au personnage d'Alcmène, et transporté, dans le rôle d'Hyllus qu'il a créé, tous les traits saillans du rôle d'Iolas, que la différence d'âge, de situation, d'intérêt ne l'a pas obligé de sacrifier, et toute la part qu'Euripide fait prendre à l'action par ce vieux compagnon d'Hercule.

M. de *Lacoste* n'a fait connaître à l'Académie que des fragmens de son ouvrage; on ne peut donc en donner ici qu'une idée imparfaite : d'ailleurs, présenté depuis lors au Théâtre Français, il est destiné à y subir la grande épreuve de la représentation, et

ce n'est point à nous à anticiper sur le jugement du public.

Le souvenir des hommes de lettres qui appartinrent à l'ancienne Académie royale de Nismes que l'Académie du Gard a fait revivre, ne peut qu'être recommandable et cher à celle-ci. Leurs ouvrages posthumes sont la portion la plus précieuse de l'héritage de sa devancière, et, chaque fois que l'occasion se présentera d'en faire l'ornement de ses notices, elle la saisira avec empressement, sur-tout quand ces productions lui paraîtront propres à honorer la mémoire de leurs auteurs.

Rapport sur une comédie de feu M. de Bonafoux, associé de l'ancienne Académie de Nismes, intitulée; *le Mari confiant*, et sur divers morceaux de poésie du même auteur; par M. *Vincens-St-Laurent.*

D'après cette règle, l'Académie avait un double motif d'accueillir avec intérêt l'hommage que lui a fait M. Paulin de Bonafoux, de quelques écrits poétiques de feu M. son père. Ces écrits consistent en une comédie intitulée : *Le Mari confiant*, en fragmens d'un poëme sur *La Beauté*, et en vers sur le mot *Oui.*

M. de Bonafoux avait composé sa comédie en cinq actes, sous le titre du *Mari commode* : son fils y a substitué, avec raison, celui qu'elle porte aujourd'hui, et a réduit la pièce en

quatre actes. Nous allons en faire connaître le sujet et le but, d'après le compte qu'en a rendu M. *Vincens-St-Laurent*, et puiser, dans son rapport, quelques-unes des observations que cet ouvrage lui a suggérées.

L'auteur a eu l'intention morale de montrer les dangers auxquels l'imprudente sécurité d'un mari, plein de droiture, d'honneur et d'attachement pour son épouse, peut exposer une femme naturellement vertueuse, mais sans expérience, vive, ingénue et sensible.

» L'époux est d'un âge mur ; la femme sort à peine de l'enfance ; ils s'aiment cependant, mais sans passion ; l'un, calme par caractère et par raison, n'éprouve que des sentimens paisibles ; son attachement ressemble à celui d'un père pour sa fille ; l'autre ne se plaint point de la froideur de cette affection ; elle y a même conformé la sienne, et, contente de la confiance, de la complaisance, de la bonté de son époux, elle ne semble pas soupçonner que l'amour conjugal puisse avoir plus d'activité ; mais on sent dans son cœur, quoique elle ne s'en rende pas compte, une surabondance de tendresse et un besoin vague de la répandre, qui la disposent à se laisser séduire, sans le vouloir,

par les soins assidus, par la chaleur réelle ou factice des transports d'un amant.

» Elle en a trois qui se disputent son cœur, et qui, non-seulement, ont un libre accès dans sa maison, mais à qui son époux, dont ils sont les amis, confie souvent le soin de l'amuser. L'un est un vieux parent, morose et soupçonneux qui, cachant sous l'intérêt des mœurs et sous celui qu'il prend à l'honneur du mari, la haine de ses rivaux et la crainte qu'ils ne réussissent mieux que lui, s'indigne sans cesse de la tranquillité de l'époux, lui découvre, à chaque instant, quelque nouveau motif de se défier, et voudrait en faire, au gré de sa jalousie, le vengeur des rebuts qu'il éprouve, et de la préférence qu'on accorde aux autres.

» Le second est un jeune homme ardent que l'obstacle irrite et qui s'obstine à le renverser; mais dont l'amour n'a pas des racines profondes, et céderait, peut-être, au conseil d'un de ses amis qui l'engage à le surmonter, si, se croyant tantôt encouragé et tantôt repoussé, il n'était pas doublement arrêté par l'espérance et par la difficulté. Tant qu'il ne donne à ses sentimens que le nom d'amitié, la jeune femme semble disposée à y répondre; mais,

dès que, ne maîtrisant plus son ivresse, il déclare son amour, il reçoit son congé.

» Son ami, moins impétueux, plus insinuant, plus doux, se garde bien d'un indiscret aveu; il ne parle long-temps que d'un attachement innocent et désintéressé; mais, sous cette apparence trompeuse, il inspire une amitié si tendre à la jeune femme, que, dans les situations délicates où ils se trouvent ensemble durant le cours de l'action, elle est toute étonnée et toute effrayée de se trouver dans le piége le plus dangereux.

» Les actions de la jeune femme et celles de deux de ses amans sont épiées par le vieux parent et par une soubrette, et ils ne négligent rien, ni l'un ni l'autre, pour éclairer le mari sur la double intrigue qu'ils soupçonnent son épouse de mener de front. Le mari, quelquefois ébranlé dans sa confiance, s'alarme; mais il repousse bientôt ces craintes comme injurieuses à sa femme, et il trouve toujours des raisons de n'en pas croire des apparences qui, cependant, ont souvent tous les caractères de l'évidence. »

Il s'amuse même, le plus souvent, de ce qui inquiète les autres pour lui. « Voit-il, par exemple à l'écart, successivement, deux

des amans aux genoux de sa femme? il s'en étonne d'abord; mais bientôt, apercevant le vieil argus qui guette, il ne doute pas que ce ne soit une pièce qu'on a voulu lui jouer, et il y applaudit; il le persuade à sa femme elle-même qui, alarmée de l'audace de ses poursuivans, implorait presque son secours contre eux, et qui passe de ce sentiment à une sorte de dépit, lorsque son mari lui fait croire que leur poursuite est feinte. Elle regrette si naïvement que ce ne soit qu'une illusion; elle dit, avec tant d'ingénuité de l'un de ses adorateurs :

Je trouvais tant de charme à l'entendre,
Lorsqu'il me promettait l'amitié la plus tendre!
J'y répondais si bien! Oh! que j'ai de regret
De voir s'évanouir un plaisir si parfait.

qu'il puise, dans cet aveu, une nouvelle raison de s'affermir dans sa sécurité. Finette fait remettre dans ses propres mains, par un peintre, le portrait que cet artiste a fait secrètement de sa femme, pour l'un de ses amans. Le jeune homme survient, et s'avoue coupable d'avoir fait dérober cette image à l'insçu du modèle; le mari non-seulement lui pardonne; mais lui rend même le portrait, en lui disant :

Pourquoi donc employer cette coupable ruse ?
L'amitié peut donner ce que l'amour refuse ;
De ce pur sentiment vous pouviez l'obtenir.

Il ne met à ce don qu'une condition :

Il faut le mettre au jour :
L'on n'emprisonne ainsi que les dons de l'amour.

» Enfin on lui fait lire un billet de cet amant, un billet adressé à sa femme, et qui lui demande un rendez-vous, au milieu de la nuit, dans le jardin; il trouve, jusques dans cet écrit, de quoi se rassurer. Cependant, cédant aux vives instances de son vieux parent, il fait rendre le billet à son épouse, et promet de venir, à l'heure indiquée, au lieu où elle est invitée à se trouver. Il a, auparavant, un entretien avec sa femme, et, pour la première fois, moins calme qu'il ne l'avait été jusqu'alors, et qu'il ne veut le paraître, sans lui témoigner néanmoins aucun soupçon, il l'engage à plus de prudence et de retenue ; il lui fait entrevoir ce que les projets du jeune homme qu'elle ne regarde que comme un ami, peuvent avoir de criminel; mais elle est si étonnée de ce langage nouveau pour elle, et lui si confus, si honteux d'être accusé de jalousie,

qu'il s'éloigne et la laisse, à l'heure du rendez-vous, au lieu même où l'amant l'a fixé. La femme n'en a cependant pas encore reçu la proposition ; mais la lettre qui la renferme lui est à l'instant apportée ; elle s'en effarouche ; elle veut fuir ; elle veut aller consulter son époux. Au milieu de cette délibération, l'amant arrive : il la retient ; il a, dit-il, un secret important à lui révéler ; elle refuse de l'entendre ; il s'explique néanmoins. Survient alors l'autre amant ; il se croit trahi par son ami ; il le provoque ; tout cela se passe sous les yeux du mari et de son vieux parent qui épient. L'époux se jette au milieu des deux rivaux ; l'un, toujours furieux, s'avoue coupable d'un amour rebuté et qui commençait à s'éteindre, lorsque la trahison de l'autre qui ne cherchait à le guérir de son penchant que pour se livrer, sans obstacle, au sien, lui a rendu sa première vivacité. Les cruautés de madame, ajoute-t-il, n'ont eu d'autre motif que sa tendresse pour mon rival. En attendant qu'il se venge, il demande pardon pour lui-même au mari. Celui-ci l'invite à écouter une explication secrète que lui offre son rival ; il se rend à ces instances ; d'un mot, ce rival si redouté, change en trans-

ports de joie le courroux de son ami offensé: ce dernier veut faire connaître à l'époux la cause de cette révolution; l'époux, puisque l'harmonie est rétablie, ne veut rien savoir; mais l'épouse avoue, enfin, que ce jeune homme est une femme; et l'on apprend qu'éprise de l'amant malheureux, elle s'est déguisée, pour le détacher, par les conseils d'une feinte amitié, ou par les succès d'une apparente rivalité, d'une femme qu'il ne pourrait aimer, et à qui il ne pourrait parvenir à plaire sans crime, et pour lui inspirer pour elle-même, un attachement qui se transformât facilement en amour, aussitôt qu'il connaîtrait son véritable sexe. Cette ruse a tout le succès qu'elle en attendait, et le mari triomphant de sa persévérance dans une sécurité et dans une confiance presque aveugles, est enchanté de pouvoir répéter :

Je vous le disais bien : ceci n'était qu'un jeu;

» On voit, par cette analise, que ce sujet ne pouvait que fournir un grand nombre de situations comiques. L'auteur a eu l'art de les saisir, de les multiplier et de les faire naître, presque toujours, du développement des caractères. Peut-être, cependant, sont-elles en général

trop uniformes, et ne produisent-elles pas tout l'intérêt dont elles paraissaient susceptibles, et sur-tout cette progression d'intérêt qui est le grand secret de l'art dramatique. C'est toujours ici un mari qui se refuse aux apparences les plus semblables à la réalité, et cela devait être; mais on voudrait qu'il sortît plus souvent d'une sécurité qui ressemble à de l'apathie, et que les motifs qui le ramènent à la confiance fussent plus variés, en même-temps que plus inattendus et plus plausibles.

» On désire aussi plus de vérité à quelques-uns des traits du caractère du mari; ils sont par fois outrés et désavoués par la nature. Est-il, par exemple, croyable qu'un mari, quelque débonnaire qu'on le suppose, venant de surprendre le portrait de sa femme entre les mains d'un amant qui lui confesse qu'il l'a fait dérober, le lui rende comme gage d'amitié? Mais la scène où, passant pour le confident de cet amant, il reçoit le portrait des mains du peintre, est non-seulement d'une invention très-comique, mais aussi d'une exécution parfaite.

» C'est aussi une idée fort heureuse que celle d'avoir rendu jaloux, pour le compte du

mari, un vieux amant rebuté qui n'ose pas avouer qu'il l'est pour son propre compte; mais on aurait pu, ce semble, tirer un meilleur parti de cette conception.

» Celle du travestissement d'une femme en homme, pour se rapprocher de celui qu'elle aime, à son insçu, et pour le guérir d'un autre penchant, n'est pas neuve, à beaucoup près, et outre l'inconvenance de ce moyen, il donne lieu à des invraisemblances que l'auteur n'a pas pris assez la peine de sauver.

» Le dialogue est naturel, et seconde fort bien, par sa vivacité, la marche rapide de l'action.

» Le style, sans être dépourvu d'éclat et de coloris, n'est point ambitieux, et ne sort jamais du véritable ton de la comédie.

» Malheureusement, il n'a pas toujours autant d'élégance et de pureté que de franchise; mais il ne faut pas perdre de vue que M. Bonafoux écrivait pour son seul amusement à la campagne, loin de tout conseil et de toute critique, et que ses ouvrages en général ne doivent être regardés que comme des ébauches imparfaites auxquelles il a manqué la dernière main : et, à considérer son talent dramatique sous ce point de vue, on ne

peut que s'étonner d'en voir éclore des productions où règnent, à un aussi haut degré, la tradition de la bonne comédie, la connaissance du cœur humain, l'art de saisir et de peindre les ridicules, celui de faire contraster les caractères, et celui, enfin, d'écrire avec beaucoup d'esprit, sans en trop afficher, et d'être simple et vrai dans son expression, sans cesser de se montrer poëte.

» M. Paulin de Bonafoux a fait, à l'ouvrage de son père, d'utiles retranchemens et d'heureuses corrections ; et si, comme il a eu lieu de l'espérer un moment, le jour de la représentation l'avait éclairé sur ce que la pièce peut avoir encore d'imparfait, il l'aurait probablement mise, sans beaucoup de peine, en état de se soutenir au théâtre, et ce service rendu à la mémoire de son père n'aurait pas été sans gloire pour lui-même.

Quoique le poëme de *La Beauté* paraisse n'avoir pas été achevé ; quoique les fragmens qui en ont été soumis à l'Académie ne soient évidemment qu'une première ébauche encore imparfaite dans l'ensemble et dans les détails, et qu'ils n'offrent pas toujours, dans le style, toute la correction, toute la variété et toute l'harmonie que leur eût sans doute fait acquérir

quérir le travail de la révision, ils ne portent pas moins l'empreinte d'un talent gracieux et facile, et d'une touche spirituelle et délicate.

» Le poëte veut peindre la beauté; il ne se dissimule pas le danger de soulever tous les voiles qui la cachent; mais il le brave.

Sexe charmant! je vous pardonne,
Si ma raison que j'abandonne
S'envole avec ma liberté,
Sans peine, est-il de volupté?
Est-il de gloire sans alarmes?
Prenez tout, je vous rends les armes;
Trop heureux s'il peut me rester
Mes yeux pour contempler vos charmes,
Ma faible voix pour les chanter!

Il invoque ensuite le sentiment.

O toi qui ne péris jamais;
Toi qui vis autant que notre âme,
O sentiment! divine flamme!
Viens animer tous mes portraits.
C'est toi qui, des cieux apportée,
Donnas la vie et l'action
A l'argile de Prométhée,
Au marbre de Pygmalion;
C'est toi qui fais que l'homme adore
Les Dieux que sa main a formés;
C'est toi qui fais reluire encore

Sur leurs tronçons inanimés
Que le temps lentement dévore,
Ce rayon d'immortalité
Qui témoigne et qui justifie
Aux yeux de la philosophie
Le culte qu'ils ont mérité.

» L'auteur peint successivement tous les traits qui forment la beauté d'une jolie femme. Que la taille soit, dit-il :

Droite sans art et sans roideur,
Flexible et molle sans langueur,
Et noble sans être apprêtée.
La majesté trop haut montée
Est près de l'affectation.
J'aime mieux la démarche aisée
Des nymphes de ma nation,
Par le plaisir électrisée,
Que cette noblesse empesée
Des fières nymphes d'Albion ;
La douce et tendre inflexion
Du corps de la jeune épousée,
D'amour, de plaisir épuisée,
Que l'austère immobilité
De la vierge, tendre victime,
Qui sent déjà, mais qui réprime
Les élans de la volupté.

» L'auteur s'élève avec une indignation poétique, contre l'ancien usage des corps. Je pardonne, dit-il :

Je pardonne aux toiles légères
Dont le corsage des bergères
Sait, avec goût, s'environner,
Que toujours les zéphirs caressent,
Et qui, des membres qu'elles pressent
Trahissent tous les mouvemens.
J'aime ces simples vêtemens
Qui ne cachent point la nature,
Mais la couvrent négligemment;
Et cette amoureuse ceinture
Qui, d'un beau sein, d'un corps charmant,
Dessine l'heureuse tournure,
En les embrassant mollement;
Et cette gaze transparente
Qui favorise décemment
Les larcins de ma vue errante.
Mais que je hais ces corps pesans
Qu'un soupir jamais ne soulève,
Ce mur opaque qui s'élève
Entre les grâces et mes sens,
Et tous ces liens malfaisans
Dont une taille s'embarrasse!
Mars couvre-t-il de sa cuirasse
Le sein délicat de Cypris?
Et, lorsqu'on disputa le prix,
Pallas de l'égide parée,
Fut-elle par le beau Pâris
A ses rivales préférée?

Ici le poëte découvre l'origine des corps. Ils furent inventés dans la Camargue.

On ne sent là jamais l'outrage
Des aquilons, ni des hivers;
Les arbres y sont toujours verts
Et le ciel toujours sans nuage.
Les brebis y portant deux fois
Le fruit d'un heureux hyménée,
Et les oiseaux, toute l'année,
De leurs petits peuplent les bois.
Tout, dans cette île fortunée,
Tout semble naître pour aimer;
Vénus prend plaisir à former
Le corps des nymphes qui l'habitent;
Et son fils prend soin d'animer
Les cœurs qui dans leur sein palpitent.
Le sentiment et la gaîté
Se trouvent là toujours ensemble;
Ce n'est que là qu'amour assemble
La pudeur et la volupté.

Une jeune fille naquit dans cette contrée avec un défaut dans la taille qui déparait les charmes dont elle était, d'ailleurs, abondamment ornée. Elle avait une marraine qui,

Née en Georgie,
Trente ans esclave des sultans,
Et trente ans duègne en Italie,
Avait mis à profit la vie,
Et, dans le cours de soixante ans,
Trois fois ramené le printemps
Sur sa figure récrépie.

» Cette femme, consultée par la mère d'Aline, procure les moyens de cacher à l'œil la défectuosité des épaules de la jeune fille. Elle souffrait. Pour la distraire

Du souvenir de tous ses maux,
De gaze et de rubans nouveaux
On couvrait la triste machine.
O charme ! ô puissance divine !
L'éclat de ces brillans lambeaux
Calma sa douleur enfantine.
Jeunes beautés, charmans oiseaux,
Que l'amour à nos jeux destine,
Nous vous prenons à ces gluaux.

» En effet, la parure nouvelle d'Aline séduisit toutes ses compagnes, et elles se mirent à la torture pour paraître plus belles.

Chaque bergère en mouvement
Autour de la mode nouvelle,
La prit pour plaire à son amant,
Et bientôt la garda pour elle.
Quoi ! va-t-on dire, en ce moment,
Dans les bois sait-on seulement
Ce qui nous sied, si l'on est belle ?
Dans les bois il est des échos
Et des miroirs dans les ruisseaux..
Aussitôt que dans cette cage,
Les jeunes nymphes du hameau
Emprisonnèrent leur corsage,

Adieu les grâces du bel âge;
Adieu les danses sous l'ormeau;
Et les courses dans la prairie;
Adieu tous les jeux où l'Amour
Est à-la-fois juge et partie,
Où montrant du doigt tour-à-tour
Et le bnt et le prix aux belles,
Ce Dieu prête, au départ, ses aîles,
Et donne un baiser au retour.

» La parure devint le plaisir unique : il engendra l'ennui, l'envie, la médisance, etc.

Quel Dieu, vengeur de la beauté,
Affranchira de l'esclavage
Et les grâces et la gaîté?
C'est l'Amour que la gêne outrage.
Un jour, dans un bois écarté,
Aline dormait à l'ombrage;
L'Amour conduit de ce côté
Des nymphes la troupe légère,
Des bergers le joyeux essaim;
Il n'explique point son dessein;
Armé des ciseaux de sa mère,
De ce redoutable instrument
Dont ses aîles ont récemment
Eprouvé l'atteinte cruelle,
Il vole, il gronde, et chaque belle,
Qui s'épouvante et craint pour elle,
Serre le bras de son amant.
On arrive au lieu du supplice;
Zéphir, son guide et son complice,

Seul, dans la foule, a respiré :
Près d'Aline, il rampe, il se glisse,
Et, sappant le frêle édifice
D'un fichu de gaze entouré,
Découvre..... à cet aspect sacré
Est-il courroux qui ne mollisse?
Cupidon séduit, égaré,
Sent presque expirer sa malice;
Mais il rappelle sa justice,
Et saisissant l'instant propice,
Tranche, d'un coup mal assuré,
Le lacet fortement serré,
Et consomme le sacrifice.

« Aline est accablée de honte ; les bergères s'indignent du soupçon qu'elles n'ont adopté sa parure que pour dissimuler, comme elle, quelque infirmité. A la voix de l'Amour, les garçons brisent les lacets, arrachent les baleines, et rendent les appas des jeunes filles à la liberté et à la nature.

L'on prétend que mainte bergère,
Fixant tour-à-tour ses attraits,
Et les débris de sa toilette,
Rougit interdite et muette,
Soit de pudeur, soit de regrets.

» Aline s'enfuit; elle court à Paris. charmer, par sa beauté d'emprunt, un favori de Plutus, et tenir école d'imposture.

L'histoire apprend que ce fut elle
Qui montrait à cacher, jadis,
Les longs bras sous les amadis,
Les longs cols dessous la dentelle,
Les grands pieds sous de grands cerceaux
Et le reste sous les manteaux.

» Tout, dans les morceaux qui viennent d'être cités, n'est point pur et sans reproche; mais tout y décèle une imagination riante, et un talent aimable et facile. »

Le même genre de mérite brille, peut-être à un plus haut degré encore, dans les vers sur le mot *Oui*.

Nymphes que sollicite un pur et tendre hommage,
Dites *Oui*, hâtez-vous; le moment va s'enfuir :
Bergers qui l'obtenez, hâtez-vous de jouir
Des biens que ce mot vous présage.

On me l'a dit; et j'en connais le prix.
Le premier jour..... Ah! ce fut un délice!
J'avais quinze ans et j'étais bien épris,
Mais, j'étais encor plus novice;
Pour moi seul, je croyais qu'Eglé l'avait appris,
Dit à moi seul; lorsqu'enfin je surpris
Le mot fatal errant avec un fin souris,
Autour d'un rival moins timide.
Or, jugez s'il est doux, puisque mon ame avide,

Brûlait de l'arracher, encore à la perfide ;
Malgré sa fourbe et ses mépris.
Une autre fois, une Nymphe plus belle,
D'un mot plus vrai récompensa mon feu ;
Le *oui* Que j'en obtins était vierge comme elle ;
Que de plaisirs suivirent cet aveu !
Amour ! accorde un don à mon ame ravie ;
Compose un jour délicieux
De tous les instans de ma vie
Où ce mot me rendit et doit me rendre heureux ;
Tranche mes autres jours ; c'est tout ce que j'en veux ;
Et la gloire des rois ne peut me faire envie
Ni l'immortalité des Dieux.
Nymphes, etc.

Amour en fut l'auteur ; et ce Dieu, connaissant
Qu'il devait rendre un jour, et ses lois éternelles,
Et son empire florissant,
Réunit avec soin les plus tendres voyelles
Pour en former un mot plein de grâce et d'accent.
La dure et barbare consonne
N'ose en altérer la douceur ;
Pour frapper les esprits, s'il manque de vigueur,
Jusques au fond des cœurs mollement il raisonne.
La bouche, en le disant, paraît se disposer
A cueillir le plus doux baiser ;
Et le baiser, séduit par sa forme nouvelle,
Cesse de voltiger et se pose sur elle.
Ce n'est plus une rose avide d'éblouir,
Déployant toute sa parure ;
C'est un bouton qui naît au sein de la verdure
Et n'ose encor s'épanouir :

Une goute des pleurs qu'a répandus l'aurore
Brille dans son calice entr'ouvert, arrondi;
Amans, c'est pour calmer la soif qui vous dévore,
Mais, gardez-la pour l'ardeur du midi.
Nymphes, etc.

Les zéphirs amoureux poursuivent les ruisseaux
Pour écouter ce mot que leur onde soupire;
Ils vont caresser les roseaux
Pour les inviter à le dire.
Syrinx! Syrinx! il n'est plus temps :
Que te sert aujourd'hui de vouloir faire entendre
Un *oui* qui n'a plus rien de tendre?
Ne savais-tu le dire en de plus doux instans?
Quel caprice cruel l'arrêta sur ta bouche,
Lorsqu'un amant..... un Dieu te suivait sur ces bords?
Non, *non*, t'écriais-tu, l'œil en pleurs, l'air farouche,
Mais le cœur rongé de remords.....
Périssent comme toi les Nymphes inhumaines
Qui répètent ce *non*, cause de ton malheur!
Une écorce insensible environna ton cœur :
L'Amour, en courroux, dans tes veines
Fit couler ce froid élément
Qui t'avait dérobée aux bras de ton amant.
En vain pour adoucir ses peines,
Sa bouche a ranimé ce qui reste de toi,
Et sur cent tons divers te force de redire
Le mot qui causait ton effroi;
Ah! Comment pouvait-il soulager son martyre?
Ce n'est plus qu'un vain son emporté par les vents.....
Syrinx! Syrinx!.... il n'est plus temps.
Nymphes, etc.

Tyrans impérieux qui bravez son secours
Gardez vos conquêtes rapides :
Fondez sur les Nymphes timides,
Comme sur les oiseaux s'élancent les autours :
Et vous, chez qui l'Amour ne vit que d'artifice,
Vous, Sybarites impuissans,
Dont le plus tendre aveu laisse dormir les sens,
S'il n'est assaisonné de la main du caprice;
Demandez, poursuivez ce dédain affecté,
Et ces lâches refus sans grâce et sans mérite,
Que dément un sein qui palpite,
Sans que l'Amour l'ait agité;
Tourmentez-vous, excitez les orages
Pour voir briller un éclair de plaisir.....
Pour moi, je l'avouerai, j'aime un ciel sans nuages,
Un *oui* qui vole au gré de mon désir.
Son doux murmure enchante mon oreille;
Pour l'obtenir ma paresse s'éveille;
J'importune la main, j'interroge les yeux,
Ma bouche le demande à la bouche vermeille;
Quand je l'entends, je suis égal aux Dieux :
Le feu du sentiment s'allume et me pénètre,
Et je dis, transporté, « le bonheur ne peut naître
Que d'un accord délicieux! »
Nymphes, etc.

Par lui, les oiseaux sont unis
Dans les boccages de Cythère;
Les moineaux, de l'Amour, l'apprennent dans leurs nids;
Et les colombes de sa mère,
Pour s'appeler n'ont jamais d'autres cris;

Les vallons, les rochers, les bois en retentissent,
Les Grâces mêmes s'embellissent
En le répétant tendrement.
Aglaë qui s'exprime et qui sent vivement,
Ne peut le garder dans son ame;
Elle cède au besoin qui la presse et l'enflamme,
Et, mille fois en un instant,
Le lance comme un trait au berger qui l'attend.
Prête à le prononcer, Euphrosine plus tendre
Languit et meurt de volupté;
Elle songe au plaisir qu'elle a droit d'en attendre,
Et croit déjà l'avoir goûté;
En retenant ce mot sur sa bouche amoureuse
Elle voudrait long-temps jouir
De cette erreur voluptueuse.....
Mais il sort mollement, poussé par un soupir.
La jeune et timide Thalie
Désire et n'ose l'accorder;
Tout bas invite à le redemander,
Le promet quand on fuit, quand l'on revient, l'oublie;
Sa pudeur inquiète a besoin d'un détour;
Elle le grave, enfin, sur l'écorce polie
D'un peuplier connu des bergers d'alentour.
Nymphes, etc.

Qu'il est puissant et qu'il est doux!
Vénus le dit, et la terre ébranlée
Par les sourcils de son père en courroux,
Se rassure à l'instant, respire consolée;
Le calme renaît sur les mers;
Eole sur les vents reprend tout son empire;
Borée en frémissant abandonne les airs,

Et bientôt, plus doux que zéphire,
Aux genoux d'Orithie il va traîner ses fers.
D'amour et de désirs tout l'Olympe soupire;
Hébé, prenant la coupe avec un ris malin,
Verse, à long traits, l'espoir à la troupe immortelle.
Quel Dieu cherche Vénus, ou quel berger veut-elle,
Dit, en grondant, le noir Vulcain?
Et le jaloux, saisi d'une frayeur mortelle,
Du fond d'un antre souterrain,
Sort encore une fois, un filet à la main.
Nymphes, etc.

Le jour qu'à son frère enchanté
L'Amour officieux le prête,
Ce jour devient un jour de fête,
Ce jour près de l'hymen fixe la volupté.
Des jeux qu'il a payés, la foule l'environne;
Brillant et rajeuni, de fleurs il se couronne;
Les fleurs naissent de tous côtés:
L'autel en est orné, la table en est semée
Et la couche en est parfumée.
. . . .
. . . .
Ah! si bientôt ce Dieu voit accourir l'ennui,
L'humeur, le dégoût, le caprice;
Si des ris à ses yeux s'évanouit l'essaim;
Si le myrte immortel se fane sur sa tête;
Si la paix, en un mot, médite sa retraite,
C'est qu'un *non* impuissant sort dès le lendemain
Et de sa bouche avare, et de son cœur d'airain.
Nymphes, etc.

Jouissez, jouissez; le bonheur c'est l'amour;
Le seul amour..... et la constance.
Aimez, aimez; la résistance
De la coquetterie est le frivole atour,
Ou le fard de l'indifférence.
Cédez : prononcez sans détour
Un si charmant aveu, si votre cœur le pense.
Que ce doux mot soit, chaque jour,
Le signal de la jouissance,
Le tendre gage du retour.
Pour moi, jusqu'au tombeau, je ne veux que *le dire*,
Et le demander tour-à-tour.
C'est pour lui seul que je respire;
Par lui je veux compter et mes jours et mes ans;
Ah! l'âge aura glacé mes sens,
Quand je le redirai sans désirs, sans délire!
Mais de l'entendre encor donnez-moi le plaisir,
Sexe charmant pour qui mon cœur soupire!
Peut-être, son murmure, et le doux souvenir
Des biens dont il savait embellir mon aurore....
Peut-être..... Amour! amour! tes feux sont immortels!
Ah! si vers mon couchant je les vois luire encore,
D'un myrte qui servit à Flore,
J'irai couronner tes autels.

Le porte-feuille de M. Bonafoux était plein de compositions non moins propres que celles qui viennent d'être citées ici, à faire regretter qu'il n'ait pas attaché assez d'importance à ces amusemens, pour les revoir, les per-

fectionner et les destiner au public. Ce qu'on lui en présente aujourd'hui ne peut que donner une idée avantageuse du talent poétique de l'auteur, et rendre sa mort prématurée, plus sensible aux amis des Muses.

Rapport sur un recueil de poésies fugitives de M. de la Bouïsse; par M. *Alex. Vincens.*

M. de la Bouïsse est un de leurs plus assidus courtisans : il leur a consacré, cette année, un nouveau recueil de poésies fugitives dont la pièce la plus considérable est un voyage, en vers et en prose, à Montrouge, maison de campagne près de Paris. Quand ces ouvrages de société, ainsi que l'a remarqué M. *Alex. Vincens* dans son rapport, réunissent la grâce à la légéreté, la lecture en est assez agréable pour que l'auteur soit absous de les avoir publiés. Même en marchant de loin sur les traces des Chapelle, des Chaulieu, des Voltaire (1), des Gresset, des Bertin, des Parny, on peut encore acquérir quelque gloire, et M. de la Bouïsse a peut-être plus de titres que bien d'autres pour y prétendre, sans craindre d'être accusé de trop d'ambition.

(1) On sent bien que le nom de ce grand homme ne peut être cité ici que par rapport à ses poésies fugitives.

Rapport sur un ouvrage en vers de M.r Mus, intitulé : *Profession de foi des Poëtes à la mode*; par M. *Donzel*.

L'ouvrage en vers de M. Mus intitulé : *Profession de foi des Poëtes à la mode*, dont il a offert un exemplaire à l'Académie a donné lieu à un rapport de M. *Donzel*, d'après lequel l'Académie a jugé de l'écrit de M. Mus, comme le public.

Rapport sur un poëme de M. Petit, de Lyon, intitulé : *Onan* ou le *Tombeau du Mont-Cindre*; par M. *Alex. Vincens*.

« La versification en général, et la versification française en particulier, est hérissée de tant de difficultés, que, même avec du talent, il est bien difficile d'y réussir, sans en faire l'affaire exclusive de sa vie. Si donc des personnes consacrées à des professions graves et sérieuses veulent quelquefois embellir leurs momens de loisir, en cueillant quelques fleurs dans le champ de la poésie, il serait injuste d'en attendre une correction qu'on ne rencontre même pas toujours chez les maîtres; c'est assez, sans doute, si l'on trouve, dans leurs essais, de la verve, du goût et l'expression poétique. »

Ainsi s'exprime M. *Alex. Vincens* dans un rapport sur un poëme intitulé : *Onan* ou *le Tombeau du Mont-Cindre*, que l'auteur, M. le docteur Petit, de Lyon, a offert à l'Académie.

Voué par état à la pratique de l'art de guérir

rir, il a choisi, pour se délasser de ses travaux scientifiques, un sujet qui avait été nécessairement l'un des objets habituels de ses méditations, mais qui semblait bien loin d'appartenir au domaine de la poésie. « Fracastor, dit le rapporteur, a bien pu, au XVI.e siècle, répandre, avec décence, tout le charme des vers sur une matière que la pudeur empêche même d'indiquer; mais les muses latines sont bien moins prudes et bien plus faciles, pour la poésie didactique, que les muses françaises qu'effarouche la moindre image obscène, et qui craignent sur-tout la sécheresse des détails. M. Petit a heureusement évité cet écueil, et réussi à jeter de l'intérêt et du charme sur le sujet bizarre et difficile qu'il a traité : il a eu l'art de l'animer par des formes dramatiques; d'attacher à ses acteurs, et d'entremêler ses scènes de descriptions brillantes et d'éloquens discours pleins, à la fois, de convenance et de justesse. L'intérêt y est gradué et porté au plus haut point dans un épisode touchant qui vient à propos rompre l'uniformité du sujet.

» Un fils, le seul espoir et déjà la gloire de sa famille par ses progrès rapides dans ses études, tombe tout-à-coup dans l'abattement

et la mélancolie. Son père, par une timidité bien raisonnable, n'ose s'expliquer sur la cause de cette langueur, ou ne lui en parle qu'après de longs détours. Après l'aveu du fils, le père le conduit chez l'hermite du Mont-Cindre; lui fait admirer le grand spectacle qu'étale la nature dans ces belles vallées que domine le sommet habité par l'anachorète. Le poëte se plaît à décrire ces admirables paysages; il peint, avec non moins de vivacité et d'effet, les vertus de l'hermite; il fait voir, dans l'amour des arts, dans un travail qui empêche l'imagination de s'égarer, dans les distractions de la société, dans le charme des relations de famille, le remède le plus sûr contre la funeste habitude qu'il veut détruire; et il oppose, au triste tableau de la mort honteuse de ceux qui s'y livrent, le souvenir du trépas glorieux de tant de ses compatriotes qui perdirent la vie en combattant contre la plus exécrable des tyrannies. Leçons tardives, infructueuses! rien ne corrige l'infortuné jeune homme. Sa précoce décrépitude et sa fin douloureuse sont retracées avec toute l'énergie et l'horreur que demandait un tel sujet. Un tombeau lui est élevé sur ce même mont où l'hermite a si vainement tenté de le soustraire à sa déplo-

rable destinée; et c'est là qu'un père au désespoir exhale, dans les vers de M. Petit, les plaintes les plus touchantes sur la perte de son fils, et sur les tristes écarts qui l'ont causée.

Rapport sur une épître de M.r Dumas, secrétaire de l'Académie de Lyon, intitulée: *Hommage à la mémoire de M. A. Petit*; par *M. Phélip*.

L'Académie s'était attachée M. Petit par le titre d'associé; mais il n'en a pas joui longtemps; à peine venait-elle de le lui décerner, qu'il a terminé ses jours. Membre de l'Académie de Lyon, il a trouvé un digne panégyriste en M. Dumas, secrétaire de cette société. Cet hommage rendu à sa mémoire est en vers. M. le docteur *Phélip* à qui l'examen en a été confié, a saisi cette occasion de célébrer lui-même les vertus, les talens, les travaux et les services de M. Petit dont il est aussi le compatriote.

Chirurgien en chef de l'hôpital de Lyon, M. Petit ne se montra inférieur, dans ce poste important, à aucun des hommes, justement célèbres par leur habileté, qui l'y avaient précédé, et il les surpassa tous par le talent de faire concourir les affections morales de ses malades au succès des efforts de l'art pour leur guérison, et par celui d'inspirer le goût de l'instruction à ses élèves. Il était difficile

de réunir plus de cette affabilité qui attire; de cette éloquence séduisante qui fait oublier la douleur et entrevoir l'espérance; et de semer de plus de fleurs la carrière de l'étude. Il alliait le savoir à la dextérité, la finesse d'esprit à un coup d'œil exercé, l'imagination la plus riante aux connaissances les plus étendues, et l'amour de l'humanité à un amour égal de son état. Comment n'aurait-il pas été considéré, chéri, respecté! La confiance qu'il inspirait, les sentimens que lui avaient voués ses concitoyens, étaient une espèce d'idolâtrie; et rien n'était plus juste au fond que cette exagération apparente.

Enlevé au milieu de sa course, M. Petit n'a guères laissé de monumens durables de son talent en chirurgie, que le souvenir d'un grand nombre d'opérations hardies et de cures brillantes; mais la gloire d'avoir été un praticien célèbre, moins éclatante sans doute que celle d'avoir publié, dans de bons ouvrages, la théorie de son art, est d'autant plus solide, qu'outre l'avantage direct qu'en retire l'humanité, elle est aussi, presque toujours, le prix des utiles leçons que puisent, dans l'exemple d'un grand maître, ses élèves et ses successeurs. La transmission de sa doctrine,

de son expérience, de ses méthodes, de son habileté est plus sure par cette voie que par celle des livres; et, à cet égard, personne ne poussa plus loin que M. Petit et le zèle et les succès. Un recueil d'observations cliniques et quelques discours qu'il a laissés déposent cependant de son talent comme écrivain, et prouvent qu'il aurait pu tenir une place distinguée parmi les auteurs qui ont traité de son art.

Il aima mieux consacrer ses loisirs à la culture de la poésie pour laquelle il eut toujours une prédilection marquée. Ses ouvrages se recommandent, en général, par la grâce, par la vérité, par une morale douce et pure, par une certaine profondeur de pensées et par des formes poétiques dont l'éclat laisse à peine apercevoir ce qui leur manque en correction.

Tous les divers genres de mérite que réunit M. Petit, et que M. *Phélip* a rappelés, se trouvent éloquemment caractérisés dans l'épître adressée par M. Dumas à ses mânes; et l'Académie a vivement applaudi à ce tribut payé à la mémoire d'un homme qui a également honoré son art et son pays.

Rapport sur l'ouvrage de M. Chaussard, associé, intitulé : *Epître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son Art poétique* ; par *M. Alex. Vincens.*

L'*Art poétique* de Boileau, chef-d'œuvre à la fois de bon sens et de poésie, et l'un des premiers titres de la gloire littéraire de la France, semble présenter quelques lacunes d'autant plus surprenantes, que plusieurs des genres oubliés sont précisément ceux dans lesquels cet illustre auteur a excellé. On n'y trouve, en effet, ni l'épître, ni l'épopée badine, ni le poëme didactique, en sorte qu'on chercherait en vain, dans le sien, le genre dans lequel cet admirable ouvrage lui-même doit être classé. Si le grand législateur du Parnasse français s'est ainsi oublié lui même, à plus forte raison peut-on lui pardonner d'avoir négligé l'apologue, le conte et quelques autres genres plus légers, malgré la gloire que Lafontaine s'y était déjà acquise. Ces oublis viennent-ils d'une pure inadvertance, ou l'auteur n'a-t-il pas cru que ces genres eussent des règles assez particulières pour qu'il fût besoin d'en faire mention ? Ou plutôt, a-t-il pensé que la poésie avait un vol trop élevé pour apercevoir les petites inégalités que produit l'extrême variété des genres, et que sa vue ne pouvait embrasser que les grandes masses ? C'est sur quoi nous n'avons aucune lumière. Quoi qu'il en soit, l'*Art poétique* est

placé, par l'admiration universelle, à une si grande hauteur, qu'on ne saurait sans une témérité impardonnable, concevoir l'idée de rétablir ces ornemens oubliés par le grand maître qui a élevé ce beau monument. Si l'on peut permettre quelquefois, et cependant avec regret, que d'habiles mains réparent les outrages que le temps a fait aux belles statues que l'antiquité nous a transmises, ce serait un sacrilège que de prétendre retoucher ou ajouter aux monumens classiques que nous possédons dans leur entier.

Ces réflexions sont puisées dans un rapport de M. *Alex. Vincens* sur une épître dans laquelle son auteur, M. Chaussard, traite de quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son *Art poétique*.

Le rapporteur est bien loin de supposer à M. Chaussard la folle pensée de faire un supplément à l'*Art poétique* ; « sa constante admiration pour ce poëme, et l'étude approfondie qu'il a toujours faite des vers de son illustre auteur l'ont seules engagé à s'essayer dans le même genre, par une épître modeste où il n'a apporté d'autre prétention que celle de sentir vivement les beautés de son modèle. Aimer Boileau, l'étudier, le copier a toujours

porté bonheur en littérature; et Dorat lui-même, dans son poëme de *la Déclamation*, où l'on sent une imitation des formes du style du maître, semble, par une heureuse exception, avoir oublié cette afféterie et ce faux brillant qui lui furent si justement reprochés.

M. Chaussard lui-même que le délire du genre pindarique qu'il a cultivé avec succès avait quelquefois èmporté loin de la nature et de la vérité, a été ramené au bon genre et au bon goût, en prenant Boileau pour son guide. Quel tableau, par exemple, plus vrai, plus simple et plus profond, tout à la fois, que celui qu'il nous trace des épîtres d'Horace! Comme son maître, M. Chaussard sait prendre le ton du genre qu'il décrit : ainsi, quand il parle du conte, il sait être léger avec grâce et liberté dans ce genre le plus léger *et le* plus libre de tous. Le style de Lafontaine qui, dans ses fables, reproduit toutes les couleurs de la poésie et toutes les leçons de la philosophie, semble sur-tout l'avoir iuspiré; et, peut-être, dans le soin particulier qu'il a donné à ce morceau, peut-on voir un secret plaisir de venger notre bon fabuliste d'un oubli trop injuste. Le talent inimitable de Voltaire pour la poésie fugitive est exprimé

par une fiction brillante, et, didactique sans sécheresse, en parlant du poëme didactique, le style de M. Chaussard est brillant d'imagination dans le morceau sur l'épopée badine : peut-être, cependant, s'y est-il montré moraliste un peu trop austère ; et pourquoi un poëte français voudrait-il être plus sévère, à l'égard des jeux de l'imagination de Voltaire, qu'un cardinal à l'égard de ceux de l'imagination non moins libre de l'Arioste ?

» L'épître de M. Chaussard, dit M. *Alex. Vincens*, sera dans sa vie littéraire, n'en doutons point, une époque d'où datera sa nouvelle manière qui, conservant tout le feu et toute l'imagination de l'ancienne, y réunira plus de sagesse et de vérité.

Traduction de l'ode d'Horace *Justum et tenacem propositi virum*, *etc*; par M.r *Donzel*.

L'étude des classiques anciens n'est pas moins honorée à l'Académie, que celle des classiques français. M. *Donzel* fait particulièrement l'objet de ses méditations des écrits des grands maîtres d'Athènes et de Rome ; et, de la même main dont il traduit Thucydide, il essaie quelquefois de faire passer dans notre langue les beautés de Virgile et d'Horace ; mais il ne nous communique ses travaux de cette dernière espèce, pour ainsi

dire, que sous le sceau du secret ; et il ne permet pas que sa confidence passe l'enceinte de l'Académie. Nous sommes donc forcés, quoique à regret, de nous borner à rappeler qu'il y a lu, dans le courant de cette année, une traduction en vers de l'Ode : *Justum et tenacem propositi virum, etc.*

Rapport sur un recueil de fables latines de M. Goirand de Servezane ; par *M. Donzel.*

Le même académicien a rendu compte d'un recueil de fables latines de M. Goiran de Servezane, d'Uzés. Le jésuite Desbillons s'est fait une réputation par un volumineux travail de ce genre ; mais, lorsque l'on compare ses fables à celles de Phèdre, on sent combien sont difficiles à imiter, sur-tout pour un moderne, quelque habile qu'il puisse être, la pureté, la précision, la clarté, la simplicité et l'élégance du fabuliste ancien. Un traducteur d'une partie des fables d'Esope a offert à M. de Servezane, un modèle moins redoutable : ce traducteur se nommait Avienus. On connaît dans l'antiquité deux personnages de ce nom ; l'un, Flavius Avienus, vivait vers l'an 160 de l'ère chrétienne ; l'autre, Rufus Festus Avienus, écrivait deux cent quarante ans plus tard, sous l'empereur Théodose : c'est l'auteur du poëme en vers ïambes,

intitulé : *Ora maritima*, et d'une version des *Phenomènes* d'Aratus et du *Periegesis* de Denys. La ressemblance du style de ces traductions avec celui des fables, les lui a fait attribuer par les critiques dont l'autorité est la plus irrécusable. A l'imitation de ce poëte, M. de Servezane a composé ses apologues en vers élégiaques. Quelques gallicismes y trahissent une plume française ; mais on y reconnaît plus souvent encore, à une latinité pure, et à une versification élégante, un littérateur initié dans les secrets de la langue et de l'art, par une étude approfondie des poëtes classiques.

Les sujets des fables de M. de Servezane paraissent être de son invention : elle est quelquefois ingénieuse, et la moralité qui termine ses narrations, en découle toujours naturellement.

Il suffira, pour donner une idée de son talent, de rapporter une de ces fables, et nous choisirons celle qui présente à la jeunesse une leçon utile contre les effets de la présomption trop commune à cet âge.

Psittacus eruditus.

Psittacus ingenio pollens (si vocis imago
Credi unquam nobis ingeniosa potest)
Servulus est domino et præceptore usus eodem
Omnia germanæ quem docuêre novem.
Non erat is, sudore gravistudioque decenni,
Qui tandem doctos efficeret pueros;
Ast erat ille cui concessum mentibus omnes
Insolitis artes insinuare modis.
Voce humili se posse, tribus vel quatuor annis,
Prodere doctores ipse canebat eos.
Psittacus hic reperit sibi convenientia cuncta,
Index ut vocum, verba scholæ repetens.
Larva loquax, avis hebraïcè, græcè atque latinè
Fatur, et auditos reddit ubique sonos;
Et rerum, quæcunque cadant ex ore sophorum,
Signa statim rostro colligit atque tenet;
Quasque suo insignit voces doctrina sigillo
Sœpiùs usurpat nullus alumnus eâ.
Tantùm (et in hoc impar) studium non quibat ut illi,
Codicibus densis ipsa probare suum.
Huic at erant jactantia, garrulitas et eorum;
Psittacus hæc ales non secùs ac pueri.
Mirum, magnificis tales si stare magistri
Promissis possent; tam citò ferre sophos!
Haud mora, penderem illorum nunc mitis ab ore
Omnibus invitis, discipulusque forem.
Sed sapientis ego potiùs jusso obsequar isti:
Longo indulge operi si cupis esse opifex.

M. Pastoret, associé de l'Académie, lui a communiqué une traduction en vers des fables de M. de Servezane; celle de quatre fragmens du poëme de *La Nature* de Lucrece; *La Mort de Ciceron*, imitée de Théodore de Beze; quelques scènes d'un tragédie intitulée : *Balthasar*; un recueil de vers sur divers sujets et une ode sur la pluralité des mondes.

Rapport sur divers ouvrages en vers de M. Pastoret, associé; par M. *Vincens-St-Laurent*.

M. *Vincens-St-Laurent*, chargé de rendre compte de ces divers écrits, a dit : « Les traductions de M. Pastoret annoncent un homme dès long-temps initié dans les secrets de la langue et de la poésie latines; elles sont en général fidèles, s'il suffit à une version, pour mériter ce titre, de rendre exactement le sens des mots : mais si l'on veut, dans la copie la précision, la forme, la grâce, le coloris de l'original, peut-être le travail de M. Pastoret laisse-t-il trop à désirer sous tous ces rapports. L'abondance et la facilité paraissent être les caractères distinctifs de son talent; mais il s'y livre quelquefois avec trop peu de retenue, et ce laisser-aller, si je puis m'exprimer ainsi, est particulièrement sensible dans ses imitations de Lucrèce. On sent qu'il ne s'est pas donné assez de peine

pour resserrer la pensée de l'auteur latin dans de justes limites, et ses vers se sont énervés en se multipliant.

» M. Pastoret a traduit tout le poëme de *la Nature des choses*. Il ne laissera pas, sans doute, cette grande entreprise imparfaite; il corrigera soigneusement son ouvrage, et sans doute aussi il en fera jouir l'Académie, lorsqu'il l'aura ainsi rendu plus digne d'elle et de lui-même.

» Les mêmes observations s'appliquent aux traductions des fables de M. de Servezane et à celles des vers de Théodore de Beze, sur *la mort de Ciceron*. Ce ne sont encore que des ébauches. On s'exposerait à en mal apprécier le mérite, si on les jugeait avant que l'auteur y eût mis la dernière main.

» L'ode sur la pluralité des mondes a plus de verve et de chaleur que les autres morceaux de poésie dans lesquels l'auteur s'est cependant livré à son enthousiasme. On reconnaît, dans son ode, un philosophe nourri des idées de Lucrece, mais mieux instruit; et un versificateur habile dans l'art heureux de rendre des détails techniques en images.

Quel est l'être inconnu, la secrète puissance,
Invisible à l'esprit, inaccessible aux sens,

Qui, de globes de feu, peupla l'espace immense ;
Et les globes d'êtres vivans ?

Je crois de l'Univers voir la loi souveraine
Des cieux où près de lui Newton m'a fait asseoir :
Oui, mon esprit saisit l'imperceptible chaîne
Qui le lie et le fait mouvoir.

Elle attire, elle éloigne et tient dans leur orbite,
Tous ces mondes divers, l'un sur l'autre agissans.
A cette loi suprême, à leur route prescrite,
Je les vois tous obéissans.

Centre de tous les corps attachés à sa sphère,
Vers un centre commun chacun d'eux emporté,
Fuit en roulant, revient, circonscrit la carrière
Où son essor est limité.

Dans son immense ellipse et loin d'eux égarée,
La comète peut-elle inspirer de l'effroi ?
Elle erre tour-à-tour repoussée, attirée,
Et cède à la commune loi.

Cet astre qui nourrit la flamme dont il brille,
Versant sur eux la vie et la fécondité,
Tel qu'un monarque assis qu'entoure sa famille,
Les pare de sa majesté.

Il vivifie en eux l'immobile inertie.
La matière subit des changemens divers,
Coule en fluide actif, dort en masse épaissie
Ou gronde en écumantes mers.

Ici, fier végétal, dans les airs élancée,
Elle offre à mes regards d'orgueilleuses forêts;
Là, sous l'or des épis mollement balancée,
Elle dérobe les guérets.

Je la vois embellir, enrichir chaque sphère,
S'épanouir en fleur, se durcir en métal,
Et, pour vivre, sentir, jouir de la lumière,
S'organiser en animal.

Ainsi roule, en changeant, la matière agitée
Qui brille, échappe à l'œil et renaît en tout lieu :
L'antiquité la vit dans l'inconstant Prothée,
Et Spinosa la crut un Dieu.

» Il reste à parler du fragment de la tragédie de *Balthasar* : c'est la réponse de Jéchonias à ce roi qui veut lui faire adorer ses Dieux. On ne peut qu'applaudir aux idées libérales et aux principes de tolérance que l'auteur y professe. Vous adorez, dit Jechonias à Balthasar,

Les heureux fondateurs de ce brillant empire,

Mais seigneur, ajoute-t-il :

C'était de leurs vertus qu'il fallait hériter.
Le culte qu'on leur doit est de les imiter;
Voilà le seul encens qu'exigent leurs images;
Qui marche sur leurs pas leur rend assez hommages.

La mort du Tasse, par M. Guisot.

Au milieu du XVIe siècle, vivait en Italie un prince dont la maison, illustre par son antiquité

antiquité et par son histoire, était pour tous les Italiens un sujet d'orgueil et un objet de respect. Fier de sa naissance et de cette sorte d'adoration qu'elle lui valait de la part des peuples, ce prince voulait, non acquérir lui-même toutes les gloires, mais attacher à sa suite tous ceux qui les avaient méritées : les poëtes, les savans, les philosophes trouvaient en lui un protecteur et un maître : sa cour, selon la comparaison d'un poëte Persan, était belle comme la terre qui ne brille point par elle-même, mais qui emprunte la lumière du soleil. Le goût des lettres régnait alors en Italie; une multitude de maisons souveraines et rivales, d'états d'autant plus jaloux les uns des autres, qu'ils étaient plus petits et plus voisins, se disputaient la possession des hommes célèbres de leur temps, comme ils se seraient disputé celle d'un château ou d'une ville; c'était à qui offrirait au génie les plus belles chaînes. Le régime féodal, alors dans toute sa force, fournissait mille moyens de les resserrer; la distinction des rangs n'avait point été ébranlée dans l'opinion publique; elle était, non ce qu'elle est aujourd'hui aux yeux du philosophe, une convention nécessaire dans

notre organisation des sociétés, mais un mérite réel, source d'une supériorité véritable, à laquelle personne ne se serait avisé de s'égaler. L'empire de la force et celui de l'opinion se réunissaient ainsi pour placer le prince si loin des sujets, qu'aucun d'eux, n'eût osé penser que des talens, des vertus, tous ces avantages indépendans et personnels, pussent combler cet abime ou effacer cette distance.

Dans ce même temps, naquit en Italie un homme de génie, simple gentilhomme, pauvre, proscrit et malheureux presque en naissant. Ses talens lui acquirent bientôt une grande gloire; il s'annonça de bonne heure comme le rival des meilleurs poëtes de tous les siècles, et de bonne heure, les grands d'Italie jettèrent les yeux sur lui comme sur un diamant propre à rehausser l'éclat de leur couronne. Il se trouva placé ainsi dans une situation qui ne convenait ni à son caractère, ni à son génie : partagé entre sa fierté naturelle et les idées qui lui étaient communes avec tous ses contemporains, il vécut à la cour du prince dont j'ai parlé, reconnaissant d'une protection qui le tourmentait en gênant son indépendance, malheureux de n'être pas libre, et ne s'avouant pas la cause

de son malheur. Doué d'une sensibilité vive et profonde, il éprouvait toutes les émotions de l'amitié pour le maître dont il était le courtisan : la moindre froideur le désolait, tandis que l'élévation naturelle de son caractère le rendait facile à offenser par la plus légère marque de hauteur. Pour comble d'infortune, il avait cette tendresse de cœur qui ne se laisse ni imposer, ni enchaîner par le rang et par la puissance. La sœur du prince était belle, aimable, vertueuse; le poëte l'aima avec tout l'abandon de son ame, toute l'ardeur de son imagination, toute la susceptibilité de son caractère.

Placez un jeune homme timide, grave, silencieux auprès d'une femme qu'il aime passionnement; donnez-lui des manières nobles, mais réservées, quelque chose d'embarrassé dans le maintien, parce qu'il n'ose paraître et ne sait pas se montrer tel qu'il est; prêtez-lui un peu de cette faiblesse qui se méfie d'elle-même, et cache toujours plus ses sentimens, à mesure qu'elle se méfie davantage; rendez-le jaloux; enfin, qu'il doute de l'amour qu'il voudrait inspirer; ce sera le plus malheureux des hommes. Supposez tout-à-coup que cette femme est une princesse, séparée par-là de tout ce qui n'a

pas un nom égal au sien; soumise, de plus, aux volontés d'un frère orgueilleux, et que son amant est un simple gentilhomme, imbu de tous les préjugés du rang, persuadé que toute espérance lui est interdite, que son amour est, non-seulement un malheur, mais un crime..... N'oubliez pas qu'il n'est ni léger, ni inconstant..... S'il ne meurt pas de souffrance, il faut qu'il en devienne fou, ou à peu près.

Je n'ai pas besoin de dire que ce poëte est le Tasse; ce prince, Alphonse d'Est, duc de Ferrare; cette princesse, Léonore d'Est sa sœur. La vie du Tasse est fort connue, et cependant, le grand événement qui l'a gouvernée, son amour pour la princesse Léonore, est encore une énigme : on sait quels furent les malheurs du poëte, sa fuite de Ferrare, son retour, son emprisonnement dans l'hôpital de Sainte-Anne, ses courses vagabondes dans toute l'Italie, et le dérangement de son esprit; mais on ne sait pas précisément à quel point ce dérangement fut porté; quelle en fut la vraie cause; si les torts les plus graves appartinrent au poëte ou au duc; quelles furent, enfin, les relations secrètes et la véritable conduite de ces deux hommes qui se

présentent extérieurement, l'un comme maître et protecteur, l'autre comme sujet et protégé. Une lecture attentive de la correspondance même du Tasse, et des mémoires de ses contemporains, pourrait, je crois, donner la clef de ce mystère. On y verrait ce que j'ai indiqué d'abord, un souverain jaloux de retenir à sa cour un homme qui la célèbre et l'honore, lui montrant alternativement de la bienveillance et de la hauteur, l'attachant et le blessant ainsi tour-à-tour. Le poëte reconnaissant et sensible, mais irritable et fier à l'excès, passe sa vie dans une agitation continuelle : tantôt son imagination s'exalte pour celui qu'il appelle son bienfaiteur; tantôt la dépendance de sa situation le désespère : le duc, pour l'enchaîner plus sûrement, le laisse dans une pauvreté cruelle, et le malheureux poëte écrit une fois à un ami : « *Vorrei frutti* » *è non fiori* » : et une autre fois, en parlant de son protecteur : « Je ne puis consentir à » le quitter, mais il y a des choses qui ne peu» vent s'écrire. »

A cette triste situation, vient se joindre une passion qui la rend plus triste encore : elle prend, sur le Tasse, tout l'empire que son caractère peut faire présumer; il ignore si elle

est partagée ; et, le fût-elle, il ne pourrait jouir de son bonheur. Le duc regarde cet amour comme une insulte ; il hésite, dès-lors, entre l'envie de faire sentir au poëte tout le poids de sa hauteur, et le désir de le conserver encore pour courtisan. Le Tasse tourmenté dans toutes ses affections, rencontrant sans-cesse un maître mécontent, une maîtresse à qui il peut à peine parler ; des rivaux qui ne tardent pas à devenir ses ennemis, tombe dans une profonde mélancolie, dans une agitation violente ; il quitte Ferrare, c'était de désespoir ; il y revient, c'est par amour ; on lui défend d'écrire à celle qu'il aime ; le malheur le met hors de lui ; il maudit sa destinée, et le prince saisit ce prétexte pour le faire enfermer dans l'hôpital des fous, où il passe sept ans et deux mois, en butte aux traitemens les plus rigoureux, manquant souvent d'habits, quelquefois même d'eau ; souffrant ainsi le froid et la soif, tandis que son nom remplit l'Italie, que sa *Jérusalem* est publiée quatre fois à son insçu ; et qu'on répète partout que l'auteur de cet admirable ouvrage est renfermé, comme fou, à Ferrare. Peut-on s'étonner ensuite que sa raison s'y soit véritablement troublée, et, qu'après sa captivité, il

ait passé le reste de sa vie dans un état d'inquiétude, de tristesse et de perplexité dont rien ne put le guérir? Il ne cessa jamais de penser à Léonore, et, lorsqu'il mourut dans le couvent de St-Onuphre, à Rome, comme il ne savait pas si le prix de ses vêtemens qu'il ordonna de vendre, suffirait pour payer ses dettes, il termina son testament par ces mots touchants : « *Domandatelo alla principessa » Leonora chè non vi lo ricuserà, per l'amor » mio.* »

Cette mort fait le sujet de l'élégie suivante: les circonstances en sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Le Tasse allait recevoir au Capitole, des mains du pape Clément VIII, ce laurier que Pétrarque avait obtenu après l'avoir vivement désiré, et qui ne lui avait valu, écrivait-il ensuite, que beaucoup d'envieux (*hæc mihi Laurea scientiæ nihil, plurimùm verò quæsivit invidiæ.* Ep. Senil. L. 2, Ep. 2.) Une maladie fort courte priva le malheureux poëte d'un honneur qui eût charmé ses derniers jours. Le Tasse est à Rome; les souvenirs et les regrets se pressent dans son âme; il repasse, avec une mélancolie profonde, les travaux, les malheurs, les vicissitudes de sa vie; il marche vers le Capitole;

son triomphe s'y prépare; il meurt, et le triomphe se change en un cortége de deuil. Une pareille scène ne saurait manquer d'être touchante; elle réunit tout ce qui peut élever et attendrir le cœur de l'homme : un beau caractère, un beau génie, de grandes douleurs. En voyant de si rares facultés, une si belle âme, plongée, à la veille de la mort, dans de si tristes rêveries; qui ne serait tenté de s'écrier comme Ophélie, en parlant d'Hamlet,

Oh! what a noble mind is here o' erthrown!

ÉLÉGIE.

La mort du Tasse.

Lassé par les revers dont le sort implacable
Dans le sein du berceau marqua ses tristes jours,
Persécuté, proscrit, sans paraître coupable,
Et chérissant encor ses funestes amours;
Le noble fils du Dieu que le Parnasse adore,
Pâle et le front flétri par les malheurs
Dont l'image, en tout lieux, le suit et le dévore,
Le Tasse rêvait seul à ses longues douleurs.
Là, sur sa Lyre d'or, près de lui détendue,
Long-temps morne et muet, il arrête sa vue;
Jadis elle charmait ses plus cruels ennuis :
» O ma Lyre! seul bien que m'ait laissé l'envie,
» Plus fidèle à mon sort que d'injustes amis,
» Tu dois, jusqu'à la tombe, accompagner ma vie.

» Quel Dieu, de tes bienfaits, peut te payer le prix?
» Apollon, à tes chants, avait promis la gloire;
» Mais, qui sait si la haine et ses lâches discours
» N'obscurciront pas ma mémoire,
» Comme ils ont obscurci mes jours? (1)
» Le ciel m'avait comblé des faveurs du génie;
» Jeune, un noble transport fit tressaillir mon cœur;
» Tout combattit en vain ma généreuse ardeur:
» La Muse m'appelait..... elle fut obéie.
» J'allais dans les bosquets sacrés,
» Ecouter les leçons du chantre de Pergame;
» Je connus les héros par sa voix célébrés.
» Virgile me redit les maux qu'il a pleurés,
» Didon et sa brûlante flamme,
» Andromaque et son fils d'Ilion séparés.
» Un feu divin s'alluma dans mon ame;
» A côté d'eux, je courus me placer:

(1) On sait que lorsque *la Jérusalem* parut, elle essuya, au milieu du plus brillant succès, les critiques les plus amères : les admirateurs de l'Arioste attaquèrent sans ménagement le nouveau poëte, comme si l'admiration ne pouvait se partager sans s'affaiblir. L'Académie de la Crusca qui venait d'être fondée, publia une critique de *la Jérusalem* beaucoup plus injuste que celle que l'Académie française fit du Cid, cinquante ans après. Une sorte de guerre s'établit entre les partisans et les ennemis du Tasse; Camille Pellegrini le défendit avec violence, et le poëte écrivit lui-même un ouvrage dirigé contre l'Arioste, sous ce titre : *dell'onesto piacere*, morceau remarquable par le piquant du style et l'élévation des sentimens.

» Bords trop chéris ! Sorrente, ô ma patrie !
» Ma faible voix osa te retracer
» Nos saints croisés dans les champs de Syrie,
» Leur noble zèle et leurs pieux combats,
» Leurs longs revers, leurs bienheureux trépas,
» Et les douleurs de la tendre Herminie,
» Et la victoire accordée à leurs bras.
» Prodigue alors des plus riches merveilles,
» Un Dieu charmait et mes jours et mes veilles :
» L'honneur de nos saints lieux, à ma Muse commis,
» Elevait ma pensée aux célestes demeures ;
» L'amour ne troublait point le repos de mes heures,
» J'avais Tancrède et Renaud pour amis :
» Leurs beaux exploits honoraient mon courage ;
» Leurs doux plaisirs devenaient mon partage ;
» J'aimais Clorinde et pleurais sur sa mort ;
» J'ai plaint Armide en son malheureux sort.....
» O Polymnie, aimable enchanteresse !
» J'ai goûté plus de douceur
» Dans tes secrètes faveurs,
» Que dans la bruyante ivresse
» De ces fragiles honneurs ;
» Récompense mensongère
» Dont la gloire passagère
» Peut nous éblouir un jour ;
» Mais que la rage ennemie
» Des ministres de l'envie
» Flétrit bientôt sans retour.
» De quels poisons cruels ils ont souillé ma vie !
» Cédant au fol attrait d'un espoir trop flatteur,
» Ma Muse abandonna ses paisibles retraites :
» Un prince m'appelait au milieu de ses fêtes,

» La gloire me tendit son piège séducteur.
» Ferrare applaudissait à mon jeune génie ;
» Mon nom, déjà fameux, volait dans l'Italie ;
» Fallait-il donc encor, pour égarer mon cœur,
» Que l'amour déployât sa funeste puissance ?
» O toi ! divin objet d'une éternelle ardeur,
» Non, je ne te viens point reprocher mon malheur:
» Je t'ai gardé ma foi, sans nourrir l'espérance. (1)
» Long-temps mon fol amour se voulut dévoiler ;
» A peine un sort heureux m'accordait ta présence,
» Ma bouche se taisait, mes yeux n'osaient parler ;
» Tes regards, tes discours m'ordonnaient le silence :
» Quel mortel eût osé, dans ses superbes vœux,
» Prétendre à ce trésor que réclamaient les cieux ?
» Modeste, et de la cour fuyant le vain hommage,
» Tes soins à ses honneurs dérobaient tes vertus.... (2)
» J'ai peu vu ta beauté ; je ne la verrai plus ;
» Mon cœur en garde encor la ravissante image :
» Proscrit pour un amour que tu ne connais pas,
» J'ai porté dans les fers ta mémoire sacrée ;
» Une orgueilleuse haine attachée à mes pas
» A voulu me punir de t'avoir adorée ;
» Mais j'ai bravé pour toi la haine et le trépas.
» On dit que ma raison follement égarée
» D'un injuste reproche accable mes amis ;

---

(1) *Mori la speme, ma vive ancor la fede.* Le Tasse.

(2) Imitation de ces deux vers de *la Jérusalem*, où le poëte dit, en parlant de Sophronie :

Ma da vagheggiatori ella s'invola
Alle lodi, agli sguardi, inculta è sola.

» Que mon cœur aveuglé méconnaît leur tendresse....
» Ingrats! à vos dédains me suis-je assez soumis?
» Ai-je assez, de ce cœur, déployé la faiblesse?
» A chanter votre nom je consacrais ma voix; (1)
» L'Univers, par ma bouche, apprenait vos exploits;
» J'avais à votre char enchaîné mon génie.
» Quel prix, pour tant d'amour, ai-je obtenu de vous?
» L'un m'a persécuté, l'autre me calomnie; (2)
» Et seul, en mon malheur abandonné de tous,
» Tandis qu'autour de moi tout s'émeut, tout conspire,
» J'attends, à côté de ma lyre,

---

(1) On sait que la gloire de la maison d'Est est célébrée dans *la Jérusalem*.

Tu magnanimo Alfonso, etc.

Il est remarquable que la plupart des ouvrages du Tasse sont des ouvrages qu'on pourrait appeler *de circonstance*. Il les a presque toujours entrepris pour plaire à quelqu'un qu'il aimait ou dans une intention relative à quelque événement de sa vie.

(2) Alphonse d'Est persécuta le Tasse: Battista Guarini, l'auteur du *Pastor fido*, d'abord ami du poëte, devint son ennemi, et l'accusa d'aimer deux femmes à la fois.

Di due fiamme si vanta, stringe e spezza
Più volte un nodo, e con questi arti piega
(Chi 'l crederebbe) a suo favore i dei.

C'est de cette calomnie que se plaint ici le Tasse. Guarini faisait la cour à la comtesse de Scandiano, une des plus belles femmes de la cour de Ferrare; il soupçonna le Tasse d'être son rival, et de là nâquit cette inimitié.

» La mort dont j'appelle les coups !....
» Jouis de ton triomphe, ô fortune cruelle ! (1)
» Il est temps de céder à tes longues rigueurs ;
» Que le tableau de mes malheurs
» Aille offrir à ton temple une pompe nouvelle :
» Toi, dont la main tira tant de trônes fameux
» Du sein d'une vile poussière,
» Place ton noble orgueil à combler ma misère,
» Vante-toi de mes pleurs chez nos derniers neveux....

» O ma lyre, seul bien que m'ait laissé l'envie,
» Redis encor mes derniers chants ;
» Porte, enfin, mes soupirs aux pieds de mon amie,
» Elle accueillera tes accents ;
» Le ciel aux souhaits des mourants,
» Accorde les faveurs dont il prive leur vie. »

Il dit : et, portant vers les cieux
Un regard où se peint la grandeur de sa peine,
Reprend avec lenteur la route de ces lieux
Où Pétrarque, jadis, moins grand et plus heureux,
Entouré des débris de la gloire romaine,
Vit le laurier divin couronner ses cheveux.

Un spectacle nouveau frappe soudain sa vue ;
Au-devant de ses pas la foule est accourue ;
Son nom redit cent fois, ébranle au loin les airs,
Les prêtres et le peuple unissent leurs concerts.

---

(1) Imitation d'une strophe d'une ode du Tasse, qui commence par ces mots : *Vinca fortuna omai, se sotto il pese del suo voler alfin cader conviene, etc.*

Rome, au sein de tes murs quelle pompe s'apprête?
Le Capitole altier semble attendre la fête
Des antiques Césars;
L'hymne des jours fameux sous ses voûtes résonne;
Le myrte et le laurier de leur noble couronne
Ont orné ses remparts :

Doit-il servir encor de théâtre à la gloire?
Quel généreux vainqueur viendra de sa victoire
Y recevoir le prix?
Son char environné d'une escorte guerrière,
Ira-t-il, se frayant une illustre carrière,
Fouler ces vieux débris?

Chantre divin de l'Italie,
C'est toi qu'attend le mont sacré;
Que de la palme du génie
Ton front soit enfin décoré.
Jadis ces colonnes antiques
Voyaient les triomphes de Mars,
Et le cortége des Césars
Passait sous ces vastes portiques;
Aujourd'hui le laurier des arts
Remplace celui de Bellone;
C'est à toi que Rome le donne :
Rome peut encore illustrer
Ceux qu'elle honore d'un suffrage;
Mais ta gloire est ton propre ouvrage,
Et c'est toi qui vas l'honorer. (1)

---

(1) C'est, comme on sait, le mot que dit au Tasse le pape Clément VIII : « Vous honorerez cette couronne » de laurier qui a honoré jusqu'ici ceux qui l'ont reçue. »

Trop séduisant espoir d'une courte allégresse !
Apollon se flattait de guérir la tristesse
De la fille de Mars ;
Mais rien ne peut charmer son pénible veuvage ;
En vain le Dieu des vers appelle ce rivage
A la gloire des arts.

En vain son favori, guidé vers cette enceinte,
Se prépare à cueillir sur la colline sainte,
La palme des concerts ;
Rome devant ses pas n'entr'ouvre que la tombe ;
La palme se flétrit, et le Tasse succombe,
Vaincu par les revers.

Qu'un lugubre appareil remplace cette fête ;
Le bandeau dont nos mains devaient ceindre sa tête,
Ornera son cercueil ; (1)
Muse qui, par sa voix, as charmé l'Italie,
Accours pleurer sa perte et chanter son génie,
En longs accents de deuil.

Le Dieu qui règne aux bords arrosés du Permesse
Ne sauve point des coups de la triste déesse
Ses plus chers favoris ;
Mais, quand la mort jalouse a borné leur carrière,
Il honore leur tombe et redit à la terre
Les noms qu'il a chéris.

---

(1) On déposa effectivement sur le cercueil du Tasse la couronne qui devait être placée sur sa tête : il l'avait annoncé lui-même lorsqu'on préparait la fête du Capitole : « Si vous me destinez une couronne, dit-il, réservez-la » pour orner ma tombe. »

L'ORIGINE DE LA FABLE.

Imitation du Prologue des Fables de Laurent Pignotti.

L'origine de la Fable; par M. *Emile Vincens.*

Au temps jadis, du sein de la lumière,
Pour dissiper l'obscurité grossière
Qui, des humains voilait les faibles yeux,
On vit descendre une vierge immortelle,
Non moins brillante et non moins éternelle
Que le soleil qui luit au haut des cieux.

Nue et sans fard, la crinière flottante,
Et sans apprêt d'autant plus éclatante,
Elle étalait dans sa mâle beauté,
Et la rudesse et la simplicité.
Dans ses yeux noirs des éclairs étincellent.
Regard sévère à la fois et serein,
Pas assuré, port libre, front hautain
Où pour le lâche, un vertueux dédain
Semble imprimé, distinguent et décèlent
Cette rigide et pure déité,
Fille du ciel, qu'on nomme Vérité.

Dans sa main droite un flambeau nous éclaire.
Son autre bras est chargé d'un miroir,
Miroir luisant et poli de manière
Que le vrai seul s'y peut apercevoir;
Que de chaque homme il fait d'abord connaître
Tout ce qu'il est, non ce qu'il veut paraître,
Non ce qu'au monde il pensait laisser voir.

L'un,

L'un, ignorant la magique puissance ;
Vient au miroir concerter à l'écart,
Son front pieux, son humble contenance,
Roulemens d'yeux, mains jointes, saint regard....
Dans le cristal il montre à l'assistance,
La haine au cœur, dans ses mains un poignard.

Au poids de l'or, un protecteur en place,
Débite aux sots la fumée et le vent ;
Mais détrompés d'un accueil décevant,
Mes pauvres gens, regardez dans la glace :
Ami de cour, vous le verrez sans bruit,
De son épaule écartant le mérite,
Tendre un rideau d'une main hypocrite,
Qui cache aux rois l'honnête homme éconduit.

Et cette belle artistement parée
Qui, jouissant d'un éternel printemps,
De ses appas, malgré le tort des ans,
Tient chaque brèche avec soin réparée !
Cruel miroir, ennemi des amours !
Dents, roses, lys, gorge mystérieuse,
Tout disparaît. Reste sous tant d'atours,
Une laidron décrépite, hideuse.

Tel philosophe a traité d'insensé
Quiconque suit les honneurs, la richesse,
Qu'en charlatan, la glace vengeresse,
Montre à son tour des mêmes soins pressé.
L'orgueil secret qui bouffit sa sagesse,
S'y voit sortir de son manteau percé.

Telle, à l'éclat d'une bague magique,
Alcine vit de sa riante cour
S'évanouir le charme fantastique;
Tel, endormi sur le sein de l'amour,
Renaud honteux, surpris aux pieds d'Armide,
Fut réveillé par la flamme rapide,
Lueur d'éclair, que l'écu radieux
De diamans, fit briller à ses yeux.

Quand la déesse arriva chez les hommes,
Au-devant d'elle ils accoururent tous,
Chantant son nom, fléchissant les genoux.
Trompeur accueil! Insensés que nous sommes!
Chacun à peine à ce miroir fatal,
Eut reconnu sa ridicule image:
La Vérité n'excita que la rage;
Tous voulaient mettre en pièces le cristal.

Où se cacher contre leur entreprise?
Elle aperçoit un asile sacré:
Elle s'y jette : elle court sans remise
Entre les bras d'un troupeau révéré
De saints docteurs, vrais flambeaux de l'église.
Mais son miroir luit à peine à leurs yeux,
Qu'il faut s'enfuir de ce repaire inique;
Que, menacée et des fers et des feux,
On déclara, chez nos docteurs pieux,
La Vérité, *fausse*, *impie*, *hérétique*.

Elle s'échappe et se glisse à la cour :
Mais dans cet antre impénétrable au jour;

Si près du roi, tous les grands la craignirent.
Pour la chasser les rivaux s'entendirent ;
Et de concert, bien loin de ce séjour,
Comme *rebelle*, enfin, ils la bannirent.

Elle comptait trouver quelque crédit
Chez les suivans de la philosophie :
Mais, du miroir, chacun d'eux interdit,
Tourna le dos du plus loin qu'il la vit ;
Et bien surprise, elle-même entendit
Mes braves gens qui la nommaient *Envie*.

Dans le grand monde, auprès de la beauté,
Elle essaya sa visite dernière.
Mais son cristal des dames redouté,
Qui sans égard venait mettre en lumière
Certains secrets, certaine vérité,
La fit traiter en bonne compagnie
D'*impertinence* et d'*incivilité*,
Et poliment elle se vit bannie.

Ce fut alors que, lasse des dédains,
Abandonnant les injustes humains,
Du fond d'un puits elle fit son asile.
Le monde en proie à ses illusions
Vit s'entasser cent révolutions ;
La Vérité resta seule immobile.

Après mille ans à la chercher perdus,
Qui découvrit ses obscures retraites?
Qui la tira du puits? Confucius?
Cadmus? Hermès? le chaldéen Bélus?

Egyptiens ? prêtres ? mages ? prophètes ?
Tous, d'hommes neufs demi-Dieux instructeurs,
De nations antiques fondateurs ?

Un pauvre esclave en eut seul l'avantage :
Au bord du puits par hasard arrêté,
Et dans les eaux contemplant son image,
Esope un jour trouva la Vérité.
Il adora cette auguste inconnue :
Devant son maître il voulut l'amener :
Mais il n'osa la montrer toute nue.
Il la vêtit et pris soin de l'orner.
En folâtrant il forma sa parure.
Elle y gagna. L'art adoucit sa voix ;
L'art nous montra les dons de la nature,
Jamais fardés, mais voilés quelquefois.
Elle parut : tout l'aima jusqu'aux rois ;
Et, cependant que les sectes rivales
Nommaient le *vrai* de leur autorité,
Leurs dogmes faux et leurs tristes morales,
En se jouant, l'aimable déité
Se dit la *Fable* et fut la *Vérité*.

Des Prix.

1.° *Mémoire sur les grandes foires, considérées dans leurs rapports avec la prospérité publique.*

2.° *Déterminer d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusques ici, après une suite*

d'expériences nouvelles, les diverses lois auxquelles le phénomène de l'inflexion de la lumière est assujetti.

3.° *Eloge de M. Servan.*

Tels sont les trois sujets qui avaient été proposés au concours pour les prix à décerner en 1811.

D'après les statuts de l'Académie, deux commissions séparées pour chaque prix, sont chargées de faciliter son jugement par un examen préparatoire des ouvrages qui ont concouru. Leurs rapports nous fourniront ce que nous avons à dire sur ce sujet.

Rapport sur un Mémoire, relatif à *l'influence des grandes foires*; par MM. *Gergonne* et *Alex. Vincens.*

» Les foires, comme toutes les autres institutions humaines, doivent avoir leur bon et leur mauvais côté. Si leur existence présente des avantages, ces avantages sont très-probablement achetés par des inconvéniens plus ou moins graves; et les uns et les autres peuvent varier suivant l'état de la civilisation, les temps, les lieux et la nature des objets mis en vente dans ces rendez-vous des nations.

» Afin donc de traiter à la fois la question d'une manière lumineuse et utile, il eût été nécessaire de considérer les effets bons et

mauvais qui peuvent résulter de l'existence des foires, suivant ces diverses circonstances, et d'établir ensuite pour chaque cas particulier, une balance exacte entre le bien et le mal qu'elles produisent. Un travail de cette nature, exécuté avec intelligence, aurait pu fournir des lumières précieuses, tant aux hommes d'état, qu'aux particuliers, en indiquant aux uns le genre d'influence qu'ils doivent exercer sur ces sortes de réunions, et en apprenant aux autres s'il convient toujours à leurs intérêts de grossir la foule qui s'y rend.

» L'auteur du seul mémoire qui soit parvenu à l'Académie à ce sujet, n'a pas jugé à propos d'entrer dans tous ces détails, et de faire toutes ces distinctions. Il confond, dans sa discussion, les grandes foires de Leipsick et de Francfort avec les marchés journaliers de nos plus petites villes, et les foires modernes avec celles de Carthage, d'Athènes et de Rome. Il ne leur trouve à toutes que de très-grands avantages sans aucune sorte d'inconvénient, et veut seulement que l'époque et le lieu de leur tenue soient réglés par l'autorité, de manière qu'elles ne puissent se porter préjudice les unes aux autres.

» L'auteur trouve l'une de ses plus grandes

preuves, en faveur des foires, dans ce qu'elles se sont établies spontanément, et ont quelquefois même résisté aux vexations de la fiscalité ; mais cela prouverait tout au plus qu'elles étaient utiles aux époques qui les ont vu naître. Il nous arrive très-souvent de continuer, par une sorte d'habitude machinale, ce que le besoin nous a fait commencer ; et il pourrait bien se faire qu'aujourd'hui l'affluence des vendeurs et des acheteurs, dans nos foires, ne fût plus que le résultat d'une telle habitude. Mais, quand bien même il serait prouvé que l'intérêt, plus que la routine, les sollicite à s'y rendre, il en résulterait seulement que les foires sont utiles à ceux qui les fréquentent, et il resterait à rechercher si elles sont de quelque avantage au nombre incomparablement plus grand de ceux qui ne les fréquentent pas, et dont les intérêts peuvent être fort différens de ceux des premiers.

» L'argument tiré de la protection accordée aux foires par la plupart des gouvernemens n'est pas plus concluant. A la vérité, dans tout gouvernement bien organisé, l'intérêt du prince ne saurait être distinct de celui du peuple ; mais, outre que les gouvernemens ne sont pas tous bien organisés, les princes,

comme les peuples, sont sujets à se tromper sur leurs véritables intérêts ; et ce qui le prouve, c'est que l'administration publique a été long-temps très-vicieuse, et qu'elle ne s'est perfectionnée que peu-à-peu, et à mesure que les écrits des philosophes ont ouvert les yeux de ceux à qui elle était confiée.

» Enfin, quand il serait avéré que toutes sortes de foires en quelque temps et en quelque lieu qu'elles soient établies, ont toujours des résultats avantageux, il resterait encore à rechercher de quelle manière elles exercent leur influence sur la prospérité publique. L'auteur a bien touché ce sujet ; mais c'est d'une manière si vague et si superficielle qu'à peine ce qu'il en dit se fait-il remarquer dans son mémoire. »

L'Académie, après avoir pesé ces considérations et en avoir vérifié la justesse, a réservé le prix pour un nouveau concours, et développé ses vues dans le programme qu'elle a publié à ce sujet. (1)

---

(1) Nous nous abstenons des les rappeler, parce que le prix a été décerné en 1812. Il sera rendu compte de l'ouvrage couronné dans la Notice des travaux de cette année.

» Le mouvement rectiligne de la lumière dans le vide, ou dans un milieu homogène; sa réflexion à la surface des corps polis qui lui sont imperméables; enfin, sa réfraction dans son passage d'un milieu dans un autre d'une nature différente, sont des phénomènes physiques connus et mesurés depuis Euclide d'Alexandrie, qui, comme l'on sait, a écrit environ 300 ans avant l'ère vulgaire; et ces lois ont été long-temps les seules auxquelles on ait cru la lumière assujettie. Ce ne fut seulement que vers le milieu du XVIIe siècle que Grimaldi, jésuite de Bologne, s'aperçut que les rayons de la lumière, en passant très-près de la surface d'un corps quelconque, se pliaient les uns en dehors de ce corps, comme s'ils le fuyaient, et les autres en dedans, comme si, au contraire, ils en étaient attirés. Il donna à cette double déviation de la lumière le nom de *Diffraction*, beaucoup plus expressif que celui d'*Inflexion* qui, postérieurement, lui a été presque exclusivement substitué.

Rapport sur le concours pour le prix de physique; par MM. *Dhombres* et *Gergonne*.

» L'ouvrage dans lequel Grimaldi expose sa découverte fut publié à Bologne, en 1665, environ deux ans après la mort de l'auteur, par les soins de son confrère Riccioli dont

il avait été le collaborateur et l'ami. Cet ouvrage, devenu très-rare, est divisé en deux parties dont la première renferme soixante propositions, et la seconde six seulement. La lecture en est très-pénible, parce qu'il est écrit suivant la méthode scolastique, et que les termes et distinctions de l'école n'y sont point épargnés. Dans la première partie, l'auteur s'attache à prouver, par de nombreuses expériences, le phénomène de la diffraction, et il conclut de ces expériences et des lois connues de l'optique, que la lumière est véritablement une substance particulière ; et ce sont, sans doute, les faits nombreux sur lesquels il appuie cette opinion, qui ont été le germe des belles découvertes de Newton. Grimaldi donne, en outre, dans cette première partie, sur divers autres points d'optique et de physique, des vues très-saines que d'autres après lui ont trouvé commode de s'approprier; et, en particulier, il décrit très-bien les franges colorées qui bordent l'ombre des corps opaques, par l'effet de la diffraction. On ne peut voir, sans une véritable admiration, Grimaldi soulever un coin du voile qui dérobait encore la nature à nos regards, à l'époque où il écrivait. Mais, chose étrange! l'édifice qu'il avait

élevé, avec tant de soin et de sagacité, dans la première partie de son livre, il emploie la seconde à le ruiner entièrement, et à prouver, suivant la doctrine des péripatéticiens, que la lumière n'est qu'un pur accident. Il s'excuse même du peu d'étendue de cette seconde partie, sur ce que l'erreur ne peut s'établir qu'à force d'art et d'adresse, tandis qu'au contraire, il suffit à la vérité de se montrer, pour briller aussitôt dans tout son éclat.

» Newton, qui connut les expériences de Grimaldi, partagea quelque-temps son erreur, et n'osa d'abord affirmer que la lumière fût un corps. Mais, tandis que le prisme reste muet entre les mains de Grimaldi, il révèle à Newton les deux plus grands mystères de l'optique : la nature hétérogène de la lumière, et la différente réfrangibilité de ses rayons. Les expériences sur la diffraction furent aussi répétées par Newton, et avec des appareils nouveaux qui lui firent découvrir quelques faits curieux qui avaient échappé à Grimaldi. Il essaya même de donner l'explication de cette singulière modification de la lumière ; mais il faut convenir que les hypothèses qu'il imagina dans cette vue, incompatibles d'ail-

leurs avec les principes de la mécanique, ne sont rien moins que suffisantes pour rendre raison de toutes les circonstances que présente le phénomène de la diffraction. Newton déclare, au surplus, qu'une fois détourné de ces recherches, il lui devint absolument impossible de les reprendre de nouveau. Il se livra dès-lors, en effet, à des travaux d'une nature bien différente, que, pour l'intérêt de sa gloire, il eût bien fait sans doute de ne pas entreprendre, et qui n'ont eu d'autre résultat que de nous consoler un peu de son immense supériorité.

» Depuis Newton, on s'est presque uniquement contenté de répéter les expériences sur la diffraction, et d'en hasarder quelques explications plus ou moins ingénieuses, mais trop imparfaites ou du moins trop vagues pour satisfaire les esprits rigoureux. Ainsi, Maraldi prétendit assimiler la lumière à nos fluides grossiers, en attribuant le phénomène de la diffraction à une sorte de remous ; tandis que Mairan, Dutour, Brisson et Marat crurent y apercevoir l'action d'une atmosphère dont la surface des corps se trouverait recouverte. On a enfin cherché à faire de la diffraction le sujet de diverses récréations d'optique,

dont la plus remarquable est celle qui a été imaginée par le duc de Chaulnes, et répétée depuis par Herschel et d'autres ; mais les expériences de ce genre ne sauraient guère offrir de résultats utiles à l'avancement de la science.

» Tel était l'état de nos connaissances sur la diffraction de la lumière, lorsque l'Académie crut devoir, par un concours solennel, provoquer de nouvelles recherches sur ce phénomène, l'un des plus singuliers de l'optique, et en même temps l'un des plus difficiles à bien analiser. Le moment paraissait d'autant mieux choisi que les découvertes alors toutes récentes de Malus, découvertes qui semblent présager une révolution prochaine dans la science, devaient entraîner naturellement les physiciens vers l'étude des propriétés de la lumière. L'Académie était donc fondée à espérer un concours assez nombreux. Néanmoins, soit que quelques physiciens aient jugé, trop légèrement sans doute, qu'il n'y avait plus rien à ajouter à nos connaissances sur la diffraction, soit que d'autres aient regardé la question proposée comme trop délicate et comme exigeant, pour être traitée complètement, des expériences

trop nombreuses et trop difficiles à bien exécuter ; soit, enfin, que le phénomène de la polarisation captive aujourd'hui l'attention d'une manière tout à fait exclusive, deux concurrens seulement sont entrés en lice. Toutefois l'Académie ne doit point s'en affliger, si elle a trouvé, dans le Mémoire de l'un d'eux, tout ce qu'elle aurait pu se promettre des recherches réunies d'un plus grand nombre de physiciens. »

Avant de rendre compte de ce Mémoire, nous parlerons de celui qui portait pour devise :

...... Lumen cœlo, lucique colores.

» L'auteur paraît y avoir eu beaucoup moins en vue de répondre précisément à la question proposée, que d'informer l'Académie qu'il a sur l'optique des idées tout-à-fait nouvelles. Et, comme il paraît s'occuper présentement d'un ouvrage où il doit développer ces idées, ouvrage auquel il semble, en quelque sorte, attacher sa réputation comme physicien, il n'a pas jugé convenable de les développer clairement dans son Mémoire. Or, comme néanmoins il lui arrive assez souvent de subordonner ses explications et son langage

à ces mêmes idées, il en résulte que le Mémoire a, d'un bout à l'autre, quelque chose d'un peu obscur, et une teinte de réticence qui en rend la lecture assez pénible, et le mérite moins apparent. Ses expériences ne sont d'ailleurs ni assez variées ni décrites avec assez de soin ; et, lorsqu'on est parvenu à la fin de l'ouvrage, on ne voit pas trop clairement quelles sont les lois que l'auteur a eu en vue d'assigner au phénomène de la diffraction.

» L'auteur de ce Mémoire a bien pris en considération la figure et la nature des corps en expérience ; il a même eu égard à leur température ; mais il paraît n'avoir tenu aucun compte de la nature du milieu. Il incline à penser que la figure des surfaces doit influer sur le phénomène de la diffraction, en rendant le contact de la lumière plus ou moins parfait ; ce qui le conduit à présumer que l'effet doit croître aussi avec la densité des corps. Mais, bien que nous ne soyons pas trop éloignés de cette opinion, nous conviendrons qu'elle ne peut être solidement établie que par des expériences bien décisives, et c'est ce qu'on ne rencontre pas dans l'ouvrage que nous analisons.

» L'auteur trouve un moyen aussi simple qu'ingénieux de rendre plus manifeste l'inflexion intérieure de la lumière ; il répète l'expérience du faisceau lumineux introduit entre deux lames métalliques, ainsi que celle du duc de Chaulnes, dont il croit devoir attribuer le résultat aux imperfections du poli de la surface du miroir. Il pense que la diffraction donne toujours lieu à une double image, et qu'elle peut être la cause de la double réfraction dont conséquemment il lui semble que tous les corps devraient jouir plus ou moins, ce qui, en effet, est à-peu-près vrai.

» En résumé, l'auteur de ce Mémoire montre des connaissances très-variées, un talent tout particulier d'observer, et beaucoup de dextérité dans les expériences ; mais il paraît s'être trop peu pénétré de son *sujet*, et trop laissé maîtriser par ses idées particulières ; il a, en un mot, traité la question d'une manière beaucoup trop superficielle.

» L'autre Mémoire, portant pour épigraphe :

Non radii solis neque lucida tela diei
Sufficiant, sed naturæ species, *ratioque*,

bien supérieur à l'autre, soit par le nombre des faits, soit par la manière dont ils y sont décrits

décrits et discutés, présente d'abord un historique très-détaillé et très-intéressant de la découverte de la diffraction, et des recherches et hypothèses auxquelles cette propriété de la lumière a donné naissance; et c'est en grande partie de cette sorte d'introduction que nous avons extrait tout ce que nous avons dit au commencement de cet article. Vient ensuite une série d'expériences très-nombreuses, exactement décrites, et nouvelles, pour la plupart, ou du moins ayant tout le mérite de la nouveauté, à raison des soins, inusités jusqu'ici, que l'auteur a apportés soit à la construction des appareils, soit à la manière de les employer. Le but de ces expériences est la recherche précise des lois de la diffraction, que l'auteur réduit à cinq seulement. Il annonce qu'il avait projeté un grand nombre d'autres expériences que ses occupations, d'une part, et, de l'autre, l'époque trop rapprochée de la clôture du concours, ne lui ont pas permis d'exécuter. Il termine enfin par tenter une explication du phénomène dont il a assigné les lois. Il ne propose, au surplus, son hypothèse qu'avec cette réserve et cette défiance qui devraient toujours accompagner le véritable savoir, et comme

croît pouvoir déduire de cette série d'expériences la seconde loi que voici :

» DEUXIÈME LOI. *Le phénomène de la diffraction est tout à fait indépendant de la figure des corps en expérience, de leur température, densité et constitution chimiques; il l'est encore de la nature et de la température des milieux transparens dans lesquels ces corps peuvent se trouver plongés.*

» Cette seconde loi peut fort bien être réellement celle de la nature; mais, malgré le nombre et la précision des expériences desquelles l'auteur l'a déduite, il se pourrait que quelques esprits scrupuleux ne la regardassent que comme une sorte d'à-peu-près seulement fort approchant de la vérité. Le phénomène de la diffraction se trouve, en effet, renfermé dans des limites si étroites que, si quelques-unes des circonstances qui l'accompagnent sont susceptibles d'en faire varier l'étendue, ce ne peut être que de quantités presque inappréciables, et entre lesquelles, d'ailleurs, il peut fort bien s'établir quelquefois une sorte de compensation de la nature de celles que l'on a souvent lieu de remarquer entre les petites inégalités qui affectent le mouvement des corps célestes. Le septicisme s'accroîtra

encore, si l'on considère combien les expériences de ce genre sont difficiles et délicates.

» Les expériences sur lesquelles l'auteur s'est fondé pour établir ses deux premières lois ayant été faites aux rayons directs du soleil, ne pouvaient, soit par le trop de divergence de ces rayons, soit à raison d'une trop grande masse de lumière, rendre manifestes les diverses bandes lumineuses qui, par l'effet de la diffraction, bordent, tant intérieurement qu'extérieurement, l'ombre des corps opaques, non plus que les couleurs dont elles sont revêtues. Les expériences subséquentes ont principalement pour objet l'examen de ces bandes. L'auteur les a toutes faites à la chambre obscure; mais il indique un moyen d'y suppléer, au besoin, à l'aide du tube d'une grande lunette. Ces expériences le conduisent à relever quelques erreurs échappées à Grimaldi qui a généralisé et étendu, mal à propos, à des corps et à des ouvertures de dimensions quelconques, ce qui n'est vrai que pour des corps et des ouvertures de dimensions très-petites. Il explique aussi, par les mêmes considérations, les différences que l'on trouve entre les mesures du diamètre apparent du soleil, données par les astronomes

qui ont précédé l'époque de l'invention du micromètre.

» De toutes ces expériences dont il nous serait impossible de donner ici une idée même très-imparfaite, l'auteur déduit une troisième loi de la diffraction, qu'il énonce comme il suit :

» Troisième loi. *La diffraction, comme la réfraction, décompose la lumière, mais en sens inverse; de manière que les couleurs les moins réfrangibles sont en même-temps les plus diffractées*, et vice versâ.

» Jusques-là, l'auteur n'a fait encore que s'assurer de l'existence du phénomène et des diverses circonstances qu'on y remarque; mais on le voit ensuite se livrer à la recherche difficile de son étendue et de ses limites. Ici, les attentions et précautions les plus minutieuses deviennent indispensables; aussi l'auteur, qui l'a bien senti, ne les a-t-il pas épargnées. Ses expériences et ses calculs le conduisent à ce résultat, savoir : que le rayon infléchi en dehors fait avec le rayon direct, ou non rompu, un angle d'environ $1', 9''$; ce qui donne, pour le rapport de la vitesse de transmission à la vitesse de déviation, qui lui est perpendiculaire, celui d'environ 3000 à 1. Cette dernière doit donc être d'à-peu-

près 23 lieues $\frac{1}{2}$ par seconde, ce qui autorise l'auteur à conclure qu'il est peu problable que la diffraction ait pour cause les vibrations produites par la lumière dans les molécules des corps, comme plusieurs physiciens l'ont prétendu.

» On a lieu de regretter que des obstacles presque insurmontables n'aient pas permis à l'auteur de mesurer également la déviation qui a lieu intérieurement, et d'évaluer même séparément les déviations, tant intérieures qu'extérieures, pour chacun des rayons dont la lumière est composée. Ajoutons encore que, si la considération des immenses difficultés que présentaient des déterminations aussi délicates que celles que nous venons de mentionner est un juste sujet d'éloges pour l'habile physicien qui a osé en commencer la recherche, c'est aussi un motif pour ne les considérer que comme des résultats provisoires, qui ne mériteront une pleine confiance que lorsque les expériences qui leur servent de fondement auront été répétées et variées un grand nombre de fois. C'est ainsi, sans doute, qu'en juge l'auteur lui-même ; car, bien que la recherche de ces résultats soit une des parties les plus curieuses et les plus importantes de

son Mémoire, il n'a pas cru néanmoins devoir les classer parmi les lois de la diffraction.

» Les dernières expériences dont l'auteur s'occupe ne sont autre chose que celles de Newton, mais répétées avec des appareils nouveaux et une multitude de soins qui avaient été négligés par le philosophe anglais. Les unes ont pour objet de mesurer la largeur tant de l'ombre et de la pénombre d'un fil métallique, que des bandes lumineuses et colorées qui les bordent. Il semblerait suivre de ces expériences, que les résultats consignés dans le tableau de l'optique de Newton seraient tout-à-fait fautifs. L'auteur trouve même l'erreur si grossière, et en même-temps si évidente, qu'il est forcé de l'attribuer, d'une part à l'imprimeur, et de l'autre au peu d'intérêt que le philosophe mettait à son ouvrage lorsqu'il parut. Les autres expériences consistent à faire passer le faisceau entre deux lames métalliques formant entr'elles un angle très-aigu. L'auteur s'assure qu'alors les bandes colorées se dirigent exactement suivant deux hyperboles équilatérales, ce que Newton n'avait fait qu'entrevoir. Il en prend occasion d'établir un ingénieux parallèle entre la diffraction et l'action capillaire, et par-

vient, enfin, aux deux lois suivantes qui sont les dernières qu'il assigne au phénomène de la diffraction.

» Quatrième loi. *L'action de la diffraction, pour décomposer la lumière, n'est pas continue; elle finit et recommence à diverses distances du corps qui la produit, d'une manière analogue à ce que Newton appelle* accès de facile réflexion et de facile transmission.

» Cinquième loi. *La force qui produit la diffraction est une force sensiblement constante; mais elle cesse d'agir à une très-petite distance du contact.* (1).

» Comme astronome observateur, l'auteur a souvent eu occasion de remarquer divers effets de la diffraction, parmi lesquels il s'en trouve de fort singuliers. La nécessité d'a-

(1) Nous devons dire ici que les expériences sur lesquelles l'auteur s'appuie, ont été répétées, avec le plus grand soin, par M. *Dhombres*, l'un des commissaires de l'Académie, dont le talent et la dextérité sont assez connus, et qu'elles lui ont toutes paru fort exactes. Un extrait de ce Mémoire ayant déjà paru dans un recueil périodique consacré aux sciences physiques, on nous pardonnera d'avoir glissé légèrement sur les détails de ces expériences qui, quelque intéressans qu'ils soient d'ailleurs, n'auraient plus, pour beaucoup de lecteurs, le mérite de la nouveauté.

bréger ne nous permettant pas de les mentionner ici, nous terminerons par l'exposé succinct des idées que l'auteur s'est formées sur la cause du phénomène dont il a assigné les principales lois.

» Il témoigne d'abord son regret et sa surprise de ce que les systèmes, pendant longtemps beaucoup trop en vogue, soient tout-à-coup tombés dans le plus grand discrédit. Les faits, dit-il, sont les matériaux de la science, mais ne sont pas la science elle-même ; c'est à elle qu'il appartient de lier ces faits entr'eux, d'en assigner les lois, et de remonter de ces lois à leurs causes, ou du moins de substituer à ces causes, lorsqu'elles nous sont encore cachées, des hypothèses propres à les représenter, à servir de soutien à nos méditations, et à nous diriger dans des recherches ultérieures. Sans doute les systèmes peuvent souvent nous égarer ; mais c'est moins à ces systèmes qu'à notre opiniâtreté à les défendre encore, lorsque les faits leur sont évidemment contraires, qu'il faut s'en prendre ; et d'ailleurs, pense-t-on que ce sera en restant dans l'inaction qu'on pourra parvenir à un but inconnu, qu'on a intérêt d'atteindre ? Malgré le grand nombre des ob-

servations d'Hypparque et de Ticho, connaîtrions-nous aujourd'hui le véritable mécanisme de l'Univers, si Képler et Newton n'avaient fait qu'ajouter à ces observations, des observations nouvelles ?

» Nous adoptons pleinement, à cet égard, l'opinion de l'auteur, et nous demandons quelles seraient, par exemple, aujourd'hui nos connaissances sur l'électricité, sans les hypothèses de Dufay et de Symmer, comparées ingénieusement, par un de nos savans les plus recommandables, aux épicycles de Ptolemée, et même sans les hypothèses moins parfaites de Franklin et d'Œpinus ?

» L'auteur, avant de développer les idées qui lui sont propres, fait une revue exacte de toutes les hypothèses imaginées avant lui, pour expliquer la diffraction; et, en les discutant, il est conduit à les regarder comme insuffisantes. Il prouve ensuite victorieusement, par les observations astronomiques, que la vitesse de transmission de la lumière est commune aux couleurs diverses dont elle est composée. Ceci le conduit à attribuer d'autant plus de masse aux molécules de la lumière, que les rayons dont elles font partie sont moins réfrangibles. Il suppose que ces

molécules que l'on peut considérer comme sphériques, ou à peu près, ont deux pôles opposés dont l'un attire les corps et en est attiré, tandis que l'autre les repousse, et en est repoussé. Il suppose, enfin, que ces molécules ont, indépendamment de leur mouvement de translation, un mouvement de rotation autour de leur centre d'inertie, et que ce dernier mouvement est rigoureusement uniforme comme le premier.

» A l'aide de ce petit nombre de suppositions, l'auteur parvient à expliquer, d'une manière assez heureuse, toutes les circonstances du phénomène de la diffraction. Les mêmes hypothèses le conduisent aussi à rendre raison du phénomène des anneaux colorés, analisé avec tant de détail par Newton qui, pourtant, n'en a donné qu'une explication peu digne d'un si grand homme. Puissent les hypothèses de l'auteur expliquer également bien les faits nouveaux et nombreux dont Malus, Biot et Arago viennent récemment d'enrichir la science, et dont ils ont déjà assigné les lois! Il est certain, en effet, que dans l'espèce d'encombrement où ces faits nous jettent présentement, nous courrons bientôt le risque de nous égarer dans nos études et dans nos re-

cherches, si quelque fil ne vient à notre secours pour nous diriger surement dans le labyrinthe des unes et des autres.

» Le mérite éminent du Mémoire qui vient d'être analisé, et le regret que témoigne son auteur de n'avoir pas eu assez de loisir pour compléter son travail, en montrant tout ce qu'on avait droit d'attendre encore de son zèle pour la science, ont fait mettre en délibération par l'Académie s'il ne conviendrait pas qu'elle remît de nouveau la question au concours, pour l'année suivante, en indiquant, dans son programme, les motifs qui lui auraient fait ajourner son jugement. Mais, en y réfléchissant mieux, elle a pensé que le Mémoire, tel qu'il se trouvait alors, étant digne du prix, il serait tout-à-fait injuste de punir, en quelque sorte, son auteur de quelques omissions légères qui, peut-être, auraient échappé aux regards de ses juges, s'il n'avait pas lui-même pris le soin de les leur faire remarquer. Elle a pensé, en outre, que personne, mieux que l'auteur de ce Mémoire, n'était en état de conduire à sa fin la tâche qu'il avait si heureusement commencée; que personne, plus que lui, n'était intéressé à ce qu'elle ne demeurât pas imparfaite; et qu'ainsi, il suffirait qu'il sût

tus publiques et privées dont leur mémoire ne reçoit pas moins d'honneur que de leurs travaux et de leur génie.

» Magistrat, publiciste, philosophe, écrivain, quel rang tint M. Servan à tous ces titres, parmi ces hommes célèbres dont il fut le disciple ou l'émule? Quelle part eut-il à l'influence qu'ils exercèrent sur l'esprit humain? Quels services ses écrits ont-ils rendu à la législation, à l'administration de la justice, à la morale publique? Quel accord y eut-il entre ses principes et sa conduite? Telles sont les questions que l'Académie a désiré de voir résoudre dans l'éloge de M. Servan. Elle a voulu, non qu'on lui présentât une analise plus ou moins complette, plus ou moins brillante de ses ouvrages; mais qu'on y recherchât les grands principes qu'il a établis ou fécondés, les vues neuves et profondes qui lui appartiennent; les idées grandes et salutaires que, le premier, il a exprimées; et qu'on le montrât, dans l'exercice de ses fonctions, dans le silence du cabinet, dans l'arène de la révolution, réclamant les droits de l'humanité outragée jusques dans le sanctuaire de la justice, en vertu d'une loi barbare; opposant les droits de la conscience à la tyrannique

prétention

prétention de la ployer à la volonté d'un maître, à un code intolérant, fondé sur une fiction inique ; plaidant avec énergie la cause des mœurs, sans se laisser intimider par les insolentes clameurs de la corruption ; répandant toute son âme dans ce beau monument de son éloquence, de sa vertu, où il a tracé les devoirs des magistrats ; méditant incessamment la ruine d'une erreur, la destruction d'un préjugé, les moyens d'étendre l'empire de la raison ; cherchant ses délassemens dans la composition d'écrits utiles ; préparant des matériaux pour l'édifice social, quand on voulut le reconstruire ; enfin, s'efforçant de prévenir les écarts des premiers représentans de la nation, et luttant avec persévérance et avec courage contre la désorganisation, quand elle lui parut imminente.

» L'Académie s'attendait aussi qu'on apprécierait devant elle le mérite, et qu'on développerait le secret de ce style plein de feu, de verve, d'élévation, de vives images, d'expressions trouvées, de traits heureux, qui donne aux productions de M. Servan une physionomie particulière, et qui lui assigne une place distinguée parmi les bons écrivains modernes.

» L'examen du caractère de son éloquence

était inséparable des considérations sur la trempe de son esprit, heureux mélange de force et de grâce, de finesse et de profondeur, de réflexion et de saillie, d'agrément et de gravité, et en qui les fruits de l'instruction et de l'étude s'étaient parfaitement combinés avec les dons de la nature la plus libérale.

» A ces qualités, si propres à rendre aimable et attrayante la société de M. Servan, il en joignit de plus précieuses encore : une âme sensible et bienfaisante, une constante aménité, la plus touchante simplicité de mœurs et cette urbanité si rare qui est moins puisée dans le sentiment des convenances sociales que dans la bienveillance du cœur.

» Si cet aperçu, ajoutait l'organe d'une des commissions, parfaitement d'accord, à cet égard, avec le rapporteur de l'autre, *si cet aperçu renferme, en effet, l'idée qu'on doit se faire de l'éloge de M. Servan, il est du devoir de la commission qui en a fait la règle de son jugement, d'avouer à l'Académie que son attente n'a pas été entièrement remplie.*

L'Académie a pensé, comme ses commissions, que, de cinq ouvrages présentés au concours, trois seulement étaient dignes de quelque attention.

L'un, ayant pour devise ce passage de Ciceron, dans l'oraison *pro Ligario* : *homines ad Deos*, etc., a, en général, assez bien placé son héros dans son véritable point de vue, fait voir son action, décomposé ses écrits, relevé leur mérite, apprécié leur influence et la reconnaissance qui leur est due ; mais rien n'est grouppé ; l'ordre chronologique, suivi dans l'examen des ouvrages, a séparé l'exposition des principes qui devaient être rapprochés, jeté un air de désordre et un défaut de liaison entre les diverses parties du discours, et nui à leur effet, par cette dissémination de ses idées, et pour avoir laissé échapper sans cesse le fil de l'analogie. On peut lui reprocher encore quelques hors-d'œuvres, et particulièrement le tableau, peut-être inutile et du moins beaucoup trop étendu, de l'histoire du protestantisme en France, et de la législation dont il a été l'objet. Enfin, le style, quoique généralement vif et rapide, et quelquefois brillant et nerveux, manque trop souvent de correction, de convenance et de mesure.

» Un autre, distingué par cette épigraphe, empruntée d'Horace : *Quid verum atque decens curo, etc.*, reparaissait au moins pour la seconde fois ; mais cet ouvrage est resté, comme

la première, une notice curieuse, intéressante, riche de faits et de fragmens de productions inédites remarquables, écrite avec abandon, avec sensibilité, mais sans art, par une plume peu exercée, et à qui sur-tout les formes oratoires sont totalement étrangères.

» Il n'en est pas ainsi du troisième éloge dont l'épigraphe, *sine philosophiâ non posse effici quem quærimus eloquentem*, indique assez l'esprit.

» Il est, à la vérité, calqué pour la marche et pour les détails sur le précédent; mais on peut le regarder comme une traduction de ce dernier, en langage élégant et pur, en style brillant et concis. Si l'on peut faire un reproche au style, c'est, peut-être, d'affecter trop de concision et un peu de recherche; mais ces défauts, à peine sensibles, sont amplement rachetés par l'effet d'un grand nombre de pensées fines ou profondes, délicates ou fortes, resserrées dans une expression toujours noble, correcte, ingénieuse et juste. C'est principalement, dans le tableau de la vie privée de M. Servan, que ce mérite se fait sentir: le dessin en est pur, le coloris harmonieux et suave, et la progression de l'intérêt y est habilement ménagée.

» Mais la première partie, celle dans laquelle l'auteur avait à caractériser l'éloquence et la philosophie, les principes et les talens, les travaux et les services de M Servan, quoique non moins digne de louanges que l'autre pour le style, laisse trop à désirer sous d'autres rapports plus essentiels. Nous avons à reproduire ici les mêmes observations et les mêmes reproches que nous avons déjà adressés à l'auteur d'un autre discours, pour s'être astreint, dans l'examen des ouvrages de M. Servan, à l'ordre de leur publication. L'éloge dont nous nous occupons en ce moment n'a pas mieux réuni les matières que la conformité de leur nature et de leur objet appelait à être traitées en même temps : il résulte de leur séparation, un retour fatigant sur les mêmes idées, quand l'esprit a déjà détourné son attention sur d'autres ; un défaut d'ensemble dans le développement des principes qu'on cherche à connaître, qui empêche d'en saisir l'accord et la liaison ; une absence totale de transitions, qui semble faire un ouvrage de marqueterie de ce qui devrait former un tout régulier, homogène et inséparable dans ses diverses parties. Les différens écrits de M. Servan ne sont que des applications variées de la

doctrine générale qu'il s'était faite, du système de philosophie qu'il avait embrassé. Il fallait décomposer ses écrits pour en extraire les principes épars de cette doctrine et de ce système, pour en découvrir le lien et la filiation, et pour nous donner une idée exacte, méthodique et complette de la philosophie de M. Servan.

» Non-seulement elle n'a pas été envisagée sous ce point de vue général; mais même, dans l'examen décousu qui en a été fait, et dans l'analise des ouvrages qui la renferment, l'orateur n'a tenu la balance que d'une main mal affermie; il n'a point assez pénétré dans sa profondeur, ni connu toute l'étendue de ses bienfaits.»

Ces imperfections ont paru trop considérables à l'Académie, pour ne pas l'empêcher d'adjuger le prix à cette production, quelque digne d'éloge qu'elle fût d'ailleurs à beaucoup de titres; mais si la couronne a été déniée à l'auteur, il avait approché de trop près le but sur lequel elle repose, pour que ses efforts pour l'atteindre ne méritassent pas la mention la plus honorable, et elle lui a été, en effet, unanimement décernée.

L'épreuve d'un concours renouvelé deux fois n'ayant pas amené les résultats qu'en at-

tendait l'Académie, elle s'est décidée, quoique à regret, à retirer un sujet qui, probablement n'exciterait encore que des efforts stériles.

Elle y a substitué un poëme sur l'*invention de l'Imprimerie.*

Nécrologie.

Lorsque l'Académie, dérogeant à son usage de faire prononcer, en son nom, dans ses séances publiques, l'éloge des Membres qu'elle a perdus, proposa au concours celui de M. Servan, ce fut pour rendre cet hommage plus solennel et plus digne, à la fois, d'elle-même et de l'homme célèbre à qui il devait être consacré. Forcée de renoncer à l'espérance de voir payer ce tribut, comme il lui paraissait mériter de l'être, l'Académie a résolu de le faire acquitter par l'un des organes ordinaires de ses sentimens. En se chargeant de remplir ce devoir, M. *Trélis* n'a pas eu la prétention de suppléer à ce qui manque aux discours qui n'ont pas répondu aux vues de l'Académie; il n'a fait qu'obéir de son mieux, à une loi qui lui était doublement imposée, et par ses fonctions, et par le vœu exprès de l'Académie.

ÉLOGE

DE

JOSEPH-MICHEL-ANTOINE SERVAN,

Avocat-général au Parlement de Grenoble, Membre du Corps Législatif, des Académies de Lyon, de Marseille, du Gard, etc.; né à Roman, le 3 novembre 1737; mort au Château de Roussan près de St-Remi, département des Bouches-du-Rhône, le 4 novembre 1807;

Par M.r Trélis, Secrétaire-perpétuel;

Lu à la séance publique du 21 décembre 1811.

L'histoire de l'esprit humain, comme celle des états politiques, offre des époques de révolutions qui, tantôt introduisent ou affermissent des erreurs et des préjugés funestes, tantôt établissent l'empire de bienfaisantes vérités: il est des momens dans les temps, où des causes long-temps cachées, où des germes, couvés en silence, se montrent, éclatent tout à la fois, attirent tous les regards, s'emparent

de toutes les pensées, et, produisant de nouveaux systèmes d'opinion, en établissent promptement l'empire. Il semble que notre intelligence ne procède que par intervalles et par des mouvemens, en quelque sorte, périodiques et interrompus. On dirait que, lassée d'agir, elle se repose pour se mettre en état d'agir encore : mais les efforts qu'elle tente sont des combats : il faut qu'elle renverse les obstacles qui s'opposent à sa marche, nouvelle et hardie ; il faut qu'elle détruise avant d'établir ; et les édifices qu'elle élève couvrent presque toujours de déplorables ruines.

» Telle, nous avons vu la période qui embrasse la plus grande partie du XVIII.e siècle. Ces fermens, jetés dans les esprits dès le XV.e, et long-temps arrêtés dans leurs effets par des causes trop longues à déduire, s'y développèrent tout-à-coup et y excitèrent un mouvement prodigieux. Alors toutes les opinions, tous les principes, furent soumis à un nouvel examen ; alors tous les abus furent signalés, toutes les erreurs démasquées ; alors furent découvertes et proclamées les plus importantes vérités. Heureux cet âge, si les mœurs en eussent égalé les lumières ; si sa raison eût mieux écouté la prudence, et si le

génie, dans sa course, s'y fût montré plus docile au frein de la modération et de la justice !

» C'est du milieu des batailles que sortent les savans capitaines, et du sein des troubles civils que naissent les profonds politiques. De même, les vives discussions sur tous les objets d'où dépendent le bonheur des hommes et le perfectionnement de la société, produisent les grands philosophes. Ainsi brillèrent, en Europe, à l'époque que nous venons de marquer, tant d'hommes célèbres qui, excités par leur siècle, l'éclairèrent à son tour : ainsi la France fut illustrée par les Voltaire, les Montesquieu, les Rousseau, les Buffon. C'est alors, aussi, que parut le magistrat dont nous esquissons ici l'éloge ; et s'il n'atteignit pas à la hauteur où sont placés les grands hommes que nous venons de citer, il doit, au moins, être considéré comme l'un des premiers élèves de ces maîtres. Il se nourrit de leurs leçons ; il marcha sur leurs pas ; il concourut à leur ouvrage, et son nom fut plus d'une fois associé à ces grands noms. Sans doute, au-dessous de leurs places, il est encore des places bien distinguées, et une belle gloire au-dessous de leur gloire. Il suffira à celle de Servan, que la juste

postérité lui conserve le rang que lui avait assigné la voix unanime de ses contemporains.

» Pour le bien juger; pour apprécier avec justice et ses succès et ses travaux, ce serait dans ses rapports avec l'esprit de son temps qu'il faudrait le considérer. Il faudrait dire en quoi il lui donna l'impulsion, et en quoi il la reçut; et, l'envisageant comme magistrat, comme orateur et comme philosophe, lui assigner la part qu'il eut à l'éclat, aux progrès et même aux erreurs d'un siècle à jamais mémorable. Mais quelle tâche difficile, et quelle carrière à fournir! Si je m'y présente en tremblant, lorsque plusieurs écrivains d'un mérite distingué viennent d'y échouer, le devoir qui m'est imposé sera mon excuse. Sans prétendre la parcourir toute entière, je me contenterai d'y tracer un sentier qu'agrandiront, un jour peut-être, des pas plus certains et plus affermis, lorsqu'ils cesseront d'être enchaînés par des considérations vaines, d'injustes préjugés ou une inexplicable indifférence.

Joseph-Michel-Antoine Servan, avocat-général au parlement de Grenoble, membre du Corps législatif des Académies de Lyon, de Marseille, de Nismes, etc., naquit à Ro-

man, en Dauphiné, le 3 novembre 1737. Ses études, commencées à Lyon, se terminèrent à Paris. Il fut, dès-lors, initié au culte du génie, admis, presqu'au sortir de l'enfance, dans la société des premiers hommes de son temps; et quels hommes! Rousseau, d'Alembert, Diderot, Helvetius, Duclos. Il s'enflamma de leurs succès; il s'enthousiasma de leur gloire; il se promit de marcher sur leur pas.

» Servan avait été destiné, par son père, à la magistrature; de bonne heure, il fut pourvu d'une charge d'avocat-général au parlement du Dauphiné.

» Au temps dont nous parlons, la magistrature en France, bien différente de notre magistrature actuelle, faisait un mérite de résister aux progrès du siècle. Ses gothiques préjugés lui semblaient une partie de sa dignité; elle conservait tout entier cet esprit qui avait proscrit les découvertes d'Harvey et de Descartes; le nom seul de philosophe l'effarouchait et l'indignait. Avec quel étonnement le parlement de Grenoble ne dut-il pas entendre un jeune orateur, à peine introduit dans son sein, choisir, pour sujet de l'un de ses premiers discours, l'utilité de cette même philosophie pour

le magistrat! et si, comme le prouve l'auteur, elle n'est autre chose que l'amour de l'humanité, mise en action; si son but unique est la recherche de la vérité et son application au bonheur des hommes, à qui son étude et sa pratique peuvent-elles être plus nécessaires qu'aux dépositaires et aux organes des lois; qu'à ceux qui sont chargés de la plus grande partie du dépôt de la félicité publique? Le discours de Servan n'est pas imprimé; mais il s'y montrait déjà tout entier: déjà il y développait cette éloquence forte et touchante qu'il puisait dans la plus vive sensibilité; déjà il y manifestait tout son talent, toute son âme.

» C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'introduction des principes d'une sage philosophie dans nos grands corps de judicature; ce fut du parquet de nos parlemens; ce fut par la bouche des jeunes magistrats qu'ils s'y firent d'abord entendre : s'ils n'y ont pas fait tout le bien qu'on en pouvait attendre, ils ont, du moins, empêché bien des maux. C'est principalement en cela que Servan a influé sur l'esprit de son temps. C'est à lui, en grande partie, que fut due une heureuse révolution qui a produit les Dupaty et tant d'autres; ce fut lui qui, par sa raison élevée,

sa brillante imagination et sa touchante éloquence, établit pour ainsi dire de vive force la philosophie dans le sanctuaire des lois. Les principes que professait Servan reçurent de lui deux importantes applications dans le cours de son ministère public :

» Il défendit la cause de la tolérance.

» Il contribua à la réforme de nos lois criminelles.

» Une femme protestante était abandonnée de son mari qui, pour satisfaire d'injustes dégoûts ou des passions honteuses, ne craignait pas de disputer son état à sa légitime épouse, de la livrer au désespoir, et lui-même à l'infamie. Il s'autorisait du code de fer de Louis XIV, qui interdisait tout contrat aux réformés et les frappait de mort civile : l'époux cruel refusait même à son infortunée victime un secours pécuniaire que réclamait pour elle le besoin de subsister. Chose inconcevable ! les ministres des lois, les dispensateurs de la justice hésitaient à l'accorder. Servan prit la cause de l'innocence et du malheur, et s'élevant de ce cas particulier à des considérations générales, il plaida pour deux cent mille familles opprimées, et eut la gloire de préparer la loi bienfaisante que durent les

protestans à l'humanité du bon et infortuné Louis XVI. Aujourd'hui que l'indépendance religieuse, cette grande conquête du dernier siècle semble assise sur des bases inébranlables, on se fait difficilement l'idée de l'énergie qu'il fallait pour en proclamer l'immuable justice dans les chambres d'un parlement ; on a peine à se représenter les obstacles qu'éprouva Servan, les clameurs qu'il excita, les haines qu'il eut à braver. Mais il en fut dédommagé par la vive reconnaissance des opprimés dont il soutint les droits, et par celle des amis de la liberté, de la justice et de l'humanité qui la partagèrent. Leur chef qui exerçait alors sur l'opinion, la dictature du génie, ce vieillard, moins célèbre, moins admirable par ses étonnans travaux littéraires, que par le constant appui qu'il prêta à la faiblesse et à l'infortune, l'apôtre de la tolérance, Voltaire se chargea d'être l'organe de la gratitude et de l'approbation publique. Il adressa à Servan des paroles éternelles ; elles retentiront dans la postérité, pour la justification de notre âge, et pour la gloire de tous deux. Une amitié durable fut la suite d'une liaison qu'avait fait naître l'estime et l'admiration.

» Mais un sujet plus grand, plus important

encore, s'il se peut, attira l'attention, exerça la sensibilité et enflamma le talent de Servan. Dans un discours sur l'administration de la justice criminelle, il traça, en traits de feu, les devoirs des magistrats, et dénonça les abus sanguinaires qui, dans cette partie, deshonoraient le code de nos lois. Montesquieu, Beccaria et d'autres grands publicistes avaient déjà posé et développé les principes d'une bonne législation criminelle : mais en les appliquant aux lois françaises, en les consacrant dans le sanctuaire même de la justice, Servan leur prêta une nouvelle force et un nouvel éclat. Le secret de la procédure, l'isolement de l'accusé, le cruel régime des prisons, et sur-tout l'infâme torture furent les objets sur lesquels portèrent principalement ses éloquentes réclamations. Son discours obtint dans toute l'Europe l'approbation la plus générale; mais les suffrages de tout ce qu'elle avait d'illustre n'étaient rien pour l'auteur auprès d'un autre succès qui l'attendait. A sa voix la torture fut abolie, et il put se flatter d'avoir puissamment concouru à cette bienfaisante proscription. Quel prix pour un cœur tel que le sien! Peu de philosophes ont le bonheur de voir leurs doctrines adoptées par l'autorité,

et

et leurs principes recevoir le sceau de l'expérience publique : Servan a assez vécu pour voir les siens servir de base à notre code actuel des délits et des peines.

» Un magistrat éclairé qui s'occupe de la théorie des lois, sent toujours davantage leur étroite union avec les mœurs qu'elles peuvent, il est vrai, modifier à la longue, mais d'où dépend leur première et principale force : c'est donc à influer sur les mœurs que doit sur-tout s'attacher le législateur, et pour cela, le moyen le plus efficace qu'il puisse employer, est sans doute l'éducation. C'est par ces réflexions, que Servan avait été conduit à méditer sur cette partie de nos institutions sociales, peut-être la plus importante de toutes. Il avait long-temps travaillé à un traité sur cette matière; il voulait le faire précéder d'un discours prononcé par lui à la rentrée du parlement de Grenoble, et dont l'objet était de considérer, d'une manière générale, la réciproque et triple action que les mœurs, l'éducation et les lois exercent les unes sur les autres. On se rappellera long-temps l'impression produite par l'orateur. Il était presque mourant; mais son corps affaibli était animé par une âme pleine de vie, de courage et

d'activité, qui fit partager à ses auditeurs les sentimens brûlans dont il était lui-même pénétré. Le discours fut bientôt rendu public, et la lecture n'ôta rien, comme cela n'arrive que trop souvent, à la gloire de l'orateur.

» Alors s'agitait en France une mémorable querelle entre la cour et les parlemens: ceux-ci, en se refusant à enregistrer des édits bursaux, résistaient à l'autorité royale, et l'autorité royale crut pouvoir les anéantir. La destruction de l'ancienne magistrature fut prononcée. La nation n'était pas restée neutre dans ces grands démêlés: elle regardait les parlemens comme les derniers gardiens de ses faibles libertés; elle se prononça entièrement pour eux, et, lorsqu'on voulut les remplacer par de nouveaux corps de judicature, la défaveur publique s'attacha à tous ceux qui les composèrent. Nous ne devons pas dissimuler que Servan consentit à en faire partie. Il est difficile de dire quels motifs l'y déterminèrent. Ses opinions libérales avaient éloigné de lui plusieurs de ses collègues dont l'injustice l'avait aigri; peut-être connaissait-il et jugeait-il mieux que d'autres les vues ambitieuses des parlemens; peut-être les considérait-il comme les usurpateurs de ces droits du peuple, dont ils

feignaient d'être les défenseurs. Mais, quels qu'aient été ses motifs, on ne peut assurément les imputer ni à l'ambition, ni à la bassesse. Nul plus que lui ne fut exempt de ces vices. Il avait refusé à trente ans une charge éminente qu'un ministre, alors tout puissant, (le duc de Choiseul), lui offrait gratuitement; et personne, je pense, ne le soupçonnera de s'être fait volontairement un suppôt du despotisme.

» Nous touchons au moment où Servan va quitter un théâtre sur lequel il avait paru avec un si grand éclat. Qui croirait qu'il en fut éloigné par les dégoûts que lui fit éprouver ce même public dont il avait été l'idole? Qui croirait qu'une femme impure osa lui disputer l'opinion publique, et l'emporta sur le magistrat irréprochable? Une courtisane avait abusé de son empire sur un homme considérable du Dauphiné, pour lui faire signer la promesse écrite d'une forte somme; elle osa réclamer devant les tribunaux le prix de sa honte, et elle l'obtint. Vainement l'ami des mœurs voulut opposer à ce scandale son éloquence et ses vertus: les nombreux partisans du vice l'accablèrent d'outrages dans l'exercice même de son ministère; il sut les braver; mais il se

promit de ne plus s'y exposer, et sa résolution fut inébranlable. Il abandonna ses *fonctions*, et se voua à la vie privée.

» Après avoir indiqué ce que Servan, dans sa carrière publique, a fait pour l'avancement de la raison, des mœurs et des lois, arrêtons-nous un moment à considérer quels services, comme orateur, il a rendus à l'éloquence judiciaire.

» C'est une chose digne d'être remarquée, que, tandis qu'en France tous les arts de l'esprit, tous les genres d'écrire arrivaient à un éminent dégré de perfection, l'éloquence du barreau soit si long-temps demeurée dans un état d'enfance. Le beau siècle de Louis XIV ne nous a laissé, à cet égard, aucun modèle qu'on puisse citer. Qu'est-ce, en effet, que Lemaître et Patru, comparés à Bossuet ou à Corneille ? La seule défense de Fouquet, *par* Pélisson, a mérité d'être conservée entre les plaidoyers de ce temps ; mais, outre qu'elle a peut-être été trop vantée, elle ne fut point l'ouvrage d'un jurisconsulte, et le généreux écrivain qu'elle a justement illustré, du *moins* par les sentimens qui l'ont dictée, était entièrement étranger au barreau. La médiocrité de ses orateurs pendant le XVII.[e] siècle est

d'autant plus surprenante que, dès le milieu de cet âge illustre, Pascal avait déjà, dans quelques-unes de ses *Provinciales*, donné le plus parfait modèle de la discussion. D'Aguesseau, le premier, fit entendre au palais, dans ses harangues et ses mercuriales, une raison éclairée, parlant un langage digne d'elle; mais ce grand magistrat ne s'éleva jamais au ton de la haute éloquence, et sur-tout de l'éloquence pathétique. Plusieurs avocats célèbres illustrèrent, après lui, les barreaux de nos parlemens; mais quelque juste estime qu'on doive aux plaidoyers des Normand, des Cochin, etc., on ne saurait dire qu'aucun d'eux puisse être regardé comme modèle d'éloquence, et nous rappeler ces admirables discours dont retentirent si souvent les tribunaux de Rome et d'Athènes. Cette infériorité nous paraît dépendre de deux causes principales : la première est dans l'utile attachement de la magistrature à ses anciennes formes, à ses usages consacrés; l'autre cause est plus inhérente encore à la profession d'avocat, telle qu'elle est parmi nous. Entraînés dans la discussion d'une foule d'objets dont aucun n'est de leur choix; sans cesse appelés à défendre des opinions qui ne sont pas les leurs; com-

ment la plupart pourraient-ils atteindre à la véritable éloquence ? Ils sont trop obligés, trop contraints à exercer malgré eux leurs nobles fonctions comme un métier.

» Tel était l'état de l'éloquence judiciaire, lorsque Servan prononça et publia *son discours pour une femme protestante*, et ce discours fit une révolution : écoutons le jugement qu'en porte le sévère critique que l'on s'accoutume déjà à nommer le Quintillien français. Laharpe, après avoir parlé de quelques plaidoyers remarquables, ajoute : « Mais pour l'hon-
» neur de la province, si souvent dénigrée
» par la capitale, un avocat-général de Greno-
» ble s'élevait bien au-dessus de ces estimables
» écrits par un vrai chef-d'œuvre d'éloquence
» judiciaire. Ce morceau, digne des maîtres
» de l'art ne sera jamais lu sans admiration, ni
» même sans larmes ». Alors, pour la première fois, peut-être en France, le temple de la justice entendit la vérité armée de toute sa force, et parée de tout son charme ; alors, les organes des lois éprouvèrent des émotions nouvelles ; alors, les rayons de l'imagination et le feu du sentiment éclairèrent, animèrent des discussions jusques-là si glacées. Dès-lors, Servan fut considéré comme le chef de cette

école qu'illustrèrent les Bergasse, les Dupaty, et sur-tout cet orateur également pieux et courageux, ce Tollendal, qui défendit et ressuscita la mémoire de son père, juridiquement assassiné, et dont la voix osa depuis plaider la cause d'une foule de Français, victimes d'une odieuse proscription.

» A quoi Servan dut-il ce rare avantage? Nous l'avons dit déjà, et nous venons de le répéter, à cette âme qu'enflammait, d'où débordait sans cesse la plus exquise sensibilité; à cette âme, si douce et si forte, si active et si constante; à cette âme qui le fit si tendre époux, si excellent frère, si ardent ami, si bon maître, si passionné pour la vertu, si compatissant pour le malheur, si enthousiaste pour l'humanité, seul sentiment, peut-être, où l'enthousiasme soit permis; à cette âme, enfin, qu'il versa toujours dans ses écrits, et qui en fait le plus grand charme.

» C'est maintenant le philosophe et l'homme privé que nous allons considérer dans Servan.

» En dépouillant l'épitoge, il ne cessa pas de s'occuper des lois et de leur application; cet objet de ses constantes et infatigables études: outre plusieurs écrits qu'il publia sur des sujets particuliers, tels qu'un Mémoire

sur l'abus des déclarations de grossesse, abus qui a disparu de notre Code: la défense d'un gentilhomme (M. de Vocance) accusé d'un horrible empoisonnement : la réclamation de la veuve Game dont le mari avait péri dans les prisons, victime d'une accusation de vol, reconnue fausse; outre ces ouvrages, Servan s'occupait, sur notre législation, d'un travail général dont il a laissé de grands fragmens.

» D'autres matières occupaient encore son esprit actif et flexible.

» Il prêtait sa plume à un vicaire de Chambéry, ou plutôt, il empruntait son nom pour célébrer, dans une oraison funèbre, les vertus du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel.

» Il traçait, dans l'Académie de Lyon qui s'applaudissait de le voir siéger au milieu d'elle, la *peinture des progrès des connaissances humaines en général*, *et de la morale*, *et de la législation en particulier*, *dans le* XVIII.e *siècle*; et sa brillante imagination savait faire ressortir, par les plus éclatantes couleurs, chacun des traits de ce grand tableau.

» Il étudiait, il discutait, dans plusieurs pamphlets très-piquans, les étonnans phénomènes à l'ensemble desquels on donna le nom de *Magnétisme animal*. Egalement éloigné de

trop d'incrédulité et de trop de confiance, il examinait, avec le septicisme philosophique, ces effets dont l'esprit de système s'est trop vite emparé pour en faire une théorie; ces effets dont a si souvent abusé un méprisable charlatanisme; ces effets, accueillis et prônés d'abord avec tant de légèreté, méprisés et proscrits depuis avec une légèreté plus grande encore peut-être.

» Il vengeait, dans un examen des *Confessions* de J. J. Rousseau, un grand outrage fait aux mœurs publiques, par le plus éloquent des philosophes; par celui qui, de son vivant, s'en était montré le plus grand et le plus courageux défenseur, et qui, dans la plus inconcevable des erreurs, crut être autorisé, par l'indiscret aveu de ses propres faiblesses, à la coupable divulgation de celles des autres.

» Il achevait de terrasser, avec l'arme du ridicule, l'abus des emprisonnemens arbitraires qu'il avait déjà attaqué par le raisonnement, le sentiment et l'éloquence. *L'apologie de la Bastille*, où, sous un titre trompeur, il dévoilait les mystérieuses rigueurs de cette prison célèbre, montra que son auteur savait

aussi manier, avec supériorité, et la plaisanterie et le sarcasme ironique.

» C'était dans la solitude de sa terre de Roussan ou au milieu de la société de Lausanne, ville qu'il affectionnait beaucoup, que Servan se livrait à ces occupations variées. Il les quittait pour revenir sans cesse à ses deux grands ouvrages sur la législation et sur l'éducation, et suspendait à leur tour ces travaux sérieux pour se délasser par le goût de la musique et de la poésie qu'il cultiva, sur-tout la première, avec beaucoup de succès, et par la lecture de ses auteurs favoris, Racine et La Fontaine.

» Déjà, cependant, approchaient ces grands événemens qui allaient absorber tous ses sentimens, et s'emparer de toutes ses pensées. La révolution grondait au loin comme une terrible tempête; mais ces formidables avant-coureurs étaient étouffés par le bruit de notre joie et l'enivrement de nos espérances: Servan s'y livra à ces espérances avec toute l'ardeur de son caractère et toute la pureté de son âme; et quel est l'esprit élevé; quel est le cœur droit et sensible qui ne les a pas partagées? quel est l'homme qui oserait en faire un reproche à l'ami de l'humanité? et quel autre sentiment pouvait animer le philo-

sophe au sein de sa retraite volontaire ? Etait-ce l'ambition ? Il refusa la députation aux états-généraux qui lui fut offerte par deux bailliages; et depuis, nous l'avons encore vu se soustraire à l'estime et à l'appel du public, et s'abstenir de siéger au sein du corps législatif. Mais, en reculant devant la grande mission qui se présentait à lui, et dont l'éloignaient sa modestie et la faiblesse de sa santé, il ne voulut pas, cependant, demeurer sans voix au milieu de l'acclamation universelle. Il se crut appelé par le peuple à une espèce de tribunat : sans partager les erreurs et l'emportement de Gracchus, il égala son éloquence. Ce fut alors qu'il seconda, qu'il excita les habitans du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc à faire revivre ou à réformer les états de leurs provinces ; ce fut alors, qu'en répondant au Mémoire des princes du sang, il défendit, contre les prétentions d'une seule famille, les droits de six millions de familles ; ce fut alors qu'il publia un projet de déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen ; ce fut alors qu'il mit au jour une suite, presque journalière, d'écrits fugitifs, à l'un desquels il donna le titre de *Feuilles jetées au vent*, et qu'il appelait lui-même, *des enfans perdus.*

» Mais bientôt les séduisans prestiges qui environnaient Servan s'évanouirent; lorsqu'au grand et uniforme mouvement du peuple Français, succédèrent les crimes et les fureurs de la vile populace parisienne. De bonne heure, il perdit l'espoir de voir s'accomplir cette régénération qu'il avait depuis long-temps provoquée et si ardemment désirée. Il savait, mieux que tout autre, que ce n'est pas au milieu des torrens, que ce n'est pas avec de la boue et du sang qu'on élève, qu'on cimente de beaux édifices; mais cette même raison, ce même courage qu'il avait déployés contre le despotisme; il crut devoir les diriger contre un monstre plus dévorant, l'anarchie. Il osa, dans un écrit qu'on a justement qualifié du titre honorable de *Catilinaire*, attaquer, au milieu de ses triomphes populaires, le redoutable Mirabeau. Il chercha à rallier, par une *Adresse aux amis de la paix*, tous les vrais citoyens qu'épouvantaient les dangers de la patrie. Inutiles tentatives! vains efforts! La voix du sage, au milieu du rugissement des factions, est encore plus inutile et moins entendue que lorsqu'elle crie dans le désert.

» Cependant, le plus grand des crimes allait servir de signal à des millions de crimes.

Outragé, maltraité sur le point d'être massacré par des ingrats, Servan chercha un asile en Suisse. Salut, ô terre hospitalière qui nous conservas tant d'éminens citoyens et ne dédaignas pas de t'ouvrir à l'honorable médiocrité! Persécuté, sans toi, ma voix, dès long-temps éteinte, ne pourrait faire entendre ici ma reconnaissance. Tu nous apparaissais au milieu des tourmentes comme un temple ouvert au malheur, comme cet autel d'Athènes, qu'aucun infortuné n'embrassait en vain.

» Homme si doux! homme si sensible! quels ne devaient pas être, dans ton asile, tes déchiremens et tes larmes? Tes malheurs, les malheurs de ton pays, la haine, l'injustice, la proscription, nous les avons tous éprouvés; mais pour sonder tes douleurs, pour en mesurer l'étendue, il faudrait avoir ton âme. Qu'ai-je dit!...... tes propres maux t'étaient presque étrangers auprès de ceux de la patrie expirante. Qu'il devait alors te pénétrer d'amertume ce sentiment qui te domina toujours; ce sentiment qui te faisait vivre dans les autres, plus qu'en toi-même; ce sentiment qui, au moment suprême, te dictait ces paroles si touchantes que tu adressais à ta famille éplorée, que tu adressais, sur-tout, à un frère

digne de toi, et à la meilleure des épouses:
» Calmez-vous : la mort est la plus courte
» action de la vie ; encor quelques instans, je
» m'endors pour toujours. J'ai le courage de
» mourir, et n'ai pas celui de vous quitter! »

» Du sein de sa retraite, il ne cessa de faire entendre les réclamations de la justice et de la vérité ; il écrivit contre le papier-monnoie qui, sans être la plus cruelle, n'était pas une des moindres plaies de l'état, et dont le cours et le maintien étaient liés à tous les crimes, à toutes les violences. Il emprunta le nom et l'énergie de Raynal, au tombeau, pour tonner contre les assassinats et les confiscations ; enfin, il disputa au vertueux Malesherbes, la gloire périlleuse, la gloire, qu'il fallait sûrement acheter de sa vie, de défendre, dans le meilleur des hommes, le plus infortuné des rois.

» Au premier moment de calme, il accourut vers sa patrie, comme on vole au secours d'une mère ensanglantée dont la vie vient d'échapper au poignard assassin. Les troubles qui se prolongèrent en Provence, plus qu'ailleurs, l'engagèrent à choisir sa résidence à Nismes dont l'Académie, alors renaissante, s'empressa de l'adopter. Il fut touché de cette marque d'estime ; mais, malheureusement il

ne siégea qu'un instant parmi nous. Il soupirait vers ses champs paternels : il s'y retira dès qu'il le put sans danger, et il y passa, entre l'étude et l'amitié, le peu de temps qui lui fut encore accordé par la nature ; il y fut trop tôt frappé d'une maladie longue et cruelle qui le conduisit au tombeau dans la soixante et dixième année de son âge.

» Il avait été quelque-temps avant, momentanément arraché à ses méditations et à sa retraite. Le choix du grand Napoléon l'avait appelé à présider le collége électoral séant à Tarascon. Cette circonstance, petite en elle-même, devint importante, par l'occasion qu'elle fournit à Servan de développer, dans un savant discours, les principes et la théorie des élections politiques. Il s'attacha principalement à y prouver que la propriété territoriale doit servir de garantie aux électeurs ; mais que si elle est la base de la faculté d'élire, le droit d'être élu ne doit appartenir qu'au mérite. « J.Jacques, dit-il, était pauvre ; Mon-
» tesquieu pouvait le devenir : et que dirions-
» nous, aujourd'hui, d'une loi qui leur interdi-
» rait de nous proposer des lois » ? Ce discours fut le dernier ouvrage que publia Servan sur les matières de législation et de droit public.

» Il paraît que notre philosophe tourna, ensuite, ses études vers l'investigation et la connaissance de l'homme moral; si nous en jugeons, du moins, par des *Considérations sceptiques sur nos sciences morales* qu'il fit paraître peu de temps avant sa mort, et que l'on peut regarder comme son testament philosophique. Dans cet écrit, qui n'est que la première partie d'un plus grand ouvrage dont le plan s'y trouve tracé, l'auteur s'est proposé « d'examiner les connaissances que nous avons » sur la morale qui est l'homme; sur ses prin» cipes, qui ne doivent être que des vérités » évidentes, déduites de notre nature; sur son » but, enfin, qui est le bonheur commun..... » mais, comme l'annonce son titre, il n'en» visage toutes les théories morales que comme » des recueils de vérités d'approximation. »

» Maintenant, pour achever cette esquisse, déjà si étendue, et, à la fois si imparfaite, il nous faudrait tracer l'ensemble de la philosophie de Servan, et présenter le tableau du système de ses idées et de ses opinions, extrait de ses propres ouvrages : mais, indépendamment de notre faiblesse et de la brièveté de l'espace qui nous est accordé, un pareil travail serait encore prématuré, ou du moins,

ne

ne pourrait être entrepris que par quelqu'un à qui il aurait été permis de prendre une exacte connaissance des ouvrages posthumes laissés par notre philosophe. On a pu voir, par les détails où nous sommes entrés, sur ses écrits publics, que presque tous ont été des ouvrages de circonstance ; car son âme expansive et bienfaisante aurait eu bien de la peine à permettre à son génie de se renfermer dans la seule spéculation et dans des abstractions philosophiques. Il réservait, pour l'âge mur et la retraite, le soin d'exposer les résultats de ses méditations et de ses expériences morales. On sait quels bouleversemens, quels événemens inattendus interrompirent ses travaux; cependant, c'est dans les fragmens qu'il a laissés de ses deux grands ouvrages sur la législation et sur l'éducation publique ; c'est dans un traité posthume, sur la cause et les effets des querelles humaines; c'est dans le vaste recueil de sa correspondance, que celui qui voudra analiser son système de philosophie, devra le chercher. Bornons-nous à dire, ici, que le doute en fit la base, et que c'est parmi les élèves de la seconde Académie et dans l'école dont Cicéron professa les principes qu'il faut le ranger. Son septicisme, comme il

arrive toujours, s'accrut tandis qu'il vieillissait; il l'étendit très-loin, puisqu'il le poussa jusqu'à douter de son propre mérite, comme écrivain et comme orateur. « A vingt ans, dit-il, dans » un fragment très-curieux, où il s'est peint » lui-même, et qu'il a intitulé : *Portrait d'un* » *honnête ignorant*; à vingt ans, je fus très » convaincu que j'avais du talent; à quarante, » j'en doutai; à cinquante, je commençai à » n'en rien croire; j'en ai maintenant soixante, » et je suis sûr de mon fait. »

» Ce jugement, d'une modeste défiance; ce jugement, si honorable, quoique si faux; la voix unanime des contemporains l'a repoussé, l'a démenti, et la postérité dira, comme notre âge : « où donc est-il le talent; » où donc est-elle la vertu, si la vie et les écrits » de Servan n'en offrent pas les plus frappans » exemples »? Et cependant, lorsque son éloge a été proposé à l'émulation des gens de lettres, toutes les plumes de nos grands écrivains sont restées immobiles; toutes les voix de nos orateurs célèbres sont demeurées muettes. Deux fois l'académie a cru s'honorer en promettant une palme aux dignes panégyristes de Malesherbes et de Servan, deux fois ses vœux et son espoir ont été trompés. D'où

peut naître cette insouciance ? Sommes-nous donc si féconds en vertus, si riches en talens pour dédaigner de célébrer ceux que la mort nous a ravis ?

» Quel déplorable symptôme que l'indifférence pour les grands hommes ! N'allons pas plus loin, et craignons d'approfondir les causes du silence dont nous nous plaignons.

ÉLOGE

DE

MARIE-AGRICOL-HYPOLITE VITALIS;

Membre non résidant de l'Académie du Gard; né à Viviers en 1774; *mort à St-Valliers, le* 8 *juillet* 1811;

Par M. Vincens-St-Laurent, Secrétaire-adjoint;

Lu à la Séance publique du 21 *décembre* 1811.

Marie-Agricol-Hypolite Vitalis, né à Viviers, en 1774, commença de bonne heure ses études au collége de la même ville. Envoyé

ensuite au séminaire de St-Irénée, à Lyon, pour y faire sa philosophie, il cultiva, avec tant d'application et de succès, les heureuses dispositions dont l'avait doué la nature, qu'avant la fin de l'année, à peine âgé de treize ans, il fut en état de soutenir thèse sur la logique et sur la métaphysique; et qu'à l'expiration de la seconde année, il ne parut pas avec moins d'éclat, dans un exercice solennel sur les mathématiques.

» Son respectable père, voué par état au soulagement de l'humanité souffrante, sentit le nouveau service qu'il lui rendrait, en consacrant à la médecine, un sujet dont le goût précoce pour les études sérieuses annonçait un esprit solide et dont les rapides et brillans progrès présageaient des talens distingués; mais la destinée en ordonna autrement. La main paternelle semait encore, dans l'esprit du jeune Vitalis, les germes que l'instruction publique aurait bientôt fecondés, quand les dissentions politiques, et la guerre qui en fut la suite, vinrent détruire cette espérance et transformer le disciple d'Esculape, en enfant de Bellonne et de Mars.

» M. Vitalis marcha, dans la carrière des armes, comme s'il eût suivi, en y entrant,

une vocation de son choix. Il y avait porté toutes les qualités physiques et morales propres à la lui faire parcourir avec honneur. Il joignait, en effet, à une figure mâle, noble, régulière et imposante, une santé robuste, une force extraordinaire de corps qui tenait à la rare perfection de ses proportions, une extrême agilité merveilleusement secondée par une grande vivacité de caractère, un courage tout à la fois d'instinct et de réflexion, et un ardent amour pour l'indépendance et pour la gloire de son pays.

» Ces nombreux avantages et ses connaissances dans les sciences exactes dont l'occasion de faire un utile emploi s'offre à chaque pas à la guerre, le firent remarquer dès les premiers momens de son arrivée à l'armée. Un général qui sut l'apprécier le tira du rang de simple soldat, pour faire de lui son aide-de-camp ; et bientôt après, adjoint aux adjudans généraux, il servit dans l'état-major avec autant de zèle que de bravoure, jusqu'à la paix avec l'Espagne.

» Les travaux des camps ne détournèrent point M. Vitalis du commerce des muses : forcé de renoncer au grave objet de ses premières méditations, faute des secours

nécessaires pour le suivre, il s'en dédommagea par la culture de la poésie, pour laquelle il lui suffisait, sous la tente, de son goût et de son imagination.

» L'art des vers continua de charmer ses loisirs à son retour dans ses foyers. Tantôt, marchant sur les traces de Théocrite et de Virgile, il fit résonner les pipeaux rustiques et chanta le spectacle de la nature; tantôt heureux imitateur d'Horace, il se montra le poëte de la philosophie et de la raison; tantôt, enfin, il s'arma du poignard de Melpomène ou agita les grelots de Thalie; mais ces fruits variés d'un talent fécond et flexible, tour à tour gracieux et naïf, spirituel et élégant, plaisant et pathétique, et dignes de voir le jour, ne furent cependant regardés par l'auteur que comme de simples délassemens, et il les condamna volontairement à l'obscurité et à l'oubli.

» M. Vitalis allia le goût de la musique à celui de la poésie, et il a laissé un monument qui atteste avec quel succès il sut combiner, dans le même ouvrage, l'harmonie des vers avec la mélodie des sons.

» Il s'exerça aussi dans le genre oratoire. On se rappelle qu'une société de théophi-

lantropes s'était formée sur les ruines des cultes. Certes, si quelque chose pouvait tenir lieu des pieuses solennités de la religion, il semble que ce devait être une association d'hommes réunis par l'amour de Dieu et de leurs semblables, par le désir de célébrer en commun la grandeur et la puissance de l'Être suprême, d'admirer et de reconnaître l'étendue de ses bienfaits et de se dévouer à l'envi au bien de l'humanité. Ne sont-ce pas là, en effet, les deux grands préceptes de la loi divine ? Cependant cette institution n'eut qu'une existence éphémère. Quelles que soient les causes qui en abrégèrent la durée ; qu'elle ait péri par son insuffisance pour remplacer les rites de l'église, ou par la défaveur de l'opinion, pourrait-on s'étonner qu'elle ait séduit un jeune homme d'un esprit actif, d'une vive imagination, d'une âme ardente et sensible ? Le nom seul de la secte devait la lui rendre respectable et chère. Dieu et les hommes ! Comment ne pas répondre à ce cri ? Comment ne se serait-il pas rallié à ceux qui s'annonçaient pour rendre à ces deux grands objets de sa vénération, des hommages solennels, libres, sincères et épurés ? Avec quel saint enthousiasme il

les a célébrés ! Quelle chaleur de sentiment anime, vivifie les discours théophilantropiques qu'il a publiés sur Dieu, sur l'immortalité, sur la vertu, sur l'amour de la patrie ! une critique sévère pourrait peut-être y découvrir, sous le rapport de leur mérite littéraire, quelques taches, quelques écarts d'un talent qui n'a pas acquis toute sa maturité et que n'a pas toujours dirigé le frein du goût ; mais que ne pardonne-t-on pas à l'éloquence du cœur? Dans ces écrits, l'âme de l'orateur, profondément pénétrée, communique son émotion au lecteur, l'entraîne malgré lui, et ne laisse pas à la réflexion la faculté d'analiser les beautés ou les défauts de l'ouvrage. Ainsi, le navigateur emporté par le cours rapide du fleuve, vole au but, sans avoir le temps de distinguer les détails des sites divers qu'il traverse et dont seulement l'ensemble le frappe.

» Les traces que M. Vitalis a laissées dans la carrière des sciences sont encore plus remarquables que l'empreinte de ses pas dans la carrière des lettres. Il ne parcourut celle-ci que pour y cueillir des fleurs ; il eut dans l'autre l'ambition plus louable de faire aux arts d'utiles applications des plus profondes théories.

» Quoique étranger à la ville de Nismes, elle devint le premier objet de ses spéculations scientifiques. Il s'occupa pour elle, d'un projet de canal de navigation, et il essaya d'y introduire l'usage de la mouture économique, par l'action d'un appareil à vapeur.

» Le premier de ces desseins n'a encore été soumis à aucune discussion ; le plan n'en a pas été communiqué au public ; il est resté le secret de l'auteur ; il est encore celui de sa famille, et l'on doit se borner ici à souhaiter de le voir mettre en concurrence avec tous ceux qui ont été conçus pour le même objet, et dont quelqu'un sans doute recevra un jour son exécution. En attendant, payons à la mémoire de M. Vitalis, un tribut de reconnaissance pour le zèle avec lequel il s'est occupé, sous ce rapport, du besoin de notre cité.

» Si l'on ne jugeait, que par l'événement, du mérite de son autre entreprise, on pourrait se croire autorisé à contester le talent de M. Vitalis pour la mécanique. L'établissement de ses moulins n'a pas prospéré, et, à peine formé, il fallut le détruire. Mais sa chute tient à une connaissance trop peu approfondie des localités, à des erreurs économiques qui n'ôtent rien de son prix, à la combinaison des

machines que M. Vitalis avait construites. Aucun de leurs ressorts pris isolément, n'était absolument nouveau ; mais leur assemblage et leurs concours à des effets pour lesquels ils n'avaient pas été originairement créés, portaient tous les caractères de l'invention, et d'une invention à la fois ingénieuse et simple, et qui décelait, dans son auteur, un habile mécanicien.

» La ville de St-Valliers avait été la résidence habituelle de M. Vitalis, depuis son mariage. Il y retourna aussitôt qu'il eut abandonné ses travaux de Nismes, et il y entreprit d'abord un grand ouvrage d'agronomie qui devait embrasser toute l'économie de cette science, mais qui est resté imparfait. La seule partie achevée est celle qui traite des constructions rurales. Elle avait été communiquée à l'académie qui y admira les vastes connaissances de l'auteur sur cette matière. Il rapporte et discute toutes les pratiques anciennes et modernes, étrangères et nationales en usage dans l'art d'élever les bâtimens de campagne ; et s'il est obligé d'avouer que nous sommes le peuple dont les méthodes sont encore les plus imparfaites, il ne préconise pas du moins, par un aveugle enthou-

siasme, celles que suivent les autres nations. Avant de les citer en exemple, il les a soumises à un examen rigoureux, et il ne recommande l'imitation que de celles qui se trouvent conformes aux principes de la saine raison sur la santé, la commodité et la facilité du service des hommes et des animaux; sur l'économie de la peine et du temps et sur la conservation des denrées. C'est sur cette solide base que repose toute la doctrine de M. Vitalis. L'adoption de ses vues promet aux cultivateurs des avantages inappréciables, mais que leur incurie et leur routine leur permettent rarement de sentir; et ce serait rendre un service important à l'agriculture que de mettre au jour ce cours d'architecture rurale qui ne pourrait qu'ajouter de nouvelles lumières à celles qu'ont déjà répandues, sur le même sujet, les travaux de MM. de Perthuis et Lasteyrie.

» Les nombreuses recherches, les observations multipliées, les expériences que nécessitèrent la méditation et la composition des écrits économiques de M. Vitalis, sembleraient n'avoir pu laisser place à aucun autre soin. Cependant il trouva, dans sa laborieuse activité, et dans la sage distribution de son

temps, le loisir d'approfondir l'étude de la jurisprudence et de rassembler, dans un traité sur les partages qu'il a donné au public, toutes les lumières de la législation ancienne et nouvelle, capable de répandre la clarté sur cette partie essentielle des transactions sociales. Judicieux scrutateur des motifs et des intentions de la loi, il en a saisi et fait ressortir l'esprit avec beaucoup de sagacité. Son livre est, à la fois, un flambeau même pour les hommes éclairés qui aiment la discussion des principes, et un guide sûr pour ceux qui ne cherchent que des règles de pratique. Parmi le grand nombre de développemens qui ont été donnés aux diverses parties du nouveau code qui régit la France, ce commentaire n'est pas le moins propre à en faire connaître et admirer la profonde sagesse et chérir le bienfait.

» Rappeler les productions de M. Vitalis, c'est énumérer les titres qu'il eut à l'adoption des corps littéraires. Il fut correspondant de la société d'agriculture et des arts de Lyon, de la société statistique, de la société galvanique et de la société académique des sciences et arts de Paris. Lorsque la ville de Nismes crut pouvoir le compter au nombre

de ses citoyens, l'Académie du Gard s'empressa de lui ouvrir sa porte, et ce ne fut point un vain honneur qu'elle lui conféra. Il a entretenu jusqu'à son dernier moment, avec elle, des relations assidues qui lui ont été également utiles et chères.

» La mort, une mort hélas ! bien prématurée, a rompu ces nœuds. A peine à l'age de trente-sept ans M. Vitalis a été ravi, par un polype au cœur, le 8 juillet dernier, aux sciences et aux lettres au moment où ses facultés intellectuelles, parvenues à leur plus grande maturité, semblaient devoir donner un nouvel essor à ses talens; à son père dont il consolait et honorait la vieillesse; à sa tendre épouse qui lui devait son bonheur; à ses enfans quand son appui leur devenait le plus nécessaire; à ses amis désolés; à tous ceux dont il avait conquis l'estime et l'affection par ses vertus.

» Leur source était dans une âme sensible, bienfaisante et généreuse. Le malheur eut toujours des droits, non seulement à sa pitié, mais encore à son dévouement; et aucun danger ne l'arrêtait, quand il s'agissait de secourir son semblable. Un soir, il arrive sur l'un des bords du Rhône, avec le besoin

pressant de passer sur l'autre rive ; faute de conducteurs expérimentés, il confie à *deux* enfans la direction du bâteau sur lequel il s'embarque : le bâteau échoue, se brise, et M. Vitalis se trouve jeté avec ses deux jeunes compagnons, saisis d'effroi, sur un banc de *sable*, au milieu du fleuve. La nuit était venue ; le rivage était désert ; il n'y avait aucun espoir de secours. M. Vitalis charge l'un de ses guides sur ses épaules, se précipite dans les flots, les traverse à la nage, dépose son fardeau à terre, retourne au banc de sable, et sauve le second enfant, comme il avait sauvé le premier.

» Ce trait de courage et d'humanité ne peint que faiblement la bienveillance, l'abnégation de soi-même qui distinguaient si éminemment le caractère de M. Vitalis. De combien de regrets ces précieuses qualités ne sont-elles pas dignes, et quand on se rappelle à quels autres dons de l'esprit et du cœur elles étaient unies, comment ne déplorerait-on pas, avec un redoublement de douleur, la perte de tant de talens et de vertus moissonnés dans l'été de la vie ?

ÉLOGE

DE

DOMINIQUE - CASIMIR FORNIER DE VALAURIE,

Ancien maréchal de camp, maire de Nismes, membre résidant de l'Académie du Gard; né à Nismes, le 31 août 1763; mort dans la même ville, le 15 novembre 1811;

Par M. VINCENS-ST-LAURENT, Secrétaire-adjoint;

Lu à la Séance publique du 21 décembre 1811.

DOMINIQUE - Casimir Fornier de Valaurie naquit à Nismes, le 31 août 1763: son éducation qui se fit à Lausanne, se trouvant terminée avant qu'il eût atteint l'âge de seize ans, il passa immédiatement des écoles au service militaire.

» Déjà capitaine de dragons quand la révolution éclata, il n'abandonna pas ses étendarts; et quoique la modération de ses opinions

politiques et ses principes connus sur la discipline, semblassent devoir le rendre suspect à l'exaltatiou ombrageuse des soldats qui s'érigeaient alors en juges de la conduite et en arbitres du sort de leurs officiers, sa résolution fut conforme à leurs vœux et lui valut des témoignages particuliers de leur affection; mais il ne les paya d'aucune lâche complaisance, et, avec une fermeté sans roideur, avec une bonté sans faiblesse, avec une familiarité qu'il sut toujours concilier avec la dignité de son rang, il réussit à faire aimer de plus en plus sa personne et respecter son autorité. La guerre s'allume, il est fait colonel de chasseurs, et il trouve, dans cette double circonstance, des moyens encore plus efficaces d'affermir la subordination. Il parvint à faire craindre à sa troupe le soupçon d'en manquer, à l'égal du soupçon de manquer de courage. Qui eût osé, en effet, braver les ordres d'un chef qui donnait sans cesse l'exemple du zèle, de la valeur, de la régularité et de l'obéissance ? Point de dangers, de fatigues, de privations qu'il ne partage avec ses soldats. A Jemmapes, en bataille à leur tête, et longtemps immobile sous le feu de quarante-cinq redoutes ennemies, le calme de son courage

étonna

étonne les plus intrépides, rassure les moins aguerris, et son impertubable gaieté dont les saillies se répètent de rang en rang, font circuler la distraction et la joie. A Nervinde, son audace dans la charge, imitée par ses escadrons avec la plus impétueuse émulation, donne à son régiment un nouvel éclat; à Stavelot, où il commande une avant-garde, on loue la sagesse de ses dispositions, l'habileté de ses manœuvres; on raconte les traits de sa bravoure; on exalte les avantages de ses succès; la voix du pays qu'il vient de conquérir s'unit à celle du général pour proclamer son désintéressement et son humanité; et c'est en rapportant à sa troupe la gloire de ces éloges, qu'il lui inspire le désir de s'en rendre de plus en plus digne.

» Un avancement rapide fut d'abord le prix de ces services; mais à peine nommé maréchal de camp, victime innocente d'une de ces préventions alors si communes dans l'esprit des farouches dépositaires de la suprême puissance, et quelquefois si terribles dans leurs effets, il dut s'estimer heureux de sauver sa tête et de pouvoir se faire oublier. Plus tard, un gouvernement, réparateur équitable et généreux des injustices passées, le dédommagea



s jours plus séreins se levèrent enfin
France : la capacité, l'impartialité, la
e redevinrent des titres recomman-
aux yeux du gouvernement. Alors M.
urie fut appelé à l'exercice des fonc-
dministrateur du département ; il les
avec assiduité jusqu'à l'établissement
fectures, et y mérita d'être élevé à la
le maire de la ville de Nismes.

t qu'on se rappelle les longs désordres
avait à réparer, soit que l'on con-
n eux-mêmes les devoirs et les travaux
nairie, on doit reconnaître qu'il fallait
nd courage, une grande abnégation
repos et de son bonheur, pour accepter
gistrature gratuite, subordonnée, d'une
nte responsabilité légale et d'opinion,
rarement le chemin à d'autres hon-
où l'ambition ne trouve d'autre aliment
espérance d'être utile ; qui met, sans
l'homme qui en est revêtu, aux prises
es petits intérêts, les petites passions,
réventions de l'esprit de parti, et
laquelle il est rare que la seule récom-
du zèle et du succès ne soient pas l'in-
ude, le blâme et la calomnie. Les chefs
ieurs de l'administration n'en ont, pour

ainsi dire, que la pensée. Leur vue s'étend sur la masse entière; mais elle ne s'arrête presque jamais sur l'individu. C'est la main du maire qui tient le joug de la loi, sous lequel chacun vient courber directement la tête. C'est lui qui veille d'une manière immédiate à la sureté, à la tranquillité, à la liberté des citoyens. Chargé de toutes les mesures d'exécution, il est perpétuellement en contact avec chacun d'eux. La naissance, le mariage, la mort font pénétrer son action jusques dans l'intérieur des familles. Témoin nécessaire de leurs actes les plus importans, il est encore le gardien de la propriété particulière, ainsi que de la propriété commune. Comme les édiles de Rome, il préside à la propreté et aux embellissemens de la cité, aux spectacles et aux jeux publics. Les subsistances sont l'objet constant de sa vigilance et de sa sollicitude; les maux et les besoins du pauvre affligent sans cesse ses regards; il tient les yeux toujours ouverts sur ces tristes demeures où le crime attend ou subit sa peine, où s'expient trop souvent l'imprudence et le malheur, et où gémit quelquefois l'innocence. Son œil attentif suit la licence jusques dans ses plus obscurs

détours ; et il déconcerte ses projets et réprime son audace ; enfin, la cause des mœurs ne saurait lui être indifférente ; et, s'il est au-dessus de son pouvoir de les ramener à une entière pureté, il empêche du moins que leur corruption n'étende trop loin ses ravages, et ne produise le trouble et le scandale.

» Que d'occasions, dans le cours d'une telle administration, de choquer des préjugés, de froisser des intérêts privés, de blesser des amours-propres, d'exciter les plaintes de ceux qui profitent des abus ou qu'importune la surveillance, ou dont l'égoïsme se révolte à l'idée d'un sacrifice au bien public ! Que de voix qui, inspirées par ces honteux motifs, crient à l'oppression et à l'injustice, et s'en prennent à l'organe de la loi personnellement, de tout ce qu'elle leur paraît avoir de rigoureux et de gênant !

» A ces clameurs, se joignent celles des frondeurs qui, par caractère, par habitude, par une confiance exclusive dans leurs idées, sans examiner ni les circonstances, ni les moyens, citent sans cesse l'autorité à leur inflexible tribunal ; condamnent tous ses actes ; critiquent toutes ses opérations ; relèvent, avec amertume et avec joie, la moindre mé-

prise, la faute la plus involontaire, et répandent, avec la plus odieuse malignité, des soupçons injurieux jusques sur les soins et les sacrifices qu'il en a quelquefois coûté au magistrat pour assurer leurs plaisirs.

» Quel puissant auxiliaire, toutes ces sortes de malveillance ne trouvent-elles pas dans celle de ces esprits jaloux dont l'ambition déçue, dont l'orgueil humilié, dont la haine irréconciliable pour tout ce qui ose avoir une opinion différente de la leur, pour tout ce qui ne porte pas la même livrée qu'eux, regarde, comme un usurpateur et comme un ennemi, tout fonctionnaire public pris dans une autre classe ! Avec quel empressement ils accueillent, ils répètent, ils propagent les bruits populaires les plus absurdes ! Avec quelle perfide crédulité ils adoptent les accusations les plus mensongères ! Avec *quelle* détestable industrie, ils enveniment les intentions les plus pures, les actions les plus innocentes, et s'efforcent de donner à leurs doutes affectés l'apparence de la vérité !

» Tels sont les obstacles, tels sont les dégoûts dont la carrière de la mairie est généralement semée dans les grandes villes. Heureusement personne n'était moins propre à

s'en laisser arrêter ni décourager que M. de Valaurie; personne n'opposa une indifférence plus philosophique et un mépris plus calme aux impuissans efforts de l'envie et de la méchanceté, non par un orgueilleux dédain de l'opinion publique, mais par respect pour une conscience sans reproche et pour une probité sans tache. Ses intentions furent droites et ses mains pures, et, content à cet égard de lui-même et du témoignage honorable de ceux à qui il devait compte de sa gestion, les rumeurs téméraires, les insinuations malignes, les imputations offensantes ne furent jamais pour lui que des sujets de dérision et que l'aliment journalier de sa gaieté.

» Le fiel dont on a si vainement cherché à l'abreuver pendant sa vie n'aura pas moins vainement souillé sa tombe. Les bienfaits de son administration déposeront éternellement contre l'iniquité de ces outrages; et sa mémoire recueillera du moins le prix tardif de ses travaux.

» On n'oubliera pas la sagesse et le bonheur avec lequel il seconda les vues du gouvernement dans la transition d'un état d'anxiété, de fermentation et de discorde, à un état de repos, de confiance et de sécurité. On

se souviendra qu'il fit régner, durant dix années, le calme le plus profond, la tranquillité la plus parfaite, et que cependant jamais la main de l'autorité ne se fit sentir.

» Tout le secret de son art, pour arriver à ce résultat, fut dans son caractère. La loyauté, la franchise ou plutôt une candeur aimable et naïve, un esprit indulgent, une disposition naturelle à obliger, une volonté énergique, quand il fallait l'avoir, un accès facile, une dignité sans faste et sans orgueil, une sévère impartialité entre les opinions et les croyances diverses, tels furent les ressorts qui imprimèrent à son administration, un mouvement régulier, mais simple, facile et doux.

» Ces moyens ont plus d'utilité que d'éclat. L'action morale échappe aux yeux distraits ou peu exercés à en reconnaître l'influence. On s'accoutume à jouir du bienfait sans songer à la main qui le dispense ; mais l'administration de M. de Valaurie a aussi de quoi frapper les esprits inattentifs dont la reconnaissance a besoin d'être sollicitée par des objets matériels et sensibles.

» Qu'ils contemplent les marchés multipliés, disposés avec ordre et devenus une nouvelle source de revenus publics ; le pavé rendu

plus solide, plus uni, plus commode et plus sûr; l'éclairage étendu et perfectionné; l'assainissement d'un des plus beaux quartiers de la ville par le dessèchement et le nettoiement annuels des bassins et des canaux durant la saison des chaleurs; les aqueducs souterrains qui conservent alors les eaux pour les besoins domestiques et pour ceux du commerce, et qui en procurent une meilleure distribution; la promenade restaurée et embellie; un plateau aride et sans forme changé en place régulière, élégante et ombragée; l'enceinte extérieure de la ville transformée en boulevards rians où l'agrément se joint à la commodité; l'asile que la charité publique ouvre à l'indigence, enrichi d'un édifice somptueux dont le luxe même n'est qu'un moyen de plus d'augmenter le patrimoine des pauvres; l'amphithéâtre rendu enfin, au dedans et au dehors, à toute son antique majesté: à l'aspect de tant d'utiles et brillans travaux, ne sera-t-on pas forcé d'avouer que, sous la mairie de M. de Valaurie, il s'est plus fait de choses pour l'avantage et pour la splendeur de la cité, que sous tous ses prédécesseurs ensemble? Sans doute l'honneur n'en revient pas à lui seul: ses collaborateurs, le conseil muni-

cipal, l'autorité supérieure ont le droit d'en revendiquer une partie ; mais l'initiative lui appartient ; son ascendant détermina l'adoption des projets ; il en facilita, il en pressa, il en surveilla l'exécution, et son nom restera justement attaché à tous les changemens salutaires, à tous les monumens nouveaux qui datent de sa magistrature.

» Parmi les fruits de ses soins, il en est deux qui méritent, de la part de l'Académie, un tribut particulier de gratitude. C'est ici sur-tout que je dois regretter que d'autres devoirs, que l'hommage à rendre en ce jour à la mémoire d'un homme célèbre, aient empêché une bouche plus éloquente que la mienne d'être en ce moment l'organe des sentimens de l'Académie. Qui mieux que le compagnon du maire, dans la mission importante d'aller solliciter auprès du gouvernement, en faveur de la ville, l'établissement du lycée, la restitution de l'héritage de Seguier, la conservation de ce même musée dans l'enceinte duquel s'élève aujourd'hui ma faible voix ; qui mieux, dis-je, que celui qui partagea les fatigues, les peines et la gloire de cette mission, pourrait rendre un témoignage plus éclatant de la persévérance,

de la patience courageuse avec laquelle M. de Valaurie en poursuivit le succès, malgré les nombreux obstacles qui semblaient devoir le rendre impossible ?

» Dans toutes les autres circonstances où il put donner à l'Académie des marques de son attachement et de sa bienveillance, il les lui prodigua. Cependant, parce qu'il n'y apportait point de tribut littéraire, il s'étonnait quelquefois lui-même de lui appartenir. C'était une erreur de sa modestie. Il eut plus d'un titre pour y siéger. L'administration n'est-elle pas en effet, une science, et, l'expérience du magistrat éclairé qui en fait chaque jour une heureuse application, n'est-elle pas susceptible de fournir autant de lumières que les ouvrages du philosophe qui en développe la théorie ? D'ailleurs M. de Valaurie avait, en agriculture, des connaissances attestées par les résultats de l'usage qu'il en sut faire. Les discours solennels qu'il a prononcés dans l'exercice de ses fonctions, toujours assortis par le ton aux circonstances, toujours précis, spirituels et corrects, annonçaient un esprit orné et un homme de goût, et la délicatesse de ce sentiment, et la grâce de l'esprit dont il ne fut pas moins doué que de celle des

[illegible]

[illegible] Il s'y [illegible]
[illegible] milieu de l'enfance [illegible]
[illegible] les souffrances
[illegible]

[illegible]

domestiques auraient suffi pour justifier la douleur et les regrets que sa mort prématurée ont coûtés à ses proches et à tous ceux qui le connurent.

» Frappé d'une atteinte soudaine, il a rendu le dernier soupir, le 15 novembre, à l'âge de quarante-huit ans, dans le lieu même où il exerçait ses fonctions. C'était mourir au champ d'honneur. Ceux qui ont été rendus à sa cendre ne sont sans doute que le présage de témoignages plus durables et plus éclatans de la reconnaissance publique. Les interprètes des vœux de la commune, qui lui ont donné, de son vivant, tant de gages honorables de leur satisfaction et de la gratitude générale, confirmeront ces sentimens par un dernier et solennel hommage ; ils en graveront l'expression sur sa pierre sépulcrale, et ce monument simple et modeste dont l'érection obtiendra l'assentiment de tous les gens de bien, et qui attestera également aux générations futures les vertus et les services du magistrat qui en sera l'objet et la justice du corps municipal qui l'aura décerné, les honorera également tous les deux.

ACADÉMIE DU GARD.

Société d'agriculture, des sciences, lettres et arts, établie à Nismes en 1801, sur les débris de l'ancienne académie royale de cette ville, qui avait été fondée en 1682, associée à l'académie française en 1692, et supprimée par décret de la Convention nationale en 1793.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

Le Préfet du département du Gard.

MEMBRES ORDINAIRES RÉSIDANS.

MM.

Vincens-St-Laurent, doyen du conseil de préfecture du département du Gard; correspondant de l'institut et de la société d'agriculture du département de la Seine; associé non-résidant de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, d'Aix, et de Valenciennes, *secrétaire-adjoint.*

Eymar, ancien négociant.

Maigre (Louis), négociant, juge au tribunal de commerce de Nismes, et membre du conseil-général du département du Gard.

Grangent, ingénieur en chef du département du Gard.

Trélis, associé non-résidant de la société des sciences

et belles-lettres de Montpellier, de celle d'Aix et de Valenciennes, *secrétaire-perpétuel.*

FORNIER DE CLAUSONNE, conseiller à la cour de Nismes.

AUBANEL.

DURAND, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

SOLIMANI, *d. m.*, membre du jury médical du département du Gard.

GERGONNE, professeur de philosophie à l'académie et de mathématiques transcendantes au lycée de Nismes, *trésorier.*

VINCENS (Alexandre), professeur de littérature grecque à l'académie de Nismes.

FOURNIER, pharmacien.

TRINQUELAGUE, premier avocat général à la cour de Nismes.

CAVALIER, ❋ procureur-général à la cour de Nismes.

BLACHIER, avocat, ancien secrétaire-général de la préfecture du département du Gard.

DONZEL, secrétaire de l'académie de Nismes, *Vice-président.*

PHELIP, *d. m.*

ROMAN.

BAZILLE, conseiller à la cour de Nismes.

THOMAS-LAVERNÈDE, professeur de mathématiques au lycée de Nismes.

TEDENAT, correspondant de l'institut, recteur de l'académie de Nismes, *président.*

LA BOISSIÈRE, conseiller à la cour de Nismes.

DESCOLE, professeur émérite.

GAMON, ❋ président à la cour de Nismes.

Le Baron MAYNEAUD DE PANCEMONT, ❋, maître des requêtes, premier président de la cour de Nismes.

DE SEYNES (Alphonse)

DUPRÉ DE PIERMAL, inspecteur de l'académie de Nismes.

Le chevalier CHABAUD-LATOUR, ❋, membre du corps législatif.

N.

N.

MEMBRES ORDINAIRES NON-RÉSIDANS.

MM.

Le comte BOISSY D'ANGLAS, (G. ❋) sénateur, membre de l'institut, à Paris.

PIEYRE (Alexandre), correspondant de l'institut, à Paris.

Le baron PIEYRE, ❋, préfet du département du Loiret, à Orléans.

SERRET, à Paris.

LARNAC, à Uzés.

BAUMES, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Montpellier, membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.

VINCENS (Marc-Antoine-Emile), négociant, à Milan.

FRAT (Jean), ancien négociant, à Montpellier.

DESTREMX, à St-Christol, près d'Alais.

DANIEL (Casimir), secrétaire-général de la préfecture du département de l'Aude, à Carcassonne.

PAGÈS *d. m.*, à Alais.

ROGER, professeur de belles-lettres à Laflèche.

ROUGER

ROUGER, *d. m.*, au Vigan.

LECOINTE, *d. m.*

FAVART, *d. m.*, à Uzés.

CHOUVY, professeur de la faculté de théologie à l'académie de Lyon, à Lyon.

DHOMBRES-FIRMAS, membre de plusieurs sociétés savantes, à Alais.

MAZER (Hector), à St-Gilles.

BÉRARD, à Montpellier.

GUIZOT, professeur d'histoire au collége de France, à Paris.

BLAUD, *d. m.*, à Beaucaire.

DAX, *d. m.*, à Sommières.

SAUVAN-D'ARAMON, président du collége-électoral du 3.e arrondissement et membre du conseil général du département du Gard, à Aramon.

Le baron D'ALPHONSE, (C. ❋) maître des requêtes, à Paris.

DAMPMARTIN, ❋, censeur, conseiller au conseil des prises, membre du corps législatif à Paris.

AMOREUX, *d. m.*, membre de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, à Montpellier.

LACOSTE (Henri de), ❋ ❋, archiviste du ministère de la police à Paris.

N.

N.

N.

ACADEMICIEN VETERAN.

M. GRANIER, *d. m.*, professeur émérite au lycée de Nismes.

ASSOCIÉS.

MM.

De Ximénez, ancien militaire, à Paris.

Berenger, proviseur émérite, correspondant de l'institut, à Lyon.

Chompré, membre du conseil des prises, à Paris.

Mourgue de Montredon, administrateur des hospices, à Paris.

Le comte Pastoret, ✻, sénateur, membre de l'institut, professeur de droit public au collége de France, à Paris.

Le comte de Chanteloup, (G. ✻) trésorier du sénat, membre de l'institut, à Paris.

Picot-la-Peyrouse, ✻, à Toulouse.

Delandine, membre de l'académie et bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant de l'institut, à Lyon.

Martin de Choisy, conseiller à la cour et membre de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, à Montpellier.

Morellet, ✻, membre du corps législatif et de l'institut, à Paris.

Arnault, ✻, secrétaire-général de l'université, et membre de l'institut, à Paris.

Banks, président de la société royale, à Londres.

Le comte Barbé de Marbois, (G. A. ✻) premier président de la cour des comptes, à Paris.

Benoit, chef de division au ministère de l'intérieur, à Paris.

Le comte Bertholet, ✻, senateur et membre de l'institut, à Paris.

Le comte BEUGNOT, (O. ❋) conseiller-d'état, à Paris.

BONAPARTE (Lucien).

BOUFFLERS, ❋, membre de l'institut, à Paris.

BRACK, directeur des douanes, à Gênes.

BREGUET, horloger, à Paris.

CADET DE VAUX, à Paris.

Le comte CAFFARELLI, (G. ❋) conseiller d'état, à Paris.

S. A. S. Le duc de PARME, à Paris.

Le baron de CHASSIRON, maître de comptes, et membre de la société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

CRELL, correspondant de l'institut, à Helmstadt.

DIDOT l'aîné, ❋, imprimeur, à Paris.

FABBRONI, correspondant de l'institut, à Florence.

Le comte DE FONTANES, (C. ❋) sénateur, membre de l'institut et grand-maître de l'université, à Paris.

Le comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, (G. ❋) sénateur, membre de l'institut et de la société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

GEORGI, à Pétersbourg.

GILIBERT, *d. m.*, directeur du jardin des plantes, à Lyon.

GŒTHE, à Weimar.

HALLÉ, ❋, membre de l'institut, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Paris.

HEYNE, professeur, à Gottingue.

HOUDON, ❋, membre de l'institut, à Paris.

DE JUSSIEU, ❋, membre de l'institut, à Paris.

Le comte de LACÉPÈDE, (G. A. ❋) ministre d'état, sénateur, grand-chancelier de la légion d'honneur, membre de l'institut, à Paris.

Le comte de CESSAC, (G. A. ❋) ministre d'état, gouverneur de l'école polytechnique, membre de l'institut, à Paris.

Le comte LAPLACE, (G. ❋) chancelier du sénat, membre de l'institut, à Paris.

S. A. S. Le duc de PLAISANCE, archi-trésorier, membre de l'institut, à Paris.

Le baron L'ESCALIER, (C. ❋) consul général aux états unis de l'Amérique.

L'HUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.

MILLIN, ❋, conservateur du cabinet des médailles de la bibliothèque, membre de l'institut, à Paris.

MOREAU-ST-MÉRY, (C. ❋) ancien conseiller d'état, à Paris.

NOEL, ❋, conseiller ordinaire et inspecteur-général de l'université, à Paris.

Le baron NOGARET, (C. ❋) maître des requêtes, à St-Laurent de Rivedols.

ODIER, *d. m.*, à Genève.

PICTET, ❋, inspecteur-général de l'université, à Paris.

PIETRI, ❋, préfet du département de la Corse, à Bastia.

PINEL, ❋, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Paris, membre de l'institut, à Paris.

Le comte RŒDERER, (C. ❋) sénateur, membre de l'institut, à Paris.

ROUGIER-LA-BERGERIE, ❋, à Paris.

Le comte de SÉGUR, (G. A. ❋) grand-maître

des cérémonies, membre de l'institut, à Paris.

Le comte HUGUET DE SÉMONVILLE, (C. ❋) sénateur, à Paris.

WAN-SWINDEN, professeur, correspondant de l'institut, à Amsterdam.

Le prince de Bénévent, *vice-grand-électeur*, membre de l'institut, à Paris.

Le baron de ZACH, grand-maître de la cour de S. A. S. la duchesse douairière de Saxe-Gotha, à Marseilles.

LE CHEVALIER, à Paris.

TINGRY, professeur de chimie, à Genève.

MONTBRISON, recteur de l'académie de Strasbourg.

RAIMOND, principal du collége, à Chambery.

DESGRANGES, *d. m.*, à Lyon.

LEFÈVRE-GINEAU, ❋, inspecteur-général de l'université, membre de l'institut, à Paris.

GUÉRIN, *d. m.*, secrétaire de l'athénée de Vaucluse, à Carpentras.

GUIDI, professeur des sciences physiques, au lycée de Marseille.

CHARDON-LA-ROCHETTE, à Paris.

COTTE, correspondant de l'institut, à Montmorenci.

LOMBARD, ancien secrétaire-privé du roi de Prusse, à Berlin.

LABOUISSE, à Paris.

STAPFER, ancien ministre plénipotentiaire de la république helvétique, à Paris.

FABRE (Victorin), à Paris.

Le baron DE CHAUDRUC, secrétaire-général de la préfecture du département du Loiret, à Orléans.

Fuzet du Pouget, *d. m.*, au Pouget, département de l'Ardèche.

Borelly, doyen de la faculté des lettres à l'académie de Nismes.

Colclough, aux Vans, département de l'Ardèche.

Bertoloni, *d. m.*, à Sarzane.

Andrieux, ☼, membre de l'institut, à Paris.

Meyer, à Amsterdam.

De Candolle, professeur de botanique de la faculté de médecine à l'académie de Montpellier, membre de la société d'agriculture du département de la Seine, à Montpellier.

Le comte de Cossé, préfet du département de Marengo, à Alexandrie.

De Vanderboug, à Paris.

Guidi (Sébastien) professeur de mathématiques au lycée de Marseille.

D'Hauteroche, à Orléans.

Raynouard, membre du corps législatif, de l'institut, à Passy.

Mollevault, correspondant de l'institut, à Nancy.

Rostan (Casimir), l'un des secrétaires perpétuels de l'académie de Marseille, à Marseille.

Chaussard, professeur académique de littérature latine, à Paris.

Encontre, doyen, de la faculté des sciences, et professeur de mathématiques, à l'académie de Montpellier.

Dupont (de Nemours), membre de l'institut, à Paris.

Pastoret, professeur émérite, à Montagnac.

Gasparin, ancien militaire, à Orange.

Flaugergue, correspondant de l'institut, à Viviers.

GOSSE, correspondant de l'institut, à Genève.

RAMON, membre de l'institut, à Paris.

ARTAUD, conservateur du palais des arts, et membre de l'académie de Lyon.

KRAMP, professeur de la faculté des sciences à l'académie de Strasbourg.

MAUNOIR, docteur en chirurgie, à Genève.

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE SECONDE PARTIE.

HISTOIRE.

ANTIQUITÉS.

LITTÉRATURE POÉSIE.

DES PRIX.

NÉCROLOGIE.

TABLEAU DES MEMBRES ET ASSOCIÉS DE L'ACADEMIE.



ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE.

Pag.	lignes.	*Fautes.*	*Corrections.*
7.	22	qu'ils publient, si,	qu'ils publient; si,
9.	5	de Nismes	du Gard.
10.	14	*Omis à la marge*	Discours sur les avantages des solennités académiques; par M. *Bazille*, président.
11.	24	*Omis à la marge*	Discours sur les travaux de l'Académie; par M. *Bazille*, président.
14.	8	*Omis à la marge*	Sucre concret de raisin; par M. *Fournier*.
15.	6	dévancé	devancé
58.	5	Bourret	Bonnet
60.	16	ils sont établis	il est établi
64.	20	rafraîchi	rafraîchie
Ibid.	22	stérilité,	stérilité;
65.	6	sa vue:	sa vue?
79.	3	*chérés*	*xerés*
94.	13	qu'au sparcette	qu'à l'esparcette
98.	16	dévanciers	devanciers
109.	19	chêne-vert	chêne-blanc
Ib.	20	chêne-blanc	chêne-vert
145.	6	à travers	au travers
147.	3 et 4	il établit	il s'établit
155.	23	que j'ai	que j'aie
158.	3	remèdierait-on	remédiât-on
160.	11	jusques près	jusques après
Ib.	ib.	longueur,	longueur;
175.	14	*A la marge*: Bapport	Rapport
178.	11	1812	1802
Ibid.	26	Dumotin	Dumotier
179.	1	à l'amadou de	à l'amadou, de
181.	9	tout; puisque	tout. Puisque
200.	19	demêler	démêler
206.	3	et sont l'appui	et à l'appui

Pag. lignes.	
214. 18 : plus sèche ;	plus sèche.
232. 12 : et leur donner	et de leur donner
234. 20 : de chaleur	de la chaleur
272. 12 : dremier :	premier
285. 14 : ésuite	jésuite
391. 6 et 7 : à deux doigts de sa perte ? C'est	à deux doigts de sa perte. *C'est*
403. 7 : de	dans
412. 22 et 23 : jumens	jugemens
413. 11 et 12 : *A la marge* : des gens de lettres	philosophique
431. 5 : ville	île

DEUXIÈME PARTIE.

Titre, 5 : Par M. Trélis, secrétaire perpétuel.	Par M. Vincens-St-Laurent, secrétaire-adjoint.
P. 5. 12 : de l'administration de l'état	de l'administration des finances de l'état.
58. 9 : et depuis il n'y avait plus tenté	où depuis il n'avait plus tenté
60. 13 : confiée à la garde des religieux	gardée par les religieux
Ibid. 15 : la place	celle
70. 4 : ne perdra	ne souffrira
83. 3 et 4 : il pris	il a pris
87. 10 : attendre	atteindre
108. 14 : à	de
138. 7 et 8 : qu'il lui devait. il retrouve	qu'il lui devait ; il retrouve
139. dernière ligne : nerueux	nerveux
158. 7 : établis	élevés
167. 3, 10, 24, *à la note* : aquéduc	aqueduc
168. 1, 2, 5 : aquéduc	aqueduc
Ibid. 19 : considérée	regardée
184. 15 : des spectacle plus	des spectacles les plus
192. 23 : répens	repens
198. 3 : desers	déserts
208. 25 : déchaînés	déchaîné.
268. 16 : quæcunque	quæcumque
283. *Dernière ligne à la note* : è	e



Pag. lignes.		
214.	18 : plus sèche ;	plus sèche.
232.	12 : et leur donner	et de leur donner
234.	20 : de chaleur	de la chaleur
272.	12 : dremier :	premier
285.	14 : ésuite	jésuite
391.	6 et 7 : à deux doigts de sa perte ? C'est	à deux doigts de sa perte. C'est
403.	7 : de	dans
412.	22 et 23 : jumens	jugemens
413.	11 et 12 : *A la marge* : des gens de lettres	philosophique
431.	5 : ville	île

Deuxième partie.

Titre,	5 : Par M. Trélis, secrétaire perpétuel.	Par M. Vincens-St-Laurent, secrétaire-adjoint.
P. 5.	12 : de l'administration de l'état	de l'administration des finances de l'état.
58.	9 : et depuis il n'y avait plus tenté	où depuis il n'avait plus tenté
60.	13 : confiée à la garde des religieux	gardée par les religieux
Ibid.	15 : la place	celle
70.	4 : ne perdra	ne souffrira
83.	3 et 4 : il pris	il a pris
87.	10 : attendre	atteindre
108.	14 : à	de
138.	7 et 8 : qu'il lui devait. il retrouve	qu'il lui devait ; il retrouve
139.	dernière ligne : nerueux	nerveux
158.	7 : établis	élevés
167.	3, 10, 24, *à la note* : aquéduc	aqueduc
168.	1, 2, 5 : aquéduc	aqueduc
Ibid.	19 : considérée	regardée
184.	15 : des spectacle plus	des spectacles les plus
192.	23 : répens	repens
198.	3 : desers	déserts
208.	25 : déchainés	déchaîné.
268.	16 : quæcunque	quæcumque
283.	Dernière ligne à la note : è	e

